

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RAPPORT AU TRAVAIL ET RAPPORT AU RELIGIEUX : LE CAS DE PERSONNES  
MUSULMANES ENTREPRENEURES AU QUÉBEC

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

YASSER-MEBSAM BOULMEZAOUD

FÉVRIER 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement mon directeur de thèse, le professeur Sid-Ahmed Soussi, pour son encadrement méthodologique, ses orientations de lectures, sa rigueur et sa disponibilité. Mais aussi pour ses encouragements et son accompagnement sans faille, qui ont été source de ma motivation pour accomplir ce doctorat. J'adresse également mes remerciements à l'ensemble du corps professoral du département de sociologie de UQAM, en particulier les personnes que j'ai croisées dans mon parcours et qui ont contribué grandement à ma formation et à la réalisation de ce projet. Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui m'ont entouré, que j'ai côtoyées et que j'ai rencontrées, dans ma vie personnelle et professionnelle, et qui ont été, d'une manière ou d'une autre, contributrices dans la construction de mes réflexions, de mes actions et in-fine dans la réalisation de cette thèse.

Je tiens également à souligner toute ma gratitude aux participantes et aux participants à cette recherche, sans qui l'accomplissement de ce doctorat n'aurait pu être réalisé.

J'estime ce travail être le fruit d'un collectif - mes proches, mes amis, mes enseignants, mes collègues, mes rencontres - qui s'est exprimé dans un cadre académique et je ne fais que le présenter après avoir été nourri, inspiré, soutenu et accompagné, tout au long de ma trajectoire de vie.

## DÉDICACE

À toute la communauté musulmane établie en Occident, un supplément d'humanité et de résilience dans cette partie du monde.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>II</b>
<b>DÉDICACE.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>X</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>XII</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>XIV</b>
<b>ABSTRACT.....</b>	<b>XVI</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>SECTION I RAPPORT AU TRAVAIL ET RAPPORT AU RELIGIEUX : ÉTAT DES LIEUX SUR FOND DE DIALOGUE WEBER/IBN-KHALDUN.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>6</b>
1.1    CONTEXTUALISATION DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC.....	8
1.2    MISE EN CONTEXTE DE LA POPULATION MUSULMANE AU QUÉBEC.....	11
1.3    LES ENJEUX DE L'ENTREPRENEURIAT ET DU VIVRE ENSEMBLE AU QUÉBEC.....	15
1.4    OBJET DE RECHERCHE : TENSIONS ENTRE LE RAPPORT AU RELIGIEUX ET LE RAPPORT AU TRAVAIL.....	19
1.5    QUESTIONS DE RECHERCHE : ARTICULATIONS ENTRE LE RAPPORT AU RELIGIEUX ET LE RAPPORT AU TRAVAIL.....	22
1.6    OBJECTIFS DE LA RECHERCHE : DYNAMIQUE RAPPORT RELIGIEUX / RAPPORT TRAVAIL, ENJEUX ET INFLUENCES.....	23
1.7    PERTINENCE SOCIALE : MUSULMANS DANS L'ENVIRONNEMENT QUÉBÉCOIS.....	27
1.8    PERTINENCE SCIENTIFIQUE : ISLAM, IMMIGRATION ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.....	29
1.9    DÉMARCHE ÉPISTÉMOLOGIQUE GÉNÉRALE.....	32
<b>CHAPITRE II REVUE DE LITTÉRATURE ET RÉFÉRENCES THÉORIQUES.....</b>	<b>35</b>
2.1    LA RELIGION ET SA PLACE AU QUÉBEC.....	36
2.1.1 <i>La religion : une construction sociale et une rationalité individuelle.....</i>	<i>36</i>
2.1.2 <i>Conséquences de la Révolution tranquille.....</i>	<i>40</i>

2.1.3	<i>Appartenances religieuses au Québec et la réalité d'être musulman</i> .....	44
2.2	TRAVAIL, ENTREPRENEUR ET LE « FAIT RELIGIEUX » .....	47
2.2.1	<i>Le travail comme ordre social</i> .....	48
2.2.2	<i>Rapport au travail : le cas de l'entrepreneur/l'entrepreneure</i> .....	51
2.2.3	<i>Entrepreneur de culture</i> .....	53
2.3	CULTURE, ISLAM ET ENTREPRISE.....	54
2.3.1	<i>Cultures et entreprise</i> .....	55
2.3.2	<i>Le « fait religieux » en entreprise</i> .....	56
2.3.3	<i>Entrepreneuriat : le cas des musulmans</i> .....	58
2.4	L'ACTION HUMAINE : FRUIT DES STRUCTURES ET/OU DES RATIONALITÉS.....	60
2.4.1	<i>Les comportements humains comme fruits des structures</i> .....	60
2.4.2	<i>La rationalité dans l'action humaine</i> .....	62
2.4.3	<i>Les mécanismes de régulation sociale dans la pensée islamique</i> .....	63
2.5	PERTINENCE ET FERTILITÉ D'UN DIALOGUE ÉPISTÉMOLOGIQUE ENTRE IBN KHALDUN ET WEBER.....	67
2.6	LA NOTION DE TRAVAIL CHEZ WEBER ET CHEZ IBN KHALDUN.....	70
2.7	SYNTHÈSE DE LA REVUE DE LITTÉRATURE.....	73
<b>SECTION II CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE .....</b>		<b>78</b>
<b>CHAPITRE III CHOIX THÉORIQUES ET MODÈLE D'ANALYSE .....</b>		<b>79</b>
3.1	PRESCRIPTIONS DE L'ISLAM ET PRATIQUES DANS LE MONDE ÉCONOMIQUE .....	80
3.2	LA JUSTIFICATION PAR LES ACTEURS EUX-MÊMES .....	83
3.3	LES « RATIONALITÉS » EN JEU DANS CETTE RECHERCHE .....	85
3.3.1	<i>Rationalité relative à l'activité économique wébérienne</i> .....	86
3.3.2	<i>Rationalité relative à la quête de profit khaldunienne</i> .....	90
3.4	CHOIX RATIONNEL DANS LA QUÊTE DU PROFIT : DIALOGUE WÉBER / IBN KHALDUN .....	93
3.5	CE QUE MONTRE L'ÉTHIQUE PROTESTANTE ET L'ESPRIT DU CAPITALISME DE WEBER.....	95
3.6	CE QUE MONTRE L'ANALYSE HISTORIQUE DES CIVILISATIONS DE IBN KHALDUN .....	97
3.7	LES DIMENSIONS DU RAPPORT AU RELIGIEUX ET DU RAPPORT AU TRAVAIL .....	100
3.7.1	<i>Rapport au religieux des EMQ et ses dimensions</i> .....	101
3.7.2	<i>Rapport au travail des EMQ et ses dimensions</i> .....	103

3.8	LE MODÈLE D'ANALYSE : INFLUENCES ET ARTICULATIONS DU RAPPORT AU RELIGIEUX ET DU RAPPORT AU TRAVAIL .....	105
3.9	ÉLÉMENTS INDICATIFS DE LA GRILLE D'ANALYSE THÉMATIQUE.....	109
<b>CHAPITRE IV MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....</b>		<b>111</b>
4.1	LA DÉMARCHE QUALITATIVE CHOISIE .....	111
4.1.1	<i>Approche « parcours de vie » .....</i>	<i>112</i>
4.1.2	<i>La démarche d'enquête .....</i>	<i>113</i>
4.1.3	<i>Aller vers la théorisation ancrée.....</i>	<i>116</i>
4.2	PORTRAIT STATISTIQUE DES MUSULMANS AU CANADA, PARTICULIÈREMENT AU QUÉBEC.....	118
4.2.1	<i>La religion au Canada : chiffres et répartitions en 2021 .....</i>	<i>119</i>
4.2.2	<i>L'appartenance à la religion musulmane au Canada et au Québec.....</i>	<i>128</i>
4.2.3	<i>Indications socioprofessionnelles de 2011 et de 2021 relatives aux musulmans du Québec.....</i>	<i>134</i>
4.3	L'ÉCHANTILLONNAGE .....	137
4.3.1	<i>Les paramètres non-retenus pour la construction de l'échantillon .....</i>	<i>138</i>
4.3.2	<i>L'échantillonnage théorique .....</i>	<i>140</i>
4.3.3	<i>L'échantillonnage au jugé.....</i>	<i>141</i>
4.4	RECRUTEMENT DES INFORMATEURS.....	144
4.4.1	<i>Effets de la pandémie de COVID-19 sur notre recrutement .....</i>	<i>145</i>
4.4.2	<i>Les stratégies infructueuses de recrutement .....</i>	<i>146</i>
4.4.3	<i>Les tactiques fructueuses pour le recrutement.....</i>	<i>148</i>
4.5	PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON .....	151
4.5.1	<i>Profils des personnes participantes .....</i>	<i>151</i>
4.5.2	<i>Les domaines d'activités au sein de l'échantillon.....</i>	<i>154</i>
4.5.3	<i>La limite de notre échantillon .....</i>	<i>157</i>
4.6	LES ÉCHANGES NON-ENREGISTRÉS .....	158
4.7	OPÉRATIONNALISATION DES CONCEPTS .....	162
4.7.1	<i>Élaboration des instruments d'observation .....</i>	<i>162</i>
4.7.2	<i>Instruments d'observation du rapport au religieux des EMQ .....</i>	<i>164</i>
4.7.3	<i>Instruments d'observation du rapport au travail des EMQ.....</i>	<i>168</i>

4.8	LES THÉMATIQUES D'ANALYSE .....	171
<b>SECTION III PRÉSENTATIONS ET ANALYSE DES RESULTATS .....</b>		<b>173</b>
<b>CHAPITRE V RELIGIOSITÉ ET UNIVERS PROFESSIONNELS.....</b>		<b>174</b>
5.1	RELIGIOSITÉ EN PRATIQUES DES EMQ .....	178
5.1.1	<i>Pratiques religieuses peu ou pas perceptibles dans l'espace de travail :</i> .....	180
5.1.2	<i>La prière et son espace-temps comme pratique religieuse</i> .....	185
5.1.3	<i>Autres pratiques religieuses en dehors des cinq piliers.</i> .....	192
5.1.4	<i>Signes religieux</i> .....	195
5.1.5	<i>Synthèse des pratiques religieuses significatives au quotidien</i> .....	201
5.2	MÉTIERS ET UNIVERS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES EMQ.....	206
5.2.1	<i>Les métiers exercés avant l'entrepreneuriat</i> .....	206
5.2.2	<i>Perceptions de l'environnement québécois</i> .....	213
5.2.3	<i>L'activité professionnelle et son univers</i> .....	217
5.3	MOMENT D'ABDUCTION DANS CETTE RECHERCHE .....	227
<b>CHAPITRE VI CATÉGORIES THÉMATIQUES D'ANALYSE .....</b>		<b>229</b>
6.1	THÈME 1 : MOTIVATIONS DES EMQ À LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE .....	229
6.1.1	<i>Les motivations matérielles et fonctionnelles</i> .....	230
6.1.2	<i>Motivations immatérielles, passion pour l'entrepreneuriat et/ou vision d'un métier</i> .....	235
6.1.3	<i>Motivations organisationnelles et de liberté d'action</i> .....	238
6.2	THÈME 2 : COLLABORATION ET LIENS PARTENARIAUX DES EMQ .....	241
6.2.1	<i>Relations d'affaires : l'emphase est mise sur les liens dédiés au développement de leurs affaires</i> .....	243
6.2.2	<i>Relations d'affaires : l'emphase est mise sur la définition de son identité personnelle.</i> .....	246
6.3	THÈME 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DES EMQ .....	253
6.3.1	<i>Développement des relations clients</i> .....	255
6.3.2	<i>S'octroyer plus de ressources financières</i> .....	264
<b>CHAPITRE VII ARTICULATIONS RAPPORT AU TRAVAIL ET RAPPORT AU RELIGIEUX .....</b>		<b>270</b>



7.1	ARTICULATIONS : LE RELIGIEUX ET L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE .....	270
7.1.1	<i>La visibilité ou l'invisibilité de la religiosité au travail</i> .....	272
7.1.2	<i>Une conception religieuse de l'avenir professionnel</i> .....	274
7.1.3	<i>S'éloigner des interdictions religieuses dans ses actions</i> .....	276
7.1.4	<i>Respecter ce qui est prescrit au-delà d'autres considérations</i> .....	278
7.1.5	<i>La baraka dans les affaires</i> .....	282
7.2	REGARDS CRITIQUES SUR LA RECHERCHE ET LES RÉSULTATS .....	286
7.2.1	<i>Limites, discussions et recherches futures</i> .....	286
7.2.2	<i>Analyse critique et impacts des résultats</i> .....	288
	<b>CHAPITRE VIII TYPOLOGIES D'ARTICULATIONS.....</b>	<b>300</b>
8.1	TYPLOGIE DES STRATÉGIES D'ARTICULATIONS DES ACTEURS : LES TYPES- THÉORIQUES.....	300
8.1.1	<i>Type-théorique d'articulation A: La primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux</i> .....	302
8.1.2	<i>Type-théorique d'articulation B: La dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail</i> .....	305
8.1.3	<i>Type-théorique d'articulation C: La liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail</i> .....	308
8.1.4	<i>Type-théorique d'articulation D: La primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail</i> .....	311
8.1.5	<i>Type-théorique d'articulation E: La Baraka est la clé de la réussite professionnelle</i> .....	314
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>318</b>
9.1	LES APPORTS THÉORIQUES DE LA RECHERCHE.....	319
9.2	APPORTS MÉTHODOLOGIQUES ET RETOMBÉES SCIENTIFIQUES SIGNIFICATIVES DE LA RECHERCHE .....	323
9.3	AUTRES IMPACTS ET PERSPECTIVES SOCIÉTAUX ET ÉCONOMIQUES .....	328
	<b>ANNEXE A GUIDE D'ENTRETIEN .....</b>	<b>331</b>
	<b>ANNEXE B STATISTIQUES, RELIGIONS AU CANADA .....</b>	<b>334</b>

ANNEXE C STATISTIQUES, MUSULMANS AU CANADA .....	347
ANNEXE D STATISTIQUES, MUSULMANS AU QUÉBEC .....	353
ANNEXE E STATISTIQUES, MUSULMANS AU QUÉBEC EN 2011.....	361
ANNEXE F CERTIFICAT ET APPROBATION ÉTHIQUES.....	366
ANNEXE G CERTIFICAT ET APPROBATION ÉTHIQUES .....	369
BIBLIOGRAPHIE .....	378

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte. Néanmoins, les écritures inclusive et épiciène ont été privilégiées dans une volonté d'inscrire le texte dans une approche d'inclusion des actrices et acteurs qui constituent le terrain de recherche.*

## LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 Schéma du modèle d'analyse .....	107
Figure 5.1 Schéma conceptuel de la Zakat et sa destination pour les EMQ .....	184
Figure 5.2 Schéma conceptuel de la prière (celle du vendredi incluse) et sa place dans les rapports de l'EMQ.....	190
Figure 5.3 Schéma conceptuel du respect des prescriptions et interdictions religieuses selon les EMQ .....	202
Figure 5.4 Schéma conceptuel relevant de l'univers des activités professionnelles des EMQ....	226
Figure 5.5 Image symbolisant la « rationalité instrumentale » des EMQ .....	227
Figure 7.1 Le schéma illustrant les liens et causalité de la Baraka .....	285
Figure 7.2 Les possibles figures du rapport au religieux .....	289
Figure 7.3 Les possibles figures du rapport au travail .....	290
Figure 7.4 Schéma conceptuel : lien entre la perception et son propre rapport au religieux et/ou au travail.....	294
Figure 8.1 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation A : La primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux .....	304
Figure 8.2 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation B : La dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail.....	307

Figure 8.3 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation C : La liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail .....310

Figure 8.4 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation D : La primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail .....313

Figure 8.5 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation E : La Baraka est la clé de la réussite professionnelle .....316

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Tableau synthèse des modes opératoires du concept Rapport au Religieux .....	108
Tableau 3.2 Tableau synthèse des modes opératoires du concepts Rapport au Travail.....	109
Tableau 4.1 Les variables de l'échantillon de cette recherche .....	156
Tableau 5.1 Les participantes et participants à la recherche, avec des prénoms fictifs .....	177
Tableau 5.2 Les différentes possibilités de pratiques des prières au sein de l'échantillon .....	189
Tableau 5.3 Certaines pratiques musulmane au sein de l'échantillon .....	198
Tableau 5.4 Pratique de la prière au sein de l'échantillon .....	199
Tableau 5.5 Positon de la personne participante concernant le fait de « s'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages » ou non.....	200
Tableau 5.6 Les personnes participantes n'adoptant aucun comportement impactant leur quotidien professionnel .....	203
Tableau 5.7 Les personnes participantes adoptant quelques comportements impactant leur quotidien professionnel .....	204
Tableau 5.8 Les participants adoptant des comportements impactant leur quotidien professionnel .....	205
Tableau 5.9 Les participants : âge, statut d'immigration, formation, expériences salariales, et autres .....	208

Tableau 5.10 Avis des personnes participantes sur la place de la religion dans le monde des affaires .....	216
Tableau 5.11 Les activités de l'échantillon selon leurs cibles de marchés .....	222
Tableau 5.12 Tailles des entreprises en termes de ressources humaines .....	224
Tableau 6.1 Associés musulmans ou non et part des collaborateurs musulmans dans chacune des activités.....	252
Tableau 6.2 Les activités et l'enjeu du rapport au religieux avec relation client .....	263
Tableau 6.3 Liste des activités pour lesquelles les entrepreneurs recourent aux crédits bancaires ou non.....	269
Tableau 8.1 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation A.....	303
Tableau 8.2 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation B .....	306
Tableau 8.3 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation C .....	309
Tableau 8.4 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation D.....	312
Tableau 8.5 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation E .....	315

## RÉSUMÉ

Le travail et les convictions d'ordre moral sont des éléments structurants de l'individu et de la vie en collectivité. Le travail permet notamment la quête de subsistance ou de richesse, les convictions d'ordre moral permettent aussi d'évaluer ses actions en termes de bien ou de mal. Cette thèse est construite autour de l'articulation entre le rapport au religieux et le rapport au travail, en ayant pour but de comprendre les tensions réelles ou supposées entre ces deux rapports, précisément chez des individus musulmans au Québec. Pour mieux répondre à cet objectif de recherche sociologique inscrite dans une approche qualitative, le terrain est constitué de vingt-neuf personnes. Ce terrain est composé d'hommes et de femmes, de différentes tranches d'âge, de plusieurs origines ethniques et culturelles, qui exercent dans divers secteurs d'activités, et se déclarant toutes et tous d'appartenance à la religion musulmane au sens culturel du terme. Afin d'observer un rapport au travail inscrit dans une plus grande autonomie décisionnelle, ces personnes exerçaient leurs activités professionnelles sous le statut d'entrepreneuriat. La principale question de recherche consiste à examiner *comment sont articulés le rapport au religieux et le rapport au travail des personnes musulmanes entrepreneures au Québec ?*

Pour atteindre l'objectif de la recherche et répondre à cette question et les questions spécifiques qui en découlent, la revue de littérature sur laquelle s'est adossé ce travail a été élargie, sur les plans disciplinaires et culturels, afin de faire dialoguer des travaux et des perspectives d'origines arabo-musulmane et occidentale. Ainsi, la conception du travail, de la place de la religion, du rapport à l'argent et du rapport aux autres, tels que présentés par des figures de la discipline sociologique d'Occident, comme Max Weber, et du monde arabo-musulman, comme Ibn Khaldun, ont permis d'examiner les perceptions des logiques et des différentes formes de rationalités (occidentale et/ou de pensée islamique) mises en œuvre par les personnes interrogées. Il s'agit, dans un premier temps, de comprendre les dimensions religieuses exprimées, leurs manifestations pratiques et leurs influences potentielles ou avérées sur le rapport au travail, et à l'inverse, de comprendre les choix professionnels au travail sur le plan entrepreneurial et l'évolution dans l'univers des affaires et les possibles influences sur le rapport au religieux. Ce qui, dans un deuxième temps, a conduit à documenter et analyser les différents arrangements et stratégies individuels d'accommodements entre ces deux rapports. C'est la conjugaison de ces deux dynamiques qui a guidé l'enquête de terrain, notamment les phases d'observation des milieux de vie et de travail et les vingt-neuf entrevues semi-dirigées qui l'ont jalonnée.

Il en ressort que les rationalités en jeu des personnes participantes sont des rationalités qui s'inscrivent dans un modèle économique capitaliste de la société québécoise et avec la considération de leur appartenance à la religion musulmane auto-déclarée. Autrement dit, les personnes participantes sont dans une démarche de quête du profit sur le plan économique et dans une évaluation axiologique de cette démarche sur le plan religieux. Ces rationalités ont mené les entrepreneurs musulmans à adopter différentes stratégies, à structurer plusieurs arrangements et à poser diverses actions dans la manière de gérer au quotidien leur rapport au religieux et leur rapport au travail. Ainsi, ces entrepreneurs musulmans prennent des décisions qui concilient leur conception du travail et leur conception de la religion musulmane. Leurs actions sont induites par des considérations religieuses et économiques, induites par des motivations professionnelles et personnelles, induites par des conceptions des causes et de leurs effets potentiels, induites par des

rapports à l'argent et par des rapports aux autres. Ces actions s'articulent, en définitive, autour de la prière durant le temps de travail, des financements des activités professionnelles avec la considération de l'interdiction religieuse des emprunts avec intérêts, du développement de relations d'affaires en fonction du rapport au religieux, de la quête de rentabilité sous certaines exigences religieuses, et d'une mise en lien de la trajectoire professionnelle et de la trajectoire religieuse. La pluralité des rapports au religieux et des rapports au travail des personnes entrepreneures musulmanes est effective dans l'échantillon de cette recherche. L'analyse des données a permis de faire émerger les théories des participantes et participants à la recherche et a permis de cerner cinq types-théoriques de comportements des personnes entrepreneures musulmanes établies au Québec. Ainsi, l'articulation de leur rapport au travail et leur rapport au religieux peut s'inscrire dans : une primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux ; une dissociation entre ces deux rapports ; une mise en lien entre les deux rapports ; ou encore par une veille au respect de leur rapport au religieux, même si cela peut avoir une incidence sur leur rentabilité au sens capitaliste du terme ; et finalement une recherche de ce qu'elles ont nommé la Baraka.

Mots clés : Travail ; Islam ; Entrepreneuriat ; Musulman ; Religion



## ABSTRACT

Work and moral convictions are structuring elements of the individual and community life. Work enables the quest of sustenance or wealth, while moral convictions enable the evaluation of one's actions in terms of good or evil. This thesis is built around the articulation between the relationship to religion and the relationship to work, with the goal of understanding the real or supposed tensions between these two relationships, specifically among Muslim people in Quebec.

To better meet this sociological research objective within a qualitative approach, the research field is made up of twenty-nine people. The field composed of men and women of different ages and ethnic and cultural origins, working in various sectors of activity, and who all claim to be Muslim in the cultic sense. In order to observe their relationship with work, which was characterized by greater decision-making autonomy, these people carried out their professional activities under an entrepreneurial status. So, the main research question is to examine *how to carry out the articulation between the relationship to religion and the relationship to work of Muslim entrepreneurs in Quebec?*

To achieve the research objective and answer this question and the sub-questions arising from it, in addition to disciplinary literature, it is necessary to draw on literature from the Arab-Muslim world. Thus, the conception of work, the place of religion, the relationship with money and the relationship with others, as presented by iconic figures from the Western sociology, notably Max Weber, and from the Arab-Muslim world, notably Ibn Khaldun, made it possible to examine the nature and the different types of rationality (Western and/or Islamic thought) of the people interviewed. It is a question, firstly, of understanding the religious dimensions expressed, their practical manifestations and their potential or proven influences on the relationship to work, and conversely, of understanding professional choices at work on an entrepreneurial and developments in the business world and possible influences on the relationship to religion. Which, secondly, led to documenting and analyzing the different arrangements and individual accommodation strategies between these two relationships. It is the combination of these two dynamics that guided the field investigation, in particular the phases of observation of living and working environments and the twenty-nine semi-directed interviews which punctuated it.

It emerges that the rationalities at play of the participants' rationalities are part of a capitalist economic model of Quebec society, that with consideration of their belonging to the self-declared Muslim religion. In other words, the participating people are in a process of seeking profit on an economic level and in an axiological evaluation of this process on a religious level. Rationalities that have led Muslim entrepreneurs to adopt different strategies, structure different arrangements and to take different actions in the way they manage their relationship to religion and their relationship to work on a daily basis, they therefore make decisions which reconcile their conception of work and their conception of the Muslim religion.

These actions are driven by religious and economic considerations, by professional and personal motivations, by conceptions of causes and their potential effects, by relationships with money and with others. Ultimately, these actions revolve around prayer during working hours, the financing

of professional activities, taking into account the religious prohibition on bank interest, the development of business relationships based on a relationship with religion, the quest for profitability under religious conditions, and the linking of professional and religious trajectories.

The plurality of relationships to religion and to work of Muslim entrepreneurs is effective in the sample of this research. the analysis of the data made it possible to bring out the participating theories and participants in the research and made it possible to identify five types of behavior of Muslim entrepreneurs established in Quebec, about the articulation of their relationship to work and their relationship to religion, can be part of : a primacy of the relationship to work over the relationship to religion ; a dissociation between these two relationships ; a link between the two reports ; or by ensuring that their relationship with religion is respected, even if this can have an impact on their profitability in the capitalist sense of the term; and finally a search for what they called Baraka.

Keywords: Work ; Islam ; Entrepreneurship ; Muslim ; Religion

## INTRODUCTION

Cette thèse vise à montrer comment les personnes musulmanes et entrepreneures articulent leur rapport au travail et leur rapport au religieux, dans le contexte de la société québécoise. Il s'agit de comprendre les liens entre le rapport au religieux et le rapport au travail chez les personnes entrepreneures musulmanes dans le contexte d'une société occidentale.

Dans les sociétés occidentales, l'organisation sociale s'appuie sur un système économique ou socio-économique nommé le « capitalisme » et défini dans l'encyclopédie<sup>1</sup> *Larousse* comme étant « à la fois un système économique, mais aussi un type d'organisation sociale »<sup>2</sup>. La même encyclopédie souligne que l'une des principales figures à la naissance de ce « système économique » ou ce « type d'organisation sociale », est Adam Smith (1723-1790), son œuvre la plus célèbre *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* écrite en 1776. La pensée de cette œuvre telle qu'explicitée dans cette encyclopédie est présentée ainsi : « l'intérêt personnel est le moteur principal de l'activité économique et qu'il conduit à l'intérêt général ». À des fins plus illustratives, il est extrait de son ouvrage son plus célèbre postulat :

Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. (Smith, 2002, p.18)

Cette conception relative à « l'esprit du capitalisme », a fait l'objet d'analyses par l'un des plus célèbres fondateurs de la sociologie occidentale, Max Weber et dont la pensée est plus longuement explicitée dans cette thèse.

---

<sup>1</sup> L'usage de l'encyclopédie dans cette partie permet uniquement d'installer le propos introductif qui sera plus amplement référencé dans cette thèse.

<sup>2</sup> « Capitalisme » dans *Larousse*. Plus précisément dans *Larousse Encyclopédie* disponible en ligne, 10 décembre 2023, <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/capitalisme/30530>

D'autre part, l'organisation sociale dans le monde musulman a également fait l'objet d'analyses. Tel que cela est mentionné dans la même encyclopédie *Larousse*, l'un des inventeurs de ce que « l'on appelle aujourd'hui les « sciences humaines » »<sup>3</sup>, Ibn Khaldun 1332-1406), a théorisé les constructions et les chutes des civilisations, en particulier dans son œuvre *Al Muqaddima*. À l'instar de Adam Smith, il présente l'un de ses postulats, relatif à ce qui régit les comportements humains et la de recherche de réponses à ses besoins dès le début de son premier chapitre *La civilisation humaine \_ Généralités*, la citation ci-dessous en est l'illustration :

L'homme (seul) ne peut subvenir à ses besoins. Même le minimum vital – une ration journalière de blé, par exemple – requiert mouture, pétrissage et cuisson : c'est-à-dire le concours d'ustensiles et d'outils et, par suite, celui de trois corps de métier – forgeron, menuisier et potier. [...]. Un homme seul ne saurait y suffire. Il lui faut donc faire appel à un grand nombre de ses semblables. Les besoins d'une collectivité ne peuvent être satisfaits que par la coopération (ta'âwun). (Ibn Khaldun, 1997, p.67-68)

La pensée d'Ibn Khaldun est également plus longuement développée dans cette thèse, notamment, pour la faire dialoguer avec celle de Max Weber. Ce dialogue permet aussi de doter cette thèse d'éléments théoriques suffisamment diversifiés en termes de conceptions pour comprendre des comportements d'individus associés aux deux mondes : citoyens du Québec et de religion d'ailleurs (Islam).

Il est vrai, qu'à travers ces deux extraits, il est souligné certaines conceptions du monde, certaines conceptions des rapports aux autres, des rapports à soi, et des rapports aux biens matériels, qui se distinguent notamment par une conception portée d'une part sur « l'avantage » de l'individu et d'autre part, sur « les besoins d'une collectivité ». Néanmoins, ces conceptions ne sont pas suffisantes pour comprendre le rapport au travail des individus dans le Québec contemporain, pas plus que celui des musulmans ou des non-musulmans.

---

<sup>3</sup> « Abd al-Rahman ibn Muhammad Ibn Khaldun » dans *Larousse*. Plus précisément dans *Larousse Encyclopédie* disponible en ligne, 07 mai 2024, [https://www.larousse.fr/encyclopedie/litterature/Abd\\_al-Rahman\\_ibn\\_Muhammad\\_Ibn\\_Khaldun/174137](https://www.larousse.fr/encyclopedie/litterature/Abd_al-Rahman_ibn_Muhammad_Ibn_Khaldun/174137)

Cette thèse a pour objet d'étudier, chez les personnes se déclarant musulmanes et établies au Québec, leur rapport au travail et leur rapport au religieux, et particulièrement d'étudier les tensions réelles ou supposées entre ces rapports. En d'autres termes, cette thèse se propose de comprendre le sens des comportements des individus musulmans au travail par le prisme de leur rapport à la religion, et cela en interrogeant les acteurs eux-mêmes.

Cette thèse est structurée en trois sections : la première intitulée « rapport au travail et rapport au religieux : état des lieux sur fond de dialogue Weber/Ibn-Khaldun », elle contient les deux premiers chapitres ; la seconde intitulée « cadre théorique et méthodologie », elle contient le troisième et quatrième chapitre ; la troisième intitulée « présentation et analyse des résultats », elle contient les cinquième, sixième, septième et huitième chapitre. Ainsi, le premier chapitre porte sur la contextualisation des enjeux de l'entrepreneuriat et de la population musulmane dans la province du Québec, sur la question de recherche, ses objectifs, la problématique ainsi que les pertinences de cette recherche et la démarche épistémologique.

Le second chapitre présente la revue de littérature avec une mise en perspective de la religion et sa place au Québec, en particulier la réalité du groupe musulman dans la province. Il traite également de la place de la culture et du fait religieux dans le monde des organisations. Puis, s'ensuit dans ce chapitre une recension de la littérature d'ordre théorique sur l'action et les rationalités, notamment issue de la pensée islamique. Il se termine par une synthèse de la revue de littérature et présente la pertinence d'un dialogue épistémologique entre Ibn Khaldun et Max Weber.

Le troisième chapitre souligne les choix théoriques et dégage le modèle d'analyse sur lesquels s'appuie cette recherche. Il y est décrit les concepts et théories mobilisés, notamment ceux qui permettent de déconstruire les rationalités des acteurs musulmans ainsi que les dimensions du rapport au religieux et du rapport au travail de ces acteurs. Ce chapitre se termine par le modèle d'analyse et de l'approche utilisée.

Le quatrième chapitre expose la méthodologie de recherche. D'abord, il y est spécifié l'approche qualitative retenue et présente un portrait statistique contextuel du « groupe musulman » au Canada et au Québec. Ensuite, il est exposé la méthode d'échantillonnage et de recrutement des informateurs (participantes et participants) de cette recherche ainsi que la présentation de

l'échantillon. Ce chapitre se termine par une présentation des instruments d'observation du rapport au travail et du rapport au religieux des informateurs.

Le cinquième chapitre présente la religiosité et les univers d'activités des personnes participantes à la recherche sur la base de l'analyse des entrevues semi-dirigées ainsi que le moment d'abduction de cette thèse et la construction des hypothèses exploratoires.

Le sixième chapitre propose les catégories et sous-catégories thématiques dans lesquelles se regroupent la totalité des personnes participantes à la recherche. Il y est présenté les motivations des personnes entrepreneurs, leurs liens partenariaux et leurs leviers de développement d'activités.

Le septième chapitre se consacre à l'éclairage des articulations entre le rapport au religieux et le rapport au travail des personnes participantes. Ce chapitre présente aussi un regard critique sur l'ensemble de la recherche.

Le huitième chapitre présente les différents types théoriques ou profils-types qui ont émergé du terrain de recherche. Ce chapitre est suivi d'une conclusion soulignant les perspectives, les apports théoriques et les retombées scientifiques de cette recherche.

SECTION I

RAPPORT AU TRAVAIL ET RAPPORT AU RELIGIEUX : ÉTAT DES LIEUX SUR FOND  
DE DIALOGUE WEBER/IBN-KHALDUN

## CHAPITRE I

### MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Cette recherche s'intéresse aux liens et aux interactions entre le rapport au religieux et les rapports au travail, incluant la gestion d'entreprise, chez les personnes entrepreneures musulmanes au Québec. Il s'agit donc d'observer dans quelle mesure la foi et/ou les croyances et pratiques religieuses influencent ou organisent ces rapports et d'en comprendre les incidences sur les activités professionnelles de cette catégorie de la population. La distinction entre foi et croyance n'a que peu d'incidence dans les considérations de ce sujet. Cependant, la foi concerne l'intériorité et la liberté du sujet humain, elle contribue à sa formation et son évolution, elle peut être interrogée, voire critiquée dans ses fondements, néanmoins elle est « résistante »<sup>4</sup> ; quant à la croyance ou les croyances, elles sont installées dans le sujet humain et ne sont pas assujetties aux questionnements et interrogations, elles seraient opposées au déploiement libre de la personnalité du sujet, néanmoins, elles sont moins résistantes (Arkoun 2013, p. 201-202). Concernant l'activité professionnelle, soit « le travail », il s'agit de le recouvrir et de le questionner comme facteur de production, comme essence des individus et comme un système de distribution des revenus (Méda, 2018).

La perspective adoptée ici est donc d'interroger le rapport au religieux comme une conception de foi et/ou de croyance assumées individuellement<sup>5</sup> et comprendre comment elles se matérialisent en pratique chez les individus dans leurs activités professionnelles. Il s'agit de porter le regard sur des individus qui se qualifient eux-mêmes et s'auto-désignent de musulmans et qui exercent une

---

<sup>4</sup> Terme utilisé par Mohammed Arkoun : « La foi, au contraire, concerne l'intériorité et la liberté du sujet humain, sa formation en profondeur. Elle est résistante [...] en ce sens qu'elle est travaillée par le temps. » Arkoun 2013, p. 202).

<sup>5</sup> Même si cette foi et/ou croyance s'inscrit dans un collectif ancestral, familial, amical, etc. et dans une large diversité des rapports que peuvent avoir les individus à la religion musulmane et aux incidences qu'elles auraient sur leurs actions.



activité professionnelle en tant qu'entrepreneur<sup>6</sup> au Québec. Or, la religion musulmane est une religion associée à l'immigration et considérée comme génératrice d'habitudes professionnelles éloignées de celles de la vie en entreprises québécoises (Helly, 2004). À ce titre, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'élément « immigration » pour le cas des personnes entrepreneuses musulmanes et de comprendre leurs déterminants sur les actions professionnelles dans un contexte ethno-confessionnel, voire exclusivement confessionnel, et perçu comme différent de celui de la majorité.

Quels sont les déterminants à l'action humaine, des individus et des groupes ? Cette question aux ancrages philosophiques est au cœur du sujet, mais elle est surtout au cœur des réflexions de plusieurs champs des sciences humaines, dont la sociologie. Effectivement, dans les courants de la pensée sociologique en Occident, des fondateurs de la discipline, tels que Durkheim, Marx, Weber et leurs successeurs tels que Parsons, Bourdieu et Crozier, ou encore les plus contemporains tels que Thévenot et Boltanski, et beaucoup d'autres, se sont attardés sur les analyses des facteurs matériels, des facteurs individuels, des facteurs fonctionnels, des facteurs conjoncturels ou structurels, des facteurs relationnels, afin d'essayer de cerner les motivations à la conduite des individus en société (Doubet, 2009 ; Renault et Sintomer, 2003 ; Thévenot, 2004). Selon les auteurs, les époques et les influences, on retrouve plusieurs approches : holiste, individualiste, relationnelle, communicationnelle, macrosociologique et microsociologique. Des approches accordant une place prédominante à l'acteur, ou prépondérante à la structure, avec un certain déterminisme des acteurs sous l'influence des structures, ou au contraire à la capacité des acteurs dans les structures, ou encore en dépassant ces considérations de structure et d'acteur (Donnati, 2004 ; Martuccelli, 2009).

Dans le monde arabo-musulman, le questionnement portant sur la valeur conférée aux actions humaines doit-il s'appuyer sur la rationalité et/ou la religion, a largement été soulevé, en particulier durant la période des « falasifa » et « motakallimûn », soit les « philosophes » et les « scolastiques », ceux qui adoptent une dialectique rationnelle (Corbin, 1986). Le contexte socio-

---

<sup>6</sup> Le terme « entrepreneur » est le plus souvent utilisé de manière générique. Il englobe aussi bien les femmes entrepreneuses que les hommes entrepreneurs.

philosophico-théologique et le détour archéologique vers cette période, entre le VI<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècle, est nécessaire pour comprendre comment la rationalité dans la pensée islamique a été construite, en intégrant la pensée religieuse notamment à travers les œuvres de Al Farabi, Ibn Sina et Ibn Rochd (Arkoun, 1993). Effectivement, les réflexions concernant la gouvernance et l'ordonnement de la cité et des individus, menées par Al Farabi et Ibn Sina et nommée « la cité vertueuse », sont illustratives pour comprendre la construction de la rationalité dans le monde musulman (Sebti, 2011), et auxquelles Al-Ghazali et Ibn Roshd apporteront leurs éclairages. Ibn Khaldun leur succède en termes de philosophie islamique et considéré comme « précurseur de la sociologie moderne » (Corbin, 1986, p. 386), il s'intéresse, entre autres, sur le rapport au travail dans les sociétés musulmanes de son époque. En effet, l'époque contemporaine est celle des brassages, des déplacements d'individus et de groupes, alors pour comprendre les conduites des individus musulmans dans le cadre de leurs activités professionnelles en dehors des « terres d'Islam », soit en occident, et plus précisément au Québec dans le cadre de cette recherche, est essentiel. Il est donc opportun d'intégrer non seulement les rationalités occidentales, mais aussi, celles de la pensée islamique, ainsi que d'en faire la mise en contexte et la problématisation, qui est pour cette recherche, au sein de la société québécoise.

C'est en tenant compte de ces considérations globales que ce chapitre, consacré à la mise en contexte et la problématique de la recherche, présente la question de recherche, les objectifs, et les pertinences sociale et scientifique, ainsi que l'énoncé de la démarche méthodologique générale mobilisée pour cette recherche.

## 1.1 Contextualisation de l'entrepreneuriat au Québec

En 2022, le Québec compte un peu plus de 220 000 entreprises, dont la plus grande majorité sont des petites et moyennes entreprises (PME), elles sont déterminantes dans le niveau de richesse de la province (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2022). Le rapport de l'institut de recherche sur les PME visant à cerner l'activité entrepreneuriale au Québec, note qu'en 2017, le Québec était considéré comme une province où la carrière entrepreneuriale est très valorisée (St-Jean et Duhamel, 2018), toutefois, c'est celle qui dénombre le moins d'entreprises par habitant comparativement aux autres provinces du Canada. Les auteurs du rapport soulignent que les

intentions entrepreneuriales devançant celles des autres régions canadiennes, et que celles-ci, enregistrent d'importantes progressions sur la dernière décennie. Ce ne sont pas tous les citoyens d'un territoire qui choisissent de devenir entrepreneurs, seule une minorité se décide à le faire à un moment ou à un autre. Au Québec, cette minorité (les entrepreneurs) avoisinait les 10% de la population active<sup>7</sup> en 2016. Mais la pandémie de la Covid-19 a engendré des bouleversements significatifs, ainsi, pour la période s'étendant de 2017 à 2021, l'écart entre le nombre de nouveaux entrepreneurs et le nombre d'entrepreneurs quittant leurs fonctions était évalué en août 2022, par le ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie<sup>8</sup>, à près de -7 200 individus en moyenne par année. Il est à noter que la dynamique de création d'entreprises était en hausse avant la pandémie.

L'entrepreneuriat comme dynamique est considéré comme un élément clef de la vitalité d'une économie, les entrepreneurs sont porteurs d'innovation et sont des contributeurs significatifs dans le développement économique (Schumpeter, 2002). Au Québec, la croissance économique réelle du produit intérieur brut (PIB) était de 2,8% (contre de 3,4 % pour l'ensemble du Canada la même année), telle qu'indiqué par la publication *Comptes économiques du Québec, 4e trimestre 2022* de l'Institut de la statistique du Québec. Dans le rapport de St-Jean et Duhamel (2018), il était déjà souligné que développer l'entrepreneuriat au Québec serait un facteur déterminant à la poursuite de la croissance, et à l'issue de la pandémie, mettre l'entrepreneuriat au cœur de la stratégie économique du Québec est intégré dans la vision économique du gouvernement de la province telle que présentée dans le *Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025* et dans lequel on retrouve, notamment : « *l'entrepreneur et l'entrepreneure au cœur des priorités dans la structure de l'offre de services gouvernementaux* » ; « *Encourager le réseautage des dirigeants et dirigeantes d'entreprises dans le cadre des différentes interventions gouvernementales* » ; « *Valoriser la*

---

<sup>7</sup> Lors du recensement de 2016, *Statistique Canada* a recensé une population active de 4 255 500 personnes au Québec dont 451 480 en travailleurs autonomes (ou entrepreneurs). Soit un taux de 10,6% de la population active.

<sup>8</sup> Site du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : <https://www.economie.gouv.qc.ca/> consulté le 05 janvier 2023.

*profession d'entrepreneur pour accroître le désir d'entreprendre* » (Ministère de l'économie et de l'innovation, 2022, p.11).

En ce qui concerne l'entrepreneur, déjà dans la problématisation de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Max Weber (1998, p. 69-70), il est exposé que l'avènement des « entrepreneurs modernes » se fait par l'arrivée d'un esprit nouveau, qui est « l'esprit du capitalisme ». Cet esprit consiste en l'évolution des comportements des entrepreneurs, notamment, dans le monde agricole, l'entrepreneur qualifié de « traditionnel » exerçait une activité économique dans laquelle il privilégiait son mode de vie, la quantité de travail fournie, la relation avec les clients et les paysans, mais ces comportements ont cédé la place à ceux d'un entrepreneur animé par un esprit de rationalisation des processus de production, par la réduction des coûts, par la réponse aux besoins des clients, et l'augmentation du chiffre d'affaires, c'est le nouvel esprit de cet entrepreneur : « l'esprit du capitalisme ».

« L'esprit du capitalisme » webérien dans l'époque contemporaine et dans la société québécoise ne fait plus de doute. Dans les mêmes rapports susmentionnés<sup>9</sup>, il est souligné, que l'entrepreneuriat, sur un territoire s'explique par le biais des attitudes et perceptions des citoyens quant à leur rapport personnel face à la carrière entrepreneuriale et que l'innovation permet aux entreprises de gagner en efficacité en produisant des biens et services à valeur ajoutée, ce qui les rend plus concurrentielles au Québec. Il en ressort que 74,8 % des citoyens du Québec considèrent que l'entrepreneuriat est un bon choix de carrière (St-Jean et Duhamel, 2018, p. 14), et que la démarche de valorisation de la profession d'entrepreneur doit être maintenue et encouragée par le gouvernement (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2022). Il est vrai que dans ce cadre, les attitudes et perceptions sont en lien avec le succès et l'échec de la carrière d'entrepreneur. Il faut comprendre que les attitudes et comportements s'insèrent dans un contexte socio-économique, politique et législatif pour soutenir ou inhiber l'entrepreneuriat et l'innovation sur les territoires. Néanmoins, il est également à souligner que le biais des individus face à l'entrepreneuriat est en

---

<sup>9</sup> Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2017 du Global Entrepreneurship Monitor, et Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025.

lien étroit avec leurs croyances et leurs normes socioculturelles (Robichaud, 1999). C'est ce qui est aussi souligné dans la littérature des sciences de gestion et de sociologie présentée dans notre revue de littérature.

## 1.2 Mise en contexte de la population musulmane au Québec

Les deux derniers recensements qui comportent des questions orientées sur l'appartenance religieuse des individus sont ceux réalisés en 2011<sup>10</sup> et en 2021<sup>11</sup>, par *Statistique Canada*<sup>12</sup> et ont permis de révéler des informations statistiques concernant la population musulmane<sup>13</sup> installée à l'intérieur du pays. Effectivement, en 2011, le programme du recensement comportait « l'Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) <sup>14</sup> », menée auprès de 4,5 millions de ménages, soit environ un tiers de la population, et en 2021, un échantillon de 25% des ménages canadiens, pour lesquelles ont été reçus des questionnaires détaillés<sup>15</sup>. On trouve dans ces questionnaires (recensement de 2021 et l'ENM 2011) la question « *Quelle est la religion de cette personne ?* », ce qui a permis de

---

<sup>10</sup> Les données de recensement ont été recueillies jusqu'à mai 2011.

<sup>11</sup> Les données de recensement ont été recueillies jusqu'au 11 mai 2021.

<sup>12</sup> L'organisme officiel en charge du recensement et de la collecte de nombreuses autres données.

<sup>13</sup> La désignation de « population musulmane » dans ce contexte précis de statistique, sera dans le sens de celui utilisé par l'organisme *Statistique Canada*. Dans sa définition de la « religion », l'organisme a formulé la définition comme suit : « *la religion réfère à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme, ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. La religion ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux.* ». (Définition variable de la *religion* dans le Dictionnaire, recensement de la population 2021)

<sup>14</sup> Cette enquête touchait 13 320 614 de personnes établis au Canada avec un taux de réponse pondéré de 77,2%, obtenu avant le 10 mai 2011. « *L'ENM constitue la plus grande enquête à participation volontaire jamais menée par Statistique Canada. Les premières données de l'ENM seront diffusées le 8 mai 2013* ». (Information générale sur l'Enquête nationale auprès des ménages, *Statistique Canada*).

<sup>15</sup> Une approche obligatoire est considérée pour la collecte des données d'enquêtes relative au recensement. En d'autres termes, les 25% des ménages ayant reçu le questionnaire détaillé avaient l'obligation d'y répondre.

dégager des données empiriques relatives à la confession des individus établis au Canada, donc des individus « s’auto-déclarant » d’appartenance à la religion musulmane, notamment établis au Québec. Il en ressort qu’au Québec, il est recensé 421 710 personnes en 2021 (contre 243 430 personnes en 2011) s’auto-désignant musulmans, soit 5.1% (contre 3,1% en 2011) de la population de la province qui se qualifie d’appartenance à la religion musulmane. Il est à noter que plus de 60% des musulmans au Québec sont des immigrants installés depuis moins de quatre décennies. Plus précisément en 2021, il y a 69% des musulmans du Québec sont nés à l’extérieur de la province.

À l’issue de la pandémie de la Covid-19, plusieurs bouleversements ont eu lieu dans le monde professionnel, le rapport au travail (Saba et *al.*, 2020), et cela a significativement impacté le regard sur le marché de l’emploi, il est vrai que la tendance à la baisse de la taille de la population des 15 à 64 ans et la forte croissance économique au Québec ont fait que le taux de chômage du Québec a atteint un plancher historique<sup>16</sup>, et les données récentes ne permettent pas de circonscrire une analyse plus affinée sur le chômage de la population musulmane dans la période actuelle. Néanmoins, en 2011, la période où les données permettent de faire une analyse du taux de chômage des musulmans, il est à noter que quand le taux de chômage était de 7,2 % pour l’ensemble de la population québécoise, celui des individus musulmans était de 17,4%. Le taux de chômage élevé chez la population musulmane pourrait être un facteur à l’orientation entrepreneuriale. Effectivement, selon l’une des théories explicatives de l’entrepreneuriat immigrant, les conditions de la société d’accueil poussent à entreprendre (Robichaud, 1999), mais les chiffres de *Statistique Canada* ne confirment en rien cette hypothèse, ni dans les données de 2011 ni dans celles de 2021, dans la mesure où, la proportion connue d’entrepreneurs est quasiment identique chez le groupe musulman que chez le reste de la population québécoise, soit autour de 10%.

---

<sup>16</sup> Site du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale ; <https://www.mtess.gouv.qc.ca/index.asp> consulté le 23-04-2023

Le fait que le taux chômage des musulmans au Québec soit significativement plus important, est analysé comme la résultante d'une discrimination. Denise Helley (2004) s'appuyant sur des enquêtes réalisées au Québec par Tadlaoui<sup>17</sup> durant les années 2000, soulignait que :

La discrimination est directe et prend la forme de refus de prise en considération de curriculum vitae de personnes d'origine arabe ou de confession musulmane sous prétexte qu'elles ne participent pas à la vie de l'entreprise et que leurs habitudes sont trop éloignées de celles dites québécoises. (Helly, 2004, p. 6).

Il y aurait donc une corrélation entre les croyances des individus musulmans et leur rapport au travail dans la perception des employeurs québécois. Même si la pandémie de la COVID-19 a induit le développement fulgurant du télétravail, et que celui-ci favoriserait un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée (Saba et Cachat-Rosset, 2020, p. 10)<sup>18</sup> ce qui pourrait inclure éventuellement des « habitudes » qu'auraient les musulmans dans leurs vies privées. Il n'en reste pas moins que la considération dans cette recherche est plus large que l'organisation du travail, il s'agit plutôt de se focaliser sur le rapport au travail dans sa globalité. Il y aurait donc, non seulement, une méfiance à l'égard des individus perçus comme « musulmans » pour les insérer dans le marché du travail, mais aussi une justification et légitimation de leur mise à l'écart par la perception « d'habitudes éloignées » de celles nécessaires à la vie de l'entreprise québécoise (Helley, 2004 ; Brodeur, 2008). En conséquence, les individus musulmans auraient une offre d'emploi plus restreinte, ce qui les positionnent de facto dans une situation d'exclusion du marché du travail comparativement à d'autres Québécois. Dans la société québécoise, y aurait-il réellement une justification de l'incompatibilité entre le rapport à la religion des individus musulmans et leur

---

<sup>17</sup> Référence à : TADLAOUI Jamal-Eddine (2002) Pistes d'action pour contrer les manifestations de la discrimination raciale et de l'intolérance dans le champ de l'intégration en emploi des personnes immigrées au Canada au cours des dix dernières années, Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 45 p.

<sup>18</sup> Rapport produit en 2020, recensant la littérature sur le télétravail, incluant définitions, déterminants de succès et autres éléments.

rapport au travail ? Le cas des entrepreneurs musulmans québécois<sup>19</sup> pourraient apporter un éclairage à cette interrogation.

De surcroît, depuis quelques années, un certain nombre de débats : « les accommodements raisonnables » ; « la charte de la laïcité » et plus récemment ceux de « la loi 21 », viennent mettre sous les projecteurs, les membres de la communauté musulmane au Québec, en particulier, les femmes musulmanes avec le voile (Bouarbat et Grenier, 2014 ; Demers *et al.*, 2021). Le rapport au travail de ces femmes, a fait l'objet de plusieurs études dans des sociétés occidentales, recensées dans un rapport remis au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Bouarbat et Grenier, 2014), il soulignait un même résultat, soit l'écartement des femmes musulmanes<sup>20</sup> du marché du travail deux fois plus élevé que celui des femmes non musulmanes dans ces sociétés.

Ces débats interfèrent dans les espaces sociaux du travail et la visibilité du groupe musulman au sein de la société québécoise en est amplifiée. Le rapport de la commission Bouchard et Taylor (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles du Québec, 2008), portait entre autres sur : « les congés religieux » ; « le port de signes religieux » ; « les lieux de prières », et d'autres considérations religieuses dans certaines institutions, généralement publiques, mais qui restent néanmoins des espaces sociaux du travail, et cela a contribué à construire une perception des rapports entre les « québécois » et les « musulmans » ou du moins à questionner la capacité d'intégration sociale de ces derniers dans la société québécoise (Brodeur, 2008).

La décennie qui a suivi ce rapport, a connu le débat sur « la charte des valeurs », qui ambitionnait une plus grande portée sur les espaces du travail (Côté et Mathieu, 2016). Dix ans après ce rapport

---

<sup>19</sup> Musulman québécois : sera précisé dans l'avancement de cette recherche, néanmoins, la grille d'analyse sera portée sur le rapport à la religion au sens de « foi » et/ou « croyance » de Mohammad Arkoun et non de « l'habitus » religieux ou de tradition qu'on pourrait trouver chez les « bourdieusiens ».

<sup>20</sup> Un écartement : par une auto-exclusion volontaire ou involontaire, ou par une exclusion du marché.



Bouchard-Taylor, les craintes, les peurs, les inquiétudes, les mythes des dits « accommodements » religieux dans les espaces du travail au Québec, sont restés d'actualité (Gauthier, 2019; Potvin et al., 2018). Ces débats auraient laissé entendre que le rapport au religieux prendrait une place prééminente dans l'exercice d'activités professionnelles, et qu'il serait donc nécessaire de réguler ce rapport au religieux des individus dans certains métiers, c'est visiblement le cas de la récente « loi 21 ». Or, ces influences du rapport au religieux sur le rapport au travail dans le cas de musulmans ayant la foi et/ou croyance, seraient à interroger. Cette interrogation pourrait être féconde dans un contexte de liberté décisionnelle en termes d'actions professionnelles, une liberté qui est particulièrement caractérisée chez les entrepreneurs, et qui a été explorée dans notre recherche.

### 1.3 Les enjeux de l'entrepreneuriat et du vivre ensemble au Québec

La province du Québec, à l'instar de tout autre territoire adoptant un système économique capitaliste, se doit d'entretenir un climat favorable à l'amélioration, au développement, à la progression de l'entrepreneuriat au sein de la province. Effectivement, en préambule de *La théorie de l'entreprise et de l'entrepreneur* de Joseph Schumpeter (2002), il soulignait que :

L'entreprise et l'entrepreneur sont unanimement considérés comme les ressorts fondamentaux du mécanisme de la production, des échanges et de la répartition dans une économie à base de marché [...] La formule de W. Sombart selon laquelle entreprise et entrepreneur sont les forces motrices de l'économie capitaliste moderne (Schumpeter, 2002, p. 63).

Afin de favoriser les « forces motrices de l'économie », le gouvernement du Québec via son *Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation* (MEI), pour le quinquennat 2017-2022 et 2022-2025 a mis en place un *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat* (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 2018) et un *Plan Québécois en entrepreneuriat 2022-2025* (Ministère de l'économie et de l'innovation, 2022), dont les raisons d'être sont d'assurer la croissance économique du Québec. Dans ce plan, il est désigné par « entrepreneuriat » la définition simple suivante :

[...] l'acte de prendre le risque d'investir des capitaux et d'assumer la responsabilité d'une équipe afin de réaliser des activités économiques créatrices de valeur (ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 2018, p. 17).

Et ce plan soulignait également la volonté d'accroître la richesse collective du Québec, c'est-à-dire :

Cela signifie que l'on doit créer davantage d'entreprises qui commercialiseront de nouvelles idées. Il s'avère également important d'encourager la croissance de nos entreprises florissantes pour les faire passer au niveau supérieur (ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2022, p. 10).

Mais l'entrepreneuriat, est aussi, un phénomène central dans le processus « d'incorporation »<sup>21</sup> des immigrants et de leurs descendants dans les sociétés occidentales, tel que cela fut souligné déjà par G. Simmel en début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>22</sup> (Pécoud, 2005). Sachant que l'apparition et l'accroissement du groupe « musulman » au Québec sont principalement le fruit de l'immigration<sup>23</sup> et de sa descendance, alors l'entrepreneuriat serait pour eux aussi un processus d'incorporation. En termes de proportion, il est à noter que 9,6% de la population active du groupe « musulman » au Québec exerce une activité sous statut d'entrepreneur<sup>24</sup>, soit sensiblement la même que pour le reste de la province. De plus, les « études et analyses » du *ministère de l'Économie et de l'Innovation* concernant l'évolution de l'entrepreneuriat au Québec en 2016, rapportent que les intentions entrepreneuriales et le taux de démarches de création d'entreprises sont globalement deux fois plus

---

<sup>21</sup> Terme utilisé dans le résumé du texte, mais peut être remplacé par « intégration » également présent dans le texte de Pécoud

<sup>22</sup> « Si Simmel écrivait, en 1908, que toute l'histoire économique montre que l'étranger fait partout son apparition comme commerçant, et le commerçant comme étranger (Simmel, 1990, p. 54), l'émergence des économies immigrées n'avait été prévue ni par les sciences sociales, ni par les pouvoirs publics. » (Pécoud, 2005, p. 368).

<sup>23</sup> Il est à noter que 73% des musulmans du Québec sont de la première génération d'immigrant selon les données de recensement de 2011 de *Statistique Canada*.

<sup>24</sup> Chiffre disponible uniquement pour 2011, cependant, aucun élément structurant n'est survenu depuis cette date qui laisserait supposer que ce taux aurait significativement changé.

élevés chez les immigrants que chez les natifs<sup>25</sup>. En 2022, il est relayé à travers le site du ministère que les entrepreneurs de première et de deuxième génération d'immigrants sont les catalyseurs de l'économie canadienne, notamment par le fait que, dans les entreprises en démarrage au Canada, leur contribution a atteint un taux de 34% entre 2014 et 2019 (Underwood et al., 2022).

Effectivement, l'entrepreneuriat immigrant a fait l'objet de plusieurs études et fait produire quelques théories en Amérique du Nord (Robichaud, 1999), qui permettent de comprendre ce processus d'incorporation dans la société. Il y est recensé principalement trois théories explicatives de ce phénomène : une approche structurelle, soit sur la base du fonctionnement politico-socio-économique de la société d'accueil ; une approche culturelle, c'est à dire, que la démarche entrepreneuriale des individus est favorisée ou défavorisée par des éléments culturels et religieux de leur groupe d'appartenance ; et une approche situationnelle, qui s'attarde sur la relation entre les immigrants et la société d'accueil. Il semble donc essentiel dans la perspective d'accroître la proportion de l'entrepreneuriat au Québec et d'en favoriser le développement des entreprises, de porter une attention particulière à l'entrepreneuriat immigrant qui serait un atout dans le développement de l'économie de la province.

Les entrepreneurs sont, non seulement, des personnes qui mettent en œuvre diverses ressources, afin de répondre aux demandes de clients dans une économie de marché, par la conception, la production, la commercialisation ou l'échange de biens, mais ils sont aussi, des individus qui obéissent à des dispositions individuelles et groupales qu'ils peuvent déployer à leurs convenances et selon leurs propres appétences. Pour reprendre une analyse sociologique, les comportements des individus sont façonnés par les buts, les intentions et les intérêts dans la vie en société. Les variations entre les comportements prescrits, préférés, tolérés et interdits sont définies par la structure sociale, qui assure également, un contrôle des moyens « légitimes » pour atteindre ces

---

<sup>25</sup> Selon le ministère de l'Économie et de l'Innovation. (s. d.). *Portrait de l'entrepreneuriat au Québec*. Récupéré le 17 avril 2020, de <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec/>

but (Merton, 1997). En reprenant l'exemple de Merton : un des buts qui représente un objectif culturel à atteindre par les individus dans la société américaine, est la réussite financière. Cette réussite financière est considérée comme une valeur. Donc, pour déterminer la causalité entre les comportements individuels et les moyens mis en œuvre, il semble pertinent de considérer ce que sont les objectifs culturellement favorisés (Merton, 1997, p 163-187). Autrement dit, les agents (acteurs, individus et groupes) déploient, hiérarchisent, ajustent leurs rationalités à leurs convenances et en fonction de leurs contextes, afin de créer de la richesse. Or, dans le contexte de l'immigrant, il pourrait y avoir une distorsion entre ce qui est « culturellement » favorisé par la société d'accueil et la société d'appartenance, d'où la nécessité de s'attarder sur la compréhension de la causalité entre les normes et les pratiques des individus dans une société. Dans le cadre de cette recherche, il s'agissait de comprendre les comportements individuels considérant la normativité de la religion musulmane (telle que perçue, construite, comprise, ou interprétée, par les acteurs eux-mêmes) et des pratiques professionnelles au Québec.

Peu ou prou, depuis le 11 septembre 2001, la dimension « religion musulmane » prend une importance dans les sociétés occidentales et répondre à des enjeux politiques et éthiques au sein de ces sociétés avec des minorités musulmanes, est devenue une nécessité notamment pour lutter contre l'islamophobie<sup>26</sup>. Les débats évoqués plus haut au Québec font exception au Canada, ce qui complexifie d'autant plus les enjeux du « vivre ensemble ». De ce fait, la minorité musulmane s'insère dans des rapports de pouvoir à l'échelle majoritaire, soit au niveau fédéral pour revendiquer ses droits (Antonius, 2015), notamment, dans son rapport à la religion (exemple : port de signes religieux) durant l'exercice de toutes activités professionnelles (exemple : contrairement aux dispositions de la loi 21). Cependant les enjeux des minorités musulmanes dans les activités professionnelles restent, à bien des égards, similaires à ceux qu'elle peut confronter dans toutes les autres provinces du Canada, voire dans toutes les autres sociétés occidentales.

---

<sup>26</sup> L'article du *Devoir*, intitulé *Pour les musulmans d'ici, il y a un avant- et un après-11 septembre*, daté du 11 septembre 2021, souligne l'apparition de l'islamophobie et autres problématiques liée à la population musulmane au Québec.

La démarche d'entrepreneuriat chez les individus musulmans est dans la même proportion que chez les individus d'autres appartenances religieuses au Québec, il s'agit de savoir si qualitativement, les individus de foi et/ou de croyances musulmanes, ont ou non, une orientation plus spécifique, dans la création de richesse. Réalisent-ils des ajustements, des adaptations, des conciliations plus élaborés entre religion musulmane et création de richesse ? Ou tout simplement, ils répondent à des dispositions individuelles de logiques entrepreneuriales, tel que cela a été étudié chez des entrepreneurs musulmans en France (Benaïssa, 2015, 2016 ; Karimi, 2020)

Dans cette recherche, la compréhension du rapport des musulmans à la création de richesse est étudiée via des acteurs économiques (des entrepreneurs) dans la société québécoise, en portant le regard sur l'articulation entre leur rapport au religieux et leur rapport au travail. Cela permettrait de déconstruire les modalités de prises de décisions professionnelles chez les individus de foi et/ou de croyance musulmane, et faire ressortir les éléments qui, dans les pratiques constitueraient des apports pertinents à l'économie provinciale. En tout état de cause, ces éléments seraient d'un intérêt significatif en matière de politiques publiques à adopter concernant le fait religieux au travail, l'insertion à l'emploi, la réduction du taux de chômage (significativement plus élevé au sein de ce groupe) et éventuellement d'ajuster des politiques favorisant l'entrepreneuriat dans la province.

#### 1.4 Objet de recherche : tensions entre le rapport au religieux et le rapport au travail

L'objet de cette recherche est d'étudier les tensions réelles ou supposées entre le rapport au religieux et le rapport au travail des individus musulmans au Québec, ou encore, de comprendre les interférences potentielles entre les rapports au religieux et les rapports au travail des musulmans au sein de la société québécoise. Il s'agit principalement d'établir le schéma compréhensif, une approche herméneutique (Quivy et Campenhoudt, 2006), qui permet de saisir le sens des comportements des individus musulmans au travail par le prisme de leurs rapports à la religion. Pour ce faire, le cas des entrepreneurs musulmans au Québec permet de centrer le regard sur ces deux dimensions : rapport au religieux et rapport au travail. Effectivement, les entrepreneurs sont des individus qui entreprennent des actions pour créer une entité juridique dont la raison d'être est d'organiser et déployer des ressources en vue de mettre en place une activité dont la finalité serait de réaliser du profit et créer de la richesse. Ils seraient donc les principaux décisionnaires en termes

de choix d'activité professionnelle, de l'exercice de celle-ci et du rapport au travail qu'ils entretiendraient. Pour cette recherche, ce sont spécifiquement les entrepreneurs qui se chargeraient de la gestion et du management de leurs activités et qui se désignent comme ayant la foi et/ou une croyance musulmane. Autrement dit, les simples investisseurs dans une entreprise, sans contribution à son fonctionnement et/ou son administration sont exclus des observations réalisées dans le cadre de cette recherche.

Dans cette recherche, les qualifications « personnes musulmanes » ou « individus musulmans » renvoient à des personnes dont l'auto-identification ou l'auto-désignation de musulman sont dans le sens culturel. C'est à dire, des acteurs musulmans prenant comme fondement de leur croyance et/ou foi, une « relation » avec « Dieu » dont « il est acquis qu'il est législateur »<sup>27</sup> (Arkoun, 2013, p. 99). Ils considéreraient que leurs actions font ou feront l'objet d'une évaluation dans le cadre normatif « musulman ». Ce qui revient en fait, à considérer l'hypothèse que ces individus ont des raisons valides, de leurs points de vue, et dans leurs contextes, d'estimer la valeur de telle ou telle action, y compris par considération religieuse. Cette hypothèse est celle qui fut considérée par de grands sociologues des religions tels que Durkheim, Weber et autres (Boudon, 2010). De plus, il est à noter, comme le souligne H. Corbin

[...], c'est l'absence en Islam, du phénomène Église. Pas plus qu'il n'y a, en Islam, un clergé détenteur des « moyens de grâce », il n'y a de magistère dogmatique, ni autorité pontificale, ni Concile définissant des dogmes. (1986, p.23)<sup>28</sup>

Ainsi pour le musulman, il y aurait une plus grande liberté herméneutique du cadre normatif musulman, ainsi que pour l'évaluation des actions et comportements, ce qui peut varier d'un acteur à l'autre, il est donc pertinent de s'attarder sur la compréhension de l'acteur lui-même de son cadre

---

<sup>27</sup> Autrement dit, pour les musulman Dieu a instauré les lois qui encadrent la conduite des individus et fonctionnement de la société. Il est acquis pour l'individu musulman que Dieu a déterminé ce qui est interdit et ce qui est autorisé en termes de comportements et d'actions.

<sup>28</sup> Henry Corbin apporte quelques nuances, notamment dans les variations sur les Imamat que l'on retrouve au sein du Shi'isme.

normatif (issu de la religion musulmane), selon sa compréhension et de l'évaluation de ses actions et comportements à l'intérieur de celui-ci.

À contrario, les individus qui s'identifieraient uniquement sur le plan culturel comme « musulman », et pourraient se considérer sur le plan culturel comme agnostiques, athées, ou de tout autre dogme non musulman, sont à la marge de cette recherche, voire en dehors de celle-ci. Pour conclure avec l'objet de recherche : les entrepreneurs musulmans visés exercent leurs activités entrepreneuriales principalement au sein de la province du Québec.

Pour conclure cet objet de recherche, sont livrées ici les définitions tirées de la littérature du rapport au travail et du rapport au religieux musulman, et qui sont plus largement développées dans le deuxième chapitre de cette thèse.

Ainsi, pour le rapport au travail, Dominique Méda (2011), dans son article *Comment mesurer la valeur accordée au travail* s'appuyant sur plusieurs enquêtes internationales concernant la place qu'accordent les individus au travail, elle recense les résultats permettant d'appréhender le rapport au travail. Il en ressort que celui-ci se définit entre sa valeur « instrumentale », c'est-à-dire que le travail remplit principalement une finalité économique et matérielle ; et sa valeur « expressive », c'est-à-dire que le travail représente principalement une source de réalisation et de définition de soi, selon l'importance qu'est accordée par l'individu à l'une ou l'autre des deux valeurs.

Quant au rapport au religieux, il s'agit d'un rapport qu'entretient un individu envers des « croyances (religieuses qui) font sens pour lui » (Boudon, 2001, p.11) et qui peuvent s'inscrire dans « l'expression de valeurs ultimes obligatoires » (Weber, 1995, p.68). Pour le rapport au religieux musulman, il s'agit d'y ajouter ce que M. Arkoun désigne comme l'absence de « sacerdoce » (1993, p.125). Ainsi, le rapport au religieux en Islam se définit comme un rapport à l'ordre divin et l'adhésion à un ensemble de valeurs, dont la relation avec Dieu est « sans intermédiaire » (*Ibid.*). La définition de ce rapport au religieux est également plus détaillée dans le deuxième chapitre, notamment avec les définitions de Durkheim, Boudon, Weber et Ibn Khaldun,

## 1.5 Questions de recherche : articulations entre le rapport au religieux et le rapport au travail

Il s'agit de comprendre comment les entrepreneurs musulmans composent leur rapport à la religion musulmane avec l'exercice d'activités entrepreneuriales au Québec. Il s'agit de déconstruire les processus de mise en cohérence de la foi et/ou croyance et/ou des pratiques religieuses avec les exigences des activités professionnelles et les choix en matière de gestion des personnes entrepreneures musulmanes, dans une société occidentale à partir du cas Québec.

Cette étude est donc, centrée sur la compréhension des articulations entre le rapport au travail et le rapport au religieux telle qu'elles sont construites et/ou perçues par les personnes entrepreneures - dirigeantes et/ou gestionnaires musulmanes ou s'auto-désignant comme telles au Québec. Il s'agit, plus précisément, d'examiner la nature et les différents types de rationalités (Occidentale et/ou de pensée islamique)<sup>29</sup> mobilisés par ces personnes dans leurs espaces sociaux du travail, soit dans le cadre de leurs activités professionnelles et à travers les diverses formes de leadership qu'elles déploient dans l'exercice de l'entrepreneuriat, comme organisation et comme personnalité (Hafsi et Toulouse, 1996 ; Kizaba, 2006 ; Verstraete, 2001). Plus brièvement, la question centrale à examiner est la suivante : *Comment s'articulent le rapport au religieux et le rapport au travail chez les personnes musulmanes entrepreneures au Québec ?*

Cette question principale de recherche sous-tend les quatre questions spécifiques suivantes :

- Quelle place accordent les entrepreneurs musulmans au Québec, à la religion au quotidien ?
  - Quelles sont les principales dimensions religieuses mobilisées ?
  - Par quelles pratiques celles-ci se manifestent-elles ?
- Comment les entrepreneurs musulmans s'engagent dans l'entrepreneuriat ?
  - Quels sont les facteurs déterminants de cet engagement en entrepreneuriat ?

---

<sup>29</sup> Rationalités au sens wébérien, de Merton, de Simon et March, et/ou aux sens de Al Farabi, Ibn Sina, Al Ghazali, Ibn Roshd et Ibn Khaldûn



- Comment cet engagement se traduit-il en termes de modalités de gestion organisationnelle et de prises de décision ?
- Dans quelle mesure, le rapport au religieux interfère-t-il avec le rapport au travail ?
  - Quels facteurs contextuels externes (le contexte social, politique, économique, financier, et culturel) et dans quelle mesure agissent-ils sur l'articulation entre le rapport au religieux et le rapport au travail ?
  - Quels facteurs, entrant en compte dans l'activité entrepreneuriale sont-ils perçus comme spécifiques aux musulmans ?
- Y-a-t-il des stratégies d'accommodements (ou d'arrangements) que les entrepreneurs musulmans mettent en place, entre le rapport au religieux et le rapport au travail ? Et avec quelles modalités ?

#### 1.6 Objectifs de la recherche : dynamique rapport religieux / rapport travail, enjeux et influences

Cette recherche a eu pour ambition de répondre aux trois objectifs explicités ci-dessous :

- Interroger le rapport au religieux (musulman) des individus dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de l'exercice d'activité professionnelle, le rapport au religieux de musulmans peut soulever plusieurs enjeux : d'une part, des enjeux liés au secteur de l'activité professionnelle et des tâches à réaliser dans le cadre de celle-ci. Effectivement, le choix du secteur d'activité peut avoir un certain nombre de corollaires en termes de tâches, de décisions et d'actions qui sont intrinsèquement liées au choix du secteur. Or, certaines décisions, tâches, actions professionnelles, tout en tant parfaitement légales et légitimes au Québec, peuvent être soumises à une évaluation religieuse, et seraient licites ou illicites, selon l'acteur, sa compréhension de la tâche, son interprétation des textes, la perspective qu'il donne à ses actions, sa relation à Dieu, etc. Alors s'agit-il de considérer l'exercice d'activité professionnelle dans tel ou tel secteur dans sa globalité comme illicite, ou de considérer la licéité ou non, des tâches, des actions professionnelles une par une, puis faire le choix d'adopter tel ou tel comportement. Et de là, y-a-t-il une position, une posture, une attitude à adopter qui serait valide religieusement du point de vue de l'acteur, qu'elle soit en fonction du secteur d'activité, de la tâche exercée, ou d'autres considérations. À titre

d'exemples, choisir d'exercer une activité professionnelle de serveur dans un restaurant, notamment y servir de l'alcool<sup>30</sup>, ou encore exercer le métier de croupier dans un casino<sup>31</sup>, sont-ils des métiers illicites par nature, sont-ils illicites dans certains secteurs d'activités, sont-ils à considérer licites ou illicites tâche par tâche. C'est le rapport au religieux de chacune des participantes et chacun des participants à cette recherche qui est interrogé pour fournir les réponses à ces questions.

D'autre part, d'autres enjeux liés à l'expression religieuse dans l'exercice l'activité professionnelle sont manifestes. Effectivement, il peut être nécessaire dans une activité professionnelle de limiter l'expression religieuse des individus l'exerçant, une limitation qui peut être liée à la nature de l'activité elle-même, ou une limitation qui peut être d'ordre légal et réglementaire. Dépendamment des acteurs eux-mêmes, cette limitation peut être considérée comme licite ou illicite religieusement et cela peut impliquer une prise position, une posture, une attitude concernant telle ou telle activité dans sa globalité ou certaines tâches qui en sont les corollaires. À titre d'exemples, ne pas porter de barbe<sup>32</sup> dans certains métiers de santé est une nécessité d'hygiène, ne pas porter de voile<sup>33</sup> pour une enseignante est une obligation légale au Québec. L'exercice de ces métiers où la limitation de l'expression religieuse représente un impératif, sont-ils des métiers illicites ou non, la réponse se trouve dans le rapport au religieux des participantes et participants qui est à interroger dans à cette recherche.

- Cerner les enjeux économiques et sociologiques du rapport au religieux musulman des individus s'auto-désignant comme tels dans les sociétés occidentales.

---

<sup>30</sup> La consommation d'alcool est interdite en Islam, dans la majorité des avis théologiques, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

<sup>31</sup> Les jeux d'argent sont interdits en Islam, dans la majorité des avis théologiques, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

<sup>32</sup> Le port d'une barbe pour les hommes est une prescription en Islam, dans la majorité des avis théologiques, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

<sup>33</sup> Le port du voile pour les femmes est une prescription en Islam, dans la majorité des avis théologiques, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

Il s'agit de se focaliser sur les différents éléments qui entrent en jeu dans le rapport au religieux et le rapport au travail que les individus peuvent vivre dans le contexte d'une société occidentale, et particulièrement au Québec. Le Québec, à travers les décennies, a développé son propre rapport au religieux, ce rapport n'est pas celui des populations musulmanes. Ainsi, il s'agit de comprendre l'influence de la religion (catholique dans le cas du Québec), voire de son rejet, sur les valeurs et les comportements de la majorité des individus au Québec (non-musulmans), et comment ces comportements viennent à se répercuter sur les individus musulmans. Ce contexte socio-historique génère des enjeux sur l'expression et/ou la perception du rapport au religieux musulman dans la société québécoise, des enjeux liés au « vivre ensemble », à la solidarité communautaire, qui peut être aussi source d'exclusion et des relations sociales empreintes de stéréotypes des uns et des autres, ainsi que des discriminations qui peuvent se manifester à différents niveaux (éducation, emploi, financement, opportunités sociales et politiques, etc.). Cerner ces enjeux du rapport religieux musulman des individus s'auto-désignant comme tels, au-delà des positions politiques et de la littérature idéologique, est un objectif qui permet d'éclairer les motivations à l'action des uns et des autres, et surtout, des uns envers les autres. Cette recherche apporte, à travers des points de vue d'acteurs socio-économiques, cet éclairage.

Ces acteurs, des entrepreneurs musulmans au Québec, sont d'autant plus pertinents dans la recherche car ils éclairent également les enjeux économiques. Effectivement, le rapport au religieux musulmans peut entraîner diverses répercussions dans la sphère économique québécoise et ses organisations, notamment par la participation ou non sur le marché du travail ; sa participation ou non dans certains secteurs économiques ; par la participation ou non à la consommation de certains produits disponibles sur le marché québécois ; par sa souscription ou non à certaines réglementations et pratiques dans le monde des affaires. À titre d'exemples, au niveau sociologique, la prière du vendredi implique de grand regroupement d'individus musulmans au niveau des mosquées, ces regroupements impliquent des enjeux de circulations, de gestion de l'espace, d'un niveau sonore, qui peuvent être perçus comme des désagréments pour les riverains. Au niveau économique, une femme qui porte le voile et ne souhaitant pas le retirer, ne peut exercer dans les métiers de l'enseignement au Québec, ce qui représente un enjeu aussi bien sur le marché

de l'emploi que sur les structures scolaires<sup>34</sup>, en particulier dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

En définitive, il s'agit de cerner ces enjeux à partir du point de vue des acteurs concernant les expressions religieuses au sein de la société québécoise et leurs regards sur celle-ci.

- Comprendre l'influence du rapport au religieux sur le travail, ou l'inverse, des individus s'auto-désignant musulmans et établis hors « terre d'islam ».

Le rapport au religieux peut exercer diverses influences sur le rapport au travail des individus, et vice versa. Pour comprendre ces influences, il faut s'attarder sur les raisons d'agir, sur la manière d'agir, sur l'espace de l'action, sur le temps de l'action, et sur les moyens de l'action. En d'autres termes, pour comprendre cette influence de l'un sur l'autre, il faut comprendre leur quotidien. Un quotidien dans lequel s'entremêle la trajectoire professionnelle et la trajectoire personnelle de l'individu ; la trajectoire qui est consacrée à orchestrer sa productivité et sa quête de subsistance ou de richesse et la trajectoire qui est consacrée à ses aspirations personnelles, incluant notamment sa trajectoire religieuse. Dans le cas de cette recherche au Québec, pour les individus s'auto-désignant musulmans et établis hors « terre d'islam », les influences se complexifient d'autant plus. Ces influences sont complexes car les raisons d'agir peuvent émaner de la culture environnementale (étrangère et/ou québécoise), de la culture organisationnelle (dépendamment de l'activité), et de la construction identitaire (axée sur l'être et/ou l'avoir). De plus, elles sont complexes, car les moyens d'agir peuvent être illicites religieusement et légitimes socialement et juridiquement au Québec, ou l'inverse. Elles sont complexes aussi, car l'espace-temps de travail peut également être le temps de pratiques religieuses. Elles sont encore complexes, car l'éthique professionnelle au Québec n'est pas nécessairement celle de vie musulmane. Toutes ces complexités nécessitent, pour les individus s'auto-désignant musulmans et établis au Québec, de faire des arbitrages, des agencements, des articulations entre leur rapport au religieux et leur rapport

---

<sup>34</sup> Tel que mentionné dans un quotidien récemment de Dion-Viens (2023, 8 septembre). « On est dans le mur »: 14 230 enseignants manqueront à l'appel d'ici quatre ans. *Le journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2023/09/08/on-est-dans-le-mur--plus-de-14-230-enseignants-manqueront-a-lappel-dici-quatre-ans#:~:text=La%20p%C3%A9nurie%20d'enseignants%20est,r%C3%A9seau%20scolaire%20et%20des%20experts> (Consulté le 30 septembre 2023)

au travail, ce qui implique nécessairement des influences entre les rapports qu'entretient chaque individu au travail et au religieux. Comprendre ces influences représente un des objectifs de cette recherche. À titre d'exemples : comprendre si des individus s'auto-désignant musulmans, pratiquent leurs prières<sup>35</sup> sur le lieu et le temps de travail, mettant ainsi un temps d'arrêt à leurs tâches professionnelles ou à l'inverse poursuivent leurs tâches durant les temps de prières et mettant ainsi un temps d'arrêt à leurs pratiques religieuses ; comprendre si ces individus souscrivent à des crédits avec intérêts<sup>36</sup> pour répondre aux exigences professionnelles, ou à l'inverse acceptent de freiner l'activité pour répondre à leurs conceptions religieuses. Dans les deux cas de figure, il y aurait influence d'un rapport sur l'autre, soit l'influence du rapport au religieux sur le rapport au travail soit l'inverse, néanmoins il ne s'agit pas de voir cette influence comme la faveur de l'un au détriment de l'autre, mais simplement une influence, qui en définitive, serait une articulation entre ces deux rapports.

### 1.7 Pertinence sociale : musulmans dans l'environnement québécois

Le Québec francophone est d'un héritage culturel catholique, un héritage culturel français, et une forte influence du monde anglo-saxon, en particulier américaine. Le fonctionnement économique est capitaliste, avec tout ce que cela implique en termes de comportements des individus dans ce champ, à savoir une rationalité orientée sur la finalité de maximisation des gains et du profit pour les entreprises, une société de consommation où chaque individu est centré sur sa satisfaction individuelle à l'achat, et auxquelles s'ajoute également le déclin de la religion (Langlois, 2011).

D'un autre côté, le Québec est une terre d'immigration et à ce titre, son paysage ethnoreligieux est devenu plus diversifié (Castel, 2010), et l'islam fait partie de cette diversité (Larochelle, 2015 ; Mancila, 2010 ; Rousseau, 2016). Actuellement, le fait religieux fait l'objet d'attention particulière,

---

<sup>35</sup> La prière à des moments précis dans la journée est un impératif religieux en Islam, ou majoritairement considéré comme tel, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

<sup>36</sup> Les crédits avec intérêts sont interdits religieusement en Islam, ou majoritairement considérés comme tels, en tout cas, à comprendre dans ce sens pour l'exemple.

d'abord, par le ministère de l'Immigration dans le cadre de l'intégration des nouveaux immigrants, ensuite, par le ministère de l'Éducation qui s'intéresse à la manière de présenter le fait religieux dans les écoles (Québec Comité sur les affaires religieuses, 2013), et aussi, par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui a pour mission de soutenir la croissance, la productivité des entreprises et l'entrepreneuriat, et pour qui l'immigration peut représenter un levier important (Duhamel et *al.*, 2022).

Cependant, une dimension essentielle serait à prendre en compte, l'intégration des individus « musulmans » dans la société québécoise, notamment, sur le marché du travail, mais pour ce faire, les politiques publiques devraient prendre en considération ce qui est par exemple souligné dans les conclusions de « l'enquête préliminaire sur les perceptions de quelques leaders juifs et musulmans en milieu montréalais » de Mancilla (2010, p.45), qu'il y aurait une perception négative, voir hostile à l'égard de l'islam au sein de la société québécoise. La contribution, qui consiste à étudier le rapport au religieux des « musulmans » et leur rapport au travail, pourrait permettre un éclairage à la réalisation des politiques publiques en termes d'insertion sur le marché de l'emploi, les politiques de ressources humaines dans le secteur privé, ou même en termes d'orientation vers l'entrepreneuriat.

Il est vrai aussi, durant les dernières années qu'il a été observé, notamment au Québec, que différentes entreprises s'affairent à cibler les communautés via des prismes culturels et culturels pour l'incitation à la consommation, la « communauté musulmane » en fait partie. Les entreprises, pour inciter à la consommation, s'appuient spécifiquement sur des leviers relevant de la croyance et des pratiques musulmanes, tels que le « halal », le « hijab », les « produits financiers conformes à l'éthique islamique », les « promotions de ramadan », etc. (Helly et *al.*, 2014 ; Siagh, 2003). En somme, la prise en considération de la confession des individus musulmans dans les stratégies marketing de consommation apparaît comme une pratique largement admise et allant de soi au Québec, et « l'entrepreneuriat du religieux » dans des pays musulmans participe également à cette tendance (Madui, 2012). En revanche, pour l'incitation à l'action de production, de création de richesse, ni les entreprises privées ni les institutions gouvernementales ne semblent prendre en considération la confession des individus, ni ceux de croyance musulmane, ni les autres, en tout cas pas dans le sens d'en faire un levier à l'action de production, d'implication au travail et à la création de richesses. Depuis quelques années, il s'agit principalement dans les entreprises de

gérer l'aspect problématique du « fait religieux » (Honoré 2014, 2016 ; 2021; Thévenet, 2011), même si plus récemment, il est devenu l'objet d'attention plus managériale (Benaïssa, 2019 ; Galindo et Oiry, 2021 ; Volia et al. 2022).

Dans le contexte actuel québécois, dans lequel la religion musulmane est associée à l'immigration récente, la Loi 21<sup>37</sup> serait plutôt un frein à la création de richesse par des individus musulmans, pour rappel, celle-ci interdit la manifestation de croyances religieuses dans le cadre d'exercice de certaines activités professionnelles », ce qui a également été le cas en France, et de manière plus significative, où les femmes voilées y subissent des discriminations (Lénel et Mercat-Bruns, 2022). La question se pose de savoir pourquoi ce qui est valable en matière d'incitation à la consommation ne l'est plus dans l'exercice d'activités professionnelles, dans l'incitation à la production et à la création de richesse ?! Et si, le rapport au religieux influence favorablement la production et la création de richesse chez les musulmans ? Ou encore que la libre expression religieuse, notamment chez les individus musulmans puisse favoriser la « création de richesses », en particulier dans le monde occidental ! Ou encore que le rapport au religieux musulman puisse contribuer à répondre aux exigences contemporaines faites aux entreprises, notamment en matière d'éco-responsabilité, de santé et sécurité au travail, ainsi que d'équité et d'inclusion des personnes issues de la diversité ?

## 1.8 Pertinence scientifique : Islam, immigration et activité professionnelle

Max Weber, il y a plus d'un siècle, a réalisé son étude mettant en lien la religion protestante et le capitalisme. Concernant l'Islam, bien qu'il ait produit quelques pensées fécondes, elles sont cependant critiquées et contestées (Carré, 1986 ; Djedi, 2011 ; Sukidi, 2006; Turner, 2010), mais

---

<sup>37</sup> « ... loi (qui) vise à affirmer la laïcité de l'État et à préciser les exigences qui en découlent ». « (la loi stipule que) le port d'un signe religieux est interdit dans l'exercice de leurs fonctions ». Projet de loi no 21 (2019, chapitre 12) Loi sur la laïcité de l'État. Présenté le 28 mars 2019. Adopté le 16 juin 2019. Récupéré de : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2019C12F.PDF>

il en ressort que l'islam du point de vue wébérien, comme souligné dans la préface du livre de M. Rodinson (2014) *Islam et Capitalisme*, est une religion qui est empreint de « fatalisme » et n'offrant pas suffisamment de rationalité à ses adeptes pour favoriser la création de richesse. Ainsi, M. Rodinson souligne cette assertion dans les propos suivants :

La cause de cette inégalité de développement ne résiderait-elle pas dans la nature de la religion musulmane [...] qui se serait montrée moins favorable que l'idéologie de l'Europe chrétienne [...] C'est ce que prétend une opinion vulgaire très largement diffusée. On a particulièrement mis en cause la nonchalance des musulmans appuyée sur le fatalisme que diffuserait l'idéologie. Cette nonchalance fataliste s'opposerait à l'esprit d'initiative des Européens, [...] ou encore par telle ou telle idéologie chrétienne particulière. C'est encore Max Weber qui a fait le plus pour systématiser, théoriser et fonder sur ces arguments savants une thèse allant dans ce sens. [...] Pour Weber, la mentalité collective européenne se caractérise par un degré supérieur de rationalité. (Rodinson, 2014, p.91-92)

Plusieurs études portant sur des pratiques de l'islam dans le monde musulman se sont attardées à trouver des liens entre foi/croyance musulmane et création de richesse. Effectivement, il y a eu des études portant sur la place de la religion dans les affaires et ce qui est nommée « la finance islamique » (Guermas-Sayegh, 2011 ; Martens, 2001 ; Martin. 2012), et rôle de celle-ci dans le financement des entreprises dans certaines régions du monde ; en Afrique (Bousslama, 2019) ; en Malaisie (Delfolie, 2013) ; et plus précisément, une étude sur le comportement économique des musulmans mozabites en Algérie (Chabert, 1961) ; ou encore, une étude sur les hommes d'affaires en Turquie intitulée *Les Calvinistes Islamiques : Changements et conservatisme en Anatolie centrale* (European Stability Initiative, 2005) il est décrit dans cette étude comment les affaires se sont développées au début des années 2000. Néanmoins, en Occident, notamment au Québec, les études qui portent sur les groupes musulmans, sont généralement insérées dans les enquêtes et les travaux relatifs à l'immigration.

Les publications des instituts statistiques du Canada et du Québec témoignent de l'intérêt que portent les pouvoirs publics à l'évolution de la démographie dans ses différentes dimensions au sein du territoire. *Le Quotidien*, bulletin de diffusion officiel des données de *Statistique Canada*, s'intéresse entre autres sur les portraits socioéconomiques de la population, notamment via les sujets « immigration et diversité culturelle » et font l'objet de plusieurs études scientifiques portant sur les enjeux, l'évolution et la gestion de la diversité. Concernant cette recherche, c'est le cas



spécifique du Québec qui est au centre de nos intérêts. Dans la province du Québec, c'est l'*Institut de la statistique du Québec* qui produit des bulletins portant sur les profils sociodémographiques dans lesquels la place de l'immigration est significative (Fleury-Payeur et Institut de la statistique du Québec, 2019 ; St-Amour et Haemmerli, 2020). Cette immigration fait également l'objet de plusieurs études et travaux universitaires portant sur l'inclusion et l'intégration dans le marché de l'emploi d'une manière générale (Bouarbat et Cousineau, 2009, 2010 ; Boulet, 2016, Frozzini et Mvogo Balla, 2022), ou concernant la place des immigrants dans un secteur précis (Dioh et Racine, 2018), ou dans sa place chez les employeurs dans les régions (Lachapelle *et al.*, 2022), ou encore dans le monde syndical (Soussi et Icart, 2010), et même par des analyses comparatives et des incidences santé (Boulet, Bouarbat, 2015). Et d'autres travaux portant sur l'immigration et l'école au Québec (Kamanzi *et al.*, 2018 ; Martineau, 2003 ; Mc Andrew, 2008, 2015 ; Ouellet, 1997), sur les femmes immigrantes (Bouarbat et Gontéreo, 2009 ; Street et Laplante, 2014), ou encore sur la deuxième génération d'immigrants (Bouarbat et Ebrahimi, 2017), ainsi que sur la discrimination de certaines catégories d'immigrants (Brière *et al.*, 2018), toutes ces études permettent de cerner la dimension ethnoculturelle et plusieurs variables de l'immigration et de la perception de celle-ci dans la société québécoise désormais pluraliste.

Concernant la dimension religieuse, l'islam au Québec a aussi fait l'objet de travaux, notamment par l'analyse des rapports de pouvoir et la perception de cette minorité au Québec (Antonius, 2011 ; Triki-Yamani et Mc Andrew, 2009). De plus, des études qui s'interrogent sur l'évolution du « traditionalisme religieux » ont été réalisées et éclairent l'évolution du rapport au religieux des immigrants et de leurs descendants en territoire occidental tels que la France, le Québec et Nord Amérique (Selby, 2011 ; Selby et Beaman, 2016 ; Selby et Gotman 2014, 2017). Mais en ce qui concerne le rapport au religieux des musulmans au travail comme considération de production, cela reste dans l'angle mort du regard des sociétés occidentales et de la société québécoise. Quelques travaux ont tout de même vu le jour ces dernières années, tels que les travaux de Hichem Benaïssa (2015, 2016) concernant le cas des entrepreneurs musulmans en France, ou encore la thèse de Jamel Stambouli (2017) pour le cas des entrepreneurs musulmans à Montréal, mais l'un comme l'autre adopte une approche portant sur la culture du pays d'origine des entrepreneurs et dont l'islam est une dimension. Dans ces deux cas, les études portent sur des Maghrébins.

Cette recherche se focalise sur le rapport au religieux des individus au sens d'un rapport choisi et entretenu consciemment et non du fait d'une culture héritée. Il s'agit de comprendre comment les individus agissent dans leurs activités professionnelles en fonction de leurs connaissances, de leurs compréhensions, de leurs interprétations et de leurs convictions portant sur la religion musulmane, et s'il y a lieu, d'identifier les modalités articulant le rapport au travail et le rapport au religieux.

Pour ce faire, l'entrepreneuriat a été choisi pour servir de prisme révélateur des figures vecteurs de ce rapport au travail et d'inclusion dans la société québécoise. Il permet aussi d'explorer l'éventuelle compatibilité entre la croyance religieuse et la dynamique de création de richesses des individus musulmans au Québec. Cette étude pourrait contribuer à éclairer l'angle du rapport au religieux dans la création de richesse dans l'économie québécoise, éventuellement à aider à une réflexion critique en matière de politiques d'incitations entrepreneuriales et de politiques d'inclusion sur le marché du travail.

### 1.9 Démarche épistémologique générale

Dans un prochain chapitre sera énoncé l'ensemble de la démarche méthodologique de l'enquête menée pour la recherche. Cependant, il est opportun de souligner que l'objectif étant de répondre à la question principale de recherche sur l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail des musulmans entrepreneurs au Québec. Le choix a été fait ici d'adopter une démarche inductive, évitant de s'imposer des hypothèses préalables afin de « laisser parler le terrain » (Paillé, 1994). Ce choix induit ainsi de mobiliser une méthode qualitative, s'appuyant sur une approche empirico-inductive, dont l'analyse permettrait, à posteriori, une théorisation, en d'autres termes, une « analyse par théorisation ancrée » (*Ibid.*). Pour rappel théoriser :

C'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. (Paillé, 1994, p. 149).

Cette recherche a permis une théorisation au sens de processus d'élaboration et non de résultat, en fait, le résultat ultime étant la théorisation elle-même (Paillé, 1994). Pour cela, il s'agissait, dans l'enquête, de donner la parole aux acteurs. Pour ce faire, la posture de Boltanski et Thévenot (1991)

nous a semblé comme étant celle qui correspond le mieux à l'objet de recherche. La citation ci-dessous reprend les termes pertinents permettant d'éclairer cette considération épistémologique :

Une explication ne saurait s'appuyer sur la réalité de prétendus faits collectifs, dont il s'agirait de montrer, à l'inverse, comment ils peuvent résulter des comportements des seuls êtres pertinents pour l'analyse que sont les individus intéressés. (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 41)

En d'autres termes, ce sont les explications des entrepreneurs musulmans au Québec, et leurs interprétations d'acteurs, qui ont été privilégiées dans ce travail. Effectivement, le choix de formuler une hypothèse pose problème et limite les possibles explications de tel ou tel phénomène. Cette démarche interprétative (Vergnioux, 2003) va aussi de pair avec la démarche qualitative adoptée pour l'enquête qui sous-tend à cette recherche et qui a fait appel à un appareillage d'indicateur de terrains visant spécifiquement à comprendre et à déconstruire l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux, une articulation centrale dans cette étude.

Pour ce faire, des instruments d'observation directs et indirects ont été construits et qui permettent de cerner les dimensions recherchées du rapport au religieux et du rapport au travail pour une trentaine d'entrepreneurs interviewés. L'ensemble de la démarche et le modèle d'analyse s'appuient, notamment, sur une analyse thématique des entrevues et qui est exposée dans un prochain chapitre.

C'est sur la base de cette posture épistémologique que le prochain chapitre, consacré à la recension de la littérature, permettra de documenter et comprendre, premièrement la place du travail dans la société et des réalités religieuses dans le Québec contemporain. Cela en soulignant les différentes interférences entre l'univers du religieux et de l'espace social du travail. Ce chapitre insiste sur la particularité de la place de la religion au Québec ainsi que la présence musulmane dans la province. Aussi, il y est explicité le concept « d'entrepreneuriat », qui, dans cette recherche, a pour visée de s'attarder sur la liberté décisionnelle des individus dans leur rapport au travail et l'autonomie en termes de prise de décision professionnelle. Deuxièmement, ce chapitre permettra d'expliciter les références sociologiques qui déclinent des réflexions musulmanes en termes de rationalités. Il présente, à cette fin, les différentes réflexions qui ont historiquement jalonnées, les constructions

identitaires des groupes musulmans (Corbin, 1994), leurs rapports à l'action, leurs organisations sociétales et leurs rapports à création de richesses. Il est également l'occasion, de présenter les deux auteurs Max Weber et Ibn Khaldun qui sont les principales références dans cette recherche pour analyser les schèmes de pensées des individus constituant le terrain de recherche de ce travail. En effet, ce dernier se compose de personnes entrepreneures musulmanes établies au Québec, ainsi les apports de Max Weber permettent d'éclairer la rationalité qui articule le rapport au travail et le rapport au religieux sous le prisme d'une vision occidentale (au Québec) et les apports de Ibn Khaldun permettent d'éclairer cette rationalité, chez les personnes entrepreneures s'auto-désignant comme musulmanes, sous le prisme d'une vision socio-historique et d'une pensée issues du monde musulman.

Les conceptions de ces deux pensées majeures en termes de rapport au travail et de rapport au religieux constituent les principaux fondements épistémologiques et théoriques du cadre d'analyse de cette recherche. Au-delà des différences temporelles -l'écart historique entre les deux pensées- et des différences spatiales -l'écart entre les espaces religieux, culturels, sociaux et géographiques, le dialogue entre ces deux pensées est au cœur de ce chapitre : ce dialogue nous apparaît éminemment pertinent, voire nécessaire à la saisie de l'articulation entre le rapport au travail et le rapport au religieux.

## CHAPITRE II

### REVUE DE LITTÉRATURE ET RÉFÉRENCES THÉORIQUES

L'étude du lien entre le rapport au religieux et le rapport au travail pour des immigrants au Québec s'insère le plus souvent dans les dimensions culturelles et/ou ethnoculturelles (Bouarbat et Cousineau, 2009, 2010 ; Boulet, 2016 ; Frozzini et Mvogo Balla, 2022). Or, la religion musulmane s'est définie à travers son histoire comme étant au-delà des considérations ethniques, Henry Corbin, l'un des plus importants orientalistes français, souligne en 1964 dans son œuvre *Histoire de la philosophie islamique* à propos du dépassement des frontières ethniques et culturelles de la religion musulmane :

L'œcuménicité du concept religieux « islam » ne peut être ni transférée ni restreinte aux limites d'un concept ethnique ou national, profane. C'est une évidence qui va de soi pour quiconque a vécu en pays d'Islam non arabe. (1986, p. 11-12).

Gustave Le bon, non moins célèbre anthropologue et sociologue français avait écrit, presque un siècle auparavant, en 1884, dans son œuvre *La civilisation des arabes* concernant l'étendue de la religion musulmane dans le monde, ce qui suit :

L'islamisme compte aujourd'hui plus de cent millions de disciples dans le monde. Il est professé en Arabie, en Égypte, en Syrie, en Palestine, en Asie Mineure, dans une grande partie de l'Inde, de la Russie et de la Chine, et enfin dans presque toute l'Afrique au-dessous de l'équateur. Ces peuples divers, qui ont le Coran pour loi, sont rattachés entre eux [...] Bien que les peuples mahométans appartiennent à des races fort diverses, il existe ainsi entre eux des liens tellement profonds qu'il serait facile de les réunir à un moment donné sous la même bannière. (Le Bon, 2009, p.106-107)

C'est dans cette perspective que cette étude s'inscrit et centre son objet sur l'articulation entre le rapport au travail et le rapport au religieux des entrepreneurs musulmans au Québec. L'enquête menée dans cette recherche a délibérément écarté l'origine ethnique ou culturelle de ses variables principales. Nous reviendrons plus loin sur cette considération. La revue de littérature qui suit vise à documenter l'articulation entre le rapport au religieux et le rapport au travail des individus telle qu'elle est traitée notamment du point de vue sociologique, particulièrement au Québec. Cette perspective permet, selon nous, de circonscrire l'étude de cette articulation des individus

musulmans de manière plus générale, d'une part, et d'autre part, d'aborder l'analyse de cette articulation et de ces rapports à partir de leur conception dans un même espace-temps, celui du Québec contemporain.

Pour ce faire, ce chapitre est consacré à l'explicitation du rapport à la religion, particulièrement au Québec, à celle du rapport au travail et à l'entrepreneuriat. Il tente de rendre compte, dans ce contexte, des diverses indications sur la place de la culture et de la religion dans l'entreprise. Puis, il y est présenté la conception de l'action humaine en particulier dans la pensée islamique. Et enfin, il y est introduit la pensée des deux sociologues au fondement du cadre d'analyse de cette recherche, le premier étant Max Weber et le second étant Ibn Khaldun, tous deux précurseurs de la discipline sociologique dans deux espace-temps différents, mais dont les éclairages sont des plus féconds.

## 2.1 La religion et sa place au Québec

Cette partie traite du rapport au religieux comme un élément de la réalité sociale québécoise. Une réalité dont l'évolution socio-historique est particulièrement significative en termes de conceptions, en termes de rapports à celle-ci dans la province, et en termes de diversité religieuses et de la présence musulmane dans cette dernière.

### 2.1.1 La religion : une construction sociale et une rationalité individuelle

Le rapport à la religion des individus, dans le monde occidental, a été présenté très tôt en sociologie, comme une « représentation collective » (Durkheim, 1968). Émile Durkheim a ainsi abordé la religion, sous cet angle de « représentation collective »<sup>38</sup>, il pose dans son livre *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, la définition de la religion comme un système de croyances en

---

<sup>38</sup> « Les croyances religieuses sont des représentations qui expriment la nature des choses sacrées et les rapports qu'elles soutiennent soit les unes avec les autres, soit avec les choses profanes. Enfin, les rites sont des règles de conduite qui prescrivent comment l'homme doit se comporter avec les choses sacrées. » (Durkheim, 1968, p. 45).

lien avec ce qui est sacré et auxquels des individus se regroupent dans l'adhésion à ce même système. Et voilà les exacts termes de sa définition :

Nous arrivons donc à la définition suivante : Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent. Le second élément qui prend ainsi place dans notre définition n'est pas moins essentiel que le premier; car, en montrant que l'idée de religion est inséparable de l'idée d'Église, il fait pressentir que la religion doit être une chose éminemment collective. (1968, p. 51).

Par ailleurs, la religion, dans la perspective compréhensive wébérienne, est présentée d'une autre façon. Elle est un « ordre »<sup>39</sup> qui est accepté par des individus, cet « ordre » aurait, pour eux, une certaine « validité ». Ces derniers orientent donc leurs comportements de façon « rationnelle » car ils ont accepté la « validité » de cet « ordre ». Au sens wébérien, la religion n'est qu'une manière de comprendre une raison parmi d'autres de « l'agir » des individus. Pour reprendre une citation de Raymond Boudon :

« [...] la métathéorie de Weber est continuiste : l'adhésion à tout type de croyances, religieuses comme juridiques ou scientifiques, s'explique par le fait que le sujet a des raisons fortes d'y croire, et que ces croyances font par suite sens pour lui. » (Boudon, 2001, p. 11).

Ou encore en citant Weber lui-même et mieux cerner son rapport à la religion et souligner d'autant plus qu'il n'y voyait rien de « sacré », mais plutôt une raison « d'agir » légitime pour les individus, ainsi l'auteur précise que :

La légitimité d'un ordre peut être garantie :

A. De façon purement intime et dans ce cas : [...]

(2) de façon rationnelle en valeur, par la foi en sa validité absolue, en tant qu'il est l'expression de valeurs ultimes obligatoires (d'ordre éthique, esthétique ou autre) ;

(3) de façon religieuse, par la croyance dans le fait que la possession de bien du salut dépend de l'observation de l'ordre ; (Weber, 1995, p. 68).

---

<sup>39</sup> Cet ordre est présenté par Weber ainsi : « [...], l'ordre apparaît au moins à une partie des agents comme exemplaire ou obligatoire et par conséquent devant valoir, [...] » (Weber, 1995, p. 65).

Dans ces deux approches, semble se préciser les prémisses des conceptions sociologiques des religions et la place du rapport au religieux des individus dans leurs comportements, l'une comme « l'adhésion » à une « représentation collective » de ce qui est sacré et l'autre comme une « rationalité » individuelle dans un « ordre légitime ».

D'un autre côté, à titre indicatif, dans la civilisation musulmane, Ibn Khaldun<sup>40</sup> (1997) se focalise sur l'explication de *la théologie dialectique* (p. 735-753), il commence par « la preuve rationnelle de l'unité de Dieu » (p.736) en partant des capacités humaines à produire un enchaînement causal pour comprendre le « monde d'ici-bas » :

Toute chose qui se forme dans le monde sublinéaire, qu'elle soit essence ou acte [...] dépend d'une cause antérieure convenable, qui la fait venir au monde selon l'usage. Chacune de ces causes, à son tour ayant eu un commencement, requièrent d'autres causes. Ainsi les causes s'enchaînent, en remontant, jusqu'à la Cause des causes, Celui qui les produit et les crée : le Dieu Unique. [...] L'intelligence (humaine) est incapable de les suivre et les dénombrer. Seule la connaissance universelle peut les embrasser toutes – surtout pour les actions des hommes [...] (*Ibid.*, p.736)

Ibn Khaldun souligne l'incapacité de l'être humain à cerner comment les causes influencent les événements et aux « ignorances » qu'il rencontre, il est prescrit de se fier aux directives de la religion.

« [...] on ignore la manière dont les causes exercent leur influence sur la plupart des choses. On ne connaît que par l'expérience et les syllogismes catégoriques qui démontrent l'existence d'une relation apparente (de cause à effet), mais on ignore leur influence réelle et ses modalités. C'est pourquoi il nous a été prescrit [...] de nous orienter vers la Cause des causes, celle qui a créé toutes les autres, [...]. (*Ibid.*, p. 737)

---

<sup>40</sup> La place de Ibn Khaldoun est prépondérante dans cette recherche, il est souligné ici uniquement pour l'exemple, mais sa pensée, en particulier sur le rapport au travail et le rapport au religieux est introduite dans les pages suivantes.



En d'autres termes, la religion, telle que présentée par Ibn Khaldun, et plus précisément la croyance en la religion musulmane<sup>41</sup>, obéit à une analyse rationnelle qui oblige à reconnaître la Cause des causes, à savoir Dieu le créateur de toutes les causes. Ainsi, la raison impliquerait d'admettre l'existence du Créateur.

On voit donc, dans leur progression, les causes finissent par dépasser le domaine de nos perceptions et de l'existence, pour cesser d'être perceptibles. La raison ne pourrait ici que se perdre, [...]. L'admission de l'unité de Dieu équivaut donc à l'incapacité à percevoir les causes et leurs modalités d'influence, elle revient à nous remettre au Créateur. (*Ibid.*, p. 739)

Ainsi, dans la conception khaldunienne, la religion, qui découle de la croyance/foi en Dieu, est un chemin rationnel, un enchaînement causal, qui mène à une reconnaissance de l'incapacité humaine à cerner toutes les causes et leur influence ici-bas. Cette conception est soulignée ici, surtout pour rappeler dans quelle mesure la conception de la religion et du Divin avait également fait l'objet de réflexions et d'analyses dans le monde musulman, notamment par le biais d'une approche dialectique, et pas nécessairement comme « habitus » (Benaïssa, 2015).

Cependant pour cette recherche, bien que les musulmans s'inscrivent dans un collectif (la Umma), l'approche wébérienne semblerait plus porteuse pour cerner le rapport à la religion des musulmans au Québec. Et ce parce que d'une part, le fait que la société québécoise est individualiste impliquerait un rapport au religieux individualisé, et d'autre part, le statut minoritaire des musulmans au Québec impliquerait un poids du collectif potentiellement moins prégnant, la majorité au Québec étant non musulmane. Cette majorité dont le rapport au religieux est notamment induit par les conséquences de la Révolution tranquille, le rapport au religieux musulman au Québec ne peut s'appuyer sur une considération ethnoculturelle au regard de la diversité des origines ethnoculturelles des musulmans dans la province. Ainsi, pour cette recherche,

---

<sup>41</sup> Les autres éléments de *la théologie dialectique* (p. 735-753) selon Ibn Khaldun sont explicités dans la conception musulmane.

il est opportun de considérer les comportements des acteurs musulmans sous le prisme des rationalités telles que présentées par ces derniers.

### 2.1.2 Conséquences de la Révolution tranquille

Dans cette partie, il ne s'agit pas de s'attarder, ni sur les origines, ni sur les causes de « la Révolution tranquille » mais uniquement, d'en cibler les conséquences. Cependant, il est nécessaire de poser le contexte de l'avènement de cette période.

Cette période est généralement cantonnée à la période des années soixante<sup>42</sup>, en tout état de cause, inscrite comme telle dans l'imaginaire québécois, et plus précisément entre 1960 et 1966, ce qui correspond à l'arrivée au pouvoir du Parti Liberal avec le gouvernement de Jean Lesage, elle peut être prolongée jusqu'en 1976, voire 1980, comme cela est relaté dans les travaux de M. Pâquet et S. Savard (2021), ou dans l'ouvrage de Mario Polèse (2021). Ainsi pour cette recherche, il est admis que c'est l'ensemble de ces deux périodes qui représente la Révolution tranquille, à savoir de la fin des années cinquante au début des années quatre-vingt (*Ibid.*).

Le contexte d'Après-guerre, la période nommée la « grande noirceur » pose les premiers jalons de la « Révolution tranquille », la première période étant donc l'ancêtre et l'héritière de la seconde, tel que l'enseigne G. Bouchard (2005, p.425-426), il souligne que la première génération d'analystes de la Révolution tranquille s'est surtout attardée sur ses conséquences de « rupture », à savoir : « la réforme de l'appareil bureaucratique » ; celle « du système scolaire et de la santé » ; « la laïcisation » ; « le néonationalisme » ; et « l'État entrepreneur ». Tout en y souscrivant, G. Bouchard y apporte d'autres éléments, notamment le « renouvellement du nationalisme » ; « le projet d'indépendance politique » ; « l'accélération de la modernité » ; le « choix de l'américanité » ; « l'essor d'une pensée de gauche », « certains courants féministes » ; et le

---

<sup>42</sup>« La Révolution tranquille est une période de changements rapides vécue par le Québec dans les années 1960 ». Durocher R. (2013). Révolution tranquille. Dans *L'encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>

« durcissement de l'action syndicale », l'ensemble de ces considérations ont encore certainement des conséquences.

À cet égard, pour plusieurs observateurs, il importe de souligner l'affranchissement de la tutelle de l'Église (Turgeon, 1999), ou du moins l'éloignement des croyances religieuses entamées déjà eu début des années trente (Bouchard, 2005). La séparation entre l'Église catholique et l'État, qui est, à la fois, un repère et une conséquence de la Révolution tranquille (*Ibid.*), représente une rupture entre la société et l'autorité religieuse. Une rupture non violente, mais qui représente, selon Polèse, « un abandon plus réel et plus complet » de la religion (2021, p.109). La nouvelle génération est entièrement détachée du religieux, elle est plutôt immergée dans une société de consommation et de médiatisation (Gauthier et Perrault, 2013). Cet éloignement du religieux de la société québécoise « en douceur » a été accompagné de « virages » des mœurs, d'éducation, de culture et d'économie (Polèse, 2021).

Une conséquence directe est ce qui est nommée « la modernisation » du Québec (Guindon, 1977; Pelletier, 1992), correspond à un ensemble de réformes de modèles et de politiques de gouvernance. Effectivement, le gouvernement du Parti Libéral avait procédé à des réformes profondes dans les structures politiques, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, et même dans les domaines économique et culturel (Pelletier, 1992). Il en résulte une laïcisation de l'école, une abolition de l'emprise de l'église catholique sur l'école, ou sa « déconfessionnalisation » (Paquet et Savard, 2021 ; Polèse, 2021). Et le souligne par le professeur en science politique R. Pelletier, le changement du système scolaire était perçu comme un élément central de rupture politique :

Mais c'est surtout le système scolaire qui sera la cible privilégiée de cette jeune génération puisque l'on sentait bien que la rénovation de ce système constituait la clé de voûte ou la condition première d'une transformation plus profonde de la société québécoise. (Pelletier, 1992, p.8)

C'est possiblement cette même vision qui sous-tend « l'interdiction » de signes religieux pour les enseignants (Loi. 21) (Demers et *al.*, 2021 ; Meunier et Legault-Leclair, 2020). Ainsi, l'une des conséquences de « la Révolution tranquille » a été d'agir sur le rapport au religieux des individus de la société québécoise et cela en agissant sur les générations futures (Pelletier, 1992). Ces réformes menées sur des temps relativement courts, se sont déroulées en douceur et avec une

certaine facilité. En l'espace d'une décennie, le clergé a été rejeté des institutions scolaires, la morale est renvoyée à la sphère privée. Ces réformes d'ordre social et sociétal ont été largement entamées durant la gouvernance du Parti Libéral et se sont accompagnées d'autres politiques notamment économiques.

Au niveau économique, les ruptures consistaient à aller vers une politique d'industrialisation et un plus grand intérêt de l'état pour la sphère du monde des affaires. Avant 1960, il est vrai que la province du Québec vivait dans une forme d'infériorité économique relativement aux autres provinces (Polèse, 2021, Chapitre 2, p.62-72), le virage vers un entrepreneuriat d'état est réalisé, avec pour objectif de rattraper économiquement les autres provinces du Canada (Cossette-Trudel, 2007). Cela tout en contrôlant un certain nombre de secteurs<sup>43</sup>, en installant des conditions économiques propices à la venue d'investissements privés, soit des entreprises capitalistes québécoises, canadiennes et étrangères (Bernier, 1981). En termes de politiques sociales et de santé, il s'agissait pour l'état provincial de prendre des mesures améliorant l'accès de la population aux soins et services de santé. Mais ces conséquences étant relativement éloignées du champ d'intérêt de cette recherche, il n'est donc pas nécessaire de s'y attarder.

Par ailleurs, d'autres conséquences de la Révolution tranquille sont à souligner dans cette recherche. En 1966, avec l'arrivée au pouvoir du parti nationaliste, l'Union nationale, et le Premier ministre Daniel Johnson, la révolution se poursuit. Le Premier ministre poursuit les réformes du système scolaire et d'autres réformes sociales sur la même voie que son prédécesseur et dans la continuité de la Révolution tranquille (Bernier, 1981, 107), cependant, en y apportant le penchant identitaire nationaliste, matérialisé dans le titre de son livre *Égalité ou indépendance* (1965), une ambivalence soulignant une possible indépendance par défaut amena, quelques années plus tard, le concept de souveraineté de la nation québécoise (Godin, 1993). Cette tendance nationaliste poursuivie par l'arrivée du Parti Québécois, accepta la disparition de l'ordre traditionnel, et veilla à la promotion du développement du capitalisme et réclama le contrôle québécois sur ce développement (Bernier, 1981). Néanmoins, il est utile de rappeler que l'année 1967, année de l'Exposition universelle, était

---

<sup>43</sup> La nationalisation de l'électricité en est une illustration, et le slogan « maître chez soi ».

un marqueur de l'ouverture du peuple québécois vers le reste du monde et la construction d'une société différente de celle de l'Amérique en prise avec les tensions raciales (Polèse, 2021, p.137). Ce qui se concrétisa par un afflux de l'immigration, en particulier française, italienne et portugaise. Mais le choix de ces immigrants en termes de scolarité était porté sur la langue anglaise, et mettait en péril le projet de la nation québécoise dont le marqueur est désormais la langue française, le clergé catholique étant déjà en dehors de cette identité. La gouvernance Parti Québécois de René Lévesque arrivée en 1976, fait adopter la Charte de la langue française (Loi 101), qui oblige les nouveaux immigrants à suivre un enseignement en français, la langue est devenue le meilleur indicateur d'intégration des immigrants (Polèse, p.149).

En synthèse, la Révolution tranquille a eu pour conséquence la mise à l'écart du clergé catholique des institutions étatiques, l'institution scolaire étant la plus emblématique, cela a eu pour effet un rapport au religieux du peuple québécois distant, voire inexistant. C'est un « abandon réel » et « complet » de la religion (Polèse, 2021). Elle a eu aussi pour conséquence, une modernisation de l'économie, qui, d'une part, a amené un état providence qui adopte une gestion rationnelle et un rôle planificateur, et d'autre part, qui a impulsé dans la société un tournant vers un fonctionnement capitaliste et un développement de l'entrepreneuriat privé, ainsi la province a pu connaître un certain essor (Pâquet et Savard, 2021, p. 98-108). Le rapport au travail dans la société québécoise s'est donc tourné vers la création de richesse pour une réussite collective. Et pour autre conséquence\_ également d'intérêt pour cette recherche\_ l'ouverture vers le monde et l'acceptation de l'immigrant, qui néanmoins doit parler français, justement dans le but de préserver l'identité québécoise dont le marqueur était la langue française. Ainsi, les immigrants en s'installant au Québec ont l'obligation de scolariser leurs enfants en français, l'essor économique de la province se déploie aussi dans le cadre de cette identité francophone, d'où la nécessité de parler en français pour s'intégrer professionnellement. Mais les immigrants viennent aussi avec leur culture, leur tradition et leur religion. Une religion, telle que l'Islam, s'inscrit dans le paysage de la société québécoise, celle-ci, bien que n'ayant pas de clergé, semble révéler un malaise identitaire (Côté-Boucher et Hadj Moussa, 2008 ; Laniel, 2022 ; Meunier et Legault-Leclair, 2020). Ainsi, la diversité religieuse actuelle du Québec est plus large et vient complexifier ce rapport au religieux.

### 2.1.3 Appartenances religieuses au Québec et la réalité d'être musulman

Le Canada comme pays d'immigration, regroupe, selon le recensement de 2021 de *Statistique Canada*, huit groupes d'apparences religieuses déclarés, auxquelles s'ajoutent un groupe se déclarant « d'aucune religion et perspectives séculières ». Les neuf appartenances se répartissent inégalement au sein de la population, elles se déclinent en termes de proportion comme suit : Chrétienne pour 64,8% ; Aucune religion et perspectives séculières pour 27,3% ; Musulmane pour 5,1% ; Juive pour 1,0% ; et toutes les autres pour moins de 1%, soient les appartenances Bouddhiste, Hindoue, Sikhe, Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord), quasi-nulle pour les Autres traditions religieuses et spirituelles.

Le Québec, traditionnellement, était un territoire fortement influencé par la religion catholique, cela a un impact significatif sur les pratiques sociales, politiques et culturelles de la société québécoise. Néanmoins, il faut rappeler que cette influence a été structurée historiquement par ce que l'on appelait les communautés religieuses, soit « la réunion d'hommes ou de femmes qui désirent vivre en commun afin de pratiquer les conseils évangéliques » (Laperrière, 2013, p.09), mais qui au fur et à mesure des décennies soixante et soixante-dix, sont devenues plus discrètes (*ibid.*, p.12). La Révolution tranquille, à partir des années 1960, a été une période de transformation profonde pour la société québécoise, notamment marquée par le recul du religieux, menant en définitive, à ce que la religion catholique soit un objet culturel comme un autre (Mager et Meunier, 2008) et donc a transformé, ce faisant, le rapport au religieux. Plus précisément dans les temps plus actuels, le catholicisme est progressivement perçu comme un processus de patrimonialisation au Québec (Zubrzycki, 2016), qui contribue à la réaffirmation de la nation québécoise et le faire apparaître comme un marqueur identitaire dans les débats avec les autres diversités religieuses (Rousseau, 2016). Il est notamment, à souligner que la loi 21, représente non seulement une orientation politique de la CAQ<sup>44</sup>, mais aussi une affirmation identitaire de la nation Québécoise (Birch et *al.*, 2022, p.209). Or, cette loi, notamment, en interdisant l'exercice de certains métiers

---

<sup>44</sup> CAQ : parti politique Coalition Avenir Québec, à la tête du gouvernement de la province depuis 2018.

avec le port de signes religieux, a de facto, une incidence sur l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail pour les personnes visant très précisément ces métiers.

Bien qu'historiquement, la réaction face à la diversité religieuse au Québec est caractérisée par trois traits liés à son origine franco-catholique Lefebvre (2008) identifiés comme suit :

[...] une culture socio-religieuse centralisatrice, rattachée au catholicisme, qui uniformise les pratiques religieuses et porte en elle une certaine conception de la « visibilité » et de l'affirmation religieuse, laissant peu de place à la diversité. (Lefebvre, 2008, p173)

[...] sous l'influence de la France, [...], on trouve les éléments d'une culture laïque de type républicain tout aussi uniformisatrice, [...] (*Ibid.*)

[...] une opposition d'une portion de la majorité socio-religieuse historique à la préférence juridique pour les droits individuels, alors que les droits collectifs n'ont guère de place dans la jurisprudence canadienne, tant pour les majorités d'affiliation chrétienne que pour les groupes minoritaires. (*Ibid.*)

Il n'en reste pas moins, que penser la diversité religieuse au sein du Québec, est une nécessité, notamment au regard des politiques d'immigrations, des manifestations religieuses des personnes issues de l'immigration, et des démarches inclusives installées dans les diverses sphères du monde social. Cette immigration inclut un certain nombre de personnes issues de pays où la religion musulmane est majoritaire.

Les musulmans au Québec auto-déclarés lors du recensement de 2021 sont au nombre de 421 710 personnes, soit près d'un quart de la population musulmane au Canada (Statique Canada, 2022c)<sup>45</sup>. Ils représentent une minorité religieuse au sein de la population. Étant principalement des personnes nées en Afrique du Nord et en Asie, ce groupe fait également partie des minorités ethniques du pays. En s'installant au Québec, ces personnes ont apporté leur religion, la transmettent, dans une certaine mesure, à leurs enfants, et adoptent un certain nombre de pratiques qui en découlent. S'ajoute à cela, de manière nettement moins significative, le phénomène de

---

<sup>45</sup> Une analyse des chiffres et statistiques des groupes religieux est présentée dans le chapitre 4.

conversion à l'islam, en particulier de femmes québécoises, qui partagent avec les populations immigrantes et issues de l'immigration une même vision, de l'islam, et elles contribuent à lui donner une relative crédibilité sur la place publique (Mossière, 2010).

Cette présence récente, du moins en nombre, de ce groupe, s'articule donc entre « l'idéologie canadienne de multiculturalisme », et le « projet nationaliste québécois » (Fortin et *al.*, 2008, p.101), et est devenue plus visible notamment à travers des pratiques telles que : les prières dans les mosquées, en particulier le vendredi ; le jeûne du mois ramadan ; les deux grandes fêtes religieuses ; la tenue vestimentaire, particulièrement le voile des musulmanes ; la nourriture halal ; et auxquelles s'ajoutent encore d'autres pratiques qui sont en lien avec la finance islamique (non-recours aux crédits bancaires, création d'institutions financières spécifiques), et la solidarité communautaire (associations de récolte de fond dédiées à soutenir des musulmans au Québec et ailleurs dans le monde). Cette religion, bien que très minoritaire, est aujourd'hui, la deuxième religion du Québec (mais qui est dans les chiffres beaucoup moins importante que le groupe n'ayant aucune croyance selon le recensement de 2021), et reste tout même, très peu connue par la majorité de la population du Québec, c'est ce que révèle, notamment, un article dans *le Journal de Montréal* juste après l'attentat contre la grande mosquée du Québec en janvier 2017<sup>46</sup>. Il a été dénombré à cette période, soixante-dix mosquées et lieux de prières musulmans au Québec dont cinquante-trois à Montréal. Le même article donne quelques autres informations sur les pratiques musulmanes au grand public. Cet attentat a été suivi de plusieurs autres articles d'opinion qui ont été analysés dans la revue *Religiologiques*, notamment par l'article de Potvin et Beaugard (2019), et mettant en lumière une certaine atténuation de la radicalisation de l'extrême droite, une reconnaissance mitigée de l'islamophobie et une contextualisation partielle de l'événement associé à une individualité ou à un contexte de politique national et international. Une autre étude portant sur les procédés journalistiques, soulignait que les journalistes relayaient le discours politique faisant appel à la

---

<sup>46</sup> Follana, C. (2017, 4 février). Qui sont les musulmans du Québec? *Le journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/02/04/qui-sont-les-musulmans-du-quebec#:~:text=Aujourd'hui%2C%20on%20compte%2070,Qu%3%A9bec%2C%20dont%2053%20%3%A0%20Montr%3%A9al.>



tolérance et la solidarité, et avaient tendance à montrer de l'empathie envers la communauté visée (Chaput, 2021). Deux ans plus tard, la *loi sur la laïcité de l'État* au Québec, visait à interdire le port de signes religieux notamment pour les enseignants et enseignantes, requestionne les conceptions des droits individuels et collectifs dans la société, voire l'unité nationale canadienne (Boivin, 2021). Cependant, il s'agissait aussi d'un cas de régulation de la religion où la communauté musulmane a le plus été ciblée dans la lexicographie médiatique québécoise (Demers et al, 2021).

L'hypothèse de l'importance des arabo-musulmans dans le débat québécois sur la loi 21 se vérifie par les mentions qui sont faites aux différentes tenues vestimentaires associées à ce groupe (voile, niqab, hijab, burqa, kirpan), aux références directes aux musulmans en tant que groupe et à la religion islamique. En effet, dans l'exploration lexicographique, la tenue vestimentaire se retrouve mentionnée dans 44% des articles alors que 33% des articles ont abordé la thématique de l'islam ou des musulmans. (Demers et al, 2021, p.126).

En somme, cette loi 21 a permis aussi d'attirer l'attention des musulmans sur e sur la place de l'islam dans la société québécoise, et continue d'interroger chez les musulmans, l'articulation du rapport à leur religion et du rapport à l'ensemble de la société québécoise. Et encore plus précisément, cette loi vient poser une incompatibilité entre le port de certains signes religieux et l'occupation de certains emplois, il s'agit de choisir, par exemple, pour une musulmane entre « porter le voile » et « travailler comme enseignante ». Il existerait, dans certains métiers, une incompatibilité entre l'expression religieuse et le travail, c'est ce que in-fine indique la loi 21. Cette considération a-t-elle trouvé des fondements dans la conception même du travail? Est-elle spécifique à certains métiers ou à la perception de ces derniers? Ou simplement d'une redéfinition de la laïcité dans la société québécoise?

## 2.2 Travail, entrepreneur et le « fait religieux »

Cette section se focalise sur la compréhension et la perception du travail, ses dimensions, son expression pour l'entrepreneur, et la place de la religion dans l'espace social du travail. Ce qui permet de comprendre le rapport au travail des individus dans les sociétés occidentales, et de la place que peut occuper le religieux dans la définition de ce rapport.

### 2.2.1 Le travail comme ordre social

Le rapport au travail des individus dans le monde occidental est considéré de nos jours comme allant de soi, son existence dans la société contemporaine est au fondement de l'ordre social (Méda, 2018). L'histoire du travail dans les sociétés occidentales montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Comme le souligne Dominique Méda (2018), depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, le travail recouvre trois dimensions, une « comme facteur de production », une « comme essence des individus », et une autre « comme un système de distribution des revenus et des droits » et qui doivent être aujourd'hui questionnées<sup>47</sup>. Il y aurait donc une diversité des rapports au travail des individus, ce qui mène, à l'instar de Méda à l'interrogation : le travail est-il perçu d'abord et principalement comme un moyen de gagner sa vie ou un moyen de se réaliser ? (2018, p. 39). Dans le cas de cette recherche, qu'en est-il pour les musulmans du Québec ?

Dans un article de Dominique Méda, intitulé *Comment mesurer la valeur accordée au travail?* (2010), l'auteure en s'appuyant sur sept enquêtes approfondies dans plusieurs pays<sup>48</sup> menées par une équipe de recherche entre 2007 et 2008 et dont elle faisait partie, mais aussi, en s'appuyant sur d'autres enquêtes antérieures à ces dates, principalement menées en Europe, a mobilisé un corpus de données concernant le rapport au travail des individus. Pour l'auteure, le rapport au travail recouvre généralement deux dimensions, « une dimension instrumentale » et une « dimension expressive », mais cela ne semble pas encore recouvrir toutes les dimensions constitutives du travail (*ibid.*). En paraphrasant les analyses des sociologues contemporains du travail, tels que Robert Castel et de Michel Lallement, le travail structure la vie sociale dans notre époque, ce qui veut dire que le travail opère la « socialisation » et « l'institutionnalisation » des individus (Castel et *al.*, 2009). Cette analyse rappelle celle de Berger et Luckmann (2006), qui scindaient la

---

<sup>47</sup> « Nous vivons aujourd'hui avec un concept du travail qui est un conglomérat, le produit de la juxtaposition et de l'assemblage non repensés de ces trois dimensions du travail : le travail comme facteur de production, comme essence de l'homme et comme système de distribution des revenus, des droits et des protections. » (Méda, 2018, p. 23)

<sup>48</sup> Quatre enquêtes en France et trois internationale (Méda, 2010)

socialisation<sup>49</sup> en deux phases, la socialisation dite « primaire », qui correspond au processus où l'individu devient une identité subjectivement cohérente aux regards des autres (*ibid.*, p.229), elle a lieu durant l'enfance et l'individu intériorise<sup>50</sup> la norme définie par « l'autrui significatif »<sup>51</sup>, et la deuxième appelée la « socialisation secondaire », qui elle, se réalise par la division du travail et la distribution sociale de la connaissance nécessaire au travail, celle-ci permet donc d'incorporer un individu dans des nouveaux secteurs du monde objectif de sa société, dans ce cas : le travail. Alors, la « socialisation secondaire » des musulmans en occident obéit-elle exclusivement à leurs entreprises, au marché, aux institutions, ou y a-t-il une part de leur rapport individuel à la religion dans cette socialisation ? Ce qui est un questionnement d'autant plus légitime que « la socialisation primaire » de la majorité des musulmans a certainement été réalisée sur d'autres normes (issues des pays d'origines) que celles de la société québécoise.

Au regard des auteurs précités, le travail apparaît bien comme une construction sociale, mais quid d'une construction identitaire des individus ? Effectivement, l'identité au travail, l'identité professionnelle et l'identité collective ont fait l'objet de plusieurs théorisations depuis les années soixante-dix (Soussi, 2006). Néanmoins, cette question reste entière, d'autant plus avec le développement accéléré des changements technologiques dans les espaces du travail, les mutations des structures familiales, et le recul de la place du religieux dans la construction des identités, au sein du monde occidental contemporain. Notons cependant que pour cette recherche, c'est surtout le rapport au religieux musulman ayant une foi et/ou croyance déclarée qui sera interrogé, notamment, en reprenant le questionnement de Weber.

---

<sup>49</sup> La socialisation est : « L'installation consistante et complète d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci » (Berger et Luckmann, 2006, p.225)

<sup>50</sup> « L'intériorisation est la base, premièrement, d'une compréhension des semblables et, deuxièmement, d'une appréhension du monde en tant que réalité sociale et signifiante » (Berger et Luckmann, 2006, p.224).

<sup>51</sup> (Pour l'enfant), les autrui significatifs présentent (filtrent) le monde à l'individu en socialisation selon leurs positions. Souvent les parents, la famille proches, et les enseignants du les premières années scolaires.

Pour rappel, concernant le rapport au religieux, l'œuvre de Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, réalisée au début du XX<sup>ème</sup> siècle apporte un certain éclairage. Son œuvre livre un regard sur la place des valeurs religieuses dans l'organisation du travail et la tension qui pourrait exister entre les deux. En spécifiant les circonstances historiques, il souligne que :

Ces circonstances [...] font apparaître l'appartenance confessionnelle non comme la *cause première* des conditions économiques, mais plutôt, dans une certaine mesure, comme leur *conséquence* (Weber, 1998, p. 30).

Le projet webérien visait à analyser cette tension en se basant sur l'évolution de l'église chrétienne au XVI<sup>ème</sup> siècle, en particulier, la réforme pour le passage au protestantisme de certaines régions allemande. En observant le comportement économique des individus devenus protestants de ces régions, en d'autres termes, en observant la vie économique en société après la réforme de l'Église catholique, il souligne que :

Un grand nombre des régions du Reich, les plus riches et les plus développées économiquement, les plus favorisées par leur situation ou leurs ressources naturelles, en particulier la majorité des villes riches, étaient passées au protestantisme dès le XVI<sup>ème</sup> siècle. Fait qui [...] et favorise les protestants dans la lutte pour l'existence économique. (Weber, 1998, p. 30).

Weber formula une question dans *Le Problème* au début de son œuvre :

Se pose alors la question historique : pourquoi les régions économiquement plus avancées se montraient-elles en même temps particulièrement favorables à une révolution dans l'Église ? » (Weber, 1998, p. 30-31).

Et c'est justement la place du rapport au religieux appliquée au sein de « l'Église » musulmane (au sens Durkheimien)<sup>52</sup> des individus au Québec pendant leur « vie économique », qui est l'objet de cette recherche et son questionnement.

---

<sup>52</sup> « Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée **Église** » (Durkheim, 1968, p. 51). Voir 2.1.1.

Ainsi, le travail est un facteur de production et un système de distribution des revenus, ce qui représente en définitive la vie économique des individus et des groupes, mais le travail est aussi une construction sociale avec une dimension « comme essence des individus » tel que le soulignait D. Méda (2018). Cette dimension ne peut être l'unique élément constitutif de l'identité professionnelle des individus, c'est ce que souligne notamment Weber en corrélant « l'appartenance confessionnelle » des individus et leurs « conditions économiques ». Ainsi, le « rapport au religieux » est aussi à considérer dans l'observation de la vie économique des individus et des groupes, c'est en tout état de cause, ce qui a été fait par Weber dans son œuvre, et c'est ce qui a notamment permis d'en faire la problématisation dans cette recherche en corrélant le « rapport au travail » et le « rapport au religieux » des musulmans. Ainsi, le cas des entrepreneurs musulmans peut apporter un éclairage sur les vies économiques, aussi bien celles des individus et que celles des groupes. Cela en particulier, grâce à la liberté décisionnelle dont ils jouissent par leur statut, y compris pour la construction de leur identité professionnelle.

### 2.2.2 Rapport au travail : le cas de l'entrepreneur/l'entrepreneure

Pour mieux appréhender la problématique de cette recherche et se focaliser sur l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail d'individus musulmans, le cas des entrepreneurs musulmans au Québec présente l'avantage d'exclure la construction identitaire encadrée par une culture organisationnelle extérieure<sup>53</sup>. À cette fin, il est nécessaire de préciser que l'entrepreneuriat dans la littérature des sciences de gestion, s'articule depuis les fondements du capitalisme et jusqu'à nos jours autour de « l'innovation », de « la prise de risque » et de « l'incertitude » (Boutillier et Uzunidis, 2014, 2015). Dans la littérature sociologique, elle ne s'éloigne pas de ces éléments, néanmoins elle accorde une plus grande place à « l'activité entrepreneuriale » en tant que telle (Chauvin et *al.*, 2014). L'entrepreneuriat est un phénomène qui combine deux niveaux d'analyse, à savoir l'entrepreneur et l'orientation qu'il donne à son organisation (Verstraete, 2001), ainsi cette recherche se focalise sur une compréhension des actions de l'entrepreneur et des actions qu'il met

---

<sup>53</sup> Entendre « culture organisationnelle », comme ce qui est habituellement nommée « la culture d'entreprise »

en œuvre pour l'impulsion de son organisation au regard de sa foi, de ses croyances, ou encore de ses convictions religieuses.

La perception de l'entrepreneur est encore de nos jours largement influencée par la pensée Schumpétérienne (Burger-Helmchen et *al.*, 2016 ; Dannequin, 2012 ; Harrisson, 2012), il est perçu comme « l'élément actif »<sup>54</sup> de la dynamique économique d'une société. Mais ce qui nous intéresse c'est la motivation de l'entrepreneur, non seulement à la création d'une organisation, mais également dans l'exécution de ses actions pour maintenir et orienter son organisation.

Dans la littérature des sciences de gestion et des sciences humaines de manière plus générale, du moins francophone, il se distingue deux directions d'analyses fournissant un éclairage du concept « d'entrepreneur » ; la première est celle qui s'attarde sur « la personnalité de l'entrepreneur », la deuxième sur le « processus entrepreneurial » (Kizaba, 2006), l'une porte sur « l'être », l'autre porte sur « l'agir », ce qui renvoie à la littérature « sociologique de l'action » sur laquelle nous reviendrons plus loin dans la recherche. Aussi, il est à noter que le modèle de « management stratégique » vient intégrer les deux grilles d'analyses évoquées, c'est-à-dire en prenant en considération l'entrepreneur et l'organisation qu'il impulse, avec ses cinq caractéristiques : « le prolongement des dirigeants » ; « l'expression d'une communauté de personnes » ; « le filon conducteur » ; « la gestion de la relation à l'environnement » ; et la « construction d'un avantage concurrentiel », effectivement dans l'ouvrage *La stratégie des organisations : une synthèse*, la stratégie est intimement liée au dirigeant :

---

54 « Nous arrivons au troisième facteur de notre analyse; [...] ce dernier facteur peut être désigné comme le phénomène fondamental de l'évolution économique; il appartient à l'essence de la fonction d'entrepreneur et de la conduite des agents économiques qui sont les représentants de cette fonction. Nous appelons « entreprise » l'exécution de nouvelles combinaisons et également ses réalisations dans des exploitations, etc. et « entrepreneurs », les agents économiques dont la fonction est d'exécuter de nouvelles combinaisons et qui en sont **l'élément actif.** » (Schumpeter, 2002, p. 74)

C'est pour cela qu'on peut concevoir la stratégie comme la manifestation de la volonté des dirigeants, donc de leur personnalité, de leurs valeurs, de leurs aspirations. » (Hafsi et Toulouse, 1996, p. 41)

Il devient possible dès lors de constater que « les valeurs », « les aspirations » du dirigeant prennent place dans sa façon d'exercer et de gérer au sein de l'organisation. De plus, l'identité professionnelle des individus regroupe les dimensions relevant de la socialisation, de l'identité collective et de l'apprentissage des normes (Dubar, 1992 ; Sainsaulieu et Alter, 2019 ; Soussi, 2006). Ce sont probablement ces approches accordant un regard significatif sur le comportement de l'entrepreneur, qui ont mené plusieurs universitaires à s'intéresser à la question de « l'ethnicité » dans le monde du travail en général, et dans l'entrepreneuriat en particulier. En tout état de cause, le rapport au travail et le rapport au religieux seraient des biais individuels qui interfèrent dans le comportement de cet acteur à la fois social et économique.

### 2.2.3 Entrepreneur de culture

En adoptant le postulat que l'entrepreneuriat est composé de « l'être » et de « l'agir » des individus, il est pertinent de se centrer sur la variable liée aux « valeurs », aux « aspirations », aux « identités », à « la socialisation » et aux « collectif » des entrepreneurs.

Effectivement, une des approches explicatives de l'entrepreneuriat est d'ordre culturel, cette approche est appuyée par des analyses de l'entrepreneuriat d'immigrants établis en dehors de leurs lieux d'appartenances culturelles (Robichaud, 1999). Celle-ci prend pour hypothèse le fait que certains attributs culturels d'immigrants les orientent vers l'entrepreneuriat. Dans la synthèse de D. Robichaud (1999), en plus des théories structurelles et situationnelles liées aux faits d'immigrations, il est étayé que des enquêtes menées par Toulouse et Brenner en 1988 et 1990 démontrent que certaines composantes culturelles pouvaient favoriser ou défavoriser le lancement en entrepreneuriat des individus. Effectivement, dans une autre enquête de terrain à Montréal de Helly et LeDoyen en 1990, qui s'attardait à explorer et à valider l'hypothèse que la « situation de désavantage » des immigrants sur le marché du travail, favorise le lancement en entrepreneuriat, mais à ses conclusions, force est de constater, que certains groupes ethniques ou culturels largement discriminés sur le marché de l'emploi, autrement dit en situation hautement désavantageuse, ne se lancent pas en entrepreneuriat. Des enquêtes menées aux États-Unis de Toulouse et Brenner en

1988, et en France s'attardant sur l'entrepreneuriat ethnique menées à partir des années 80 (Ma Mung Kuang, 1992) viennent confirmer que ni l'approche « structurelle » ni « situationnelle » ne peuvent à elles seules justifier le développement d'entrepreneuriat-immigrant, les attributs culturels des individus auraient une place prééminente. Le modèle de « Waldinger et *al.* » (Robichaud, 1999) synthétise les approches structurelles et culturelles pour l'analyse du développement entrepreneurial des minorités durant les années 90 (*Ibid.*). Pour cette recherche, la théorie mettant l'emphase sur les caractéristiques « culturelles » des individus correspond le mieux à ses objectifs et à la contribution à son cadre d'analyse.

Aussi, parmi les logiques entrepreneuriales développées à l'aube du XXIème siècle, c'est la logique de « l'effectuation » qui est un éclairage apporté par Saras Sarasvathy (2011) en termes de prise de décision des entrepreneurs. Cette logique met l'accent sur les moyens disponibles pour la prise de décision et la sélection de l'opportunité chez les entrepreneurs (Degeorge et *al.*, 2018). Ainsi, les théories explicatives de l'entrepreneuriat, y compris « culturelle », ne seraient qu'une approche pragmatique basée sur une exploitation par les entrepreneurs des moyens dont ils disposent, qui dans ce cas, inclut leurs bagages culturels et leurs rapports à la religion.

Pour résumé, le rapport au travail recouvre « une dimension instrumentale » et une « dimension expressive », des individus. L'individu créateur d'entreprise exprime son rapport à travers son entreprise, en d'autres termes « l'entreprise est le prolongement de son fondateur ». L'individu a fait l'objet des socialisations dans laquelle il a intégré des normes, des valeurs, une morale, une culture, qui lui permettent en définitif de développer son rapport au travail en considération de ses propres normes. Autrement dit, son rapport au travail se construit de manière articulée avec son rapport aux normes intériorisées, et possiblement religieuses.

### 2.3 Culture, Islam et entreprise

Cette partie aborde les études et réflexions traitant de la place des normes culturelles dans les espaces sociaux du travail, mais aussi, à ce que représente l'entrepreneuriat au sein de la culture, et au sein des groupes musulmans.



### 2.3.1 Cultures et entreprise

L'entrepreneuriat combine l'entrepreneur et son organisation. En sociologie des organisations, la place et le rôle des individus dans les organisations renvoient à bien d'autres choses qu'un simple moyen de production correspondant aux buts de l'organisation (Crosier et Friedberg, 2007). À titre illustratif la citation suivante :

[...] ces données [une série de conditions et d'exigences relatives à leurs structures et à leur fonctionnement] s'imposent en quelque sorte aux organisations. Quels que soient en effet leurs objectifs manifestes et/ou latents, celles-ci ne peuvent en faire abstraction [...] elles dépendent doublement de leur environnement. [...] elles doivent trouver des ressources de toutes sortes. [...] elles doivent y placer les « produits » de toute nature qu'elles ont fabriqués. [...]. C'est pourquoi les données techniques, économiques, sociales et culturelles qui y prévalent deviennent contingentes pour celles-ci : leur réussite, sinon survie, en dépend. (*Ibid.*, p.132)

Effectivement, les deux auteurs indiquent que les acteurs gardent toujours une possibilité de « jeux autonomes » dans leurs actions au sein de l'organisation et son environnement. Cette autonomie chez les entrepreneurs serait d'autant plus vraie qu'ils jouissent d'une plus grande liberté décisionnelle et d'actions professionnelles (Omrane et *al.*, 2011; Bédard et Institut économique de Montréal, 2016). Cependant, cette liberté décisionnelle de l'action dans le monde professionnel obéirait aux mêmes règles que celles de la vie sociale en général, notamment les normes culturelles des individus.

Les travaux de Geert Hofstede (1983), à travers des enquêtes au sein des organisations dans différents pays durant les années 80, se sont largement attardées sur la place de la culture dans le comportement des employés. Ses études, bien que controversées (Livian, 2011), offrent une grille d'analyse des pratiques en organisations en s'appuyant sur des facteurs culturels des individus, on y retrouve notamment « les valeurs », qui sont des notions de moralités étroitement liées au rapport au religieux des individus. En définitive, le fait que la culture des individus produit un effet significatif sur le fonctionnement des organisations est incontestable (D'Iribarne, 2005). Ce qui est « en jeu », c'est d'appréhender ce qui fait sens pour les individus dans leurs actions, en particulier dans le monde professionnel. Philippe d'Iribarne préconise alors d'appréhender la culture comme « contexte de sens » dans le fonctionnement des organisations.

Par ailleurs, dans *Cultures et Organisations* (Hofstede et al., 2010), le concept de « Culture » est installé dans un schéma de « programmation mentale » des individus, où elle est située entre « nature humaine » et « personnalité » des acteurs. Ces trois niveaux permettraient de cerner les univers de sens pour un individu, sachant que le rapport au religieux est généralement situé au niveau de la culture. Ces approches culturalistes, fournissent à cette recherche des pistes réflexives concernant la motivation au « travail », ce que l'on trouve également dans « Le management interculturel ». En management interculturel, la culture est un concept aux définitions multiples, qui sont souvent inspirées de l'anthropologie et tournent autour de l'analyse d'un « univers de sens » dans le monde du travail (Loth, 2006), et la religion a nécessairement sa place dans cet « univers de sens », ce qui doit aussi être considéré dans le monde du travail.

### 2.3.2 Le « fait religieux » en entreprise

La manifestation de croyances religieuses est un droit garanti par la *Charte canadienne*, ainsi que dans la *Charte québécoise*, y compris dans les espaces sociaux du travail. C'est notamment ce que rappelle un article de Parent et Fleury (2020) proposant une analyse comparative entre les dispositifs législatifs français et québécois concernant l'interdiction des signes religieux en entreprise. Il en résulte que légalement, les entreprises privées québécoises, ne peuvent invoquer un empêchement ou une discrimination légitime envers un employé ou une employée en raison d'un port de signe religieux, si elle ne démontre pas que cela implique une contrainte excessive sur l'exigence professionnelle. Au regard de la pluralité religieuse évoquée et de la réglementation québécoise en termes de travail ainsi que d'encadrement législatif des entreprises, la nécessité de développer des outils de management est devenue plus indispensable en France qu'au Québec. La dernière décennie a ainsi vu une recrudescence des ouvrages traitant du management en lien avec le fait religieux dans les entreprises françaises en particulier (Benaïssa, 2019 ; Galindo et Oiry, 2021 ; Honoré 2014, 2016 ; 2021 ; Thévenet, 2011 ; Volia et al. 2022). Dans la littérature française, une étude de 2014 faisait ressortir que ce qui est admis dans les entreprises, c'est une neutralité des personnes dans l'organisation et la réalisation de leur travail :

Le fait religieux admis est celui qui correspond à la religiosité des personnes et de liberté de culte, mais qui n'impacte directement et explicitement ni leurs rapports aux autres, ni le bon fonctionnement des équipes et la bonne réalisation du travail... ni encore les décisions managériales et les règles organisationnelles. (Gherardi, 2014, p. 65)

Au Québec, l'usage est totalement différent, et s'appuie sur les chartes de liberté<sup>55</sup> déjà évoquées, il en ressort par l'ordre des conseillers en ressources humaines depuis 2007 et encore en vigueur<sup>56</sup>, la précision suivante :

Au travail, l'employé conserve ce droit et continue de bénéficier de la protection de la Charte. Du côté des entreprises, ce droit requiert donc de l'employeur qu'il veille à ce que les pratiques ou les normes de fonctionnement de l'entreprise n'obligent pas l'employé à agir à l'encontre de ses croyances. Il appartient à l'employeur de favoriser un milieu de travail inclusif, exempt de discriminations. (Jézéquel et Houde, 2007)

En tout état de cause, le fait religieux en entreprise, c'est-à-dire ce qui fait référence à la manifestation des convictions et croyances religieuses des employés dans un contexte professionnel, nécessite un regard particulier et un besoin de management. Pour le cas du fait religieux musulman, une étude en France parlait du « casse-tête vestimentaire » et du « casse-tête alimentaire » (Verba et Guélamine, 2017, p.666), en particulier dans des professions sous tension telles que le travail social. L'institut Montaigne français a publié un rapport regroupant les manifestations courantes de « fait religieux musulman » et les actions managériales à mener pour prévenir ce qui est souligné comme « l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés » (Valuet, 2022). L'ensemble de ces pratiques répondent à la considération du principe juridique de « neutralité » en droit français<sup>57</sup>. Cette problématisation n'étant pas relevée dans le droit québécois, moins de travaux s'y sont attardés. Dans d'autres parties du monde, une démarche managériale, présentée par Philippe D'Iribarne (2007), semblait « prendre sens » pour favoriser le déploiement des

---

<sup>55</sup> La liberté de religion est un droit fondamental consacré aux articles 3 et 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et aux articles 2 et 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La liberté de religion englobe la liberté d'avoir des croyances et de les professer, la liberté de ne pas être obligé d'adhérer à une religion particulière ou d'agir contre ses croyances. (Jézéquel et Houde, 2007)

<sup>56</sup> Site de CRHA : <https://ordrecrha.org/> . Consulté en date du 27 avril 2023

<sup>57</sup> Le droit français (loi Travail du 8 août 2016 insérant l'art. L 1321-2-1 du Code du travail ; Cour de cassation, arrêt du 22 novembre 2017) et le droit européen (arrêts de la CJUE du 14 mars 2017). La loi du 8 août 2016 reconnaît en effet qu'un « principe de neutralité » soit inscrit dans le règlement intérieur d'une entreprise privée.

personnes musulmanes dans les entreprises. Cette démarche dite du TQM<sup>58</sup> a été observée et analysée au sein d'entreprises occidentales délocalisées au Maroc et a visiblement permis d'avoir un certain succès, précisément parce qu'elles utilisent la reconnaissance des employés comme étant un moyen essentiel à leur motivation. (D'Iribarne, 2007, p.145).

Concernant le fait religieux en entreprise, il est certain qu'il y a un nombre de défis pratiques, qui vont au-delà des aspects juridiques qui y sont liés. Il est probable que dans un contexte québécois et sa diversité religieuse, il peut y avoir des conflits entre les droits des employés à leur libre manifestation du religieux et les exigences de l'entreprise, mais favoriser les compromis, recourir à des solutions créatives et innovantes peut non seulement favoriser un équilibre entre les droits individuels et les intérêts de l'entreprise, mais aussi la rendre performante.

### 2.3.3 Entrepreneuriat : le cas des musulmans

La question du développement économique des sociétés musulmanes a largement été soulevée. Max Weber suggérait que les « régions islamiques » seraient moins performantes que les régions protestantes par exemple (Noland, 2007). Pour invalider cette thèse wébérienne, Marcus Noland, dans une observation empirique des croissances économiques des régions musulmanes sur une vingtaine d'années, démontre que si l'on considère l'impact de la religion musulmane sur la performance économique de la région, on constate que cet impact est soit non significatif, soit il a un effet positif. En revanche, l'ouvrage de Maxime Rodinson concluait que « La corrélation entre Islam et système économique est apparue dans une très large mesure négative sur le plan du moins des structures fondamentales. » (2014, p.196). Ces deux analyses sont des analyses macro-économico-sociales, dont les conclusions n'ont que peu d'impact sur les visées de cette recherche, cependant la rigueur méthodologique appliquée pourrait servir à affiner la grille d'analyse sur le rapport au religieux des individus musulmans et l'influence sur leur production de richesse.

---

<sup>58</sup> Le TQM (*Total Quality Management*) est une démarche de gestion de la qualité qui vise à fédérer et mobiliser toute l'entreprise et son personnel autour d'un objectif commun, à savoir parvenir à une qualité parfaite. Cette démarche TQM de réduction des gaspillages et d'amélioration des résultats intègre stratégie, organisation, performance et dimension humaine, d'où son appellation.

Dans la littérature portant sur l'islam et la création de richesse à un niveau moins macro, il y a eu depuis la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle l'avènement de « la finance islamique » et des « banques islamiques » (Jouaber-Snoussi, 2012 ; Siagh, 2003), notamment en occident. Ces institutions islamiques pourraient prétendre à plus d'espace dans le fonctionnement des économies contemporaines, d'autant plus que depuis la crise financière de 2008, elles ont démontré leurs résistances (Hamza et Guermazi-Bouassida, 2012). Au-delà de ces institutions, un modèle managérial a germé dans les années 90 en Orient. Un discours s'appuyant sur des préceptes religieux pour inciter à la production de richesse s'inscrit dans les discours managériaux autour de la « confiance en soi » et de « l'accomplissement » (D'Iribarne, 2007 ; Pras, 2007 ; Tammam et Haenni, 2007). Ce modèle devient un outil de performance économique, un outil qui permettrait d'influencer le rapport au travail des musulmans. Aussi, des études menées dans le but d'analyser la façon dont les relations entre l'islam et l'entrepreneuriat sont constituées, telles que celles réalisées en Algérie (Madoui, 2016), ou celles qui s'appuient sur l'existence d'un marché musulman en Occident et qui favoriseraient le développement de l'entrepreneuriat en réponse à ce marché (Bergeaud-Blackler, 2008 ; Seniguer, 2014).

L'entrepreneuriat musulman a ainsi fait l'objet d'analyse aussi bien dans les sociétés orientales post-colonisation, que dans les sociétés occidentales sous le flux de l'immigration, cependant pour reprendre le paradigme de d'Iribarne<sup>59</sup>, il est nécessaire de prendre en considération le contexte culturel des individus pour rendre plus fécond l'analyse de leurs comportements, notamment, en matière de stratégie en organisation. En plus de la compréhension de ce qui régit le comportement humain dans une perspective occidentale, faire un retour sur l'histoire longue des musulmans

---

<sup>59</sup> « Si l'on adopte une approche de la culture qui, loin d'y voir une sorte de potion magique qui conditionnerait les acteurs, est attentive aux codes qui donnent sens aux situations et aux actions, rien ne s'oppose à ce que l'analyse stratégique retrouve l'attachement à la prise en compte de la dimension culturelle qui a marqué ses débuts. Le souci qui l'anime de donner toute sa place à l'acteur et à l'action, de ne pas s'égarer dans une croyance naïve au rôle des valeurs, de saisir le poids des intérêts et l'appétit pour le pouvoir, n'oblige en rien à oublier que toute action prend sens dans un contexte. Le volet stratégique et le volet culturel de la démarche sont trop longtemps devenus étrangers. Il est temps qu'ils se retrouvent. » (D'Iribarne, 2005, p. 169)

pourrait s'avérer pertinent pour comprendre leurs « univers de sens » et qui accompagnent leurs insertions dans celui de la société d'accueil.

## 2.4 L'action humaine : fruit des structures et/ou des rationalités

L'action individuelle, est-elle le fruit d'une pratique collective ou d'une rationalité individuelle ? Le travail est-il un comportement fonctionnel dans la société et qui en devient la « base de l'ordre moral », comme se questionnait Durkheim (2013), ou est-il un comportement dont la justification s'appuierait sur un ordre moral qui échappe au travail ou du moins qui se fait en dehors de celui-ci ?

### 2.4.1 Les comportements humains comme fruits des structures

Émile Durkheim, en 1893 dans *De la division du travail social*, soulevait la question de la place du travail dans la société, notamment formulée comme suit :

En un mot, la division du travail, en même temps qu'elle est une loi de la nature, est-elle aussi une règle morale de la conduite humaine, et si elle a ce caractère, pour quelles causes et dans quelle mesure ? (2013, Le problème, p. 4)

La réponse durkheimienne résiderait certainement dans son assertion en conclusion de son ouvrage « Faites évanouir toute vie sociale, et la vie morale s'évanouit du même coup, n'ayant plus d'objet où se prendre. » (2013, p. 394). Donc le travail est constitutif du lien social voir de l'ordre social selon Durkheim, il est source des comportements des individus<sup>60</sup>. En ce sens, le rapport au travail et le rapport au religieux pour les individus n'ont de sens que dans un rapport au collectif, la citation suivante en est l'illustration :

---

<sup>60</sup> [...], puisque la division du travail devient la source éminente de la solidarité sociale, elle devient du même coup la base de l'ordre moral. (2013, p. 396).

S'il est une règle de conduite dont le caractère moral n'est pas contesté, c'est celle qui nous ordonne de réaliser en nous les traits essentiels du type collectif. (2013, p. 391).

Cette « règle » apparaît comme peu contestée par Pierre Bourdieu (Fournier, 2010), ce dernier propose le concept « d'habitus » en guise de moteur des comportements humains, une sorte de « grammaire génératrice de pratiques » elle-même produit des structures objectives des individus (Pinto, 2002). Autrement dit, dépendamment de la formation culturelle, sociale, ou encore professionnelle, les individus auraient à la base de leurs comportements ou conduites des « habitus » qui sont le fruit de leurs structures : un habitus culturel, un habitus social, un habitus professionnel, ou encore un « habitus religieux » (Banaïssa, 2015).

En revanche, l'approche parsonienne vient nuancer cette primauté de la structure sur le choix individuel dans le comportement humain. Effectivement, Parsons présente « l'orientation de l'action » comme le fruit des « systèmes sociaux », des « systèmes culturels », des « systèmes de la personnalité » et « des organismes de comportement », avec une prépondérance accordée à la « personnalité » des individus dans l'orientation de leurs actions, cela aux fins de tirer satisfaction dans les autres systèmes (Parsons, 1973). C'est-à-dire que les individus selon leurs « personnalités », font un choix d'action qui correspondrait le mieux à leurs satisfactions. Selon Laurin-Frenette (1978), Parsons a tenté de cerner l'intégration et la coordination des actions humaines, en considérant, que pour la fabrication du sens des actions, ce sont les cultures préalablement intériorisées dans leurs pluralités qui ont permis ce sens, ainsi les actions sont reproduites afin de maintenir les structures sociales dans leurs pluralités. Son approche est donc circulaire. Autrement dit, la culture intériorisée donne sens à l'action, qui est reproduite avec coordination entre les acteurs qui fait sens à l'action dans la culture. En somme, Parsons accorde une rationalité dans les choix des individus, néanmoins, elle reste orientée par les structures dans lesquelles ils évoluent.

Ces éclairages des travaux de Durkheim, Bourdieu et Parsons permettent d'apporter une compréhension de ce qui est à la base des comportements humains, de ce qui pourrait justifier leurs actions, leur travail et leurs comportements au travail. Dans le cadre de cette recherche, il faut y voir soit les structures religieuses qui orientent les actions des individus y compris dans leur rapport au travail, ou l'inverse, que les structures professionnelles orientent les actions des individus, y

compris dans leur rapport à la religion, la foi ou la croyance. Dans toutes ces approches, la rationalité individuelle reviendrait à ce qui a été initialement intériorisé par les individus, donc construit grâce à des structures. Concernant les individus musulmans établis au Québec, quelles seraient les structures à considérer : les structures de la société québécoise ; de la société ethnoculturelle d'appartenance ancestrale ; d'une nouvelle culture née dans ce contexte, ou plus simplement d'une rationalité individuelle ?

#### 2.4.2 La rationalité dans l'action humaine

Max Weber analyse l'orientation de l'action comme un choix relevant de l'individu, il s'oriente en fonction d'une certaine rationalité (Weber, 1995). Aussi dans son œuvre *Essais sur la théorie de la science*, il est à souligner la pensée wébérienne concernant l'engagement à la production de « connaissance scientifique » autour des conceptions du « rapport au valeur », du « jugement de valeur » et de « la cohérence ». La « cohérence » serait entre « idéalité » et « intentionnalité », et entre « personnalité éthique » et « activité professionnelle », en somme la tension qui peut survenir entre l'adhésion à une croyance et les actions pratiques (Weber, 1965). De façon générale, dans la pensée wébérienne, « la valeur » d'une action porte de manière centrale sur le rapport entre les fins et les moyens qui sont constitutifs de l'action, ou encore entre « être » et « devoir être » (Ducan, 2009 ; Gonthier, 2006). Cette pensée wébérienne inspirée de la conception de son prédécesseur Heinrich Rickert qui consiste à souligner que « [...] la « méthode individualisante » vise, par un « rapport aux valeurs », à la compréhension du sens de phénomènes [...] <sup>61</sup> » (Gonthier, 2006, p. 27). Comprendre la tension entre les idéaux et les pratiques chez des individus, dans le cas de ce projet : chez les entrepreneurs musulmans au Québec.

L'analyse des comportements en partant des « rationalités » individuelles, est ce que l'on retrouve en partie dans l'approche de la sociologie pragmatique, celle-ci met au cœur de la compréhension des actions la justification de l'acteur lui-même (Boltanski et Thévenot, 1991). Laurent Thévenot

---

<sup>61</sup> Par opposition à la « méthode individualisante » : « [...] la « méthode généralisante » surmonte l'infini du monde sensible en saisissant les régularités empiriques par des connexions causales qui prennent la forme de lois générales » (Gonthier, 2006, p. 27)



(2011), à travers les « régimes d'engagement » porte des analyses sur les comportements humains situés dans la tension entre la « norme sociale » et la « rationalité », soit entre la régulation normative des conduites sociales et l'équilibre des décisions rationnelles des individus. Son approche porte sur la considération des actions humaines issues des accords et des conventions entre les individus. Au sens plus général, c'est dans les relations convenues entre les acteurs que se détermine la « norme sociale ». Ce qui permet d'apporter un autre éclairage sur les choix des acteurs en termes de comportements. Leurs décisions sont négociées à l'intérieur de conventions établies entre les acteurs eux-mêmes.

C'est également cette approche qui est soulignée dans la sociologie relationnelle, celle-ci définit l'objet sociologique en termes relationnels, comme le souligne l'énoncé suivant :

Il faut fermement soutenir que c'est la relation sociale qui, en sociologie, est la « clé » tant pour entrer dans le sujet que pour en sortir. En sociologie, l'objet que nous voulons connaître est la relation sociale, et non le sujet ou l'ego en tant que tel. (Donati, 2004, p. 248).

Autrement dit, les processus sociaux se réalisent dans les relations, et c'est donc dans les relations que l'action humaine prend sens. Pour le cas des acteurs musulmans, l'action humaine prendrait sens que dans la compréhension de la relation entre « le musulman » et « Dieu » (selon sa compréhension des textes). C'est-à-dire, que pour comprendre le comportement humain des individus se désignant musulmans de foi et/ou de croyance, notamment dans leur rapport au travail, il est nécessaire d'intégrer l'ensemble de leur « rationalité » et de leur « cadre normatif » considéré comme une révélation. C'est ce qui est présenté à travers une recension des réflexions qui ont animées des penseurs musulmans durant plusieurs siècles.

#### 2.4.3 Les mécanismes de régulation sociale dans la pensée islamique

Le monde musulman a connu historiquement un développement de la pensée relative à l'analyse du comportement humain, ou de ce qu'il devrait être (au niveau individuel et groupal) au regard

du discours religieux à l'intérieur de la communauté (la Umma)<sup>62</sup>. Sous l'influence des penseurs qui ont vécu entre VII-XIII<sup>ème</sup> siècles<sup>63</sup>, cette pensée s'est largement développée. Durant cette époque, le Kalâm considéré comme une discipline qui se consacre à la dialectique rationnelle du texte religieux en Islam, une « scolastique de l'islam » (Corbin, 1986), ou encore de « la théologie rationnelle » (Cavagnis, 2012), vient s'associer à d'autres disciplines des savoirs religieux tels que Tassawuf (« la mystique islamique »), le Fiqh (les interprétations juridiques de l'islam), et bien d'autres, pour entrer en dialogue les unes avec les autres (Bouamrane et Gardet, 1991). Des penseurs qualifiés de Falasifa (des philosophes), de théologiens, de Ulamas (les savants religieux), ou encore de Mystiques<sup>64</sup> ont mené ces dialogues et ont largement construit la pensée islamique (*Ibid.*). Ces penseurs, s'appuyant sur « la raison » ou orientés vers « la critique », ont toujours intégré la pensée religieuse, dans leurs analyses rationnelles des comportements humains au sein du monde musulman et en dehors de celui-ci (Arkoun, 1993).

Effectivement, le rapport des musulmans au religieux a fait l'objet de débats philosophico-théologiques questionnant la place de « la raison » dans les comportements individuels des musulmans et dans leur vie en société, cela questionnait le fondement du cadre normatif dans la société et la conception de ce que nommée Al Farabi (872-950) « la cité vertueuse » (Steigerwald, 1999). Successeur à Al Farabi, Ibn Sina (980-1037) s'intéresse à la compréhension de la nature et de l'âme humaine, les catégorisations des sciences et la place de l'être humain dans l'univers, son approche est une tentative d'articulation entre le rationnel et la métaphysique chez l'être humain

---

<sup>62</sup>« L'Umma surplombe les sociétés réelles, leurs acteurs et leurs vécus concrets ; elle incarne idéalement le verset suivant cité : le plus digne parmi vous au regard de Dieu, c'est le plus pieu. » (Arkoun, 2007, p.200)

<sup>63</sup> La période entre VII-XIII<sup>ème</sup> siècles correspond au début de l'islam dans les régions du Moyen-Orient, puis son développement via ce que l'on nomme les dynasties arabo-musulmanes (omeyyade, abbasside, etc.), et la fin correspond au début de l'empire Ottoman. Cette période a connu le développement des diverses disciplines et sciences. Souvent elle inclut ce qui est appelé « l'âge d'or de l'islam ».

<sup>64</sup> Il est à noter, que dans le cadre de ce projet, les réflexions principales portées par les mystiques, s'éloignent de notre sujet. Cette doctrine, pensée, courant, ou réflexions, préconisent l'orientation de l'effort vers une introspection personnelle pour un rapprochement du Divin (Corbin, 1986). Autrement dit, l'accès aux biens matériels et l'effort orienté vers la production de richesse semble peu significatif dans cette lecture de l'Islam, même s'il peut être porteur en termes d'orientation de l'action des individus ou de l'ordre social en général.

(Sebti, 2000). Ses réflexions trouvent écho dans les travaux menés par (Abu Hamid Mohammed Al Ghazali (1058-1111) qui formule des critiques à l'encontre de tous les « falasifa » (présentés comme des rationalistes) dont Al Farabi et Ibn Sina<sup>65</sup>. Al Ghazali adopte une approche relativisant la considération de « la raison pure », il soutenait que les jugements fondés sur la distinction entre le vrai et le faux pouvaient largement changer en fonction du contexte et du point d'observation, et en conséquence la raison pure n'est pas suffisante pour accéder à la vérité (Chacal, 2001), selon Mohammed Arkoun « Ghazali connaît le 'ilm<sup>66</sup> et le respecte sans aucune distance ; » (2013, p. 132). Cette pensée incite à fonder les jugements des actions humaines uniquement sur la base des textes religieux (Al-Ghazâli, 2014), ce qui a naturellement une incidence sur l'orientation de l'action elle-même, notamment au travail. Postérieur à celui-ci, Ibn Rochd (1126-1198), formule une approche considérant que la révélation (le Coran et source de la loi musulmane) fait appel à la réflexion, à la raison, et ce faisant la loi musulmane révélée devient rationnelle (Arkoun,2013). Pour Ibn Rochd, la connexion entre la raison et la révélation prend un caractère obligatoire pour les musulmans (Averroès, 2000), il voit dans la révélation une injonction aux musulmans de recourir à la raison et à l'usage d'outils rationnels pour accéder à la vérité et conférer des jugements aux actions.

Ces débats philosophico-théologiques permettent de mettre en lumière les jugements de valeur portés sur les actions dans la pensée islamique. Autrement dit, comment les individus musulmans croyants (et/ou ayant la foi) confèrent-ils des jugements de valeur à leurs actions, en particulier au travail ? Quelle part de raison et/ou de religion s'applique en pratique, dans la vie professionnelle ?

Ibn Khaldun (1332-1406) a été le « témoin » de l'évolution des sociétés musulmanes survenues après ces effervescences intellectuelles, il en a fait de véritables recensions historico-sociologiques

---

<sup>65</sup> Son célèbre ouvrage *Tahafout al falasifa* traduit en *Incohérence des philosophes* est une illustration de sa critique de la rationalité en termes de légifération. Il adopte une posture éminemment théologique.

<sup>66</sup> 'ilm définit par Mohammed Arkoun qui le distingue de son pluriel ulûm : « Au singulier, il renvoie au contenu de la révélation même telle que Dieu a bien voulu la reformuler une ultime fois directement au Prophète Muhammad » (Arkoun, 2013, p. 128)

en s'appuyant sur des conceptualisations construites notamment dans le rapport au travail et les rapports au religieux des musulmans. À ce titre, Jacques Berque (1910-1995), sociologue et anthropologue orientaliste français, soulignait qu'Ibn Khaldun avait pu pressentir la décadence de la civilisation arabo-musulmane en s'appuyant sur ses analyses socio-historiques.

Quelque chose cependant est senti, à ce tournant du xiv<sup>e</sup> siècle, qui fait pressentir à de bons esprits maghrébins la décadence de leur civilisation. Un bilan sans indulgence est dressé par le plus grand d'entre eux, Ibn Khaldoun. (Berque, 1969, p.79)

Effectivement, ses théorisations sur le pouvoir, l'organisation de la vie sociale, économique, et politique ont été soulignées par plusieurs spécialistes de la civilisation et pensée islamique. Les ouvrages intitulés *Gouverner en Islam X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.* sous la direction de C. Aillet, E. Texier, Valet (2014), ou celui intitulé *Panorama de la pensée islamique* de Ch. Bouamrane et L. Gardet ont rapporté le système khaldunien en spécifiant son apport à la culture universelle. H. Corbin qualifie Ibn Khaldun de « éminent penseur », « d'encyclopédiste » (1964, p. 385), il souligne également sa place prépondérante dans la discipline sociologique en ces termes :

On a salué [...] le précurseur de la sociologie ; agnosticisme et historicisme, positivisme et sociologisme auraient déjà fait éclosion en Islam avant que n'existe les mots pour les désigner. (*Ibid.*, p.386)

Il rapporte aussi comment Ibn Khaldun entreprend son analyse et sa « prise du réel », précisément en différenciant deux principes véhiculés : le premier présuppose l'intervention « en ce monde des énergies divines » ; et le second, en se fondant sur « une causalité éliminant toute transcendance » (*ibid.*, p.389). En d'autres termes, Ibn Khaldun considère, dans ses analyses des comportements humains, la tangibilité de la manifestation divine sur terre et les liens de causalités dans l'organisation de la vie sociale. Cette considération est absolument nécessaire dans l'analyse d'individu musulman au sens culturel, tel que souligné dans cette recherche.

Ainsi, la position d'Ibn Khaldun dans la discipline sociologique et son apport dans les connaissances entourant celle-ci, sont sans conteste et tout aussi fondamentales que celles apportées par les fondateurs de la sociologie occidentale, tels que Durkheim et Weber. La pensée wébérienne étant celle qui semble la plus féconde dans le cadre de cette recherche, un dialogue

entre les conceptualisations d'Ibn Khaldun et celles Weber sert à établir les grilles d'analyses des comportements des entrepreneurs musulmans au Québec.

## 2.5 Pertinence et fertilité d'un dialogue épistémologique entre Ibn Khaldun et Weber

Les motivations à l'action des musulmans en Occident est au centre de la réflexion dans cette recherche, néanmoins, avec le souci, de se resserrer autour du rapport au religieux et du rapport au travail et la création de richesse. Il est donc opportun, de faire appel aux références issues des deux mondes (la pensée occidentale et la pensée islamique) pour comprendre l'articulation qui s'opère entre le rapport au travail et le rapport au religieux des individus. Dans cette perspective, le dialogue épistémologique entre les œuvres de Ibn Khaldun (1332-1406) et de Max Weber (1864-1920) a été suffisamment fécond pour dégager les concepts en lien avec la problématique, à savoir : le rapport au religieux, la religion musulmane, l'activité économique, la création de valeur, le rapport au travail, la pensée entrepreneuriale et l'entreprise, dans une société capitaliste telle que celle du Québec.

Avant d'aller plus avant dans cette perspective et la comparaison critique entre les conceptualisations des deux auteurs, il est nécessaire de souligner les contextes des sociétés correspondant au dialogue épistémologique proposé dans ce cadre théorique. Rappelons que, Weber comme Ibn Khaldoun, sont issus de familles impliquées dans les affaires politiques, et dans lesquelles eux-mêmes se sont impliqués. Aussi, pour comprendre le monde social, ils ont eu respectivement le souci de s'attarder sur les contextes historiques, dans leurs dimensions sociales, économiques, culturelles, culturelles et institutionnelles.

Concernant Max Weber, dont la biographie a notamment été relatée par son épouse Marianne Weber en 1975, a fait sa formation à travers des études et des passions pour le droit, l'économie, l'histoire, la politique, la philosophie et la théologie. Il est né en Allemagne, il y a vécu, mais il a également effectué des séjours à travers l'Europe : Italie, Autriche, Corse, etc. Il fut le fondateur d'une revue de sciences sociales en Allemagne et initie une chaire de sociologie à l'université de Munich. Max Weber est reconnu comme l'un des fondateurs de la sociologie en particulier via une approche « compréhensive » et « empirique » (Colliot-Thélène, 2014).

Quant à Ibn Khaldun, il a eu le souci de relater son autobiographie dans le célèbre ouvrage *Livre des exemples*<sup>67</sup>. Il y expose sa naissance à Tunis, sa généalogie et son long vécu au Maghreb, ainsi que ses séjours et voyages entre l'Égypte et l'Andalousie. Aussi, sa formation sous la direction de plusieurs maîtres fut marquée par des études d'ordre théologique (lecture et compréhension du Coran et autres textes), des études de langue et littérature arabe et bien d'autres disciplines, telles que le droit, la jurisprudence et « les sciences fondées sur la raison ». Il avait aussi, une passion pour l'histoire et la politique, il a ainsi occupé de hautes fonctions auprès de plusieurs Sultans (dirigeants politiques et monarques) du monde musulman. Son *Livre des exemples* relate ses études sur les Berbères et différentes dynasties entre l'Égypte et le Maghreb, ce livre fut l'objet d'enseignement qu'il dispensait dans de prestigieux établissements au Caire (Aillet et *al.*, 2014). Il est considéré comme précurseur à la sociologie moderne en rupture avec la pensée traditionnelle islamique<sup>68</sup> (Corbin, 1986).

Il est également à noter, que Weber comme Ibn Khaldun dans leurs vécus ont connu des périodes de conflits, pour le premier principalement la Première Guerre Mondiale et la fin du royaume de Prusse, pour le second la destitution du pouvoir au Maghreb de plusieurs dynasties ainsi que sa propre disgrâce auprès de certains sultans<sup>69</sup>. Ainsi, les deux penseurs ont connu durant leurs époques non seulement les conflits de territoires et les changements de gouvernances politiques, mais il semblerait aussi, que chacun d'entre eux ait bénéficié de l'effervescence intellectuelle de

---

<sup>67</sup> On retrouve aussi cette biographie dans l'introduction de El Muqaddima. *Les Prolégomènes à l'histoire universelle*. Traduction et commentaires : William Mac Guckin de Slane (Ibn Khaldun, 2013, p. 13-86)

<sup>68</sup> « On a salué en lui le fondateur de la critique historique, le précurseur de la sociologie moderne; agnosticisme et historicisme, positivisme et sociologisme auraient déjà fait éclosion en Islam avant que n'existent les mots pour les désigner. » (Corbin, 1986, p. 386)

<sup>69</sup> Le Maghreb durant le vécu de Ibn Khaldun, avait en gouvernance plusieurs Dynasties simultanément et/ou successivement sur différentes régions. Les dynastie Hafside, Mérinide, Zianide, et autres, auxquelles s'ajoutent des tribus telles que les hilaliennes, qui ont eu plusieurs confrontations et se sont succédé aux pouvoirs. Les principales capitales furent Tunis (Tunisie), Bejaia, Constantine et Tlemcen (Algérie), Fés (Maroc). Ibn Khaldun a connu les différents conflits en étant dans le sérail des palais du pouvoir, il en a vécu les chutes, les alliances, les disgrâces et les exils. L'histoire est contée dans sa biographie (Ibn Khaldun, 2013).

leurs sociétés respectives. Pour Weber, il a bénéficié de celle des philosophes en Occident, tels que Kant, Spinoza et des réflexions portées sur la rationalité en sciences sociales, notamment, par Hume, Smith et d'autres (Colliot-Thélène, 2011, 2014 ; Mien, 2018). Ibn Khaldun, a bénéficié des réflexions portées sur « la raison » et « la religion » en partant de celles connues à travers *Les Épîtres des Frères en pureté*<sup>70</sup> jusqu'aux travaux d'Ibn Rochd, et bien d'autres dans le monde arabo-musulman (Corbin, 1986 ; Ben Saad, 2008).

Aussi, sur le plan méthodologique de leurs travaux, il est opportun de souligner qu'ils furent tous deux des enseignants de niveau universitaire, dont les fonctions nécessitaient une conceptualisation précise de leur manière d'analyser les sociétés qui les entouraient, et dont les pensées et disciples ont fait, des générations plus tard, de véritables outils d'analyses du monde social. Aussi, chacun d'entre eux, a eu dans ses œuvres le souci d'explicitier leurs « positions », leurs perceptions, leur propre histoire, d'objectiver leurs « étalons de valeurs » (Weber, 1965), sans oublier que chacun avait une connaissance approfondie et un rapport étroit avec leurs dogmes religieux respectifs, pour l'un le protestantisme<sup>71</sup>, pour l'autre l'islam<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> *Les Épîtres des Frères en Pureté*, ouvrage encyclopédique anonyme composé de 52 épîtres et à la datation inconnue, ont traversé l'histoire avec le titre prestigieux de « Coran des imams », clef philosophique du livre de Dieu. Ce qui se présente pourtant comme une somme des savoirs profanes (de la science du nombre à la magie), ne pouvait en sortir que plus mystérieuse, obscure, voire impénétrable, attribuée tout autant à la falsafa, aux mu'tazilites, aux soufis, à l'ismaélisme, au šī'isme. » ... « [...] mais raconte aussi la Création, réconcilie sciences et religions au-delà de leurs contradictions, dessine la stratégie de conquête du pouvoir et fonde le système politique juste. Une telle lecture conduit à la résolution du problème de la paternité de l'ouvrage : qui sont les Frères en Pureté se demande-t-on depuis la fin du Xe siècle ? Personne, ou bien tous ceux qui se défont de leur individualité et deviennent « une seule âme entre plusieurs corps ». Extrait de la présentation du livre de De Vault d'Arcy, Guillaume, *Les Épîtres des Frères en Pureté. Mathématique et philosophie*. Paris, Les Belles Lettres, 2019.

<sup>71</sup> Weber avait une mère pieuse protestante et durant les séjours chez sa famille maternelle, « il a été éveillé chez lui le respect des vertus du protestantisme rigoureux » (Colliot-Thélène, 2014, p. 14).

<sup>72</sup> Ibn Khaldun indique dans sa biographie, son éducation religieuse et appui certaines de ses argumentations par des versets coraniques.

## 2.6 La notion de travail chez Weber et chez Ibn Khaldun

Tout d'abord, la conceptualisation de « l'activité sociale » ; en paraphrasant Max Weber est une activité au sens où elle est un comportement humain qui aurait un sens visé par l'individu et qui se rapporterait au comportement d'autrui (1995, p. 28 et p. 63). D'un autre côté, la conception d'Ibn Khaldun concernant « l'activité sociale », elle est de fait, une conception naturelle des individus, leurs penchants à rester ensemble est une nécessité dans leur vie, voire de leur survie, ce qui impose une obligation de s'entraider (Ibn Khaldun, 2013, p. 139-141). En somme, pour le premier, c'est « un intérêt » estimé subjectivement d'un individu ou des individus qui les oriente vers les autres, pour le second, c'est « la nature » des individus qui les oblige à se tourner, se soutenir, « s'entraider » les uns les autres. Une fois que cette « activité sociale » est définie dans deux conceptions du monde, observons qu'en est-il pour le travail.

Pour Weber en termes d'exécution d'un travail, à cette fin la citation suivante : « Pour que la prestation<sup>73</sup> soit optimale dans l'exécution d'un travail quelconque (au sens large du terme), trois conditions doivent être réunies, [...] » (1995, p. 214) et les trois conditions sont : « l'optimum de l'adéquation à la prestation » ; « l'optimum de qualification » ; et « l'optimum de zèle au travail ». L'approche Wébérienne pour l'exécution optimale des tâches d'une activité professionnelle repose sur : « l'optimum de l'adéquation à la prestation », c'est-à-dire l'adéquation des tâches aux dispositions héréditaires, à l'éducation et aux influences du milieu ambiant ; « l'optimum de qualification », c'est à dire une spécialisation rationnelle et continue, le taylorisme en est une illustration ; et « l'optimum de zèle au travail », il est défini par Weber comme une disposition qui s'appuie sur « l'intérêt personnel » ou la contrainte (1995, p. 214). Pour cette recherche « l'optimum de zèle au travail » est la condition, dans laquelle le rapport au religieux trouve le plus

---

<sup>73</sup> Or, le sens du terme « prestation » pour Max Weber, signifie « activité agissante » (1995, p. 109). Cette « prestation humaine économique peut être : ordonnatrice ou orientée en fonction d'un ordre : travail » (1955, p. 166). Weber nous précisera toute fois que d'une manière générale le terme « prestation » sera adopté pour qualifier les deux sens : prestation ordonnatrice ou prestation orientée. Il semble que le sens contemporain de cette distinction serait entre la notion de salariat et d'entrepreneuriat. En somme, entendons définitivement que « prestation » correspondrait au sens large à : activité professionnelle.



de sens, cependant, dans les approches durkheimienne et bourdieusienne « l'optimum de l'adéquation à la prestation » y trouverait aussi un sens<sup>74</sup>. Par ailleurs, pour Weber, les déterminants à l'orientation de l'activité humaine s'appuient sur quatre façons de se comporter et/ou d'agir qui sont au niveau individuel: « de façon rationnelle en finalité » ; « de façon rationnelle en valeur » ; « de façon affectuelle » ; et « de façon traditionnelle » (1995, p. 55). Le comportement « affectuel » est orienté par les émotions des individus et le « traditionnel » par leurs coutumes et usages. Mais, les deux autres sont au cœur du questionnement du rapport au religieux de notre recherche. Concernant le comportement « rationnel en valeur », il relève de l'ordre éthique et religieux, les individus agissent par conviction portant sur ce qui leur semblent conforme à leurs impératifs et exigences. Le comportement « rationnel en finalité » est le fait que les individus orientent leurs actions selon les fins à atteindre, précisément en confrontant les moyens et les fins. Et Weber en fait la synthèse suivante :

L'attachement rationnel, dans sa forme typique, est déterminé soit par des mobiles religieux, soit par une valorisation sociale particulièrement élevée du travail comme tel. (1995, p. 216).

En définitive, pour Weber « l'optimum » en termes de travail, repose sur la disposition en aptitude, sur la spécialisation et sur l'orientation vers une maximisation des intérêts individuels.

Pour Ibn Khaldun, il apparaît que le travail (au sens large) est une activité qui consiste à prendre, cueillir et se procurer de la subsistance :

L'homme, [...], est soumis par la nature à l'obligation de prendre de la nourriture et de se procurer la subsistance. [...] L'homme, [...], fait des efforts pour acquérir les choses dont il peut tirer profit, et cela dans le but de les employer, [...], comme moyens d'échange, dans le cas où il veut se procurer celles dont il peut avoir besoin ou qui lui sont d'une nécessité absolue. (2013, p. 607).

---

<sup>74</sup> Pour rappel, nous considérons le rapport à la religion comme un fait d'adhésion individuelle et pas nécessairement héréditaire, et le rapport au religieux est à questionner individuellement.

C'est donc la réponse à la nécessité naturelle des individus qui est le déterminant aux comportements et aux actions individuelles en matière de travail. De plus, à cette fin naturelle, il ne peut s'agir d'un comportement exclusivement individuel :

Mais la force d'un individu isolé serait insuffisante pour obtenir la quantité d'aliments dont il a besoin, et ne saurait lui procurer ce qu'il faut pour soutenir sa vie. » (2013, p. 141).

En définitive, chez Ibn Khaldun, pour que l'exécution des tâches soit optimale, les individus doivent s'orienter exclusivement vers ce qui est « conforme à la nature »<sup>75</sup> les « impulsions innées » et « le pouvoir que Dieu lui a donné » (2013, p. 141), et à la coordination avec les autres individus pour effectuer des échanges.

En synthèse, pour Weber, le « travail optimum » repose sur des dispositions individuelles, pour Ibn Khaldun, il repose sur l'orientation vers le collectif, notamment, par nécessité et par le besoin les uns envers les autres (ce qui est un fait de la nature humaine). Weber oriente sa perception de l'idéal-type du comportement individuel à une recherche « rationnel » de son « l'intérêt ». Ibn Khaldun oriente sa perception de l'idéal-type du comportement individuel à ce qui serait en « conformité avec la nature », notamment en termes de besoins du collectif (et pour Ibn Khaldun, le conforme à la nature est aussi conforme à la religion)<sup>76</sup>. Ainsi, pour s'orienter vers les « gains », Weber préconise la « rationalité en finalité » et donc ériger les gains en but (1995, Chap. II). Pour Ibn Khaldun, bien qu'il préconise de rester « conforme à sa nature » dans le travail et la quête de

---

<sup>75</sup>À titre indicatif : la conception de ce qui est « conforme à la nature » selon Ibn Khaldun pourrait être comprise par sa catégorisation des phénomènes de civilisations en facteurs internes et externes à la société : il considère comme externe à la société ce qu'il qualifie de « phénomène naturel », ou du « fait de la nature », à savoir les « convictions religieuses », « le climat et les reliefs » ; en ce qui relève de l'interne à la société, c'est l'influence du groupe et les phénomènes qui se développent en son sein.

<sup>76</sup> Cette réflexion traverse son œuvre, la religion sert notamment d'argumentation et de justification de ce qu'il considère légitimement comme comportements naturels humains.

gain, à l'instar de Weber, il considère que « les acquisitions » des êtres humains se font au moyen du travail visant le gain (2013, p. 608).

## 2.7 Synthèse de la revue de littérature

Dans cette revue de littérature, nous avons eu à considérer le rapport à la religion selon deux perspectives, celle de deux des principaux fondateurs de la sociologie occidentale contemporaine, à savoir Durkheim et Weber. Selon Durkheim, la religion est une représentation collective où les individus adhèrent à un système de croyances sacrées qui les rassemble en une communauté morale nommée « Église » (Durkheim, 1968). Weber voit la religion comme un ordre accepté individuellement, avec une validité rationnelle. Les individus orientent leur comportement en fonction de cette validité (Weber, 1965 ; Boudon, 2001). Dans le contexte québécois de notre recherche sur le rapport à la religion des musulmans, il nous semble que l'approche la plus pertinente est celle de Weber. Cela principalement pour deux raisons. La première est que la société québécoise a un rapport au religieux qui apparaît comme plus individualisé (Gauthier et Perrault, 2013 ; Polèse 2021). La deuxième est que, s'appuyer sur « la raison » a toujours été un paradigme de la pensée religieuse musulmane, ainsi le rapport au religieux musulman intègre des analyses rationnelles des comportements (Arkoun, 1993).

Afin d'aller plus loin dans cette réflexion, c'est à partir d'un recours combiné aux corpus théoriques sociologiques occidental et arabo-musulman que cette recherche examine les configurations de l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail chez les personnes musulmanes entrepreneures vivant dans une société occidentale, en prenant le cas du Québec. Pour ce faire, il s'impose ici d'explicitier les conceptions relatives à la quête du profit<sup>77</sup> et au travail dans le cadre

---

<sup>77</sup> Cette conception à la quête de profit ou recherche de profit, renvoie au caractère lucratif d'une activité : qui peut être la salariat, l'entrepreneuriat, ou toute autre forme d'activité. Chez Ibn Khaldoun on peut lire « subsistance et profit », « recherche/quête de subsistance » « gagner sa vie », « faire des bénéfices », « s'enrichir », etc. Chez Weber on peut lire « mise en valeur du travail », « travail », « gagne-pain » « activité économique », « activité lucrative », « profit », etc.

des deux pensées, arabo-musulmane et occidentale, cela à partir des travaux d'Ibn Khaldun, d'une part, et ceux de Weber d'autre part.

Ibn Khaldun est issu du monde musulman, il est le précurseur à la sociologie moderne (Corbin, 1986). Pour lui, la quête du profit pour qui elle représente une caractéristique naturelle de la vie économique, et il considérait l'accumulation de richesse comme un phénomène inévitable (Ibn Khaldun, 1997, 65). Selon Ibn Khaldun, la recherche du profit était une conséquence directe de l'instinct humain de survie et de prospérité. Les individus cherchent à maximiser leurs gains en exploitant les opportunités économiques. Il a également souligné que la recherche du profit est influencée par des facteurs externes, tels que le contexte politique et social (Ibn Khaldun, 2013 ; Le Bon, 2009 ; Martinez-Gros, 2006). Quant à Max Weber, il considère la quête du profit comme un élément central du capitalisme, mais il a également soutenu que la motivation à la recherche du profit était profondément ancrée dans les valeurs et les croyances de la culture occidentale. Weber conçoit que l'idéal-type du comportement individuel réside dans une recherche « rationnelle » de son « intérêt » (Weber, 1995).

En d'autres termes, Ibn Khaldun considère que le travail était un moyen pour les individus de gagner leur vie et de subvenir à leurs besoins, mais aussi pour contribuer à l'essor de la société dans son ensemble. Pour Weber, le travail est une activité rationnelle et disciplinée qui vise à atteindre des objectifs spécifiques et qu'il était également un moyen pour les individus d'exprimer leur identité et leur valeur sociale. Ainsi pour Ibn Khaldun, « la notion de travail » est une activité qui répond à une nécessité de l'être humain de subvenir à ses besoins, mais c'est aussi une disposition naturelle de l'individu qui l'oblige à se tourner vers les autres pour soutenir sa propre vie. Le rapport au travail s'inscrit donc dans la considération du collectif et le comportement individuel reste en « conformité avec la nature », soit en étant orienté sur l'entraide et le soutien d'autrui. Cela est d'autant plus vrai que l'un des principes des analyses khalduniennes concernant l'organisation de la vie sociale est la considération des interventions divines dans ce monde, ce qui oblige à veiller sur la solidarité humaine respectant ainsi l'ordre divin, une considération qui s'applique également dans l'exercice du travail. Au-delà de la nécessité de gagner sa vie, pour Weber, la « notion de travail » représente une prestation qui repose sur des dispositions individuelles, une spécialisation rationnelle et continue, ainsi qu'une disposition qui s'appuie sur « l'intérêt personnel ». Le rapport au travail s'inscrit donc dans une orientation vers la « rationalité en finalité » et qui est précisément

d'ériger les gains en but, c'est-à-dire d'avoir comme but la quête de profit sans autres considérations<sup>78</sup>, et que cette activité, dite économique, « n'est pas en soi nécessairement une activité sociale » (Weber, 1995, p.102).

La notion de travail et le rapport des individus au travail se distinguent à bien des égards dans les deux conceptions. Pour Ibn Khaldun, l'activité économique qu'est le travail est par nature sociale et cette nature, par volonté divine, est liée à la nature de l'être humain et répond à une nécessité individuelle et collective ; pour Weber, l'activité économique n'est pas nécessairement sociale, elle répond à des dispositions individuelles, pensée rationnellement pour l'intérêt personnel et orientée vers le gain. Cependant, Weber et Ibn Khaldun s'accordent sur le fait que « les acquisitions » des êtres humains se font au moyen du travail visant le gain (Ibn Khaldun, 2013, p. 608), mais ce dernier préconise de rester « conforme à sa nature » notamment pour le respect de l'ordre divin. Les rationalités mises en jeu relativement à l'activité économique et la quête du profit des deux auteurs sont plus étayées dans le chapitre suivant relatif aux choix théorique et modèle d'analyse.

Finalement, dans cette revue de littérature, et dans l'objectif de mieux comprendre notre terrain de recherche, soit les personnes entrepreneures musulmanes au Québec, on s'est attardé sur la réalité récente des musulmans dans la province et la compréhension du statut d'entrepreneur. Pour ce faire, nous soulignons que les musulmans au Québec représentent une minorité religieuse d'environ 421 710 personnes (Recensement de *Statistique Canada* de 2021). Elle est principalement composée de personnes nées en Afrique du Nord et en Asie, mais pas seulement (Mossièrre, 2010). Leurs pratiques, notamment de plus en plus connues (les prières dans les mosquées, le jeûne du Ramadan, les fêtes religieuses, les vêtements religieux comme le voile, la nourriture halal, etc.) au sein de la société québécoise, sont plus ou moins acceptées dépendamment des conceptions de chacun, qu'elles soient liées à l'idéologie de multiculturalisme ou à celle du projet nationaliste québécois (Fortin et al., 2008, p.101). Le débat québécois sur la loi 21 a mis l'emphase sur cette communauté (Demers et al., 2022), néanmoins les conséquences de celle-ci restent éloignées de ce qui se passe

---

<sup>78</sup> À l'exception de la violence et la contrainte « L'emploi de la force est tout à fait contraire à l'esprit de l'économie au sens usuel du terme. (Weber, 1995, p.103)

en France, où les employées d'une entreprise privée sont tenues, selon la volonté de l'entreprise, par la neutralité religieuse lors de l'exercice de l'activité professionnelle et qui a impliqué des études beaucoup plus développées sur le « management du fait religieux » (Valuet, 2022 ; Verba et Guélamine, 2017). Ces études sont superflues, voire obsolètes, dans une société, telle que celle de la société canadienne, qui accorde une plus grande place à la liberté individuelle qu'à celle d'un principe réel, perçu, institué, ou scandé, de « neutralité religieuse » des institutions, y compris des entreprises privées.

Effectivement, les entrepreneurs, employeurs ou non, ont leur propre conception du management de leurs organisations. Le modèle de management intègre deux approches : l'analyse de la personnalité de l'entrepreneur et l'analyse du processus entrepreneurial (Chauvin et *al.*, 2014 ; Kizaba, 2006 ; Verstraete, 2001), il faut donc considérer à la fois l'entrepreneur et l'organisation qu'il impulse et dont il se charge. Les valeurs, les aspirations du dirigeant, sa conception du travail, son identité professionnelle et collective, sa culture et ses ressources, jouent un rôle important dans l'exercice de son activité (Ma Mung Kuang, 1992 ; Méda, 2010 ; Saras Sarasvathy, 2011 ; Soussi, 2006) et dans sa manière de gérer et d'exercer son influence au sein de l'organisation (Hafsi et Toulouse, 1996).

Cette revue critique nous a permis, d'une part, de déconstruire, dans le contexte de notre problématique, les rapports entretenus entre la société québécoise et ses membres de la communauté musulmane, notamment dans les espaces sociaux du travail. Ce faisant, elle a tenté d'éclairer le rapport au religieux dans ce contexte de la société québécoise. Et d'autre part, tenté d'explicitier certaines des principales références concernant la notion d'entrepreneuriat, sa dynamique et l'incidence du dirigeant sur son organisation. Surtout, elle a tenté de mieux comprendre le rapport au travail et le rapport au religieux à partir des conceptions mobilisées dans les deux types de sociétés, occidentale et arabo-musulmane.

Enfin, ce chapitre a permis de jeter les bases des choix théoriques et du modèle d'analyse sur lequel s'appuie cette recherche, notamment par l'élaboration des réflexions autour des conceptions religieuses et économiques dans le monde musulman, via la pensée de Ibn Khaldun ainsi que celles développées dans le monde occidental, via la pensée de Max Weber. Pour ensuite, mettre en perspective les rationalités en jeu pour des acteurs musulmans dont la vie et les activités

économiques sont ancrées dans le monde occidental. De fait, il s'agit de comprendre la justification de ces acteurs pour mieux appréhender l'articulation de leur rapport au religieux et leur rapport au travail. In-fine, les apports et éclairages fournis à travers les choix théoriques permettent, non seulement, de conceptualiser et structurer le modèle d'analyse dans le chapitre qui suit, mais aussi, de jeter les fondements de notre cadre théorique et de la démarche méthodologique à mobiliser pour notre terrain de recherche.

SECTION II  
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE



### CHAPITRE III

#### CHOIX THÉORIQUES ET MODÈLE D'ANALYSE

Sur le plan épistémologique, cette recherche s'inscrit résolument dans la perspective compréhensive wébérienne. Celle-ci met l'accent sur la compréhension des perceptions, des postures et des motivations des individus dans le cadre social. Autrement dit, c'est ce que Max Weber présente comme étant une science qui propose de comprendre par l'interprétation l'activité sociale et l'expliquer de manière causale (Weber, 1995, p.28). L'objectif est de saisir « le sens que le sujet attribue à sa conduite » (Gonthier, 2004, p. 38). Pour cette recherche, l'activité étant « le travail » et le sujet étant les « entrepreneurs musulmans au Québec », en fait, il s'agit de comprendre quels sens attribuent les « entrepreneurs musulmans » à leurs comportements dans la conduite de leurs « activités entrepreneuriales ». Il s'agit d'associer « un signifiant » à « un signifié » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.90). En ce qui concerne cette recherche, le « signifiant » correspond au « comportement entrepreneurial » et le « signifié » correspond à une « vision du monde telle que perçue à travers la religion musulmane », ou à l'inverse le « signifiant » correspond « au comportement ou rite religieux musulman » et le « signifié » correspond à « ce que représente la position d'entrepreneur au Québec telle que perçue ou considérée cohérente au regard de la situation », et cela telle que présentée par les acteurs eux-mêmes.

Pour ce faire, il faut d'abord caractériser ce qui a été identifié comme étant des pratiques musulmanes dans le champ de cette recherche, soient celles de possibles interférences dans le monde du travail. Ainsi, une œuvre, considérée comme majeure en sociologie : *Islam et capitalisme* de Maxime Rodinson (2014) en fournit les éléments essentiels. Ensuite, il est nécessaire de s'appuyer sur l'approche de la sociologie pragmatique avec la place qui est accordée à la justification de l'action (du comportement) par les acteurs eux-mêmes, notamment à travers les travaux de Boltanski et Thévenot (1991), pour mieux les cerner. Et enfin, un retour sur le dialogue épistémologique entre les conceptions wébériennes et khalduniennes, en particulier, sur la compréhension des rationalités de chacun des deux auteurs. Cela pour tenter de décliner le schème causal visant à comprendre la relation de causalité reliant l'activité dite de « quête de richesse » et les perceptions et considérations religieuses musulmanes des individus. Ce dialogue nous paraît, à

cet égard, comme étant la véritable grille de compréhension des acteurs interrogés dans cette recherche.

### 3.1 Prescriptions de l'islam et pratiques dans le monde économique

Afin de ne pas s'engager dans des lectures théologiques qui mèneraient en dehors des considérations sociologiques visées, le choix de se borner à quelques éléments de base dans la conception de l'islam est nécessaire.

D'abord, le « Livre Saint » de l'islam est le Coran, et sachant que la religion musulmane s'appuie sur cinq piliers, tels que mentionnés dans *L'Encyclopédie canadienne*<sup>79</sup>. Les cinq piliers que le musulman est tenu d'observer : la Chahada (affirmation de la foi) est un témoignage qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Mohammed est son messenger ; la Salat (prière rituelle) est prescrite aux fidèles cinq fois par jour ; La Zakat (la dîme) qui est un petit pourcentage de la somme des biens d'une personne et qui doit être versée aux pauvres, orphelins, etc. ; le Saoum (jeûne du mois lunaire du Ramadhan, qui dure 29 ou 30 jours), les musulmans s'abstiennent de manger, de boire, etc. ; et le Hadj (le pèlerinage à la Mecque), pour celles et ceux qui en ont les moyens financiers. Aussi, il est opportun d'ajouter des éléments sur la religion musulmane, à titre d'exemple ceux qu'apporte le Centre de justice et foi (CJF) qui s'efforce de lutter contre les préjugés. Au Québec, dans les textes de la revue *Québécoises, musulmanes... et après? : guide pédagogique* du Centre de justice et foi (2017), il dresse une liste non exhaustive de préjugés suivants : « les musulmans vont nous envahir » ; « les musulmans sont tous des Arabes et tous les Arabes sont musulmans » ; « les musulmans ne veulent pas s'intégrer » ; « dans l'islam, la femme n'est pas l'égale de l'homme » ; « le port du voile est une obligation religieuse imposée par l'homme », etc. Le CJF apporte les réponses sociales qu'il estime pertinentes, principalement en éclairant le fondement erroné de ces préjugés. Une des réponses du CJF, qui est pertinente dans le cadre de ce sujet et en lien avec les pratiques musulmanes, est celle-ci : « Il existe une expression en islam qui dit : « nulle

---

<sup>79</sup> Disponible gratuitement en ligne, à la fois en anglais et en français : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/islam>, consulté le 11 juin 2023.

contrainte en religion ». Il est donc interdit de contraindre quiconque d'adopter de force une pratique. », d'où l'intérêt dans cette recherche de s'appuyer uniquement sur la position des acteurs interrogés au regard de leur propre rapport au religieux, des acteurs estimés comme étant musulmans selon leur propre identification et sans contrainte.

Afin d'aller plus loin dans les considérations sociologiques du rapport de l'Islam et la quête de richesse, l'une des œuvres les plus importantes et les plus emblématiques sur le sujet est celle de Maxime Rodinson, *Islam et capitalisme* (2014). L'auteur s'est attardé notamment, sur la compréhension de l'Islam au prisme du capitalisme, il rapporte sa compréhension de cette religion en lien avec son œuvre et dont, il est fait ici, la recension de quelques éléments.

La religion musulmane condamne le ribâ, M. Rodinson déploie son interprétation sur le sujet, cependant, elle peut être comprise comme l'intérêt sur les crédits ; l'Islam ne remet pas en question la propriété privée ; l'obligation de l'aumône légale (zakat) ; rien n'empêche le propriétaire musulman de fructifier ses biens et des moyens de production de manière capitaliste ; le salariat est considéré comme normal ; des restrictions et interdictions dans les activités comportant l'aléa (gharar) et le jeu de hasard (maysir) ; la quête du profit par le commerce ou la production est vue avec ferveur ; dépenser ses gains pour les besoins de sa famille et ses proches est une « œuvre pieuse ». Aussi, l'auteur souligne que certaines pratiques commerciales sont interdites : les pratiques frauduleuses ; commerce d'objets considérés comme impurs (le vin, le porc, etc.) ; des pratiques qui entravent au libre jeu d'une économie libérale ; l'accaparement et la spéculation et la vente comportant des éléments d'incertitude (*Ibid.*, p. 32-36). Il souligne aussi que l'idéal de justice sociale par le Coran en matière économique, tel que défini par l'auteur, implique une interdiction de gain excessif ; l'entraide est organisée au sein de la communauté via la participation des riches au prorata de leurs revenus ; une forte recommandation, avec menace de châtement, envers les riches pour les exhorter à faire bon usage de leurs biens ; un État dirigé selon les principes du Coran qui traite les musulmans à égalité vis-à-vis de la loi divine (*Ibid.*, p. 39-43). En ces mots, l'auteur indique que « le développement du commerce capitaliste à l'époque musulmane est un fait abondamment connu. » (*Ibid.*, p. 45), il précise également, que les capitaux étaient fructifiés, le marché fonctionnait au gré de l'offre et la demande, et cela déjà au début de l'empire musulman et se poursuit jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle (*Ibid.*, p. 47), il ajoute :

« Les marchands se conforment bien aux critères wébériens de l'activité capitaliste. Ils saisissent toute opportunité de profit et calculent leurs débours, leurs rentrées et leurs bénéfices en termes monétaires. [...] la définition que donne du commerce le grand sociologue et historien Ibn Khaldun [...] est sans équivoque. » (*Ibid.*).

À la suite de cela, M. Rodinson continue avec des exemples empruntés à Ibn Khaldun, exposés plus loin, au regard de l'usage de l'approche khaldunienne dans ce travail. Néanmoins, il est à souligner que M. Rodinson fait la même lecture de Ibn Khaldun les points présentés dans cette recherche. De plus, M. Rodinson fait une critique de l'idéal musulman, il souligne qu'il ne retrouve à aucune époque un idéal juste musulman dans le fonctionnement économique, mais tout de même, il reconnaît qu'à l'instar d'autres religions, la religion musulmane permet de limiter certains abus.

L'islam ne présente à cet égard aucune originalité. Comme tout corps de doctrines morales et religieuses, il peut au maximum limiter chez un certain nombre de puissants et de riches les tendances à abuser de leur puissance et de leur richesse. (*Ibid.*, p. 87)

Somme toute, les aspects de la religion musulmane soulignés par M. Rodinson sont relativement sommaires et empreints de jugements liés à sa propre conception du capitalisme et de ses croyances<sup>80</sup>, néanmoins, ils permettent d'asseoir, sans trop de controverses théologiques, les pratiques musulmanes en lien avec le sujet de cette recherche, le reste de son œuvre n'a que peu de pertinence pour cette dernière. Par ailleurs, il faut ajouter d'autres considérations plus englobantes, notamment telles que soulignées par Henry Corbin (1994). Ce dernier souligne que les trois communautés : les juifs, les chrétiens et les musulmans ont en commun le phénomène du Livre saint qui est une « règle de vie en ce monde et guide au-delà de ce monde » (*Ibid.*, p. 21). Cependant, en Islam, comme le soulignent H. Corbin (1994) et M. Arkoun (1993), il n'y aurait pas de fonction sacerdotale, de clergé, d'autorité pontificale, ni de concile définissant le dogme :

---

<sup>80</sup> Rodinson, a souligné dans son *Avant-propos* : « ...venant d'un sociologue islamisant, servir aux intellectuels des pays qui appartiennent au domaine de la religion et de la civilisation musulmane ; il voudrait les aider à comprendre leur destin. Non que j'aie la prétention d'être ...etc. » (Rodinson, 2014, p.7). « Enfin, le marxisme dont je m'inspire n'est pas le marxisme philosophique à la mode, surtout en France. » (*Ibid.*, p.14). « Je m'appuie ici exclusivement (ou presque) sur les grandes thèses sociologiques ou socio-historiques dégagées par Marx, lesquelles me paraissent solidement établies et admissibles par tous les esprits sur le plan scientifique. » (*Ibid.*, p.14). Ses propos semblent par ailleurs teintés de paternalisme envers le monde musulman, mais cela est hors propos, comme il le souligne « il n'est pas de clé qui aille à toutes les serrures » (*Ibid.*, p.7).

La première indication à relever, c'est l'absence en Islam, du phénomène Église. Pas plus qu'il n'y a, en Islam, un clergé détenteur des « moyens de grâce », il n'y a de magistère dogmatique, ni autorité pontificale, ni Concile définissant des dogmes » (Corbin, 1994, p. 23).

La fonction sacerdotale en tant qu'acte de médiation est remplie par les prêtres dans le christianisme ; le prêtre est celui qui a qualité pour se présenter devant la face de Dieu, s'adresser à lui sans intermédiaire. [...]. En ce sens, il n'y a pas de sacerdoce en islam ; chaque fidèle entre en relation directe avec Dieu [...] (Arkoun, 1993, p.125).

Ces affirmations, du moins, ces conceptions accorderaient plus de place à l'évaluation des comportements des acteurs (musulmans) par eux-mêmes<sup>81</sup>.

### 3.2 La justification par les acteurs eux-mêmes

En termes de choix méthodologique « l'impératif de justification exige en effet une qualification légitime des gens » (Boltanski et Thévenot, 1991, p.161). Effectivement, Boltanski et Thévenot expliquent dans leur ouvrage *De la justification*, que c'est l'évaluation des comportements par les personnes impliquées qui permet de « rendre compte de mise en pratique de principes à des circonstances particulières » (*Ibid.*, p.162-186). Dans le cas de cette problématique, les « principes » seraient les « considérations morales et/ou religieuses musulmanes », et les « circonstances particulières » seraient « l'activité entrepreneuriale au Québec ». L'inverse peut être également mobilisé : soit les « principes » seraient « l'exigence entrepreneuriale au Québec », et les « circonstances particulières » seraient le « fait d'être musulman ». L'une ou l'autre des considérations dépend de la justification que l'acteur donne par lui-même pour justifier son comportement eu égard à son « activité entrepreneuriale » et/ou sa « croyance religieuse ». Ici, c'est donc celle de l'entrepreneur musulman au Québec.

Pour rappel, les « régimes d'engagement » (Laurent Thévenot, 2011) sont retrouvés dans l'analyse des comportements humains situés dans la tension entre la « norme sociale » et la « rationalité »,

---

<sup>81</sup> Il faut préciser qu'au sein de l'islam, il existe plusieurs courants et la place du « clergé », de « fonction sacerdotale », peut être plus ou moins significative.

soit entre la régulation normative des conduites sociales et l'équilibre des décisions rationnelles des individus. Ils sont retrouvés par la justification de l'acteur lui-même, et de qui, est à partir duquel est cernée la logique d'action et le schème de pensée (*Ibid.*). Leurs décisions seraient donc négociées à l'intérieur de conventions établies entre les acteurs eux-mêmes. Pour ce faire, les acteurs sont traités et considérés avec les compétences des sociologues dans leurs aptitudes descriptives des situations, c'est-à-dire que, la description d'une situation par les participantes et participants à la recherche, est estimée comme valide ; Aussi, il est considéré que, les acteurs ont la capacité d'évaluer ce qui est « juste », cette évaluation est valide, car estimée comme telle de leurs points de vue. Autrement dit, les participantes et participants à la recherche définissent ce qui est « juste » (Boltanski, 2009). Il est vrai que la sociologie pragmatique française, en particulier de Thévenot et Boltanski, offre une pluralité de lecture des « intérêts », des « raisons morales d'agir » et de « la justification » des liens entre les raisons d'agir et les intérêts, « [...] les formes du juste et du bien y sont plurielles et non bouclées. » (Breviglieri et Stavo-Debauge, 1999). De plus, pour cerner le « juste » ou « le bien », comme le soulignent les auteurs, il faut toujours s'y attarder dans la situation. Il est donc à noter que la construction d'un « sens de justice » par les individus, a toujours un appui sur des principes normatifs. Dans cette recherche, ces principes sont ceux attribuables aux rapports au travail et au religieux musulman, dans une situation d'entrepreneuriat dans un contexte québécois. C'est en cela que le dialogue épistémologique entre Weber et Ibn Khaldun apporte un éclairage permettant une meilleure compréhension de la situation des acteurs, dont le contexte socio-historique serait issu d'une pluralité de conceptions du monde social.

Les choix méthodologiques opérés tout au long de cette recherche ont permis des réflexions qui ont menées à adopter une approche qualitative prenant appui sur l'approche de la justification de Boltanski et Thévenot et la méthode de l'analyse par théorisation ancrée. Ici, le postulat fondamental suppose que les individus sont en mesure de produire leurs propres articulations du rapport au religieux et du rapport au travail. Le rapport au religieux apparaît incontestablement comme un rapport intime de l'individu et le rapport au travail est pour le moins une conception personnelle, comprendre l'articulation qui s'opère entre les deux, chez un acteur individuel, ne peut se faire qu'à travers sa propre justification. C'est en cela que se focaliser sur la conception du choix rationnel des acteurs, personnes musulmanes et entrepreneures, s'impose comme un choix hautement pertinent dans cette étude.

### 3.3 Les « rationalités » en jeu dans cette recherche

La rationalité se définit au sens sémantique du terme comme faisant référence à ce qui est de caractère rationnel, elle fait référence à la « raison », ce qui « est raisonné », ce qui est « fondé sur le raisonnement » (Larousse). Conceptuellement, en sociologie « la rationalité » fait référence à la manière dont les individus et les groupes prennent des décisions et agissent en fonction des critères et des objectifs qu'ils estiment cohérents avec leurs systèmes de pensées, leurs conceptions de l'ordre social, leurs convictions, leurs croyances, et/ou leurs émotions. Cette définition générale, et voire simpliste, trouve ses racines dans les conceptions des figures de la discipline sociologique, un retour sur celle de Max Weber est nécessaire pour cette recherche (ce qui sera vu plus loin), cependant, il est souligné ici, à titre d'exemple, celle de Durkheim, telle que présentée par Cuin (2001) :

[...] un principe interne à l'individu: ses conduites lui sont dictées non tant sous la pression sociale ou par des routines que par des convictions. [...]. Tout ce que Durkheim tente de démontrer dans ce cours c'est que l'« éducation morale » peut être une éducation rationnelle d'un individu rationnel – et non, comme dans le cas de l'éducation religieuse d'antan, une éducation faisant appel à l'irrationnel et conduisant à produire des individus passifs et routiniers. C'est toute la différence, selon lui, entre le « devoir » et le « bien »: « Le devoir c'est la morale en tant qu'elle ordonne et qu'elle prohibe; c'est la morale sévère et rude, aux prescriptions coercitives; c'est la consigne à laquelle il faut obéir. (Cuin, 2001, p.93-94)

Ou encore, celle de Boudon (2011) dans la *Théorie générale de la rationalité*, il fait une distinction entre « la rationalité cognitive » et « la rationalité utilitaire » et qu'il définit comme suit :

« La rationalité cognitive » : « [...] qu'un acteur croit à quelque chose parce que sa croyance se fonde à ses yeux sur une théorie et que le fait d'endosser une théorie est un acte rationnel dès lors que l'acteur a des raisons solides à ses yeux d'y croire. (Boudon, 2011, p.43-74)  
« La rationalité cognitive » : « La théorie utilitariste est de caractère instrumental : elle voit le comportement comme induit par les effets qu'il entraîne. » (*Ibid.*),

Par ailleurs, le sociologue américain James Coleman (1926-1995), a élaboré sur les éléments relatifs au choix rationnel, ainsi, cela a fait l'objet de plusieurs travaux (Baujard *et al.*, 2020 ; Boudon, 2003 ; Cherkaoui 2003 ; Forsé, 2008 ; Fougny, 2014 ; Lazaga, 2003). Il en dégage huit éléments centraux de la « théorie du choix rationnel », il en attribue quatre à l'économie néoclassique et quatre à la sociologie. Pour les quatre premiers, il s'agit de « l'individualisme

méthodologique » ; « la maximisation de la fonction d'utilité comme ressort de l'action individuelle » ; « le concept de l'optimum social, ou optimum de Pareto<sup>82</sup> » ; et « le concept d'équilibre du système, appelé parfois équilibre de Nash<sup>83</sup>» (Lazaga, 2003, p.306). Et les quatre provenant de la sociologie : « l'acteur maximisateur peut gagner de l'utilité en cédant à autrui du contrôle sur des ressources auxquelles il a droit » ; « l'existence d'un capital spécifiquement social » ; « l'origine sociale des droits » ; et « les institutions [...] traduisent les contraintes du système pour orienter l'action individuelle » (*Ibid.*). Ainsi, Colman considérerait que Weber, pour chercher à démontrer la relation entre le protestantisme et le capitalisme, a utilisé une analyse en croisant les convictions religieuses, en particulier protestantes, avec l'organisation économique, en particulier capitaliste, afin de définir une corrélation entre les deux phénomènes à grande échelle (Lazaga, 2003). Cependant, cela trouve une limite dans la généralisation à d'autres groupes religieux en dehors du christianisme (Catholiques vs Protestants), et à fortiori pour les groupes musulmans. Dans les choix théoriques adoptés, il serait pertinent de se focaliser spécifiquement sur les rationalités liées à l'organisation économique, telles que celles que l'on trouve au Québec dans les temps contemporains, où telles que celles connues à travers l'histoire de la civilisation musulmane, en particulier, les rationalités liées aux convictions religieuses. C'est sur la base de cet éclairage, que le croisement des regards wébériens et khalduniens, ainsi que, leur dialogue sur ces rationalités ont été adoptés dans cette étude comme un prisme de compréhension du terrain de cette recherche.

### 3.3.1 Rationalité relative à l'activité économique wébérienne

Le concept d'activité économique selon Weber pose plusieurs paradigmes, que l'on retrouve dans son œuvre *Économie et Société \_ Les Catégories de la sociologie* : l'activité économique n'est pas nécessairement sociale (Weber, 1995a, p.102) ; elle englobe l'entreprise à but lucratif ; il y a distinction entre « activité économique » et « activité à orientation économique », cette dernière est

---

<sup>82</sup> C'est l'idée qu'il existe, au niveau du système entier, au moins un état social tel qu'aucun autre état ne peut améliorer les revenus d'un acteur sans léser un autre acteur. (Lazaga, 2003, p.306)

<sup>83</sup> C'est l'idée qu'il existe un état du système où aucun acteur agissant individuellement ne peut améliorer sa situation tout seul ; c'est donc une situation où l'on n'a pas de raison d'agir seul. (Lazaga, 2003, p.306)



« une activité dont l'orientation n'est pas essentiellement et pacifiquement économique » (*Ibid.*), autrement dit, elle peut avoir d'autres fins que l'économie et peut recourir à des moyens violents ; ne pas confondre « technique » et « économie », la première étant la « somme des moyens nécessaires à son exercice » (*Ibid.*, p.105), et la seconde repose sur l'examen des « différents objectifs et leur rapport avec les coûts » (*Ibid.*, p.107) ; et enfin, le droit de disposition, à savoir que l'économie lucrative se réalise par des « conventions d'échanges » (*Ibid.*).

Weber souligne donc que « l'activité économique » repose sur une logique de rationalité et de calcul. Selon lui, les acteurs économiques prennent des décisions en évaluant les coûts et les bénéfices, en recherchant l'efficacité et la maximisation des gains. Cette rationalité économique est liée à la notion de "rationalité instrumentale" développée par ailleurs dans les analyses wébériennes. Mais il faut observer, tout d'abord, ce que Weber a nommé « la rationalité formelle et matérielle de l'économie » (*Ibid.*, p.130). Ces deux rationalités, la première est celle de la « rationalité formelle », elle se concentre sur les moyens, les méthodes utilisées, l'application de règles, soit « son taux de calculations techniquement possibles et effectivement appliquées » (*Ibid.*) pour atteindre les objectifs économiques. La « rationalité formelle » implique l'application de règles, de calculs et de procédures pour maximiser l'efficacité et optimiser les résultats économiques. Elle se focalise en particulier sur la cohérence logique des choix et des actions économiques. Quant à la seconde, soit celle de la « rationalité matérielle », elle se concentre sur les fins ou les valeurs qui motivent les actions économiques. Elle se résume par le fait que « le calcul s'opère par des moyens techniques adéquats et rationnels en finalité. » (*Ibid.*, p.131), c'est une orientation vers la finalité. Weber a souligné que ce qui est « formel » est une question qui n'est pas tranchée, en l'occurrence, il y a de possibles discussions concernant les exigences morales, c'est ainsi, que la rationalité matérielle est bien celle qui guide les décisions économiques orientées sur la finalité, et qui porte une notion « formelle » (*Ibid.*).

Relativement à la « rationalité monétaire » ou « rationalité du calcul monétaire », celle-ci repose sur l'utilisation effective de la monnaie comme moyen de calcul et d'échange dans les prises de décisions relatives aux transactions économiques (*Ibid.*, p.132). Elle implique que les acteurs évaluent les coûts, les bénéfices, les prix et les valeurs des biens et des services en termes de monnaie, la monnaie que Weber définit comme « le moyen de compte économique le plus parfait » (*Ibid.*). Autrement dit, la monnaie devient un instrument central pour la mesure, la comparaison et

l'évaluation des différentes options économiques. La « rationalité monétaire » permet de faciliter la quantification des actions économiques, la rationalisation de ses processus, la construction de systèmes de calculs de coûts, des bénéfices et de la gestion rationnelle des ressources. Ce qui veut dire qu'elle influence les acteurs dans les choix d'investissements, de stratégies de production, de commercialisation et de relations économiques. En conséquence, sur la base de la « rationalité monétaire », les « rationalité formelle » et « rationalité matérielle » sont convergentes. Bien que cela soit vrai, parce que permettant la compréhension de la répartition des revenus, cela ne permet pas de renseigner sur la répartition des biens en nature<sup>84</sup> (*Ibid.*, p.160).

Afin d'apporter plus de précisions sur l'activité économique dont la tendance est à but lucratif, ou encore, plus de précisions sur ce que Weber nomme les orientations « capitalistes » du profit, et qui seraient plutôt « symptomatiques de l'occident » (*Ibid.*, p.233), il les a dénombrés en six cas, que sont synthétisés dans les quatre suivants : en fonction des chances de rentabilité d'une activité continue (commerciale ou de production) sur les marchés ; en fonction des chances de gains par la spéculation relative aux moyens de paiements ou l'octroi de crédit (typiquement les activités bancaires classiques) ; en fonction des chances de profits issues d'activités politiques ; et en fonction des chances des gains résultants des positions de domination (fiscalités, et colonisation par exemple) (*Ibid.*, p.232-233). Il est donc entendu que ces orientations sont systématiquement tournées vers la réalisation de gains matériels comme cela est indiqué plus haut. Néanmoins, le fait que le profit soit influencé par des « valeurs » (au sens religieux), est une possibilité, cela a été même l'hypothèse de Weber dans son œuvre *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*.

Avant d'aller plus avant dans cette œuvre (*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*) de Weber, il est nécessaire d'observer ses conceptualisations des relations entre l'organisation sociale et l'économie, que l'on retrouve dans son œuvre *Économie et Société \_ L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*. (Weber, 1995b). Tout d'abord, selon Weber, il ne s'agit pas de se focaliser sur ce qui est le « sens normatif » des actions, mais de

---

<sup>84</sup> La répartition des revenus se quantifie en monnaie. Or la répartition en nature, ignore l'emploi de la monnaie (Weber, 1995, p.149).

considérer le point de vue sociologique, à savoir ce que les acteurs considèrent dans leurs activités comme conforme aux prescriptions dictées par la norme. La norme entendue par Weber, c'est d'adopter un comportement conforme à « l'ordre juridique » par accoutumance aux habitudes de vie dues aux usages, ou parce que c'est ce qui est approuvé par les usages, les coutumes et les conventions, ou encore par conviction de la validité des normes (*Ibid.*, p.8-27).

« [...] considèrent subjectivement que certaines prescriptions doivent être observées et se comportent en conséquence, c'est-à-dire qu'ils orientent leur activité conformément à ces prescriptions. (*Ibid.*, p.5).

Sachant que « l'ordre juridique », soit les « règles de droit » sont aussi garanties par la perspective de la contrainte, la coercition organisée par ce qu'il appelle « la communauté politique » (*Ibid.*, p.10). Donc, il est tenu pour acquis que « l'activité rationnelle en finalité » (cas des activités économiques soulignées plus haut), est fondée sur la croyance en les normes par les individus. C'est-à-dire que les différentes parties dans les transactions économiques prennent pour acquis que les comportements, des uns et des autres, sont garantis sur la base de « la croyance subjective en l'autorité objective de telles normes (qui) est réellement répandue dans le monde environnant » (*Ibid.*, p.33-34) ou sur « la perspective de l'approbation ou de la désapprobation de la société » (*Ibid.*). C'est ainsi, que Weber, souligne que « La réglementation normative est une « composante » importante, mais seulement causale, de l'activité concordante » (*Ibid.*, p.39).

Cependant, au-delà du droit, des conventions et des coutumes, il y a une force qui a une place tout à fait primordiale dans l'anticipation du comportement de l'autre, c'est ce qu'appelle Weber « l'intérêt propre » (*Ibid.*, p.38). Ainsi, il est donc plausible de voir des comportements qui se développent en société, avec une certaine « régularité » et qui sont commandés, à titre d'exemple, par la concurrence, la quête de clientèle, ou encore, par les conflits (le cas des changements de lois par exemples), en somme, les conventions et les coutumes peuvent être modifiées « sous la pression de puissants intérêts » (*Ibid.*, p.41).

En définitive, Weber met en évidence l'influence de l'organisation sociale sur l'économie, mais aussi, il souligne l'interdépendance entre l'économie et l'organisation sociale. L'économie et les institutions sociales, les valeurs culturelles, les normes, les traditions, les rapports de pouvoir et les

intérêts propres des individus et des groupes, s'influencent mutuellement pour établir aussi bien l'organisation sociale que le fonctionnement de l'économie.

Même si l'on se borne à dire qu'il existe un rapport « fonctionnel » entre l'économie et les structures sociales, on exprime un préjugé dont l'histoire ne permet pas de faire une règle générale, etc. (*Ibid.*, p.54).

Aussi, il est à noter que Weber considère que la « prière » n'est pas un « acte de nature économique ». Ce qui est une conception, en tant que telle qui n'accorde pas la place à l'interprétation de l'acteur lui-même, d'autant plus que la prière est un rituel typiquement individuel.

La prière, qui, selon l'enseignement de telle religion, est le moyen adéquat d'obtenir un « bien » intérieur, n'est cependant pas pour nous un acte de nature économique, et pas davantage toute activité ou production conforme au principe de l'économie des moyens. (*Ibid.*, p.50).

Il soulignera par ailleurs, l'influence de la conception religieuse sur l'activité économique, ce qui a fait l'objet de son œuvre la plus célèbre (*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* et qui sera synthétisée dans une partie ultérieure), mais c'est peut-être en cela que s'exprime le besoin manifeste, dans notre recherche, est de documenter et s'appuyer aussi sur une autre conception de ce qui est un « acte de nature économique ».

### 3.3.2 Rationalité relative à la quête de profit khaldunienne

Concernant les activités relatives à la recherche de profit, Ibn Khaldun pose un paradigme, voire un postulat de départ : les individus fournissent des efforts pour réaliser du profit, notamment dans le but de les utiliser comme moyen d'échange et se procurer de quoi répondre à leurs besoins, mais il en fait préalablement des « dons de Dieu » (Ibn Khaldun, 1997)

Tout homme, capable d'agir par lui-même, [...], lutte pour obtenir de quoi réaliser un profit (*al-makâsib*). De cette façon, il peut dépenser les dons de Dieu comme moyen d'échange (*a'wâd*), pour se procurer le nécessaire. Dieu a dit : « Demandez à Dieu votre subsistance (*rizq*). » (*Ibid.*, p.603-604).

Il souligne donc, pour que l'individu réussisse à assurer sa subsistance, il doit fournir un effort, le fruit d'un travail, qui viendrait en complémentarité aux autres effets de l'environnement, et aussi

la volonté de Dieu (exemple de la pluie qui fait pousser les champs), la pluie vient en complément du travail de labourer la terre. (*Ibid.*, p.604). Ainsi, Ibn Khaldun fait une distinction entre le profit et la subsistance. Le profit (*kasb*), c'est ce que l'on obtient par ses propres efforts, en revanche, la subsistance (*rizq*) relève de la volonté de Dieu et c'est ce que l'on a dépensé pour ses besoins et ses intérêts (*Ibid.*, p.604). Ibn Khaldun pour sa définition il souligne

Le Prophète a dit : « Les seuls biens que tu aies réellement possédés sont la nourriture que tu as mangée et consommée, les vêtements que tu as portés et usés, ou les aumônes que tu as faites et dépensées. » (*Ibid.*).

En d'autres termes, Ibn Khaldun fait la distinction entre la fonction de « production » et de « consommation » chez les individus, la première étant le *kasb* et la seconde le *rizq*. Ce que les humains consomment n'est pas nécessairement lié à leurs efforts, et cela en s'appuyant sur un paradigme religieux, il le sépare de la fonction de production, qui elle, permet de réaliser le profit par le fruit de l'effort, c'est-à-dire, les gains tirés d'une activité, mais qui vont au-delà des dépenses réalisées pour son intérêt et ses propres besoins.

Dès lors, Ibn Khaldun pose l'assertion suivante « le profit est le résultat des efforts pour acquérir et de l'intention d'atteindre » (*Ibid.*). Effectivement, il y a là aussi, une dimension d'orientation sur la « finalité », le profit étant la finalité sur laquelle l'individu s'est orienté (« l'intention d'atteindre ») pour la réalisation de son activité (« efforts »). Il pose donc comme postulat que le travail est nécessaire à la réalisation de tout bénéfice et de tout capital avec l'intention de l'atteindre (*Ibid.*, p.605-606).

Ibn Khaldun recense principalement cinq moyens pour « gagner sa vie », et ils sont le fruit de l'effort des personnes qui se sont orientées vers « tirer subsistance et profit ». Les différents moyens d'acquérir et de bénéficier de ses acquisitions sont : « En les ôtant aux mains d'autrui, etc. », soient les modes de prélèvements admis réglementairement ; la chasse ; l'agriculture ; le travail manuel et les métiers : industrie, écriture, gestion, intellectuel, etc. ; et le commerce (*Ibid.*, p.610). En définitive, le profit est le résultat de l'activité économique et de l'échange de biens et de services, l'activité économique étant le travail, soit les efforts fournis en vue de réaliser ce profit. Ibn Khaldun souligne que c'est la recherche de profit qui est un facteur explicatif de ce qu'il nomme « l'esprit d'entreprise ». Effectivement, son assertion permettant de justifier la baisse des impôts

pour favoriser le développement d'une activité économique (il s'appuie tantôt sur les exemples de l'agriculture, tantôt sur ceux du commerce), permet de cerner cet « esprit » : « [...] ceux-ci auront l'esprit d'entreprise, parce qu'ils seront mus par l'espoir du profit » (*Ibid.*, p.436), il y a là une indication causale reliant « l'esprit d'entreprise » à la réalisation du « profit ».

Quelques nuances sont apportées par Ibn Khaldun, notamment sur le fait que certaines positions sociales favoriseraient le développement des richesses « L'influence dont il jouit, lui permettant d'obtenir beaucoup de cadeaux, le porte rapidement à l'opulence et ajoute de jour en jour à ses richesses. » (Ibn Khaldun, 2013, p.618). Il précise notamment, que dans tous les métiers, jouir d'un certain crédit, d'une réputation, d'une notoriété, apporte une richesse du fait de la reconnaissance d'autrui. Dans cette nuance, l'élément d'intentionnalité orienté vers la quête de profit est manquant ou du moins non souligné expressément par Ibn Khaldun. Autrement dit, dans la pensée d'Ibn Khaldun « la réputation », « le pouvoir d'influence » permettent de tirer des profits, mais sans préciser si l'intention des acteurs dans l'occupation de ses positions sociales était de le faire. C'est-à-dire qu'on ignore si cela a été pour eux une démarche relationnelle orientée vers la volonté de « gains », « profit » et « richesse ». Malgré cette nuance, la pensée de Ibn Khaldun semble claire sur la place du marché dans la réalisation de profit.

On a vu que les hommes tirent leurs gains du produit de leur labeur. Celui qui est incapable de travailler ne peut donc gagner sa vie. S'il travaille, ses profits dépendront de son travail, de la valeur relative de son industrie et de la loi de l'offre et de la demande. C'est de cela que dépend la fluctuation du profit. (Ibn Khaldun, 1997, p.616).

Ainsi, Ibn Khaldun accorde une place au « contrôle du marché ». Ce marché, selon lui, doit donc être soumis à un système normatif<sup>85</sup> qui incombe à ce qu'il appelle « la personne en charge de gouverner ». Son rôle est de veiller au respect de règles d'usage, soit dans ce cas, religieuses. « Il doit rechercher les abus et appliquer les peines prévues et les mesures coercitives. » (Ibn Khaldun, 1997, p.350).

---

<sup>85</sup> Il considère ce « contrôle du marché » comme étant une fonction religieuse

Donc, en ce qui concerne la place de l'organisation sociale, dans la pensée khaldunienne, elle émane directement du respect de volonté divine, et la continuation de leurs intérêts est directement assurée par cette volonté. Celle-ci, dans sa teneur, consiste à souligner que les intérêts des parties sont préservés par la solidarité, une solidarité qu'il faut instaurer, y compris par la contrainte, car il en va de la continuité de l'humanité telle que prévu par les normes religieuses.

Tel est l'Ordre divin, qui règle l'existence de ses créatures, prend soin de leurs intérêts et assure leur durée. L'existence et la conservation de l'espèce humaine ne peuvent être maintenues que par la solidarité de tous pour le bien commun. (*Ibid.*, p.616-617). [...] (Les gens). Ils sont libres de leurs choix et agissent, non par instinct, mais par réflexion et jugement. De la sorte, ils s'abstiennent d'entraide. Il faut donc les contraindre. (*Ibid.*, p.617).

Il y a donc une dépendance de l'économie, soit de l'activité des individus en vue de tirer subsistance et profit, envers l'organisation sociale, mais cette dernière est soumise à l'ordre divin, et dont l'application se fait par les institutions qui exercent le pouvoir, y compris par le recours à des mesures coercitives.

[...] dans une ville ou dans un pays civilisé, exerce le pouvoir [...] sur ses subordonnés, une influence proportionnelle à l'autorité qu'il vient d'acquérir. C'est ainsi que le rang social agit sur les gens pour leur permettre de gagner leur vie. (Ibn Khaldun, 1997, p.618).

Il y a donc quelques différences et similitudes entre les conceptions khalduniennes et wébériennes relativement à ces questions de rationalités dans ce qui relève des activités de quête de richesses chez les humains.

### 3.4 Choix rationnel dans la quête du profit : dialogue Wéber / Ibn Khaldun

Weber distingue principalement deux rationalités individuelles pour justifier le comportement. La première est le comportement « rationnel en valeur », celui-ci relève de l'ordre de l'éthique et du religieux. Selon lui, les individus agissent par conviction portant sur ce qui leur semble conforme à leurs impératifs et exigences morales et religieuses. Et la seconde, adoptée dans le cadre d'analyse de cette recherche, est le comportement « rationnel en finalité », les individus orientent leurs actions selon les fins à atteindre, en l'occurrence ici le profit. Chez Ibn Khaldun, l'approche n'est

pas si éloignée. Selon lui, l'action humaine est la résultante de la réflexion, autrement dit de son choix rationnel. Cependant, il pose à cela deux principes préalables, le premier est que « toute chose dépend de la toute-puissance divine » et que ce sont « les actes des êtres vivants, vus à travers leurs intentions, qui relèvent du pouvoir que Dieu leur a donné » (Ibn Khaldun, 1997, p.677). Et pour cela, les actes des individus sont « réglés et ordonnés », et les effets précèdent toujours les causes (*Ibid.*). En d'autres termes, l'humain a l'habitude de comprendre et reconnaître la causalité des actions en partant des effets. C'est aussi ce qu'appelle Weber le « regressus causal » dans un autre contexte, un article intitulé *La première controverse autour de L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Fisher et Weber, 1997).

En fait, selon Ibn Khaldun, c'est à partir des effets, soit de la finalité, que sont orientés les comportements humains, c'est uniquement l'aptitude des individus à comprendre les différents niveaux de causalité qui diffère, ce qu'il nomme le « degré d'humanité » (Ibn Khaldun, 1997, p.678-679). Il le souligne en ces termes :

En effet, l'action de l'homme sur le monde extérieur ne peut avoir lieu sans qu'il ait réfléchi d'abord à l'ordre des choses, puisque les unes dépendent des autres. C'est alors qu'il peut se mettre à agir. Sa réflexion commence avec le dernier des effets, celui par lequel il termine l'acte. (*Ibid.*, p.678).

C'est alors que l'on comprend mieux le « (être) mus par l'espoir du profit » (*Ibid.*, p.436), soit au sens sémantique du terme « être animé par l'espoir du profit » c'est-à-dire, que l'effet étant le profit, les actions sont orientées pour produire à cet effet. En définitive, Weber comme Ibn Khaldun conçoivent que « le profit » est le fruit d'une « rationalité en finalité ». Les différences de conceptions pour ce qui induit l'action humaine entre les deux auteurs, résident dans le fait que Weber attribue à certaines actions une « rationalité en valeur », un comportement « affectuel » ou « traditionnel », et que Ibn Khaldun pose que, pour toutes actions humaines, une réflexion qui est formée par une perception des effets, qui eux précèdent toujours les causes. Pour lui, les comportements humains sont rationnels par nature, c'est même ce qui les distingue des animaux, mais c'est leur aptitude ou volonté à comprendre la chaîne causale qui peut différer d'un individu à l'autre.



Notons pour conclure ici, concernant ce qui diffère dans les conceptions wébériennes et khalduniennes relativement à la relation entre l'économie et l'organisation sociale, ce qui suit : il a été montré que pour Weber, il y a une interdépendance entre les deux. Il n'en est rien pour Ibn Khaldun, du moins au niveau idéal-typique. Pour Ibn Khaldun, l'organisation sociale est soumise aux règles religieuses, incluant en cela l'économie, qui elle aussi, doit dépendre des mêmes règles. Or pour Weber, l'organisation sociale s'appuie sur les usages, coutumes, conventions, qui peuvent elles-mêmes subir l'influence de l'économie et donc les faire évoluer. Là où l'un comme l'autre se rejoignent, c'est le recours à des mesures « coercitives » pour veiller au respect de l'organisation sociale. Effectivement, Weber ne croit pas que l'anticipation des comportements en s'appuyant sur la compréhension des intérêts individuels des parties dans une transaction suffiront pour permettre la continuité de l'organisation sociale ; Ibn Khaldun ne croit pas non plus, que s'appuyer sur la solidarité comme exigence de l'ordre divin suffirait pour permettre la continuité de l'organisation sociale. Il est nécessaire, dans les deux conceptions, de mettre en place les mesures coercitives pour faire respecter l'organisation sociale.

Pour conclure à ce niveau, notamment dans la perspective de répondre aux principales interrogations de cette recherche, il est nécessaire de s'attarder en particulier sur la sociologie dite « compréhensive » qui vise à comprendre la société à partir du sens que les humains donnent à leurs actions, sous le prisme d'une « rationalité en finalité », approche aussi bien wébérienne que khaldunienne, et très spécifiquement pour la quête de profit et le développement économique des groupes humains. C'est ce que les deux auteurs ont développé dans leurs œuvres portant sur ce sujet.

### 3.5 Ce que montre *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Weber.

*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Weber (Weber, 1994), s'intéresse à la relation entre la religion protestante, en particulier le calvinisme, et l'émergence du capitalisme moderne. Dans son ouvrage en deux chapitres, le premier étant « le problème », dans celui-ci, il part des inégalités entre les protestants et les catholiques en Allemagne :

[...] c'est un fait que les protestants, [...], ont montré une disposition toute spéciale pour le rationalisme économique, [...], ce qui n'a jamais été observé au même point chez les catholiques, [...]. (*Ibid.*, p.35)

Ce qui l'a amené à formuler son hypothèse. D'abord, il souligne que les idées concernant les catholiques, à savoir qu'ils ont une « moindre soif de profit », que les protestants (*Ibid.*, p.36), ou encore que les protestants soient « plus absorbés par la vie économique de ce bas monde » (*Ibid.*, p.37). Ce qui veut dire, les catholiques sont plus détachés que les protestants de la vie matérielle, ce sont ces idées qui permettent, tout au plus, de s'attarder sur la relation entre la « piété religieuse » et « la participation capitaliste à la vie des affaires ». Ce qui permet à Weber, ensuite, de mener sa recherche pour savoir si des « affinités effectives » sont perceptibles entre « les formes de la croyance religieuse et l'éthique professionnelle » (*Ibid.*, p.104) et sur « la façon » ainsi que « dans quelle direction le mouvement religieux a influencé le développement de la civilisation matérielle » (*Ibid.*, p.104).

Dans son deuxième chapitre *L'éthique de la besogne dans le protestantisme ascétique*, en s'appuyant notamment sur des textes d'ordre théologiques, il montre que ce sont les conséquences de la richesse qui sont religieusement condamnables :

Ce qui est réellement condamnable, du point de vue moral, c'est le repos dans la possession, la jouissance de la richesse et ses conséquences : l'oisiveté, tentations de la chair, risque surtout de détourner son énergie de la recherche d'une vie « sainte ». (*Ibid.*, p.188).

Or, il démontre, toujours avec des références théologiques, que l'ascétisme protestant condamne la « jouissance naïve » que procure « le style de vie capitaliste » (*Ibid.*, p.203), cependant, le « désir d'acquérir », en lui-même, est non seulement pas condamnable (contrairement à ce qui est dans l'éthique traditionnelle, soit catholique), il relève même, que la tendance à acquérir est recommandée, car celle-ci est voulue par Dieu. La citation suivante illustre en bonne partie l'ensemble de la pensée webérienne sur le sujet et la validation de son hypothèse :

[...] l'ascétisme protestant, agissant à l'intérieur du monde, s'opposa avec grande efficacité à la jouissance spontanée des richesses et freina la consommation, notamment celle des objets de luxe. [...] Il a rompu les chaînes qui [entravaient] pareille tendance à acquérir, non seulement en la légalisant, mais aussi, comme nous l'avons exposé, en la considérant comme directement voulue par Dieu. (*Ibid.*, p.209)

Ainsi, Weber, dans son œuvre, insiste pour démontrer le rôle prépondérant de l'éthique religieuse protestante dans le développement du capitalisme moderne. En ce qui concerne cette recherche, c'est l'articulation de la croyance religieuse (ici protestante) et de l'acquisition de richesse qui est au cœur du sujet. Effectivement, il s'est attardé à démontrer que l'ascétisme protestant encourageait à la production, à l'implication au travail et la quête de richesse :

[...] l'évaluation religieuse du travail sans relâche, continu, systématique, dans une profession séculière, comme moyen ascétique le plus élevé et à la fois preuve la plus sûre, la plus évidente de régénération et de foi authentique, a pu constituer le plus puissant levier [...] de cette conception de la vie [...], appelée, ici, l'esprit du capitalisme. ((*Ibid.*, p.211)

En définitive, la croyance religieuse protestante, avec un mode de vie ascétique, soit empreint d'une certaine piété, favoriserait la quête de richesse. L'éloignement de cette piété résidait dans l'usage de moyens illégaux (au sens moral) pour cette quête et dans la manière « irrationnelle » de l'usage de la richesse<sup>86</sup> acquise. Cette théorie élaborée par Weber peut-elle s'appliquer dans le cadre de la religion musulmane ? Il est probable que faire ce parallèle aurait une certaine portée. Cependant, il faudra que cela soit imprégné d'une connaissance théologique musulmane. Mais pour cette recherche, c'est dans le dialogue avec Ibn Khaldun, lui-même imprégné de la théologie musulmane, que nous retrouverons la conception de la rationalité (vu plus haut), la quête de richesse, la place de la religion, et cela aux niveaux individuel et collectif, ce qui permet de comprendre, au niveau conceptuel, l'articulation de la croyance religieuse musulmane et la quête de richesse dans une société animée par « l'esprit du capitalisme » au sens weberien, soit dans ce cas, au sein de la société québécoise.

### 3.6 Ce que montre l'analyse historique des civilisations de Ibn Khaldun

Ibn Khaldun avait effectué un travail d'historien sur des groupes humains arabo-musulmans de son époque et ceux antérieurs. Il s'est attardé sur les cycles des civilisations, de leur naissance à leur chute, notamment par sa lecture du « pouvoir », c'est-à-dire, du mode de gouvernance de l'activité

---

<sup>86</sup> [...] tandis que l'usage rationnel, utilitaire des richesses était voulu par Dieu, pour les besoins de l'individu et de la collectivité. (Weber 1994, p.210).

économique et l'organisation sociale au sein d'un groupe (civilisation), à l'instar de Weber, il a posé des règles permettant de comprendre le développement économique de tel ou tel groupe, cela a été largement abordé dans la littérature (Cheddadi, 2006 ; Goumeziane, 2011 ; Martinez-Gros, 2006 ; Pomian, 2006) et a inspiré d'autres travaux sur la civilisation arabo-musulmane (Aillet et al., 2014 ; Corbin 1986; Le Bon, 2013). De plus, l'analyse du concept « 'asabya » posé par Ibn Khaldun, a également été très largement traité dans la littérature (Aillet et al., 2014 ; Cheddadi 1994, 2006, 2009 ; Martinez-Gros, 2011 ; Testot, 2014) et par les orientalistes de la colonisation et post-colonisation. Cependant, Ibn Khaldun qui se focalise également sur l'analyse de la causalité, a souligné que les deux fondations sur lesquelles repose le pouvoir d'une dynastie, une monarchie, ou un empire, dont les histoires ont été contées dans son œuvre *Le livre des exemples*, sont la « 'asabya » et « l'argent » détenu entre les mains des dirigeants. En d'autres termes, les fondations sur quoi repose la gouvernance, la première fondation est « la force de l'esprit de corps » ('asabya), la seconde est « l'argent » qui permet, en particulier, de financer les armées et les structures de l'État (Ibn Khaldun, 1997, p.457), mais, il n'en reste pas moins que « l'argent » est d'abord et avant tout, la conséquence d'une quête de richesse d'un individu ou d'un groupe, qui ensuite sera détenu et déployé notamment pour financer les structures de gouvernances. C'est donc sur cette seconde fondation, peu traitée finalement dans la littérature, qu'il s'agit de considérer. « L'argent », clairement identifié dans ce contexte, est celui de l'état, mais Ibn Khaldun indique par ailleurs, comment l'état construit ses ressources, et la manière dont elles seront abondantes, maigres, suffisantes, ou insuffisantes. Ses revenus sont basés sur les impôts, les impôts dont le mécanisme est présenté dans la *Al-muqaddima* (*Ibid.*, p.434-436). Il souligne que l'assiette des impôts, en particulier en début de règne, est basée sur les voies religieuses (il expliquera d'ailleurs que la religion est un moyen qui peut servir à renforcer la dynastie régnante), à savoir les aumônes, qui sont relativement faibles, ainsi que d'autres taxes foncières et autres, tout aussi, symboliques, et dans ce cas de début de règne, les recettes fiscales sont légères, mais les contribuables « sont énergiques et actifs dans leurs entreprises » ce qui contribue par la suite à l'augmentation de l'assiette fiscale. Cette augmentation de recette fiscale, selon Ibn Khaldun, mène les personnes en gouvernance au raffinement, ils adoptent des habitudes de sophistication et de luxe, un luxe qui se déploie également dans la région et sur la population (*Ibid.*) (Ibn Khaldun, explique par ailleurs en quoi cela cause la chute de la dynastie régnante).

Pour synthèse, Ibn Khaldun ne fait pas de lien directement entre la religiosité des personnes et leur travail, plus précisément le fait d'être « actif dans les affaires » et « la piété des individus ». Cependant, Ibn Khaldun pose comme postulat que l'application de l'Ordre divin pour l'organisation sociale est dans les mains de celui qui gouverne, et il souligne ici que la gouvernance en termes d'impôts est basée sur « les voies de la religion », et c'est bien à ce moment que la population<sup>87</sup> s'active dans les affaires. Certes, il peut être opposé à cette analyse que, c'est la religion musulmane même, par la conception de l'aumône faible et son interférence dans la gouvernance, qui fait que les affaires se développent, mais cela ne réduit en rien l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux. En termes contemporains, il peut être opposé à cette analyse, baisser les impôts favorise le développement économique, la croyance religieuse n'y a rien voir, néanmoins, l'aumône est l'un des piliers de l'islam, et que l'ordre divin doit s'appliquer sur les personnes via leurs dirigeants, et cela est bien la conception khaldunienne de la construction de richesse, effectivement après avoir cité un verset coranique il affirme :

Il est donc clair que le rang (social) (jâh) représente le pouvoir qui permet à certain d'agir sur les autres, en alternant les autorisations et les refus, pour leur faire éviter le mal et obtenir le bien. Ils doivent être justes, ce faisant, appliquer les lois religieuses et politiques, [...] (*Ibid.*, 1997, p.617)

De plus, même, s'il ne fait pas de lien de causalité entre le travail et la religiosité, plus précisément, il ne fait pas de lien direct de cause à effet entre la pauvreté et l'esprit religieux, il souligne cependant les effets des habitudes (Benkhaira, 2006). Notamment les habitudes liées au mode de vie de luxe et d'abondance<sup>88</sup>. Il indique ainsi que ceux qui ont les « habitudes du luxe <sup>89</sup> et leurs occupations mondaines », leurs « âmes sont teintées de vices », ils « s'éloignent du bien » (Ibn

---

<sup>87</sup> Il est à noter qu'Ibn Khaldun accorde une place importante à la démographie pour le développement économique d'une région, plus la population est importante dans un lieu plus il y a de l'abondance (Ibn Khaldun, p.580)

<sup>88</sup> Pour la précision, Ibn Khaldun analyse notamment le développement des groupes humains à travers les réalités bédouines et sédentaires.

<sup>89</sup> Il est question ici spécifiquement des populations sédentaires, mais la considération étant la même pour ceux qui ont des habitudes de luxe.

Khaldun, p.191), par ailleurs, il souligne dans ses comparatifs entre les bédouins et les sédentaires, que les vertus se perdent à cause des « habitudes de vie »<sup>90</sup> chez ces derniers.

Pour conclure, en lien avec les interrogations de cette recherche, la chaîne causale de Ibn Khaldun concernant le développement économique d'un groupe humain, repose notamment sur « l'argent », l'argent se gagne par une démarche rationnelle visant à augmenter le capital. Cette démarche rationnelle est notamment influencée par le comportement du dirigeant, notamment en termes de prélèvement d'impôts. Le dirigeant est lui chargé de faire appliquer l'ordre divin sur terre, ce qui implique un faible prélèvement d'impôts, et rend le groupe humain dans sa globalité plus prospère, et ainsi, ils acquièrent des habitudes luxueuses (aussi bien les gouverneurs que les gouvernés), qui en définitive, va les éloigner des chemins de la vertu et générer leurs déchéances et décadences. Ibn Khaldun fait donc ressortir un fonctionnement cyclique dans le développement des groupes humains ayant, notamment, pour fondation : la quête de richesse et les diverses formes de dépenses de celles-ci.

### 3.7 Les dimensions du rapport au religieux et du rapport au travail

De ce qui précède, il ressort notamment que la croyance religieuse pour les personnes musulmanes astreint un comportement « rationnel en finalité ». Néanmoins, la présence de la religion musulmane au Québec est la conséquence de l'immigration. Aussi, la conception de la quête de profit et du développement économique au Québec obéit à des normes capitalistiques qui ne sont pas nécessairement celles inscrites dans la pensée historique des groupes issus du monde arabo-musulman. Ainsi, à partir de cette revue de littérature, des choix théoriques et des visées de la problématique, les conceptualisations du rapport au religieux et du rapport au travail des entrepreneurs musulmans au Québec (EMQ), sont construits en trois dimensions, chacune pour rendre compte de la réalité concernée pour cette recherche. À chacune des dimensions sont

---

<sup>90</sup> L'un des principaux paradigmes de Ibn Khaldun est que « les humains sont le fruit de leurs habitudes. »

attribuées des indicateurs pour les rendre mesurables dans les enquêtes de terrain (Quivy, Campenhoudt, 2006).

Pour ce faire, pour chaque concept il est présenté les dimensions, avec une présentation de leurs modes opératoires en forme de tableaux. Pour le rapport au travail des EMQ, il est en partie inspiré de l'identité professionnelle tirée d'un article portant sur le travail et l'identité (Soussi, 2006), et pour rapport au religieux des EMQ, il est en partie inspiré de l'exemple concernant le concept du « phénomène religieux »<sup>91</sup>, extrait du *Manuel de recherches en sciences sociales* (Quivy, Campenhoudt, 2006). Cependant, pour les deux concepts, le choix des dimensions, de leurs appellations et définitions est le fruit de ce qui a été sélectionné de la littérature précédemment présentée.

### 3.7.1 Rapport au religieux des EMQ et ses dimensions

Pour le concept du rapport au religieux des EMQ, les dimensions ainsi que les indicateurs qui ont été retenus de la partie théorique sont présentés ci-dessous. (Un tableau de synthèse présentant le mode opératoire de ce concept dans la partie suivante).

#### 3.7.1.1 La dimension « Ritualité au travail »

Cette dimension s'inspire de la « dimension ritualiste », telle que définie dans le *Manuel de recherche en sciences sociales* de Quivy, Campenhoudt (2006, p. 117) : « (elle) vise les actes accomplis dans le cadre de la vie religieuse ». Les indicateurs sont ceux des rituels de la religion musulmane, à savoir : la prière, le jeûne et le pèlerinage, tels que connus parmi les cinq piliers de l'Islam ; auxquels peuvent s'ajouter la manifestation des fêtes religieuses et la prière du vendredi ; d'autres indicateurs tels que des invocations ou démarches spirituelles soulignées par les acteurs et présentées comme telles. Pour cette dimension, la définition de la religion de Durkheim soulignant qu'elle est « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, [...] »

---

<sup>91</sup> « [...], tiré d'une recherche de Y. Glock (cet exemple est exposé dans R. Boudon et P. Lazarsfeld, *Le vocabulaire des sciences sociales*, Paris, Mouton, 1965, p. 49-59). » (Quivy, Campenhoudt, 2006, p. 117)

croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale » (1968, p. 51), est essentielle.

### 3.7.1.2 La dimension « Réflexivité individuelle »

Cette dimension se rapporte aux analyses individuelles des acteurs et de leur propre compréhension du religieux, de la validité de la religion pour porter des jugements sur leurs propres actions, et le rapport à Dieu. C'est le raisonnement qui est produit par l'acteur dans une discussion avec les discours religieux en ce qui concerne les comportements humains. Pour cette dimension, les approches les plus indicatrices sont celles de la rationalité wébérienne et de la pensée islamique (Al-Farabi et Ibn Sina, ou de Al Ghazali, et plus nuancée telle que celle d'Ibn Rochd, et que l'on retrouve notamment dans l'approche khaldunienne) ; ou encore, dans une approche qui serait quasi-déterministe et/ou d'appartenance culturelle (Durkheim, Bourdieu) soit *une dimension d'absence réflexivité individuelle*. Les indicateurs tourneront autour de la conception de la religion (comme une foi, une croyance, une tradition, une habitude, un héritage, etc.) et de la façon dont est conférée la valeur à l'action, le jugement de celle-ci (licite, illicite, bien, mal, etc.), et sur quels bases et fondements (des rationalités wébériennes, des textes religieux, des dialogues entre la raison et les textes, des doctrines, des écoles juridiques, ou encore sur la base d'interprétation individuelle, etc.). Cette dimension est celle qui permet à l'individu d'avoir un « contexte de sens » (D'Iribarne, 2005) dans lequel il se déploie. C'est aussi, celle qui influence la personnalité des dirigeants d'entreprises et leurs aspirations, comme cela est enseigné en management stratégique (Hafsi et Toulouse, 1996), celle qui intègre la « règle morale » dans la conduite humaine (Durkheim, 2013), c'est celle qui permet à l'acteur d'observer une « rationalité » individuelle dans un « ordre légitime » de son point de vue (Weber, 1995). En définitive, cette dimension est celle qui influence de manière directe « l'identité professionnelle » des individus, additivement aux autres pratiques et choix, à orientations religieuses ou non. Cette dimension, par son influence sur « l'identité professionnelle », elle a une influence indirecte sur les autres dimensions du rapport au travail.



### 3.7.1.3 La dimension « Choix et habitus »

Cette dimension est celle qui correspond à la dimension conséquentielle définie comme celle qui « concerne la mise en pratique de principe religieux dans la vie quotidienne [...] » (Quivy, Campenhoudt, 2006, p. 117). Cette dimension est celle qui indique comment le rapport au religieux a des incidences pratiques dans la vie au quotidien, le respect ou non des prescriptions religieuses. Les indicateurs sont : les habitudes alimentaires (nourriture hallal, sans alcool, etc.), les habitudes vestimentaires (voile, niquab, barbe, etc.), rapport à l'argent et à la finance (zakat, sadaka, crédit bancaire, déclaration de revenus, etc.), le temps consacré aux rituels (prière à l'heure, respect du jeûne, etc.), le réseau social communautaire musulman (ou non), les liens et leurs profondeurs avec ce réseau, il est possible que d'autres indicateurs se dégagent durant l'enquête de terrain. Ces différents indicateurs sont le fruit de choix des individus et justifiés comme tels. Cependant, ces mêmes indicateurs peuvent être le fruit « d'habitus » tels que définis dans la conception bourdieusienne, et qui restent néanmoins sous l'influence de la dimension précédente.

### 3.7.2 Rapport au travail des EMQ et ses dimensions

Pour le concept du rapport au travail de EMQ, les dimensions ainsi que les indicateurs qui ont été retenus de la partie théorique sont présentés ci-dessous. (Un tableau de synthèse présentant le mode opératoire de ce concept dans la partie suivante).

#### 3.7.2.1 La dimension « Rapport à la migration »

Cette dimension concerne la conception de l'activité professionnelle et le comportement en milieu de travail, qui est en lien avec le statut d'immigrant et la société d'accueil. Plus précisément, elle souligne la conception des individus immigrant et/ou issus de l'immigration concernant leurs engagements et implications dans la société d'accueil, incluant leur engagement dans une activité professionnelle, ou plutôt entrepreneuriale dans le cadre de cette recherche. La littérature des approches explicatives de l'entrepreneuriat et celles des cultures dans les organisations évoquées plus haut sont au fondement de cette dimension. Les indicateurs pour la mesurer sont : les raisons de création de l'entreprise, soit les conditions d'engagement entrepreneurial, le choix de l'activité et l'implication communautaire qui en découle, et les regards des acteurs sur leur intégration, notamment à travers les comportements et les discours adoptés vis-à-vis de l'environnement extérieur à l'organisation.

### 3.7.2.2 La dimension « Rationalité identitaire »

La dimension « Rationalité identitaire » renvoie à la « personnalité » de l'acteur, elle couvre les aspirations de l'individu, son univers de sens, ses valeurs, son identité sociale, ses capacités individuelles, son rapport à sa culture, à la construction de son identité, c'est une dimension de « l'être », elle renvoie à ses sentiments d'appartenance et l'image de soi. Connue en sociologie du travail comme la « dimension expressive » ou « à dominance expérientielle » ; et connue comme le « management stratégique » dans la littérature de gestion ; et sous l'approche khaldunienne, elle se rapporte à la notion même du travail et aux moyens naturels de gagner sa vie. Elle permet donc aussi de cerner la conception de la quête de richesse et la façon de dépenser ses gains. Les indicateurs sont : le choix du sentiment d'appartenance, l'image de soi, et la conception du profit, de l'investissement et de la consommation. En définitif, cette dimension est influencée par la « réflexivité individuelle » et déployée dans l'univers social du travail et de l'usage des fruits du travail. Dans le cas de cette recherche, « la rationalité identitaire » est une construction que les individus établissent selon leur propre réflexivité, car la possible interférence de l'identité organisationnelle du milieu du travail (culture de l'entreprise, valeurs de l'entreprise, éthique de l'entreprise, etc.) est neutralisée par le statut d'entrepreneur dont jouissent les participantes et participants à cette recherche. Ils sont donc les premiers responsables de l'identité organisationnelle de leurs entreprises qui est par définition le fruit de leur réflexivité individuelle qu'elle soit d'orientation religieuse ou non.

### 3.7.2.3 La dimension « Rationalité instrumentale »

Cette dimension est celle qui se focalise sur la définition de l'activité professionnelle autour des considérations sociales, économiques, matérielles, financières, environnementales. Elle est conçue comme un outil servant les finalités de « l'être », c'est une dimension de « l'avoir », que cet « avoir » soit d'ordre matériel ou immatériel. Elle peut donc être « à dominance économique » (la littérature de la sociologie du travail) ou d'ordre « éthique et esthétique ». Les approches évoquées plus haut se rapportant ; à la « rationalité en finalité » ou à la « rationalité en valeur » de Weber et la quête de richesse, et à celle d'Ibn Khaldun concernant la subsistance et la recherche de gain,

rapportées aux cas de l'entrepreneuriat musulman ; cernent cette dimension. Les indicateurs pour la mesurer tournent autour de l'orientation donnée à l'organisation pour la quête de profit. Les stratégies mises en place, la vision, la place sur le marché, les discours, etc. ; les décisions prises en matière de choix de ressources, de partenaires, de financement, etc. ; le comportement de l'entrepreneur en termes d'encadrement de ses collaborateurs ; sont autant d'indicateurs à observer. Il s'agit d'observer, chez les entrepreneurs musulmans, comment est réalisée une recherche de moyens de subsistance, d'indépendance économique, ou une démarche d'enrichissement dans une volonté de développement de l'activité, de financement des projets extérieurs à l'activité, ou encore d'acquisition de ressources (y compris en compétences) pour d'autres projets personnels et professionnels. Observer comment cette « rationalité instrumentale » influence à son tour, l'ensemble des dimensions du rapport au religieux de ces entrepreneurs.

### 3.8 Le modèle d'analyse : influences et articulations du rapport au religieux et du rapport au travail

Le modèle d'analyse vise à exposer la logique causale adoptée pour répondre aux principales interrogations dans cette recherche. Il vise à déconstruire et à expliquer qualitativement les phénomènes observés et fournir des pistes qui guident cette recherche, notamment à travers des allers-retours entre théorie et pratique. La recherche étant sous-tendue empiriquement par une enquête de terrain, le modèle d'analyse permet de faire ressortir et valoriser les postures des acteurs, à cette fin, la conception des outils doit permettre de produire des données qualitatives. Tel que proposé par le modèle Boltanski et Thévenot (1991), ce modèle propose de faire l'analyse des logiques de justification par les acteurs, et d'étudier la façon dont ils construisent leurs postures et déploient leurs actions, et ce tout en privilégiant le moment réflexif concernant le retour sur l'action (particulièrement souligné dans Postface).

Dans cette optique explicative essentiellement constructiviste, le modèle se focalise sur les éléments nécessaires à la représentation des relations élémentaires en cause (Bulle, 2005). Cette recherche vise à rendre compte des mécanismes et processus qui sont concrètement à la base de l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux d'acteurs musulmans au Québec. Par ailleurs, pour documenter certaines dimensions du rapport au travail -notamment dans le cadre des activités entrepreneuriales et de gestions des acteurs, le modèle de management stratégique (Hafsi

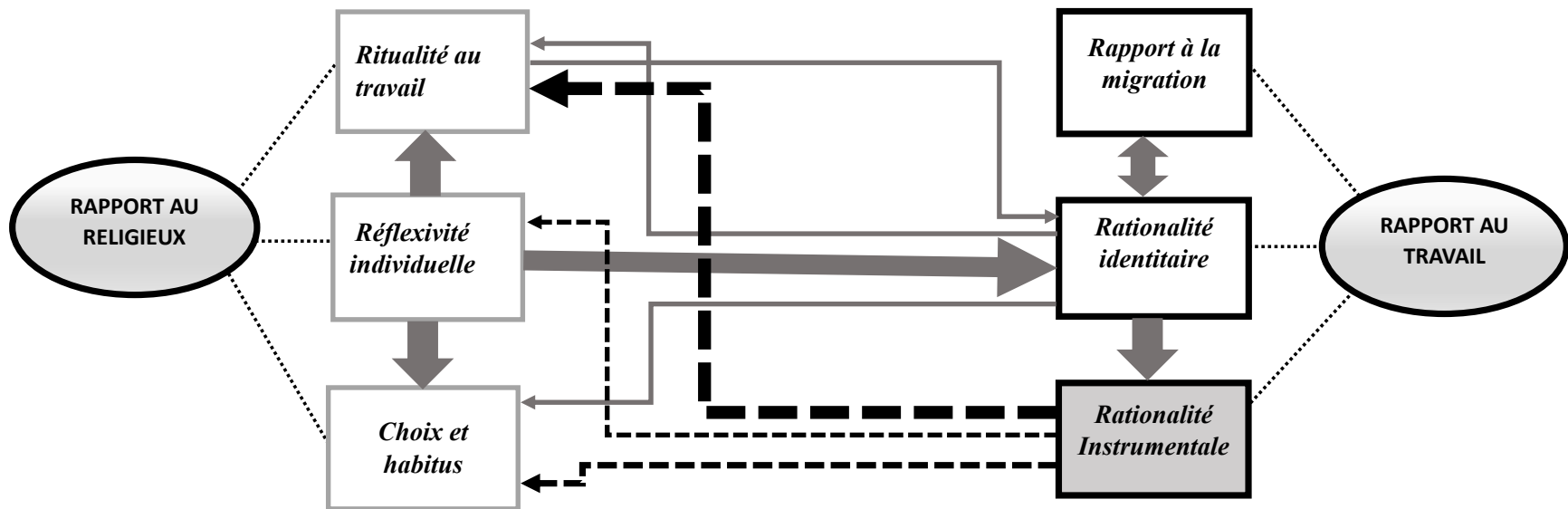
et Toulouse) nous semble pertinent en ce qu'il prend en compte l'ensemble des composantes concernant les « prises de décisions » de la combinaison entrepreneur et organisation. Néanmoins, pour cette recherche, la visée est d'isoler les concepts du rapport au travail et du rapport à la religion, alors dans cette combinaison, il s'agit de cerner leurs influences dans le processus de prise de décision, notamment à partir des effets produits une fois que l'action a manifestement pris sa place dans le temps, dans l'espace et dans la relation avec d'autres acteurs (la relation entre l'individu et Dieu est considérée à partir de leurs points de vue d'acteurs), d'où la place de la dimension « rationalité instrumentale » dans ce modèle.

Ainsi, et à titre illustratif, les intérêts sur les crédits bancaires font l'objet de jugements allant de la stricte prohibition à la permission dans des interprétations religieuses (en Islam). Les crédits bancaires sont des moyens financiers permettant à une organisation ou à un individu aussi bien un développement à l'international, que la survie au niveau local. En prenant le cas d'un entrepreneur musulman au Québec en phase de décision de contracter un crédit, il réalise aussi une évaluation de cette action. Une évaluation sur la base de son rapport au cadre normatif religieux et de l'exigence de l'activité, qui se traduit en définitive, par contracter le crédit ou ne pas le contracter, selon sa « rationalité instrumentale ». La décision produirait des effets pour l'entrepreneur musulman au Québec, elle aurait une incidence sur l'activité, mais nécessiterait aussi, une justification dans le cadre de celle-ci et aussi dans le cadre normatif religieux. Des exemples tels que faire du commerce d'alcool, faire sa prière durant les heures d'activités (ou non), porter le voile durant l'activité (ou non), mentir durant une négociation (ou non), etc. sont des décisions qui impliqueraient des actions, et dont les effets se manifesteraient dans le rapport au religieux et/ou le rapport au travail.

Le schéma du modèle d'analyse se présente comme dans la figure ci-dessous. Il s'appuie sur la démarche de justification évoquée plus haut et soulignée par les acteurs eux-mêmes.

Figure 3.1 Schéma du modèle d'analyse

- ..... Lien d'opérationnalisation des rapports. Chacun des deux rapports est opérationnalisé en trois dimensions.
- ➔ Lien de causalité directe : Influences des dimensions les unes sur les autres. Plus la flèche est épaisse plus l'influence semble significative
- ➔ Déploiement des choix individuels (en termes de pratiques et stratégies d'actions) en matière de Rationalité Instrumentale. Plus la flèche est épaisse plus l'impact semble significatif.



La mise en œuvre -opérationnalisation- du modèle d'analyse sur le terrain d'enquête a été à la base des grilles d'observation et d'entretien élaborées à cette fin. Un guide d'entretien a été construit avec cette considération, mais surtout ce guide permet de plonger les locuteurs dans leurs propres réflexions, ce qui favorise l'émergence des effets perçus et des causes qui les avaient générés. Dans ce contexte, la mise en œuvre du modèle d'analyse passe par la construction des modes opératoires des principaux concepts que ce modèle met en œuvre : le rapport au travail et le rapport au religieux. D'où les dimensions et indicateurs choisis ici pour les définitions empiriques et opératoires, d'une part de chacun de ces deux concepts et d'autre part de leur articulation sur le terrain, chez les acteurs visés : des entrepreneurs musulmans au Québec (E.M.Q) constituant le groupe-cible de cette recherche.

Tableau 3.1 Tableau synthèse des modes opératoires du concept Rapport au Religieux

<i>CONCEPT</i>	<i>DIMENSIONS</i>	<i>INDICATEURS</i>
<b>RAPPORT AU RELIGIEUX</b> des E.M.Q	<i>Ritualité au travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les cinq piliers l'islam</li> <li>▪ Les fêtes religieuses et la prière du vendredi</li> <li>▪ Les invocations et autres paroles religieuses</li> </ul>
	<i>Réflexivité individuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conception et pratiques individuelles</li> <li>▪ Valeur morale de l'action (bien, mal, etc.)</li> <li>▪ Fondement des jugements de l'action (interprétation individuelle, doctrinale, etc.)</li> </ul>
	<i>Choix et habitus</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport à l'argent et à la finance</li> <li>▪ Réseau social et sa construction</li> <li>▪ Habitudes vestimentaires, alimentaires, etc.</li> </ul>

Tableau 3.2 Tableau synthèse des modes opératoires du concepts Rapport au Travail

<i>CONCEPT</i>	<i>DIMENSIONS</i>	<i>INDICATEURS</i>
<b>RAPPORT AU TRAVAIL</b> des E.M.Q	<i>Rapport à la migration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conditions d'engagement entrepreneuriale</li> <li>▪ Activité entrepreneuriale et implication dans la communauté</li> <li>▪ Regards sur l'intégration et la citoyenneté</li> </ul>
	<i>Rationalité identitaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiments d'appartenances (religieuse, communautaire, organisationnelle, etc.)</li> <li>▪ Image de soi</li> <li>▪ Conception du profit, de l'investissement, et de la consommation.</li> </ul>
	<i>Rationalité Instrumentale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La stratégie de l'organisation (la vision, la place sur le marché, les discours, etc.)</li> <li>▪ Prise de décisions : choix des ressources, pratiques financière/commerciale, respect des réglementations, etc.</li> <li>▪ Comportement managérial (avec les collaborateurs)</li> </ul>

Les liens et les influences entre les dimensions des rapports au travail et au religieux avec les conséquences produites observées sur le terrain de recherche permettent, après l'analyse des données, de déconstruire les logiques des acteurs (les personnes entrepreneures musulmanes au Québec) selon leurs perceptions et jugements de leurs actions professionnelles et des justifications qu'ils fournissent aussi bien professionnelles que religieuses.

### 3.9 Éléments indicatifs de la grille d'analyse thématique

Dans le but de mettre en évidence les représentations sociales à partir des éléments constitutifs des discours des acteurs (Quivy et Compenhoudt, 2006), en particulier, celles liées au statut d'entrepreneur et au fait d'être musulman au Québec, de faire ressortir les schèmes causals des locuteurs, et d'en comprendre les motivations, une grille d'analyse thématique sera construite en

vue de l'exploitation des données recueillies. Effectivement, après avoir procédé au recueil des données grâce à l'observation et aux entrevues semi-dirigées, une première phase de traitement sera effectuée via un codage des données. Son objet vise non seulement à assurer l'ordonnancement des données mais aussi, et surtout, à faire ressortir les explications et les « rationalités » des participantes et participants, et ce dans la perspective de notre démarche de « théorisation ancrée ». Il s'agit de construire des catégories et tenter la construction d'idéaux-types de l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux des entrepreneurs musulmans au Québec.

Dans le cadre de cette recherche, et au regard de la thématique, le recours simultanément aux deux méthodes, à savoir « l'analyse catégorielle » et « l'analyse de l'évaluation » semble pertinent (*Ibid.*, p.202-203). La première est particulièrement efficiente pour analyser certaines fréquences des caractéristiques récurrentes des entrepreneurs musulmans au Québec. La seconde est pertinente pour analyser certaines fréquences des jugements formulés par les mêmes entrepreneurs musulmans sur leur environnement et/ou sur certaines actions posées, qu'ils soient en lien avec leurs activités professionnelles, ou avec leurs pratiques religieuses.

En complément à ces orientations méthodologiques issues du modèle d'analyse de cette étude, le prochain chapitre expose les détails de la démarche méthodologique qualitative adoptée dans cette recherche. Cette approche permet notamment de porter un intérêt aux événements vécus et actions des participantes et participants durant leur trajectoire professionnelle et religieuse. Cela non seulement afin de recenser les pratiques des personnes participantes, mais aussi, dans l'objectif de comprendre la construction de leur « rationalité identitaire » et « instrumentale ». Ce chapitre précisera, également la démarche d'échantillonnage entreprise et le recrutement des personnes ciblées, notamment des individus s'auto-qualifiant de musulmans au sens « cultuel », autrement dit, qui en ont fait suffisamment la manifestation pour permettre leur reconnaissance dans le cadre de cette recherche.



## CHAPITRE IV

### MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, consacré à la démarche méthodologique de la recherche, rappelons que l'objectif est de répondre à la question principale de recherche sur l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail des musulmans entrepreneurs au Québec (EMQ). Notons également qu'aucune hypothèse n'a été formulée dans cette recherche empirico-inductive. Ce chapitre présente la collecte des données, un portrait statistique de la population musulmane au Canada et au Québec, le mode d'échantillonnage, les méthodes de recrutement et les détails du terrain d'enquête.

#### 4.1 La démarche qualitative choisie

Ce qui est recherché dans la démarche, c'est de construire une analyse qui permet une théorisation, en d'autres termes, une « analyse par théorisation ancrée ». Au sens où théoriser :

C'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. (Paillé, 1994, p. 149).

Cette recherche permet une théorisation au sens de processus d'élaboration et non de résultat, en fait, le résultat ultime étant la théorisation elle-même (Paillé, 1994).

Pour cela, il s'agit dans l'enquête, de donner la parole aux acteurs, effectivement, la posture de Boltanski et Thévenot (1991) est celle qui nous semble correspondre le mieux à l'objet de cette recherche.

Une explication ne saurait s'appuyer sur la réalité de prétendus faits collectifs, dont il s'agirait de montrer, à l'inverse, comment ils peuvent résulter des comportements des seuls êtres pertinents pour l'analyse que sont les individus intéressés. (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 41)

Il est donc, à noter que la démarche épistémologique choisie est « la perspective interprétativiste ». En d'autres termes, il s'agit ici de privilégier les perceptions, les points de vue et les explications des acteurs, ici des entrepreneurs musulmans au Québec, en vue d'une théorisation interprétativiste. Et ce, parce que cette perspective épistémologique interprétativiste nous semble particulièrement

efficace, sur le plan méthodologique, pour rendre compte de l'objet central de cette recherche : le rapport au travail, le rapport au religieux et leur articulation chez les EMQ. Plus précisément, dans ce contexte, s'appuyer sur une approche « parcours de vie » semble encore plus fécond pour en extraire les éléments essentiels à la saisie de cet objet.

#### 4.1.1 Approche « parcours de vie »

Le choix de cette démarche des « parcours de vie » permet de mieux saisir les rapports qu'entretiendraient les informateurs avec leur travail et leurs convictions religieuses. Cette démarche des « parcours de vie » permet de situer les aspirations des individus dans l'expérience vécue (Côté, 2013), elle permet de mettre l'accent sur les causalités liant diverses dimensions de la vie des individus (Fleury et Raïq, 2013). Cette approche s'appuie sur l'idée que les individus ne sont pas que le simple produit de facteurs structurels tels que le milieu social ou les institutions, mais qu'ils sont également actifs dans la construction de leur propre parcours (point qui rejoint la posture des choix rationnels). De la littérature, il ressort que cette approche permet l'analyse de l'influence des réseaux sociaux sur la trajectoire professionnelle des personnes (Carpentier et White, 2013).

Cette analyse est particulièrement pertinente pour deux raisons : d'abord, parce qu'il y a une nécessité chez les entrepreneurs à développer un réseau, et ensuite sur le plan religieux, et en référence à Ibn Khaldun, parce que la solidarité communautaire est une conception « voulue par ordre divin », et aussi perçue comme telle par ces acteurs. Carpentier et White (2013) soulignent que « Les acteurs participent à la construction de leur monde et ils ont la capacité de se redéfinir continuellement » (p.283) et font ressortir de cette posture quatre principes (*Ibid.*, 283-284) : « le premier fait référence au temps », celui-ci souligne l'enchaînement et le cumul des événements et des expériences individuelles et collectives, ainsi la compréhension de leur ordre permet de mieux analyser leurs empreintes sur les trajectoires individuelles ; le « second principe est le fait que les individus sont exposés à divers contextes sociaux », mais leurs expériences de vies sont ressenties différemment, et ces contextes orientent les trajectoires ; le « troisième principe met en évidence l'interrelation entre les vies » : vie professionnelle, vie familiale et supposément, vie religieuse, « la vie des individus est intimement liée aux besoins et aux décisions de ceux qui nous entourent ».

[...]». ; et le « quatrième principe » est celui de « l'autonomie », celui-ci, particulièrement important pour ce sujet, repose sur le fait que

L'individu a la capacité d'agir sur ses conditions de vie et de se libérer de positions sociales désavantageuses. Par ces capacités réflexives, il prend conscience des divers processus qui l'entourent, lui permettant ainsi d'envisager diverses actions afin de se détourner de schèmes préconstruits. (*Ibid.*, 284)

Ainsi, l'analyse se fait, notamment, à partir des structures collectives qui influencent les comportements des individus, sans négliger l'autonomie de l'acteur. Pour paraphraser les auteurs précédemment cités : la trajectoire de vies est précisément le lieu d'analyse du travail subjectif que fait l'individu sur lui-même. C'est bien à ce niveau que l'acteur organise son monde pour trouver une cohérence identitaire et faire sens à ses comportements.

Pour conclure cette approche, s'inscrit pleinement dans la perspective d'une théorisation empiriquement ancrée. Elle conduit à explorer les différentes temporalités (Tremblay et Soussi, 2020) articulant les rapports au travail et au religieux : pour l'acteur (participant), l'âge des individus et leurs époques/lieux ont une importance ; les effets contextuels et structurels sur l'acteur-participant, qui est le contexte québécois, ou celui du pays d'origine ; les effets de l'interrelation dans les vies d'un individu, ce qui est pour l'acteur-participant, la vie professionnelle, la vie religieuse, et la vie d'immigrant ou pas ; les effets de la capacité des acteurs, soient les décisions professionnelles et entrepreneuriales ; et enfin comprendre l'acteur pour la gestion des éventuelles tensions entre les exigences religieuses et professionnelles.

#### 4.1.2 La démarche d'enquête

L'enquête de terrain s'est appuyée sur des entretiens individuels semi-directifs, avec des questions ouvertes, et dont la durée de chaque entrevue dépendait en bonne partie de la volonté du locuteur. Dans l'ensemble, ces entrevues, étaient relativement longues (en moyenne d'une durée de 67 minutes, la plus courte fut de 33 minutes et la plus longue de 114 minutes).

Les données empiriques sont recueillies à partir de l'étude des trajectoires individuelles de personnes musulmanes au Québec exerçant une activité entrepreneuriale, et cela à travers des observations directes et indirectes par un guide d'entretien (en annexe A) divisé en trois parties (en

plus de celle évoquant la situation civile du répondant), celui-ci vise à cerner : la trajectoire professionnelle et entrepreneuriale du répondant ; les pratiques et modalités de gestion ; et ses choix en matière d'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail, ou du moins sa perception de celle-ci. Pour chacune des parties, une série de questions telles que : Qu'est-ce qui l'a amené à l'entrepreneuriat ? Quel type de rapport est entretenu avec son réseau ? Quelle a été l'utilité du réseau musulman dans le parcours entrepreneurial et professionnel ? Quel est le sentiment de l'entrepreneur envers le contexte québécois et/ou la culture d'origine ? Et d'autres questions telles que : quels ont été les objectifs à la création de l'entreprise ? Quel est le nombre d'employés, de clients, de fournisseurs musulmans en lien avec l'entreprise ? Y avait-il eu une incidence de la religion sur le plan d'affaire ou d'action de l'entreprise ? Ou encore des questions telles que : quelles sont ses pratiques religieuses ? Quelles significations donne l'entrepreneur musulman à certaines pratiques dans les affaires (les choix d'activités, le financement, le recrutement, les pratiques mercatiques, etc.)<sup>92</sup>. La démarche « parcours de vie » permet d'étudier, de comprendre et d'analyser, à travers les : « périodes de transitions » ; « les événements » ; « les bifurcations », les interactions entre les « différentes dimensions de la vie » (Côté, 2013, p. 186). Dans le cas de cette recherche, ces dimensions sont celles du religieux et du travail. Il importe donc de porter une attention particulière aux différentes étapes de la trajectoire professionnelle et entrepreneuriale, ainsi qu'à la trajectoire religieuse de chacune des personnes interviewées. Il est identifié donc les points suivants représentant des étapes importantes ou estimées comme telles :

1. L'expérience professionnelle avant l'entrepreneuriat.

Cette expérience professionnelle permet d'obtenir des indications sur le sentiment d'appartenance (en particulier l'appartenance organisationnelle) et l'image de soi, avec de possibles indications sur des changements de trajectoire pour des raisons en lien avec la trajectoire religieuse. En d'autres termes, elle permet d'observer la dimension de « rationalité identitaire » du rapport au travail, en particulier s'il y a eu des changements, notamment résultant de la « réflexivité individuelle » du rapport au religieux, mais qui aussi vient probablement influencer la dimension « Choix et habitus » de l'entrepreneur.

---

<sup>92</sup> Voir l'annexe A.

## 2. Le passage à l'entrepreneuriat et la création de l'entreprise.

Cette étape peut relever dans quelques cas de la dimension « rapport à la migration », dans le sens où cette création est liée aux conditions de l'immigrant. Mais elle est surtout indicatrice de la « rationalité instrumentale » du rapport au travail et de ses influences sur les autres dimensions. Le choix de passer à l'entrepreneuriat peut aussi être en lien avec la conception du profit, auquel cas, cette étape permet de fournir des indications aussi sur la « rationalité identitaire ».

## 3. Le réseau développé au Québec aux différentes étapes.

Le réseau développé de l'entrepreneur est lié à la dimension du « choix et habitus », la manière dont ce réseau est construit permet de cerner cette dimension, cependant dans certains cas, la construction du réseau peut relever d'une stratégie à des fins de développement d'affaires, auquel cas elle permet de souligner la dimension « rationalité instrumentale » et possiblement de « rationalité identitaire ».

## 4. Le parcours et les pratiques religieuses.

L'attention portée à ce parcours permet simplement d'observer la dimension de « ritualité au travail », en savoir plus sur les pratiques, leurs régularités, les éventuelles évolutions dans le temps. Elle peut aussi révéler des indications sur la dimension des « choix et habitus », dans le cas où l'entrepreneur le souligne. Ces étapes montrent aussi les incidences sur la dimension de « rationalité identitaire », et qui peut se voir impacter par la dimension « rationalité instrumentale ».

## 5. Les préoccupations en termes de valeurs, de culture et de convictions.

Ces préoccupations ne sont pas proprement dites une étape, elles se manifestent à chacune des étapes, elles peuvent même être à l'initiative d'une étape. Ce sont ces préoccupations amenées dans le monde professionnel de l'individu qui lui permettent la construction de sa dimension de « rationalité identitaire », en fait, elle correspond à la « réflexivité individuelle » qui influence directement ou indirectement toutes les autres dimensions. Cependant, la « rationalité instrumentale » du monde des affaires peut venir impacter cette réflexivité.

A travers ce guide de questions et pour chacune des étapes et des pratiques, les répondants ont été invités à s'exprimer sur leurs actions professionnelles et entrepreneuriales, ainsi que sur leurs

convictions et pratiques religieuses. De plus, ils ont eu à s'exprimer sur les difficultés et facilités qu'ils ont eu dans le cadre des deux volets (professionnel et religieux). C'est-à-dire à s'exprimer sur les éléments facilitateurs ou bloquants dans le parcours, en indiquant les clés de prises de décisions des actions liées à leur gestion des affaires. Il est à noter que les principes normatifs attribuables aux rapports au travail et au religieux musulman, dans une situation d'entrepreneuriat dans un contexte québécois, sont ceux énoncés par les répondants eux-mêmes. C'est en cela que le dialogue épistémologique entre Weber et Ibn Khaldun permet une meilleure compréhension de la situation des acteurs, dans leurs contextes socio-historiques. Aussi, il est important de rappeler que cette recherche réside dans le sens du terme émique, tel que défini en anthropologie, c'est-à-dire, dont le point de vue est basé sur les concepts et le système de pensée propre aux personnes étudiées, soit les entrepreneurs musulmans au Québec. Les questions visent à comprendre les personnes interrogées, en partant de la façon dont ils vivent et appréhendent leur rapport au travail et leur rapport au religieux, dans le contexte entrepreneurial québécois. En d'autres termes, il s'agit d'opter pour une stratégie qui permet de sélectionner des participantes et participants en fonction de deux paramètres les caractérisant « le statut d'entrepreneur » et « l'appartenance à la religion musulmane ». Ainsi, la focalisation est portée sur le récit de vie et des pratiques de chaque participant, en tentant de comprendre pour chacun, sa théorie et son système de pensée.

#### 4.1.3 Aller vers la théorisation ancrée

L'objectif est de comprendre en profondeur l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux des entrepreneurs musulmans au Québec, pour développer une théorie émergente basée sur les données collectées à travers les entrevues. Effectivement, que faire des données ? Comment les analyser ? « Une théorie ancrée est construite et validée simultanément par la comparaison constante entre la réalité observée et l'analyse en émergence. » (Paillé, 1994, p. 150). La théorisation ancrée est une des méthodes d'analyse qualitative, mais elle n'est pas une analyse de contenu (Paillé, 1994). La démarche de la théorisation ancrée est une démarche itérative (Paillé, 1994 ; Lejeune, 2016), la théorisation du phénomène est progressive. Le corpus de nos données ne renvoie pas seulement aux discours transcrits des entretiens semi-directifs, il est également composé des différents documents obtenus en observations directes (charte de l'entreprise, photos d'enseignes, contenu du site web, des médias sociaux, les fiches de postes, etc.). Donc, pour interroger ce corpus, le contexte doit être pris en considération. La préoccupation est de cerner en

chaque élément empirique la manifestation du rapport au religieux et/ou du rapport au travail. Les interrogations portent sur les caractéristiques et les propriétés qui permettront de conceptualiser les notions qui désignent l'articulation entre le rapport au religieux et le rapport au travail, et qui sont induites des matériaux récoltés empiriquement, les concepts indiqués dans le cadre d'analyse, permettent de faciliter cette démarche, néanmoins des adaptations restent possibles. La théorisation ancrée s'apparente effectivement elle-même à un processus de conceptualisation (Lejeune, 2016 ; Paillé, 1994).

Afin d'explicitier les analyses des données de notre corpus (ou matériaux), ce travail a adopté le modèle et le vocabulaire exposés dans l'ouvrage de Lejeune. Celui-ci est orienté spécifiquement sur la méthode de théorisation ancrée, ou l'analyse par théorisation ancrée (2016, p. 15). Ainsi, les activités d'analyse sur les matériaux, dont le carnet de bord, les différents comptes rendus sur les contextes des informateurs, et les transcriptions d'entretiens, sont réparties en trois phases : codage ouvert, codage axial et codage sélectif, qui ne sont pas nécessairement successifs (2016, p. 41).

Le *codage ouvert* permet de se focaliser sur la transcription du premier entretien, afin de dégager les différentes caractéristiques, propriétés, facettes, telles que désignées par l'informateur concernant son rapport au religieux dans le travail. Cette phase vise à identifier les caractéristiques subjectives de l'informateur concernant son rapport au religieux et son rapport au travail. Aussi, avec l'appui des autres matériaux récoltés en observation directe, cette phase de codage ouvert servira à identifier les ressentis de l'informateur au regard de ses rapports, dans son contexte et de manière plus large, dans la société québécoise. Le *codage axial* permet d'organiser, de lier, de combiner les propriétés dégagées lors du codage ouvert deux à deux, et en se focalisant sur ce qui caractérise l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail de l'informateur. Cerner les variations des propriétés identifiées chez les informateurs, les unes en fonction des autres, afin de faire émerger : comment le rapport au religieux influence le rapport au travail et/ou l'inverse. C'est le début de la théorisation. Idéalement, l'approche itérative entre les observations directes et indirectes, viendrait cerner des propriétés du rapport au religieux ou du rapport au travail identifiés lors des lectures des matériaux, mais dont aucune articulation avec une autre propriété n'est ressortie. Aussi, cela permet de peaufiner lors du codage sélectif. Le *codage sélectif*, à cette étape, il représente une théorie par informateur qui se construit progressivement dans l'articulation de son rapport au religieux et son rapport au travail. Effectivement, les différentes propriétés formeront

des catégories. Les catégories articulant le rapport au religieux et le rapport au travail, sont mises en relation pour intégrer un système, chacune d'elles sera donc est un élément constitutif de la théorie.

Enfin, une fois l'analyse de l'ensemble des matériaux terminée, il devient possible de comprendre comment les entrepreneurs musulmans au Québec articulent leur rapport au travail et leur rapport au religieux, de comprendre comment se manifeste la prégnance des croyances religieuses dans les activités professionnelles, et/ou l'inverse.

Avant d'aller plus avant vers la présentation du corpus des matériaux et présenter les choix pour l'échantillonnage, il est pertinent de s'attarder sur la dimension quantitative, soit les statistiques des musulmans au Canada et au Québec, ce qui permet notamment de comprendre une partie de leurs contextes socio-historiques. Plusieurs raisons valident le recours au portrait statistique présenté plus loin. La mise en contexte quantitative qui suit permet non seulement la valorisation du mode d'échantillonnage de l'enquête réalisée, mais, plus largement, présente l'intérêt de faire ressortir toute la portée de la démarche qualitative et la pertinence de son apport au regard des limites explicatives des données statistiques. Cette mise en contexte permet surtout de faire ressortir certaines spécificités catégorielles propres aux « communautés » identifiées par *Statistique Canada* et parmi lesquelles, a été puisé le mode d'échantillonnage de cette enquête.

#### 4.2 Portrait statistique des musulmans au Canada, particulièrement au Québec

Comme déjà souligné, le Canada est une terre d'immigration depuis sa naissance, durant les dernières décennies, les autorités canadiennes orchestrent l'accueil de centaines de milliers de citoyens issus de plus de 150 pays, en vue de leur établissement définitif sur ce territoire. Aussi, *Gouvernement du Canada*, permet le recensement des populations selon des données ethniques, « raciales », religieuses et d'origines nationales ou ancestrales. Afin de cerner le nombre de personnes au Canada selon différentes variables (genres, âges, lieux de résidence, lieux de naissance, origines ethniques, religions, etc.). *Statistique Canada*, réalise un programme de recensement et plusieurs enquêtes qui brossent un portrait statistique de la population établie au Canada tous les cinq ans, cependant certaines questions, telles que celles qui portent sur l'appartenance religieuse, ne sont posées que tous les dix ans, à des fins de pertinence, s'attarder particulièrement sur celui de 2021



et de 2011 suffirait. Le questionnaire détaillé du recensement de 2021<sup>93</sup> portait sur divers sujets, tels que la diversité ethnique et culturelle, l'immigration, la langue dans les ménages, la scolarité, le travail et la religion. Concernant la religion particulièrement, pour rappel, la question était formulée comme suit : « *Quelle est la religion de cette personne ?* », il est souligné aux répondants d'indiquer « *une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante* » et de l'inscrire dans l'emplacement dédié<sup>94</sup> ou de cocher la réponse « Aucune religion ». À l'issue de l'enquête, *Statistique Canada* recense le nombre de répondants et les classifie à travers neuf catégories en réponse à la question évoquée ci-dessus. Il en ressort donc les catégories suivantes : Bouddhiste ; Chrétienne ; Hindoue ; Juive ; Musulmane ; Sikhe ; Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord) ; Autres traditions religieuses et spirituelles ; et aucune religion et perspectives séculières.

Dans le cadre des réponses au questionnaire détaillé de 2021, de l'ENM 2011, et les éventuelles données antérieures présentées par *Statistique Canada*, avec l'aide du logiciel Beyond 20/20<sup>95</sup>, il est présenté en premier lieu, le paysage religieux canadien et son évolution. Ensuite, pour rester en lien avec le sujet de cette recherche, le portrait des répondants qui se sont identifiés « musulmans » au Canada, plus particulièrement au Québec, est dressé.

#### 4.2.1 La religion au Canada : chiffres et répartitions en 2021

La population au Canada, selon le recensement de 2021 (*Statistique Canada, 2022a*), est au nombre de 36 328 480 de personnes. *Statistique Canada* indique la répartition de la population sur les

---

<sup>93</sup> La plupart des répondants au questionnaire détaillé de 2021 ont reçu le questionnaire 2A-L alors que ceux vivant dans des réserves indiennes, des établissements indiens et d'autres régions éloignées ont reçu le questionnaire 2A-R.

<sup>94</sup> « Par exemple, catholique romaine, église unie, anglicane, baptiste, luthérienne, musulmane, presbytérienne, pentecôtiste, juive, bouddhiste, hindoue, sikh, orthodoxe grecque, etc. » du questionnaire N1, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

<sup>95</sup> Beyond 20/20 est un logiciel de *Statistique Canada* qui permet de croiser les variables proposées.

provinces et territoires du pays, selon des tranches d'âges, les statuts d'immigrations, les lieux de naissance, les origines ethnoculturelles, et l'appartenance religieuse.

#### 4.2.1.1 Appartenances religieuses : nombre de personnes au Canada

Il est prélevé, à partir des données statistiques, le nombre de répondants dans le tableau portant sur la religion au Canada pour toute la population (Statistique Canada, 2023a). Cette population se répartit en pourcentage<sup>96</sup>, selon les appartenances religieuses (incluant, la non-appartenance) au Canada en 2021 comme suit : Chrétienne à 53,3% ; Aucune religion et perspectives séculières à 34,6% ; Musulmane à 4,9% ; Hindoue à 2,3% ; Sikhe à 2,1% ; Bouddhiste à 1,0% ; Juive à 0,9% ; Autres traditions religieuses et spirituelles à 0,6% ; Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord) à 0,2%.

Force est de constater que les groupes composés de personnes d'appartenance à la religion « Chrétienne » et à « Aucune religion et perspectives séculières » représente l'écrasante majorité, soit 87,9%. Le troisième groupe étant les personnes « musulmane » avec 4,9%. Cependant, il est nécessaire de souligner que l'appartenance à la religion « Chrétienne » est elle-même subdivisée en plusieurs « appartenances » considérées comme distinctes et dont les « catholiques » en représentent la plus grande majorité (56,2% des « Chrétiens » se déclarent « Catholiques »).

Par ailleurs, la majorité des groupes « d'appartenance religieuse » au Canada sont réparties avec une parité quasi parfaite (entre 47% et 53%) entre les « hommes » et les « femmes ». Les deux exceptions sont les « Bouddhistes » et les « autres traditions religieuses et spirituelles », qui se composent d'une majorité de « femmes » (respectivement 55,9% et 57,4%).<sup>97</sup>

---

<sup>96</sup> Les pourcentages sont arrondis à un chiffre après la virgule.

<sup>97</sup> Voir le tableau en Annexe B.1, indique la répartition à l'appartenance religieuse de la population au Canada et celui en Annexe B.2, indique la répartition en nombre entre les religions et selon la proportion en genres

#### 4.2.1.2 Distribution des groupes « d'appartenance religieuse » sur le territoire

À l'instar de la population canadienne, la présence des groupes selon leurs appartenances religieuses se répartissent différemment sur les provinces et territoires. À noter que 61,5% de la population canadienne est établie sur les provinces de l'Ontario et du Québec (respectivement 38,6% et 22,9% de la population totale du Canada en 2021), et il est aussi, à noter que les proportions des « Bouddhistes », « Shikhe » est nettement inférieures au Québec comparativement à l'Ontario.

De plus, il est à souligner que dans la totalité des provinces les proportions des groupes d'appartenance « chrétienne » sont majoritaire à l'exception de l'Alberta, la Colombie Britannique et Yukon, où l'on retrouve de plus grandes proportions des groupes avec « Aucune religion et perspectives séculières ». Pour tous les autres groupes d'appartenance religieuse, dans toutes les provinces, ils ne représentent que des proportions très marginales, soit moins de 5% de la population, cela à trois exceptions près : en Ontario « les musulmans » représentent 6,7% des Ontariens ; en Colombie-Britannique « les sikhe » représentent 5,9% des Britanno-Colombiens ; et au Québec « les musulmans » représentent 5,1% des Québécois<sup>98</sup>.

#### 4.2.1.3 Distribution des groupes « d'appartenance religieuse » par tranches d'âges

La population canadienne, en termes d'âges, se compose de 16,5% âgée de 0 à 14 ans, de 25,0% âgée entre 15 ans et 34 ans, de 26,2% âgée entre 35 ans et 54 ans, de 25,2% âgée entre 55 ans et 74 ans et 7,1% de plus de 75 ans. Or, la population canadienne comme soulignée plus haut, est multiconfessionnelle, on peut constater que la part de l'appartenance religieuse est plus importante chez les plus jeunes (les moins de 34 ans). Cela est vrai en particulier chez les groupes « musulmans », « Hindoue » et « Sikhe », contrairement à ceux d'appartenance à la religion chrétienne, pour qui les plus jeunes sont dans des proportions inférieures à celles que l'on retrouve à l'échelle canadienne pour toutes confessions confondues.

---

<sup>98</sup> Voir Le tableau en Annexe B.3, indiquant la part des personnes selon l'appartenance religieuse par province et territoire du Canada

Les trois premiers groupes d'appartenances religieuses, à savoir : « Chrétienne », « Aucune religion et perspectives séculières », et « Musulmane », représente 92.8% de la population totale du Canada en 2021. Cependant, il est important de noter que le groupe d'appartenance à la religion musulmane est nettement plus petit, c'est-à-dire que les musulmans sont dix fois moins nombreux que les chrétiens et sept fois moins nombreux que ceux avec Aucune religion et perspectives séculières. Néanmoins, en observant la pyramide des âges pour chacun de ces trois groupes, cela fait ressortir que 41,7% des personnes « musulmanes » sont âgées de moins de 25 ans, contre 33,0% des personnes avec « aucune religion et perspectives séculières », et 23,2% des personnes « chrétiennes », dans le même groupe d'âge. À noter à l'échelle du Canada ce groupe d'âge représente 28% de la population total.

Globalement, il est observable qu'au sein de la population canadienne, les groupes « d'appartenance religieuse » semblent voir une baisse significative de l'appartenance à la religion « Chrétienne » chez les plus jeunes, notamment en faveur d'une augmentation pour le groupe avec « aucune religion et perspectives séculières »<sup>99</sup>.

#### 4.2.1.4 Distribution des groupes « d'appartenance religieuse » selon « les minorités visibles »

La population canadienne est composée d'une large diversité. À ce titre, l'organisme *Statistique Canada* en se référant à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*<sup>100</sup>, détermine plusieurs groupes d'individus sous l'appellation « minorité visible », il est entendu par minorité visible « *les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche* », la variable « minorité visible » comprend les catégories suivantes : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais et Minorité visible non incluse ailleurs. Pour l'obtention des chiffres, la

---

<sup>99</sup> Voir Le tableau en Annexe B.4, indiquant la part des personnes selon les groupes d'âges pour les trois premières appartenances religieuses au Canada, et l'annexe B.5 indiquant la part des personnes selon l'appartenance religieuse par groupe d'âge au Canada

<sup>100</sup> Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C. 1995, ch. 44). Sanctionnée 1995-12-15. Gouvernement du Canada

question<sup>101</sup> posée aux recensés par *Statistique Canada* était « *Cette personne est-elle un ?* » les répondants devaient cocher une ou plusieurs réponses parmi les onze suivantes : Blanc ; Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.) ; Chinois ; Noir ; Philippin ; Arabe ; Latino-Américain ; Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamiens, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais, etc.) ; Asiatique occidental (p. ex. Iranien, Afghan, etc.) ; Coréen ; Japonais ; Autre à préciser.

Il en ressort que 26,5% de la population au Canada appartient aux « minorités visibles » (7,1% Sud-Asiatique, 4,7% Chinois, 4,3% Noir, 2,6% Philippin, 1,9% Arabe, 1,6% Latino-Américain, 1,1% Asiatique du Sud-Est, 1,0% Asiatique occidental, 0,6% Coréen, 0,3% Japonais, 0,9% minorités visibles multiples, et 0,5% minorité visible non incluse ailleurs). Ces « minorités visibles » se répartissent sur l'ensemble des appartenances religieuses précédemment identifiées. Ainsi, parmi les personnes de « minorités visibles », 37,5% sont Chrétiennes ; 25,3% ne sont d'aucune religion ; 16,4% sont musulmanes ; 8,5% sont Hindoues ; 8,0% sont Sikhes ; 3,4% sont Bouddhistes ; 0,7% sont d'autres traditions religieuses et spirituelles, et 0,1% sont Juives.

Les 73,5% de la population au Canada qui ne sont pas une minorité visible, sont à 97% d'appartenance religieuse « chrétienne » ou « d'aucune religion et perspectives séculières », respectivement 59,0% et 38,0%<sup>102</sup>, dans ce groupe l'appartenance religieuse « musulmane » ne représente que 0,7%.

---

<sup>101</sup> À la question 25 du questionnaire détaillé, qui porte sur le groupe de population, on a demandé aux répondants de cocher un ou plusieurs des cercles fournis pour indiquer leur ou leurs groupes de population tel que présentés. Sinon une case pour réponse écrite était également fournie pour que les répondants puissent préciser un groupe de population qui n'était pas dans cette liste, selon le dictionnaire, recensement de la population 2021 de *Statistique Canada*.

<sup>102</sup> Voir le tableau en Annexe B.6, indiquant la part d'appartenance religieuse pour le groupe « minorités visibles, et en Annexe B.7 celui indiquant la part d'appartenance religieuse des personnes pour chaque minorité au Canada

#### 4.2.1.5 Distribution des groupes « d'appartenance religieuse » selon le lieu de naissance et le statut d'immigration

La majorité des personnes établies au Canada sont nées sur son territoire, soit 73,3% de la population. Cependant, 26,4%<sup>103</sup> de la population sont des personnes nées à travers les six continents du globe (13,6% en Asie, 6,0% en Europe, 2,6% en Afrique, 3,0% en Amérique du Sud, 1,0% en Amérique du Nord et 0,2% en Océanie). Ce groupe dénombre 9 606 595 personnes, réparties sur les neuf groupes « d'appartenance religieuse » proposés par *Statistique Canada*<sup>104</sup>, dont la majorité de celles nées en Amérique du Sud et en Europe sont de religion Chrétienne (respectivement 72,7% et 66,3%), celles nées dans les autres continents n'enregistrent pas une majorité particulière d'appartenance religieuse.

Par ailleurs, la répartition de la population réalisée par *Statistique Canada*, notamment, dans le cadre de l'enquête concernant l'appartenance religieuse est construite en trois catégories relatives aux statuts d'immigration<sup>105</sup> : « Résidents non permanents », « Immigrants », et « Non-immigrants ».

Les « résidents non permanents », à savoir qu'un « résident non permanent » tel que défini par *Statistique Canada* : « désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le

---

<sup>103</sup> Le petit écart pour réaliser les 100% est dû à la manière dont *Statistique Canada* présente ses tableaux, on peut retrouver d'un tableau à l'autre la même information avec un écart de quelques dizaines de personnes.

<sup>104</sup> Voir le tableau en Annexe B.8, indiquant la part d'appartenance religieuse des personnes nées à travers les six continents et au Canada

<sup>105</sup> Classification pour le statut d'immigrant selon *Statistique Canada*  
[https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=1324474&CVD=1324474&CLV=0&MLV=1&D=1](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1324474&CVD=1324474&CLV=0&MLV=1&D=1) (consulté le 19 juin 2023)

statut de réfugié (demandeur d'asile). »<sup>106</sup> (Statistique Canada, 2021). Ils représentent 2,5% de la population au Canada.

Les « immigrants », à savoir, un immigrant « désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe. »<sup>107</sup> (*Ibid.*), ils représentent 23,0% de la population au Canada.

Les « non-immigrants », à savoir, le groupe de personnes qui « comprend les personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance » (*Ibid.*), ils représentent 74,4% de la population au Canada.<sup>108</sup>

Aussi, il est à souligner que dans la catégorie des « immigrants », les appartenances religieuses sont comme suit : 47,0% chrétienne ; 23,7% d'aucune religion et perspectives séculières ; 13,4% musulmane ; 6,2% hindoue ; 5,0% sikhe ; 2,9% bouddhiste ; 1,1% juive ; 0,7% d'autres traditions religieuses et spirituelles. Cependant, ces proportions évoluent significativement depuis 1980.<sup>109</sup>

---

<sup>106</sup> Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens ou immigrants reçus ou résidents permanents. Du dictionnaire de *Statistique Canada* du recensement 2021.

<sup>107</sup> Dans le Recensement de la population de 2021, « Immigrant » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant. ».

<sup>108</sup> Voir le tableau en Annexe B.9, indiquant le nombre de personnes selon le groupe d'appartenance religieuse et le statut d'immigration et l'annexe B.10, indiquant la part de chaque statut d'immigration selon le groupe d'appartenance religieuse

<sup>109</sup> Voir le tableau en Annexe B.11, indiquant la part de chaque groupe d'appartenance religieuse au sein des immigrants selon les périodes

#### 4.2.1.6 Distribution des groupes « d'appartenances religieuses » selon les origines ethniques ou culturelles

*Statistique Canada*, lors du recensement 2021 formule à la population, dans son questionnaire détaillé<sup>110</sup>, la question suivante : *Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne?* Il est précisé aux répondants que « Les ancêtres peuvent avoir des origines autochtones, des origines qui réfèrent à différents pays ou d'autres origines qui peuvent ne pas référer à un pays » et d'indiquer « toutes les origines qui s'appliquent ».

Chaque répondant avait la possibilité d'inscrire ses réponses sur quatre lignes comportant chacune la possibilité d'inscrire onze lettres, ainsi chaque répondant soulignait son origine ancestrale, qui peut être unique ou multiple. Cependant, *Statistique Canada* fournit trois types d'exemples : Origines autochtones (Abénaki, Cri, Métis, etc.) ; Origines qui réfèrent à des pays (Algérien, Français, Turc, etc.) ; Autres origines ethniques ou culturelles (Acadien, Berbère, Ouïghour, etc.). Les réponses récoltées sont classées sur huit grandes origines : Les « origines nord-américaines » composées des « origines autochtones nord-américaines » (Premières nations, Origines iroquoiennes, Origines inuites, Métis, etc.) et « Autres origines nord-américaines » (Afro-canadien, Ontarien, Québécois, etc.) ; Les « Origines européennes » composées des « origines des îles britanniques », des « Origines Françaises », des « Origines d'Europe de l'Ouest », « d'Europe de l'Est », « d'Europe Sud », « d'Europe du Nord », etc. (Écossais, Français, Suisse, Suédois, Catalan, Serbe, Russe, Polonais, etc.) ; Les « Origines des Caraïbes » (Afro-Caribéen, Haïtien, Martiniquais, Portoricain, etc.) ; Les « Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud » (Brésilien, Colombien, Péruvien, Vénézuélien, etc.) ; Les « Origines africaines » composées des « Origines de l'Afrique centrale et de l'Ouest », « de l'Afrique du Nord », « de l'Afrique du Sud et de l'Est », etc. (Bénois, Gabonais, Nigérien, Sénégalais, Algérien, Soudanais, Tunisien, Mauricien, Somalien, Sud-Africain, etc.) ; Les « Origines asiatiques » composées des « Origines de l'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient », « Origines sud-asiatiques », « asiatiques de l'Est et du Sud-Est » (Afgan, Irakien, Palestinien, Turc, Bengali, Tamoul, Chinois, Vietnamien, etc.) ; Les « Origines de

---

<sup>110</sup> Le formulaire est le questionnaire électronique 2A-L de *Statistique Canada* pour le recensement 2021.



l'Océanie » (Hawaïen, Australien, Néo-Zélandais, etc.) ; Les « Autres origines ethniques et culturelles » (Arabe, Blanc, Hindou, etc.) qui ne sont pas déclarées dans les précédents groupes.

Ainsi, la population canadienne se répartit sur ces huit origines ethniques ou culturelles, comme suit : 45,7% d'origines européennes dont la majorité est de religion Chrétienne (58,5%) ; 24,7% d'origines nord-américaines dont la majorité est de religion Chrétienne (59,0%) ; 16,8% d'origines asiatiques dont la majorité est répartie entre la religion Chrétienne et sans aucune religion (respectivement 30,7% et 29,5%) ; 5,2% d'autres origines ethniques et culturelles (non déclarée ailleurs) dont la majorité est répartie entre la religion Chrétienne et sans aucune religion (respectivement 35,8% et 24,1%) ; 3,3% d'origines africaines dont la majorité est de religion Chrétienne (50,6%) ; 2,2% d'origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud dont la majorité est de religion Chrétienne (66,6%) ; 1,9% d'origines des Caraïbes dont la majorité est de religion Chrétienne (67,4%) ; 0,3% d'origines de l'Océanie dont la majorité est répartie entre sans aucune religion et la religion Chrétienne (respectivement 47,9% et 33,6%)<sup>111</sup>.

#### 4.2.1.7 La religiosité, son évolution et perspective au Canada

Dans deux études réalisées en 2021 et 2022 de *Statistique Canada* et apparu dans *Le Quotidien*<sup>112</sup>, intitulées respectivement *Étude : La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019* et *Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays* (Statistique Canada, 2021a, 2022d) il est souligné que, durant les dernières décennies, l'affiliation est passée de 90% des personnes se déclarant d'une affiliation religieuse en 1985 à 68% en 2019. La participation à des activités religieuses en groupe quant à elle est passée de 43% à 23% pour les personnes se déclarant d'une affiliation religieuse. Au Québec par exemple, 40% des personnes ayant fait la déclaration à une affiliation religieuse ont déclaré que ces convictions ont une faible importance, même si l'affiliation religieuse est plus importante que dans d'autres provinces. Relativement à la pratique d'activités religieuses pour les personnes se déclarant à une affiliation

---

<sup>111</sup> Voir le tableau en Annexe B.12, indiquant la part d'appartenance religieuse des personnes issues des huit origines ethniques ou culturelles regroupées par *Statistique Canada*.

<sup>112</sup> Le Quotidien est le bulletin de diffusion officielle des données de Statistique Canada

religieuse, le taux est passé de 71% des personnes en 2003 à 54% des personnes en 2019. L'étude renseigne, plus précisément, que la proportion de personnes ayant pratiquées des activités religieuses ou spirituelles individuellement au moins une fois par semaine, est passée de 46% en 2006 à 30% en 2019.

Aussi, la participation à des activités religieuses est à considérer selon les générations. Il en ressort que les personnes nées entre 1960 et 1969 se sont déclarées d'une affiliation religieuse entre leur vingtaine et leur trentaine à hauteur de 82%, contre 54% pour celles nées entre 1990 et 1999. Aussi, les proportions concernant la participation à des activités religieuses en groupe ou individuelle, ainsi que l'importance de convictions religieuses ont également largement baissé. Cependant, pour les populations immigrantes, c'est une tout autre réalité.

Effectivement, les personnes nées hors Canada sont plus susceptibles de déclarer une affiliation religieuse, d'accorder de l'importance à leurs convictions religieuses et spirituelles quant à leur façon de vivre leur vie, et de participer à des pratiques religieuses de groupe ou en individuel.

En définitive, un Canadien sur trois, a déclaré ne pas avoir d'appartenance religieuse en 2021. Le Québec, est la seule province à avoir plus de la moitié de sa population se déclarant catholique, bien que, ce taux ait largement baissé entre 2011 et 2021, passant de 74,7% à 53,8%, néanmoins à l'instar du Canada, la diversité religieuse est croissante. Ainsi, la part des personnes s'étant déclarées ayant la religion musulmane, hindoue ou sikhe a doublé en 20 ans.

#### 4.2.2 L'appartenance à la religion musulmane au Canada et au Québec

Pour rappel, en 2021, le Canada dénombre 1 775 715 personnes musulmanes, dont 421 710 sont installées dans la province du Québec.

#### 4.2.2.1 Les musulmans au Canada : nombre, évolution et autres variables.

Il est à noter que, de 2001 à 2021, la part des musulmans au Canada a doublé en deux décennies, elle est passée de 2,0<sup>113</sup> % à 4,9 % de l'ensemble de la population canadienne<sup>114</sup>. Effectivement, après la religion chrétienne, l'Islam était lors du dernier recensement, la deuxième religion en importance déclarée au Canada. Près de 1,8 million de personnes ont déclaré l'Islam comme religion, ce qui représente une personne sur vingt (1/20) (Statistique Canada, 2022d). De plus, selon une enquête sociale générale basée sur les années 2017 à 2019, il a été constaté que les convictions religieuses chez les personnes d'affiliation musulmane relèvent d'une certaine importance quant à la façon de vivre sa vie, ainsi 82% des répondants déclarent que ces convictions religieuses sont « assez importantes ou très importantes » (Cornelissen, 2021).

Selon le recensement de *Statistique Canada* de 2021, le nombre de musulmans au Canada est de 1 775 715 personnes dont 50,1% sont du genre masculin et 49,9% sont du genre féminin. Le groupe d'appartenance à la religion musulmane représente 4,9% de la population au Canada. Ce groupe est majoritairement établi sur la province de l'Ontario, soit à 53,1% des personnes musulmanes, cependant, il ne représente que 6,7% de la population ontarienne, suivi d'une présence significative dans la province du Québec, soit 23,7% des personnes musulmanes<sup>115</sup>, cependant il ne représente que 5,1% de la population québécoise.

---

<sup>113</sup> On retrouve le chiffre de 2,4% à partir des chiffres archivés de *Statistique Canada*.

<sup>114</sup> Voir le tableau en Annexe C.1, indiquant la part de musulmans au Canada depuis 1991 à 2021.

<sup>115</sup> Voir le tableau en Annexe C.2, indiquant la répartition des musulmans sur chacune des provinces du Canada.

En termes de générations telles que présentées par *Statistique Canada*<sup>116</sup>, 70,5% des personnes musulmanes sont de la « première génération », ce qui veut dire qu'elles sont nées à l'extérieur du Canada<sup>117</sup>.

Relativement aux groupes d'âge, le groupe d'appartenance à la religion musulmane au Canada est majoritairement âgé de moins de 34 ans, soit 57,3% des personnes, cependant ce groupe ne représente que 6,7% de la population dans la même tranche d'âge. Pour rappel, au Canada, les personnes de moins de 34 ans ne représentent que 41,5% de la population totale, ainsi le groupe musulman est relativement plus jeune au regard de la population au Canada<sup>118</sup>.

Aussi, il y a 63,1% des personnes musulmanes sont ou ont été immigrantes au Canada, 30,7% des non-immigrantes et 6,2% sont des résidents non-permanents en 2021. La majorité des musulmans sont donc nés à l'extérieur du Canada, il est à noter que 45,0% sont nés sur le continent asiatique<sup>119</sup>.

Et les musulmans du Canada ont des origines ethniques ou culturelles diversifiées, mais dont la majorité est asiatique et africaine. Ainsi, 53,2% ont des origines asiatiques, 22,9% ont des origines africaines, 15,6% ont d'autres origines ethniques ou culturelles non attribuées à des continents, 3,4% ont des origines européennes, 3,3% ont des origines nord-américaines, 0,7% ont des origines de l'Amérique latine, 0,6% ont des origines des Caraïbes, Centrale et du Sud, 0,3% ont des origines de l'Océanie.

---

<sup>116</sup> *Statistique Canada* nous propose une répartition des populations selon un découpage en trois générations. Les trois générations sont présentées comme suit : les personnes de la « première génération », sont celles qui sont nées à l'extérieur du Canada, il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont ou qui ont déjà été des immigrants au Canada. Les personnes de la « deuxième génération », sont celles qui sont nées au Canada et dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada, il s'agit, pour la plupart, d'enfants d'immigrants. Et les personnes de la « troisième génération », sont celles qui sont nées au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada.

<sup>117</sup> Voir le tableau en Annexe C.3, indiquant la répartition des musulmans sur les trois générations.

<sup>118</sup> Voir le tableau en Annexe C.4, indiquant la répartition des musulmans selon les tranches d'âges.

<sup>119</sup> Voir le tableau en Annexe C.5, indiquant la répartition des musulmans selon les continents de naissance.

Par ailleurs les musulmans du Canada appartiennent à 89,2% à des minorités visibles, mais majoritairement à (62,3%) à deux d'entre elles, appartiennent à la minorité « Sud-Asiatique » ou à la minorité « Arabe », respectivement pour 33,5% et 28,8%.

#### 4.2.2.2 Les musulmans au Québec, évolution, tranche d'âge et villes d'établissements

Le nombre total de personnes musulmanes au Québec en 2021 est de 421 710 personnes. Ce groupe représente 5,1% de la population du Québec. Cette proportion a largement augmenté sur les dernières décennies<sup>120</sup>, d'une part par le fait de l'immigration et d'autre part par la natalité au sein de ce groupe, ce qui sera largement perceptible dans les données statistiques<sup>121</sup>. À noter que la population totale au sein de la province du Québec, a représenté respectivement 23,5% et 22,8% de l'ensemble de la population du Canada en 2011 et 2021.

Par ailleurs, en 2021, les musulmans du Québec est un groupe jeune, plus d'un quart de ce groupe est âgé de moins de quatorze ans, et 58% de ce groupe est âgé de moins de 34 ans, sachant que l'âge moyen au Québec est de 42,8 ans et l'âge médian est de 43,2 ans.<sup>122</sup>

Le groupe d'appartenance musulmane au Québec représente tout juste 5% de la population établie au Québec. Cependant, son établissement sur le territoire est majoritairement concentré dans la région métropolitaine de recensement (RMR)<sup>123</sup> de Montréal<sup>124</sup>. Il est à noter que la RMR de

---

<sup>120</sup> À titre d'information, en 1991, la dénomination du groupe « musulman » été « islamique » pour *Statistique Canada*.

<sup>121</sup> Voir le tableau en Annexe D.1, indiquant la part de musulmans au Québec depuis 1991 à 2021.

<sup>122</sup> Voir le tableau en Annexe D.2, indiquant le nombre et la part des personnes musulmanes par groupe d'âge au Québec.

<sup>123</sup> Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Selon le Dictionnaire de *Statistique Canada*.

<sup>124</sup> Voir le tableau en Annexe D.3, indiquant la répartition des musulmans sur les principales RMR du Québec.

Montréal regroupe à elle seule un peu plus de la moitié de la population québécoise, et 86,7% des musulmans du Québec y sont établis, ce qui représente 8,5% de la population de la RMR.

#### 4.2.2.3 Les musulmans au Québec, générations, genre et statuts d'immigration

Conformément à la catégorisation de *Statistique Canada*, en trois générations des groupes de population, on peut constater que le groupe des personnes musulmanes nées au Canada, soit la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération, est établi au Québec, il a augmenté de 96,3% en une décennie, pour représenter 30,4% des musulmans dans cette province en 2021 (contre 26,8% en 2011).

Il est aussi observable, bien que la « *première génération* » représente près de 70% des musulmans du Québec, que sur la dernière décennie, le nombre de la « *deuxième génération* » a quasiment doublé<sup>125</sup>. Ces chiffres mènent donc à cerner précisément la part de la population immigrante au sein de la communauté musulmane, ou du moins du groupe de personnes se déclarant d'appartenance à la religion musulmane. Le tableau en Annexe D.5<sup>126</sup> regroupe le nombre de personnes selon les statuts « immigrant », « non immigrant » et « résidents non-permanent » en 2021, ainsi que la répartition en genre « homme » et « femme ». Ce tableau indique également une parité quasi parfaite entre les hommes et les femmes au sein des immigrants et des non-immigrant. Cependant, pour les « résidents non-permanents » au sein des personnes se déclarant d'appartenance au groupe musulman, sont à plus de 60% des hommes.

Ces données, ainsi que celles concernant les statuts d'immigration, permettent notamment d'indiquer que le nombre total des « immigrants » accueillis au Québec est de 1 210 595 personnes, ainsi les musulmans représentent 20,9% des « immigrants ». Le nombre total de « résidents non-permanents » accueillis au Québec est de 205 770 personnes, ainsi les musulmans en représentent

---

<sup>125</sup> Voir le tableau en Annexe D.4, indiquant la part de musulmans au Québec par génération en 2011 et 2021.

<sup>126</sup> Voir le tableau en Annexe D.5, indiquant la part de musulmans au Québec par statut d'immigration et par genre en 2021.

18,1%. Le nombre total de « non-immigrants » au Québec est de 6 892 110 personnes, ainsi les musulmans représentent 1,9% de cette catégorie de « non-immigrants ».

#### 4.2.2.4 Les musulmans au Québec, minorités visibles et les lieux de naissance

Ce groupe est composé d'une diversité certaine, ainsi les musulmans du Québec sont à 78,9% issus des « minorités visibles » en 2021<sup>127</sup>. La répartition des musulmans sur les groupes de « minorités visibles » telle que présentée par *Statistique Canada* est majoritairement « arabe » pour 51,1% des musulmans de la province.

Comme déjà souligné, 69,6% des musulmans du Québec sont nés à l'extérieur du Québec, avec la majorité née sur les sols africains et asiatiques, respectivement pour 46,2% et 20,2%<sup>128</sup>, en affinant l'analyse sur les régions du monde<sup>129</sup>, on peut constater que 38,6% sont nés au Maghreb (dénommé aussi Afrique du Nord) ; que 14,6% sont nés en Asie de l'Ouest, Asie centrale et Moyen-Orient ; que 6,0% sont nés en Afrique de l'Ouest ; que 5,2% sont nés en Asie du Sud ; et 2,5% sont nés en Europe. Pour rappel, 30,4% des musulmans du Québec sont nés sur le territoire canadien. Cependant, le pays de naissance n'est pas toujours indicateur de la nationalité, ni de l'origine ethnoculturelle des personnes. Effectivement, plusieurs pays ne transmettent leurs nationalités que selon le « droit du sang », dans le sens où naître dans un pays mais de parents étrangers ne donne pas droit à la nationalité. Pour la citoyenneté canadienne, elle peut être acquise par demande de naturalisation, par droit du sol, ou par ascendance d'un des deux parents canadiens<sup>130</sup>.

---

<sup>127</sup> Voir le tableau en Annexe D.6, indiquant le nombre et part des musulmans au Québec selon les minorités visibles en 2021.

<sup>128</sup> Voir le tableau en Annexe D.7, indiquant les musulmans établis dans la province du Québec nées à travers les six continents et au Canada.

<sup>129</sup> Voir le tableau en Annexe D.8, indiquant les musulmans établis dans la province du Québec et nées à travers certaine région du monde.

<sup>130</sup> Voir les textes de loi canadien pour l'obtention de la nationalité canadienne : Loi sur la citoyenneté (L.R.C. (1985), ch. C-29). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-29/>

#### 4.2.2.5 Les musulmans au Québec selon les origines ethniques ou culturelles

Les musulmans du Québec sont principalement d'origines africaines, soit 48,3%, dont 6,4% de l'Afrique centrale et de l'Ouest (avec 1,2% sénégalais, 1,0% peul, 0,9% guinéen, 0,6% wolof, etc.) ; 38,3% de l'Afrique du Nord (avec 12,4% marocain, 11,4% algérien, 6,1% berbère, 4,3% tunisien, 3,1% Kabyle, 1,5% égyptien, etc.) ; et 1,2% de l'Afrique du Sud et de l'Est. On retrouve aussi des personnes qui se déclarent « africain » à hauteur de 2,5%.

Dans une moindre proportion, mais significative, les musulmans du Québec sont d'origines asiatiques, soit 23,7%, dont 16,1% de l'Asie occidentale, centrale et du Moyen-Orient (avec 4,0% libanais, 2,6% afghan, 2,6% iranien, 1,8% turc, 1,6% syrien, 0,8% perse, etc.) ; 7,1% de sud-asiatiques (avec 3,1% pakistanais, 1,9% bangladaïsi, 1,3% indien de l'Inde, 0,7% bengali, etc.) ; et 0,5% asiatiques de l'Est et du Sud-Est.

Aussi, une proportion importante des musulmans se déclarent avec des origines ethniques et culturelles non comptabilisées dans les origines précédentes, soit 21,2% avec 18,4% Arabes.

Dans de plus petites proportions, 3,1% des musulmans ont des origines nord-américaines (avec 2,4% canadien, 0,4 québécois, etc.) et la même proportion (3,1%) d'origines européennes (avec 1,0% français, 0,3% italien, 0,3% espagnol, 0,3% albanais, 0,2% russe, etc.)

Ainsi, les origines ethniques ou culturelles des musulmans du Québec ont des origines diverses mais dont la plus grande partie est africaine, or sur l'ensemble du territoire canadien, elle est plutôt asiatique. Cela est probablement dû à l'usage de langue française au Québec, également plus fréquemment d'usage en Afrique.

#### 4.2.3 Indications socioprofessionnelles de 2011 et de 2021 relatives aux musulmans du Québec

*Statistique Canada* a produit un « profil d'intérêt spécial » relatif aux répondants au recensement de 2021 en mars 2024, cela permet de récolter quelques informations concernant la citoyenneté, les langues, les niveaux d'études, et les activités des musulmans du Québec (*Statistique Canada*, 2024). Aussi, *Statistique Canada* a produit des enquêtes basées sur les chiffres de recensement de 2011 qui ont été publiées entre 2013 et 2017 permettent d'apprendre que 68,1% des musulmans



établis au Québec sont Citoyens canadiens, et seulement 31,9% ne le sont pas, en 2021 les musulmans du Québec sont à 74% citoyen canadien. Aussi, elles fournissent d'autres informations qui peuvent être indicatives dans le cadre de cette recherche. (Statistique Canada, 2013a, 2013b, 2014, 2018).

#### 4.2.3.1 Étude relative à la connaissance des langues et aux études

Dans le questionnaire de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, plusieurs questions portaient sur les langues en particulier relatives aux thématiques suivantes : « Connaissance de l'anglais ou du français » ; « Connaissance de langues autres que l'anglais ou le français » ; « Langue(s) parlée(s) à la maison » ; « Première langue apprise à la maison durant l'enfance et encore comprise », et en croisant les informations obtenues avec les personnes se déclarant de religion musulmane, il en ressort que 83,9% des musulmans du Québec parlent français<sup>131</sup>. En 2021, selon le profil de recensement, 86,6% des musulmans du Québec ont la « capacité » de soutenir une conversation en français (Statistique Canada, 2024).

Aussi, d'autres questions, posées aux personnes de plus de 15 ans, permettaient de récolter des informations portantes notamment sur l'obtention de « diplômes d'études secondaires ou l'équivalent » ; « certificat ou diplôme de centre de formation professionnelle » ; « certificat ou diplôme d'un collège » ; « certificat, diplôme ou grade universitaire » ; « principal domaine d'études », ainsi que sur les lieux (province, pays) d'obtention du diplôme ou certificat. Pour le groupe musulman, il en ressort que 66,8% sont détenteurs d'un « certificat, diplôme ou grade postsecondaire », avec 38,4% qui ont effectué leurs études à l'extérieur du Canada et 27,1% au Québec<sup>132</sup>. Pour 2021, il est à noter que la proportion des personnes musulmanes ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade d'études au Canada est de 47,9%. Ainsi, 39,5% des personnes

---

<sup>131</sup> Voir le tableau en Annexe E.1, indiquant la connaissance du français et de l'anglais par les musulmans établis dans la province du Québec en 2011.

<sup>132</sup> Voir le tableau en Annexe E.2, indiquant les niveau lieux d'études pour les musulmans du Québec en 2011 de plus de 15 ans, avec plus de détails pour les 25-64 ans

musulmanes détiennent un Baccalauréat ou un grade supérieur (obtenu au Canada ou à l'extérieur) (Statistique Canada, 2024).

Pour 2011, nous nous sommes attardés sur les domaines d'études des personnes musulmanes de plus de 15 ans, et il en ressort qu'elles sont principalement orientées vers les domaines d'études suivants : architecture génie et services connexes (14,8%) ; commerce, gestion et administration publique (14,7%) ; disciplines scientifiques (Mathématiques, informatique, physique, sciences de la vie, sciences de la technologie et sciences de l'information) (10,8%) ; et sciences sociales et de comportements, et droit (8,3%). Ces appétences dans les domaines d'études ont nécessairement une incidence sur les champs d'activités professionnelles<sup>133</sup>.

#### 4.2.3.2 L'activité des musulmans au Québec en 2011 et 2021

En 2011, la population active musulmane dénombrait 108 970 personnes, dont 9,5% de ce groupe exerçait une activité entrepreneuriale, contre 10,1% pour l'ensemble de la population active établie au Québec. Les taux de proportion de la population active au sein de la population musulmane et celle de l'ensemble de la population au Québec sont également similaires, la véritable variation résidait dans le taux de chômage qui était de 17,4% au sein du groupe musulman contre seulement 7,2% de la population établie au Québec. Pour 2021, la population musulmane est d'un âge médian de 30 ans, sa population active a quasiment doublé entre 2011 et 2021 pour atteindre les 209 580 personnes. Le taux de chômage était en 2021 de 12,9%, sachant qu'il était de 7,6% pour l'ensemble de la population québécoise. Néanmoins, ces données sur le chômage ont très certainement évolué, en particulier avec la pandémie du Covid-19 ses effets et la pénurie de main-d'œuvre que connaît le Québec dans les temps actuels.

L'étude permettant d'avoir un regard sur les activités des musulmans a été diffusée en 2014 est basée sur les données de recensement de 2011, bien que ces données soient assez anciennes, elles permettent de donner une photographie sur les champs d'activités de la population musulmane.

---

<sup>133</sup> Voir le tableau en Annexe E.3, indiquant les domaines d'études des musulmans du Québec en 2011 de plus de 15 ans.

Nous pouvons souligner que 15,2 % de la population musulmane active exercent des activités de commerce, que 11,4% sont dans les soins de santé et l'assistance sociale, 9,5% dans la fabrication, 8,2% dans des services professionnels, scientifiques et techniques, et 7,6% dans les services d'enseignement<sup>134</sup>. Pour les chiffres obtenus par « le profil d'intérêt spécial » publié en 2024 par *Statistique Canada* (Statistique Canada, 2024), il ressort notamment que les musulmans exercent leurs activités en « vente et services » à hauteur de 29,3%, à hauteur de 15,7% dans les « affaires, finance et administration », et pour 14,2% en « enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux ».

Ces données statistiques ont permis, au regard de la problématique de cette recherche, de fournir un portrait statistique raisonné de la population musulmane au Canada, et en particulier au Québec. Cependant, pour notre recherche, il n'est pas question de viser une représentativité exhaustive de cette population, et en conséquence l'échantillonnage n'est pas le fruit d'une quelconque méthode quantitative, mais bien celui induit par les choix méthodologiques de ce travail et qui ont été largement exposés plus haut.

#### 4.3 L'échantillonnage

Par-delà la littérature et les statistiques, la question est de savoir ce qui motive un individu dans ses actions représente une utilité pragmatique fondamentale pour cette recherche, notamment dans le champ professionnel ou celui plus général de l'économie. La démarche adoptée doit permettre d'examiner chez les acteurs, les articulations, les agencements des différentes rationalités, leurs dispositions dans le rapport au religieux et à celui de l'activité professionnelle. Examiner également les modalités d'implication, d'ajustement, d'adaptation, des croyances religieuses dans le milieu professionnel, ainsi que les différents enjeux mis en perspective, sur le plan individuel et groupal. Pour ce faire, il a fallu étudier en profondeur cette articulation chez un petit nombre de personnes portant les caractéristiques visées, soit les entrepreneurs musulmans au Québec (une trentaine

---

<sup>134</sup> Voir le tableau en Annexe E.4, indiquant la répartition des musulmans actifs selon domaine d'activité du Québec en 2011

prévue initialement dans le projet de recherche). Le procédé par échantillonnage non-probabiliste est donc choisi pour atteindre les objectifs de la recherche, et cela en prenant en considération différents paramètres.

#### 4.3.1 Les paramètres non-retenus pour la construction de l'échantillon

Il ressort du portrait statistique de la population musulmane, une certaine catégorisation, à savoir : par genres, par âges, par lieux de naissance, par statuts d'immigration, par appartenances à une des minorités visibles, par origines ethniques ou culturelles, par niveaux et disciplines d'études, et par choix d'activités professionnelles. En ce qui concerne cette recherche, l'échantillonnage théorique doit s'orienter vers des individus entrepreneurs au Québec, établis dans la province de manière permanente<sup>135</sup> et s'auto-déclarant musulmans. Ainsi, l'échantillonnage théorique est relativement restreint (Le groupe « entrepreneurs » ne représente que 10% de la population de la province, et le groupe « musulman » qu'environ 5%), s'ajoute à cela d'autres considérations à prendre en compte pour la construction de l'échantillon. D'abord, l'échantillon ne peut comporter des personnes de moins de 18 ans<sup>136</sup>, ces personnes n'ayant pas la capacité juridique pour créer et prendre des décisions pour gérer une entreprise au Québec, sauf des cas marginaux, elles ne sont donc pas ciblées dans la sélection. De plus, le découpage des tranches d'âges tel que présenté par *Statistique Canada* n'a aucune pertinence pour cette recherche. Ensuite, les « minorités visibles » définies par *Statistique Canada*, se heurtent au jugement subjectif pour déterminer l'échantillon. Pour rappel, selon *Statistique Canada*, la variable « minorité visible » comprend les catégories suivantes : « Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais et autre minorité visible »<sup>137</sup>, aussi à travers une autre question (« Cette personne est-elle un ? ») il est possible de répondre « Blanc ». Or, s'identifier comme

---

<sup>135</sup> Il est donc exclu de l'échantillon les « résidents non permanent » même si dans certains cas, ils ont droit de détenir des parts dans une entreprise québécoise.

<sup>136</sup> Cependant, nous savons qu'il est possible de créer légalement une entreprise au Québec à partir de l'âge de 14 ans.

<sup>137</sup> Avec les précisions suivantes : Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.) ; Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Thaïlandais, etc.) ; Asiatique occidentale (p. ex. Iraniens, Afghans, etc.), autre minorité à préciser.

« arabe » et « blanc » simultanément est à l'évidence une réalité perceptuelle incontestable et totalement légitime de la part des personnes ayant cochées « arabe » et « blanc ». De plus, il peut être tout à fait légitime, de ne pas les considérer comme « minorité visible » pour les uns et les autres. Cette catégorisation des personnes en fonction de la pigmentation de la peau \_pour l'exprimer d'une manière caricaturale\_ « Blanc » et « Noir » d'un côté, avec des gentils types « Chinois » et « Philippin » d'un autre côté, et en y ajoutant une catégorisation par ethnies, du type « *Asiatique occidentale* » et « *Latino-Américain* », pour en faire une seule catégorie « minorités visibles », semble peu cohérente et ne fait pas de sens, en particulier pour le sujet de cette recherche. À retenir, qu'ici le concept d'Islam ne peut être restreint dans des limites nationales, ethniques (Corbin, 1986) et encore moins de pigmentation de peau. Pour l'échantillon, il n'est donc visé aucun quota ni pour lesdites « minorités visibles », ni pour la majorité dite « blanche ». Néanmoins, il ne peut être nier la place des influences d'ordres socioculturelles sur la conception du monde social des personnes telles qu'elles les présentent lors des entrevues, d'où la volonté dans cet échantillon de sélectionner des participantes et participants avec une attention à porter sur la structure socioculturelle<sup>138</sup> à laquelle ils soulignent leur appartenance. Enfin, dans une démarche d'innovation dans la recherche, ne sont pas ciblées les entreprises exclusivement orientées sur le produit « religieux », car comme il est indiqué la revue de littérature, cela a été largement développé.

Pour conclure, ici l'ambition est double, d'une part, il s'agit d'isoler « la part religieuse » de « la part culturelle » dans la pratique des individus, ou du moins dans la lecture de leurs pratiques. D'autre part, la recherche ne s'oriente pas spécifiquement sur les activités entrepreneuriales basées sur des produits dits « religieux », cela afin de pouvoir s'inscrire dans un rapport au travail plus large et toucher le plus d'activités possible. En somme, il est choisi de diversifier l'échantillon sur le plan des origines ethnoculturelles des individus, ainsi que sur une diversité des activités professionnelles exercées.

---

<sup>138</sup> Rappelons que dans le sens de cette recherche, la religion musulmane est une conception culturelle basée sur une réflexion et un choix, qui sont entièrement de l'ordre personnelle et individuelle.

### 4.3.2 L'échantillonnage théorique

Cette recherche reste basée sur l'analyse qualitative, sans compter ni classer (Lejeune, 2016). L'échantillonnage non-probabiliste s'est appuyé d'abord, sur la pertinence en lien avec la problématique. Ainsi ont été privilégiés délibérément des individus qui peuvent fournir des informations sur leurs rapports au travail et leurs rapports religieux musulmans. Comme déjà expliqué et justifié dans la problématique et la revue de littérature, le choix des entrepreneurs permet de ne pas considérer d'éventuelles contraintes de l'organisation ou de la culture organisationnelle de l'entreprise, pour la prise de décisions d'ordre professionnel. Les entrepreneurs sont, de facto, des personnes libres d'orienter leurs actions en fonction de leurs perceptions et finalités. Il est donc apporté une veille particulière à ce que chaque participant soit un entrepreneur au sens juridique du terme, c'est-à-dire que son nom soit inscrit auprès du Registraire des Entreprises du Québec<sup>139</sup>, comme détenteur, totalement ou partiellement, de l'entreprise et qui soit administrateur de celle-ci, c'est-à-dire responsable juridiquement de sa gestion, et non seulement un investisseur sans responsabilités administratives et de gestion. En consultant systématiquement le Registraire des entreprises du Québec, il est souligné : si l'entreprise est à but lucratif (ce qui est un choix théorique dans cette recherche) ; si le potentiel participant est résident au Québec (également par choix théorique dans la recherche) ; qu'il est bien propriétaire (partiellement ou intégralement) de l'entreprise ; qu'il est en responsabilité dans son entreprise (président-directeur général, directeur général ou autre administrateur) ; quelle est l'activité principale de l'entreprise ; et il fournit une indication sur le nombre d'employés dans celle-ci. Il permet aussi de savoir quel est le statut juridique de l'entreprise<sup>140</sup>, cependant, cette information n'est qu'indicative, car pour notre recherche, c'est uniquement le fait que le participant

---

<sup>139</sup> Le Registraire des entreprises du Québec est l'organisme du gouvernement du Québec qui a en charge de tenir le registre consignait des informations relatives aux organisations (associations et entreprises) constituées au Québec ou qui y exercent des activités : le nom de ceux et celles en charge de l'administration de l'entreprise, son activité principale, son adresse, sa date de création, le nombre d'employés et la finalité lucrative ou non de son activité.

<sup>140</sup> Compagnie, entreprise individuelle, travailleur autonome, entreprise en nom collectifs, etc.

soit entrepreneur, qu'il soit travailleur autonome, président-directeur général et détenteur d'actions avec des associés dans une compagnie, ou administrateur dans une société de personnes.

En définitive, le choix est simplement de valider que la participante ou le participant soit acteur dans la création et l'exercice de son activité professionnelle à but lucratif, qu'il l'exerce seul ou en groupe, n'a aucune incidence sur la recherche, cependant une diversité à ce niveau dans l'échantillon permet de l'enrichir en termes de récolte d'informations et d'une meilleure compréhension du rapport au travail.

En ce qui concerne l'autre élément du choix théorique, à savoir « être musulman » au sens culturel du terme, le regard est focalisé sur les personnes dont la supposition de leur appartenance à la religion est plausible. Des éléments tels que : les entrepreneurs qui sont identifiables dans les mosquées, en particulier à travers des affichages d'annonces publicitaires dans les babillards intérieurs ; faire partie d'un groupe virtuel (Facebook, LinkedIn, etc.) ou réel (associations et coopératives), comportant clairement les mots « musulman », « islamique », ou autres déclinaisons en lien avec la sémantique musulmane ; une femme entrepreneure qui porte le voile ; ou encore une personne entrepreneure qui s'est identifiée publiquement comme étant une personne musulmane, cela à travers des « post » sur des médias sociaux, des écrits, des vidéos, et toute sorte de contenus qui permettrait de retrouver une auto affiliation à la religion musulmane. Bien évidemment, l'effet « boule de neige » permet d'étoffer un peu plus l'échantillon, cependant c'est par jugement de pertinence en lien avec la question de recherche que l'enrichissement des données est effectif.

#### 4.3.3 L'échantillonnage au jugé

L'échantillonnage au jugé<sup>141</sup> permet de prendre en compte les idées préalables dégagées du portrait statistique de la population musulmane dans la province. Effectivement, avec les connaissances

---

<sup>141</sup>Échantillonnage au jugé est une méthode « d'échantillonnage non probabiliste » définie par *Statistique Canada* comme une méthode avec laquelle « l'échantillonnage est fait en tenant compte des idées préalables sur la composition et le comportement de la population. Un expert ayant une connaissance de la population décide quelles unités de la population doivent être choisies. En d'autres termes, l'expert sélectionne délibérément ce qu'il considère comme un échantillon représentatif. L'échantillonnage au jugé est soumis aux biais du chercheur et est peut-être encore plus biaisé

acquises sur cette population, nous pouvons sélectionner les unités de la population ciblée pour atteindre une certaine représentativité. Cette méthode est certes soumise aux biais du chercheur, cependant, dans le cadre de cette recherche, il y a eu une multiplicité des méthodes, les choix sont justifiés et les biais sont exposés. Notons qu'en sociologie, la structure est un élément déterminant dans la socialisation des individus, ainsi certains comportements humains peuvent s'expliquer par le fait de la culture ancestrale des individus et par le milieu socioéconomique dans lequel ils ont évolué. En conséquence, il est accordé une attention particulière à l'âge des personnes participantes, leur genre, et le milieu dans lequel ils ont été socialisés (en particulier à l'école).

Pour la question de l'âge, il est opportun de sélectionner des personnes avec des tranches d'âge variées avec des jeunes et des moins jeunes. Pour ce faire, le choix adopté est de considérer la définition des générations<sup>142</sup> validée par *Statistique Canada*, à savoir : la génération « Baby-boomers », qui sont les personnes âgées, au moment de l'entrevue, de 57 à 76 ans (nées entre 1946 et 1965) ; la génération « X » qui sont les personnes âgées, au moment de l'entrevue, de 42 à 56 ans (nées entre 1966 et 1980) ; la génération « Y (millénariaux) » qui sont les personnes âgées, au moment de l'entrevue, de 26 à 41 ans (nées entre 1981 et 1996) ; la génération « Z » qui sont les personnes, au moment de l'entrevue, âgées de 10 à 25 ans (nées entre 1997 et 2012). Dans cet échantillon, il s'agit d'obtenir la récolte d'informations par des personnes participantes des quatre générations évoquées ci-dessus, cependant, il faut avoir conscience que la part la plus importante de la population active est au sein des générations « X » et « Y ».

Pour ce qui relève du contexte social des personnes participantes, une multitude de possibilités existe. D'abord, le choix est de considérer le fait de la « socialisation primaire » des individus sous deux angles : une socialisation qui a eu lieu au Canada, ou une socialisation qui a eu lieu hors du

---

que l'échantillonnage de commodité.» (Statistique Canada, s.d.). Consulté le 30 avril 2024 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch13/nonprob/5214898-fra.htm>

<sup>142</sup> Les générations sont des cohortes de personnes ayant évolué dans un contexte social, économique et politique particulier qui peut influencer leur vision du monde. L'appartenance à une génération se fait en se fondant sur l'année de naissance. Selon l'étape du cycle de vie où elles se trouvent, ces générations influencent également l'économie et la société en raison de leur taille d'une part, mais aussi de leurs valeurs et attitudes distinctes à l'égard de la vie. (Centre de démographie de Statistique Canada, 2021)



Canada. C'est-à-dire, la division entre « immigrant » et « non-immigrant »<sup>143</sup>, sachant que la population immigrante représente environ un tiers de la population totale (MIFI, 2021). Bien évidemment dans la catégorie « immigrant », il y a une pluralité de socialisation, en fonction des pays d'origine. Aussi, pour la catégorie « non-immigrant », il y a une pluralité de socialisation, notamment par le fait des origines ethnoculturelles diverses qui sont constitutives de la population québécoise. Ensuite, le choix est de considérer le fait de la socialisation genrée, c'est-à-dire, le fait d'être du genre « masculin » ou « féminin », sachant que statistiquement, il existe une parité presque parfaite dans la population musulmane au Québec entre les deux genres.

En définitive, sans prétendre atteindre une parité parfaite entre les « immigrants » et les « non-immigrants », entre le genre « masculin » et « féminin », la visée dans cet échantillon, est d'avoir une part significative pour chacune de ces catégories, soit au moins un tiers pour chacune.

En ce qui concerne les champs d'activité, il est déjà établi que les entrepreneurs ne représentent que 10% de la population active (autant non musulmane que musulmane). Il est aussi établi, selon le Registraire des Entreprises, il existe 23 domaines d'activités<sup>144</sup>, et parmi lesquels, certains sont peu ou pas développés dans les centres urbains du Québec, les centres urbains où se trouve la quasi-totalité de la population musulmane (donnée de *Statistiques Canada* en 2021). L'objectif est donc de réaliser la récolte d'informations chez des entrepreneurs œuvrant dans le plus de domaines possibles, afin de donner une dimension plus importante au rapport au travail, et cela indépendamment de la nature de l'activité. De plus, dans ce choix théorique, l'élément déterminant

---

<sup>143</sup> À l'exception de quelques cas marginaux, de très jeunes immigrants.

<sup>144</sup> Selon le registraire des entreprises il existe 23 domaines d'activités, ces derniers repartis en une clarification composée de 77 activités, chacune composée de plusieurs codes d'activités économiques regroupée en plusieurs familles. Les domaines d'activités sont : Agriculture ; Alimentation ; Associations et loisirs ; Ameublement ; Exploitation du bois et du papier ; Habillement et accessoires ; Construction ; Pêche et piégeage ; Transformation des matières ; Pétrole et gaz ; Communications ; Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux ; Services à la personne ; Services administratifs et publics ; Services aux entreprises ; Transports ; Exploitation du tabac ; Textiles ; Finances, immobilier et assurances ; Industrie minière ; Services sociaux et médicaux et industrie pharmaceutique ; Autres commerces ; et Autres industries. ([https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/immatriculer/classification\\_activite\\_economique.aspx](https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/immatriculer/classification_activite_economique.aspx). Consulté le 11-11-2022).

est la liberté décisionnelle de l'entrepreneur, en conséquence, la taille de l'entreprise en nombre de salariés n'a que peu d'effet, néanmoins la fonction des ressources humaines dans une entreprise est d'une importance capitale (Benoit et Rousseau, 1990 ; Guillard et Roussel, 2010 ; Robert-Huot et Cloutier, 2020), il est donc de rigueur d'inclure dans cet échantillon une part significative d'entrepreneurs-employeurs. Il est à souligner, à cette fin, que la majorité (53%) des entreprises au Québec compte moins de 5 employés (Institut de la statistique du Québec, 2020).

Pour conclure, l'échantillonnage théorique permet de circonscrire le terrain de recherche, et l'échantillonnage par jugement permet d'avoir un nombre significatif d'entrepreneurs-employeurs, qui soit homme et femme, immigrant et non-immigrant. Il prend aussi en considération dans sa composition, une diversité des origines ethniques et culturelles : arabe (ou apparentée arabe du Maghreb et du Machreq), asiatique non arabe (Turquie, Iran, Pakistan, etc.), africain hors Maghreb (Mali, Sénégal, etc.) et autres participantes et participants issus culturellement de pays où les musulmans sont minoritaires ou inexistantes (y compris les converties). De plus, cette recherche ne considère pas sur les sensibilités religieuses musulmanes (Chiites, Sunnites, Ibadites, ou encore d'autres courants), néanmoins, ces sensibilités sont prises en considération si le participant fait une auto-déclaration de telle ou telle appartenance. Aussi, cet échantillon intègre des entrepreneurs exerçant leurs activités dans divers domaines. Mais d'aucune façon, il n'y a de visée de représentativité par cet échantillon, seule la dimension qualitative des informations à récolter est au centre des préoccupations pour le recrutement.

#### 4.4 Recrutement des informateurs

Pour le recrutement des informateurs<sup>145</sup> ou personnes participantes, diverses stratégies sont adoptées, pour atteindre l'objectif. Ces stratégies, fructueuses et infructueuses, ont évolué au fur et

---

<sup>145</sup> Il est emprunté l'appellation « d'informateur » du livre de *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans classer ni compter.* (Lejeune, 2016), pour qualifier : « le sujet » ; « les acteurs » ; « les agents » ; « les participant.es » ; « les individus ou les personnes interrogées », autrement dit, les entrepreneurs musulmans au Québec dont est composé notre échantillon,

à mesure de l'avancement sur le terrain de la recherche. Il y a eu donc des adaptations et des nouvelles orientations, qui ont été notamment causées par la pandémie de COVID-19 et ses effets.

#### 4.4.1 Effets de la pandémie de COVID-19 sur notre recrutement

Étant donné le contexte de la planification du terrain de recherche, il a été envisagé d'emblée, la possibilité de faire les entrevues à distance, bien que cela ne me semble pas des plus facilitant pour créer une conversation et accéder à des informations relevant des jugements personnels pour telle ou telle action. Cette démarche a tout de même été planifiée à travers la demande de certificat éthique<sup>146</sup>. Mais en définitive, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur la durée de la collecte de données, et un changement du calendrier lié à celle-ci. Effectivement, les mesures de confinement, des restrictions de déplacements, et le port du masque ont rendu, non seulement l'accès aux personnes participantes plus difficile, mais ont également réduit la convivialité qui existait dans un échange en face-à-face. L'échange en face à face permet d'expliquer la recherche verbalement, instaurer une prise de contact conviviale, et obtenir un accord informel de participation. Sachant aussi, pour le cas de ce sujet, la fermeture des lieux de cultes musulmans a amplifié cette difficulté d'accès aux potentielles personnes participantes et les rencontres face-à-face. En définitive, ces contraintes ont eu pour effet de retarder le moment du recrutement effectif des personnes participantes, qui a eu finalement lieu après la fin de la majorité des mesures de lutte contre la Covid-19.

Par ailleurs, l'un des effets de cette pandémie est d'avoir amené une « démocratisation » des entrevues à distance, et donc la possibilité de faire une collecte de données à travers ce mode d'échange, après la fin des restrictions. Ce dernier mode de récolte de données impliquait, de la part du participant, de mettre en place une certaine organisation et disponibilité durant le temps de l'entrevue. Les entrevues devaient être strictement bornées dans le temps. Pour la recherche, faisant face à cette réalité, il a été réalisé, en prévision de ce type d'entretien, une organisation qui permet de garantir la confidentialité et de s'assurer du consentement des personnes participantes. Cette organisation consistait à échanger par courriels, à envoyer la documentation relative au projet de

---

<sup>146</sup> Voir les certificats en annexes F.1 et F.2.

recherche, à accepter la signature électronique du formulaire de consentement, à adopter la plateforme Zoom pour les entretiens, avec un enregistrement uniquement en audio, et à proposer une rencontre d'une heure seulement. Il a tout de même été privilégié les rencontres en face-à-face sur les lieux d'activités professionnelles des personnes participantes.

#### 4.4.2 Les stratégies infructueuses de recrutement

Les premières tentatives d'approcher le terrain de recherche ont eu lieu à partir du début de l'année 2021. Au regard des mesures sanitaires, ces démarches étaient exclusivement via les moyens de communication en ligne. Tout d'abord, il y eu des recherches de toutes sortes de groupes virtuels dans les médias sociaux, en particulier Facebook et LinkedIn. Pour cette prospection, la démarche s'attardait sur les dénominations des groupes, ceux qui comportaient les mots « islam » ou « musulman » ou autres déclinaisons sémantiques de ces termes, il a été trouvé par exemple sur Facebook : Communauté Musulmane de Montréal ; Musulmans du Québec ; La Communauté Musulmane du Québec ; Musulmans Convertis de Montréal ; Souk Virtuel des Musulmans de Québec et Alentours ; Femmes Musulmanes de Montréal-Laval ; Les PVTistes Musulman(e)s à Montréal ; Centre d'Entraide Musulman du Québec ; Les Entrepreneurs Musulmans à Montréal ; Les Pacs musulmans groupe (achat et vente) ; Musulmanes Converties du Québec ; Communauté Musulmane de Trois-Rivières ; KIJJI pour musulmans officiels ; Musulmans de Sherbrooke. Sur LinkedIn: Muslims Achieving Excellence Network; Halal Expo Canada - Exhibition & Conference; Canadian Muslim Forum <sup>147</sup>. Ainsi, après avoir souscrit une demande d'adhésion à plusieurs de ces groupes, les administrateurs des pages<sup>148</sup> des différents groupes ont été contactés dans le but de solliciter leurs soutiens dans cette démarche de recrutement des personnes participantes à ce projet de recherche. Le premier message envoyé contenait en substance ceci : « Je cherche à discuter avec des entrepreneurs musulmans au Québec dans le cadre de mon étude doctorale. Pouvez-vous en faire la publicité sur votre page », dans la majorité des cas, ce message est resté sans réponse ou avec seulement la réponse automatique pour me confirmer la réception du message. Cependant, il

---

<sup>147</sup> Les pages Facebook, ou LinkedIn, regroupent un certain nombre d'abonnés en fonction des thématiques. Pour celles qui ont été visées, on peut supposer qu'une majorité des abonnés sont de religion musulmane.

<sup>148</sup> Les administrateurs ont la possibilité de publier les avis de sollicitations.

a été déposé des avis de recrutement pour cette recherche<sup>149</sup> via des « post » sur la page ciblée, quand cela fut possible, mais cela n'a suscité que peu de réactions, et encore moins de prise de contact.

Aussi, à cette même période, il a été recensé toutes sortes d'associations au Québec dont la dénomination comportait les mêmes mots et leurs champs lexicaux (islam et musulman) et on y retrouvait par exemple : Muslim Association of Canada : MuslimLink : Association musulmane québécoise ; Association Musulmane Québécoise des Converti.e.s ; L'Association Musulmane De Montréal-Nord : Le Conseil National des Musulmans canadien ; Association de la sépulture musulmane au Québec ; L'Association des Étudiants Musulmans de l'Université de Montréal, puis parmi elles, ont été recherchées celles qui sont orientées vers le monde de l'événementiel et le regroupement des « gens d'affaires », et une analyse est portée en particulier sur les commandites de ces associations, quand ces derniers sont mentionnés. À la suite de cela, des courriels ont été adressés<sup>150</sup>, avec en pièces jointes, un document explicatif du projet de recherche et un avis de recrutement aux adresses indiquées. Cette démarche a présenté de maigres résultats, et nuls en termes de recrutements. Aussi, des abonnements aux différentes infolettres des associations qui en produisaient ont été souscrits.

Ajouter à cela, après la fin des mesures sanitaires liées à la Covid-19, en mars 2022, l'ouverture des mosquées est devenue effective ainsi que la suppression de l'obligation du port du masque dans lieux publics, je me déplacé dans plusieurs mosquées du Québec (Communauté Musulmane de Lasalle ; Centre Islamique de Verdun ; Mosquée El-Balkan (Ville-Émard) ; Khadidja Mosquée (Sud-ouest Montréal) ; Centre Taqwa (Anjou) ; Centre Islamique Badr de Saint-Léonard ; Masjid Noor Al-Islam (Montréal-Nord) ; ICQ Montréal centre islamique du Québec ; Mosquée madani (Saint-Laurent) ; Mosquée Masjid Al-salam (Le plateau Mont-Royal) ; Mosquée Baitul Mukarram (Côte des Neige) ; L'Association Culturelle Islamique de l'Estrie (Sherbrooke) ; Mosquée de la

---

<sup>149</sup> Voir avis de recrutement en annexe G.1.

<sup>150</sup> Voir modèles des courriels en annexe G.2.

Capitale (Québec)) et dans la mesure du possible, il y eu des échanges avec l'imam et/ou des responsables administratifs pour tenter de glaner des informations concernant d'éventuels entrepreneurs qui fréquenteraient la mosquée visée. Avec l'accord des personnes en charge du fonctionnement de quelques mosquées à Montréal, j'ai aussi, accroché les imprimés des documents présentant la recherche et l'avis de recrutement sur leurs babillards (côté salle de prière des hommes). De plus, a été transmis aux dirigeants de la mosquée ces mêmes documents par courriels en demandant de partager les affiches auprès des entrepreneurs avec qui ils étaient en relation.

Toutes ces démarches sont restées infructueuses et n'ont donné lieu à aucune entrevue concrète pour cette recherche. Cependant, elles ont permis d'installer une veille sur l'écosystème des musulmans au Québec et leurs activités.

#### 4.4.3 Les tactiques fructueuses pour le recrutement

Après avoir essayé les différentes stratégies infructueuses évoquées ci-dessus, un certain nombre de connaissances ont été acquises sur les différentes sphères où évoluent des membres de la communauté musulmane du Québec. En conséquence, il a été adopté des tactiques qui consistaient à recruter les personnes participantes une-à-une, pour ce faire, les personnes participantes ont été recrutées :

- 1- Par la récolte de toutes les cartes de visite et prospectus disposés sur les babillards à la sortie de la salle de prière des hommes de certaines mosquées de Montréal, de Laval, et de Brossard. Cette approche a permis de collecter une quinzaine de potentielles personnes participantes. Puis, chacune des personnes a été contactée par courriel, et si aucune réponse, un suivi par appel téléphonique dans la semaine. Cela a permis de concrétiser trois entrevues (3) de trois lieux différents.
- 2- Par le déplacement dans des salons, en particulier celui de l'immigration à Montréal, et dans certains quartiers à forte concentration ethnoculturelle issue de pays majoritairement musulmans (Jean Talon, Côte Vertu). Mais dans un souci de respect des critères de sélection, soient la plausibilité de l'appartenance musulmane, les seules personnes potentiellement participantes ont été des femmes voilées dans certains stands (École de formation et autres

agences), ou des commerces dont les noms d'enseignes comportaient des références religieuses musulmanes, et dont l'activité ait l'apparence ne semble pas être non exclusivement destinées à la clientèle musulmane (en excluant les organismes à finalité non lucrative). Des échanges entamés autour du sujet recherche, l'explication de la démarche aux personnes ciblées, et la récolte de cartes de visites et autres prospectus, en perspective d'envoyer un courriel de sollicitation d'une entrevue ont porté leurs fruits. Cette approche a permis de récolter six cartes de visites, elle a permis de concrétiser deux (2) entrevues.

- 3- Par la présence physique à un événement de réseautage musulman, organisé par une association incluant le mot « musulman » dans sa dénomination. Cet événement visait à mettre en lumière des parcours à succès de musulmans du Québec et favoriser la rencontre avec un jeune public musulman. Cet événement, bien qu'il fût de faible fréquentation, regroupait une vingtaine d'entrepreneurs et gestionnaires d'organismes à but non lucratif, a offert de bonnes conditions pour favoriser la prise de contact et la récolte de coordonnées des personnes participantes potentielles, il a permis de concrétiser cinq (5) entrevues.
- 4- La veille accrue sur le monde des médias (journaux, pages de médias sociaux communautaires et autres), a permis d'identifier et recruter en particulier des participantes. Effectivement, en s'attardant sur certaines manifestations publiques, remises de prix et autres récompenses, événements de reconnaissances, présence des femmes voilées, ou se déclarant musulmanes ont retenu l'attention et facilité le ciblage. Cela a permis de contacter une dizaine de potentielles participantes, six (6) ont été concrétisées et transformées en entrevues.
- 5- Les autres entrevues ont été obtenues par « l'effet boule de neige » orienté sur le mode d'échantillonnage. Effectivement, à la fin de chaque entrevue effectuée, il a été demandé aux personnes participantes de m'introduire auprès d'une autre potentielle. Cette approche a été particulièrement fructueuse chez les jeunes personnes participantes, généralement nées et scolarisées au Québec. Effectivement, il s'est avéré que ces personnes participantes étaient celles qui avaient des réseaux sociaux plus étoffés en termes de diversité ethnoculturelle en dehors de la leur. Pour ce faire, il était précisé les critères de sélection

conformes à la méthode d'échantillonnage, à savoir une identification claire stipulant que la personne proposée soit identifiée comme musulmane et entrepreneure au Québec, en plus des autres critères par jugement selon l'état d'avancement de l'échantillon. En définitive, cela a permis de contacter une quinzaine de potentielles personnes participantes, treize d'entre eux (13) ont accepté la participation, ce qui a permis de concrétiser les treize entrevues.

La première prise de contact, en particulier celle issue de l'effet « boule de neige », était par téléphone ou message LinkedIn, mais avant chaque prise de contact officielle, c'est-à-dire par courriel incluant la documentation et le formulaire de consentement <sup>151</sup>, une recherche d'information sur l'entreprise et l'entrepreneur a été menée. La recherche s'effectuait d'abord sur le Registraire des Entreprises pour valider d'une part, la forme juridique de l'entreprise et exclure le cas échéant les organismes sans but lucratif, et d'autre part, vérifier que la personne ciblée soit réellement propriétaire de l'entreprise et à minima, inscrite comme administrateur de celle-ci. Ensuite, le recherche se poursuit via les sites commerciaux identifiés sur les différents supports (prospectus, cartes de visite, profil LinkedIn, etc.). En définitive, une prise de contact personnalisée, les documents et formulaires étaient envoyés, expliqués et compris par les participantes et participants.

Bien évidemment dans les échanges, certains messages sont restés sans réponse (malgré le message explicatif sur le répondeur). Certaines personnes refusaient la participation directement en mentionnant le « manque de temps », d'autres demandaient plus d'explications sur la thématique et manifestaient une certaine méfiance, d'autres encore, demandaient à lire le guide d'entretien avant de consentir ou non à la participation. Il se pouvait que le refus se manifeste après plusieurs échanges, ci-dessous quelques réponses de refus :

Désolé, je ne vous connais pas, je ne peux pas parler d'un tel sujet avec vous, et surtout avec enregistrement. (Conversation avec un entrepreneur musulman, août 2022).

---

<sup>151</sup> Voir le modèle du formulaire de consentement G.3.



Désolé, mais vraiment pas le temps, renvoyez-moi un courriel dans quelques semaines si vous voulez. (Conversation téléphonique avec un entrepreneur musulman, août 2022).

Bonjour Yasser, Malheureusement, je ne pourrai pas faire l'interview. Merci de votre intérêt et de votre compréhension. (Réponse courriel d'une entrepreneure musulmane, septembre 2022).

Bonjour, Merci de communiquer avec nous. Malheureusement, vu la quantité de demandes que nous recevons, nous sommes incapables de fournir une aide individuelle ou d'accorder des entrevues personnelles à tout le monde et nous ne serons pas en mesure de participer à votre projet. Je vous souhaite la meilleure des chances. (Réponse courriel du secrétariat d'un entrepreneur musulman, septembre 2022).

Bonjour M. Boulmezaoud, Merci pour votre courriel. C'est bien gentil de me contacter. Je préfère par contre ne pas participer. Cordialement. (Réponse courriel d'une entrepreneure musulmane, octobre 2022).

Il n'en reste pas moins qu'avec l'ensemble de ces tactiques, l'échantillon initialement visé, à savoir une trentaine d'entrepreneurs musulmans établis au Québec a été atteint, et cela, au plus près possible du choix d'échantillonnage.

#### 4.5 Présentation de l'échantillon

L'échantillon est composé de vingt-neuf (29) personnes. Il a été construit sur la base des choix d'échantillonnage. Les démarches ont assuré une diversité ethnoculturelle des participantes et participants, afin d'éviter, dans l'analyse, la déviation du rapport au religieux vers le rapport à la culture ethnique, et une diversité dans les activités professionnelles exercées, afin d'éviter, également dans l'analyse, la déviation du rapport au travail vers le rapport à un domaine d'activité spécifique.

##### 4.5.1 Profils des personnes participantes

Ci-dessous est présenté le nombre des personnes participantes au terrain de recherche en termes de genre, âge, statut d'immigrant ou non, et origine ethnoculturelle telle qu'indiqué par les acteurs eux-mêmes.

En termes de genre, l'échantillon se compose de :

- Dix (10) femmes
- Dix-neuf (19) hommes

En termes de groupes d'âge, l'échantillon se compose selon quatre tranches d'âges subjectivement choisies :

- Huit (8) personnes âgées entre 20 et 30 ans.
- Dix (10) personnes âgées entre 31 et 40 ans.
- Huit (8) personnes âgées entre 41 et 50 ans.
- Trois (3) personnes âgées entre 51 et 70 ans.

Pour les considérer dans le cadre de l'échantillonnage selon les générations : « Baby-boomers », génération « X », génération « Y (millénariaux) » et génération « Z », on retrouve respectivement deux (2), huit (8), seize (16), et trois (3). Pour rappel, les générations proportionnellement plus actives dans la population sont « X » et « Y ».

En termes de statuts d'immigrants ou non. Il est également demandé le nombre de générations (d'aïeux) d'établissement au Québec<sup>152</sup>. Il en ressort que dans l'échantillon :

- Douze (12) personnes sont issues de l'immigration de 2<sup>ème</sup> génération<sup>153</sup>.
- Seize (16) personnes sont immigrantes.
- Une (1) personne native du Québec depuis 8 générations.

---

<sup>152</sup> Question que nous aurions exclue dans le cas des personnes autochtones, mais nous n'en avons pas dans notre échantillon.

<sup>153</sup> Nous avons considéré de 2<sup>ème</sup> les personnes nées au Canada ou arrivée âgée de moins de 10 ans (car non initiateur de la procédure d'immigration, et surtout que la quasi-totalité de leur socialisation primaire s'est faite dans des écoles québécoises.

Il est aussi inclus parmi ces personnes immigrantes et celles de la 2<sup>ème</sup> génération, des personnes qui sont natives de France ou d'ailleurs, mais avec des origines ethnoculturelles différentes de leurs lieux de naissance.

En termes d'origines ethnoculturelles des personnes participantes, il a été atteint très exactement dix-huit (18) origines ethniques auto-déclarées différentes, réparties comme suit :

- Quatre personnes (04) d'origine algérienne.
- Quatre personnes (04) d'origine marocaine.
- Trois personnes (03) d'origine libanaise.
- Trois personnes (03) d'origine Tunisienne.
- Deux personnes (02) d'origine Sénégalaise.
- Une personne (01) d'origine berbère (Algérie).
- Une personne (01) d'origine arabo-berbère (Maroc).
- Une personne (01) d'origine Wolof (Sénégal).
- Une personne (01) d'origine française.
- Une personne (01) d'origine égyptienne.
- Une personne (01) d'origine turque.
- Une personne (01) d'origine bengalaise.
- Une personne (01) d'origine indienne.
- Une personne (01) d'origine pakistanaise.
- Une personne (01) d'origine québécoise (Canada).
- Une personne (01) d'origine nigérienne.
- Une personne (01) d'origine irakienne.
- Une personne (01) d'origine vietnamienne.

Il est inclus parmi ces personnes immigrantes et celles de 2<sup>ème</sup> génération, des personnes d'origines ethnoculturelles doubles, notamment : Pakistano-Indien, Tunisiano-Philippin, Indou-Trinité de Tobago et Turco-Syrien, mais seule est souligné la première origine évoquée.

#### 4.5.2 Les domaines d'activités au sein de l'échantillon

Les activités des entreprises sont réparties sur vingt-trois (23) domaines, les domaines sont eux-mêmes répartis en catégories d'activités économiques, elles-mêmes déclinées en familles de codes d'activités économiques. Pour les entreprises de cet échantillon, la répartition se présente comme suit, avec une indication du nombre d'entreprise entre les parenthèses :

En termes de domaines d'activités, on dénombre onze (11) domaines d'activités distinctes pour les 29 entreprises.

- Alimentation. Deux (02).
- Habillement et accessoires. Deux (02)
- Construction. Trois (03)
- Transports. Une (01)
- Autres commerces. Une (01)
- Finances, immobilier et assurances. Une (01)
- Services aux entreprises. Neuf (09)
- Services administratifs et publics. Une (01)
- Services sociaux et médicaux et industrie pharmaceutique. Une (01)
- Associations et loisirs. Cinq (05)
- Services à la personne. Trois (03)

Uniquement deux (2) des activités de ces entreprises commercialisaient des produits à caractère religieux, sans que cela ne soit l'unique offre de produit.

En termes de classifications par familles de codes d'activités économiques, on retrouve dans l'échantillon, vingt-un (21) codes d'activités économiques différents, ils sont identifiés et répartis comme suit :

- Autres services. Deux (2)
- Services d'informatique et services connexes. Deux (2)
- Sociétés de placement de portefeuille. Une (01)

- Enseignement de formation personnelle et populaire. Une (01)
- Autres industries de produits alimentaires. Une (01)
- Autres services aux entreprises. Quatre (4)
- Autres types de commerce de détail de vêtements. Une (01)
- Services de voyages. Une (01)
- Gestion de travaux de construction. Une (01)
- Restauration. Deux (2)
- Services de comptabilité et de tenue de livres. Une (01)
- Cabinets privés de médecins, de chirurgiens, de dentistes ou de pharmaciens. Une (01)
- Autres services de divertissement et de loisirs. Une (01)
- Production et distribution de films et de matériel audiovisuel. Deux (2)
- Travaux de finition à l'extérieur. Une (01)
- Entreprises de vente directe. Une (01)
- Promotion et construction de bâtiments résidentiels. Une (01)
- Études d'avocats et de notaires. Deux (2)
- Camionnage. Une (01)
- Industries des vêtements pour femmes. Une (01)
- Industries de la préparation des fruits et légumes. Une (01)

En termes de nombre de salariés et/ou de sous-traitants œuvrant dans les entreprises de l'échantillon, bien qu'il ne fût pas un critère de sélection dans celui-ci, une certaine diversité a été assurée afin d'enrichir les données et l'agrémenter positivement, les vingt-neuf entreprises se répartissent comme suit :

- Sans salarié ni sous-traitant. Deux (02) entreprises.
- Avec moins de 5 salariés et/ou sous-traitant. Dix (10) entreprises.
- Avec 5 à 10 salariés et/ou sous-traitant. Douze (12) entreprises.
- Avec plus de 10 salariés et/ou sous-traitant Cinq (05) entreprises.

Ainsi, le tableau ci-dessous résume les variables de l'échantillon de cette recherche :

Tableau 4.1 Les variables de l'échantillon de cette recherche

	Nombre de personnes participantes	Liste des origines ethnoculturelles des personnes participantes	Liste des domaines d'activités des entreprises de l'échantillon (entreprises dont les personnes participantes en détiennent la propriété et en assure la gestion)	Tailles des entreprises de l'échantillon
<b>Nombre total</b>	29	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Algérienne.</li> <li>▪ Arabo-berbère</li> <li>▪ Bengalaïse.</li> <li>▪ Berbère</li> <li>▪ Égyptienne.</li> <li>▪ Française.</li> <li>▪ Indienne.</li> <li>▪ Irakienne.</li> <li>▪ Libanaïse.</li> <li>▪ Marocaine.</li> <li>▪ Nigérienne.</li> <li>▪ Pakistanaïse.</li> <li>▪ Québécoïse</li> <li>▪ Sénégalaise.</li> <li>▪ Tunisienne.</li> <li>▪ Turque.</li> <li>▪ Vietnamien.</li> <li>▪ Wolof</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alimentation.</li> <li>▪ Associations et loisirs.</li> <li>▪ Autres commerces.</li> <li>▪ Construction.</li> <li>▪ Habillement et accessoires.</li> <li>▪ Finances, immobilier et assurances.</li> <li>▪ Services administratifs et publics.</li> <li>▪ Services aux entreprises.</li> <li>▪ Services sociaux et médicaux et industrie pharmaceutique</li> <li>▪ Services à la personne.</li> <li>▪ Transports.</li> </ul>	Sans salarié ni sous-traitant
<b>Du genre masculin</b>	19			Avec moins de 5 salariés et/ou sous-traitant.
<b>Du genre féminin</b>	10			Avec 5 à 10 salariés et/ou sous-traitant.
<b>Âgée de 20 à 30 ans</b>	8			Avec plus de 10 salariés et/ou sous-traitant
<b>Âgée de 31 à 40 ans</b>	10			
<b>Âgée de 41 à 50 ans</b>	8			
<b>Âgée de 51 à 70 ans</b>	3			
<b>Des « Baby-boomers »</b>	2			
<b>De la génération « X »</b>	8			
<b>De la génération « Y »</b>	16			
<b>De la génération « Z »</b>	3			
<b>Immigrante</b>	16			
<b>Non-Immigrante</b>	13			

Pour conclure, concernant l'échantillon, il est à noter sa grande diversité en termes de profils, avec des places prépondérantes accordées aux différentes catégories sélectionnées dans la méthode échantillonnage, et cela permet de minimiser l'effet du nombre sur les considérations de la culture, du genre, et de la génération. Il peut être souligné avec aisance qu'il y a peu de dénominateurs communs entre les personnes participantes, les seuls éléments communs véritablement notables sont « musulman » et « entrepreneur ». De plus, il peut être retenu que la diversité en termes d'activités d'entreprises est assez importante dans cet échantillon. Il y a vingt-un (21) codes d'activités économiques pour vingt-neuf (29) entreprises participantes, ce qui représente quasiment un code d'activité économique par entreprise participante, cette diversité permet de neutraliser l'effet du secteur d'activité, par exemple : le fait de subir l'influence des ordres professionnels, celles des fournisseurs, celles des clients, celles de la culture syndicale dans tel ou tel milieu professionnel, la considération des acteurs financiers pour tel ou tel secteur. Avec la variété de cet échantillon, c'est le rapport au travail de l'entrepreneur qui est à faire ressortir et non l'influence de tel ou tel écosystème sur son activité.

#### 4.5.3 La limite de notre échantillon

Il aussi à souligner que l'échantillon comporte certaines limites. Sa première limite étant liée à sa nature même de non-représentativité. Il n'est pas représentatif ni en genre, ni en âges, ni en origines ethniques ou culturelles, ni en activités exercées, ni aucune autre forme des catégories que l'on peut retrouver dans les données statistiques, cela a impliqué que cet échantillon ne peut donner une photographie de la population musulmane au Canada. Cependant, cet échantillon a la qualité d'avoir touché, de manière significative, l'ensemble de ces considérations de représentativité. Sa seconde limite : il y a un nombre inférieur de femmes par rapport aux hommes. Cependant, les données statistiques exploitées ne permettent pas de savoir, si dans les faits, il y a une portion moins importante de femmes à celle des hommes dans l'entrepreneuriat au Québec. Cette infériorité en nombre peut notamment s'expliquer par d'autres facteurs, en particulier, liés aux méthodes du recrutement sur lesquelles il est utile d'y revenir plus loin dans ce texte. Sa troisième limite est liée à la démarche théorique de l'identification des musulmans. Pour rappel, il a été souhaité que les participantes et les participants soient des musulmanes et musulmans au sens « culturel » du terme et identifiable comme tel. Or, il est certain que, parmi la population musulmane, une partie d'entre elle ne souhaite pas faire la manifestation ostensible de sa religion, ce qui la rend inaccessible pour

le terrain de recherche. À titre d'exemples : les personnes musulmanes qui font leurs prières à la maison, les femmes qui ne portent pas le voile, les personnes qui ne s'affichent d'aucune manière dans les médias et réseaux sociaux comme musulmanes, sont selon les méthodes de recrutement difficiles à atteindre. Cependant, notamment l'effet « boule de neige », a permis d'en atteindre quelques-unes et quelques-uns, précisément des entrepreneurs qui ne font pas la prière tout en étant musulman au sens culturel et des femmes non voilées. Dans cet échantillon, quatre femmes sur les dix sont non-voilées. En quatrième limite de cet échantillon : c'est la place du « je ». Effectivement, je dois apporter alors les informations suivantes me concernant : je suis un homme, et en conséquence, j'avais uniquement accès à la salle de prière des hommes dans les mosquées, soit avoir accès, uniquement au babillard où sont affichées uniquement des cartes de visite d'entrepreneurs hommes (ce qui était une de mes méthodes de recrutement). Aussi, ce fait pouvait causer un certain malaise pour avoir des entretiens individuels avec des femmes. Il est vrai que dans les faits, j'ai eu, d'une part, plus de refus de femmes, et d'autre part, l'effet « boule de neige » avait pour spécificité que mes participants hommes me mettaient en contact exclusivement avec des hommes. Par ailleurs, je suis d'origine ethnoculturelle algérienne avec un vécu majoritairement en France. Cette identité permettait d'établir un lien soit du fait de la proximité ethnoculturelle, soit de méfiance, et en conséquence, cela a probablement limité mon accès à certains groupes de population. Cependant, le recrutement par « boule de neige », en particulier, de participants nés ici, a largement limité l'effet de cette identité, car dans leur cas, le réseau de contacts est souvent très varié sur le plan des origines ethniques ou culturelles. Il faut aussi reconnaître que mon statut « d'immigrant » permet d'installer une proximité avec les participants « immigrants » par solidarité, et avec les « non-immigrants » par curiosité concernant mon thème. Souvent, quand les participants me mettaient en relation avec d'autres, ils appelaient leurs contacts par téléphone en disant « [...] y a un frère qui fait son doctorat et il a besoin de te poser quelques questions pour avancer dans son travail ». C'est donc pour limiter ces effets de la place du « je » que les entrevues nécessitaient préalablement et postérieurement des échanges non-enregistrés.

#### 4.6 Les échanges non-enregistrés

Pour présenter les échanges non-enregistrés, il est pertinent de souligner la citation tirée du livre *Méthodes qualitatives, sans classer, ni compter* (Lejeune, 2016)



En (les) collectant les données, le chercheur entend obtenir les éléments de réponses aux questions qu'il se pose. La collecte est donc toujours orientée, ce qui n'est pas synonyme de biais, mais au contraire, d'adéquation entre le terrain et la question de recherche. (*Ibid.*)

En effet, « l'adéquation entre le terrain et la question de recherche » est un élément indispensable et il est opportun de le souligner aux potentiels participants et participantes, mais aussi, il est important de souligner l'adéquation entre la récolte des données et la démarche des entrevues.

Ainsi, avant d'obtenir l'accord des potentiels participants et participantes, il a été nécessaire, en première étape, de placer le contexte de l'entretien sollicité. Il a fallu souligner que la recherche est effectuée dans le cadre d'une recherche doctorale à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette étape avait lieu généralement lors du premier contact, qui pouvait avoir lieu par courriel, par téléphone, ou par message via les sites de leurs entreprises, ou de la messagerie LinkedIn ou Facebook. Dans certains cas, c'était l'occasion d'obtenir le courriel et le numéro de téléphone du potentiel participant lui-même (dans le cas des courriels via le site de l'entreprise, l'objectif était d'avoir accès directement aux coordonnées de la personne mentionnée sur le Registraire des Entreprises). Cette première étape, dans le cadre du recrutement par « boule de neige », était effectuée par le dernier participant, qui avait la charge de présenter le chercheur comme cela a été indiqué plus haut, celui-ci est chargé de donner suite, ou non, en sollicitant une entrevue avec les nouveaux participants et participantes potentiels.

En deuxième étape, pour chaque participant, un courriel a été envoyé avec plus de détails sur la recherche. Le plus souvent, le courriel était suivi d'un appel téléphonique pour vérifier la bonne réception du courriel, l'exposé des attentes de part et d'autre, et la programmation d'un rendez-vous, ainsi que le lieu de rencontre, en présentiel ou en virtuel. S'il est convenu que la rencontre ait lieu en virtuel, plus de temps était pris dans l'échange téléphonique (pour développer la troisième étape), puis un courriel est suivi avec, en pièce jointe le formulaire de consentement, une mention pour souligner qu'il doit être signé avant la date de l'entrevue, et la confirmation de la date et l'heure de celle-ci, un lien Zoom est adressé dans la foulée pour effectuer l'entrevue. Si la rencontre est en présentiel, le courriel comportait simplement le formulaire de consentement pour information et la confirmation de la date et l'heure du rendez-vous.

La troisième étape, généralement le jour de l'entrevue (sauf dans les cas d'entrevue virtuel, car cela a été fait par téléphone), il est spécifié à chaque participant que l'entrevue sera anonymisée et qu'elle restera entièrement confidentielle, et si des propos peuvent être utilisés, ils seront utilisés de telle manière que l'auteur ne soit pas identifiable. Ces affirmations suscitaient régulièrement la question suivante : « Mais pourquoi alors enregistrer l'entrevue et pourquoi solliciter le nom et la signature sur le formulaire de consentement ? ». La réponse à cette question était, tout simplement que, l'enregistrement est effectué à des fins d'analyse, dans la mesure où je ne pouvais pas naturellement me rappeler de l'ensemble de la conversation et concernant le recueil du nom et de signature, cela relevait de la procédure universitaire afin de valider le fait que les entrevues ne sont pas falsifiées et que seule une poignée de personnes de l'université pourraient les consulter, elles-mêmes tenues à la confidentialité. Le plus souvent, les participants se contentaient de ces réponses et donnaient leur consentement. Après quelques entrevues, j'ai entrepris ces explications (signature et enregistrement) dans le préambule de ma présentation du contexte de ma recherche.

Pour revenir sur le point de « l'adéquation entre le terrain et la question de recherche », et dans la volonté d'installer un climat de confiance avec les personnes participantes, il a été nécessaire de me présenter. Effectivement, certains, parmi mes potentiels participantes et participants, manifestaient avant le début de l'entrevue une volonté de savoir, qui j'étais et dans quel objectif j'effectuais cette recherche. Je sentais bien une certaine méfiance en particulier au regard du sujet. La méfiance était systématiquement liée aux mots « islam » et « musulman ». Je dois, cependant reconnaître, que certains participants ont accepté d'emblée de participer au regard de cette même considération. Pour répondre à cette méfiance ou à cette appréciation, ou simplement à ces questionnements, et dans l'objectif de démystifier la participation, à ce sujet et sa portée, je soulignais systématiquement que je ne pouvais donner plus de détails concernant l'objectif de ma recherche, en dehors de ce qui est compris dans le contexte, cela en particulier pour éviter de biaiser les réponses des participants. En revanche, je me présentais avec les quelques éléments de mon parcours professionnel et je concluais sur mon âge, d'autant plus, que cette information est demandée dans l'une de mes premières questions concernant le participant. Aussi, je rappelais quelles ont été mes connaissances préalables à l'entrevue en ce qui concerne la personne participante. Effectivement, j'avais déjà, consulté le site de l'entreprise, visualisé le local commercial, s'il y a lieu, effectué la lecture de différentes communications publiques, et consulté

toutes les informations récoltées sur le Registraire des Entreprises, ainsi que d'autres informations obtenues via d'autres personnes. En conséquence, je savais avec certitude quelle est l'origine ethnoculturelle de la personne participants ; son appartenance déclarée à la religion musulmane ; son activité entrepreneuriale ; la date du début de son activité actuelle, et quelques autres informations publiques.

Après cela et une fois l'accord de participation officialisée, j'enclenchais l'enregistrement et la prise de note en suivant mon guide d'entretien.

À l'issue de l'entrevue, il arrivait que quelques minutes soient consacrées à une discussion concernant les questions posées et les réponses formulées, un retour sur les objectifs de la recherche, et dans certains cas, je recevais les félicitations pour la réalisation d'un tel projet. Il m'arrivait aussi, de faire face à plus de questions me concernant (y compris durant l'entrevue), j'ai eu notamment à évoquer mes activités professionnelles, quelques éléments sur la religion musulmane, tout en précisant qu'il ne m'appartient pas d'avoir, ni jugement, ni appréciation, ni même opinion, sur les actions de mes semblables musulmans, ou autres. Mon intention est uniquement de comprendre comment cela est considéré par mes participantes et participants dans la gestion de leurs affaires. Cette démarche permettait aussi de revenir sur l'orientation de « l'effet boule de neige » en fonction des besoins en genre, origines ethniques ou culturelles, et activité entrepreneuriale, pour continuer la construction de mon échantillon. Le participant contactait ainsi d'autres potentiels participants et participantes en adéquation avec mes attentes et s'engageait à me revenir avec des coordonnées s'il y a lieu. Généralement, le participant contactait par téléphone ou message vocal WhatsApp, ou par courriel, pour obtenir l'accord d'un autre potentiel participant pour me fournir ses coordonnées. Je concluais en soulignant ma disponibilité et ma disposition pour répondre à tous autres questionnements, inconforts ou autres malaises qui pourraient surgir des réflexions liées à l'entrevue.

En définitive, cet échantillon est construit avec sa diversité en origines ethnoculturelles et en activités professionnelles, il comporte aussi ses limites. Néanmoins, il est le terrain de cette recherche, sur quoi, les concepts développés sont déployés et opérationnalisés.

## 4.7 Opérationnalisation des concepts

Dans le chapitre précédent, les deux concepts développés pour cette recherche ont été présentés, il s'agissait du rapport au religieux des entrepreneurs musulmans et du rapport au travail des entrepreneurs musulmans au Québec. Dans cette partie du chapitre, il s'agit de présenter les instruments et leurs élaborations, qui ont permis l'observation du terrain pour chacun de deux concepts.

### 4.7.1 Élaboration des instruments d'observation

Pour ces concepts, « on part de ce que l'on perçoit avec l'œil et l'oreille de Monsieur Tout-le monde » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.125), et cela en incluant « les traces laissées » par les personnes participantes (*Ibid.*, p.177). D'abord, la récolte des informations en observation directe, c'est-à-dire, celle qui consiste à recueillir des informations sans s'adresser aux sujets visés (*Ibid.*). Dans le cas de cette recherche, il s'agit de prélever les informations à partir du site internet de l'entreprise, s'il y a lieu, de l'affichage marketing ou promotionnel sur les vitrines (ou site vitrine), les textes écrits sur les babillards au sein des locaux de l'entreprise ; les prospectus ; les échanges verbaux et les tenues vestimentaires des collaborateurs et/ou les clients ; l'intitulé de l'activité principale mentionnée sur le Registraire des Entreprises, et les produits vendus par celle-ci. Aussi, la lecture de tout article, post sur les médias sociaux, et tout autre contenu (audios, vidéos, livres, etc.) relatif à notre participante ou participant ou son entreprise.

A l'aide d'un carnet de bord, toutes les observations sont consignées pour permettre d'affiner le guide d'entrevue et préparer l'observation indirecte.

Ensuite, la seconde collecte de données, soit l'observation indirecte étant plus importante que la première, consiste, en s'adressant au sujet, à obtenir l'information recherchée, à travers la série de questions-guides abordée dans les entretiens semi-directifs, de cette façon, les informations recueillies sont d'une certaine profondeur et authenticité (*Ibid.*). Le guide d'entrevue a fait l'objet de plusieurs ajustements, notamment à la suite de trois entrevues réalisées en dehors de l'échantillon qui est présenté dans cette recherche. Une première ébauche du guide a été établie et testée. Celui-ci comportait une principale limite, il avait une orientation sur la sociologie des religions, voire une approche théologique, la démarche étant de s'inscrire dans un cadre de

sociologie du travail. Cette ébauche avait une première section qui portait sur les pratiques religieuses. Sous ce format, les réponses du participant semblaient être biaisées une fois que la section suivante est abordée, soit celles liées aux activités professionnelles. Il en ressortait que les informateurs (ou les participants) analysaient eux-mêmes leurs propres réponses dans la première section, et ainsi, cela semblait influencer leurs réponses aux sections suivantes. Alors, le questionnaire a été ajusté, notamment en inversant l'ordre des sections et a pris sa structure finale. Cela a permis de mieux mener les entretiens autour de l'articulation entre le rapport au religieux et le rapport au travail. Le guide d'entrevue dans sa version finale, pour les vingt-neuf personnes participantes, est donc composé des sections suivantes :

- En introduction : L'identification du genre, l'origine ethnoculturelle, l'année d'immigration s'il y a lieu, l'âge, et cerner le contexte familial (mariage et enfants).
- La première section : La compréhension de la trajectoire professionnelle et/ou entrepreneuriale du participant. Son parcours professionnel et/ou entrepreneurial, particulièrement au Québec.
- La deuxième section : Connaître les pratiques et modalités de gestion. Les rationalités mises en jeu pour la prise des décisions professionnelles. Et cerner la place du religieux dans la gestion des affaires au quotidien.
- La troisième section : Se focalise sur l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail. Notamment par des questions qui portent sur les pratiques religieuses du participant.

Chacune des sections était alimentée par des questions et des invitations au participant à étayer ses réponses avec des exemples.

Les entretiens ont été, dans la mesure du possible réalisés, dans les lieux d'activités professionnelles de l'informateur, ou minimalement en face à face afin d'instaurer l'ambiance de convivialité nécessaire pour répondre à aux questions de la recherche. Il n'a pas été nécessaire de mener une deuxième entrevue par personnes participante, cependant, suffisamment d'informateurs

ont été recrutés, notamment dans le même champ d'activité, pour certains cas, cela afin de se permettre de garder une attitude refusant de considérer toute réponse de l'informateur comme définitive (Tremblay, 1968). Effectivement, les entretiens avec des informateurs dont l'activité et les pratiques ont été connues dans une précédente entrevue, ont permis de mieux examiner l'ensemble des informations récoltées et ainsi que la vérification<sup>154</sup> de certains éléments. Il est opportun de rappeler que durant les entretiens, les questions étaient ouvertes et les informateurs s'exprimaient librement sur le sujet.

Durant les entrevues, il est à noter également que la posture de chercheur ne tenait pas pour acquis l'accès à la réalité (*Ibid.*), d'où l'intérêt d'avoir conceptualisé les outils évoqués pour mener l'observation. Aussi, entre l'observation directe et l'observation indirecte, des précisions sur des phénomènes particuliers et des situations spécifiques ont été documentés. Ce temps a permis de faire, des lectures relatives aux éventuelles orientations doctrinales du rapport au religieux supposé de l'informateur et/ou des spécificités liées à l'activité professionnelle des informateurs.

C'est donc en s'attardant d'une part, sur les observations directes et les entrevues semi-dirigées qu'ont été élaborés les instruments d'observation déclinés dans la considération du rapport au religieux et du rapport au travail des entrepreneurs musulmans au Québec (EMQ) constituant l'échantillon de cette recherche.

#### 4.7.2 Instruments d'observation du rapport au religieux des EMQ

Chacune des dimensions du concept : rapport au religieux des EMQ a est définie, et afin d'en mesurer la teneur, des indicateurs sont également déterminés. La première dimension est la ***ritualité au travail***, dont les principaux indicateurs sont les pratiques religieuses du participant (la prière, le jeûne, le pèlerinage, les invocations, et autres démarches jugées comme préceptes

---

<sup>154</sup> Des vérifications externes : notamment concernant les références doctrinales religieuses et/ou du rapport au travail. Des vérifications internes : notamment concernant des éléments prélevés dans les observations directes et indirectes.

religieux). En ce qui concerne l'observation directe, le regard est orienté sur les différentes traces observables :

- L'existence d'invocations religieuses musulmanes, ou autres écrits d'ordre religieux (versets coraniques, hadith, etc.), qui sont affichés dans les lieux d'activités, qu'ils soient physiques comme les locaux commerciaux ou des bureaux, ou qu'ils soient virtuels comme les sites internet ou les publications sur les réseaux sociaux du participant.
- L'existence d'une affiche publicitaire dans le babillard d'une mosquée est indicatrice d'une fréquentation possible de la mosquée par le participant.

En ce qui concerne l'entrevue semi-dirigée, le guide d'entretien comporte certaines questions à différents moments de l'entrevue pour cerner cette dimension, notamment celles-ci :

- Pouvez-vous me parler de vos pratiques religieuses?
- Pouvez-vous me parler de la place de la religion dans votre quotidien, dans votre vécu, et dans vos perspectives ?
- Comment se manifeste en pratique la religion dans votre quotidien ?
- Comment vivez-vous votre religion au Québec ?

Dans l'échange durant l'entrevue, il est également observé, dans le discours du participant, l'usage de vocabulaire religieux, les plus connues sont : le « Inchallah » (si Dieu veut) pour parler dans le futur ; et le « Hamdoulillah » (rendre grâce à Dieu) pour parler de bienfaits obtenus.

Pour la seconde dimension de ce concept, la *réflexivité individuelle*, dont les indicateurs tournent autour de l'analyse du participant de ses propres considérations religieuses (sa conception de la religion, de la foi, de la tradition, etc., la valeur qu'il accorde à l'action et les fondements de ses jugements sur celle-ci). Pour cette dimension, étant donné sa nature, il est indispensable que ce soit l'acteur lui-même qui en fasse part. Cependant pour ce faire, le guide d'entretien permet d'amener l'informateur à partager sa conception religieuse, ses valeurs, ses jugements sur telles ou telles actions ou sur tel ou tel contexte. Les questions telles que celles ci-dessous, en plus des relances lors de l'échange, permettent de cerner cette dimension.

- Avez-vous le sentiment que votre histoire (culture, valeurs, convictions) a été bloquante ou facilitatrice sur le plan professionnel/entrepreneurial ?
- Y avait-il une incidence de votre religion dans votre plan d'affaires, plan d'action ?
- Y avait-il des préoccupations d'ordre religieux au début de votre activité?
- Trouvez-vous des difficultés pour vivre votre religion au Québec ?

Il est à noter, que le contexte de l'entretien dans son ensemble amène le participant à réfléchir sur les actions posées en termes d'activités professionnelles, ce qui suscite chez certains participants des réflexions d'ordre religieux, cela est d'autant plus vrai à la suite des échanges non-enregistrés préalables à l'entrevue. Certains s'engagent même dans la construction d'arguments sur des bases religieuses (versets coraniques ou tradition prophétique) pour justifier telle ou telle action. Et dans l'ensemble cette dimension est largement contributrice dans la dimension *rationalité identitaire* du rapport au travail, ainsi par observation de cette dimension, à considérer comme effet permet aussi de cerner la dimension *réflexivité individuelle*.

Pour la troisième dimension, le *choix et habitus*, dont les indicateurs relèvent de la mise en exergue de certaines considérations religieuses par le participant (les habitudes alimentaires, les habitudes vestimentaires, le rapport à l'argent et la finance, le temps consacré aux rituels, le tissu social et relationnel, etc.). L'une des observations directes qui permettent de récolter des informations sans poser de question est :

- Pour les participantes, le fait de porter le voile. Effectivement, le voile, en tant que tel, est indicateur d'une certaine pratique de préceptes religieux. Il est possible de faire la même observation sur les employées s'il y a lieu.

Il est également possible d'observer, chez certains hommes, un style vestimentaire assez indicateur, tels que le port d'une barbe et certaines tenues considérées appartenir à la tradition musulmane. Cependant pour ces cas, il semble que l'objectivité oriente à ne pas en tenir rigueur pour l'observation, cela du fait que ces tenues, n'indiquent pas, d'une manière certaine, une mise en pratique de principes religieux. Par ailleurs,

- Le nom de l'entreprise pouvait comporter, dans certains cas, une référence religieuse.



- On peut aussi observer, dans les locaux l'existence de tapis de prières, un moyen indiquant le moment de la prière, ou d'endroits spécifiquement liés à des activités religieuses.

Et durant l'entrevue, des questions prévues dans le guide d'entretien permettent de recouvrir cette dimension. Parmi celles-ci il est à mentionner :

- La communauté musulmane a-t-elle été utile dans votre parcours ?
- Avez-vous des clients / des fournisseurs / des partenaires musulmans ?
- Quelle est l'utilité de votre organisation pour la communauté musulmane ?
- Pouvez-vous me parler de vos employés musulmans ? Depuis combien de temps travaillent-ils avec vous?
- Y a-t-il une signification particulière pour vous d'avoir des employés / clients / fournisseurs musulmans?
- Y a-t-il une signification particulière pour vous de recourir à des pratiques commerciales, des financements, ou une certaine éthique dit « islamique » ?
- Pensez-vous que la communauté musulmane est importante en affaire ?
- Pouvez-vous me parler de la place de la religion dans votre quotidien ?

À travers ces observations directes et indirectes, il est possible de cerner l'ensemble des trois dimensions de ce concept, sachant que le moment de l'observation indirecte est placé dans un temps d'activités quotidiennes aussi bien au niveau professionnel que personnel. Il a été donc possible d'observer chez les participants des interactions empreintes de connotations religieuses avec des clients, des partenaires, des amis, des membres de la famille, qui ont permis d'alimenter la circonscription de ces dimensions, auxquelles s'ajoutent dans certains cas le moment de telle ou telle prière (des participants soulignaient qu'il est l'heure de faire la prière et interrompaient l'entrevue, d'autres fixaient le rendez-vous en fonction des horaires de prières en le soulignant, etc.).

#### 4.7.3 Instruments d'observation du rapport au travail des EMQ

A été aussi défini, dans le précédent chapitre, le concept « rapport au travail » des EMQ. Celui-ci comporte également trois dimensions avec des indicateurs bien déterminés. La première de ses dimensions est la dimension *rapport à la migration*, dont les indicateurs souligneraient une incidence du statut d'immigrant du participant sur son activité professionnelle. En d'autres termes si on peut percevoir dans : les raisons de création de l'entreprise ; le choix de l'activité ; la cible clientèle ; le discours et comportements adoptés envers l'environnement extérieur à l'organisation ; etc. un rapport spécifique à son immigration et sa perception de la société d'accueil. En termes d'observations directes, peu de choses sont perceptibles, néanmoins, il y a des suppositions plausibles de faire à partir des traces laissées par les personnes participantes sur le site de leurs entreprises et/ou leurs communications dans les médias sociaux. Par exemple :

- Une activité orientée vers les personnes immigrantes (organisation d'évènements dédiés aux personnes immigrantes, offre de services spécifiques à celles-ci, ou encore offre de produits d'origines ethnoculturelles étrangères, etc.).
- Des publications récurrentes dans les médias sociaux qui portent sur les sujets de l'immigration. Et dans le cas de contenus audios ou vidéos, il est possible de constater une allocution vraisemblablement étrangère.

Ces observations directes relèvent plus d'indices que de faits avérés, cependant, elles seront validées ou invalidées lors des observations indirectes.

Lors de l'entrevue, un certain nombre de questions permet de mieux cerner cette dimension *rapport à la migration*, notamment

- Quelle était votre expérience professionnelle avant de passer à l'entrepreneuriat ?  
Quelle a été votre formation ?
- Qu'est-ce qui vous amené à l'entrepreneuriat ?
- Avez-vous le sentiment que votre histoire (culture, valeurs, convictions) a été bloquante ou facilitatrice sur le plan professionnel / entrepreneurial ?

- Avez-vous le sentiment que le contexte québécois a été bloquant ou facilitateur sur le plan professionnel / entrepreneurial ?
- Pourriez-vous décrire la mission de votre organisation ? Sa position dans l'environnement, son utilité pour la société québécoise ?

Les questions en elles-mêmes ne sont pas exclusives à cerner la dimension *rapport à la migration* du rapport au travail des EMQ, ce sont bien les réponses des personnes participantes qui permettent de la mettre en lumière.

Concernant la deuxième dimension de ce concept, à savoir la dimension *rationalité identitaire*, elle couvre l'identité du participant dans son cheminement professionnel et dont les indicateurs sont : le sentiment d'appartenance, l'image de soi, la conception qu'il a du profit, de son déploiement et de la consommation, etc. Il est manifeste de retrouver dans cette dimension les empreintes de la dimension *réflexivité individuelle* du rapport au religieux. Dans cette dimension de *rationalité identitaire*, certaines traces du participant sont visibles à travers le site de son entreprise et ses communications sur les médias sociaux. On peut retrouver notamment :

- Un discours soulignant les implications sociales, l'esprit d'équipe, l'image véhiculée de l'entreprise, le portrait du fondateur (le participant).
- D'éventuelles offres d'emploi de l'entreprise, et dans laquelle, il est décliné le profil des personnes recherchées, mais aussi les valeurs, la mission, et l'activité de l'entreprise.

Durant l'entrevue, les questions permettant de circonscrire cette dimension sont les suivantes :

- Parlez-moi de votre réseau personnel de connaissance au Québec ?
- Quel type de rapport avez-vous entretenu avec votre réseau ?
- Pourriez-vous décrire la mission de votre organisation ?
- Quelles perspectives donnez-vous à l'organisation ?
- Y a-t-il une signification particulière pour vous d'avoir des employés / clients / fournisseurs musulmans ?
- Y a-t-il une signification particulière pour vous d'avoir des relations avec des OBNL communautaires ?

- Que pensez-vous du rapport du monde des affaires québécois à la religion ? ou du rapport de la société québécoise à la religion d'une manière générale ?
- Pensez-vous que la communauté musulmane est importante en affaires ?

Concernant la dernière dimension de ce concept, à savoir la *dimension rationalité instrumentale*, elle permet de se focaliser sur les considérations pour laquelle l'activité professionnelle est dirigée de telle façon ou telle autre. Les indicateurs sont : la stratégie de l'entreprise, les prises de décision de gestion, le comportement managérial, et autres indicateurs de l'orientation de l'entrepreneur dans son activité. Il est possible que, pour recouvrir cette dimension, certaines traces peuvent être récoltées par observation directe, mais pour l'essentiel, pour cerner celle-ci chez les personnes participantes, il faut s'appuyer sur l'entrevue, notamment à travers les questions suivantes :

- Pourriez-vous décrire votre expérience de travail et entrepreneuriale au Québec ?
- Quelles ont été vos difficultés, les freins au lancement (à la création de l'entreprise) ?
- Avez-vous effectué une étude de marché, un plan d'affaires, un plan d'action, etc. avant le lancement en affaire ?
- Pouvez-vous me les décrire, quels ont été vos objectifs ? Explicitiez vos choix (secteur d'activité, financement, plan marketing etc.)
- Parlez-moi de vos pratiques : Commerciales (publicités, réseautage, gestion des stocks, etc.) ; Veilles réglementaires (normes santé sécurité, équité et inclusion, etc.) ; Financières (gestion de trésorerie, emprunts, etc.).
- Faites-vous de la planification stratégique ? Si oui, avez-vous défini une vision et quelle est-elle ?
- Quelles ont été les plus grandes difficultés auxquelles vous avez eu à faire face ?
- Y a-t-il selon vous une spécificité musulmane dans la gestion d'une organisation ?

L'ensemble des données récoltées à travers ces questions et les conversations qu'elles génèrent, permettent de circonscrire cette dimension.

Le guide d'entrevue comportait plusieurs questions dont les réponses permettent de cerner des éléments de plusieurs dimensions pour les deux concepts, ainsi la répartition des questions présentées ci-dessus sont principalement soulignées pour des fins illustratives. Pour rappel, dans une entrevue semi-ouverte de ce type, ce sont pour beaucoup, les relances qui conduisent les entrevues. Les relances servent, en particulier, à obtenir des exemples et permettre in-fine de répondre à la question de recherche, soit l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux des participants. Il arrivait qu'une seule et même question permette de cerner des éléments de plusieurs dimensions, et cela pour les deux concepts. Aussi, pour aider à formuler la réponse à la question de recherche et examiner les contenus pour l'ensemble des participantes et participants, trois thématiques ont été construites. Les analyses thématiques sélectionnées, à travers les méthodes de « l'analyse catégorielle » et « l'analyse de l'évaluation » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p. 203)<sup>155</sup>, permettent de regrouper les vingt-neuf informateurs de cette recherche.

#### 4.8 Les thématiques d'analyse

L'analyse thématique dans, cette recherche, s'appuie aussi bien sur l'analyse catégorielle que sur l'analyse de l'évaluation. Ces analyses permettent de regrouper les personnes entrepreneures-participantes de la recherche selon les pratiques religieuses, les univers d'activités, mais aussi selon des thématiques permettant de comprendre comment ces entrepreneurs ont créé et développé leurs activités professionnelles.

Ainsi, le prochain chapitre est consacré à cerner les pratiques religieuses des entrepreneurs participant à cette recherche qui se manifestent, en particulier, dans leurs activités professionnelles. Comprendre leurs motivations à la création d'entreprises, les liens relationnels et partenariaux

---

<sup>155</sup> Les analyses thématiques [...] tentent de mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constitutifs du discours. Parmi ces méthodes, on peut distinguer notamment : - l'analyse catégorielle : [...] consiste à calculer, comparer les fréquences des certaines caractéristiques [...] regrouper en catégories significatives. [...] – l'analyse de l'évaluation : qui porte sur les jugements formulés par le locuteur. [...] (Quivy et Campenhoudt, 2006, p. -202-203)

qu'ils construisent, ainsi que la manière dont ils développent leurs affaires. Cela dans l'objectif de cerner leurs conceptions, aussi bien, de leurs religiosités que de leurs activités.

Pour ce faire, il s'agit de préserver ce qui est souligné dans le cadre d'analyse, aussi bien dans la conception wébérienne que khaldunienne. L'idée maîtresse est que c'est, à travers les effets, qu'il est possible de saisir les causes. C'est donc à travers les actions des entrepreneurs, ainsi que leurs jugements et justifications concernant leurs environnements et leurs trajectoires, qu'il est possible de cerner leurs rapports aussi bien au religieux qu'au travail.

Autrement dit, le processus d'induction adopté dans cette analyse permet de produire des connaissances suffisantes pour comprendre les articulations entre le rapport au religieux et le rapport au travail des personnes participantes à cette recherche. Ces connaissances s'appuient sur les analyses par jugement et les analyses thématiques. D'une part, sur les jugements formulés par nos participantes et participants concernant l'évaluation de leurs actions, leurs appréciations de leurs trajectoires et leurs perceptions de l'environnement québécois dans le monde des affaires. Il en ressort, notamment l'évaluation de leur trajectoire religieuse. Et d'autre part, sur les analyses thématiques qui représentent la manifestation de leurs rationalités instrumentales adoptées dans leur rapport au travail. Ce rapport au travail, qui dans cette recherche, est à considérer comme un rapport à leurs activités professionnelles s'exprimant dans le cadre de l'entrepreneuriat. In-fine, ces analyses produisent différentes théories des personnes participantes sur l'articulation de leurs rapports au travail et leurs rapports au religieux.

La troisième section est donc consacrée à présenter l'ensemble des analyses des résultats de la recherche qualitative qui ressortent des vingt-neuf entrevues menées, à travers une démarche où le processus d'induction, de justification par les acteurs et d'abduction permet d'atteindre les objectifs visés.

SECTION III  
PRÉSENTATIONS ET ANALYSE DES RESULTATS

## CHAPITRE V

### RELIGIOSITÉ ET UNIVERS PROFESSIONNELS

Ce chapitre et les deux suivants présentent l'examen d'éléments constitutifs des discours des participantes et participants, qui sont au cœur de la problématique. Ainsi, la démarche consiste à extraire et analyser les verbatims des locuteurs en particulier autour des pratiques religieuses et l'univers d'activités professionnelles dans lequel elles s'expriment. Puis en adoptant un processus d'abduction<sup>156</sup>, soit « une forme de raisonnement qui permet d'expliquer un phénomène ou une observation à partir de certains faits » (Catellin, 2004, p.180), que la recherche d'hypothèses explicatives ou l'émission d'une explication possible concernant l'articulation du rapport au religieux et du rapport au travail au sein de la population ciblée. Cette méthode permet d'identifier des thématiques qui tentent d'expliquer comment les personnes participantes motivent leurs orientations en termes d'activités professionnelles, et comment leur « réflexivité individuelle », les conséquences de leurs actions impactent ou sont impactées par leur rapport au religieux. En somme, l'objectif est d'effectuer une recherche des causes et d'avoir suffisamment d'indications permettant de souligner les différents éléments qui représentent un enjeu dans les deux réalités (religieuse et professionnelle) de la personne musulmane entrepreneure.

Dans ce cinquième chapitre, il s'agit tout d'abord, de recenser les pratiques religieuses et leurs places dans le quotidien pour chaque participante et participant à la recherche, puis, de cerner leurs métiers et univers professionnels.

Afin de comprendre les conceptions et considérations religieuses et celles qui sont liées à l'administration des affaires dans le monde social du travail, il est nécessaire d'identifier des variables qualitatives suffisamment prégnantes au sein de l'échantillon pendant l'exercice des

---

<sup>156</sup> « L'abduction de Peirce », soit telle que présentée par Charles Sanders Peirce (1839-1914), la définition est également présentée dans un article comme suit : « L'abduction pour Peirce est la méthode scientifique de construction d'une croyance plus adaptée par observations et inférences logiques. C'est aussi le nom donné au processus de formation des hypothèses exploratoires qui sont mises à l'épreuve des faits et qui permettront ultimement la compréhension d'un phénomène. » (Hallée, *et al.*, 2017, p.206)



activités quotidiennes. Ces variables soulignent des enjeux, au croisement, d'une part, des conceptions et pratiques des rapports au religieux, et d'autre part, celles des rapports au travail. Pour ce faire, il s'agit de prélever des extraits des transcriptions<sup>157</sup> d'entretiens menés avec le guide d'entrevue (Annexe A), qui permettent de cerner les pratiques religieuses, la trajectoire professionnelle et l'univers des activités.

Il est donc important de souligner que, dans toute cette troisième section, la perspective épistémologique interprétativiste dans laquelle s'inscrit résolument cette étude impose de laisser suffisamment de place à l'expression et à la justification des personnes participantes, en particulier à travers les extractions des transcriptions, qui aident à mieux saisir leurs conceptions et pratiques et, en définitive, leurs « théories » individuelles pour veiller à l'articulation de leur rapport au religieux et leur rapport au travail.

À ce stade une précaution méthodologique est à souligner : certains individus, parmi les participantes et participants, sont des personnalités relativement publiques, ou exerçant des activités suffisamment restreintes pour que le croisement des informations récoltées permette leur identification. Afin d'éviter cette possibilité et préserver les engagements éthiques de cette recherche, il est nécessaire de pratiquer plusieurs méthodes d'attribution de citations aux participants. Ainsi, il est attribué à chacune des personnes participantes des prénoms fictifs et des codes d'activités qui ne seront à aucun moment associés les uns avec les autres. Dans les cas où il s'avère nécessaire d'associer un nom à une activité, une troisième codification est créée.

De manière plus explicite, le tableau ci-dessous représente la liste des prénoms qui sont uniquement associés à trois autres variables concernant les participantes et participants, à savoir l'âge, le genre et le statut d'immigrant ou non, bien que l'échantillonnage ait été le fruit de plusieurs autres variables. Plus précisément, l'ensemble des prénoms fictifs sont inspirés des prénoms arabomusulmans, néanmoins dans les faits, deux personnes de l'échantillon sont ethno-culturellement

---

<sup>157</sup> L'attribution des citations se fait de diverses façons afin d'éviter l'identification de l'entrepreneur par croisement des informations.

issues du monde occidental et portent des prénoms occidentaux, et l'une d'entre elles a, cependant, fait l'ajout officiel d'un prénom à connotation musulmane. Aussi, une autre personne issue d'un pays à majorité musulmane a effectué un ajout de prénom à connotation occidentale pour une meilleure intégration (réelle ou perçue) dans la société québécoise. D'autres prénoms sont le fruit des usages ethniques ou culturels d'où sont issus les participants et participantes. Ainsi, le choix des prénoms dans cette recherche est à connotation religieuse musulmane uniquement pour des raisons formelles et subjectives.

Tableau 5.1 Les participantes et participants à la recherche, avec des prénoms fictifs

<b>Prénoms fictifs</b>	<b>Genre</b>	<b>Âge</b>	<b>Immigrant.e ou Non- immigrant.e</b>
<b>Ahmed</b>	Homme	41 ans	Immigrant
<b>Ali</b>	Homme	68 ans	Immigrant
<b>Hassan</b>	Homme	42 ans	Immigrant
<b>Youssef</b>	Homme	59 ans	Immigrant
<b>Amina</b>	Femme	48 ans	Non-immigrante
<b>Omar</b>	Homme	38 ans	Immigrant
<b>Fatima</b>	Femme	42 ans	Immigrant
<b>Tariq</b>	Homme	32 ans	Non-immigrant
<b>Karim</b>	Homme	45 ans	Immigrant
<b>Aïsha</b>	Femme	40 ans	Immigrante
<b>Malik</b>	Homme	51 ans	Immigrant
<b>Mustafa</b>	Homme	23 ans	Non-immigrant
<b>Hamza</b>	Homme	48 ans	Immigrant
<b>Amine</b>	Homme	27 ans	Non-immigrant
<b>Hicham</b>	Homme	27 ans	Non-immigrant
<b>Idris</b>	Homme	34 ans	Non-immigrant
<b>Maryam</b>	Femme	47 ans	Immigrante
<b>Moussa</b>	Homme	26 ans	Non-immigrant
<b>Salim</b>	Homme	28 ans	Non-immigrant
<b>Haroun</b>	Homme	40 ans	Immigrant
<b>Leïla</b>	Femme	35 ans	Immigrante
<b>Zohra</b>	Femme	30 ans	Non-immigrante
<b>Yaakoub</b>	Homme	24 ans	Non-immigrant
<b>Asma</b>	Femme	40 ans	Immigrante
<b>Kassim</b>	Homme	25 ans	Non-immigrant
<b>Khadija</b>	Femme	45 ans	Immigrante
<b>Hafsah</b>	Femme	36 ans	Immigrante
<b>Maymouna</b>	Femme	33 ans	Non-immigrante
<b>Ottman</b>	Homme	34 ans	Non-immigrant

Concernant la désignation des activités, les codes Act.01 jusqu'à Act.29 sont attribués à chacune des activités des personnes participantes, des informations y sont associées selon les besoins, mais en aucun cas un code d'activité n'est associé au prénom fictif de son propriétaire. Au besoin, un

troisième code est créé pour les articulations des conceptions individuelles et les activités professionnelles, ce code est composé comme suit EMQ + Chiffre.

## 5.1 Religiosité en pratiques des EMQ

Il est admis largement que dans la religion musulmane, la conscience religieuse, la pratique rituelle, les actions et les comportements, et même l'interprétation de certains préceptes, sont avant tout un rapport individuel que les personnes choisissent de considérer, d'appliquer, d'évaluer, et d'en faire ou pas, la manifestation en public, il s'agit de ce qui a été nommée dans cette recherche la « réflexivité individuelle ». En Islam, l'importance du clergé, s'il y a lieu, est faiblement manifeste en termes d'autorité religieuse, ainsi, certains préceptes sont considérés et exprimés selon diverses formes par les adeptes de la religion musulmane. Il est à noter ici, que cette recherche ne prend pas d'appuis théologiques, la position de chaque personne participante renvoie à sa propre perception, elle est vraie de son point de vue. Dans ce qui relève du religieux, seuls des textes sont considérés sacrés, en particulier le Coran comme référence ultime pour toute personne se déclarant musulmane, ce qui est l'approche de cette recherche, où il est expressément visé des personnes musulmanes dans le sens culturel du terme. D'autres textes peuvent, plus ou moins, servir de références dans le cadre des pratiques religieuses, cela dépendamment des obédiences, courants et autres fractions au sein de la communauté musulmane, et même dépendamment des lectures, interprétations et conceptions individuelles. Dans cette partie, il s'agit uniquement de prélever chez les participantes et les participants de cet échantillon celles et ceux qui adoptent, ou pas, telle ou telle pratique (incluant les cinq piliers de l'Islam) dans leur quotidien, avec la justification que les acteurs estiment adéquates, et qui est considéré comme valide dans cette recherche sans autres considérations d'ordre théologique.

Les pratiques religieuses, individuelle et/ou collective, plus précisément les actes rituels : la prière, le jeûne, le pèlerinage et autres, que pratiquent des personnes musulmanes, dans le cadre de cette recherche, sont à analyser dans le cadre normatif musulman du point de vue de ces mêmes personnes. Ainsi, les actions réalisées par des individus musulmans, dans le cadre de ce qu'ils considèrent comme un rapport personnel à Dieu, sont soumises à leurs évaluations et selon leurs propres conceptions, sachant que les conceptions sont induites des comportements dans le cadre

d'une analyse causale soulignée dans le cadre théorique de cette recherche. Les comportements sont donc normés dans le sens du bien et du mal, du prescrit et de l'interdit, du juste et de l'erroné, tel que défini dans la conception religieuse musulmane réelle et/ou perçue par les membres de l'échantillon de cette recherche. Cependant, il est nécessaire de garder à l'esprit que les actions humaines sont vues et sues par Dieu et seront, in-fine, évaluées dans un cadre normatif de la religion musulmane, tel est le sens du musulman au sens culturel dans cette recherche. Le musulman n'ayant pas de clergé faisant autorité, il se guide à travers les textes religieux qu'il juge adéquats à sa situation. Les propos ci-dessous illustrent cette approche.

J'y vais étape par étape, puis à chaque fois, je demande à Allah de me guider là-dedans, puis de m'avancer ou de me reculer mais la réponse finale, je vais l'avoir le jour du jugement, je ne l'aurais pas dans cette vie si tout ce que j'ai fait, c'était correct ou pas.  
(Amina, femme, 48 ans, non-immigrante)

En définitive, au Québec, où les actions des individus ne sont pas encadrées par des lois religieuses, c'est « la réflexivité individuelle » des acteurs musulmans qui influence leurs pratiques, leurs choix et comportements, soient les deux dimensions de cette recherche « ritualité au travail » et « choix et habitus » du rapport au religieux, ainsi que leur « rationalité identitaire » du rapport au travail, et cela dans une liberté relativement grande. Alors au sein de l'échantillon, une certaine diversité des pratiques religieuses et de leurs places dans l'espace social du travail sont manifestes. Dépendamment de « la réflexivité individuelle » du rapport au religieux, les acteurs musulmans expriment leur « ritualité » et « choix et habitus » dans les différentes sphères de la vie sociale au Québec de manières diverses et variées.

Pour cette recherche, le guide d'entrevue semi-dirigée est construit, notamment, sur la base des indicateurs des dimensions « ritualité » et « choix et habitus » dans l'espace social du travail, cela permet de cerner au sein de l'échantillon une diversité des pratiques et comportements des participants. Il est néanmoins nécessaire d'indiquer certains présupposés qui découlent de la situation « d'entrevue » qui a lieu avec le chercheur. Pour rappel, en début d'entrevue, je me présente comme étant d'origine et de culture arabo-musulmane et cela implique pour mon interlocuteur le présupposé que j'ai une certaine connaissance des pratiques musulmanes, des choix et implications qui peuvent en découler. Je pouvais donc avoir comme réponses à mes questions portant sur les pratiques : « Beh, les pratiques que tu connais [...] etc. » ; « Tu sais, nous les

musulmans [...] » ; « Tu sais bien, tu ne peux pas expliquer à un non musulman [...] ». Il est donc présenté dans cette section les différentes pratiques religieuses des participantes et participants, avec un regard particulier sur celles qui sont significatives dans l'espace-temps perceptibles en activités professionnelles.

#### 5.1.1 Pratiques religieuses peu ou pas perceptibles dans l'espace de travail :

Tout d'abord, il est pertinent de souligner, qu'au regard de ma position du chercheur issu du monde arabo-musulman, certains présupposés dans les observations indirectes et lors de la récolte de certaines données directes en lien avec les indicateurs (Les cinq piliers l'Islam, les habitudes vestimentaires, alimentaires, les invocations et autres démarches religieuses, etc.). Ainsi, la première présupposition est que « l'attestation de foi » de mon interlocuteur est concrète, du fait qu'il se déclare musulman ; La deuxième présupposition est qu'il est établi que faire la prière au quotidien implique la considération que mon interlocuteur ne boit pas d'alcool, ne mange pas de porc, jeûne le mois du ramadan ; La troisième présupposition est le fait que porter le voile pour certaines participantes, implique minimalement qu'elle ne boit pas d'alcool et ne mange pas de porc, et lui poser la question pour comprendre ses habitudes alimentaires aurait donc été superflu. Alors et dans le but de préserver une certaine convivialité des entrevues, malgré la posture d'ignorance théorique nécessaire dans la démarche de « la théorisation ancrée » (Lejeune, 2016 ; Paillé, 1994), ces présupposés, à tort ou à raison, sont des éléments qui découlent de la conversation, et qui durant les vingt-neuf entrevues n'ont jamais été sujets à contradiction, dans le sens où aucune participante voilée ne m'a souligné qu'elle pouvait boire de l'alcool, qu'aucun participant faisant la prière ne m'a souligné ne pas jeûnait le mois du ramadan<sup>158</sup>. Il est à noter cependant, si aucun des éléments de prière ou de port de voile ne ressort, aucune présupposition n'est effectuée, il appartenait à l'interlocuteur de faire part de ses pratiques lors du questionnement portant sur ses pratiques religieuses.

---

<sup>158</sup> Pour le jeûne du mois du ramadan, il est possible que des participants qui font la prière ne l'observe pas dans le cadre d'une dérogation religieuse, notamment pour raison de santé.

**Jeûner le mois du Ramadan** : concernant le jeûne du mois de Ramadan, il s'agit, entre autres, de ne pas manger, ni boire durant la journée, donc y compris durant les activités professionnelles. Étant donné que les entrevues ont été menées en dehors de ce mois, il est difficile d'une part de savoir si ce jeûne est observé, et d'autre part, même si cela eu été le cas, durant les activités professionnelles standard, le fait de manger ou boire, n'est pas constitutif d'un élément de l'activité en tant que telle. De plus, l'expression de cette pratique est peu visible dans l'espace social du travail, comme le soulignait l'un des participants « C'est juste ne pas manger la journée, et comme je ne mange pas d'habitude ça ne change rien » (Hassan, homme, 42 ans, immigrant). Cependant, ce même participant et un autre pouvaient accorder des modifications des horaires lors de cette période pour leurs employés musulmans, mais cela se fait surtout au regard de l'activité des deux entreprises toutes deux dans le secteur de la manufacture.

Moi je vois bien que mes ouvriers sont un peu fatigués, je leur propose de prendre les après-midis, tu sais le travail dans l'unité est un peu risqué donc la fatigue ça n'aide pas. (Hassan, homme, 42 ans, immigrant),

[...] mais, comme par exemple, les 10 dernières nuits de Ramadan, je vais alléger l'horaire pour les musulmans. (Amina, femme, 48 ans, non-immigrante)

Sur les vingt-neuf personnes participantes, il y en a vingt-huit (28) qui ont souligné observer le jeûne du mois de ramadan, mais cela ne semble pas avoir d'expression durant l'exercice de l'activité professionnelle. Une seule participante (1) a souligné ne pas jeûner, sans justification religieuse, c'est-à-dire que tout simplement elle ne jeûne pas, en justifiant cela par une incapacité de jeûner au regard de son activité.

[...] j'étais à fond dans le travail [...] Je veux dire que quand mes premières années de [mon entreprise] je pense que je faisais le ramadan les 2, voire les 3 premières années. Après, j'étais plus capable, j'étais vraiment plus capable, je pouvais tomber dans les pommes [...] (Khadija, femme, 45 ans, immigrante)

Ceci est donc le seul cas, pour le jeûne du mois de ramadan, où il a été observé une influence de l'activité professionnelle sur cette pratique au sein de l'échantillon, cette influence se solde par arrêt de la pratique du jeûne. Pour ce sujet, cela indique une influence de la « rationalité instrumentale » du rapport au travail sur le rapport au religieux dans sa dimension « ritualité », néanmoins elle est marginale.

**Le pèlerinage (ou Hadj)** : parmi les cinq piliers de l'islam, le pèlerinage est une pratique prescrite une fois dans une vie des musulmans, quand cela est possible selon les ressources de la personne, nommé en langue arabe « Hadj ». Cette pratique n'est donc pas d'une grande pertinence dans cette recherche, car son impact sur l'activité professionnelle n'est que très limité. Ainsi, huit (8) les participants à cette recherche ont souligné avoir déjà effectué le pèlerinage, et/ou ont effectué la visite de la Mecque (Omra)<sup>159</sup>, mais sans incidence sur leurs activités professionnelles, car cela a été effectué en période de congé prévu professionnellement. Cette pratique est donc évoquée dans une sorte de détour de la conversation « j'ai eu l'occasion de faire une Omra en [...] » ; « J'avais pris un congé pour le pèlerinage ». On peut y voir une organisation de l'agenda professionnel dédié au rapport du religieux de la personne, mais elle n'est ni plus, ni moins, significative que l'organisation des congés. Il y a cependant une exception, un (1) participant qui a souligné avoir saisi « l'occasion d'un voyage d'affaire en Arabie Saoudite pour faire une Omra » (Ali, homme, 68 ans, immigrant). Cela indique que les affaires peuvent aussi être une occasion de réaliser des pratiques religieuses, mais cette déduction est trop peu signifiée dans le cadre de cette recherche pour en faire un résultat. Ainsi, la démarche du pèlerinage et de la Omra ne représente pas un indicateur suffisant de la dimension « ritualité au travail » dans le rapport au religieux des participants.

**La Zakat** : un autre pilier de l'islam, la « zakat » soit « l'aumône » peut être confondue avec les donations d'ordre charitable pour certains participants<sup>160</sup>, il est donc considéré de même dans le cadre de cette recherche et permet de cerner le rapport à l'argent de ces entrepreneurs musulmans. Autrement dit, dans cette recherche, c'est le fait de donner de son argent qui représente un enjeu particulier. Il a été constaté que cette obligation religieuse est acceptée au sein de l'échantillon et ils soulignent, toutes et tous, effectuer des dons à différents moments. Ce qui

---

<sup>159</sup> L'association entre la visite de la Mecque (Omra) et le pèlerinage est systématiquement du fait des participants. Pour la précision, le pèlerinage est une visite de la Mecque avec un rituel plus imposant et durant une période annuelle très précise.

<sup>160</sup> L'association de « l'aumône » à la donation est également systématiquement du fait des participants. L'aumône étant le taux d'un montant très précis relativement aux capitaux disponibles, qui doit faire l'objet de donation à un public précis.



signifie que les participantes et participants conçoivent qu'autrui ont un droit sur leur propre argent, l'application du principe de solidarité évoqué par Ibn Khaldun se manifeste dans cette considération. Mais ces dons ayant lieu en dehors de l'activité professionnelle en tant que telle, il peut être considéré que cette pratique est en dehors du monde social du travail.

Néanmoins, à travers cette pratique, il a été soulevé un autre intérêt, c'est la destination des donations, sont-elles exclusivement destinées à la communauté musulmane ou non ? Bien qu'il n'ait que peu ou pas d'incidence sur le rapport au travail dans la majorité des cas, il reste un indicateur du « sentiment d'appartenance » du participant. Autrement dit, à qui est destinée une partie du fruit du travail des membres de l'échantillon ? Ainsi la destination des dons varie selon les personnes. Huit (8) des participants orientent leurs donations aussi bien pour la communauté musulmane qu'en dehors de celle-ci, et la possible défiscalisation est considérée de manière très marginale. Les propos illustratifs ci-dessous concernant la destination des dons:

Non, je donne, je donne aux gens qui ont besoin. [...] Peu importe, ça ne compte pas, musulman ou non. (Hassan, homme, 42 ans, immigrant)

Oui. On participe, d'une manière, pas de manière régulière, mais on fait de la Zakat, on fait, oui [...] je donne à Centre aide, à l'hôpital, mais ça c'est autre chose [défiscalisation] [...] quand il y a des catastrophes ou des choses comme ça. (Ali, homme, 68 ans, immigrant)

Moi je donne sans compter, tu sais j'ai dans la famille des non musulmans qui sont dans le besoin. (Idris, homme, 34 ans, non-immigrant)

Les vingt (20) autres personnes participantes destinent leurs donations exclusivement à la communauté musulmane, et justifient cela le plus souvent par les besoins au sein de la communauté musulmane, y compris à l'étranger.

Je m'assure le plus possible que ça reste entre nous, [...] aider la famille aussi. Au Liban, j'ai beaucoup de famille au Liban. (Kassim, homme, 25 ans, non-immigrant)

Ce sont des gros montants, je les donne comme je les donne ! [...] je le donne au Maroc, à mon entourage. (Hicham, homme, 27 ans, non immigrant)

Je sors ma zakat, si c'est plus tant mieux, je me dis que j'aurai un retour sur investissement mais, ça va systématiquement au musulman. (Omar, homme, 38 ans, immigrant)

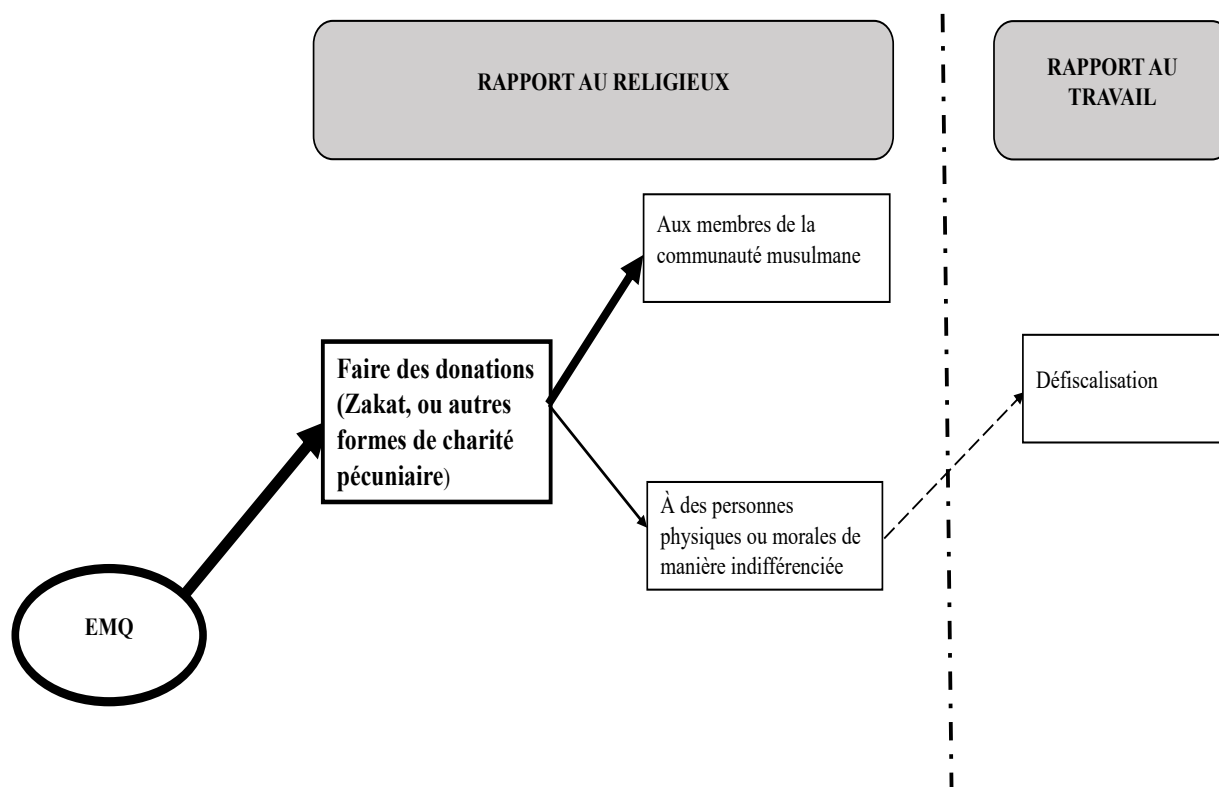
Le schéma ci-dessous illustre la place de la Zakat pour les EMQ, elle se situe dans le rapport au religieux de chacun.

Figure 5.1 Schéma conceptuel de la Zakat et sa destination pour les EMQ

La taille du rapport (□ religieux et travail) a son importance

La flèche représente l'action de l'EMQ, son épaisseur (→) est indicatrice de l'importance

La flèche hachurée (- - →) est indicatrice de la faiblesse de l'importance



Ainsi, nous pouvons retenir le faible impact de la Zakat sur le rapport au travail, dans la mesure où presque aucun EMQ ne jumèle la Zakat avec un avantage fiscal (défiscalisation<sup>161</sup> de ses donations). En effet, la Zakat représente pour les personnes participantes une pratique religieuse exclusivement, elle représente une action qui est indépendante du monde des affaires. En revanche, ces personnes accordent une importance particulière à la destination de leurs donations, certains voient dans cette pratique une occasion de soutenir la communauté musulmane, d'autres y voient simplement un respect de la pratique, notamment de ce qui leur semble être son essence « donner aux gens qui en ont besoin ».

En définitive, au sein de l'échantillon, « l'attestation de foi », « le jeûne », « l'aumône », et le « pèlerinage » ne sont donc pas des pratiques religieuses qui semblent ostensiblement s'exprimer dans les espaces sociaux du travail, même si celles-ci, à des égards marginaux, peuvent indiquer des interférences dans le rapport à l'argent et le rapport à la communauté. Cependant, parmi les cinq piliers, la prière nécessite un regard plus spécifique. Effectivement, il ressort des observations directes et indirectes que les éléments de pratiques religieuses qui entrent en ligne de compte dans ce sujet de recherche, sont les prières quotidiennes avec la spécificité de celle du vendredi.

### 5.1.2 La prière et son espace-temps comme pratique religieuse

La prière représente un acte qui occupe un temps relativement court et qui peut se manifester à plusieurs moments dans une journée. Ces actes s'expriment ou peuvent s'exprimer cinq fois par jour, soit possiblement, lors et dans des activités professionnelles<sup>162</sup>. Autrement dit, durant le temps

---

<sup>161</sup> La défiscalisation des dons est une pratique d'usage dans le monde des affaires.

<sup>162</sup> La pratique de la prière et les heures de prières sont des informations aisément disponibles, notamment auprès des mosquées et autres organisations et forums de la communauté musulmanes. À titre d'exemples voir les liens ci-dessous pour les heures de prières (ces horaires sont variables en fonction du lever et coucher du soleil): [www.nospetitsmusulmans.com/pages/islam/fichiers/tarbya\\_islemyya.pdf](http://www.nospetitsmusulmans.com/pages/islam/fichiers/tarbya_islemyya.pdf) ; [www.assalat.org](http://www.assalat.org) ; [https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih\\_books/fr-Islamhouse-PriereNawMuslim-Hayiti.pdf](https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih_books/fr-Islamhouse-PriereNawMuslim-Hayiti.pdf) ; [www.al-islam.org/nutshell/files/prayers-fr.pdf](http://www.al-islam.org/nutshell/files/prayers-fr.pdf). Aussi, l'*Encyclopédie Canadienne*, dans un article titré « Islam » date du 31 août 2011 de Yvonne Y. Haddad et Jumaid Quadri et mis à jour le 26 janvier 2023, présente des généralités sur la religion musulmane et souligne que « La salat (prière rituelle) est prescrite aux fidèles cinq fois par jour (à l'aube, à

de travail, certains peuvent choisir d'effectuer leurs prières, cela soit de les faire à la mosquée (ce qui peut prendre un peu plus de temps) ; soit de les faire au sein du lieu d'activité (cela implique un petit espace dédié) ; soit de choisir de les reporter après la journée de travail et les faire à domicile ; ou tout simplement, ne pas pratiquer la prière, ni dans leur espace de travail, ni en dehors de celui-ci. Ces possibilités sont considérées comme valides dans le cadre de cette recherche indépendamment de tout avis théologique, elles existent au sein de l'échantillon, elles sont donc considérées comme valides.

En somme, la prière quotidienne occupe un espace-temps qui peut se manifester dans le même espace-temps que celui de l'activité professionnelle. Pour le cas de la prière du vendredi, celle-ci a lieu en milieu de journée, elle implique de quitter physiquement son activité professionnelle pour une durée d'une heure de temps environ. Pour la précision, la prière du vendredi est nommée Eldjournouaa et selon les pratiques observées, elle doit se faire en collectivité, généralement en communauté à la mosquée.

Pour celles et ceux qui pratiquent la prière sur leurs lieux de travail et se déplacent à la mosquée le vendredi, certains choisissent de faire les prières en arrêtant leurs activités professionnelles pour la durée nécessaire à cette pratique, d'autres rattrapent les quand cela est possible de leurs points de vue, et d'autres ne les font pas.

Ainsi les propos suivants ont été relevés au sein de l'échantillon concernant l'arrêt de l'activité professionnelle pour faire ses prières :

Je ferme la boutique le temps de la prière, c'est juste 3 minutes. [...] Ça dépend vraiment des jours, mais la plupart du temps, le vendredi, j'essaie de garder l'après-midi jusqu'à, comme 2-3h. J'essaie de garder l'espace pour aller prier au Masdjid [la mosquée]. (Youssef, homme, 59 ans, immigrant)

---

midi, dans l'après-midi, au crépuscule et à la nuit tombée) et doit se faire le corps tourné en direction de La Mecque. [...] Les prières impliquent des récitation liturgiques effectuées debout, agenouillé ou prosterné.» <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/islam> (consulté le 01 mai 2024).

[...] incluant moi-même, on prie tous au travail, donc on fait nos prières cinq fois par jour. (Amina, femme, 48 ans, non-immigrante)

La prochaine citation souligne également la prière sur leur lieu de travail, qui n'est pas forcément un espace couvert, ce qui indique que cette pratique peut être réalisée dans différents espaces sans restriction particulière<sup>163</sup>.

On s'arrête, on peut prier quand même sur place [...], on peut prier par terre, dans le gazon, [...] on prend une pause et on prie. Et donc quand on revient de la mosquée, on reprend (Moussa, homme, 26, non-immigrant)

Cependant, d'autres ne pratiquent pas totalement, ou que partiellement, la prière, pour des raisons d'ajustements, notamment en lien avec des contraintes environnementales. Les propos ci-dessous illustrent ces ajustements.

[...] j'ai arrêté beaucoup à cause de la pandémie, donc ça m'a fait perdre le rythme. Mais j'allais religieusement à Eldjournouaa [la prière du vendredi]. J'allais comme à chaque semaine à la mosquée, (Fatima, femme, 42 ans, immigrante)

[...] je ne vais pas prendre de pause toute la journée pour prier, des fois [...] je n'ai pas le temps, je vais prier quand je reviens chez moi (Kassim, homme, 25 ans, non-immigrant)

[...] je travaille, non je les rattrape à la fin de la journée, c'est trop compliqué dans mon environnement. (Aicha, femme, 40 ans, immigrante)

D'autres ne pratiquent pas la prière. Cependant, ils peuvent la pratiquer dans des circonstances particulières, comme être dans un pays musulman, ou qu'ils l'ont déjà fait dans le passé, mais ne se considèrent pas assidus ou pas suffisamment pratiquants. Les propos ci-dessous, illustre ces approches :

[...] mais je suis un, on va dire un pratiquant assez dur sur les éléments qui n'engagent pas la partie du temps durant la journée. Y a juste la prière qui je n'ai pas trouvé le

---

<sup>163</sup> D'un point de vue théologique, la prière des musulmans peut se pratiquer dans n'importe quel lieu considéré comme propre, elle est cependant cadrée par des temps précis dans la journée et d'être en état d'ablution (purification de certaines parties du corps)

code nécessaire pour vraiment l'intégrer dans mon horaire et surtout dans ma discipline comme je l'aurais souhaité. (Ahmed, homme, 41 ans, immigrant)

Non mais je fais la prière, je la fais quand ça me tente, en Turquie. Ça, me tente, parce que j'aime beaucoup les mosquées., [...] Écoute, tu sais, mais moi je n'ai pas la réponse, mais c'est une question de paix intérieure que je trouve. Tu vois, pis je suis plus attaché, je suis plus attaché à certains lieux où je fais ça, tu vois Istanbul par contre, je fais ça dans les petits villages, je fais ça tout le temps parce qu'aller dans cette place, c'est des pièces de paix. (Hassan, homme, 42 ans, immigrant)

[...] même si je fais d'autres trucs, qui sont peut-être, que d'autres vont dire mais ce n'est pas musulman, mais moi je ne suis pas une musulmane parfaite, puisque comme j'ai dit je ne pratique pas. (Khadija, femme, 45 ans, immigrante)

Ces illustrations regroupent la totalité des participants de l'échantillon qui pratiquent ou non la prière au quotidien et/ou celle du vendredi à la mosquée. Effectivement, pour le cas de la prière du vendredi, il est nécessaire de souligner qu'aller à la mosquée n'est pas toujours perçu comme une obligation religieuse, à juste titre ou non, et en conséquence, certaines personnes musulmanes ne répondent pas à cette pratique sans pour autant que cela relève un quelconque questionnement. Cette diversité des pratiques est indicatrice d'une pluralité des conceptions. Ci-dessous le tableau synthétisant les différentes pratiques de la prière pour l'ensemble des EMQ. Il est indiqué les cas d'absence de la pratique de prière par l'EMQ par une case grisée, puis par un X, la prière au quotidien à ses heures ou reportée, ainsi que la réalisation de la prière du vendredi.

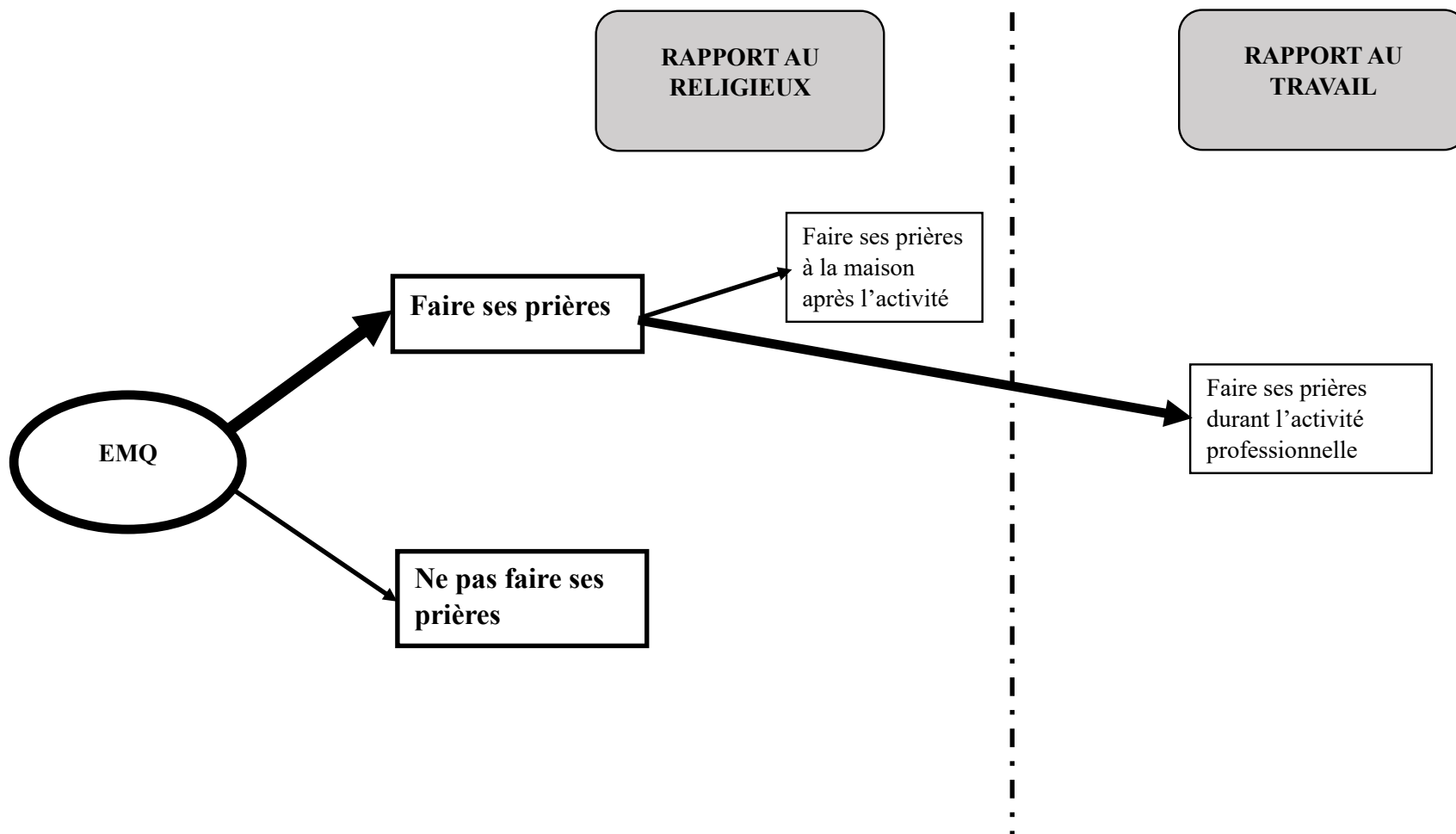
Le tableau est suivi d'un schéma conceptuel illustrant ces pratiques selon le rapport au religieux de chaque personne participante et qui influencerait le rapport au travail selon le choix de pratique de celle-ci. Ci-dessous un tableau regroupant les différentes possibilités de pratiques des prières au sein de l'échantillon.

Tableau 5.2 Les différentes possibilités de pratiques des prières au sein de l'échantillon

Prénoms fictifs	Genre	Immigrant.e ou Non-immigrante	Prier à l'heure chacune des prières	Reporter la prière à des moments où ils/elles sont confortables	Prier à la mosquée le vendredi
Ahmed	Homme	Immigrant			
Ali	Homme	Immigrant	X		X
Hassan	Homme	Immigrant			
Youssef	Homme	Immigrant	X		X
Amina	Femme	Non-immigrante	X		
Omar	Homme	Immigrant	X		X
Fatima	Femme	Immigrant	X		X
Tariq	Homme	Non-immigrant	X		X
Karim	Homme	Immigrant	X		X
Aïsha	Femme	Immigrante		X	
Malik	Homme	Immigrant	X		X
Mustafa	Homme	Non-immigrant	X		X
Hamza	Homme	Immigrant	X		X
Amine	Homme	Non-immigrant		X	
Hicham	Homme	Immigrant	X		X
Idris	Homme	Non-immigrant	X		X
Maryam	Femme	Immigrante		X	
Moussa	Homme	Non-immigrant	X		X
Salim	Homme	Non-immigrant	X		X
Haroun	Homme	Non-immigrant	X		X
Leïla	Femme	Immigrante	X		
Zohra	Femme	Non-immigrante	X		
Yaakoub	Homme	Non-immigrant	X		X
Asma	Femme	Immigrante	X		X
Kassim	Homme	Non-immigrant	X		
Khadija	Femme	Immigrante			
Hafsah	Femme	Immigrante	X		X
Maymouna	Femme	Non-immigrante		X	
Ottman	Homme	Non-immigrant	X		X

Figure 5.2 Schéma conceptuel de la prière (celle du vendredi incluse) et sa place dans les rapports de l'EMQ

La flèche représente l'action de l'EMQ, son épaisseur de (→) est indicatrice de l'importance





Ainsi, il est observable au sein de l'échantillon, que le fait d'être immigrant ou non n'a pas de signification particulière sur la pratique de la prière quotidienne, ni le fait d'être homme ou femme, et il en est de même pour les origines ethnoculturelles au regard de la composition de cet échantillon. Pour rappel, l'échantillon se compose de treize personnes non-immigrantes, seize immigrantes, dix femmes, dix-neuf hommes, quatorze origines ethniques ou culturelles différentes et réparties sur des âges divers. En conclusion, parmi les vingt-six qui pratiquent la prière, il y a quatorze personnes immigrantes, douze non-immigrantes, dont neuf femmes et dix-sept hommes. Néanmoins, pour environ le quart de l'échantillon, nous pouvons souligner que la prière n'a pas de manifestations durant les activités professionnelles, ni sur le lieu de travail, et cela soit parce qu'ils/elles ne pratiquent pas la prière (trois au sein de l'échantillon) ou soit parce qu'ils/elles reportent leurs prières en dehors de leur espace-temps de travail (quatre au sein de l'échantillon). Il est donc à noter que se déclarer musulman n'implique pas nécessairement de pratiquer la prière, du moins selon la considération des personnes participantes à cette recherche. Nous pouvons également souligner que la majorité (vingt-deux) des personnes participantes pratiquent directement leurs prières sur leurs lieux de travail et durant le temps de travail, ce qui est d'un impact direct sur leurs activités, autrement dit, la manifestation d'une interférence de leur rapport religieux sur leur rapport au travail.

Par ailleurs, pratiquer la prière dans l'espace-temps du travail tous les jours de la semaine est à reconsidérer pour la prière du vendredi (Eldjournouaa), celle-ci ayant une durée plus longue et s'effectue généralement à la mosquée, impliquerait un plus grand impact sur l'activité professionnelle, ainsi quatre sur les vingt-six personnes qui pratiquent la prière dans l'espace-temps du travail, ne participe pas à la prière du vendredi (Eldjournouaa). Cependant, une observation est manifeste, ces quatre personnes participantes qui ne pratiquent pas celle du vendredi à la mosquée, elles sont pour trois d'entre elles des femmes, or cette non-pratique n'est donc pas nécessairement en lien avec leur conception du temps de travail, mais plus simplement en lien avec une dispense, réelle ou perçue, au sein de la communauté musulmane qui consisterait à la non-obligation pour les femmes de prier à la mosquée le vendredi.

### 5.1.3 Autres pratiques religieuses en dehors des cinq piliers.

**Les invocations** et autres paroles religieuses occupent également une place significative dans la vie des personnes participantes, en tout état de cause, c'est ce qui a été observé durant les entretiens, notamment par l'usage d'une certaine sémantique religieuse. Les déclinaisons verbales autour des deux termes « Inchallah » et « Hamdoulillah » ont été largement utilisées. Le premier terme signifie « si Dieu veut » et le second « rendre grâce à Dieu », ils ont été utilisés par la totalité des personnes participantes durant les entretiens avec un nombre variable d'occurrences. Cependant, il est difficile de cerner si ce verbatim relève de la pratique religieuse proprement dite, ou d'une habitude langagière relativement volontaire ou involontaire, ou encore d'une posture de langage adoptée face à un musulman identifié comme tel. Cela étant souligné, il est important de rappeler qu'au regard de la diversité ethnoculturelle de l'échantillon, incluant des personnes d'origine « caucasienne » ou « asiatique » (terre non musulmane), souvent appelées « converties », il est difficile de considérer cet usage comme simplement une habitude culturelle. Au regard de ces champs des possibles, ces invocations sont considérées dans cette recherche comme des verbatims qui s'expriment dans le monde du travail, mais l'analyse des éventuelles incidences dans ce monde du travail est développée dans les conceptions des personnes participantes présentées plus loin.

**Le contact homme-femme** a été soulevé par des membres de l'échantillon comme un enjeu religieux. Effectivement, il a été précisé par une participante et deux participants, la volonté de réduire, autant que possible, des contacts et mixité homme-femme. Une (1) participante soulignait que « serrer la main » à un homme est un comportement qu'elle évite tant que possible et que cela, au regard de la culture locale, est relativement délicat. Ci-dessous ses propos.

[...] puis moi justement là, c'est là où est-ce que mes convictions viennent en jeu [...] la culture, c'est toujours de serrer la main [...] donc c'est toujours un peu comme froissant de refuser de serrer la main à quelqu'un, c'est un petit peu comme mal vu. Donc moi là-dessus tu sais, j'ai dû comme parfois céder. J'ai dû parfois comme expliquer, donc là, on va dire l'équilibre que j'ai trouvé pour naviguer là-dedans.  
(Amina, femme, 48 ans, non-immigrante)

Un autre participant soulignait qu'avec ses associés, ils ont opté pour le recrutement d'un homme pour les tâches administratives car tous ses employés étaient des hommes. Ci-dessous ses exacts propos :

Je voudrais juste une personne dans le bureau et on ne peut pas rester tout seul avec les femmes. [...] Selon nous, les femmes sont mieux à faire l'administration, sont plus minutieuses et tout, sont plus organisées. Mais juste parce que on a dit que ça va être délicat si on est tout seul avec une femme. (Moussa, homme, 26 ans, non-immigrant)

Un autre participant, en s'appuyant sur cette volonté d'éviter cette proximité, a créé une salle de sport spécifiquement pour les hommes.

Il y a trop de femmes, ils disent ça, donc ils voulaient vraiment un espace où ils se sentaient juste entre gars. [...], c'est vraiment je n'ai rien contre les gens qui [vont où] y a des femmes, je veux dire tu peux aller puis c'est correct, tu ne regardes pas les femmes c'est tout, mais il y avait du monde qui se sentent plus à l'aise : Moi je préfère mieux d'aller dans une gym juste pour les hommes. (Hicham, homme, 27 ans, non-immigrant)

En d'autres termes, parmi les pratiques, bien que marginales, il y avait une forme d'évitement de la mixité homme-femme au quotidien et qui se manifestait en pratique par une certaine restriction des contacts et de promiscuité entre les hommes et les femmes.

**La non-consommation d'alcool**, est une prescription religieuse pour les musulmans, il a été manifeste pour la quasi-totalité des participants qu'ils ne consomment pas d'alcool, cependant cela a été explicitement souligné qu'à deux ou trois reprises car, cette non-consommation d'alcool relève des présupposés de la conversation (une personne qui fait la prière, généralement s'abstient de boire de l'alcool). À titre de citation, le participant soulignait son arrêt de consommation d'alcool une fois devenu musulman

[...] avant que je me convertisse à l'Islam j'ai bu, j'avais une extrême tolérance pour l'alcool était rendu tellement grande que je pouvais boire beaucoup [...] (Ottman, homme, 34 ans, non-immigrant)

Cette prescription de non-consommation d'alcool peut avoir d'autres déclinaisons, notamment celle de ne pas s'attabler dans des lieux où l'alcool est la consommation d'usage. Ainsi, il est souligné par plusieurs participants, le malaise à être présent dans des événements et lieux où l'alcool est servi en consommation.

Je sais que j'ai un peu de mal à m'intégrer, dans le sens où je sais que si y a un 5 à 7, y aura de l'alcool, y aura de, et je l'ai fait une fois dans ma vie et quand je suis arrivé, c'était dans un bar, je ne suis pas resté très longtemps, je ne me suis jamais senti aussi mal. (Omar, homme, 38 ans, immigrant)

D'autres se contentent de ne pas boire uniquement et sans prêter plus d'attention à l'environnement, même s'il y a un certain malaise. La citation ci-dessous illustre ces propos.

[...] quand ils sont dans un 5 à 7 puis à la coupe de vin qui arrive, il y a toujours un malaise, [...] Mais bref, chacun gère à sa façon. Moi, j'ai toujours affirmé ça sans que cela soit une fierté, [...], mais j'ai essayé d'intégrer l'humour là-dedans en disant, Bah, dépendamment de l'âge que j'avais, mais maintenant [...] Je dis, ça fait 41 ans que j'ai arrêté, alors à ça fait cet effet là que 41 ans il n'a pas 75 ans le gars, [...] (Ahmed, homme, 41 ans, immigrant)

Il est à noter que dans le monde professionnel, l'une des activités qui permet de développer ses relations, en particulier, dans le monde des affaires, ce sont les rencontres de réseautages, nommées aussi les 5 à 7. Et dans les usages au Québec, cette activité se déroule dans des lieux où la principale consommation est l'alcool. Ainsi, cet usage du 5 à 7 représente un enjeu pour les musulmans dans leur monde social du travail.

Il y a certainement au sein de l'échantillon des personnes participantes qui ne respecte pas cette prescription de non-consommation d'alcool, mais cela n'a pas été souligné comme telle. Selon mon ressenti et des non-dits des conversations, je peux supposer que deux des participants ne respectent pas cette prescription, mais cela n'a pas véritablement d'incidence dans la recherche. Il est, cependant, à souligner qu'au regard de la place de l'alcool dans les habitudes de vies des organisations québécoises, l'enjeu est relativement important pour les personnes musulmanes, dépendamment de leur rapport au religieux.

Pour poursuivre dans les habitudes alimentaires, la non-consommation de porc relève d'un allant de soi dans la conversation, c'est une présupposition plausible. Cependant, cette habitude de consommer ou non du porc n'a pas d'incidence réelle dans ce projet. Néanmoins, les ramifications de cette prescription (ne pas vendre de produits contenant du porc) peuvent influencer les activités

incluant des produits alimentaires, cet aspect sera traité dans la section en lien avec les activités professionnelles.

#### 5.1.4 Signes religieux

Les signes religieux connus en occident sont, dans les faits et conceptions des personnes musulmanes, de simples prescriptions comme d'autres, elles concernent aussi bien les hommes que les femmes. Elles peuvent être appliquées ou non à l'instar des autres au sein de la communauté musulmane. Néanmoins, au sein du monde occidental, ces pratiques ont pris la connotation de signes religieux ostensibles ou ostentatoires, ainsi dans cette recherche, ils sont considérés de même, soient en signes religieux. Concernant les signes religieux au Québec, ils sont souvent associés au voile que porte certaines femmes musulmanes, mais pour cette recherche, il s'agit aussi d'élargir sur l'ensemble des signes religieux qui sont relevés en observation direct sur le terrain. Plus précisément dans cette recherche, les signes religieux sont les différentes traces qui se manifestent dans les espaces d'activités professionnelles, tels que les écrits religieux dans les locaux d'activités professionnelles ou inscrits sur les produits ou réclames publicitaires, ou plus connus, les tenues vestimentaires à connotations religieuses, principalement le voile féminin. L'ensemble de ces traces ont été récoltées par observations directes. Il en ressort au sein de l'échantillon :

- Le voile féminin : Six (6) femmes sur dix (10) portent le voile.
- Pour les hommes, il est possible de relever aussi un certain nombre de signes religieux, mais seule une personne souligne « [...] j'ai laissé pousser ma barbe parce que c'est une conviction [...] » (Karim, homme, 45 ans, immigrant)
- Nom de l'enseigne et offre de produits et services : seules deux activités au sein de l'échantillon sont orientées sur la commercialisation de produits religieux.
- Deux autres entreprises dans la production alimentaire indiquaient la mention « halal » sur leurs produits ou enseignes, néanmoins leur cible clientèle est tout public.
- Une autre entreprise avait une dénomination à connotation religieuse, mais son activité était de nature à viser tout public, une auto-école.

Un autre indicateur peut être perçu comme signes religieux, certainement contestable, qui est le patronyme des individus<sup>164</sup>. Bien que dans cette recherche, le patronyme des individus perçus comme musulmans dans la société contemporaine n'a pas été retenu, il est néanmoins souligné au regard de ce qui est observé. Effectivement, un participant et une participante ont effectué des démarches de changement de nom, plus précisément l'ajout d'un deuxième prénom, pour des raisons d'identification en lien avec la religion musulmane.

Un des participants a ajouté un prénom à connotation occidentale pour éviter de susciter les possibles réactions des non-musulmans face à un musulman :

[...] je me suis éloigné de de la communauté parce que j'ai, je ne voulais pas m'identifier en tant que musulman. C'est pourquoi j'ai changé mon nom aussi. [...] oui, c'est en rapport avec l'islam parce que j'ai, je ne voulais pas être identifié avec n'importe quelle identité religieuse, là j'ai choisi un autre nom, [*Prénom occidental*], puis ça passe ici, fait que là, je suis partout, puis ça marche. [...] je n'ai pas besoin de leur donner une excuse, ah oui, parce que moi, je suis un musulman, tu vois, moi, je n'ai pas besoin de rentrer dans ce genre de trucs (Hassane, homme, 42 ans, immigrant)

Une des participantes à ajouter un prénom à connotation musulmane, pour se faire identifier comme musulmane en plus de son port du voile.

[...] comme mes premières années que j'étais musulmane, j'ai quitté le Québec pour la Colombie-Britannique. Je suis partie habiter à Vancouver. Où est-ce que là, j'ai respiré là, [...] mon nom, parce que moi, mon nom, c'est officiellement [*deuxième prénom musulman*] sur mes papiers, mon nom musulman, je ne pouvais pas le faire ici pour raison religieuse, mais ça, ce sont des lois provinciales et j'ai fait le changement de nom en Colombie-Britannique [...] donc j'ai fait rajouter, fait que quand je suis revenue, je suis revenue en tant que [*prénom musulman*]. (Amina, femme, 48 ans, non-immigrante)

---

<sup>164</sup> Dans cette recherche, patronyme des individus n'a, à aucun moment, était un indicateur de plausibilité de la religion musulmane des individus.

Deux autres participants portent des noms et prénoms en lien avec leurs origines ethnoculturelles et sans aucune connotation musulmane.

Ainsi, au niveau des signes religieux, pour les membres de cet échantillon, on retrouve également, des personnes qui les adoptent dans la vie quotidienne, y compris durant leurs activités professionnelles, d'autres non. En les reprenant de manière synthétique, ceux dont la manifestation engendre des effets sur leurs activités professionnelles, sont par ordre d'importance les suivants (la justification de cette importance apparaît dans les sections suivantes)

- **Rapport à la consommation d'alcool.** Il ne s'agit pas ici de boire ou non de l'alcool, il s'agit de cerner la distance que met un individu entre lui et une ambiance de consommation d'alcool. Ainsi, il existe deux possibilités : indifférent à la présence d'alcool dans l'environnement ou s'éloigner de le plus possible d'une ambiance où l'alcool est dans les usages.
- **Assumer un signe religieux** dans son quotidien professionnel, en dehors du patronyme. Cela peut-être le port du voile pour les femmes, des écrits musulmans dans le lieu d'activité, la présence de femmes voilées parmi le personnel de l'entreprise, la présence d'un lieu de prière dans l'entreprise.
- **Restrictions des contacts homme-femme.** C'est-à-dire, les participantes et participants qui manifestent une volonté, adoptent des comportements afin de réduire les contacts et la promiscuité homme-femme.
- **Les invocations** en tant que pratique n'ont que peu d'incidence au quotidien, leur place est plus prépondérante en tant que conception.

Dans le tableau ci-dessous, les « X » indiquent que tel ou tel comportement est adopté par l'EMQ, les « O », qu'ils ne le sont pas. Les « cases grises » dans le tableau indiquent simplement que les récoltes de données en observation directes et indirectes n'ont pas permis de cerner l'information. Dans certains cas les données n'ont pas permis de cerner l'information sur telle ou telle pratique, notamment pour des raisons de la nature de l'activité elle-même ; par exemple l'activité de l'un des participants, est : le commerce de jouets et vêtements en ligne, travaillant seul, les informations

cernées dans le tableau n'ont pas pu être observées, même si nous savons avec certitude (par présupposition) qu'il ne boit pas d'alcool, nous n'avons pu savoir son rapport à celui-ci. Aussi, pour les entrevues en distanciel, une perte d'une partie des observations est incontournable. Cependant, l'échantillon étant suffisamment étoffé, il permet de donner un aperçu de pratiques des EMQ. Ci-dessous un tableau regroupant certaines pratiques musulmanes au sein de l'échantillon

Tableau 5.3 Certaines pratiques musulmane au sein de l'échantillon

	Prénom	Genre	Age	Immigrant.e ou Non-immigrante	Indifférent à la présence d'alcool dans l'environnement	S'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages.	Assumer un signe religieux	Réduction des contacts homme-femme
Ahmed	Homme	41 ans	Immigrant	X	O	O	O	
Ali	Homme	68 ans	Immigrant	X	O	X	O	
Hassan	Homme	42 ans	Immigrant	X	O	O	O	
Youssef	Homme	59 ans	Immigrant	O	X	X	O	
Amina	Femme	48 ans	Non-immigrante	O	X	X	X	
Omar	Homme	38 ans	Immigrant	O	X	O	X	
Fatima	Femme	42 ans	Immigrant	O	X	X	O	
Tariq	Homme	32 ans	Non-immigrant			X	O	
Karim	Homme	45 ans	Immigrant			X	O	
Aïsha	Femme	40 ans	Immigrante	X	O	O	O	
Malik	Homme	51 ans	Immigrant	O	X	X		
Mustafa	Homme	23 ans	Non-immigrant	O	X	X	O	
Hamza	Homme	48 ans	Immigrant	O	X	X		
Amine	Homme	27 ans	Non-immigrant			O	O	
Hicham	Homme	27 ans	Non-immigrant	O	X	X	X	
Idris	Homme	34 ans	Non-immigrant	O	X	X	X	
Maryam	Femme	47 ans	Immigrante	X	O	O	O	
Moussa	Homme	26 ans	Non-immigrant	O	X	X	X	
Salim	Homme	28 ans	Non-immigrant					
Haroun	Homme	40 ans	Immigrant	O	X	O		
Leïla	Femme	35 ans	Immigrante			X	O	
Zohra	Femme	30 ans	Non-immigrante			X	O	
Yaakoub	Homme	24 ans	Non-immigrant			O	O	
Asma	Femme	40 ans	Immigrante	O	X	X	O	
Kassim	Homme	25 ans	Non-immigrant	O	X	O	O	
Khadija	Femme	45 ans	Immigrante	X	O	O	O	
Hafsah	Femme	36 ans	Immigrante	O	X	X	O	
Maymouna	Femme	33 ans	Non-immigrante	X	O	X	O	
Ottman	Homme	34 ans	Non-immigrant	O	X	X	X	



Il y a donc le constat d'une multitude de pratiques au sein de l'échantillon et il est difficile de présumer qu'un comportement en implique un autre ou l'inverse. Afin d'observer des éventuelles tendances pour cette recherche, il est pertinent de croiser certaines variables ; par exemple, croiser des informations telles que le statut d'immigration<sup>165</sup> et quelques pratiques religieuses de personnes participantes. Avec le croisement des informations obtenues, il serait possible d'observer des agrégats significatifs pour cet échantillon. Le tableau ci-dessous permet de présenter le nombre de participantes et participants selon la pratique de « la prière ».

Tableau 5.4 Pratique de la prière au sein de l'échantillon

<b>Personnes Immigrantes ou Non- immigrantes</b>	<b>Prier à l'heure chacune des prières</b>	<b>Reporter la prière à des moments où ils/elles sont confortables</b>	<b>Ne pas prier</b>
Immigrantes	11	2	3
Non-Immigrantes	11	2	0
<b>Total Personnes</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Ainsi, on peut constater que le statut d'immigration ne semble pas être un élément significatif pour dégager une tendance quant à la pratique de la prière par les personnes musulmanes de cet échantillon. Effectivement, autant de personnes immigrantes que non-immigrantes choisissent de prier à l'heure, c'est-à-dire aussi durant leurs heures d'activités professionnelles, le rapport à la prière ne semble donc pas être un élément à considérer en fonction du statut d'immigration de la personne. Il est tout de même à souligner que la totalité des personnes qui ne prient pas sont des personnes immigrantes et elles représentent 10% de l'échantillon de cette recherche.

---

<sup>165</sup> Les informations relatives aux variables telles que le genre, l'âge et les origines ethniques ne semblent pas être suffisamment significatives au sein de l'échantillon pour permettre de trouver des corrélations entre ces variables et les informations récoltées. De plus, cette recherche est résolument qualitative et vise à souligner les pratiques individuelles des personnes participantes, dont les données sont à considérer une à une, sans classer, ni compter.

Il est aussi pertinent d'observer le croisement de ce statut d'immigration avec « l'ambiance où l'alcool est dans les usages ». Le tableau ci-dessous permet de présenter le nombre de participantes et participants selon la considération qui consiste à « s'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages » ou non.

Tableau 5.5 Position de la personne participante concernant le fait de « s'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages » ou non

<b>Personnes Immigrantes ou Non-immigrantes</b>	<b>S'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages.</b>	<b>Indifférent à la présence d'alcool dans l'environnement</b>	<b>Information non fournie par la personne participante</b>
Immigrantes	8	6	2
Non-Immigrantes	7	1	5
<b>Total des personnes</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

On peut également observer dans ce tableau qu'il y a quasiment autant de personnes immigrantes que de personnes non-immigrantes qui choisissent de s'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages, ainsi le rapport à l'alcool des personnes musulmane de cet échantillon ne semble pas être corrélé d'une manière significative au statut d'immigration. Cependant, il est à relever, par exemple, qu'au-delà de ne pas consommer de l'alcool, la majorité des entrepreneurs musulmans soulignent un malaise à « naviguer » dans des univers où l'alcool est une composante importante de l'environnement. Aussi, assumer un signe religieux, au-delà du voile féminin, est une caractéristique qui est majoritaire au sein de l'échantillon, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Quant à la réduction du contact homme-femme, elle est une considération minoritaire au sein de l'échantillon, bien qu'elle existe d'une manière significative.

Les pratiques ne peuvent être particulièrement attribuables à des personnes immigrantes ou non-immigrantes, l'âge également ne semble pas avoir de signification particulière pour adopter tel ou tel comportement.

### 5.1.5 Synthèse des pratiques religieuses significatives au quotidien

Les entrepreneurs musulmans du Québec (EMQ) s'assujettissent à un certain nombre de comportements aux regards de leurs pratiques religieuses recensées, dépendamment de leurs réalités, volontés et interprétations, durant leur quotidien professionnel. Il en ressort donc dix comportements issus de leurs rapports au religieux qui peuvent être catégorisés selon l'impact que ces comportements ont sur le quotidien professionnel dans leur environnement. Il est donc possible de constituer les catégories suivantes en fonction de cet impact.

Les comportements sans impact sur le quotidien professionnel sont :

- Ne pas prier
- Reporter la prière à des moments confortables (en dehors du temps de travail)
- Ne pas faire systématiquement la prière à la mosquée le vendredi
- Être indifférent à la présence d'alcool dans l'environnement
- Les pratiques religieuses imperceptibles dans le quotidien professionnel (invocations, jeûne)

Les comportements impactant le quotidien professionnel, au nombre de cinq, sont :

- Prier à l'heure pour chacune des prières
- Faire la prière à la mosquée le vendredi
- S'éloigner d'une ambiance où l'alcool est dans les usages
- Assumer un signe religieux
- Réduire les contacts homme-femme

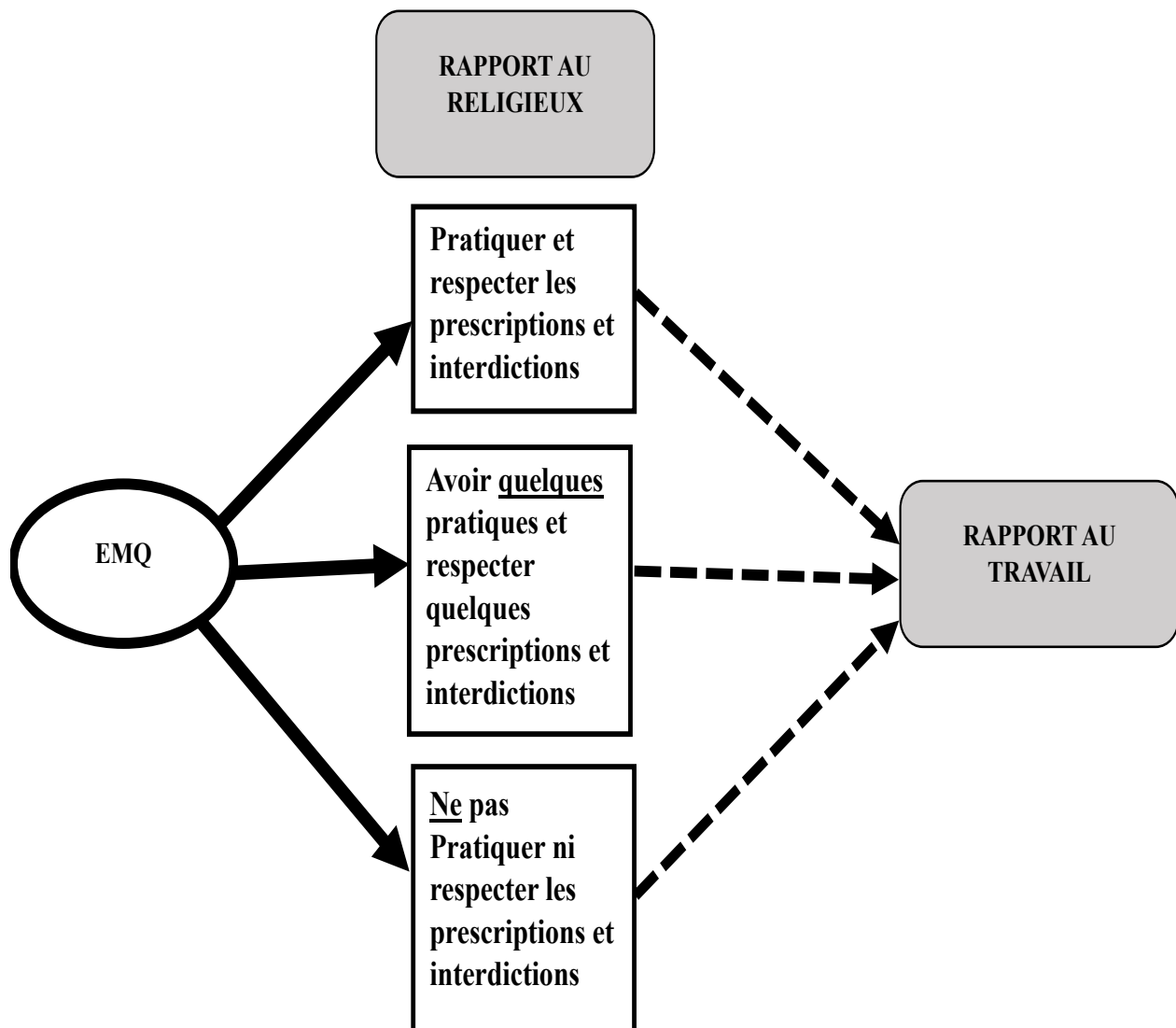
Pour le regroupement des personnes participantes, il y a trois catégories dans lesquelles se retrouve la totalité des EMQ en fonction de cet impact et résultant du comportement adoptés dépendamment du rapport au religieux de chacun. La première catégorie : les personnes participantes qui n'adoptent aucun comportement impactant leur quotidien professionnel, ou un seul ; La deuxième catégorie : les personnes participantes qui adoptent quelques comportements impactant leur quotidien professionnel, soit deux ou trois comportements parmi les cinq recensés ; La troisième

catégorie : les personnes participantes qui adoptent des comportements impactant leur quotidien professionnel, soit quatre ou cinq comportements parmi les cinq recensés. Ainsi, ces comportements peuvent être schématisés conceptuellement tels que présentés ci-dessous.

Figure 5.3 Schéma conceptuel du respect des prescriptions et interdictions religieuses selon les EMQ

La flèche représente l'action de l'EMQ (→)

La flèche hachurée (- - →) est indicatrice de la possible incidence



**Les participantes et participants se regroupent dans les trois catégories comme suit :**

Pour rappel, l'échantillon est composé de 10 femmes et 19 hommes, 16 personnes immigrantes et 13 non-immigrantes, et l'âge moyen est de 38 ans.

Les EMQ de la première catégorie sont ceux qui n'adoptent aucun comportement impactant leur quotidien professionnel, ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.6 Les personnes participantes n'adoptant aucun comportement impactant leur quotidien professionnel

<b>Première catégorie : les personnes participantes qui n'adoptent aucun comportement impactant leur quotidien professionnel</b>			
Ahmed	Homme	41 ans	Immigrant
Hassan	Homme	42 ans	Immigrant
Aïsha	Femme	40 ans	Immigrante
Amine	Homme	27 ans	Non-immigrant
Maryam	Femme	47 ans	Immigrante
Khadija	Femme	45 ans	Immigrante
Maymouna	Femme	33 ans	Non-immigrante

Dans cette catégorie, composée de sept (7) personnes, l'âge moyen est de 39 ans. Elle comporte une surreprésentation des femmes au regard de leur présence dans l'échantillon (4 participantes sur 10). Parmi ces femmes Maymouna est une femme voilée, mais durant l'entrevue, seule cette pratique semblait avoir un impact sur son quotidien professionnel, d'où sa présence dans cette catégorie. Aussi, près d'un tiers des personnes immigrantes sont dans cette catégorie (5 participants sur 16).

Les EMQ de la deuxième catégorie sont ceux qui adoptent quelques comportements impactant leur quotidien professionnel, ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.7 Les personnes participantes adoptant quelques comportements impactant leur quotidien professionnel

<b>Deuxième catégorie : les participants qui adoptent quelques comportements impactant leur quotidien professionnel</b>			
Ali	Homme	68 ans	Immigrant
Tariq	Homme	32 ans	Non-immigrant
Karim	Homme	45 ans	Immigrant
Salim	Homme	28 ans	Non-immigrant
Haroun	Homme	40 ans	Immigrant
Leïla	Femme	35 ans	Immigrante
Zohra	Femme	30 ans	Non-immigrante
Yaakoub	Homme	24 ans	Non-immigrant
Kassim	Homme	25 ans	Non-immigrant

Dans cette catégorie, composée de 9 personnes, l'âge moyen est de 36 ans. Elle ne comporte de représentation significative, ni en termes de genre (au vu de l'échantillon), ni réellement en termes de statut d'immigrant ou non.

Les EMQ de la troisième catégorie sont ceux qui adoptent des comportements impactant leur quotidien professionnel, ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.8 Les participants adoptant des comportements impactant leur quotidien professionnel

<b>Troisième catégorie : les participants qui adoptent des comportements impactant leur quotidien professionnel</b>			
Youssef	Homme	59 ans	Immigrant
Amina	Femme	48 ans	Non-immigrante
Omar	Homme	38 ans	Immigrant
Fatima	Femme	42 ans	Immigrant
Malik	Homme	51 ans	Immigrant
Mustafa	Homme	23 ans	Non-immigrant
Hamza	Homme	48 ans	Immigrant
Hicham	Homme	27 ans	Non-immigrant
Idris	Homme	34 ans	Non-immigrant
Mousssa	Homme	26 ans	Non-immigrant
Asma	Femme	40 ans	Immigrante
Hafsah	Femme	36 ans	Immigrante
Ottman	Homme	34 ans	Non-immigrant

Cette catégorie composée de 13 personnes représente à elle seule presque la moitié de l'échantillon. L'âge moyen est de 40 ans. Elle est équilibrée également en termes de genre, de tranches d'âges, de statut d'immigrant ou non-immigrant. Cette catégorie est donc majoritaire au sein de l'échantillon, probablement au regard de la méthode de recrutement, il n'en reste pas moins qu'elle comporte les diversités en termes de caractéristiques individuelles soulignées dans cette recherche.

Le constat est que la catégorie des personnes entrepreneures musulmanes au Québec (EMQ) dont les pratiques et comportements religieux quotidiens impactent leur univers professionnel, est significative, en particulier concernant les temps des prières, la distance éloignée des ambiances alcoolisées, et la manifestation de signes religieux. Ainsi, il est important de s'orienter sur les caractéristiques des activités professionnelles des personnes participantes, afin d'analyser les possibles effets de celles-ci sur ces pratiques et comportements religieux.

## 5.2 Métiers et univers d'activités professionnelles des EMQ

Il s'agit, ici, de se focaliser sur le parcours professionnel des participantes et participants afin de visualiser en pratique quelle a été leur évolution avant d'opérer le virage de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, les parcours des personnes participantes ont été retracés, en mettant l'emphase sur les différents métiers occupés, puis sur leur orientation en matière d'entrepreneuriat. Pour cette recherche, il est prélevé, à travers les observations indirectes, le nombre de métiers occupés par chaque participant, la distance entre les métiers (en termes de tâches à réaliser), et l'activité choisie pour l'entrepreneuriat. De plus, les informations récoltées en observation directes et indirectes permettent de cerner plusieurs indicateurs. Effectivement, le parcours professionnel est un indicateur du rapport au travail au sens large, mais particulièrement pour la « rationalité identitaire », une trajectoire professionnelle, la stabilité dans une organisation et pour un métier, ou à l'inverse, la diversité des métiers et des employeurs sont des indications sur la conception même que se fait l'individu du travail. Son choix d'entreprendre correspond à une vision de ce qu'ils estiment adéquat, il y a là, une « rationalité instrumentale » qui est déployée. Ibn Khaldun qualifiait les métiers de naturel ou non, Weber les structurait selon des dispositions en lien avec les aptitudes des individus. Concernant les personnes participantes, il est nécessaire de retracer le nombre, avec une indication sur la diversité ou la stabilité en termes de métiers occupés avant le parcours entrepreneurial, puis de s'attarder sur l'univers des activités entrepreneuriales en tant que telles.

### 5.2.1 Les métiers exercés avant l'entrepreneuriat

Les participants à cette recherche sont de tranches d'âges variées, il est donc plausible que les plus jeunes ont un nombre d'expériences possiblement moins important que leurs aînés, néanmoins le niveau d'études et le statut d'immigrant ou non peuvent impacter cette considération. Ainsi, il est comptabilisé le nombre d'expériences par participant à titre indicatif, les parties suivantes permettent de mieux cerner les conceptions en intégrant les différentes informations. Effectivement, le nombre est indicateur d'une forme de stabilité ou de diversité du parcours professionnel en fonction de l'âge. De plus, il a été observé que les métiers exercés peuvent être en lien avec les études réalisées ou non, et le changement de carrière peut aussi être une incidence de l'immigration.



Ces informations, dans leur ensemble, sont des indications pratiques quant à la conception que se fait un individu sur l'exercice d'un emploi. Ainsi aux questions :

*Quelle était votre expérience professionnelle avant de passer à l'entrepreneuriat ? Quelle a été votre formation, où ?*

*Pourriez-vous décrire votre (ou vos) expérience(s) de travail et entrepreneuriales au Québec?*

Les réponses des participants permettent de construire le tableau ci-dessous, avec l'âge, statut d'immigrant ou non, le niveau d'étude, le nombre d'expériences salariales, une observation sur la distance entre les expériences et si l'entrepreneuriat a été dans la continuité ou non du parcours. À ce stade, les prénoms fictifs ne sont pas indiqués afin d'éviter le croisement des informations, et le tableau est organisé par ordre décroissant d'âge.

Tableau 5.9 Les participants : âge, statut d'immigration, formation, expériences salariales, et autres

<i>Âge du participant.e (ans)</i>	<i>Immigrant.e ou non</i>	<i>Niveau de formation</i>	<i>Nombre d'emplois avant entrepreneuriat</i>	<i>Observations</i>	<i>Activité entrepreneuriale dans la continuité du parcours d'études et professionnel</i>
68	Immigrant	Universitaire (plus de 5 années)	3	Emplois dans des domaines sensiblement identiques	Non
59	Immigrant	Phd	4	Changements multiples de champs d'activités	Non
51	Immigrant	Universitaire (5 années)	1	Études pour mise à niveau après immigration	Oui
48	Non-immigrante	Pré-universitaire	8	Emplois en fonction de la situation familiale	Non
48	Immigrant	Universitaire (4 années)	1	Études pour mise à niveau après immigration	Oui
47	Immigrante	Universitaire (4 années)	1	Reconversion après une longue carrière	Non
45	Immigrant	Universitaire (5 années)	1	Arrêt du salariat pour un autre domaine dans l'entrepreneuriat	Non
45	Immigrante	Universitaire (4 années)	3	Changements divers et variés	Non
42	Immigrant	Phd	4	Reprise d'études après immigration	Non
42	Immigrant	Universitaire (4 années)	3	Changements multiples	Oui
41	Immigrant	Universitaire (4 années)	2	Parcours universitaires dans deux domaines différents	Oui
40	Immigrante	Phd	2	Emplois dans des domaines sensiblement identiques	Oui
40	Immigrant	Pré-universitaire	6	Études pour mise à niveau après immigration	Oui
40	Immigrante	Universitaire (4 années)	2	Emplois dans des domaines sensiblement identiques	Oui
38	Immigrant	Universitaire (5 années)	5	Changement de domaine avec reprise d'études	Oui
36	Immigrante	Universitaire (5 années)	1	Emplois en fonction de la situation familiale	Non
35	Immigrante	Universitaire (4 années)	1	Parcours classique études-emploi	Oui
34	Non-immigrant	Pré-universitaire	3	Changement brusque et apprentissage en autodidacte	Non
34	Non-immigrant	Universitaire (4 années)	5	Changements multiples de champs d'activités	Non
33	Non-immigrante	Universitaire (5 années)	1	Parcours classique études-emploi	Oui
32	Non-immigrant	Secondaire	1	Dans le commerce très jeune	Oui
30	Non-immigrante	Universitaire (4 années)	1	Parcours classique études-emploi	Oui
28	Non-immigrant	Universitaire (3 années)	1	Très courte expérience en tant que salarié	Non
27	Non-immigrant	Universitaire (4 années)	1	Très courte expérience en tant que salarié	Oui
27	Non-immigrant	Universitaire (3 années)	2	Emplois dans des domaines sensiblement identiques	Non
26	Non-immigrant	Pré-universitaire	4	Dans le commerce très jeune	Non
25	Non-immigrant	Secondaire	6	Polyvalence dans divers domaines de travaux manuels	Non
24	Non-immigrant	Universitaire (4 années)	1	Parcours classique études-emploi	Oui
23	Non-immigrant	Pré-universitaire	3	Emplois dans des domaines sensiblement identiques	Non

Il est donc à souligner que la majeure partie des participants sont de niveau universitaire élevé, mais surtout il y a quasiment autant de participants avec peu d'expériences salariales (une à deux) que de participants avec plus de trois expériences salariales, précisément quinze (15) pour la première catégorie et quatorze (14) pour la seconde. Ainsi, cet élément n'est pas déterminant pour comprendre si l'orientation entrepreneuriale est à mettre en lien avec le nombre de métiers exercés. Il est donc nécessaire d'observer qualitativement et il en ressort quatre catégories : les premiers exercent un métier dans la continuité de leurs études, les seconds le font en fonction de la place sociale qu'ils accordent à leur activité, les troisièmes par nécessité et les quatrièmes pour la recherche d'indépendance.

### **Le travail comme continuité d'études-formation et comme volonté d'impact social**

Les compétences acquises durant la formation ouvrent le chemin sur un métier. Ainsi, certaines personnes en poursuivant telles ou telles études se destinent à réaliser tel ou tel métier. Ainsi, au sein de l'échantillon de cette recherche, il est constaté que certaines personnes participantes ont exercé des activités en lien avec leurs formations (des études de droit pour devenir avocat, des études dentaires pour devenir dentiste, etc.). Pour elles, le rapport au travail est la continuité d'un parcours scolaire, sans soulever trop de questionnement sur le rapport au travail. L'activité professionnelle est simplement une conséquence des études choisies auparavant. Ainsi certains participants font un lien direct entre leurs emplois et leurs études.

Je suis ingénieur en mécanique à la base. J'ai travaillé pendant 7 ans chez [une entreprise spécialisée en ingénierie mécanique]. (Homme, 45 ans, immigrant)

[...] puis là j'ai fini mes cours de bac entre physiothérapeute, puis j'ai fait un bac administration, donc j'étais en administration des affaires pendant ce moment-là. Donc c'est je fais ça et là y a un poste de directeur qui s'est ouvert [...]. (Homme, 27 ans, non-immigrant)

Ensuite, j'ai fait l'école de commerce et ça, c'était en France, à Paris. Ensuite, j'ai travaillé dans l'événementiel, l'événementiel [...] c'était là, toujours dans le B to B. J'ai décidé de rester et là j'ai trouvé [un emploi] dans l'événement d'affaires. (Femme, 45 ans, immigrante)

Cependant, cela n'exclut pas d'autres raisons, ni d'autres conceptions du travail, notamment une volonté d'avoir un impact social. Certains participants soulignent que leurs études et métiers sont à concevoir comme une volonté de contribuer à l'affermissement de telle ou telle communauté, de telle ou telle cause humanitaire. Les citations ci-dessous illustrent cette approche :

J'ai fait du droit de l'immigration et du litige civil général, donc ça pouvait inclure des problèmes. J'ai aussi eu une expérience où on est parti en Grèce et j'ai travaillé avec les demandeurs d'asile en Grèce bénévolement. [...] moi je suis vraiment dans une optique : les droits de la personne, droits et libertés. (Femme, 35 ans, immigrante)

Je voulais aussi apporter ma petite touche, en fait mon expérience mais aussi je voulais faire en sorte de contribuer à valoriser les entrepreneurs immigrants ou les immigrants tout court, mais pas en restant dans une boîte de communauté. Et à la fin de mon étude, je ne voulais pas ranger ça dans les tiroirs, donc j'ai dit, j'ai rencontré des organismes, [...] (Femme, 40 ans, immigrante)

[...] j'ai travaillé au centre génomique et politique, qui en fait, étudier les questions à l'intersection du droit, de l'éthique et de la science. [...] j'avais une ambition de de faire changer les choses et d'avoir un impact, essentiellement. (Femme, 33 ans, non-immigrante)

La formation permet d'acquérir des compétences, mais peut aussi être un choix délibéré de s'orienter vers une contribution à la société. Cela n'exclut évidemment pas l'aspect lucratif et nécessaire du travail.

### **Le travail comme une étape nécessaire, (sacrifice) contrainte**

Pour des participants, occuper un emploi correspond à une nécessité. Il représente le fait de trouver un moyen de réaliser les conditions suffisantes afin de réussir à construire un cheminement professionnel. Ces participants peuvent occuper plusieurs emplois, sans nécessairement de lien les uns avec les autres, ils ne manifestent ni attachement à un poste, ni à leurs employeurs. La nécessité du travail relève du besoin financier pour soutenir une étape de la vie : études, élever des enfants, des accommodements personnels divers.

Les citations suivantes illustrent en particulier ceux dont le besoin est essentiellement financier, voire alimentaire.

Il faut garder à l'esprit que je n'ai pas de bourse [...] mais quand tu dois travailler, faire des choses, ce n'était pas évident, j'étais qu'avec des gars qui étaient boursiers et tout ça, donc ce n'était pas facile. Alors il fallait travailler. (Homme, 68 ans, immigrant)

Je travaillais dans les bars et les clubs, j'ai commencé à vivre tout seul à l'âge de 16 ans. Mon père était décédé dans ces années-là alors? Ça, c'était avant que je sois musulman aussi. C'est ça. Je travaillais dans les clubs. J'étais manager d'un club. (Homme, 34 ans, non-immigrant)

On était vraiment pauvre, ma famille était, on n'avait pas beaucoup d'argent, on était 5 enfants [...] Ça m'a poussé d'aller travailler, chercher mon propre argent parce que je savais que je ne pouvais pas demander à mes parents. Donc j'ai commencé à travailler à l'âge de 15 ans [...] je travaille dans le porte-à-porte, Faire des sollicitations, lavage des vitres. (Moussa, 26 ans, non-immigrant)

Au début, c'était difficile, c'était au travail, presque n'importe quoi, de tout est derrière poissonnerie, boiserie de textile, tout, tout. (Homme, 40 ans, immigrant)

Les citations suivantes correspondent plus à des démarches de découvertes de métiers et des accommodements personnels des participants, sans que cela n'exclut la réponse à des besoins financiers.

[...] après le cégep, j'ai juste décidé d'aller acquérir de l'expérience pour mieux me connaître, pour voir finalement, qu'est-ce que je voulais faire dans la vie. [...] J'ai travaillé dans des grandes entreprises comme [...] des entreprises corporatives, donc avec beaucoup de départements, à des échelons différents, des départements très organisés. Puis j'ai travaillé aussi à la fonction publique, à [...], citoyenneté, immigration, puis ben c'est ça, [...] moi j'ai 4 enfants, [...] ça me donnait du temps pour être avec les enfants. Donc je choisissais beaucoup mes emplois par rapport à ça mais là justement[...] (Femme, 48 ans, non-immigrante)

[...] j'ai commencé à travailler à l'âge de 7 ans [...] Tu vois, dans la vraie vie, je travaillais, j'ai fait de la plomberie, l'électricité, la construction, de la coiffure aussi. [...] comme enseignant. Tu vois un enseignant à l'université comme je donnais des cours pratiques. Je fais aussi photographe, je suis photographe. (Homme, 42 ans, immigrant)

[...] j'ai travaillé, j'ai fait un peu de tout. [...] Puis tout au long du chemin, j'ai trébuché beaucoup, dans le sens que j'ai essayé beaucoup de business dans ma vie. [...] Je garde ça [coiffeur] parce que c'est qui me permet à essayer de trébucher à droite à gauche, sans ça, ce serait un peu difficile. (Homme, 25 ans, non-immigrant)

Ainsi, le travail permet de répondre à des nécessités de vie et développer une polyvalence en termes de compétences.

### **Le travail comme une forme d'indépendance**

Pour des participants, le travail représente principalement une forme d'indépendance et un accomplissement individuel. Ils poursuivent leurs ambitions essentiellement en étant indépendants, cela impliquait une orientation relativement rapide vers l'entrepreneuriat. Ces participants se lancent tôt dans leurs propres affaires, ils ne conçoivent le travail que comme indépendant. Ils occupent peu d'emplois en tant que salarié et s'orientent au plus vite vers les affaires, ainsi les citations suivantes illustrent cette approche :

J'ai toujours travaillé à mon compte [...] sauf pendant un mois ou deux, j'ai travaillé pour quelqu'un, puis je n'ai vraiment pas aimé mon expérience. J'ai travaillé un mois, puis je ne suis plus jamais retourné. C'est comme, ce n'était pas le fait de travailler pour quelqu'un, c'était l'ambiance de travail là-bas que je n'aimais pas, donc là, j'avais quitté. (Homme, 24 ans, non immigrant)

[...] tout ce qui est petit job, à St-Hubert et cetera. En tant que travail étudiant mais sinon, dès qu'on goûte à l'entrepreneuriat, tu ne veux plus retourner en arrière. [...] dès mon jeune âge, j'ai connu l'achat et la revente et l'indépendance, c'est là qu'on a essayé de développer une indépendance. (Homme, 32 ans, non-immigrant)

[...] j'ai travaillé 15 ans à mon compte au Maroc [...] J'ai toujours aimé travailler un petit peu à mon compte et puis de là donc j'ai démarré ma compagnie (Homme, 51 ans, immigrant)

[...] j'avais juste l'option de soit continuer en tant que salarié, moi ce que je travaillais, mais je trouvais que ce n'était pas la carrière que je recherchais pour m'épanouir professionnellement. Donc ce que j'ai décidé de faire, c'est peut-être de prendre le choix d'ouvrir à mon compte. (Femme, 32 ans, non-immigrante)

Les entrepreneurs musulmans de cet échantillon ont tous choisi d'entreprendre, de créer leurs propres activités professionnelles. Ces activités professionnelles sont diverses et variées et correspondent, d'une part aux appétences des individus et leurs dispositions et d'autre part, à l'analyse de l'environnement québécois par ces derniers.

### 5.2.2 Perceptions de l'environnement québécois

La perception du monde des affaires québécois par les acteurs a nécessairement une incidence sur leurs orientations vers l'entrepreneuriat, à minima sur l'activité à réaliser. Il a été observé au sein de l'échantillon plusieurs perceptions concernant l'environnement des affaires au Québec, en particulier concernant le lien entre le monde des affaires et la religion. Ainsi les perceptions suivantes ressortent des observations indirectes.

Il y a ceux et celles qui perçoivent que la religion dans l'environnement québécois, comme société et monde des affaires, est rejetée. Il y a une mise à l'écart de toute forme de religiosité dans la société et dans le monde des affaires. Les propos ci-dessous illustrent cette approche.

Alors ben d'abord, c'est un des, je trouve que c'est un des drames de la société québécoise qui est celui de mélanger le spirituel et le religieux. Et je pense qu'après la Révolution tranquille, force est de constater qu'il y a un rejet de la religion de façon majoritaire hein. (Homme, 41 ans immigrant)

Mais c'est ça, y a un malaise avec mélanger l'argent et religion, chose qu'on n'a pas en Islam, mais donc c'est ça, c'est, c'est différent. (Femme, 42 ans, immigrante)

Un rejet qui peut se justifier aussi par la peur de la religion, en particulier la religion musulmane.

Il y en a beaucoup qui sont réticents, non pas, pour permettre une absence de 2h [pour la prière du vendredi], mais pour, pour ne pas rentrer dans la logique de l'islam. [...] Et écoute avec tout ce qu'on a connu, n'importe qui peut réagir de la même façon, c'est qu'ils ont peur, c'est tous les journaux, les télévisions, à chaque fois qu'ils montrent une bombe qui a éclaté quelque part, il te montre un gars qui n'a pas de dents avec une barbe. (Homme, 68 ans, immigrant)

Il y a ceux qui constatent une certaine indifférence à la religion dans le monde des affaires et que la religion en tant que telle ne représente pas un sujet dans cet univers.

[...] en France, par exemple, il lancerait ce genre de discussion. Mais au Québec, il ne va pas lancer ce genre de discussion, qui est liée à ta pratique personnelle, et c'est ça aussi l'avantage dans le sens où je n'aurais pas à me justifier, et je n'aurais pas à défendre des positions. Je viens, je fais mon travail et basta. (Homme, 38 ans, immigrant)

Il y a ceux qui trouvent tout simplement que la religion et le monde des affaires n'ont pas à être entremêlés :

C'est-à-dire là, la religion n'a aucune place dans le monde des affaires, sincèrement, OK. (Femme, 40 ans, immigrante)

Écoute, je peux répondre à ta question, moi je vais poser la question autrement, est-ce que le rapport de monde d'affaires turc, par exemple avec la religion, c'est un bon rapport ? je dis non, tu vois. Est-ce que le rapport du monde d'affaires libanais, c'est mieux? Non. Tu vois. Aux États-Unis encore pire. Tu vois. Dans le monde d'affaire. Tu peux des fois amener certaines valeurs mais [...] (Homme, 42 ans, immigrant)

Il y a ceux et celles qui trouvent que le monde des affaires québécois n'a pas de réticence particulière à entretenir des liens avec le religieux, mais pas avec l'Islam. Cette citation illustre cette perception

Non, je pense à ce moment-là qu'il y a une petite hypocrisie. Là tu sais, je veux dire, la religion catholique est bien perçue. Ouais non, y'a vraiment c'est les autres religions le problème. Moi, pour venir d'un petit village, je veux dire quand qu'il y a un événement commercial, on n'a pas de problème à inviter le curé pour qu'il vienne faire une prière là, tu sais, pour lancer l'événement, mais ça ne serait pas accepté que des musulmans disent Bismillah [Au nom de Dieu]. (Femme, 48 ans, non-immigrante)

Et aussi, celles et ceux qui n'ont pas de positionnement relativement à cette question de lien entre le monde des affaires au Québec et la religion. Cela soit par méconnaissance réelle, soit par absence de cette considération dans leur façon de faire des affaires. Ainsi la citation ci-dessous illustre cette posture :

Aucune idée [les liens entre le religieux et le monde des affaires au Québec]. Par contre, je pense que les québécois vont vite s'intéresser à l'univers religieux parce que l'immigration est communautaire. (Homme, 32 ans, non-immigrant)

Pour l'ensemble des membres de l'échantillon, immigrant ou non, ils considèrent le Québec comme un milieu facilitateur et encourageant pour l'entrepreneuriat. Quant à la place du religieux dans le monde des affaires, les perceptions sont variées, néanmoins, tel que souligné plus haut, ils peuvent se répartir selon les trois perceptions suivantes, auquel s'ajoute une quatrième « sans avis » :



- Ceux qui perçoivent un rejet du religieux dans le monde des affaires au Québec : « Rejet de la religion dans le monde des affaires au Québec ».
- Ceux qui ne perçoivent pas la place de la religion dans les affaires, sans pour autant percevoir un rejet : « La religion est déconnectée du monde des affaires ».
- Ceux qui perçoivent que l’Islam n’a pas de place dans les affaires, mais que cela n’est pas forcément vrai pour les autres religions : « L’islam n’a pas sa place dans le monde des affaires au Québec ». Il y a là peut-être une forme de perception d’islamophobie<sup>166</sup>.
- Et il y a une catégorie de ceux qui ne se prononcent pas sur cette question.

Ainsi le tableau ci-dessous indique, au sein de l’échantillon, ces trois catégories et la quatrième, est celle « sans avis ». Le classement dans le tableau des personnes participantes est établi en fonction du statut d’immigrant ou non.

---

<sup>166</sup> Nous pouvons souligner ici que le terrain de recherche n’a que très faiblement pointé la question de l’islamophobie. D’une part, les EMQ sont particulièrement centrés sur le monde des affaires, un monde dans lequel moins de 15% de l’échantillon voit une problématisation de l’Islam, il y a 41% de l’échantillon qui voit une déconnexion entre le monde des affaires et le religieux et 24% qui voit le rejet de la religion quelle qu’elle soit du monde des affaires. Les EMQ qui estiment que seul l’Islam n’a pas sa place dans le monde des affaires québécois sont seulement au nombre de quatre c’est-à-dire qu’ils y percevraient une forme d’islamophobie. D’autre part, le guide d’entrevue est particulièrement orienté sur le rapport individuel du travail et du religieux, ainsi les EMQ ne s’attardent sur l’environnement extérieur que sous leur prisme d’entrepreneurs, c’est-à-dire qu’ils ne s’attardent que sur le développement des affaires et une éventuelle libre expression de la trajectoire religieuse, une liberté justement conférée par ce statut d’entrepreneur.

L’Islamophobie dans la société québécoise nécessite certainement un regard particulier, mais cela est potentiellement plus observable pour des personnes musulmanes salariées ou dans leurs interactions non transactionnelles avec les autres membres de la société. Mais possiblement, cela serait plus observable en interrogeant des personnes non-musulmanes au Québec pour cerner leur rapport à l’Islam, à l’immigration des personnes issues du monde musulman, et au religieux au sens large.

Tableau 5.10 Avis des personnes participantes sur la place de la religion dans le monde des affaires

<b>Immigrant.e ou Non- immigrant.e</b>	<b>Genre</b>	<b>Âge</b>	<b>Rejet de la religion dans le monde des affaires au Québec</b>	<b>La religion est déconnectée du monde des affaires</b>	<b>L'islam n'a pas sa place dans le monde des affaires au Québec</b>	<b>Sans avis</b>
Non-immigrante	Femme	48 ans			X	
Non-immigrante	Femme	30 ans			X	
Non-immigrante	Femme	33 ans		X		
Non-immigrant	Homme	32 ans				X
Non-immigrant	Homme	23 ans		X		
Non-immigrant	Homme	27 ans		X		
Non-immigrant	Homme	27 ans	X			
Non-immigrant	Homme	34 ans				X
Non-immigrant	Homme	26 ans		X		
Non-immigrant	Homme	28 ans	X			
Non-immigrant	Homme	24 ans			X	
Non-immigrant	Homme	25 ans		X		
Non-immigrant	Homme	34 ans			X	
Immigrante	Femme	40 ans		X		
Immigrante	Femme	47 ans		X		
Immigrante	Femme	35 ans		X		
Immigrante	Femme	40 ans		X		
Immigrante	Femme	45 ans				X
Immigrante	Femme	36 ans	X			
Immigrant	Homme	41 ans	X			
Immigrant	Homme	68 ans	X			
Immigrant	Homme	42 ans		X		
Immigrant	Homme	59 ans				X
Immigrant	Homme	38 ans		X		
Immigrant	Femme	42 ans	X			
Immigrant	Homme	45 ans				X
Immigrant	Homme	51 ans	X			
Immigrant	Homme	48 ans		X		
Immigrant	Homme	40 ans				X

Sur l'échantillon, la majorité des membres ne perçoivent pas de place à la religion dans le monde des affaires. Néanmoins, une information est notable, bien qu'il n'y ait que quatre personnes qui estiment que « seul l'Islam n'a pas sa place dans le monde des affaires au Québec », elles sont toutes natives de la province, et par ailleurs de trois origines ethniques différentes. Autrement dit, ces personnes, avec leurs perceptions et connaissances de l'environnement québécois, estiment que la religion occupe une place dans le monde des affaires, mais pas la religion musulmane. Ces considérations de la place de la religion dans le monde des affaires, dans une société capitaliste a été largement traitée dans la revue de littérature, notamment à travers la pensée wébérienne. Mais, pour les personnes participantes, cette place de la religion (des valeurs religieuses, des comportements issus du rapport au religieux des acteurs dans le monde des affaires) n'est pas perceptible, ce qui peut être dû au fait que ces perceptions sont en lien avec les activités et l'univers des affaires des personnes participantes.

### 5.2.3 L'activité professionnelle et son univers

Au-delà de la répartition des activités selon le secteur telle qu'identifiée dans les différentes classifications, cette partie est consacrée à souligner quelles sont les réalités des activités professionnelles. L'objectif est de considérer l'univers dans lequel les entrepreneurs exercent leurs activités. Ainsi, il y a eu un choix de l'activité à effectuer. Le choix de l'activité est une décision importante qui a un impact significatif sur la vie des individus aussi bien au niveau personnel qu'au niveau de l'organisation. Ce choix est donc la résultante d'une conception du travail, de dispositions individuelles pour exercer telles ou telles tâches, de l'analyse qu'ils font du marché, de leurs capacités de gestion et de leadership et de la satisfaction qu'ils en tirent à plusieurs niveaux. Lors des observations directes et indirectes, il a été possible de cerner en premier, les offres de services et de produits proposées, en second lieu, les segments du marché visés, et en troisième lieu, les besoins de ces activités en termes de ressources humaines.

Dans cette partie, afin de se garantir l'impossibilité de faire des croisements entre les individus et leurs activités, il est nécessaire d'attribuer un code à chacune des activités. Il est donc désigné ici les vingt-neuf activités par les codes Act.01 jusqu'à Act.29. Cette attribution est aléatoire.

### 5.2.3.1 Concernant l'offre de produits/services pour chacune des activités

L'offre produit de l'entreprise est à scinder entre l'offre de biens et l'offre de services. Cela renvoie à la production d'une entreprise, au sens large. C'est-à-dire, les biens ou les services que met une entreprise à la disposition du marché, à la disposition de clients potentiels. En considérant la définition de base, il s'agit de comprendre les produits comme des produits « matériels », soient des biens ou « immatériels », soient des services, et dont la finalité est la satisfaction directe ou indirecte d'un besoin, entendu le besoin du marché (Office québécois de la langue française)<sup>167</sup>. Au sein de l'échantillon de cette recherche, dix (10) entreprises produisent des biens et seize (16) produisent des services<sup>168</sup>, et trois (3) des entreprises offrent la conception d'un produit et son déploiement chez les clients. En substance, le choix de s'orienter sur la vente de biens ou de services a une incidence sur l'apport initial en termes de financement, de relations et de ressources humaines à mobiliser. Pour la production de « biens », une « mise de fonds » relativement importante est à considérer. Effectivement, la commercialisation des biens implique, à minima, l'achat de marchandises, éventuellement leurs transformations, puis la commercialisation, elle implique donc des locaux professionnels pour la fabrication et/ou le stockage et/ou un espace de vente (dans certains cas, la vente peut se faire uniquement via une vitrine virtuelle), des outils et machines, et l'achat de matières premières. Pour ces entrepreneurs commercialisant des biens, à la question *Parlez-moi de vos préoccupations au début de votre activité ?* la réponse suivante illustre du besoin de financement :

Donc, je suis partie avec ce qu'on appelle en anglais du Love money donc, j'ai eu un 2500 d'héritage [...] J'ai acheté ma première machine pour faire le beurre d'arachide, on va dire grade commercial parce que là je faisais ça dans mon blender, puis c'est sûr, bon là, le premier financement que je suis allé chercher, [...] des solutions [*d'une Banque*], c'est, qu'est-ce que c'est en fait? C'est un financement accordé, une marge de crédit, puis c'est pas mal ça, donc là moi, mon intention quand je suis allé chercher

---

<sup>167</sup> Dana la définition terminologique de « Bien et service » selon l'Office québécois de la langue française) <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8870180/biens-et-services> consulté le 17 octobre 2023.

<sup>168</sup> Il est considéré ici, que la conception d'un logiciel ou d'une solution informatique représente la production d'un bien, son installation chez le client est un service. Cas de l'un des entrepreneurs.

cette solution-là, ce n'était pas de prendre du crédit, c'était d'avoir un cash-flow.  
(Act.05)

Cette préoccupation, du financement dans une activité de commercialisation de biens, est une préoccupation récurrente, d'autant plus qu'elle peut être associée à une préoccupation d'ordre religieux qui est développée dans cette recherche.

Relativement aux activités des services, celles-ci s'appuient sur des compétences, des expertises qui sont proposées aux clients, ce sont des produits intangibles ; des services. Ces compétences et expertises peuvent être détenues par l'entrepreneur lui-même, ainsi, leurs conceptions n'ont généralement pas besoins d'un montant de financement important, voire nul. Les réponses des deux participants ci-dessous, relatives aux besoins de financement illustrent la faiblesse de ce besoin.

Dans ce domaine-là, l'investissement était, pas beaucoup, quand on commence, on commence à 2-3. Et puis bon on ne prend pas, des fois de salaires, on se débrouille. Donc ce n'est pas comme acheter des produits, [...] (Act.02)

Bah avec mes propres fonds, j'utilise, des fois, la carte de crédit mais ce n'est pas grave. Pas par choix, par obligation. En plus, moi ça ne demande pas grand-chose, ça ne demande pas un grand investissement. C'est donc qu'on peut faire avec une petite épargne, ça permet de se lancer dans les affaires. (Act.13)

Néanmoins, les besoins de financement ne se manifestent pas de la même manière pour toutes les activités qu'elles soient de commercialisation de biens ou de services. Les enjeux de financement peuvent aussi dépendre de l'ampleur que souhaite l'entrepreneur donné à l'activité. Il y a un autre enjeu qui entre en ligne de compte, c'est la cible clients, elle peut être élaborée de manière spécifique et avec plusieurs enjeux, mais une segmentation s'impose : celle de viser des personnes physique (B to C<sup>169</sup>) et celle de viser des personnes morales (B to B<sup>170</sup>).

---

<sup>169</sup> Business to Consumer. C'est-à-dire que les clients de l'entreprise sont principalement des personnes physiques, appelées également des particuliers.

<sup>170</sup> Business to Business. C'est-à-dire que les clients de l'entreprise sont principalement des organisations (institutions, entreprises, associations).

### 5.2.3.2 Le segment de marché pour les activités

Toute entreprise vise un segment de marché en fonction de plusieurs critères qui lui sont propres, mais qui sont en adéquation avec leurs offres de produits. Cette segmentation peut-être une stratégie initiée par la personne entrepreneure. Pour cette recherche, la collecte de données permet de comprendre cette stratégie, en particulier, les segments du marché ont été mis en lumière, ce qui permet de mieux comprendre l'activité. Il en est donc ressorti, sur la base de l'offre produits et/ou de services, les segments suivants qui regroupent la totalité des activités des participants à cette recherche.

Pour la segmentation géographique, les entrepreneurs de cet échantillon sont installés au Québec, la majorité d'entre eux réalisent leurs activités sur marché québécois, exception faite de trois entrepreneurs (Act.02 et Act.16 et Act.29) qui se déploient aussi à l'international. Cette information est peu pertinente dans la recherche, d'autant plus qu'aucune orientation vers des pays à majorité musulmane n'a été constatée.

La segmentation a été recensée selon deux grandes catégories, soit les entreprises dont les activités sont orientées sur un modèle B to B et/ou un modèle B to C. Le modèle commercial nommé « B to B » est un modèle dans lequel les relations commerciales se déroulent entre les entreprises. L'entreprise (dans cette recherche, celle de l'entrepreneur musulman) vise à vendre ses produits à d'autres organisations (institutions, entreprises, associations). Les produits peuvent être des biens ou des services, mais la stratégie de l'entrepreneur consiste à développer un réseau de clients qui est constitué de décideurs d'autres organisations afin d'assurer le fonctionnement et le développement de son entreprise. Il est possible qu'une entreprise dont la spécialisation est sur le marché B to B ait une offre de produit qui est susceptible d'intéresser aussi des personnes physiques (ce qui est du B to C).

Le modèle commercial nommé « B to C » est un modèle dans lequel les entreprises visent directement à vendre leurs produits aux consommateurs finaux, c'est-à-dire directement aux individus qui souhaitent satisfaire des besoins personnels. Également, dans ce cas, les produits peuvent être des biens ou des services, en revanche la stratégie de l'entrepreneur dans la commercialisation de ses produits se base sur de la publicité visant un large public. Il peut y avoir

un ciblage spécifique du public en fonction de certains critères (âge, genre, groupes ethniques ou culturels, etc.). Ces consommateurs, dans le cadre de cette recherche, sont des personnes physiques résidentes au sein de la province du Québec.

Ainsi, au sein de l'échantillon, sur la base des observations, notamment à travers les questions d'entrevues : *Parlez-moi de l'environnement dans lequel évolue votre organisation ; Parlez-moi de vos pratiques commerciales ; Pourriez-vous décrire la mission de votre organisation ? Sa position dans l'environnement ?* Les données ont permis de cerner le ciblage clientèle.

Pour les entreprises orientées sur le B to B on a les segments clientèle suivants :

- Des organisations dont les besoins sont : des conseils en stratégie, de la formation, et activités événementielles internes.
- Les organisations dont les besoins sont : des services support à leurs activités commerciales et de gestion, tels que les supports promotionnels, le soutien informatique, les services de comptabilité, etc.
- Les organisations dont les besoins sont spécifiques à l'organisation de l'espace et l'aménagement de leurs locaux.

Pour les entreprises orientées sur le B to C on a les segments clientèle suivants :

- Les personnes de la communauté musulmane,
- Les immigrants.
- Exclusivement aux hommes ou exclusivement aux femmes.
- Tous public.

Le tableau ci-dessous indique les activités de l'échantillon selon leurs cibles de marchés, orientées vers les organisations (B to B) ou vers les particuliers (B to C)

Tableau 5.11 Les activités de l'échantillon selon leurs cibles de marchés

	<b>B to B</b>	<b>B to C</b>
<b>Activités des entreprises participantes à la recherche</b>	Act.01	<i>Act.03</i>
	Act.02	Act.04
	<i>Act.03</i>	Act.05
	Act.06	Act.08
	Act.07	<i>Act.11</i>
	Act.10	Act.12
	<i>Act.11</i>	Act.14
	Act.13	Act.15
	Act.16	<i>Act.17</i>
	Act.17	<i>Act.18</i>
	<i>Act.18</i>	Act.19
	<i>Act.24</i>	Act.20
	Act.28	Act.21
	Act.29	Act.22
		Act.23
		<i>Act.24</i>
		Act.25
	Act.26	
	Act.27	

On observe donc que douze (12) des entreprises participantes ont une activité ciblant le marché des organisations. Dix-sept (17) d'entre elles ciblent le marché des particuliers. Et parmi elles, quatre (4) ciblent les deux marchés simultanément. Il est présenté dans le cadre de ces ciblage clients des enjeux liés au rapport au religieux des EMQ, dans les parties suivantes. Effectivement, il peut y avoir des ciblage de la clientèle plus spécifique et au cas par cas, en fonction des considérations religieuses de la personne entrepreneure.

### 5.2.3.3 La taille de l'entreprise en termes de ressources humaines

S'intéresser au nombre de collaborateurs dans une entreprise est assez indicateur de son envergure, son dynamisme, sa capacité de production, son impact local, etc. Cependant, le recours à des collaborateurs dans une économie libérale telle que celle du Québec contemporain peut se faire



principalement sous deux formes : des salariés ou des indépendants. Effectivement, avec le développement des métiers de consultants en tout genre (ce qui est nommée l'ubérisation), il est possible de s'appuyer soit sur des collaborateurs salariés, soit sur des collaborateurs qui ont des statuts d'indépendants, mais qui dans les faits sont régulièrement sollicités par les entreprises constituant cet échantillon, et en représentent ses ressources humaines.

Il est vrai que dans toutes les organisations, dépendamment de sa croissance, de l'ambition de croissance de l'entrepreneur, de sa capacité à réaliser les tâches nécessaires à produire une offre suffisante, de son aptitude à encadrer et assumer la responsabilité de travail d'autres individus. Les tâches professionnelles dans les entreprises peuvent être distribuées de plusieurs façons, ainsi leur prise en charge peut se faire : par le seul entrepreneur, par un groupe d'entrepreneurs associés dans l'entreprise, par des indépendants qui sont des fournisseurs de services, par des salariés de la cellule familiale, ou par des salariés extérieurs à cette cellule familiale. Ainsi, au sein de l'échantillon, les tâches professionnelles des vingt-neuf entreprises se répartissent sur les catégories suivantes :

- Les tâches professionnelles sont réalisées par l'entrepreneur seul ou avec ses associés, les entreprises de cette catégorie sont au nombre de trois (3) dans l'échantillon.
- Les tâches professionnelles sont réalisées avec l'appui d'indépendants, les entreprises de cette catégorie sont au nombre de dix (10) dans l'échantillon.
- Les tâches professionnelles sont réalisées avec l'appui de salariés, les entreprises de cette catégorie sont au nombre de seize (16) dans l'échantillon.

Le tableau ci-dessous présente la taille des ressources humaines utilisées pour exécuter les tâches des entreprises de notre terrain.

Tableau 5.12 Tailles des entreprises en termes de ressources humaines

Activités réelles	Nombre d'associés (participant non inclus)	Ressources humaines	Principalement des salariés	Principalement des indépendants
Accompagnement des organisations en gestion des ressources humaines	1	4 à 7	X	
Agence de voyage, principalement voyages religieux	1	0	0	0
Auto-école	0	5	X	
Boutiques de vente de vêtements et de livres religieux	0	4	X	
Cabinet comptable	0	2	X	
Cabinet d'avocats	0	2 à 4	X	
Cabinet d'avocats	0	0	0	0
Clinique dentaire	0	5	X	
Conseils en stratégies d'entreprise	2	8	X	
Conseils aux jeunes entrepreneurs et accompagnement en développement d'affaires.	0	4		X
Conseils et formations pour les entreprises agroalimentaires	3	10		X
Coordination des travaux de bâtiments, construction et rénovations	0	10		X
Dentiste indépendant	0	0 à 1		X
Fabrication de glace sur commande et formation en nutrition.	0	2		X
Fabrication et installation de stores	1	40	X	
Formation à la gestion d'entreprises	6	7	X	
Industrie alimentaire et commerce de détail	0	16	X	
Production de logiciels spécialisés et solutions téléphoniques	1	9 à 35	X	
Réalisation de films documentaires et publicitaires	1	2 à 20		X
Réalisation de films documentaires et publicitaires	1	2 à 20		X
Réparation de toiture de maisons résidentielles	2	10		X
Restaurant, spécialité Indienne	2	15	X	
Salle de sport pour hommes, entraînement art martial	1	6	X	
Services informatiques aux entreprises	0	1	X	
Traiteur spécialisé sur la nourriture berbéro- maghrébine	0	8 à 9		X
Transport de marchandises	1	2 à 4	X	
Travaux de rénovation en résidences privées	1	1 à 3		X
Vente en ligne de divers produits, principalement jouets et vêtements	0	8	0	0
Ventes de vêtements féminins et autres services habillements	0	3	X	

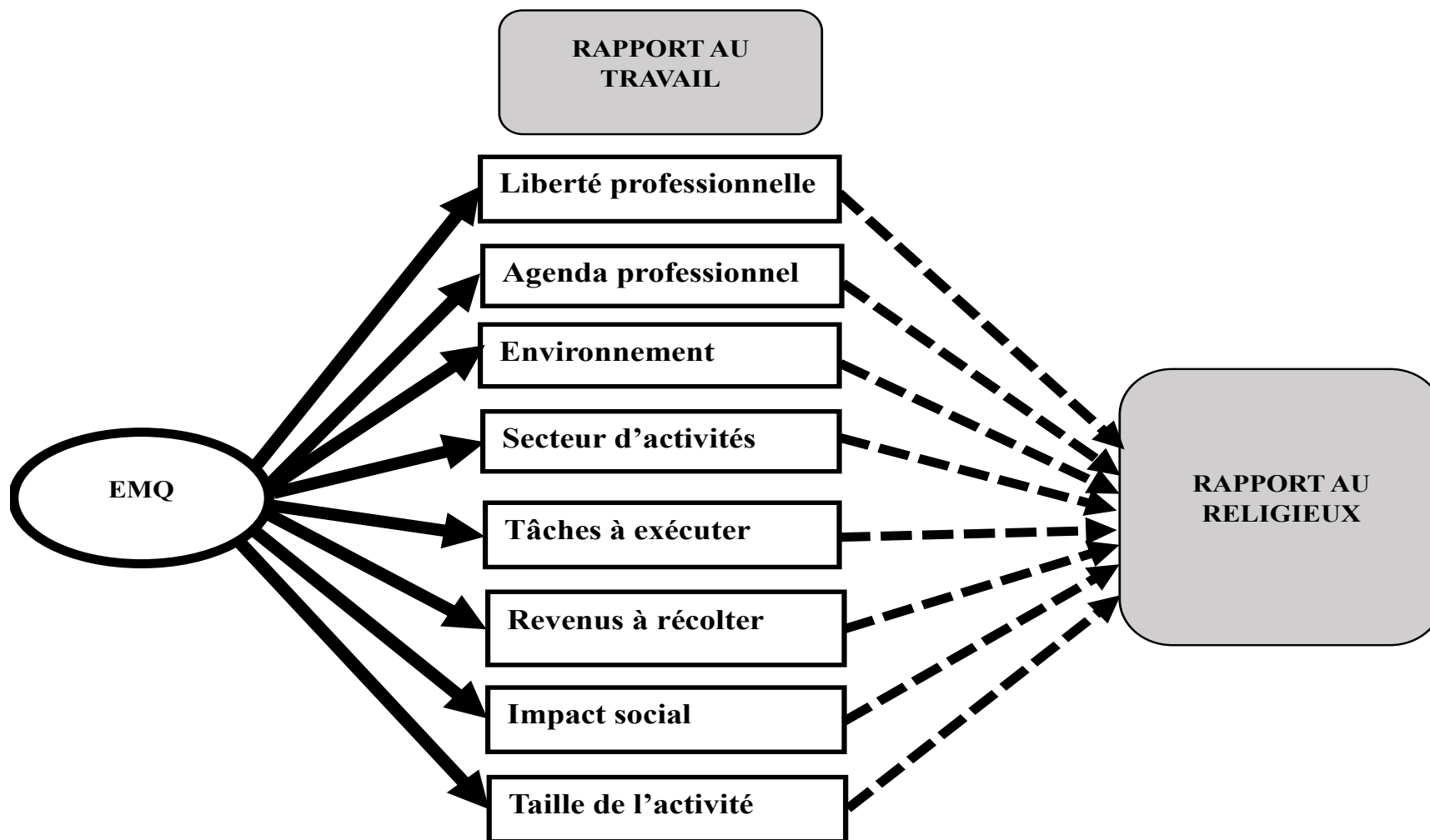
Ainsi, on peut visualiser les activités réelles des entreprises participantes à la recherche, le nombre d'associés au sein de chacune des entreprises, le nombre de ressources humaines nécessaires et effectives pour le fonctionnement de chacune des entreprises, ainsi qu'une indication sur le statut de la majorité des ressources humaines : en salariés et en indépendants, qui exercent régulièrement pour supporter l'activité. Ce qui permet principalement de constater la diversité des choix des EMQ en ce qui concerne leurs recours à des relations (de salariat ou de partenariat) dans le cadre de leur gestion d'organisation.

Pour conclure l'ensemble de cette partie qui porte sur les métiers et les univers des activités des EMQ, il est opportun de préciser que pour certaines activités, deux personnes participantes exerçant la même activité ont été interviewées, cela principalement pour deux raisons : La première est d'approfondir la récolte de données en lien avec le sujet dans un secteur d'activité sur lequel mes connaissances étaient très limitées lors de la première entrevue ; la seconde est de s'assurer de la circonscription de l'analyse sur le rapport au religieux et le rapport au travail, et cela en variant les profils des personnes participantes en termes d'origine ethnoculturelle. Ainsi, l'entrevue avec la deuxième personne participante a permis de mieux cerner les enjeux. Cela a été le cas pour les activités de « dentiste », de « réalisation de film », d'« avocat », de « services informatiques » et de « construction ». In fine, les différents éléments des univers professionnels des EMQ ont permis de souligner la variété des perceptions de l'environnement des affaires québécois, des trajectoires professionnelles, et celles des rapports au travail de manière plus larges. Ainsi, le schéma suivant présente les éléments constitutifs de l'univers des activités professionnelles des EMQ et sur lesquels ils agissent. Leurs actions ont possiblement des incidences sur le rapport au religieux de ces derniers.

Figure 5.4 Schéma conceptuel relevant de l'univers des activités professionnelles des EMQ

La flèche représente l'action de l'EMQ (—>)

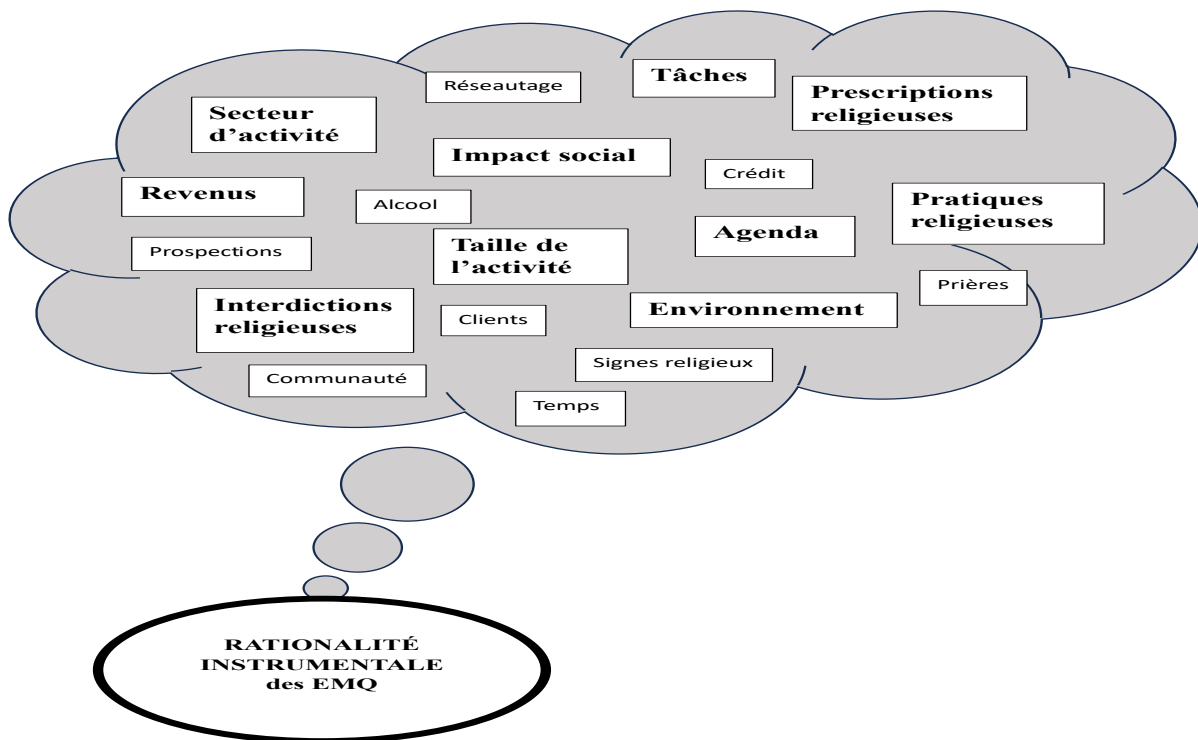
La flèche hachurée (- ->) est indicatrice de la possible incidence



### 5.3 Moment d'abduction dans cette recherche

Cette partie présente ce qui a amené à construire les thèmes de l'analyse. Effectivement, la diversité de notre terrain, autant en termes de pratiques religieuses que de trajectoires professionnelles, ainsi que d'univers d'activités de leurs entreprises, est constatée. Aussi, les données récoltées permettent de mieux comprendre comment est construite « la rationalité instrumentale » et de mieux comprendre son déploiement dans les décisions des personnes participantes (EMQ). Autrement dit, il s'agit de comprendre quels sont les éléments en lien avec le rapport au religieux et le rapport au travail qui sont « à disposition » de l'EMQ pour prendre des décisions. Rappelons à ce titre la logique de « l'effectuation » en termes de prise de décision des entrepreneurs (Sarasvathy, 2011), elle met l'accent sur les « moyens disponibles » pour la prise de décision et la sélection de l'opportunité chez les entrepreneurs (Degeorge et *al.*, 2018). La figure ci-dessous présente les différents éléments observés, et précédemment présentés, du rapport au religieux et du rapport au travail des EMQ et qui lui sont « disponibles » dans le cadre de sa « rationalité » instrumentale ».

Figure 5.5 Image symbolisant la « rationalité instrumentale » des EMQ



Ainsi, cette figure est indicatrice de l'ensemble des éléments (du rapport au religieux et du rapport au travail) des EMQ qui lui permettent de mettre en place une stratégie individuelle, rationnelle au niveau instrumental, pour orienter ses actions concernant la gestion et l'administration de son entreprise. Cette figure permet de comprendre les éléments constitutifs des stratégies de rationalité des personnes participantes, leur choix en termes de décisions en faveur de telle ou telle action.

Au regard de tous ces éléments l'abduction semble pertinente, c'est-à-dire entamer le « processus de formation des hypothèses exploratoires » et les mettre « à l'épreuve des faits » pour la « compréhension d'un phénomène » (Hallée, et al., 2017, p.206). Ici, il s'agit de comprendre comment s'articulent le rapport au religieux et le rapport au travail des EMQ. Ainsi notre raisonnement est de construire les thèmes exploratoires en lien avec les prises de décisions des EMQ. Dans le cadre de cette recherche, les thèmes féconds tournent autour de décisions majeures pour les personnes participantes. Les décisions de chacun des EMQ, telles que celles de créer une entreprise pour y exercer son activité professionnelle, celles de construire les relations adéquates pour répondre aux exigences de son activité, et celles de rechercher les moyens pour son développement. Ce sont ces thématiques qui mettent à l'épreuve l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux de chaque EMQ.

Pour la partie suivante, les thématiques, les citations des personnes participantes (EMQ) sont codées de manière aléatoire de 01 à 29, avec l'association de leurs origines ethnoculturelles. Cette association permet simplement de souligner la diversité des origines ethnoculturelles qui peuvent se regrouper dans un seul et même sous-thème.

## CHAPITRE VI

### CATÉGORIES THÉMATIQUES D'ANALYSE

Dans ce chapitre six, il s'agit de présenter les trois thèmes développés qui permettent de comprendre les justifications des personnes participantes concernant leurs actions en lien avec l'objet de cette recherche. Les thèmes sont en lien avec la motivation, le relationnel et la stratégie de développement des activités professionnelles. Effectivement, les observations de des pratiques religieuses, de la trajectoire professionnelle et de l'univers des activités des personnes participantes permettent la sélection de trois thématiques, à savoir : la motivation à créer sa propre structure d'activité professionnelle ; la nature et la manière de construire des liens relationnels et partenariaux ; et l'orientation de l'entrepreneur pour le développement de son activité. Ces thématiques, additivement aux observations, permettent de souligner les différents rapports au travail et au religieux.

#### 6.1 Thème 1 : Motivations des EMQ à la création de l'entreprise

Cette première thématique se focalise sur les motivations des entrepreneurs à la création de leurs entreprises. Effectivement, la création d'une entreprise se caractérise par « la personnalité de l'entrepreneur » et le « processus entrepreneurial » (Kizaba, 2006), ce qui est, à la fois, une manifestation de « l'être » et de « l'agir » de la personne entrepreneure. Dans le cadre de cette partie, il a été observé la manifestation à travers l'action de création des entreprises par les participants. Effectivement, il est examiné ici la motivation des entrepreneurs musulmans au Québec (EMQ) dans la création d'une entreprise pour les participants à cette recherche. Ces entrepreneurs ne sont pas seulement influencés par une culture environnementale extérieure, ils le sont aussi par leurs convictions religieuses, leurs valeurs et leurs aspirations. Ces deux derniers éléments influencent directement leurs comportements consistant à créer une structure dans laquelle ils exercent leurs activités professionnelles. Il y a donc d'une part, au fondement de la création de l'entreprise, ce que l'on retrouve dans le système capitaliste, notamment québécois, une démarche « d'innovation », de « prise de risque » et de gestion de « l'incertitude » (Boutillier et Uzunidis, 2014, 2015). Et d'autre part, il y a « la personnalité de l'entrepreneur », sa « rationalité identitaire » dans laquelle la place des valeurs et aspirations individuelles est prégnante. C'est donc,

ces éléments : environnement et personnalité de l'entrepreneur, qui permettent l'élaboration d'une « rationalité instrumentale » qui est à la base de la décision de créer une entreprise et d'y exercer son activité professionnelle. Au sein de cet échantillon, les motivations se répartissent à trois niveaux ; des motivations d'ordres fonctionnels et matériels, les motivations d'autres d'ordres passionnels et aspirationnels, et enfin d'ordres organisationnels et de liberté d'action.

#### 6.1.1 Les motivations matérielles et fonctionnelles

Dans ce sous-thème, on retrouve les entrepreneurs dont la motivation pour créer leurs entreprises est associée à une réponse à leurs besoins et désirs d'ordre financier, qu'ils soient au niveau d'assurer la subsistance ou l'enrichissement, ou encore à la volonté d'exercer des compétences acquises et de les déployer selon leurs convenances. L'entrepreneur construit son organisation avec l'objectif de s'assurer des revenus qu'il lui semble satisfaisants et en exerçant un travail qui lui semble offrir un terrain de déploiement de ses compétences et expertises. L'entrepreneur oriente son organisation avec l'objectif qu'il lui semble satisfaisant et organise son travail selon sa propre conception des retombées d'une activité professionnelle en termes de revenus, de temps d'occupation, et de fonction occupée. Il s'agit de l'expression des indicateurs en lien avec le « rapport à l'argent », « la conception et pratique individuelle », « la conception du profit », « la stratégie de l'organisation » et les « conditions d'engagement entrepreneurial » quand celles-ci relèvent d'un rapport à la migration. Pour reprendre l'analyse de Dominique Méda (2018), c'est le travail « comme facteur de production » et « comme système de distribution des revenus et des droits<sup>171</sup> » ou encore ce qu'elle nomme la « dimension instrumentale » du travail (Meda 2010). Il peut également se trouver dans cette catégorie, l'entrepreneuriat immigrant en « situation de désavantage » sur le marché du travail (Toulouse et Brenner, 1990).

Dans la conception wébérienne, la motivation des entrepreneurs de cette catégorie s'inscrit dans le cadre de leur exécution d'un travail, soit, au sens plus large, d'une activité professionnelle. Elle s'appuie sur les conditions de « l'optimum de qualification » qui est en lien avec la spécialisation

---

<sup>171</sup> Dans le cas des entrepreneurs, ils s'octroient la distribution de leurs droits selon leurs propres conceptions et cela au regard de leurs perceptions de l'environnement.



professionnelle, ou de « l'optimum de zèle au travail » qui repose sur « l'intérêt personnel » (Weber, 1995, p. 214). Cette conception ne semble pas satisfaire l'ensemble de cette thématique, bien que « l'intérêt personnel » puisse regrouper un large spectre de comportements dépendamment des conceptions des individus. Il est donc opportun d'intégrer ici la conception khaldunienne du travail, celle-ci permet de considérer que l'exécution des tâches est optimale que si elle est « conforme à la nature<sup>172</sup> », c'est à dire aussi, une orientation vers les autres, vers le collectif par nécessité, une coordination avec les autres (Ibn Khaldun, 2013, p.114, p.607). En d'autres termes, les motivations financières et fonctionnelles en termes d'exécution des tâches, sont parfaitement identifiables dans la conception wébérienne (ou même khaldunienne<sup>173</sup>), cette conception permet de considérer l'ensemble des personnes participantes qui se lancent en entrepreneuriat par volonté d'enrichissement matérielle (ou de subsistance), ou par volonté de déployer leurs qualifications, perçues ou réelles, elle peut même couvrir la volonté d'organiser son propre agenda d'exécution des tâches. Cependant, la conception wébérienne couvre difficilement la motivation qui consiste à intégrer le collectif, la communauté de personne autour de l'entrepreneur (conjoint et conjointe, enfants, et entourage), et encore moins d'intégrer l'organisation du temps en fonction d'autres éléments en dehors de l'activité, or celle-ci est une nécessité fonctionnelle pour l'entrepreneur. Pour ce faire, la conception khaldunienne<sup>174</sup> vient intégrer ces éléments de motivations qui sont une adéquation de fonctionnement de l'individu en tant qu'individu qui doit se conformer à sa nature.

#### 6.1.1.1 Motivations matérielles : d'ordre financier, subsistance et enrichissement

Pour les raisons matérielles de création de l'entreprise, l'entrepreneur souligne sa motivation en mettant l'emphase sur les raisons financières et économiques. L'entrepreneur, à travers son

---

<sup>172</sup> L'être humain est par nature est un être social et ne peut soutenir sa vie seul. Il inclut notamment dans ce qui est conforme à la nature, être conforme à la religion.

<sup>173</sup> Aussi khaldunienne dans sa définition de « la recherche des moyens de subsistance » et ce qu'il nomme les « impulsions innées ».

<sup>174</sup> Ibn Khaldun intègre dans sa conception que « les convictions religieuses » sont du « fait de la nature ». C'est l'idée que l'être humain, par nature, et de manière indépendante de la société, est soumis à des convictions religieuses.

entreprise, cherche à générer des revenus et à réaliser des bénéfices, à atteindre une indépendance financière, répondre à ses besoins économiques personnels et familiaux, pour se construire une forme de sécurité pour l'avenir. L'entrepreneur se focalise sur le marché dans lequel il perçoit une opportunité et la possibilité de générer des profits, ou du moins il perçoit un espace suffisamment grand pour y investir et espérer avoir un retour sur investissement.

Ainsi, il y a des entrepreneurs qui souhaitent s'offrir une liberté financière, pouvoir choisir la répartition des revenus entre salaires et dividendes, et avoir une flexibilité financière significative de leurs points de vue. En définitif, choisir la gestion de la valeur monétaire que représente leur travail selon leurs convenances. Ils déploient leurs propres stratégies financières et choisissent d'investir dans des opportunités lucratives sans subir les cotisations et prélèvements d'un éventuel employeur. Les citations ci-dessous illustrent cette motivation.

Donc ça, ce que ça apporte de plus, c'est une liberté financière au niveau des taxes, au niveau de comment je gère mon argent, quelle partie je veux déclarer en salaire, quelle partie je veux me faire en capital. C'est que c'est essentiellement financier. (EMQ06, origine wolof)

[...] je voulais faire, mais je sais que je voulais faire de quoi, qui serait à mon compte, à moi, qui serait un bénéfice pour moi et pour ma famille. (EMQ25, origine libanaise)

Il y a aussi des entrepreneurs qui, en observant le marché, détectent une opportunité, une innovation qui pourrait avoir un certain essor dans l'économie québécoise. Le constat d'un manque sur le marché fait écho chez l'entrepreneur, il fait donc le choix de créer une entreprise pour répondre à ce manque du marché en espérant commercialiser son offre, ce qui lui permet de générer un certain profit. Les citations suivantes illustrent cette motivation :

[...] j'ai constaté la discrimination des entreprises agroalimentaires, c'est à dire que l'entreprise agroalimentaire ou la PME n'est pas reconnue comme startup. Et aussi ils ont aucun incubateur où accélérateur pour les accompagner [...] le marché avait besoin d'un incubateur, donc on a décidé [de lancer l'entreprise]. (EMQ10, origine algérienne)

[...] c'était un bon gain de pain. [...] Ce qu'on a remarqué, quelque chose qui n'existe pas ici à Montréal, il n'y a pas d'espace pour homme musulman. Il y a beaucoup de musulmans qui vont dans des gym. Ils disent, je suis un peu gêné quand même [...]. (EMQ15, origine marocaine)

Puis les Québécois aussi sont très ouverts à la nourriture, ce sont des gourmands, c'est des épicuriens, c'est des gens qui aiment découvrir les autres saveurs, donc je me suis dit que je pourrais me démarquer avec ce genre de projet là. (EMQ05, origine québécoise)

Mais aussi, certains voient en l'entrepreneuriat la possibilité de s'enrichir, de gagner plus comparativement au salariat. Effectivement, les entrepreneurs peuvent gagner plus que les salariés, car ils ont la possibilité de développer leur propre entreprise et bénéficier directement des profits générés. Par ailleurs, il est vrai que, à long terme, les salariés sont souvent limités par un salaire fixe et dont les augmentations sont cadrées par les employeurs. Dans cet échantillon, certains entrepreneurs ont lancé leur entreprise au regard de ces considérations.

[...] c'est parce qu'il ne voulait pas me donner plus de salaires et je trouve que c'est un peu abusé. [...] Je voulais être millionnaire à 40 ans. Je ne le suis pas, mais [...] Inchallah bientôt. (EMQ26, origine tunisienne)

[...] je voulais construire pour moi, il faut savoir que dans une clinique dentaire à chaque fois que tu ramènes un nouveau patient. Ben tu rajoutes de la valeur à la clinique et à chaque fois que je ramène des amis ou des connaissances que des gens venaient pour moi, je rajoute de la valeur à la clinique qui n'était pas à moi. Donc j'ai décidé de partir à mon compte pour cette valeur-là. (EMQ14, origine algérienne)

[...] on aura beaucoup plus d'argent parce que beaucoup plus de personnes. Là on se dit ok, vas-y on va essayer de relancer ça cette idée, donc on a fait une marque, on a acheté une petite, on n'a pas acheté de camions, on avait une auto de 300\$. (EMQ18, origine indienne)

Cette motivation pour l'enrichissement est celle qui s'exprime le moins clairement dans cet échantillon. Il y aurait certainement à cela des racines en lien avec le rapport des musulmans à l'argent, un rapport qui se veut distancié de ses aspirations tel que le souligne un des entrepreneurs :

Je me suis détaché de l'argent, je n'ai pas laissé l'argent rentrer dans mon cœur, je contrôle l'argent dans ma main, puis j'ai laissé la religion dans mon cœur. (EMQ25, origine libanaise)

Cela implique que certains entrepreneurs justifient leurs motivations par le besoin du marché, or cela est tout simplement la perception d'une opportunité dans le marché. De plus, les entrepreneurs peuvent associer cette motivation à d'autres motivations qui sont abordées dans la recherche. Pour

rappel, les entrepreneurs visés par cette recherche sont tous des créateurs d'une organisation à but lucratif, ainsi leurs motivations pour générer du profit sont sans équivoque, même si cette motivation consiste uniquement à avoir une plus grande capacité ou opportunité à gérer ses revenus, cette liberté qui est conférée par le statut d'entrepreneur. D'autres ont eu des motivations qui reposent sur d'autres éléments, même si la finalité lucrative reste constitutive de cette orientation entrepreneuriale.

#### 6.1.1.2 Motivations fonctionnelles : déploiements de compétences et qualifications

Dans cette catégorie, les acteurs motivent la création de leurs entreprises par une volonté d'exprimer des compétences et des savoir-faire qu'ils estiment difficiles à déployer sous le statut de salarié. Ils estiment que leurs compétences sont peu considérées dans des organisations dont le fonctionnement a été pensé par d'autres personnes. Ou encore, ils aspiraient à travailler dans un autre domaine sans pour autant pouvoir en justifier de l'expertise sur le marché de l'emploi. Ainsi, leurs justifications tournent autour d'une volonté de déployer une certaine polyvalence, un assemblage de différentes compétences acquises, ou encore pour répondre à une ambition en termes d'exécutions de tâches qui correspond à leurs qualifications réelles ou perçues.

Au sein de l'échantillon, des entrepreneurs avaient un certain nombre de frustrations au regard de leurs compétences et expertises qu'ils considéraient peu déployées dans leurs postes comme salarié. Leurs ambitions en termes de déploiement de leurs compétences n'étaient pas à la hauteur de ce qui était offert dans des postes de salariés. La citation ci-dessous en est une illustration.

Ben ça, ça rapporte, ça rapporte, je vais t'expliquer que ce que ça rapporte. Déjà, ça c'est une place où tu peux mettre en valeur tes expertises. Fait que, ça te rapporte la satisfaction parce que peu importe où j'ai travaillé, je me sentais toujours sous-estimé parce que j'avais des talents, des compétences qui n'étaient pas utilisés, tu comprends, même les gens me donnaient l'opportunité, mais ce n'était pas à la hauteur que je voulais moi me lancer [...] (EMQ03, origine turque)

D'autres trouvaient, dans les postes de salarié qu'ils occupaient, que cela ne suffisait pas à développer leurs compétences à la hauteur de leur volonté d'apprentissage. Ils refusaient de s'installer dans une routine professionnelle. Les propos ci-dessous en sont une illustration.

[...] je suis quelqu'un qui aime vraiment, vraiment pas la monotonie et donc pour moi c'était super important aussi d'avoir l'espace qui me permet de toujours renouveler ce que je suis en train de faire, de pouvoir faire des choses différentes tout le temps. (EMQ07, origine marocaine)

Et une autre catégorie des participants, ceux qui estiment que les études et les diplômes ne sont pas la pierre angulaire pour attester leurs compétences, ou du moins conçoivent que l'absence de diplômes ou d'études n'est pas un motif suffisant pour les empêcher d'exercer un métier dans lequel ils se sentent compétents. Cette citation fait part de cette motivation.

Comment dire, lancer mon petit projet pour vivre de ce que j'aimais faire le plus, c'est à dire, réunir des gens autour de la table marocaine. D'accord sans avoir spécialement fait d'études dans ce domaine-là. (EMQ17, origine marocaine)

L'expression de ces motivations correspond à une volonté de répondre mieux à ses aspirations qualifiées ici de fonctionnelles. En fait, elles sont fonctionnelles, car elles permettent à l'acteur d'occuper une fonction qui lui semble correspondre à ses compétences et qualifications, et qui lui semble difficile, voire impossible, de déployer si ce n'est dans une organisation dont il serait le créateur et le responsable de l'orientation stratégique.

#### 6.1.2 Motivations immatérielles, passion pour l'entrepreneuriat et/ou vision d'un métier

Dans ce sous-thème, on retrouve les entrepreneurs dont la motivation pour la création de leurs entreprises est liée à la volonté de satisfaire leur passion pour l'entrepreneuriat ou pour une activité donnée. Elle peut aussi reposer sur une recherche de liberté d'actions et de décisions. Cette catégorie permet d'inclure les personnes dont le rapport au travail se conçoit dans l'entrepreneuriat pour différents motifs : la passion de l'entrepreneuriat en tant que tel, une démarche d'accomplissement, ou encore pour des raisons culturelles. Dans cette thématique, la dimension « rationalité identitaire » avec son indicateur associé à l'image de soi, à laquelle peut s'ajouter l'implication communautaire issue de la dimension du « rapport à la migration », sont assez représentatives. En somme, dans cette thématique, on retrouve les façons de se comporter et d'agir que Weber (1995, p55) nommait les comportements de « façon affectuelle », « de façon rationnelle en valeur » ou de « façon traditionnelle ». Quant à Ibn Khaldun, il concevait les comportements humains comme toujours rationnels en finalité, et qu'ils relèvent pour tout individu de s'attarder sur ceux qui le poussent à agir, c'est ce qu'il nomme son « degré d'humanité ». Pour cette

thématique, il s'agit de cerner chez les acteurs ce qui les a poussés à agir, qui ne sont ni des raisons matérielles ni fonctionnelles, mais passionnelles et aspirationnelles. Pour cette recherche, seules les entreprises à but lucratif ont été sélectionnées dans l'échantillon. Cependant, cette thématique correspondrait certainement à des fondateurs d'association et autres organismes non lucratifs, les participants de cette catégorie auraient pu aussi bien être à la tête d'organisation sans but lucratif.

#### 6.1.2.1 Motivations : la passion pour l'entrepreneuriat

Dans cette sous-catégorie, les acteurs manifestent une passion pour l'entrepreneuriat en tant qu'activité, c'est-à-dire que, pour eux, entreprendre n'est pas nécessairement l'aspect lucratif de l'activité, il s'agit pour eux de déployer une certaine créativité, une volonté de concevoir, d'innover. L'entrepreneuriat représente pour eux une activité stimulante en elle-même. L'intérêt des retombées matérielles n'est que secondaire, ce qui les motive c'est la construction, la réalisation d'un projet, l'application d'une idée, et le déploiement d'une approche de travail. Ainsi, nous pouvons prélever les propos suivants des participantes et participants qui sont illustratifs pour la passion de l'entrepreneuriat en tant que tel.

[...] j'ai pris gestion donc, je suis tombé en amour de la discipline c'est quoi l'économie, la macroéconomie, la société du prix, l'entreprise, [...] j'étais passionné et j'avais très bonne maîtrise quand même de ces disciplines-là. (EMQ01, origine algérienne)

Après je me suis lancé dans mon bureau d'étude, ça a duré 15 ans. Donc moi depuis toujours, j'aime travailler à mon compte. (EMQ11, origine marocaine)

J'ai toujours un côté business, entrepreneuriat, la côté entrepreneur était là avec moi depuis que je suis tout petit... J'ai toujours apprécié le côté business ... J'aimais bien faire du troc, tout petit, ça a commençait très jeune. (EM29, origine vietnamienne)

Mais aussi, ceux qui s'orientent vers l'entrepreneuriat, car ils y voient une valeur que peut apporter un immigrant dans la société québécoise. Les propos ci-dessous illustrent cette motivation.

[...] mais j'avais toujours ce côté entrepreneuriat, réseautage. C'étaient des choses qui m'intéressaient. Sherbrooke étant différent de Montréal en termes de dynamique, je voulais aussi apporter ma petite touche, en fait mon expérience, mais aussi je voulais faire en sorte de contribuer à valoriser les entrepreneurs immigrants. (EMQ24, origine sénégalaise)

Et aussi, une des participantes soulignait que l'entrepreneuriat relève plus pour elle de la tradition communautaire, voire familiale, ce qui a été nommé « entrepreneur de culture » dans cette recherche.

Bon, faut savoir que moi j'ai baigné dans l'entrepreneuriat depuis toute petite, ça c'est un fait, c'est quelque chose qui peut être différent par rapport à d'autres [...], on a toujours eu des entreprises et c'est l'entreprise de ma mère, donc c'est un modèle premièrement. Euh, on vient d'une ethnie où les femmes sont entrepreneures. (EMQ27, origine nigérienne)

Le plus souvent, ces personnes en termes de métiers sont polyvalentes. Dans la majorité des cas, l'activité exercée est un prétexte pour créer une entreprise. La véritable motivation est l'entrepreneuriat en soi.

#### 6.1.2.2 Motivation : la vision d'un métier

Dans cette sous-catégorie, les personnes qui sont passionnées par un métier, une compétence précise, mais qui souhaitent y ajouter leurs propres visions, leurs propres conceptions de ce métier. Ce choix n'est pas des plus simples et ses retombées matérielles ne sont pas certaines. Pour ces entrepreneurs, l'essentiel est de déployer un rapport au travail qui se conforme à leur conception de tel ou tel métier. Ainsi, il a été prélevé les propos de ces entrepreneurs dont la motivation réside dans l'expression de leur regard sur une activité précise.

Ainsi, comme le soulignent les participantes ci-dessous, il ne s'agissait pas de créer une entreprise pour gagner de l'argent uniquement. Elles soulignaient même une conscience du sacrifice nécessaire pour créer une entreprise et en vivre, mais la volonté de travailler dans un secteur selon sa propre vision est le moteur du lancement en entrepreneuriat. Les propos ci-dessous illustrent cette motivation :

[...] je cherchais un projet qui sera aussi dans l'alimentaire parce que je voyais que c'était là où j'avais une force, avec les voyages, avec toutes les cultures auxquelles j'étais exposées, avec les expériences, donc là, je voyais que j'avais une force dans ce côté-là. Quand tu veux partir ton entreprise, tu ne dois pas regarder les heures. C'est 60, 70 heures par semaine. Puis ça, pendant un bon bout de temps, des années [...]. (EMQ05, origine québécoise).

J'avais envie de vraiment faire quelque chose à mon image. [...] alors que moi je suis vraiment dans une optique : les droits de la personne, droits et libertés. Je voulais vraiment aller là-dedans [...]. (EMQ21, origine française).

J'avais le goût de créer quelque chose à mon image [...] c'est surtout que je voulais créer quelque chose pour laquelle j'avais une ambition de faire changer les choses et d'avoir un impact, essentiellement donc c'est vraiment ça. Ce qui m'a amené à me lancer (EMQ28, origine irakienne)

Pour ces personnes, l'entrepreneuriat n'est qu'un prétexte pour exercer leur métier dans la perspective qu'ils ont souhaitée et qui ne se retrouvent pas nécessairement dans le marché de l'emploi, du moins selon leurs perceptions.

### 6.1.3 Motivations organisationnelles et de liberté d'action.

Dans ce sous-thème, les entrepreneurs ont une motivation de créer une entreprise qui est en lien avec une recherche de liberté d'actions et de décisions. D'une part, le participant souhaite une liberté d'organiser son temps, son agenda professionnel et personnel, être décideur dans la conciliation de sa vie privée avec sa vie professionnelle. Et d'autre part, il souhaite être en conformité avec sa vision managériale, sa liberté de déployer ses décisions selon sa propre conception des affaires. En définitive, les motivations ne sont pas d'ordre du matériel, elles ne sont pas mues par l'enrichissement, ni par une quelconque volonté fonctionnelle, ces personnes sont mues par la liberté d'agir à tous les niveaux de leurs activités professionnelles. Le participant peut s'appuyer sur des sentiments, des valeurs morales, ou ses propres interprétations du sens du bien. Dans cette catégorie, c'est la « réflexivité individuelle » qui est mise en œuvre pour créer son entreprise selon son approche, une sorte de « prolongement de soi », une expression de sa personnalité qui ne relève pas nécessairement du matériel ou d'une ambition professionnelle. Elle est une volonté de faire ses choix en termes de temps, d'énergie à consacrer à son activité, il veut avoir une liberté de décider, de choisir ses finalités aussi bien personnelles que professionnelles.

#### 6.1.3.1 Motivations liées à l'organisation de la vie personnelle et de la vie professionnelle

Dans cette sous-catégorie, les acteurs motivent l'exercice de l'activité professionnelle, sous le prisme de l'entrepreneuriat, par la possibilité de répondre à d'autres exigences personnelles, familiales et sociales; des exigences qui sont, selon les acteurs, incompatibles avec le salariat. La motivation, ici, tourne autour de la volonté de travailler en assumant son identité, avec des membres



de sa famille, avec des relations personnelles dans un projet qui leur serait commun. Il s'agit ici, d'aller au-delà de la conciliation famille-travail, ou une sorte d'équilibre réel ou supposé entre la vie personnelle et la vie familiale, il s'agit tout simplement d'intégrer, dans l'ensemble de sa trajectoire de vie, ses comportements qui ont pour vocation de permettre la réalisation de choix impactant son temps et la succession de ses actions, notamment, les actions qui relèvent de pratiques religieuses au quotidien et des responsabilités sociales estimées nécessaires au cours de la vie. Le choix entre le travail et la famille, entre les activités professionnelles et les autres activités sociales, entre les actions lucratives et les actions sans rapport avec la rentabilité financière, ne font aucun sens pour ces acteurs, pour eux « tout est dans tout ». À titre illustratif, les propos suivants des personnes participantes à cette recherche :

[...], c'est parce que j'emmène les enfants à l'école le matin, familialement, c'était difficile, il y avait la neige, il faisait froid, c'était un rythme de vie que ça n'allait pas, je n'adhérais pas, je refusais ça, donc je me disais, ok, si c'est ça, tu commences l'entreprise maintenant. [...] il y avait la prière aussi, ce n'était pas évident de l'autre côté [le salariat]. (EMQ27, origine nigérienne)

La famille, j'ai beaucoup de famille ici, donc pour eux, ils sont comme jamais sortis de leur environnement, qui sont venus ici parce que pour eux, il faut toujours être autour de la famille. C'est ça, donc on travaille tous ensemble. (EMQ12, origine indienne)

Avant voile, après voile, c'est que j'ai réalisé, que il y a effectivement du racisme, de la discrimination. [...] là que j'étais musulmane avant tout, [...] Donc ce que j'ai décidé de faire, de prendre le choix d'ouvrir à mon compte, donc ce qui me faisait quand même peur, comme je disais, parce qu'être voilée, c'était nouveau pour moi. (EMQ22, origine libanaise)

Pour ces entrepreneurs, il s'agissait d'avoir une activité professionnelle qui permettait d'accorder une place importante à leur famille et à leur mode de vie en général. Au sein de l'échantillon, quatre (4) des entrepreneurs ont créé leurs entreprises avec conjoints, enfants et frère ou sœur. L'activité professionnelle s'insère dans sa vie d'épouse et d'époux, de mère et de père, de femme voilée, de fils, de frère, de sœur. En somme, la motivation à créer une activité professionnelle permet simplement de maintenir une conception de la vie qui peut s'organiser avec sa propre conception de sa vie personnelle, familiale et sociale, cela en incluant sa vie religieuse.

### 6.1.3.2 Motivation : Liberté d'agir et de décider

Dans cette sous-catégorie, les entrepreneurs s'orientent sur cette manière d'exercer l'activité professionnelle, car ils ont un rapport à la liberté d'action qu'ils ne trouvent pas dans le monde du salariat. Cette liberté se manifeste dans les différentes sphères du monde social du travail. En premier lieu, dans toute activité professionnelle, le temps est un substrat incontournable, en second lieu, le choix des tâches à exécuter relève nécessairement de la vision de celui qui a mis en place l'organisation de l'activité professionnelle. Ainsi, ces personnes manifestent une volonté de disposer entièrement du choix des tâches à exécuter et du moment de les exécuter, c'est cela qui motive leurs installations en affaire. Ils peuvent ainsi obéir à leurs propres volontés en termes d'activité professionnelle, de cloisonner ou non avec leurs actions d'ordre personnel, ils peuvent mettre en pratique, dans cet espace social, leurs valeurs, leurs convictions, leurs cultures, leurs visions, sans contraintes liées à une structure organisationnelle qui n'est pas de leur fait. Les actions posées lors des activités professionnelles peuvent être à vocation rentable ou non, elles répondent avant tout à leur volonté de mener une trajectoire de vie où les décisions prises sont construites selon leur choix.

Il y a une catégorie d'entrepreneur dont la motivation est avant tout de pouvoir exercer leur volonté, sans subir les instructions de quelqu'un d'autre, sans subir une temporalité imposée par un autre. La flexibilité pour eux doit être totale ou perçue comme telle. La citation ci-dessous illustre cette considération :

Moi parce que je me suis dit que j'ai eu la chance d'avoir travaillé en dans une corporation très jeune [...] j'ai réalisé très vite que ce n'est pas ça que je voulais faire toute ma vie pour moi. Je mets beaucoup de valeur dans mon temps et à ma flexibilité. Et je me suis dit, ce type de job, ça ne va pas vraiment te donner la flexibilité que tu veux. Et pour tes priorités alors je me suis dit, il faut se lancer en entrepreneuriat, si on veut avoir cette liberté. (EMQ19, origine égyptienne)

Ils souhaitent aussi avoir la capacité de répondre en particulier à des pratiques religieuses, exprimer librement leur religion au travail. Les citations ci-dessous illustrent ces considérations

J'ai un grand problème avec le manque de liberté. Je ça ne me dérange pas de d'écouter quelqu'un me guider tout mais malheureusement, la plupart des gens que je me suis retrouvés en dessous, je n'étais pas d'accord, et aussi pour ma liberté religieuse. C'est

à dire je prie quand je veux. Je n'ai pas besoin de la permission de qui que ce soit pour faire ce que j'ai besoin de faire. Pour répondre à Dieu. (EMQ16, origine tunisienne)

Bah parce que c'est parce que moi, c'est ma nature, hein, entrepreneur c'est comme ça, j'ai envie d'être mon propre chef, de faire ce que je veux. Je veux travailler, faire ma prière, donc ça, ça me facilite ce que je dois être. (EMQ20, origine sénégalaise)

Parce que c'est très confortable, parce que c'est notre propre business, donc on prie quand on veut, quand on a besoin de prier, on ferme la porte. On a qu'à prier et puis c'est tout. (EMQ04, origine bengalaise)

Ces personnes ont généralement eu un parcours salarial, aussi flexible fut-il-était, qui ne semble pas combler leurs aspirations de liberté d'action, il se sont donc lancé en entrepreneuriat pour tenter d'avoir cette liberté, sans subir des contraintes extérieures à leurs choix. À noter que les exemples donnés relatifs à « faire la prière » par les participants sont certainement influencés par le sujet de recherche, mais cela ne réduit en rien la volonté d'agir librement dans leurs espaces de travail.

Certes, la « rationalité instrumentale », une rationalité qui est la conséquence de leur « réflexivité individuelle » et de leur « rationalité identitaire », les a amenés à considérer que le travail sous sa forme entrepreneuriale, permet de mieux la déployer. Cependant, une fois que leurs entreprises sont créées, il est nécessaire de se faire une place sur le marché avec ce que cela implique en termes de relationnel, un réseau de personnes nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises. Dans la thématique suivante, il est observé comment leur « rationalité instrumentale » se déploie sur le réseau de personnes, en particulier, les fournisseurs et les collaborateurs.

## 6.2 Thème 2 : Collaboration et liens partenariaux des EMQ

Cette seconde thématique se centre sur la conception qu'ont les entrepreneurs de leurs relations. Il est entendu ici par relations, les personnes qui entourent l'entrepreneur et lui permettent de soutenir son activité professionnelle. Il peut s'agir des relations fournisseurs et des différents collaborateurs et/ou partenaires d'affaires. Pour la précision, dans cette partie, les relations clients sont exclues de cette thématique, elles sont à associer à différents paramètres en lien avec la nature de l'activité elle-même, à la perspective de développement de l'entreprise et à la conception de l'entrepreneur

qu'il a des relations d'affaires à entretenir. Cette considération est traitée dans le troisième thème de cette recherche.

Cette thématique fait appel à la notion de réseau et à l'activité de réseautage. Le réseautage est une pratique qui va au-delà de la recherche de clients, il est l'une des clés de développement d'une entreprise, il permet notamment de soutenir le développement et l'obtention de ressources à faible coût (Julien, 2007). Aussi, nous savons, notamment par la théorie de Granovetter (1974) que les « réseaux faibles » sont plus porteurs pour une réussite professionnelle, dans le cas de cette recherche, en appliquant cette théorie, les réseaux les plus porteurs des entrepreneurs musulmans seraient les personnes les plus éloignées de leurs communautés, qu'elles soient ethniques, culturelles ou religieuses, c'est ce qui est nommé les « réseaux faibles ». Ainsi, pour cette thématique, deux sous-catégories viennent regrouper la totalité des entrepreneurs de l'échantillon, ceux qui mettent l'accent sur les liens communautaires et ceux qui ne considèrent que les besoins, réels ou perçus, de leurs entreprises. Dans le cadre de cette thématique, en excluant l'aspect de recherche de clients dont les motivations sont d'un spectre large, il est nécessaire de s'attarder sur les liens développés en faveur de partenariats, du recrutement des collaborateurs et de la sélection des fournisseurs. Effectivement, pour ces liens, l'entrepreneur a un choix relativement détaché de la nature de l'activité et de sa place sur le marché, ces liens reposent sur la rationalité de l'entrepreneur aussi bien identitaire qu'instrumentale. Il peut donc s'orienter exclusivement vers des personnes utiles pour le développement des affaires, ou s'orienter sur une démarche basée sur un esprit de solidarité et de soutien d'autres membres de sa communauté. Pour ce faire, les questions suivantes dans les entrevues ont guidé cette catégorisation :

- *Parlez-moi de votre réseau personnel de connaissance au Québec ? (Famille, communauté ethnique, communauté musulmane).*
- *Quel type de rapport avez-vous entretenu avec votre réseau ?*
- *Dans quelle mesure le réseau vous a été utile en entrepreneuriat ? La communauté musulmane a-t-elle été utile dans votre parcours ?*

Mais aussi les jugements que portent les participants sur musulmans dans le monde des affaires, les possibles partenaires, fournisseurs, et les salariés-musulmans s'il y a lieu. Également, avec les questions suivantes amenées dans les entrevues,

- *Combien avez-vous d'employés ? Combien y-a-il de musulmans, s'il y a ? Comment expliquez-vous cela ?*
- *Avez-vous des clients / des fournisseurs / des partenaires musulmans?*

Les réponses des participants, les relances de l'interviewer, auxquelles s'ajoutent les observations directes récoltées, permettent les sous-catégorisations suivantes.

#### 6.2.1 Relations d'affaires : l'emphase est mise sur les liens dédiés au développement de leurs affaires

Dans cette sous-thématique, les liens que construit l'entrepreneur dans le cadre de son parcours se caractérisent par une orientation vers le développement de son affaire. Il est mû pour ce développement parce qu'il l'estime adéquat pour son activité, voire favorable à celle-ci. Ainsi, l'entrepreneur s'entoure de personnes dont les caractéristiques servent le fonctionnement de son entreprise. En ce sens, le choix des fournisseurs, des collaborateurs et autres partenaires est déterminé en fonction de leur utilité, rentabilité et efficacité. En définitive, en faveur du développement de l'affaire au sens capitaliste du terme. En ce qui concerne cette catégorie, on retrouve les entrepreneurs dont le réseau social, dans sa globalité, est plutôt orienté sur les besoins de l'activité professionnelle, sans autres considérations, cela avec une justification rationnelle en faveur du développement des affaires. En somme, les participants ne considèrent l'utilité du réseau que pour le développement des affaires, et à ce titre c'est l'utilité en affaire qui est leur objectif pour l'établissement de liens de partenariats, de fournisseurs, et de collaborateurs.

##### 6.2.1.1 Le réseau de proximité naturel, ethnoculturel ou religieux est inutile

Parmi les participants au terrain de recherche, il y a ceux qui considèrent que la communauté de proximité, c'est-à-dire ethnoculturelle ou religieuse, établie au Québec est inutile dans le monde des affaires québécois pour des raisons, réelles ou perçues, intrinsèques à la communauté ou indépendamment d'elle. Intrinsèque à la communauté pour des raisons d'habitus de ses membres (réelles ou perçues), ou car la communauté musulmane est issue d'une immigration récente, elle est donc relativement faible dans le monde des affaires québécois.

Selon des participants, la communauté musulmane n'est pas utile pour des raisons de caractéristiques de ses membres. Il a été observé, chez les participants adoptant cette position, qu'il

y a une juxtaposition du rapport ethnoculturel et de l'appartenance religieuse. Dans le sens, où les questions se rapportent aux membres de la communauté musulmane et les réponses peuvent s'orienter sur les ethnies, telles qu'illustrés ci-dessous :

C'est pour ça, moi quand vous m'avez dit, [...] j'ai dit c'est rare qu'un Algérien aide un Algérien. (EMQ10, origine algérienne)

Non. Je dirai même, elle a été inutile. Puis elle a même été une source d'obstacle [...] mais là, on est vraiment la limite du musulman et de l'ethnie, ok, parce qu'on s'entend que moi, pour moi, puis tu sais, là c'est parce qu'on est vraiment dans ce contexte-là d'entrevue que je me permets de dire ça là, mais le problème est avec, il est vraiment avec les Arabes. (EMQ05, origine québécoise)

Et d'autres soulignent simplement que la communauté, entendue musulmane, « a du travail à faire » pour mieux se positionner dans le monde des affaires, mais dans l'état actuel, elle est inutile. En voici les illustrations :

De toute façon, c'est anonyme hein. Je ne sais pas si la communauté ici, elle est utile ? La communauté, elle a beaucoup de travail à faire sur soi. [...] au niveau du réseau de contacts [...]. (EMQ28, origine irakienne)

Le communautaire, ouf, oublie. Le communautaire et le business pff. [...] Non, non, moi, je suis, je. Ben oui, je, je vais, je vais paraître méchant. Ce que je dis, mais j'espère que tu vas me comprendre, c'est au contraire, je me suis éloigné de la communauté. (EMQ03, origine turque)

Néanmoins, ces perceptions n'ont pas empêché ces personnes d'employer des musulmans dans leurs entreprises, mais cela est généralement fait dans un esprit d'équité et de justice, comme le souligne l'une des personnes ci-dessous :

[...] je voulais employer que des musulmans, je me suis dit ça va être facile, on va se comprendre. OK mais tu ne choisis pas qui vient cogner à ta porte pour de l'emploi, et tu ne peux pas refuser de l'emploi à quelqu'un qui en a besoin puis que toi t'as besoin sur les bases qu'il est non-musulman, parce que là on tombe dans la discrimination. Puis la discrimination, c'est contre nos valeurs religieuses, parce que cette personne-là, [...] c'est sa vie personnelle, quand qu'elle vient travailler chez moi, puis qui a fait son travail, puis qu'elle ne me vole pas, puis qu'elle me respecte, je dois moi aussi lui donner une chance. (EMQ05, origine québécoise)

D'autres entrepreneurs estiment que les musulmans ne sont pas utiles en affaire, car la communauté n'est pas suffisamment développée dans ce monde-là ou dans leur secteur d'activité. Ainsi en termes de partenariat, ils s'orientent vers d'autres sphères. La citation ci-dessous illustre d'une manière assez précise cette conception.

Je, je ne connais pas beaucoup de gens avec qui je peux faire affaire ici au Québec, parce que c'est une, c'est une immigration jeune. Tout à fait, ils ne sont pas encore dans le dans le milieu, peut-être dans 20 ans, peut-être ça va changer un peu, mais aujourd'hui, tu dois dealer avec d'autres. (EM02, origine algérienne)

Au sein de l'échantillon, il est observé qu'en termes d'association, il y a quatre entrepreneurs qui ont fait le choix de s'associer avec des personnes qui ne sont pas musulmanes, mais cela n'implique pas nécessairement le non-recrutement de musulmans que cela soit par solidarité communautaire ou par esprit d'équité.

#### 6.2.1.2 Le réseau est construit pour des raisons d'utilité et rentabilité en affaire

Dans cette sous-catégorie, les entrepreneurs s'entourent de personnes qui représentent, pour l'activité, un atout en termes de rentabilité. Il s'agit de s'attarder, en particulier, sur la réduction des coûts, la qualification et les compétences des collaborateurs et l'apport d'opportunités d'affaires. En somme, il s'agit de construire un réseau au bénéfice du développement d'activité professionnelle. L'esprit communautaire, les affinités personnelles n'ont que peu de place dans la construction des relations, voire ne rentrent pas en ligne de compte pour les établir. Les illustrations ci-dessous expriment cette réflexion.

Donc j'ai développé naturellement mon réseau au niveau de la partie plus affaire, sans avoir fui la Communauté ou quoi que ce soit. (EMQ01, origine algérienne)

Que si j'ai besoin de de gens dans tel domaine, dans le marketing ou dans le webdesign. Ben je demande à mon entourage, puis on me réfère d'autres personnes qui sont qualifiées. Non, la religion n'a aucune incidence sur la raison d'embauche. (EMQ14, origine algérienne)

On travaille avec des gens sur qui on peut compter et qui sont professionnels, donc là-dessus, moi j'ai aucun regard là-dessus. Tu fais ton boulot. Tu le fais bien. Tu peux venir de Mars, je m'en fou. (EMQ17, origine marocaine)

Moi, je suis plus dans les trucs d'affaires comme j'ai toujours été dans l'événementiel d'affaires et cetera. [...] Tu vois dans une certaine classe. La Chambre de commerce m'a appelé, appelé pour être sur le Conseil d'administration, [...] Donc, c'est ce genre de femmes et d'hommes qu'il faut que j'aie chercher pour qu'il vienne nous voir en boutique. (EMQ26, origine tunisienne)

[...] justement, des gens qui travaillent dans des organisations publiques, des entreprises, donc c'est vraiment un réseau quand même diversifié, [...], mais mes implications ont toujours été orientées vers les sujets qui m'intéressent. (EMQ28, origine irakienne)

Ainsi, pour cette catégorie de participants, les affaires sont le fil conducteur de construction de leurs relations, aussi bien pour le recrutement de collaborateurs que toutes sortes de relations nécessaires pour le développement des affaires.

## 6.2.2 Relations d'affaires : l'emphase est mise sur la définition de son identité personnelle

Les liens de l'entrepreneur sont basés sur le partage d'une vision personnelle, avec son réseau social. Sa conception du monde et de valeurs inspirées de la religion musulmane sont la clé pour la construction de son réseau. Ainsi, l'entrepreneur choisit ses fournisseurs, ses collaborateurs et ses partenaires en fonction des traits de personnalités similaires aux siennes, ou selon des convictions communes. La recherche d'intérêts capitalistes n'est pas prééminente. Ainsi, les entrepreneurs poursuivent la démarche volontaire de collaborer autant que possible avec des personnes de la communauté musulmane, ou en s'appuyant sur les valeurs de la religion musulmane.

### 6.2.2.1 Un réseau construit par esprit communautaire et par habitus

Pour le recrutement des salariés ou sous-traitants, pour certains entrepreneurs, il s'agit d'une forme de soutien à la communauté, de support à celle-ci, de favoriser le recrutement au sein de la communauté aussi bien de salariés, de fournisseurs et de tout autre prestataire de services. La citation suivante est illustratrice d'une démarche de solidarité communautaire, notamment au regard des difficultés perçues que vit la communauté musulmane au Québec.

C'est, c'est quand même de communautés qui sont, un petit peu, fragiles, un petit peu, malmenées. Donc, j'essaie d'apporter le plus que je peux. Et voilà donc ça, c'est pour la communauté musulmane en tant que telle [...] (EMQ11, origine marocaine)



D'autres construisent leurs réseaux au sein de la communauté musulmane par habitudes de vie sans que cela soit l'objet de réflexions proprement dites, mais il n'en reste pas moins que l'orientation des relations dans les affaires est largement dirigée vers des membres de la communauté musulmane.

Mais les personnes que je garde à côté de moi, si j'analyse ça, c'est vraiment des musulmans. Ce n'est pas, ce n'est pas par choix vraiment, c'est juste [...] C'est comme ça que c'est tombé, j'ai pas de de haine contre les non-musulmans. Mais ce que je garde proche de moi, de mon entourage, sont plutôt des musulmans. (EMQ18, origine indienne)

[...] le gars qui, dans le massage, c'est lui qui est venu se proposer ici, c'était un musulman. Tarek c'est l'entraîneur privé que vous avez vu qui m'a demandé maintenant, lui, c'est [...] je le connais depuis mon enfance, on se connaît depuis qu'on a quoi, 11 ans, 12 ans, c'est un musulman, il entraîne les gens chez lui, mais il entraîne les gens chez moi ici. Le gars qui donne le MMA ici, c'est un c'est un coréen converti musulman, [...] Mohammed, qui est musulman aussi. Qui d'autre? Le gars de nettoyage [...] c'est aussi un jeune Musulman. (EMQ15, origine marocaine)

Aussi, des entrepreneurs choisissent cette orientation vers les musulmans car elle semble porteuse d'une plus grande facilité dans la gestion de l'ambiance professionnelle, ci-dessous en est l'illustration :

[...] si ça vient de la même culture ou bien la même religion, n'y a pas de Oh, pourquoi tu vas prier maintenant. Pourquoi tu vas où maintenant pour 5 minutes? [...] je vais partir dans 5 minutes, je reviens, tu sais, n'y a pas de ça, mais non, y a ok, Je vais aller prier puis je reviens y a pas le ramadan, ils prennent leurs pauses quand ils ont besoin de prier comme pendant leur shift, si ça devient occupé, il y a l'autre, il fait. (EMQ12, origine pakistanaise)

D'autres organisent leurs réseaux en s'appuyant sur des relations qui reposent sur la confiance. Cette confiance qu'il retrouve au sein de sa communauté, une confiance relative à rapport à l'argent, relative à la bonne intention de faire ses tâches avec sérieux et implication. À la question de relance

*Comment expliquez-vous une telle présence de membres de la communauté musulmane dans vos relations ?* Les réponses ci-dessous sont illustratives:

[...] j'ai beaucoup de confiance en eux comme si je suis là, ils savent quoi faire. J'ai cette confiance, moi aussi, cette confiance avec de l'argent, cette confiance avec la qualité aussi. Puis c'est ça tout le monde. J'ai une sorte de confiance, ça. (EMQ12, origine pakistanaise)

[...] j'en ai un gars qui est dans le bureau, Il est là il s'entraîne, c'est le, c'est le gars qui est l'Adjoint administratif. [...] ce poste-là, c'est un poste qui est très sensible parce qu'il voit toute notre trésorerie. Et puis, comme tout ce qui est argent, tout ce qui est finances, qu'est-ce qui rentre? Qu'est-ce qui sort? C'est pour moi, ce n'est pas le fait qu'il soit musulman, c'est le fait de confiance, puis ce gars-là, je le connais depuis que je suis jeune aussi, donc je dois engager quelqu'un, puis c'était musulman. (EMQ15, origine marocaine)

Pour les entrepreneurs de cette sous-catégorie, la recherche de personnes de confiance faisant preuve d'honnêteté est la pierre angulaire de leur construction de relations. Ainsi, un entrepreneur soulignait que les collaborateurs, dans son affaire, sont issus d'un cercle restreint de la communauté et que le sens valeurs est au centre de ses choix de collaborateurs, le sens des valeurs compte plus que la productivité. Ci-dessous ses propos.

Je m'assure le plus possible que ça reste entre nous [...] Honnête, honnête et je ne veux pas dire travaillant, parce que ce n'est pas ça que je cherche moi. Je cherche plus quelqu'un qui est honnête, hein, honnête, l'honnêteté. Je ne cherche pas à avoir des robots : je ne veux pas que tu ne bouges pas droite-gauche, tu ne regardes pas ton téléphone, je ne veux pas que tu ne fasses pas ci ou ça, non, non. C'est un humain à la fin de la journée, je veux juste qu'il soit honnête. (EMQ25, origine libanaise)

[Les employés musulmans] Sont des gars qui ont moins d'expérience que les non-musulmans, ça c'est sûr, et ils travaillent leurs installations, ce n'est pas la meilleure, mais je sais que, quand il me dit quelque chose, et quand je leur dis de faire quelque chose, ils ne vont pas le cacher et ils vont me dire la vérité et parce que j'ai vu [...] C'est sûrement il fait des erreurs quand même mais les valeurs que je partage comme musulman, ils ont les mêmes valeurs. (EMQ18, origine indienne)

Ces orientations des entrepreneurs vers des collaborateurs, partenaires et fournisseurs musulmans, ne semblent pas d'une grande rationalité productive, cependant, elles ne semblent pas nuire au fonctionnement de leurs affaires, et permettent à l'entrepreneur d'avoir une certaine synergie avec son réseau. Par ailleurs, il a été également observé une véritable réflexion instrumentale dans les prises de décisions relatives à la construction de ce réseau. Effectivement, dans certains cas, des entrepreneurs, même avec une volonté d'être entourés de musulmans uniquement, ils se voyaient recourir à d'autres communautés par esprit d'efficacité professionnelle :

Je ne cherche pas ailleurs, sauf des fois, si je suis un peu déçu par la prestation et là je me dis que peut-être oui, des fois y a des secteurs ou les sous-traitants musulmans sont pas encore à mon goût. Ceux qui avec qui j'ai travaillé, ce n'était pas satisfaisant, donc je suis allé chercher, élargir un petit peu vers l'extérieur. Regardez les non-musulmans [...]. (EMQ11, origine marocaine)

Ainsi, il peut être souligné que pour cette catégorie, il y a un favoritisme envers les membres de la communauté, les valeurs priment sur le travail, mais avec un regard sur le fonctionnement des affaires. La supervision relative à la confiance, tricherie et mensonge est relativement réduite, mais l'accompagnement à la réalisation des tâches est accru. Un des entrepreneurs souligne le parallèle entre « le bon travail » et « le bon musulman » comme suit :

Moi je trouve que c'est parallèle si tu es un bon musulman, tu vas faire du bon travail, pas techniquement, mais être honnête. (EMQ18, origine marocaine)

#### 6.2.2.2 Un réseau musulman construit en fonction de la finalité de l'activité

Au sein de l'échantillon, deux des entrepreneurs ont un commerce de produits religieux, ainsi pour la sélection de collaborateurs et d'associés, il s'agit de rester cohérent avec leur choix d'activité. Tel qu'illustré ci-dessous.

Je suis dans un domaine qui est religieux, alors ça serait incohérent de demander à une personne de vendre un livre qui est relié au prophète alors qu'il ne connaît pas le prophète. [...] c'est mon univers, c'est mon domaine qui fait en sorte que c'est ça, fait partie des pré-acquis. (EMQ08, origine algérienne)

Mais aussi, le choix des partenaires se fait par anticipation des perspectives de développement de l'activité et de l'orientation de celle-ci. Il est donc important d'avoir des partenaires avec qui les convictions, notamment religieuses, soient partagées. Tel que cela est illustré ci-dessous :

Non, quand tu prends un associé et tu choisis ton associé, je pense que tu ne choisis pas n'importe qui non plus. Si tu prends quelqu'un qui est non-musulman, qui a des convictions complètement différentes des tiennes à un moment ou un autre, tu vas avoir des divergences et le but c'est de ne pas avoir des divergences. (EMQ09, origine tunisienne)

Aussi, l'absence d'un réseau estimée de confiance empêche le développement et l'expansion de l'activité. Ainsi, un entrepreneur explique que le manque de personnes de confiance limite le développement, malgré la perception de l'opportunité.

[...] on pouvait ouvrir encore deux autres écoles, mais c'est juste que, encore là, c'est juste un manque de personnes. C'est difficile à faire confiance à des personnes quand ça vient des business. [...]. S'il avait maintenant, plus de personnes, on aurait créé deux autres écoles [...] Trouver des personnes qui sont honnêtes [est difficile]. (EMQ04, origine bengalaise)

D'autres ont vécu des ruptures avec des partenaires, justement pour des raisons d'inadéquation de visions du monde, de rapport à l'argent, du développement de l'activité. Ci-dessous des citations illustratives de cette rupture :

[...] par exemple, mon ancienne partenaire. [...] il a fallu que j'achète ses parts, parce elle, elle ne voyait que je refusais trop de contrats. Parce que ce n'est pas Halal [Licite]. Alors des choses comme tu sais, tu sais, j'ai dit non [...] des choses eux-mêmes aussi simples que des contrats que y a des trucs de Bikini y a des trucs comme ça [...]. Alors je lui dis beaucoup de non, beaucoup de non. Elle ne voit pas le concept que si je dis non, Dieu va me donner beaucoup plus après, alors c'est sûr !!(EMQ16, origine tunisien)

[...] j'ai rencontré mon associé non musulman et il était trop négatif et il était trop dans les mauvaises choses [...] il voudrait fumer, il voudrait aller essayer des choses, donc je me suis dit : je ne peux pas modérer, ça, je dois juste couper. (EMQ18, origine indienne)

Ci-dessous un échange avec un entrepreneur qui souligne son expérience en termes de gestion de relations, en particulier non-musulmane, il fait part de sa réflexion et ses décisions relatives à la poursuite d'une collaboration :

Un exemple, j'ai fait louer mon camion à deux personnes. Pendant que j'étais en vacances, je voulais que mon camion roule pendant que j'étais en vacances parce que je ne voulais pas qui soit entrain de dormir. Soit j'ai mis deux personnes non-musulmanes sur mon camion. Ils ont fait beaucoup de dommages. [...] J'aurais pu venir et déduire de leur salaire. Mais je ne l'ai pas faite. (EMQ25, origine libanaise)

Il poursuit, en soulignant les mesures adoptées à l'issue de son constat, les considérations à prendre en compte, malgré les pertes qu'il a subies.

Je me dis Kheir [Bien], ce n'est pas grave. Ils ont travaillé, ils ont mérité leur argent [...] Ils ont sûrement des dépenses à faire, c'est Haram [illicite religieusement] de ma part, de leur enlever. Ils ont peut-être des besoins. Si moi je leur déduis de leur salaire, je risque peut-être de venir nuire à sa vie de tous les jours-là, là j'aurais causé un plus grand problème à sa vie tous les jours. C'est peut-être lui qui aide à la maison et avec le loyer, ça joue un grand jeu, ça joue un grand rôle, tu ne peux pas juste penser de ta tête parce que tu penses que pour tes poches non? Parce que y a cet aspect, la religion musulmane, je fais des bons jugements, hamdoullah [Garce à Dieu] des bons jugements par rapport à ça, c'est à dire que j'ai, je n'ai pas déduit de leur salaire, je l'ai laissé comme il est, puis je ne l'ai même pas mentionné parce que ça ne sert à rien. Si je suis prêt à vivre avec je n'ai pas besoin de leur faire du chantage. Pas besoin de leur faire sentir mal, c'est bon, c'est entre moi et moi-même et je l'ai pardonné. Pas besoin. (EMQ25, origine libanaise)

Ainsi, cet entrepreneur ne dissocie pas la vie personnelle de la vie professionnelle, même si cela implique pour lui une perte au sens capitaliste du terme. Il ne dissocie pas les deux aspects : la vie personnelle et la vie professionnelle, cela aussi bien pour les autres que pour lui-même. Néanmoins, il conserve une rationalité visant les bénéfices pour le futur, alors à la relance : *Et si c'était à refaire, tu vas le redonner ?* sa réponse est la suivante :

Non, je trouve d'autres personnes, 100%. À la fin de la journée, on n'est pas bête hein? On n'est pas bête, on a un bon cœur, il faut avoir un bon cœur, mais on n'est pas bête. [...] Je donne mon respect, tu as besoin de quoi que ce soit, je peux t'aider, mais je ne suis pas obligé de te fréquenter. (EMQ25, origine libanaise)

En définitive, dans cet échantillon, les entrepreneurs peuvent recourir à un réseau diversifié au niveau communautaire, mais dans l'ensemble, on peut constater un recours assez important au réseau musulman quand il s'agit de s'associer ou de recruter des collaborateurs. Le tableau ci-dessous présente les activités de Act.01 à Act.29<sup>175</sup>, en indiquant si l'entrepreneur a des associés ou non, s'ils sont musulmans ou non, et aussi un pourcentage estimatif des collaborateurs musulmans au sein de son entreprise.

---

<sup>175</sup> Les Act.01 à Act.29 ne correspondent pas respectivement au EMQ01 au EMQ29, pour des raisons de maintien de la confidentialité

Tableau 6.1 Associés musulmans ou non et part des collaborateurs musulmans dans chacune des activités

Activités	L'entrepreneur n'a pas d'associés	Associés musulmans	Associés non-musulmans	Nombre de collaborateurs	Part des collaborateurs Musulmans en %
Act.01			X	8	0%
Act.02		X		9 à 35	80%
Act.03			X	40	0%
Act.04		X		5	100%
Act.05	X			16	75%
Act.06	X			1	100%
Act.07		X		7	90%
Act.08	X			4	100%
Act.09		X		0	
Act.10			X	10	20%
Act.11	X			10	80%
Act.12		X		15	85%
Act.13	X			2	100%
Act.14	X			5	10%
Act.15		X		6	100%
Act.16		X		2 à 20	0%
Act.17	X			8 à 9	33%
Act.18		X		10	60%
Act.19	X			8	0%
Act.20		X		1 à 3	0%
Act.21	X			2 à 4	0%
Act.22	X			0	
Act.23	X			0 à 1	0%
Act.24	X			4	40%
Act.25		X		2 à 4	60%
Act.26	X			3	0%
Act.27	X			2	100%
Act.28			X	4 à 7	30%
Act.29		X		2 à 20	0%

Plusieurs observations sont à souligner :

- La moitié (14) des EMQ ont lancé leurs entreprises en étant seul fondateur. Ainsi, l'entrepreneur unique peut recourir à des collaborateurs selon les besoins, mais la prise de décision reste entre ses « seules mains ».
- L'autre moitié (15) des EMQ ont lancé leurs entreprises en s'associant avec d'autres personnes, pour seulement quatre (4) d'entre eux, les associés ne sont pas musulmans.
- En revanche, on peut observer sur la totalité de l'échantillon que le recours à des collaborateur.es musulman.es n'est pas la règle. Seule la quasi-moitié (13) des EMQ ont une majorité de collaborateurs musulmans, l'autre moitié recourt à des collaborateurs qui ne sont pas nécessairement musulmans.

Pour les entrepreneurs musulmans, il est à souligner que les relations nécessitant un grand niveau de confiance, tels que les associés, sont établies de manière prééminente au sein de la communauté musulmane. En ce qui concerne les collaborateurs, une pluralité de profils est à souligner et cela pour diverses raisons (recherche de compétences, recherche de l'honnêteté, équité dans le recrutement, etc.)

### 6.3 Thème 3 : Développement de l'activité des entreprises des EMQ

Le développement d'une entreprise est la démarche qui consiste à la faire croître et prospérer. Cette croissance est entendue dans le sens de déploiement sur le territoire, d'une augmentation des revenus, de la prise d'une plus grande part de marché (nombre de clients), d'un développement d'alliances et de partenariats avec d'autres organisations, d'augmentation des investissements (équipements et infrastructures), d'une augmentation du nombre de salariés au sein de l'entreprise. Dans le thème précédent, il a été question de cerner les relations d'affaires des participantes et participants à cette recherche. Le développement sur le plan géographique n'a que peu d'incidence pour la thématique de recherche. Il est vrai que la décision de se déployer dans des régions déterminées en national ou international peut correspondre à une vision du fondateur. Le terrain de recherche est, d'une part, borné aux entreprises installées au Québec, soit à l'intérieur de la province, et d'autre part, les entreprises sélectionnées sont, à l'instar de la majorité des entreprises québécoises, de petite taille. Néanmoins, cela ne réduit en rien la volonté de croissance des

entrepreneurs. Ce qui est particulièrement pertinent dans cette recherche, c'est comment les entrepreneurs conçoivent leurs développements dans l'environnement québécois, en particulier au regard de leur rapport au religieux et leur rapport au travail. Il est opportun de rappeler la pensée schumpétérienne et celle de l'entrepreneuriat capitaliste, celles-ci impliquent que le développement des affaires et la quête du profit sont établis de manière continue et elles représentent la finalité de l'entrepreneur. Il met ainsi tous les moyens disponibles pour agrandir son organisation et augmenter son profit, cette conception, en reprenant Max Weber, est « érigée en finalité ». La conception Khaldunienne, dont la vision sur le travail (l'entrepreneuriat en est une forme) est étroitement liée à la réponse à ses besoins, ne peut se faire que dans une considération du collectif<sup>176</sup>. Ainsi, dans la conception khaldunienne de la quête continue du profit peut être « érigée en finalité » si l'acteur fait de la quête de l'argent sa finalité, mais cela n'est pas nécessairement la finalité de toute activité professionnelle. Autrement dit, l'entrepreneuriat, ou le rapport au travail, dans l'approche khaldunienne peut avoir pour finalité autre chose que la quête du profit proprement dit, cela est d'autant plus vrai que dans sa conception, la place de l'ordre Divin permet de préserver les intérêts des acteurs, ici les entrepreneurs, avec un respect des règles religieuses « Tel est l'Ordre divin, qui règle l'existence de ses créatures, prend soin de leurs intérêts et assure leur durée. » (Ibn Khaldun, 1997, p.616). De plus, sa définition de la possession s'appuie sur les dires suivants du Prophète : « Les seuls biens que tu aies réellement possédés sont la nourriture que tu as mangée et consommée, les vêtements que tu as portés et usés, ou les aumônes que tu as faites et dépensés. » (*Ibid.* p.604).

En tout état de cause, les participantes et participants à cette recherche ont apporté un éclairage sur leurs prises de décisions dans le cadre du développement de leurs entreprises, ils ont ainsi fait des choix, qui ont permis initialement de créer leurs structures, au fil de leurs évolutions de s'entourer de collaborateurs et partenaires selon leurs conceptions et la rationalité instrumentale qui en découlent. Mais, simultanément à cela, ils prennent des décisions qui permettent à leurs entreprises de croître, ou à minima de survivre. Deux leviers principaux sont à la base de la croissance d'une

---

<sup>176</sup>« Tout homme, capable d'agir par lui-même, [...], lutte pour obtenir de quoi réaliser un profit (al-makâsib). De cette façon, il peut dépenser les dons de Dieu comme moyen d'échange (a'wâd), pour se procurer le nécessaire. ». (Ibn Khaldun, 1997, p.603-604)



entreprise : la conquête du marché visé par l'activité et les investissements financiers au sein de son entreprise. La conquête du marché nécessite le développement de relations clients, autrement dit des personnes (B to C) ou organisations (B to B) disposées à payer les produits (incluant les coûts de production/conception et les bénéfices de l'entreprise) qu'offre l'entreprise. Le deuxième levier étant l'investissement financier, ou plus largement les ressources financières de l'entreprise, ces ressources peuvent provenir de différentes sources : apports des propriétaires de l'entreprise ; des avances de clients : des prêts de tiers ; des subventions ; de la « love money » ; et des crédits bancaires et autres institutions financières, cet investissement est déployé de différentes manières dans l'entreprise (pour des investissements long termes, des besoins de trésorerie, pour concevoir des produits, payer des salaires, etc.). Ce sont donc ces deux leviers de développement qui sont constitutifs de ce thème. C'est à travers les décisions prises par les entrepreneurs dans leurs stratégies de conquête de marché et de recherche de ressources financières qu'il est observé un rapport au religieux significatif.

### 6.3.1 Développement des relations clients

Trouver des clients, s'ouvrir un marché, développer des relations souscrivant à l'offre de produits et/ou services sont les objectifs de tout entrepreneur. Effectivement, réaliser la transaction commerciale reste, in-fine, la clé de voûte du développement d'affaires. Ainsi, certains entrepreneurs focalisent leurs actions sur la conquête de nouveaux clients. Cependant, parmi les entrepreneurs de l'échantillon de cette recherche, certains orientent leurs actions de recrutement de clients selon des critères qui ne relèvent pas uniquement de la volonté de réaliser la transaction commerciale et d'obtenir le profit financier qui en découle. Pour l'ensemble des entrepreneurs de cet échantillon, il y a ceux qui recrutent des clients tel que cela se conçoit dans le monde des affaires, c'est-à-dire plus de clients, plus de part de marché, plus de profit, mais il y a aussi, ceux qui sont mus par d'autres considérations, ils sélectionnent ainsi les clients en fonction de paramètres autres que la volonté de réaliser du profit, dans ce cas, il y a une place significative du rapport au religieux musulman pour la sélection du client. Ces deux approches sont présentées ci-dessous.

#### 6.3.1.1 Le recrutement des clients : une nécessité dans les affaires

Les entrepreneurs pour qui recruter des clients représentent une nécessité, déploient leurs compétences et habiletés pour vendre leurs produits et/ou services pour toute personne, physique

ou morale, qui serait susceptible de réaliser l'acte d'achat, sans avoir d'autres considérations<sup>177</sup> qui rentrent en ligne de compte. En particulier, il n'a pas été observé, lors de la récolte de données, de conception morale ni de rapport au religieux, en lien avec cette démarche. Les propos ci-dessous sont illustratifs de cette approche.

Si on va plus loin avec les noms, avec la religion, tout ça! Moi je fais un business, je ne vois pas l'importance de regarder ça [...] dans un monde d'affaires, il faut que tu mentes, il ne faut pas forcément que tu voles mais quand tu vois les gens qui volent, il ne faut pas que tu dises que t'as vu quelque chose, faut que, close your right [ferme les yeux] parce que des fois il faut que tu passes certaines choses ou t'acceptes certains, comportements. [...] regarde, puis nous, on est dans un marché très particulier, on travaille avec des gens et leurs valeurs là c'est, soit zéro soit s'approche de zéro [...] Tu vois quelqu'un qui est en train de mentir [...] Ouais puis il ment, tu sais qu'il ment et il sait que toi tu sais qu'il ment, mais il faut que tu dises oui. (EMQ03, origine turque)

D'autres entrepreneurs s'adaptent avec des agencements qui leur permettent, de leurs points de vue, de ne pas entrer en conflit avec leurs convictions religieuses. Une entrepreneure, dont l'activité est dans le secteur de l'alimentaire et qui ne vend pas d'alcool, mentionne qu'elle ne vend pas d'alcool par conviction religieuse : dans son offre de produits, elle n'inclut pas la vente d'alcool, cependant pour répondre aux attentes de ses clients, il peut lui arriver de fournir des conseils relatifs à la consommation d'alcool sans le fournir pour autant, son adaptation à ce contexte du marché se manifeste par les propos ci-dessous :

Euh les gens en fait, des fois ils vont me demander un accord de vins. Donc en fait, il me demande, il me demande des suggestions de vins, donc moi je fournis ce service pour faciliter la tâche aux clients et pour lui donner un service de qualité. Mais moi je ne m'occupe pas des boissons, c'est à dire je n'achète pas. (EMQ17, origine marocaine)

Dans ce type de considération, des entrepreneurs expliquent tout simplement que le monde des affaires est un monde où il y a une nécessité de sacrifier les autres aspects de sa vie, ainsi en réponse à la relance, *avez-vous des préoccupations religieuses dans la gestion de votre affaire*, la réponse d'une autre entrepreneure est la suivante :

---

<sup>177</sup> Aucune considération en dehors de la légalité de la transaction.

[...] vous ne pouvez pas vous lancer en affaires, pour se lancer en affaires, il faut oublier la vie du prestige, [...] il faut juste se nourrir et payer ses factures. C'est ça les affaires, ce n'est pas facile [...]. (EMQ10, origine algérienne).

Cette citation est illustrative d'une conception des affaires qui consiste à considérer que se lancer en affaires est, en soi, une mise sous silence de certains aspects de leur vie et visions du monde. La rationalité est tout simplement une orientation vers le profit, telle que la présente Max Weber.

Au sein de l'échantillon, il y a des entrepreneurs dont les activités sont en elles-mêmes non-génératrices de conflit, de leur point de vue, entre leurs conceptions religieuses et le marché visé. Une activité de commerce de détail, par nature, est ouverte à tout public. Ni l'activité, ni la clientèle ne soulèvent de questionnement d'ordre religieux. La citation ci-dessous en est une parfaite illustration.

Non, c'est vraiment. Parce que nous on n'a pas de visage. Alors notre marque, par exemple, il n'y a pas de connotation musulmane ou quoi que ce soit, alors si quelqu'un achète comme si tu achètes, on va dire des pâtes au supermarché si c'est tout le monde achète ce n'est pas ça, ne vise pas une personne en particulier, c'est vraiment pour tout le monde. (EMQ19, origine égyptienne)

Il y a également des entrepreneurs qui ont effectué un ciblage d'une communauté, une tranche d'âge ou autres, mais cela obéit à la même logique que l'approche précédente, dans le sens où ils estiment que leur positionnement produit ou marché, du point de vue de l'entrepreneur, est licite religieusement, voire moralement bien. Il s'agit de répondre à un besoin qui est d'utilité sociale et sociétale. Ainsi, au sein de l'échantillon, il y a des entreprises qui ciblent des groupes de populations précises et non spécifiquement musulmanes. L'illustration suivante synthétise cette approche :

[...] aider des femmes à se sentir bien dans leur corps pour dire à leurs filles qu'elles doivent se sentir bien dans leur corps parce que ça a l'air de rien. Mais par le corps, si t'es bien avec toi même, tu fais des belles choses. Moi je vois trop de femmes dire des trucs sur leur corps et que la petite fille le garde en sa tête et c'est des gens qui deviennent très complexées par la suite. (EMQ26, origine tunisienne)

D'autres ont inclus, dans leurs offres, dans leurs modes de prospections, et même dans la dénomination de leur entreprise, une stratégie de ciblage de la communauté musulmane, avec des produits destinés à la communauté. La citation ci-dessous illustre cette approche.

Ben, il y a des services qui sont destinés principalement pour les communautés musulmanes et seulement pour les communautés musulmanes. Donc c'est sûr que pour moi le plus, je j'améliore mon réseau au niveau des communautés musulmanes, le mieux c'est. Et donc même je suis comme toujours très contente quand j'ai des nouvelles employées par exemple, qui nous ouvrent des portes vers d'autres mosquées, d'autres organismes musulmans, et cetera. Parce que justement, ça n'essouffle pas le réseau. (EMQ07, origine marocaine)

D'autres entrepreneurs ont une stratégie de ciblage de la communauté musulmane, sans proposer de produits spécifiquement destinés à celle-ci :

Donc on a des flyers, qu'on met, on fait, on faisait ça plus avant quand on avait commencé notre compagnie. On faisait des pamphlets et puis après, on les mettait, comme par exemple, dans des restaurants qu'on leur demander, parfois dans des mosquées. Ouais donc c'est plutôt dans des restaurants, des mosquées. Et dans certaines autres compagnies, des amis de mon père. [...] on ne va que dans des restaurants halal [licite religieusement] [...] (EMQ04, origine bengalaise)

Ainsi, l'ensemble de ces entrepreneurs, en dehors de la considération d'un ciblage clientèle classique (recherche de niches, large public, etc.), à l'instar de tout autre entreprise, réalisent une démarche qui se veut correspondre aux produits offerts. Le ciblage d'un marché déterminé permet à l'entreprise de se développer et d'augmenter sa lucrativité. Les entreprises visant des particuliers (B to C) ne manifestent pas d'enjeux particuliers liés au ciblage client, ni à la concrétisation des transactions commerciales. Cependant, une partie des entrepreneurs, indépendamment de leur offre et marché, pratiquent une sélection de clients sur la base de considérations religieuses.

#### 6.3.1.2 Exclusion de certains clients pour le développement d'affaires

Au sein de l'échantillon, les concepteurs de logiciels et autres solutions informatiques offrent des services qui semblent sans conflit avec des considérations religieuses, mais selon la récolte de données, il est observé dans l'échantillon que des entrepreneurs ne font pas affaire avec tous les potentiels clients. Effectivement, selon leur point de vue, leur rapport au religieux et ce qu'ils estiment être des activités illicites religieusement, ils peuvent s'abstenir de réaliser une transaction

commerciale sans égards aux potentiels profits. Ainsi, un consultant indépendant en informatique explique qu'il s'auto-restreint à une petite partie du marché par l'exclusion d'une grande partie des potentiels clients :

Oui, oui, dans le sens où 50% des offres viennent de banque-assurance. C'est une grosse partie des offres et si je j'acceptais ces deux postes là, je serais beaucoup plus à l'aise pour trouver, ce serait beaucoup plus facile de trouver et beaucoup plus rémunérateur. [...] Le plus dur que j'ai en face de moi, c'est vraiment trouver un travail en dehors des entreprises qui ne sont pas dans mes valeurs. Loto Québec, pornographie parce qu'il y a, entreprises du sexe, du tabac, tout ça là, je les élimine, donc tout ça là, ça fait un bon paquet de monde, c'est vraiment ça. Loto-Québec et tout ce qui est entreprise du jeu, casino et tout ça. Oui, c'est des consommateurs de logiciel. [...] Alors que là, je peux dire, moi, je n'ai pas envie de travailler dans tel domaine ou tel domaine parce que ce n'est pas en conformité avec ma religion et je ne le fais pas. Dès le début quoi. (EMQ06, origine sénégalaise)

Cette manière de faire des affaires lui est parfaitement acceptable, notamment par la croyance religieuse au destin. Cette croyance est, selon l'entrepreneur, une manière de faire face aux difficultés et avoir une certaine confiance dans le futur :

[...] parce que j'ai une soupape de pression à travers la religion, dans le sens où si je vais être vite viré là, ce n'est pas un problème, c'est mon destin, je vais l'accepter plus facilement. Ça va me permettre de gérer un peu mieux certaines émotions, ça va me permettre aussi de me détacher d'un peu plus de l'entreprise en disant, OK Bah on est là pour le business, on est là pour le travail, ma vraie famille, c'est à la maison là, ce sont mes amis etc. (*Ibid.*)

Trois entrepreneurs exercent dans les secteurs de la construction, également un domaine dont l'offre de produit et le ciblage du marché est relativement large, et pour autant, ils refusent de travailler avec des clients dont les activités peuvent être éloignées des conceptions religieuses des entrepreneurs :

[...] un bar par exemple, qui veut faire un aménagement ou une rénovation, une maison de jeu, ce genre de locaux, ça je n'y vais pas ça, je ne fais pas affaire avec eux. Oh et là c'est sûr et certain que non. Je n'ai pas besoin de ça et ça ne me correspond pas. (EMQ11, origine marocaine)

Comme par exemple, dans le business des clubs, des bars d'alcool. Il y a beaucoup plus de marge, beaucoup plus d'argent dans le secteur de construction, il y a beaucoup plus

d'argent parce que c'est là que tu peux charger, il y a plus d'aménagement comme ça, mais je ne veux pas rentrer dans ça (EMQ18, origine indienne)

Ainsi, pour ces entrepreneurs, il ne s'agit pas de saisir des opportunités de marché, mais de faire en sorte que leurs activités leur correspondent, plus précisément qu'elles correspondent à leur valeur, à leur rapport au religieux musulmans, et c'est en cela qu'ils voient une plus-value à travailler à leur propre compte. La citation suivante est une illustration de cette considération.

Heureusement, je me permets ce luxe parce que je suis à mon compte et essayer de choisir des choses qui me conviennent le mieux. (EMQ11, origine marocaine)

Deux autres entrepreneurs exercent leurs activités dans l'industrie du loisir et divertissement, un secteur où le rapport au religieux a une place prépondérante selon leurs justifications. Les entrepreneurs refusent toute sorte de propositions d'entrer en affaires avec une clientèle dont la demande ne correspond pas à leurs valeurs religieuses. La citation ci-dessous illustre ce propos

[...] je refusais trop de contrats. Parce que ce n'est pas Halal. Alors des choses comme tu sais, j'ai dit non : aux négociations à [...] des choses aussi simples que des contrats où y a des trucs de Bikini, y a des trucs comme ça, dès que ça commence à toucher la féminine, non, non. L'alcool, des produits de sexe, beaucoup de trucs d'alcool. La plus grosse compagnie de saucisses vietnamiennes asiatiques parce que c'était du porc. On ne fait pas. (EMQ16, origine tunisienne)

Pour cet entrepreneur, l'équation est relativement simple, sa conviction est que le fait de refuser des contrats non-conformes à ses valeurs religieuses, lui permet par une volonté divine d'obtenir d'autres marchés qui sont encore plus lucratifs. Ses propos, à ce sujet, sont comme suit :

[...] Par exemple, [...] les clients qui [...] veulent quelque chose à l'encontre de l'islam, des valeurs islamiques [...] je dis non, on essaie d'être le plus « halal » possible, [...] Et du coup après ça, [...] hamdollah juste après [...] on a signé un très gros contrat avec l'ambassade britannique et on a travaillé en Tunisie. Pour dire que ça marche. (EMQ29, origine vietnamienne)

Dans le secteur des métiers de la restauration, avoir de la nourriture « hallal » est certainement un moyen de convoiter la clientèle musulmane, en revanche ne pas offrir la possibilité de consommer de l'alcool avec son repas est clairement une exclusion d'une bonne partie de la clientèle, en particulier dans la société québécoise. Un entrepreneur de l'échantillon refuse, en conscience, cette

opportunité de permettre simplement la consommation d'alcool dans son établissement, même s'il ne le vend pas, adopter la formule courante, dans des restaurants au Québec, « apportez votre vin » est pour lui une impossibilité, malgré le manque à gagner qui lui est manifeste. La citation ci-dessous reflète ce comportement et cette conscience du manque à gagner.

Tu ne fais pas un restaurant ou tu peux amener ton propre vin, on me dit pourquoi tu ne veux pas? Avoir comme ta propre bière. Puis moi j'ai dit c'est facile. Si je fais ça, on va être occupé, c'est 100% parce que les gens adorent boire mais, [...] moi je veux voir que comment nous on est capable de faire ça sans alcool. (EMQ12, origine pakistanaise)

Pour cet entrepreneur, il ne s'agit pas d'aller contre ses convictions religieuses pour de la rentabilité immédiate, il accepte une petite activité, voire des difficultés afin d'affirmer fièrement un succès à terme sans avoir trahi ses convictions. Il affirme en ses termes sa conviction :

[...] peut-être prendre plus de temps, peut-être un an de plus, mais je peux dire que je l'ai fait sans alcool. Je l'ai fait sans faire le Haram [illicite religieux] et j'ai fait mon business sans le faire et je vais être le plus fier. (*Ibid.*)

Ainsi pour chacun de ces entrepreneurs, le fait de refuser des clients n'est pas un indicateur d'un manque à gagner, mais dans certain cas, c'est même l'inverse, pour eux, c'est un engagement dans un chemin qui peut-être plus lucratif, ce qui a été nommé « la Baraka », un concept qui est explicité dans les parties suivantes.

En définitive, nous constatons au sein de l'échantillon, les deux pratiques : les entrepreneurs qui sélectionnent les clients et prospects et ceux qui ne le font pas. Il est entendu, qu'au sein de cet échantillon, aucun des entrepreneurs ne considère ses produits comme religieusement illicites. Il y a ceux qui exercent dans les secteurs alimentaires et vendent de la nourriture halal (licite) ; ceux qui exercent dans le secteur des services de supports, de soutien, de formation, et d'accompagnement d'autres organisations ou personnes, ceux qui exercent dans le secteur de la construction et l'aménagement ; ceux qui exercent dans la vente de produits textiles et habillement ; Tous estiment que leurs activités en tant que telles ne représentent pas d'enjeu au niveau religieux, et ainsi tout potentiel client est un acteur favorisant le développement de leurs entreprises.

Il y a donc les entrepreneurs pour qui recruter des clients est une nécessité dans les affaires, sans un regard particulier sur l'aspect licite religieusement des activités ou non, des dits clients Et ceux qui accordent un regard spécifique sur leur potentiels clients. Effectivement, sur le marché québécois, certains entrepreneurs ont été confrontés à des demandes de clients, bien que légales juridiquement, qui révélaient pour eux un conflit avec leur rapport au religieux, ils refusaient donc de réaliser ces transactions commerciales. Les secteurs et produits qui révélaient ce conflit sont : les banques et assurances, industries du jeu, industries du sexe, consommations d'alcool et de porc.

Parmi les vingt-neuf participants, il est à noter que les entrepreneurs orientés sur les transactions commerciales avec des organisations (B to B) sont ceux qui ont le plus souligné cette pratique d'exclusion de certains potentiels clients pour des considérations religieuses. Nous relevons notamment des pratiques qui consistent à viser exclusivement la communauté musulmane comme cible client ou prospecter majoritairement au sein de celle-ci ; ne pas travailler dans des lieux où il est manifeste la présence d'activités perçues comme illicites religieusement (telles que les bars), ne pas réaliser d'affaires avec certains acteurs d'activités telles que la banque, l'assurance, la promotion de la nudité, car perçues comme contributrices à favoriser des activités illicites religieusement. Ainsi, ci-dessous la classification des activités où il est relevé, si un enjeu de rapport au religieux de l'entrepreneur s'est manifesté par exclusion d'au moins un potentiel client.



Tableau 6.2 Les activités et l'enjeu du rapport au religieux avec relation client

Activités réelles des EMQ	Observations relatives aux motifs de non-réalisation d'une relation clients
Accompagnement des organisations en gestion des ressources humaines	
Agence de voyage, principalement voyages religieux	
Auto-école	Prospection principalement dans des lieux fréquentés par la communauté musulmane
Boutiques de vente de vêtements et de livre religieux	
Cabinet comptable	Spécialisation sur une clientèle dont les activités sont considérées licites religieusement
Cabinet d'avocats	
Cabinet d'avocats	
Clinique dentaire	
Conseils aux entreprises	
Conseils aux jeunes entrepreneurs accompagnement en développement d'affaires	Entreprises orientées sur des activités considérées licites religieusement
Conseils et formation spécialisés pour les entreprises en agroalimentaire	
Coordination des travaux de bâtiments, construction et rénovations	Lieux où la consommation d'alcool est d'usage
Dentiste indépendant	
Fabrication de glace sur commande et formation en nutrition.	
Fabrication et installation de stores	
Formation à la gestion d'entreprises	
Industrie alimentaire et commerce de détail	
Production de logiciels spécialisés et solutions téléphoniques	Entreprises dont les activités sont les jeux de hasard
Réalisation de films documentaires et publicitaires	Entreprises dont les activités sont en relation avec le sexe, la nudité, l'alcool
Réalisation de films documentaires et publicitaires	Entreprises dont les activités sont en relation avec le sexe, la nudité, l'alcool
Réparation de toiture de maisons résidentielles	
Restaurant, spécialité Indienne	Clients souhaitant consommer de l'alcool dans le lieu d'activité
Salle de sport pour homme, entraînement art martial	
Services informatiques aux entreprises	Entreprises dont les activités sont banques, assurances, industrie du sexe
Traiteur spécialisé sur la nourriture berbéro-maghrébine	
Transport de marchandises	
Travaux de rénovation en résidences privées	Lieux où la consommation d'alcool est d'usage
Vente en ligne de divers produits, principalement jouets et vêtements	
Ventes de vêtements féminins et autres services habillement	

Pour les entrepreneurs qui refusent de s'engager dans des relations clients pour des raisons en lien avec leur rapport au religieux ; soit pour la considération que la nature de la prestation d'un service et/ou la vente serait illicite religieusement, soit par considération que l'activité du potentiel client est elle-même de nature illicite religieusement ; acceptent de sacrifier les potentiels gains qui pourraient découler de ces relations. L'exclusion de ces potentiels clients est le fruit d'un rapport au religieux qui est inscrit dans leurs identités professionnelles, ainsi, la rationalité instrumentale est une conséquence de ce rapport au religieux. Ces décisions sont aussi, pour ces entrepreneurs, un moyen d'affirmer leur indépendance vis-à-vis des clients et du marché de manière générale, ils y voient aussi une fierté de rester conformes à des convictions religieuses, des convictions qui leur permettent notamment de s'accorder des faveurs divines en termes de rentabilité, soit la « baraka ».

### 6.3.2 S'octroyer plus de ressources financières

Obtenir des ressources financières est l'une des premières nécessités dans le monde des affaires, notamment pour permettre à l'entreprise de se développer pour acquérir des locaux, se doter de divers matériaux et équipements, de palier à des problèmes de trésorerie, et autres besoins qui résultent de l'activité. Cette recherche de financement est l'apanage de la majorité des entreprises, cependant, certaines activités peuvent en avoir de plus grands besoins que d'autres, dépendamment de la nature de leurs activités et de la vision de l'entrepreneur.

Dans cette sous-thématique, certains entrepreneurs pouvaient souligner ne pas souhaiter avoir des relations avec les banques et trouver d'autres moyens. Ces derniers soulignent que les banques sont des acteurs difficiles à gérer dans les affaires. Les propos ci-dessous sont illustratifs d'une manière d'avoir de la liquidité sans recourir aux banques.

Ouais avec des fonds personnels. L'avantage aussi, c'est qu'il y avait ce qu'on appelle les crédits d'impôt. Crédit d'impôt, c'est que tu payes des salaires à la fin de l'année, [...] tu peux récupérer facilement 75% de ce que tu as fait, mais c'est un an plus tard, mais ça permet de, d'avoir du cash-flow [de la trésorerie] pour l'année suivante et ainsi de suite. [...] Les banquiers, c'est des requins. Les banquiers et les ventures [institutions] capitalistes. (EMQ02, origine algérienne)

Mais pour d'autres entrepreneurs, la question de faire appel aux banques pour obtenir des ressources financières est tout simplement l'usage pour une entreprise dans une économie capitaliste telle qu'elle est au Québec et cela ne soulève pas plus de questionnement.

#### 6.3.2.1 Le crédit bancaire est un levier des fonds nécessaire

Dans cette sous-catégorie, il y a des entrepreneurs pour qui le crédit bancaire ne fait pas l'objet de réflexion religieuse. Ainsi, certaines personnes soulignaient leur difficulté à trouver des financements bancaires. Les propos ci-dessous sont rapportés en réponse aux questionnements sur les difficultés et préoccupations de l'entrepreneur.

Là où on peut dire ces banques comme « Investissement Québec », les organismes financiers ainsi que Desjardins, ça ne marche pas. On a fait des rencontres avec eux, on a essayé de défendre notre dossier mais ça ne passe pas. (EMQ10, origine algérienne)

D'autres entrepreneurs soulignent simplement avoir souscrit à des crédits bancaires pour faire développer leurs affaires, sans d'autres questionnements en dehors de l'aspect coûts et défis relatifs à ces crédits. Les propos ci-dessous illustrent cette analyse.

Parce que les banques, c'étaient un clavaire la banque. Au début ils ne voulaient pas me donner de crédit. Par contre, ils ont été capables de me donner une carte de crédit. Après ils ne voulaient pas me donner un prêt, mais ils étaient capables de me donner une carte de crédit de 19,9%. Et si je prends de l'argent dessus, c'est 29.9% donc moi, je me suis fait éclater en crédit. (EMQ26, origine tunisienne)

D'autres ont indiqué qu'avoir un crédit est une nécessité avec laquelle ils se sont accommodés religieusement, éventuellement après questionnement. Il y a donc un enjeu du rapport au religieux dans le recours aux crédits bancaires, cet enjeu est expliqué dans cette recherche dans la partie suivante. Un entrepreneur qui fait recours aux crédits explique sa position.

En Occident, évidemment. Bah, la première chose qu'on te demande, c'est, est-ce que tu as un bureau de crédit, c'est comme, c'est ton identité même de citoyen, donc il y a quand même un Gap. [...] Mais après, est-ce que c'est ça qu'il faut faire ou pas ? J'ai évolué, j'étais vraiment très, plus ou moins dogmatique sur la partie licite de l'argent. J'ai évolué [...] sur un emprunt bancaire ce n'est pas quelque chose qui me pose problème, de par le fait que je les considérais ou je le considère du moins comme étant une ressource comme une autre. (EMQ01, origine algérienne)

Aussi, le recours aux crédits bancaires est posé comme une nécessité de la croissance pour l'entreprise. Ainsi, pour des entrepreneurs, il est impossible de poursuivre le développement sans s'appuyer sur des crédits bancaires. L'exemple suivant est celui d'un entrepreneur qui consent à recourir à recourir aux crédits bancaires de manière raisonnée, voire minimaliste, car elle y voit un conflit avec ses convictions religieuses. Les propos ci-dessous sont assez illustratifs de cette approche.

En 2016, quand, que là, j'ai voulu prendre la croissance, j'ai voulu faire affaire avec des consultants, des professionnels, [...] Là, j'ai pris un prêt avec la BDC, un prêt avec intérêt. Pis là, il est là le problème en tant que musulman : c'est que t'es jamais tranquille, [...] mais moi maintenant j'ai un chiffre d'affaires de 1.200.000. Donc le cash-flow que ça me prend, c'est 10% de mon chiffre d'affaires qui est 120.000 [...] je le fais tout en espérant qu'Allah va me pardonner, puis en gardant les choses au minimum du minimum juste pour continuer de fonctionner comme là. (EMQ05, origine québécoise)

Pour conclure cette catégorie des entrepreneurs qui souscrivent à des crédits bancaires, il y a ceux qui, en conscience, outrepassent l'interdit religieux, du moins compris comme tel. Ils décident tout de même de souscrire à un crédit bancaire, car ils ne voyaient pas une autre façon de construire leurs affaires.

Je me suis posé la question sur ce que je voulais dans ma vie puis ce que j'étais prêt à sacrifier pour l'avoir. [...] Bah c'est à dire que moi, même si je reconnais que c'est probablement contre l'Islam de faire appel à un crédit, je le fais quand même dans l'optique d'être propriétaire de mon affaire. (EMQ14, origine algérienne)

Pour l'ensemble de ces participants, le crédit bancaire a donc été une des façons de développer leur entreprise, pour certains, cela a été fait sans se poser de questions, pour d'autres, cette suscription a fait l'objet de questionnement d'ordre religieux, mais qui in-fine le perçoivent comme un sacrifice d'un rapport au religieux nécessaire dans l'environnement des affaires québécois.

### 6.3.2.2 Le crédit bancaire n'est pas une option

Au sein de l'échantillon, un certain nombre d'entrepreneurs ne souscrivent tout simplement pas à des crédits bancaires, en particulier pour des raisons religieuses, ils y voient un interdit religieux comme l'expliquent les citations ci-dessous.

Les vraies difficultés ici. C'est sûr que les freins que nous, on n'a pas accès au fond Hallal [licite], on n'a pas accès à la Banque, donc tout ce qui est riba [intérêt], on ne peut pas toucher ça. Donc c'est sûr que nous ça nous désavantage déjà beaucoup, parce que tout ce qu'on voit, c'est quelque chose qui a été réalisé avec de le vrai argent. Ce n'est pas l'argent de la Banque, donc ça c'est un gros point, c'est une grosse difficulté parce que tu sors de l'argent [...]. (EMQ15, origine marocaine)

Ah oui, moi je n'approche pas les prêts à intérêt, peu importe les circonstances. [...] Les hypothèques, les machins, je vois comment le système fonctionne là, puis, vraiment, ça vient me convaincre là que ce n'est pas un truc qu'il faut approcher du tout du tout. [...] pour l'instant, je suis en mode prudence maximum. Puis je n'approche pas. (EMQ21, origine française)

D'autres soulignent accepter un niveau de croissance relativement lent. Un des entrepreneurs, se comparant à d'autres, indiquait qu'avec un crédit bancaire il pourrait atteindre des niveaux de croissance nettement supérieurs, mais cela n'est tout simplement pas une possibilité du fait de ses convictions religieuses. Voici ses propos :

Non, moi c'est mon argent propre. Moi j'ai toujours fonctionné comme ça. Ça, tu peux le marquer. Conviction religieuse, c'est 100%. Depuis même depuis que j'étais au Maroc, j'ai toujours refusé de travailler avec l'argent de la Banque. Je ne prends pas de crédit, pas de ligne de crédit, pas de marge de crédit, rien du tout, je suis comme ça. [...] Et puis j'ai toujours fonctionné comme ça, j'y vais petit à petit, ça a très bien fonctionné au début, ça paraît difficile et illogique. Mais après ça va super bien, tu commences avec un petit job avec le profit, tu réinjectes, tu montes un peu plus. [...] Je vais y aller comme ça, je n'ai pas besoin de l'argent de La Banque pour aller plus vite? [...] Moi, si demain je décide d'aller en crédit bancaire, je peux [...] multiplier aussi mon affaire par 10. C'est, c'est. Vraiment pas difficile et j'ai un ami québécois qui est allé avec ça, on a eu nos diplômes même temps, au bout de 3 ans, lui est déjà rendu à d'autres chiffres (EMQ11, origine marocaine)

Il apporte même une justification tout à fait instrumentale à sa décision. Il souligne que le fait de prendre un crédit bloque les perspectives de déploiement future :

Pour moi, le crédit, c'est absurde, tu t'endettes, si t'as pas les moyens d'y aller, tu vas hypothéquer un travail futur. (*Ibid.*)

Dans la même lignée de réflexion d'autres entrepreneurs soulignaient :

Tout cash, zéro prêt. Ça c'est une fierté pour moi. [...] Comme les Haïtiens disent grain de riz par grain de riz fait sac de riz. J'ai commencé petit, mon premier contrat c'était 400 Dollars en un an, d'accord. (EM16, origine tunisienne)

Non, tu peux utiliser le crédit, le crédit n'est pas le problème, l'intérêt est le problème. Alors si tu as des crédits sans intérêt, pas de problème. [...] Non. Tout est à la sueur de mon front. (EMQ08, origine algérienne)

Ils soulignent qu'avec l'argent de la banque il est plus facile de faire croître son entreprise, mais cela est la preuve d'un manque de courage entrepreneuriale. Selon le point de vue d'un des entrepreneurs, entreprendre c'est prendre des risques, mais prendre des risques avec son argent, pas celui de la banque, ses propos ci-dessous :

Parce qu'on compétitionne dans un certain niveau, puis on connaît. On sait que d'un côté c'est hallal [licite] et on sait que pour beaucoup de nos concurrents, c'est des prêts en banque de 200 000, 700 000, 1 000 000. Alors quand tu roules avec l'argent des autres c'est plus facile (EM16, origine tunisienne)

Ainsi, pour tous ces entrepreneurs, développer leurs entreprises sans crédit bancaire est une réalité avec laquelle ils composent, en assumant la difficulté qui en résulte. Cette décision a pour conséquence une croissance plus lente, des difficultés de trésorerie récurrentes, un positionnement dans le marché relativement modeste, néanmoins cela est pour eux une source de fierté au regard de leur réussite. Effectivement, au sein de l'échantillon, la majorité des entrepreneurs sont à des niveaux de chiffres d'affaires de plusieurs centaines de milliers de dollars et leurs entreprises sont actives depuis plus de cinq années.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des entrepreneurs de l'échantillon avec ceux qui ont souscrit, pour leurs activités, à des crédits bancaires, ou n'y voient pas une problématique religieuse à le faire, et ceux qui ont rejeté le recours à toute forme de crédits bancaires pour motivations religieuses.

Tableau 6.3 Liste des activités pour lesquelles les entrepreneurs recourent aux crédits bancaires ou non

<b>Activités</b>	<b>Recours aux crédits bancaires</b>	<b>Non-recours aux crédits bancaires par motivations religieuses</b>
Act.01	X	
Act.02		
Act.03	X	
Act.04		X
Act.05	X	
Act.06		X
Act.07		X
Act.08		X
Act.09		X
Act.10	X	
Act.11		X
Act.12		X
Act.13		X
Act.14	X	
Act.15		X
Act.16		X
Act.17	X	
Act.18		X
Act.19		X
Act.20		X
Act.21		X
Act.22	X	
Act.23		X
Act.24		X
Act.25		X
Act.26	X	
Act.27		X
Act.28	X	
Act.29		X

## CHAPITRE VII

### ARTICULATIONS RAPPORT AU TRAVAIL ET RAPPORT AU RELIGIEUX

Ce septième chapitre présente les articulations entre les rapports au religieux et rapports au travail. Il a été cerner la religiosité, les pratiques religieuses, les métiers, les univers professionnelles des personnes participantes. Aussi il y a eu la construction des catégories thématiques dans le chapitre précédant. Alors, l'ensemble permet de faire ressortir des analyses regroupant les différentes articulations entre le rapport au religieux et le rapport au travail, des articulations fruits des rationalités instrumentales déployées par les personnes participantes pour construire leurs activités. Aussi, ce chapitre présente un regard critique sur la portée empirique du terrain de recherche et sur l'ensemble des impacts des résultats. Il y présente également une discussion et de possibles recherches futures.

#### 7.1 Articulations : le religieux et l'activité professionnelle

En termes de conception religieuse, il est à noter d'une part, que pour le musulman, l'un des fondements de sa croyance est le fait de croire en Dieu et ses attributs, le créateur, dans son unicité, son omniscience, son pouvoir supérieur, etc., croire en son livre sacré (le Coran), les anges, les prophètes, le destin et le jour du jugement des actions humaines. Ce fondement, est pour eux, manifeste dans le premier pilier de l'islam qui est « l'attestation de foi ». D'autre part, la religion, à l'instar d'autres religions, implique un ensemble de règles, de préceptes et d'actes d'adoration de Dieu, et autres comportements qui sont spécifiés, pour l'échantillon de cette recherche, dans les comportements qu'ils adoptent durant leurs activités professionnelles. Cependant, cette partie vise à cerner le rapport au religieux et le rapport au travail des participants induits par la récolte des données. Une conception entre le rapport religieux et le rapport au travail a permis à chacun d'établir un équilibre entre ses convictions et ses actions professionnelles. De plus, pour les musulmans du Québec, il est nécessaire de noter que dans leur contexte, il n'y a aucune exigence ni en termes de croyances, ni en termes de pratiques, ni aucune sorte de contrôle par des instances gouvernementales, pour veiller aux respects de règles religieusement définies ni musulmanes ni



autres<sup>178</sup>. Ainsi, l'organisation sociale, au Québec, ne repose pas sur la définition du rôle des « gouverneurs » selon Ibn Khaldun, qui fait reposer l'organisation sociale sur l'application de la « volonté de Dieu » dans le fonctionnement sociétal. Les entrepreneurs sont libres d'appliquer les règles religieuses ou non, qu'ils considèrent légitimes. Effectivement, au Québec, l'acteur musulman a une double liberté.

La première est celle émanant de la religion musulmane, c'est l'absence de clergé, qui est un fait suffisamment relaté et mentionné dans l'encyclopédie Universalis sous le titre *Islam (la religion musulmane). Pratiques et rituels*<sup>179</sup> comme suit :

Religion dépouillée, l'islam n'a pas de culte à proprement parler, mais des pratiques codifiées dans des recueils de traditions et d'usages venant du Prophète en personne, Mahomet (Muhammad), dont l'imitation constitue, en effet, la règle à suivre. »

Concernant, l'absence du clergé, cette considération permet aux musulmans de naviguer dans les avis théologiques selon leurs propres compréhensions du monde et de leurs propres rapports aux religieux. Ainsi au sein de l'échantillon, il y a des avis entièrement opposés en termes de conception de telle ou telle règle ou de telle ou telle pratique.

La seconde est celle d'une gouvernance laïque, soit la séparation du religieux et de l'état, qui représente la gouvernance. La gouvernance du Québec repose sur la laïcité comme l'un des fondements de son fonctionnement. Effectivement la *loi sur la laïcité de l'État*<sup>180</sup> souligne que :

La laïcité de l'État repose sur les principes suivants :

- 1° la séparation de l'État et des religions;
- 2° la neutralité religieuse de l'État;
- 3° l'égalité de tous les citoyens et citoyennes;

---

<sup>178</sup> Exception faite de la loi 21 qui interdit la visibilité de certains signes religieux dans certains milieux de travail.

<sup>179</sup> De « Islam, la religion musulmane). Pratiques et rituels », Rédigé par le professeur Toufic FAHD dans l'encyclopédie Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/islam-la-religion-musulmane-pratiques-et-rituels/> consulté le 13-10-2023

<sup>180</sup> Loi sur la laïcité de l'État L-0.3. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-0.3> consulté le 13-10-2023

4° la liberté de conscience et la liberté de religion.

Et que :

La laïcité de l'État exige également que toute personne ait droit à des institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires laïques ainsi qu'à des services publics laïques, [...]

Concernant la laïcité, elle permet aux musulmans du Québec de manifester leur liberté de conscience et une neutralité de l'État à l'égard de leurs croyances et pratiques. La gouvernance québécoise administre donc la population sans s'appuyer sur des références religieuses, et encore moins les références musulmanes.

Ainsi, dans les faits, rien n'empêche une pluralité des conceptions religieuses, spécifiquement au sein de la communauté musulmane. Cette pluralité est manifeste dans les conceptions, les considérations des préceptes, les règles et les normes religieuses, cette pluralité est celle qui se retrouve au sein de l'échantillon de cette recherche. Les observations menées permettent de cerner des rapports au religieux qui peuvent interférer dans l'univers du travail. Elles peuvent être identiques ou différentes d'un membre à l'autre de l'échantillon, il est également aisé de constater des nuances dans les pratiques aussi bien professionnelles que religieuses.

#### 7.1.1 La visibilité ou l'invisibilité de la religiosité au travail

Au sein de l'échantillon, certains considèrent qu'il ne faut pas montrer de signes religieux à l'extérieur, et donc dans l'univers social du travail, les exemples ci-dessous portent sur le rapport au voile et la prière en public :

Moi, je ne suis pas le genre qui veut exposer sa religion, je ne l'expose jamais. D'ailleurs, Moi je suis contre, la prière dehors, le voile, c'est ma vie privée. Moi, je ne veux pas que les gens sachent, qu'est-ce que je fais, ni chez moi ni à l'intérieur de chez moi. Enfin, je vais juste rectifier quelque chose. Moi, je ne suis pas contre le voile. Moi je suis pour la liberté. Si elle veut mettre son voile, qu'elle le mette. Tu comprends ? C'est dans cette logique là, mais moi je n'irai pas faire ma tenue (gandoura, abaya) et puis sortir marcher dehors. De toute façon, en Islam, n'y a pas que les vêtements. (Ali, homme, immigrant, 68 ans)

Moi je la pratique très très bien [...] mais je veux passer inaperçue, je ne porte pas le voile parce que si je porte le voile, ça, c'est une provocation., Et ça, je peux avoir des

problèmes, ça, c'est vrai. Mais quand je ne porte pas le voile, je suis une femme qui passe normal, inaperçue comme toutes les femmes québécoises qui vivent au Québec.  
(Aïcha, femme, immigrante, 40 ans)

À d'autres, à l'inverse, il leur semble nécessaire de souligner, voire de revendiquer l'identité religieuse et la manifester, y compris dans l'espace de travail.

J'ai toujours pu faire mes prières dans mon bureau. Même quand j'étais salariée, puis sans le cacher, là tu sais, genre Ah, on commence notre rencontre, on a un peu 10 minutes avant, je dis attends, je vais prier, puis j'arrive là, (Leila, femme, immigrante, 35 ans)

Et je n'ai pas ni honte, ni je suis pas mal à l'aise en parler, donc là je peux interrompre une réunion, à dire que : excusez-moi là, je vais aller faire ma prière, ça c'est le côté pratique, [...] moi je ne veux pas qu'on m'impose, je ne me laisse pas submerger par le rythme ambiant. Je ne veux pas non plus imposer le mien, je fais juste comme fond tout le monde ici, les québécois, c'est communiquer et dire, voilà, voilà comment le monde fonctionne. (Malik, homme, immigrant, 51 ans)

Non, je vais cacher ma religion parce que peut-être cette personne va me juger, donc non, j'ai déjà prié dehors. Exemple, je vais aux gym, juste en face quand c'est le temps de prier. [...] je prie là-bas sur le parking, puis aller. Je vais aller aux gym, c'est moi ça ne me dérange pas. (Mustapha, homme, non-immigrant, 23 ans)

Moi, j'ai déjà prié à l'extérieur, même en production. Je prie devant tout le monde, c'est aussi simple que ça. Par exemple, on est en train de [travailler] dans une forêt, c'est l'heure de Asr [de la prière en après-midi]. Ah, c'est là. [...] à un moment il faut susciter [la curiosité]. Parce que c'est ça, ça va pousser leurs émotions [...] (Idris, homme, non-immigrant, 34 ans)

Les exemples ci-dessus permettent simplement d'illustrer deux conceptions différentes : ceux et celles qui conçoivent que la visibilité de la religiosité musulmane comme non-problématique et ceux et celles pour qui l'invisibilité est nécessaire au Québec, et que la religiosité musulmane ne doit pas être manifeste. Le choix rationnel adopté dépend de chacun, les premiers estiment que cette visibilité n'a pas ou peu d'incidence dans l'exercice d'activité professionnelle, les seconds y voient une incidence dans le monde professionnel. Une incidence négative, comme l'indique une entrepreneure voilée, est illustrée dans la citation ci-dessous.

Avant le voile, après le voile, c'est que j'ai réalisé, qu'il y a effectivement, y a du racisme, de la discrimination [...] j'avais plus de facilité à trouver un emploi, à être engagée, et cetera. (Zohra, femme, non-immigrante, 30 ans)

Et positive, comme l'indique une autre entrepreneure voilée :

Ça, ça a été davantage positif en entrepreneuriat que dans le milieu professionnel parce que dans le milieu professionnel, t'es juste employé ou genre, l'employeur ne te veut pas. Il a peur de comment tu vas te présenter devant le client, et cetera, parce que tu portes un voile et tout. Mais au niveau de l'entrepreneuriat, ouais, je me suis trouvée face à des personnes qui vont davantage vers ce que j'offre (Maymouna, femme, non-immigrante, 33 ans)

D'autres expliquent que manifester la religiosité dans les affaires suscitent clairement la confiance, y compris des non-musulmans, tel que l'illustrent les deux citations suivantes :

[...] puis ils vont préférer faire affaire avec quelqu'un de religieux comme moi, que quelqu'un d'autre qui ne savent pas! Parce qu'ils savent que moi j'ai des convictions, des valeurs qui dépassent ce qu'eux ils ont. (Amina, femme, non-immigrante, 48 ans)

De mon expérience personnelle, j'ai travaillé avec des gros producteurs canadien et québécois, dès qu'ils ont su que j'étais très pratiquant. Y a eu un respect. Ça, c'est bien sûr des gens éduqués en général [...] En affaires. Oui, ils savent que tu ne vas pas les baiser, ils savent que tu ne vas pas la faire à gauche. Ils savent que quand tu dis quelque chose, ça va arriver. Ta parole vaut quelque chose. (Idris, homme, non-immigrant, 34 ans)

Dans ce terrain de recherche, il est naturel qu'il y ait plus de personnes dont la religiosité musulmane soit visible ou manifeste, car ceci était un des critères de recrutement pour le terrain de cette recherche. Ainsi, la catégorisation par ce critère et les possibles corrélations seraient biaisées. Cependant, il est à souligner que bien que la quasi-totalité de l'échantillon n'exerce pas dans le commerce de produits religieux, leur religiosité visible a un impact, perçu positif ou négatif, sur leur environnement d'affaires.

### 7.1.2 Une conception religieuse de l'avenir professionnel

L'expression « Inchallah » qui veut dire « si Dieu veut » peut être considérée comme relevant d'une habitude langagière des arabo-musulmans, mais il n'en reste pas moins qu'elle fait écho à une certaine conception de l'avenir. Cette expression a d'autant plus de valeur quand elle est relevée

chez des personnes non issues du monde arabo-musulman, et non-arabophones. Parmi les personnes participantes au terrain de recherche, il y a des personnes qui sont d'origines occidentales (québécoise, française) et qui ont embrassé l'Islam à l'âge adulte, elles adoptent donc cette expression et y recourent pour sa signification. Cela est conforté par l'expression « Hamdoulillah », c'est-à-dire « rendre grâce à Dieu », cette expression est tout aussi indicatrice d'une démarche consciente d'acceptation de la volonté de Dieu relative à l'obtention d'un bien au sens matériel ou immatériel. Autrement dit, une conception qui met l'emphase sur le fait que le devenir, pour la dimension de « l'avoir », dépend de la volonté de Dieu. Les citations suivantes sont révélatrices de ces conceptions :

Inchallah, j'ai une rencontre dans 2 semaines parce que moi je fais aussi de la marque privée, [...] C'est que cette entreprise-là, [non de l'entreprise] c'est Dieu qui sait, c'est que moi, je n'ai rien fait pour que ça soit ça, c'est Allah qui m'a donné ça, donc quand les choses arrivent même si je veux lâcher, je ne peux pas lâcher parce que ça va toujours bien. Et puis de mieux en mieux. Tu comprends ce que je veux dire. (Amina, femme, non-immigrant, 48 ans)

Ça veut dire même le test, je n'ai presque pas passé de tests là, c'était vraiment plus simple, grâce à lui. Ça vient d'Allah. (Omar, homme, immigrant, 38 ans)

Moi, j'aimerais ça voir comment que Allah va nous donner. [...] La première raison, c'est vraiment comme, tu sais le faire 100% halal [licite]. Puis, voir comment que Allah qu'est-ce qu'il a écrit pour nous. (Mustapha, homme, non-immigrant, 23 ans)

Cette conception n'est pas nécessairement irrationnelle en adoptant l'analyse khaldunienne des phénomènes sociaux<sup>181</sup> et de sa conception du Rizq<sup>182</sup>. Elle n'est pas établie pour l'ensemble des membres de l'échantillon, certains d'entre eux adoptent une position dite rationnelle au sens wébérien, et cela est perçu dans la récolte de données. L'entrepreneur analyse les causes et les

---

<sup>181</sup> « L'admission de l'unité de Dieu équivaut donc à l'inaptitude à percevoir les causes et leurs modalités d'influence, elle revient à nous remettre au Créateur. » (Ibn Khaldun, 1997, p.739).

<sup>182</sup> « [...] De cette façon, il peut dépenser les dons de Dieu comme moyen d'échange (*a'wâd*), pour se procurer le nécessaire. Dieu a dit : « Demandez à Dieu votre subsistance (*rizq*). » (Ibn Khaldun, 1997, p.603-604).

effets selon sa connaissance immédiate de l'environnement et prend les décisions en fonction de cette analyse. La citation suivante illustre la conception wébérienne :

Je me suis posé la question sur ce que je voulais dans ma vie puis ce que j'étais prêt à sacrifier pour l'avoir. [...] Bah c'est à dire que moi, même si je reconnais que c'est probablement contre l'Islam, de faire appel à un crédit, je le fais quand même dans l'optique d'être propriétaire. (Amine, homme, non-immigrant, 27 ans)

L'analyse des causes et des effets est limitée par les perceptions humaines, tel que le soutient Ibn Khaldun. Effectivement, admettre « l'inaptitude à percevoir les causes et leurs modalités d'influence » oriente rationnellement à s'appuyer sur d'autres règles pour prendre une décision, notamment religieuses. Ou dans la continuité de la réflexion khaldunienne, ne pas admettre cette limitation implique la prise de décisions en fonction de paramètres observables humainement. Ainsi, les deux conceptions : « je fais un crédit, je deviens propriétaire » (Amine) VS « je fais un crédit, j'hypothèque mon travail futur » (Malik), sont deux décisions rationnelles mais dans deux conceptions différentes. Le premier s'appuie sur les causes et les effets connus immédiats, le second intègre l'inconnu, et donc s'astreint au respect des préceptes religieux. Le premier est conforté dans sa décision par son usage courant dans la société québécoise, le second est conforté dans sa décision par sa reconnaissance de sa non-maitrise des éléments futurs et de la totalité des paramètres dans un environnement donné.

### 7.1.3 S'éloigner des interdictions religieuses dans ses actions

Les participantes et participants à l'échantillon se déclarent tous comme des personnes musulmanes au sens culturel du terme, mais cela ne veut pas nécessairement dire, pour elles, respecter tous les interdits en Islam.

Au sein de l'échantillon, des participantes et participants peuvent avoir une interprétation qui leur est propre, d'une école juridique musulmane, d'un courant religieux, ou tout simplement, d'une interprétation individuelle, et ce qui est interdit pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Les illustrations ci-dessous sont toutes relatives à un seul et même élément qui est de consentir à un crédit bancaire.

La citation ci-dessous illustre le respect d'un texte religieux sans aller plus loin dans l'interprétation.

[...] il y a des choses que je ne vois pas, je ne vois pas financièrement ou matériellement, y a des choses, parce que y a des textes religieux que je ne peux pas dépasser, même, je ne vais pas faire la gymnastique intellectuelle. Je me dis ok ça tu le laisses et tu vas l'obtenir autrement. (Hamza, homme, immigrant, 48 ans)

La citation ci-dessous illustre la considération de l'interdit par une recherche d'avis théologique selon son contexte.

Moi j'ai demandé à des Érudits, mais qui sont en Amérique du Nord, [...] et j'ai fait la paix avec ça, j'estime qu'ici on ne peut faire autrement. (Ahmed, homme, immigrant, 41 ans)

La citation ci-dessous illustre la considération de l'interdit, selon une lecture spécifique à une branche de l'Islam, mais qui ne serait pas valable pour une autre branche.

Le crédit [...] mais ça, c'est parce qu'on a, il y a deux branches [...], nous on ne considère pas que c'est, comme, contre la religion ou quoi que ce soit. [...] (Zohra, femme, non-immigrante, 30 ans)

La citation ci-dessous illustre la considération de transgresser l'interdit et espérer le pardon de Dieu.

[...] il y a toujours cet aspect-là religieux qui vient te dire c'est Haram [Illicite], puis que dans le fond Allah, il est en guerre avec toi, tu sais quand tu lis les fatwas c'est très dur la vision qu'on a du crédit, parce qu'en tant que musulman, j'ai peur, Ben, je le fais tout en espérant qu'Allah va me pardonner puis en gardant les choses au minimum du minimum juste pour continuer de fonctionner comme là. (Amina, femme, non-immigrant, 48 ans)

Il y a donc ici, trois conceptions possibles du respect de l'interdiction, celles et ceux qui s'y conforment sans se poser de question, celles et ceux qui ont des avis théologiques permissifs sur le sujet (avis « d'érudits » ou de « branche ») et celles et ceux qui transgressent l'interdit (en le réduisant) et espèrent le pardon de Dieu.

Pour certains EMQ de l'échantillon, la considération de ce qui est interdit va jusqu'à s'éloigner de ce qui semble contribuer au développement d'une pratique interdite (perçue/réelle) en Islam, y compris dans la société québécoise. En fait, ces EMQ estiment que contribuer, d'une façon ou d'une autre, à l'existence de ce qui est interdit dans leurs conceptions religieuses est en soit un

illicite religieusement. Dans les univers professionnels des participantes et participants à cette recherche, il ressort différents interdits qui ne sont pas tous nécessairement appliqués par les mêmes personnes. En effet, au sein de l'échantillon, il y a des participants qui ne soulignent qu'une partie, voire aucune, de ces interdits religieux recensés ci-dessous. Les interdictions religieuses évoquées dans cette recherche, au moins une fois, lors de la récolte de données de terrain ont été illustrées dans les thématiques précédentes :

- L'usage du crédit avec intérêt.
- La consommation d'alcool.
- Une certaine promiscuité entre les hommes et les femmes (en dehors du cercle permis religieusement (époux, parents, fratries, etc.).
- Le mensonge et la tricherie, entendus ici au-delà de la réglementation, il ne s'agit pas de parjure ou tricherie légalement punissable, mais simplement des contre-vérités ou des stratégies de triches non punissables par la loi, que s'interdisent des participants
- Les jeux de hasard.

À ces interdictions religieuses s'ajoute la démarche de s'éloigner le plus possible de ces interdits, y compris en acceptant d'assumer un manque à gagner. Pour la précision, les interdictions qui sont particulièrement soulignées ici, représentent des pratiques tout à fait légales au Québec et sans conséquences juridiques. Quant au respect des interdits religieux qui se confondent avec les interdits légaux, ils sont à considérer comme allant de soi (tel que le vol, l'escroquerie, travail illégal, discrimination, etc.), et n'ont pas fait l'objet d'échanges avec les personnes participantes.

#### 7.1.4 Respecter ce qui est prescrit au-delà d'autres considérations

Pour poursuivre dans la conception religieuse des entrepreneurs musulmans qui constituent le terrain de cette recherche, il est également important de souligner certaines considérations qui ont été mises en lumière. Ces considérations correspondent à un ensemble de valeurs, issues de la religion musulmane selon le point de vue des participants. Effectivement, durant les entrevues, les participants ont eu à partager leur socle de valeurs, en particulier celles qui se manifestent dans le cadre de leurs activités professionnelles au quotidien. Il est relevé les valeurs suivantes :

- La Amana, dans le sens évoqué par les participants, c'est-à-dire respecter le mandat.



- Assumer ses responsabilités, c'est-à-dire considérer l'ensemble de ses actions et leur portée. Ne pas négliger les incidences que ses actions pourraient avoir sur autrui.
- Bien se comporter avec les autres, implique entre autres, de faire attention aux mots et aux actions envers autrui, et s'abstenir de faire du tort.
- Faire preuve de solidarité, se soucier des autres et apporter son aide, notamment financière.
- Accorder le temps aux pratiques adoratives, indépendamment de possibles incidences sur l'organisation de son activité professionnelle.
- Adopter des habitudes et attitudes alignées sur le modèle religieux musulman, telles que soulignées par des participantes et participants « être digne de confiance », « faire preuve de droiture », « d'honnêteté et d'humanité ».

Ces valeurs ressortent dans les échanges avec les participants, mais aussi, à partir de l'observation des effets. Ainsi, à l'instar des analyses khaldunienne et wébérienne, c'est à travers les effets que l'on peut comprendre les causes. C'est donc, dans l'observation des effets que les propos des participants ont illustré ces différentes valeurs, mais aussi dans les réponses aux questions : *Pouvez-vous me parler de vos pratiques religieuses ? Pouvez-vous me parler de la place de la religion dans votre quotidien, dans votre vécu, et dans vos perspectives ? Y a-t-il selon vous une spécificité musulmane dans la gestion d'une organisation ?*

Cependant, le respect des interdictions et des prescriptions citées n'est pas à considérer comme des blocs indépassables, ou des formes d'injonctions incompatibles entre elles. Les participants peuvent adopter une prescription, mais pas une autre. Par exemple :

- Un entrepreneur peut faire preuve de solidarité (une conception religieuse de son point de vue), et souligner que son agenda ne lui permet pas de faire ses prières.
- Une entrepreneure peut se définir comme pratiquante, faire ses prières, mais ne pas adopter des habitudes de vie tel que le voile.
- Il y a des entrepreneurs qui peuvent adopter telle prescription et franchir telle interdiction. Par exemple, faire sa prière et souscrire à un crédit. Ne pas boire d'alcool, mais ne pas faire de prière.

- Une entrepreneure voilée a eu recours au crédit, tout en le considérant comme interdit.

Ces agencements, à l'intérieur même des conceptions des individus, sont de leur libre choix, les justifications tournent autour des quatre possibilités :

- Le respect de l'interdiction et de la prescription purement et simplement ;
- S'appuyer sur un avis ou une interprétation théologique ou perçue comme telle, y compris par l'acteur lui-même, notamment par une adaptation à l'environnement par nécessité de son point de vue ;
- L'espoir d'obtenir le pardon de Dieu pour non-respect de prescriptions et d'interdictions.
- Ne pas respecter les prescriptions et les interdictions, et se considérer comme un musulman « non-pratiquant ».

Par ailleurs, l'entrevue n'est pas un questionnaire quantitatif et ne comporte pas de présupposition de prescriptions ou d'interdictions religieuses qui auraient un caractère impératif, notamment dans le monde des affaires. Au sein de l'échantillon, il existe également des participants, pour qui certaines prescriptions ou interdictions sont ignorées volontairement ou involontairement, ou tout simplement relevant de l'impensé au niveau religieux pour les activités professionnelles dans le monde des affaires. Les illustrations ci-dessous soulignent cet impensé :

[...] là je trouve, je trouve que toute la prémisse est bizarre de musulmans et entrepreneuriat. [...]. La gestion, c'est la gestion à mon sens. [...] je crois qu'on est des gestionnaires avant d'être, on est des gestionnaires, on est, des personnalités avant d'être des musulmans. (Maymouna, femme, non-immigrante, 33 ans)

C'est-à-dire là, la religion n'a aucune place dans le monde des affaires, sincèrement, OK. [...]. L'origine ethnique vous voulez dire qui impacte le monde des affaires, ce n'est pas la religion. (Aïcha, femme, immigrante, 40 ans)

Ces deux illustrations appartiennent à deux participantes qui font néanmoins exception, sachant que l'une des deux entrepreneures est voilée. Il n'en reste pas moins, qu'à travers les enseignements des autres entrevues, même pour ces deux entrepreneures, il existe des empreintes du rapport au

religieux, notamment à travers les valeurs qui contribuent à la construction de la personnalité, ou ce qui est nommé, dans le cadre d'analyse, la « rationalité identitaire » du rapport au travail.

### 7.1.5 La baraka dans les affaires

La Baraka est un terme souvent traduit par « bénédiction », néanmoins dans le contexte de cette recherche, ce terme est associé à la faveur divine, réelle ou perçue, soit une force ou une énergie émanant du divin qui permet d'atteindre un certain succès, notamment dans les affaires. Dans les faits, il s'agit pour les personnes participantes, d'adopter un certain comportement qui impliquerait le déploiement de « la baraka ». En d'autres termes, leurs comportements influenceraient les événements et les orienteraient en faveur du développement des affaires pour atteindre un certain succès.

La citation suivante illustre une compréhension de la baraka par l'un des participants, il souligne que le fait de prier, de respecter les lois religieuses permet d'obtenir plus d'argent et plus de temps.

[...] j'avais une équipe de musulmans quand on travaillait, on priait, on travaillait, j'ai plus d'argent, je les payais à l'heure et tout, je trouvais, il y avait beaucoup de « Baraka » dans l'argent, dans le temps [...] (Moussa, homme, non-immigrant, 26 ans)

Il souligne même, que cela semble contre intuitif, mais dans ses observations, respecter les lois religieuses facilite le déroulement des affaires.

[...] Je trouve de la perspective musulmane c'est important de ne pas mentir. [...] je peux mentir, mais c'est Allah qui me regarde et si je veux avoir la « Baraka » dans le travail, ça serait important. [...] c'est ça qui était bizarre, [...] y a des lois qu'Allah impose qui ne font pas de sens, mais quand tu les suis, c'est tout qui va se dérouler comme tu veux (*Ibid.*)

Un autre entrepreneur fait le lien de cause à effet entre le rapport au religieux et le rapport au travail, via la baraka. Il souligne que ses actions de soutien à la communauté, le bénévolat à la mosquée, l'entretien des relations familiales, sont des actions qui lui permettent de faire avancer ses affaires. Ainsi, après avoir listé ce qui lui prend du temps religieusement, il fait le lien avec ses affaires. Il souligne que ce sont ses actions relevant de son rapport au religieux qui lui permettent d'avoir un meilleur succès professionnel. Ci-dessous ses exacts propos :

J'aurais aimé avoir plus de temps, mais c'est juste la vie : savoir gérer entre le travail, la famille, la religion, la communauté [...] j'essaie de m'instruire sur la religion, alors j'essaie d'apprendre, j'essaie de prendre des cours [...] je passe le temps avec la famille,

les amis, contribuer dans la communauté, y a beaucoup de travail à faire [...] Faire du bénévolat dans la mosquée [...] Oui, alors, pour moi c'est très facile de voir que je ne devrais pas faire ça, je devrais me concentrer sur le travail, mais moi je crois que c'est à cause que je fais ces affaires-là, que Allah met de la « Baraka » dans mon travail et dans ma business. (Salim, homme, non-immigrant, 28 ans)

Dans cette même logique, « la vie spirituelle », comme le souligne une participante, favorise l'atteinte de résultats dans la vie professionnelle. Elle explique, que bien que sa « vie spirituelle » (lecture du coran, cours de religieux, bénévolat à la mosquée) prenne du temps et semble chronophage, celle-ci lui permet de mieux réussir ses actions professionnelles et porte de meilleurs résultats. Ci-dessous, sa réflexion :

Il faut donner du temps pour ça, mais lorsqu'on a cette vie spirituelle là, après, on a le temps avec beaucoup de « Baraka », tout ce qu'on fait a beaucoup de « Baraka », [...] Et en fait, ça a ouvert, c'est comme si toutes les portes se sont ouvertes, donc je comprends qu'Allah, n'est pas contre ce projet là, mais je comprends qu'il y a un mécanisme lorsque les gens recherchent un équilibre, il y a un mécanisme qui aide à l'équilibre. Il faut vraiment réserver ce temps-là pour sa foi et ça met beaucoup de « Baraka » dans le temps et dans les résultats. (Hafsah, femme, immigrante, 36 ans)

Ainsi, elle développe ses explications concernant son articulation des deux vies religieuse et professionnelle :

[...] je m'explique, lorsque je m'éloigne de ma vie spirituelle, mes choses ne sont pas, ne sont pas ouvertes, c'est à dire je rame, je rame. Les choses n'avancent pas forcément comme je veux. [...] mais lorsque je suis à fond dans ma vie spirituelle, je ne fais pas beaucoup d'efforts et les résultats sont juste incroyables, [...] mais moi, ma vie spirituelle démultiplie les choses, rend les choses vraiment extraordinairement. Je le vois, parce que j'ai des collègues qui font de l'entrepreneuriat, qui ne sont pas musulmans, ils sont toujours choqués, ils sont toujours étonnés, ils sont toujours en train de se demander, mais comment tu fais, et moi, pour moi, je suis convaincue, au fond de moi que ma vie spirituelle m'aide à dépasser les frontières [...] (*Ibid.*)

Un autre entrepreneur souligne que son travail dans un milieu de consommation d'alcool, milieu qu'il estimait non-adéquat à ses convictions religieuses, ne lui permettait pas d'avoir du succès. Cette considération a impliqué, pour lui, des changements de perspectives, justement dans une quête de « baraka ». Ses propos ci-dessous illustrent son cheminement.

De, un, pourquoi il n'y a pas de « Baraka » parce que déjà, tu travailles dans une boîte de nuit ou le monde va se saouler, [ils] vont boire de l'alcool. Moi je fais quoi, moi c'est juste la sécurité. Moi, je ne consommait pas ce qu'eux consommaient, moi je ne consomme pas de l'alcool, je ne consomme pas tout ça. Pourquoi il n'y a pas de « Baraka »: Parce que moi, je sécurise un périmètre pour que le monde puisse se saouler [...] Je pouvais aller loin. Je me suis arrêté, mais je me suis arrêté parce que je voyais si je continue dans ça, je vais rester dans le haram [illicite], je vais rester avec l'argent qui n'a pas de « Baraka ». [...] Mais là, quand j'ai décidé de mettre l'argent dans mes mains et la religion dans mon cœur à moi, c'est là que j'ai connu la Baraka. (Kassim, homme, non-immigrant, 25 ans)

Un autre participant évoque sa recherche de « Baraka », notamment par le fait de refuser les crédits bancaires avec intérêt. Selon sa perception, en recourant à des crédits bancaires, son enrichissement aurait été beaucoup plus significatif, mais ces financements étant illicites, cet enrichissement ne pourrait être que d'une courte durée. Ainsi, la Baraka n'est pas seulement une recherche d'obtention de biens (au sens matériel) dans l'immédiat, mais aussi s'assurer de la durabilité du bien dans le temps. Ses propos ci-dessous soulignent cette approche.

[Les grandes difficultés] C'est toujours les financements. Si c'était Halal [licite], je veux dire que, maintenant je serais, je gagnerais peut-être 100 fois que ce que je suis en train de gagner maintenant. [...] par contre, ce n'est pas fait, parce que y a pas vraiment de « Baraka » dans l'intérêt, tu peux gagner un million, deux millions de dollars et il va vraiment partir, vraiment c'est ça qui va arriver. Parce ce que je connais du monde, qui sont là-dedans et tout, puis eux-mêmes le disent qu'ils regrettent [...]. (Hicham, homme, non-immigrant, 27 ans)

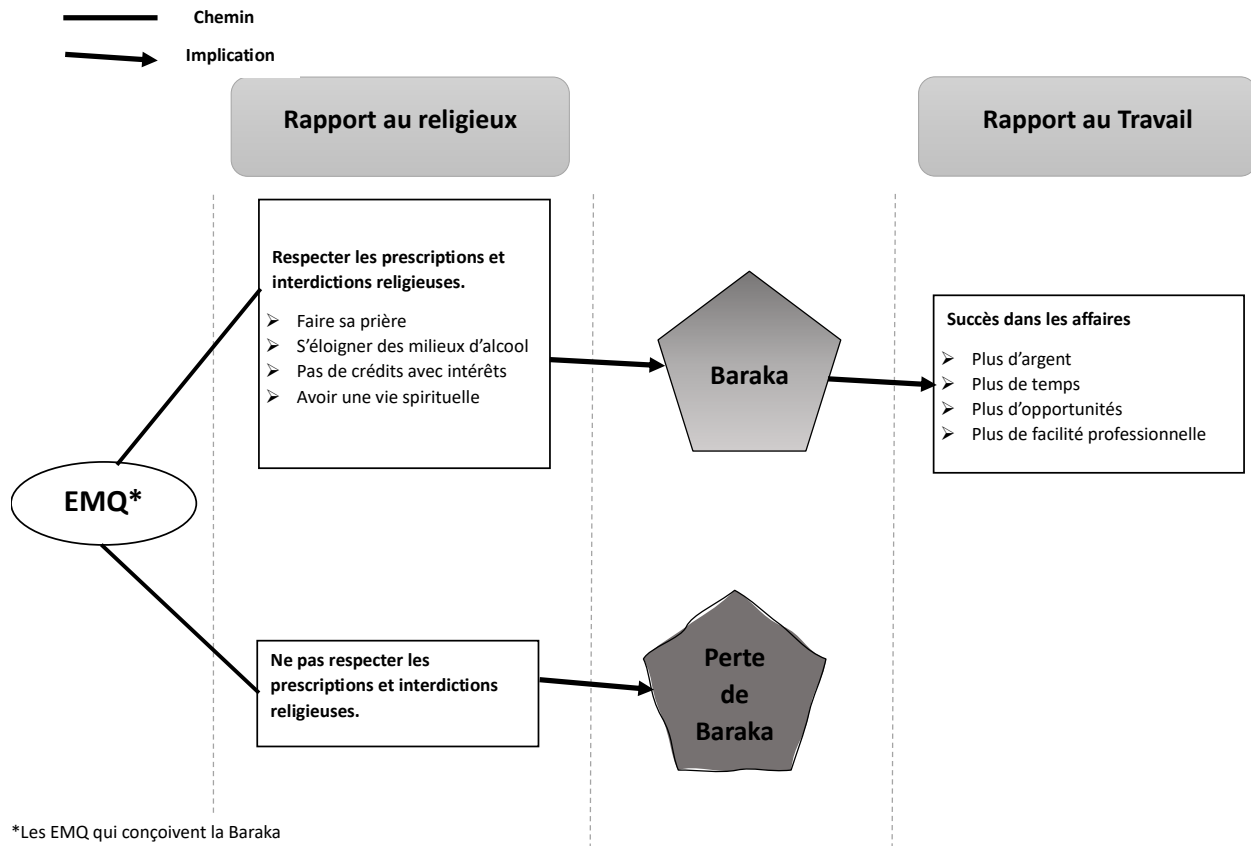
D'autres entrepreneurs soulignent l'idée qu'œuvrer dans le sens d'un rapport au religieux préconisant le respect des pratiques, des prescriptions et des interdictions, impliquerait l'obtention des faveurs divines pour la réussite professionnelle, la citation ci-dessous illustre cette considération.

[...] j'ai testé, tu sais, dis non pour Dieu il va te donner. J'ai testé au bout ça, à chaque fois que j'ai dit non, j'ai toujours reçu quelque chose de plus gros après. Même si j'ai besoin d'argent hein, même si j'en ai besoin, on va aller au bout. D'accord, mon associé croit beaucoup à ça aussi, alors ça marche. (Idris, homme, non-immigrant, 34 ans)

La « rationalité instrumentale » des EMQ prend appui sur une analyse causale, dans laquelle les acteurs observent que leurs actions relatives aux respects de leurs convictions religieuses

produisent des effets favorables sur le développement de leurs affaires. Cette causalité est nommée la Baraka. Le schéma ci-dessous illustre cette causalité.

Figure 7.1 Le schéma illustrant les liens et causalité de la Baraka



Ainsi, il ressort des analyses qu'il y a des personnes entrepreneures musulmanes dans leur rapport au religieux et leur rapport au travail qui visent la perspective d'obtenir la Baraka en affaires, elles orientent leurs actions dans le respect du cadre normatif religieux perçu, ce qui impliquerait des retombées positives sur leurs activités professionnelles. Cependant, il est important de souligner que ce concept n'a pas été abordé par tous les EMQ de l'échantillon, il ne peut donc y avoir de catégorisation de l'ensemble des participantes et participants sur la base de ce concept.

## 7.2 Regards critiques sur la recherche et les résultats

Dans cette partie, il est exposé les limites et discussions concernant cette recherche, ainsi qu'une synthèse sur les différents paramètres du rapport au religieux et du rapport au travail qui se sont manifestés chez les membres de l'échantillon.

### 7.2.1 Limites, discussions et recherches futures

Cette recherche a été orientée initialement sur une approche en sociologie du travail, avec un croisement des disciplines de gestion des organisations, en particulier dans les champs de l'entrepreneuriat et du management stratégique. Néanmoins, la question de recherche aurait pu s'étendre sur des considérations théologiques de la religion musulmane. Effectivement, les interprétations théologiques concernant les rapports aux religieux musulmans des participantes et participants à cette recherche, n'ont pas été confrontées à des textes religieux, ni à des avis théologiques des érudits de la discipline. Ainsi, il pouvait être considéré que faire la prière, ou ne pas la faire, consentir à un crédit bancaire ou non, sont des positions religieusement contradictoires, mais considérées, dans cette recherche, comme valides et justifiées par les points de vue des acteurs. Or, il est possible de rechercher dans les textes théologiques la position religieuse, notamment à travers les courants auxquelles appartiendraient les acteurs. Cette identification des courants religieux des participantes et participants n'a pas fait l'objet de questionnement dans cette recherche, justement par le fait de considérer que, quelle que soit leur position du point de vue théologique, elle est estimée valide et définit le rapport au religieux. De plus, la présence de la religion musulmane est relativement récente au Québec et le développement d'avis théologiques musulmans, notamment en matière de comportements économiques de ses membres dans ce contexte n'a pas été suffisamment développé et peu d'instances religieuses prennent la mesure de cette difficulté, ainsi une entrepreneure soulignait cette difficulté :

Là j'ai besoin d'aller voir un expert musulman en finance qui va m'expliquer, fait que là, j'ai juste fait comme une recherche Google rapide avec le comme le nom du financement halal ou pas. Tu ne trouves rien, tu ne trouves rien pour te dire oui, ça, tu peux le prendre, n'y a pas de l'intérêt, c'est permis, ou ça, tu ne peux pas le prendre. Fait que là, c'est douteux. Je ne l'ai pas pris, mais peut-être que je me suis privé de prendre quelque chose qui m'aiderait. (Entrepreneure musulmane au Québec)



S'il existait des avis théologiques contextualisés, clairement formulés et appuyés par des textes religieux faisant autorité, auraient-ils modifié le rapport au religieux ou le rapport au travail des acteurs ?

Par ailleurs, dans cette recherche, il y est relevé que les musulmans représentent 5,1% de la population de la province et très majoritairement installés dans la région de Montréal (à 86,7%), ils sont pour 30,4% nés sur le territoire canadien, 31,1% ne se déclarent pas appartenir à un des groupes présentés par *Statistique Canada* comme « minorité visible » (Statistique Canada, 2023c). Certes, la majorité des personnes s'auto-déclarant musulmanes sont issues de l'immigration, cependant, si on considère toutes les proportions, elles ont immigré de plus d'une centaine de pays (*Ibid.*). Aussi, il est vrai, que la majorité des personnes s'auto-déclarant musulmanes se déclarent appartenir à une des minorités visibles, mais la catégorisation des « minorités visibles » s'appuie tantôt sur la pigmentation de la peau des individus, tantôt sur le gentilé des pays d'où sont issus les individus, tantôt sur des ethnies identifiées par régions du monde. Effectivement, environ 16% des musulmans du Québec sont nés en Algérie, 15% au Maroc, 14% sont nés dans des pays en Asie de l'Ouest et centrale et Moyen-Orient, 6% de l'Afrique de l'Ouest, 5% de l'Asie du Sud, 2,5% d'Europe. Plus précisément, on retrouve des musulmans nés dans des proportions entre 0,2% et 2% dans plus de 25 pays incluant la France, le Bangladesh, la Turquie, l'Arabie Saoudite, les États-Unis d'Amérique, le Niger, etc. et dans des proportions encore plus petites sur autant de pays. Mais la plus grande proportion des lieux de naissances reste la province du Québec pour environ 30%. En s'attardant sur les origines ethnoculturelles des personnes musulmanes au Québec, on retrouve environ 14% se déclarant d'origine marocaine, 13% d'origine algérienne, 11% d'origine berbère et kabyle, environ 5% d'origine libanaise et autant tunisienne, et dans des proportions entre 2% et 4%, on retrouve six origines ethniques ou culturelles dans l'ordre décroissant suivant : pakistanaise, afghane, iranienne, canadienne, bengalaise et turque. Et dans des proportions encore plus petites, on retrouve plus d'une vingtaine d'origines ethniques ou culturelles telles que syrienne, égyptienne, française, palestinienne, wolof, irakienne, québécoise, italienne, etc. Ainsi en dehors des origines marocaines, algériennes et berbères qui sont significatives dans la part des origines ethniques ou culturelles des musulmanes du Québec (cependant moins de 40%), la majorité des musulmans de la province sont issus d'une grande diversité ethnoculturelle. Cela étant souligné, au sein même de groupe se déclarant d'origine marocaine, 27% des personnes ne déclarent pas une appartenance à

la religion musulmane, 22% des personnes d'origine berbère ou kabyle ne déclarent pas une appartenance à la religion musulmane, 18% des personnes d'origine algérienne ne déclarent pas une appartenance à la religion musulmane. Ainsi, dans la province du Québec, plus d'une personne sur quatre d'origine marocaine ne se déclare pas musulmane, et environ une personne sur cinq d'origine berbère, kabyle ou algérienne ne se déclare pas musulmane. Alors, présupposer l'appartenance à la religion musulmane des personnes issues notamment du Maghreb serait une erreur au moins une fois sur cinq. Le portrait statistique dans le chapitre quatre souligne la grande diversité des profils des personnes se déclarant musulmanes au Québec, cela relativement à leur lieu de naissance, de leur âge, de leurs origines ethniques ou culturelles, leurs scolarités et activités professionnelles. Mais, cette recherche s'est appuyée sur des justifications de participantes et participants musulmans au sens culturel du terme, l'approche méthodologique a été orientée en ce sens, et ainsi, elle a possiblement imposé de recruter des personnes dont le rapport au religieux se manifestait par une certaine exigence de religiosité. Néanmoins, en termes de rapport au travail, la même approche méthodologique imposait de recruter des personnes entrepreneures, qui ont aussi un rapport au travail qui se manifeste par une certaine exigence professionnelle et une nécessité de faire vivre leur activité, une exigence moins significative dans le salariat. Ainsi, si les personnes interrogées avaient été des salariés, comment ces deux rapports s'articuleraient ? ou d'un autre côté, si une échelle de religiosité était préalablement établie, quelles incidences le niveau de religiosité aurait sur le rapport au travail ? Ce type de recherche pourrait être réalisée sous une approche quantitative, qui aurait notamment pour avantage de neutraliser le rapport au chercheur. Une telle approche permettrait d'interroger un large panel de personnes musulmanes, incluant des personnes dont le rapport au religieux peut être plus ou moins rigoriste et dont le rapport au travail peut être également plus ou moins exigeant, et in-fine pourrait produire une image relativement représentative des influences entre les trajectoires professionnelles et religieuses des individus musulmans au Québec. Pour conclure, ces limites n'impactent pas nécessairement la question de recherche, et le terrain correspondait à son questionnement.

### 7.2.2 Analyse critique et impacts des résultats

À l'issue de l'analyse thématique produite à partir de l'échantillon de cette recherche, plusieurs constats ont émergé pour faire ressortir cinq articulations théoriques entre le rapport au religieux et le rapport au travail des participantes et participants. De plus, il y a quatre figures qui sont

constitutives du rapport au religieux, ainsi que quatre autres figures constitutives du rapport au travail, qui sont possibles. Enfin, concernant l'environnement québécois pour les EMQ il y a quatre perceptions possibles qui ressortent.

Ci-dessous les deux schémas, suivis des explications, illustrant les possibles figures qui ont émergé concernant chacun des deux rapports.

Figure 7.2 Les possibles figures du rapport au religieux

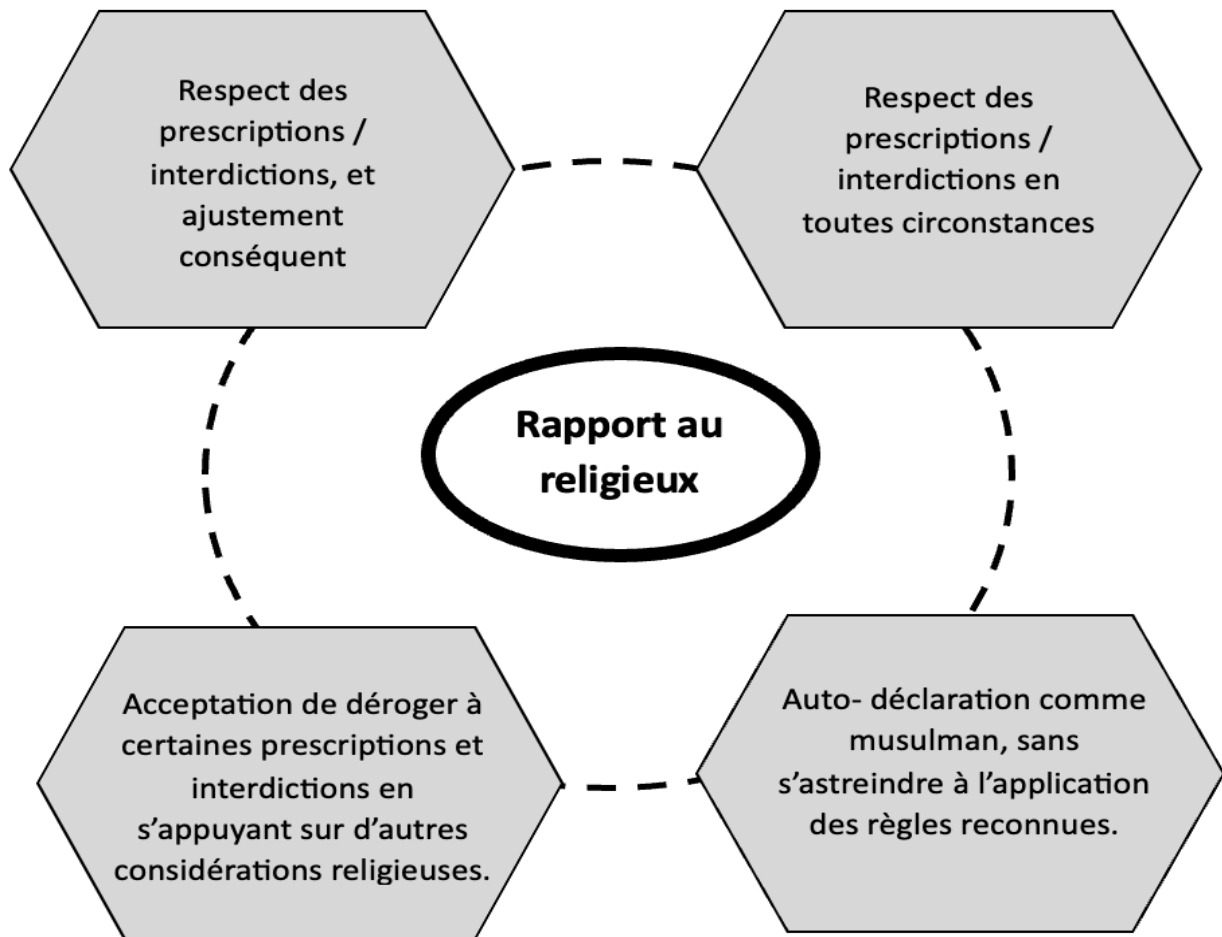
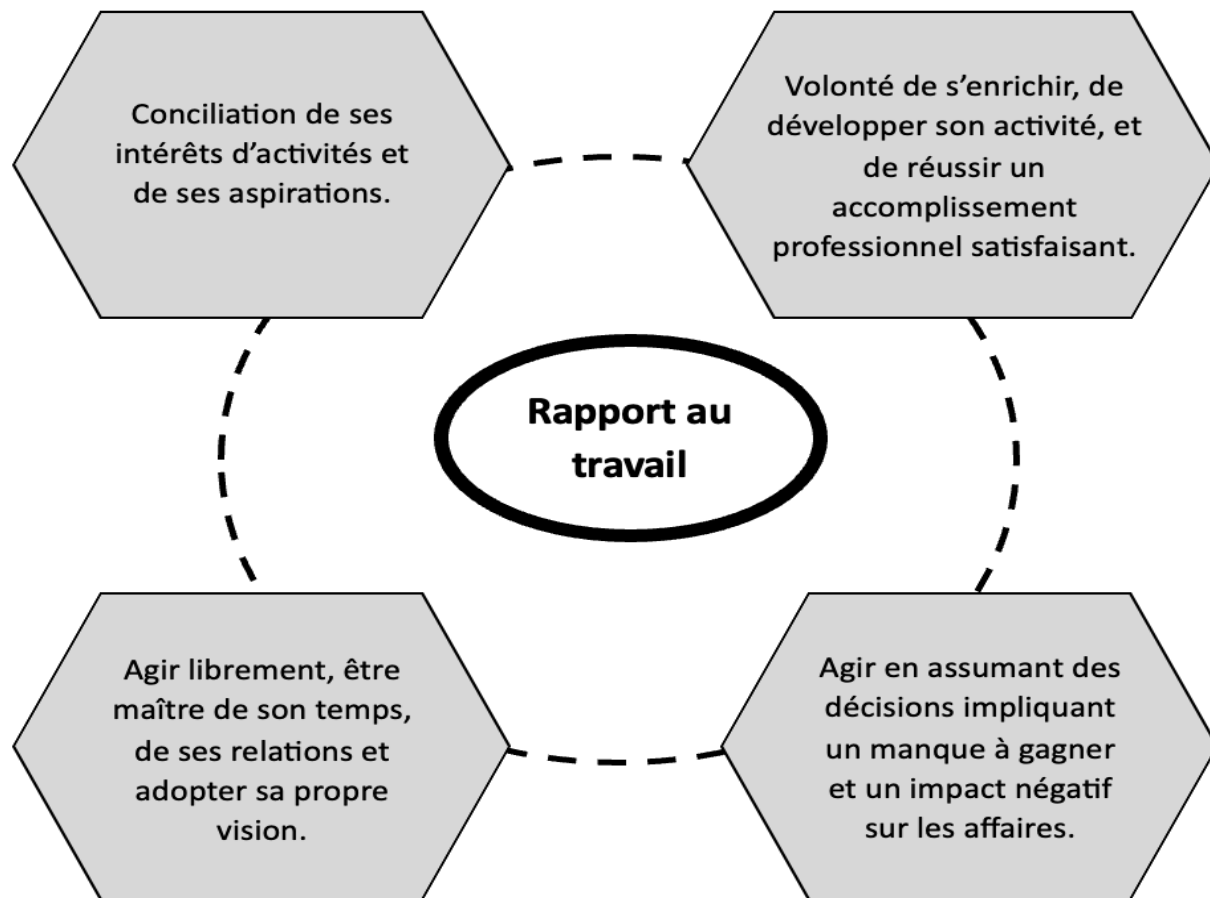


Figure 7.3 Les possibles figures du rapport au travail



Tout d'abord, pour le rapport au religieux nous constatons chez les EMQ quatre figures possibles : La première est le respect des prescriptions et interdictions en tout temps et en toutes circonstances (prier à l'heure, ne pas prendre de crédits, s'éloigner de tous les milieux ou relations perçus comme engendrant des actions illicites, etc.) ; la deuxième consiste en le respect de quelques prescriptions et interdictions, et s'ajuster en fonction de l'environnement, sans que cela ne soit l'objet de questionnement particulier (faire sa prière une fois chez soi, ne pas consommer d'alcool, souscrire à des crédits au besoin, etc.) ; la troisième se manifeste par l'acceptation de déroger à certaines prescriptions et interdictions en s'appuyant sur d'autres considérations religieuses. C'est-à-dire avoir conscience d'enfreindre telle ou telle règle religieuse, mais en s'appuyant sur des justifications considérées légitimes religieusement, il y a une forme de conciliation (l'espoir du pardon de Dieu, des avis théologiques favorisant telle ou telle pratique contextualisée, ou telle ou telle dérogation aux règles religieuses) ; et la quatrième réside simplement dans l'auto déclaration

d'être musulman, sans pour autant s'astreindre à appliquer des règles religieuses reconnues (en partie ou en totalité), avec ou sans justifications par l'acteur (ne pas prier mais jeûner, ni prier, ni jeûner, ne pas boire d'alcool mais en faire commerce, etc.)

Ensuite, pour le rapport au travail, nous pouvons également constater chez les EMQ quatre figures possibles : la première est la volonté de s'enrichir, de développer son activité, de réussir un accomplissement professionnel satisfaisant, d'avoir de la reconnaissance professionnelle (se centrer sur ses affaires, déployer des stratégies en fonction de l'environnement et de l'activité, etc.) ; la deuxième réside dans la conciliation entre ses intérêts d'activités et ses aspirations. Une forme de sacrifice tantôt de ses intérêts tantôt de ses aspirations (par exemple : répondre au besoin d'un client et pour ce faire, accepter certaines entorses à son sens des valeurs) ; la troisième est le fait d'agir librement, être maître de son temps, de ses relations, et adopter sa vision, en considérant nécessairement que le développement des affaires sera une conséquence de cet état d'esprit (prendre ses décisions en fonction de sa conception du monde et de l'activité et les résultats sont variables, tantôt positifs sur l'activité tantôt négatifs) ; et la quatrième réside dans l'acceptation d'avoir un état d'esprit qui peut nuire au développement des affaires, autrement dit, il s'agit pour l'EMQ d'agir librement, d'être maître de son temps, de ses relations, mais cela même si c'est préjudiciable au développement de son activité et son parcours professionnel (adopter son propre rythme de travail, refuser tel ou tel client, refuser telle ou telle pratique commerciale, etc.).

Pour l'ensemble de ces considérations qu'elles soient relatives au rapport au religieux ou au rapport au travail, il est cependant nécessaire, dans le cadre de cette recherche, de conserver la posture qui consiste à considérer que le point de vue de l'acteur est valide aussi bien concernant son rapport au travail que son rapport au religieux. Ainsi, les différentes pratiques religieuses en tant que telles ont permis de fournir un éclairage des possibilités des rapports au religieux des acteurs musulmans au Québec, en soulignant ou non des incidences dans l'univers professionnel de ces derniers, et vice-versa. À titre d'exemple au sein de l'échantillon, il est observable, notamment pour deux entrepreneurs, des cheminements de pensée concernant un comportement « de façon rationnelle en finalité ». Ces deux exemples de cheminement de pensée portant sur le fait de consentir ou non à un crédit sont illustrés ci-dessous.

Une entrepreneure qui consent à un crédit pour la finalité qui consiste à obtenir un fonds de roulement pour son activité et estime que cela est nécessaire pour faire fonctionner son affaire, avec le cheminement de pensée ci-dessous :

Est-ce que réalistiquement je vais avoir moi 120 000 dollars de fond de ma poche, non? Là, on parle d'un cash-flow, [...] tu sais, c'est ça, c'est un fonds de roulement, c'est que moi je dois acheter [de la marchandise], les transformer, envoyer une commande, attendre 30 jours pour me faire payer. Donc moi faut que je commence là avec mon cash-flow, c'est ça qui me permet donc [de fonctionner], oui y a de l'intérêt qui est chargé avec le cash-flow. (Entrepreneure musulmane au Québec)

Un entrepreneur qui ne consent pas à un crédit pour la finalité de préserver son activité contre les aléas futurs, et estimant ainsi qu'un crédit exposerait son affaire à un risque trop important. Son cheminement de pensée ci-dessous :

Pour moi, le crédit c'est absurde, tu t'endettes, tu n'as pas les moyens d'y aller, tu vas hypothéquer un travail futur non, non, je n'ai pas cette logique. [...] au début, ça paraît difficile et illogique, mais après, tu, ça va super bien, tu commences avec un petit job [entreprise de construction] et avec le profit, tu réinjectes, tu augmentes un peu plus. [...]. [...] Parce que la pandémie, c'était un peu un peu hasardeux, mais non, Je vais y aller comme ça, je n'ai pas besoin de l'argent de la banque pour aller plus vite. (Entrepreneur musulman au Québec)

Les deux entrepreneurs ont un comportement orienté « de façon rationnelle en finalité », cependant, ils ne perçoivent pas la même finalité pour la même action. Un autre, avec le même exemple relatif au crédit, développe le cheminement de sa pensée dans lequel il borne son comportement à sa stricte compréhension du religieux :

[Avec le crédit, vous qui êtes comptable, vous savez que vous pouvez les amortir, ça peut être beaucoup plus rentable et beaucoup plus rapide] Ouais mais moi je ne vois pas, il y a des choses que je ne vois pas, je ne vois pas financièrement ou matériellement, y a des choses, [...] je ne vais pas faire la gymnastique intellectuelle, je dis ok tu le laisses ça, [...] [par respect des textes religieux ?] Oui. (Entrepreneur musulman au Québec)

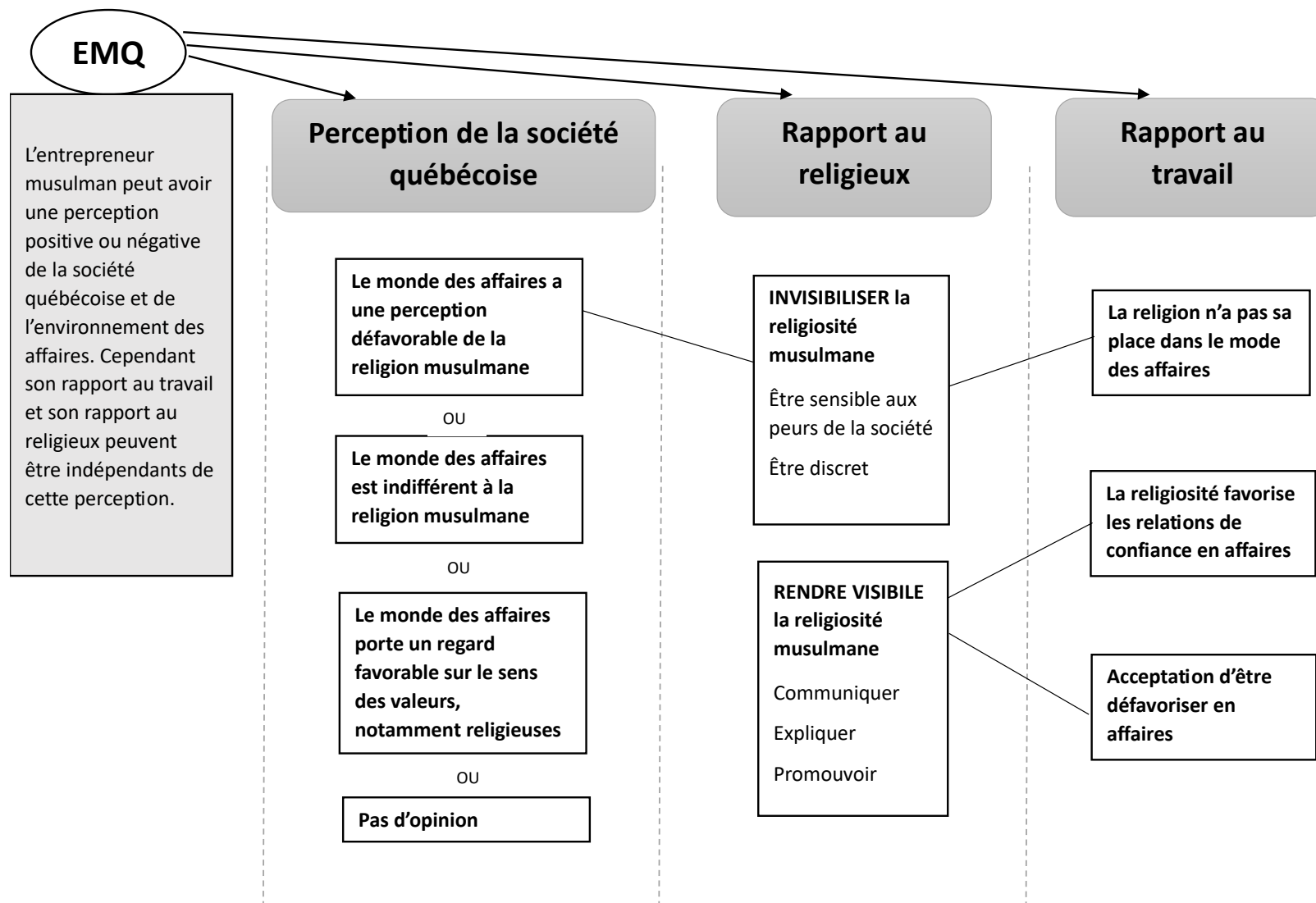
La préoccupation de cette recherche est l'articulation de ces deux rapports, sans contester la validité de l'un et de l'autre pour chaque personne participante, cela ni au regard des textes religieux, ni à

celui des théories capitalistes. Il est cependant nécessaire de souligner les différentes perceptions de l'environnement des participants et participantes.

Enfin, pour la perception de l'environnement par les EMQ, nous pouvons constater qu'il se décline en quatre possibilités : la première est que l'EMQ perçoit l'environnement d'affaires comme étant favorable aux développements de ses activités et comme étant favorable à son rapport au religieux ; la seconde, il estime que l'environnement d'affaires est indifférent à son rapport au religieux ; la troisième établit que l'environnement d'affaires est favorable aux développements de ses activités professionnelles mais défavorable à son rapport au religieux ; et la quatrième, l'EMQ n'émet aucune opinion sur l'environnement d'affaires.

Ci-dessous un schéma conceptuel indiquant les liens possibles entre la perception, par l'EMQ, de son environnement et ses conceptions religieuses et/ou professionnelles. Plus précisément, les liens entre la perception du monde des affaires et ses rapports au religieux et au travail. Cette perception peut être la cause ou l'effet de ses mêmes rapports.

Figure 7.4 Schéma conceptuel : lien entre la perception et son propre rapport au religieux et/ou au travail





Il est ainsi indiqué que selon la perception de l'environnement, l'EMQ peut faire en sorte de rendre invisible en société son rapport au religieux, parce qu'il perçoit la religion, en particulier musulmane, comme négativement perçue par la société ou que la religion n'a pas sa place dans le monde des affaires. Les EMQ qui n'ont pas d'opinion ou ont pour perception que le monde des affaires est indifférent aux rapports au religieux de l'individu, n'influent pas leur rapport au religieux, ni leur rapport au travail dans leur quotidien. Il en est de même, les EMQ pour qui la société québécoise et le monde des affaires portent un regard favorable sur le sens des valeurs, y compris religieuses des individus. Cependant, pour d'autres EMQ, dont la première considération réside dans le fait de garder, voire rendre visible la religiosité musulmane, estiment que ce rapport au religieux impacte leur rapport au travail, soit en estimant que cette visibilité de la religiosité favorise les relations de confiance dans le monde des affaires, soit ils acceptent que cette visibilité défavorise leur situation dans le monde des affaires. En effet, une participante qui s'est lancée en affaires soulignait que « le fait d'être voilée, partir sur ce chemin, enlevait cette peur de toujours dépendre d'un travail et d'avoir peur de le perdre à cause d'une situation comme ça, comme, par exemple la loi 21. ». D'autres voyaient un avantage à rendre visible leur religiosité, cela favorisait l'instauration de relation de confiance notamment en affaires, comme le souligne une participante « parce qu'ils me voient avec le voile, [...] puis ils vont préférer faire affaire avec quelqu'un de religieux comme moi [...] », elle soulignait même que ses valeurs et convictions sont connues et admises comme transcendantes au monde des affaires, pour reprendre ses termes « parce qu'ils savent que moi j'ai des convictions, des valeurs [...] ».

Sur dernier point, de la visibilité de la religiosité musulmane, il est opportun de souligner que l'organisation de la société québécoise n'implique pas la mise à l'écart dans le quotidien de certaines pratiques telles que la consommation d'alcool, de jeux de hasard, etc. mais elle n'implique pas non plus une application d'une mise à l'écart des pratiques musulmanes, à quelques exceptions près, dans quelques espaces, telle que prévu par la loi 21. La *Loi sur la liberté des cultes*<sup>183</sup> (indiquée sur le site Web LégisQuébec) :

---

<sup>183</sup> L-2 - Loi sur la liberté des cultes : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-2>

La jouissance et le libre exercice du culte de toute profession religieuse, sans distinction ni préférence, mais de manière à ne pas servir d'excuse à la licence, ni à autoriser des pratiques incompatibles avec la paix et la sûreté au Québec, sont permis par la constitution et les lois du Québec à toutes les personnes qui y vivent.

Ainsi, les acteurs musulmans de notre terrain de recherche, dans le cadre du respect de l'organisation sociale, développent des aspects de leur vie sociale qui demeurent dans le respect de la structure sociétale, notamment, en se déployant dans divers espaces ou en se limitant l'accès à certains univers qui sont de leurs points de vue illicites religieusement. Ainsi, ils ont créé des entreprises dans lesquelles ils exercent leurs activités professionnelles en se conformant à leur rapport au religieux, y compris par des limitations d'accès à certains espaces et par des restrictions dans les relations sociales, et in-fine, par l'acceptation des conséquences de celles-ci. Néanmoins, ces limitations dans le monde des affaires ne trouvent pas nécessairement de fondement légal ni social. À titre d'exemple : savoir ce que fait un employé durant un temps de pause au travail ne semble pas être un impératif pour les organisations, ainsi, s'il la consacre à faire sa prière, prendre un café, ou jouer à un jeu à gratter, ne semble pas avoir un impact significatif dans la microsociété que peut représenter une entreprise. Mais, il n'en reste pas moins que cela semble être problématique dans certaines entreprises québécoises. Pour rappel, il a été relevé dans la revue de littérature, que des entreprises québécoises voient la religion musulmane comme génératrice d'habitudes professionnelles éloignées de celles de la vie en entreprises et que les personnes musulmanes ne participent pas à la vie de l'entreprise (Helly, 2004, p. 6). Une analyse confortée par la citation ci-dessous d'un employeur musulman participant à cette recherche :

« [...] c'est parce que les autres [employeurs non-musulmans], ils voient ça différemment, ils ne voient pas ça comme un 5-10 minutes de pause. Tu vois, ils le voient comme une menace, ou ils le voient comme, comme s'ils ont peur de ça. Ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas ça » (entrepreneur musulman au Québec)

Il est notable et de manière significative à travers le terrain de recherche que ces acteurs pratiquent la prière à des moments précis dans leur quotidien et cela en interrompant leurs activités professionnelles. Cette démarche a été une motivation pour certains d'entre eux de se lancer en affaires, un des entrepreneurs le souligne ainsi « pour ma liberté religieuse, c'est à dire je prie quand je veux, je n'ai pas besoin de la permission », ou de vivre leur activité professionnelle d'une manière plus confortable comme le souligne un autre « parce que c'est très confortable, parce que

c'est notre propre business, donc on prie quand on veut, quand on a besoin de prier, on ferme la porte ». Cette liberté de prier au moment de leur convenance est d'autant plus importante qu'ils ne perçoivent pas d'impact sur le temps perdu au travail, ils accordent à cette perte une faible signification professionnelle : « c'est comme un cinq à dix minutes de pause », « Je ferme la boutique le temps de la prière, c'est juste 3 minutes », et même pour la prière du vendredi dont le temps peut-être plus long, un entrepreneur en accordant deux heures les vendredis à certains de ses employés soulignait que prendre deux heures pour la prière et les récupérer après, ne cause aucune gêne professionnellement : « vas-y, prends 2h mais tu me les redonnes après [...] s'ils sont épanouis avec ça, c'est bon [...] si on veut vraiment les [garder] motivés ». En définitive, la prière est considérée par ces entrepreneurs comme un temps de pause sans incidence sur leurs activités professionnelles. Ainsi, se lancer en affaires peut aussi correspondre à une volonté d'être libre des contraintes existantes dans le monde du salariat, notamment, pour mieux se conformer au rapport au religieux.

Par ailleurs, le *Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025* (2022) souligne que l'entrepreneuriat est une profession à valoriser. Les musulmans de la province qui se lancent dans cette perspective sont donc des acteurs à valoriser. En tout état de cause, la création de leurs activités représente une richesse pour la province, et les retombées économiques de leurs affaires représentent une valeur ajoutée dans celle-ci. Cependant, le fait de s'astreindre à certains comportements pour satisfaire leur rapport au religieux limite la croissance de leurs affaires. Cette limitation de la croissance a de facto, un effet sur la croissance économique de la province (aussi petite soit-elle). L'une des principales raisons, du point de vue des EMQ, est une impossibilité à consentir à des crédits bancaires, cela se heurte à leur rapport au religieux. Or, il existe, d'une part, des expériences de produits financiers islamiques dans le monde et au Canada<sup>184</sup>, c'est-à-dire conformes au rapport au religieux recherché par certains des participantes et participants de cette recherche. D'autre part, assurer une offre de financement adéquate aux entreprises est l'un des objectifs du *Plan québécois*

---

<sup>184</sup> L'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP), une association d'intérêt général indépendante, soutenue par la Banque de France, l'Autorité des Marchés Financiers, la Fédération Bancaire Française, ainsi que de grands établissements financiers, présente un panorama de ces pratiques de finances islamiques dans le monde : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-islamique/la-finance-islamique-dans-le-monde/>. Consulté le 09 décembre 2023.

*en entrepreneuriat 2022-2025* (2022, p.33), cet objectif vise spécifiquement à être adéquat aux différents stades de développement des entreprises, mais d'aucune façon, il ne peut satisfaire le rapport au religieux des entrepreneurs musulmans au Québec. Ce manque de présence d'offres de produits financiers islamiques implique pour les entrepreneurs musulmans une restriction du déploiement de leurs affaires et le sacrifice d'opportunités d'affaires. Ces sacrifices et restrictions, sont à l'échelle de la province une privation de valeur ajoutée potentielle dans son économie. Dans un article du *Le journal de Montréal* du 24 août 2017 intitulé *Un produit financier offert aux épargnants musulmans*<sup>185</sup> de Francis Halin, il est indiqué la position d'institutions financières québécoises telles que la Banque Nationale, la Banque Royale et le Mouvement Desjardins affirmant ne pas offrir « de produits de la finance islamique », « de produit financier basé sur l'appartenance religieuse », « de produits conformes aux principes de la charia ». Pour les personnes entrepreneures musulmanes de cette recherche, les résultats montrent la démarche volontaire d'une croissance minimaliste et lente de leurs entreprises notamment par l'absence de financements conformes à leur rapport au religieux. En poursuivant l'analyse, la loi 21 aura probablement les mêmes effets, c'est-à-dire engendrer une exclusion volontaire de l'espace d'emploi visé par la loi, de la part des femmes musulmanes voilées dont le rapport au religieux est de se conformer à cette pratique, et assumant ainsi une trajectoire professionnelle différente.

Il est aussi à noter que le rapport au religieux musulman est varié dans notre terrain de recherche, et la visibilité ou non ne semble pas avoir de corrélation avec le rapport au travail. Autrement dit, les articulations du rapport au travail et du rapport au religieux ne sont pas nécessairement en lien avec la visibilité ou non de la religiosité.

Avant de présenter les types-théoriques d'articulations entre le rapport au travail et le rapport au religieux des EMQ, il apparaît opportun de revenir ici sur la définition du rapport au travail et du rapport au religieux, telle qu'induit par le terrain de cette recherche. Le rapport au religieux musulman des EMQ inclut un rapport au divin individualisé, avec une faible considération d'un

---

<sup>185</sup> Le lien de l'article <https://www.journaldemontreal.com/2017/08/24/un-produit-financier-offert-aux-epargnants-musulmans>. Consulté le 09 décembre 2023

éventuel clergé, ainsi l'acteur pour évaluer ses actions, s'appuie sur des références et des interprétations qui font sens pour lui dans le cadre de sa conception de la religion musulmane. Pour le rapport au travail chez les EMQ, il inclut une dimension de l'altérité, ou plutôt du rapport à l'altérité. C'est en cela que la conception khaldunienne apporte un éclairage supplémentaire. Effectivement, Ibn Khaldun considère la « solidarité » comme « ordre divin », elle représente une nécessité dans l'exécution d'un métier. Pour les EMQ dans cette recherche, il y a une attention particulière qui est accordée à leur relation d'affaires et leur relation au divin. Leur rapport au travail ne s'inscrit pas seulement dans sa manifestation « instrumentale » et/ou « expressive » mais également dans sa manifestation des relations aux autres, autrement dit le rapport au travail inclut un rapport à l'altérité que l'EMQ construit en fonction de son rapport au religieux, de sa perception de l'environnement et de sa trajectoire de vie.

## CHAPITRE VIII

### TYPLOGIES D'ARTICULATIONS

Ce dernier chapitre présente les types théoriques des articulations qui ont émergés du terrain de recherche. L'ensemble des analyses autour du quotidien des personnes entrepreneures musulmanes (EMQ), de leurs trajectoires professionnelles, de leurs trajectoires religieuses et surtout les rationalités instrumentales déployées pour construire leurs activités, permet de faire ressortir des stratégies d'articulations du rapport au travail et du rapport au religieux. En regroupant les différentes articulations entre ces deux rapports, cinq types-théoriques d'articulations ressortent pour regrouper l'ensemble des EMQ. Ce chapitre présentera donc les cinq stratégies d'articulations des acteurs adoptées selon la rationalité de chacune des personnes participantes.

#### 8.1 Typologie des stratégies d'articulations des acteurs : Les types-théoriques

De cette enquête émerge la théorisation des acteurs et permet de construire une typologie des stratégies d'articulations entre le rapport au travail et le rapport au religieux. Il s'agit de types-théoriques des articulations entre rapport au travail et rapport au religieux. Autrement dit, le terrain de recherche a fait émerger les différentes stratégies d'articulations entre le rapport au travail et le rapport au religieux pour chacun des EMQ, qui se regroupe in-fine dans cinq types-théoriques d'articulations. Ainsi, il a été observé, à partir du terrain, des types-théoriques qui regroupent la totalité des entrepreneurs musulmans au Québec interrogés dans cette recherche. Pour chacun des entrepreneurs, « la rationalité instrumentale » est déployée pour maintenir un équilibre entre son rapport au religieux et son rapport au travail. Cet équilibre réside principalement dans le fait de s'identifier musulman au sens culturel du terme, et de s'estimer œuvrer suffisamment pour maintenir une activité professionnelle viable. Les pratiques religieuses ou professionnelles en tant que telles sont donc considérées comme valides. Cet équilibre se manifeste par les cinq manières suivantes pour la totalité du terrain de recherche. Premièrement, la primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux (**A**). Il s'agit d'accorder, dans ses actions, une plus grande importance au rapport au travail qu'au rapport au religieux. Ce qui implique un certain sacrifice en termes de religiosité.

Deuxièmement, la dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail **(B)**. Il s'agit d'entretenir une frontière opaque entre le rapport au travail et le rapport au religieux, ainsi les évaluations des actions sont évaluées dans les deux sphères séparément. Ce qui relève du travail relève uniquement de celui-ci, et de même pour le religieux.

Troisièmement, la liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail **(C)**. Il s'agit de rechercher dans ses actions et leurs évaluations des justifications religieuses et professionnelles compatibles.

Quatrièmement, la primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail **(D)**. Il s'agit d'accorder, dans ses actions, une plus grande importance au rapport au religieux qu'au rapport au travail. Ce qui peut impliquer un certain sacrifice en termes de développement d'activités.

Cinquièmement, la « baraka » comme clé de réussite professionnelle **(E)**. Il s'agit d'estimer que le développement des affaires et la réussite professionnelle sont favorisés par un certain niveau de religiosité. Le rapport au travail est imbriqué dans le rapport au religieux. « La baraka » est un constat émergent des entrevues, il représente un élément empirique constitutif des articulations du rapport au travail et du rapport au religieux chez les personnes interviewées.

Chacun des types-théoriques ci-dessous est illustré par une citation, ou une phrase composée de différentes citations des participantes et participants. Puis, suivi d'un tableau regroupant les origines ethniques ou culturelles, l'âge, le genre et les activités. Le classement est effectué de manière à ne pas associer les différentes personnes et les données collectées. Ainsi qu'un schéma conceptuel illustrant chacune des théories énoncées.

### 8.1.1 Type-théorique d'articulation A: La primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux

Le rapport au travail justifie d'enfreindre certaines règles religieuses. Le rapport au religieux du participant lui permet de reconnaître l'existence de certaines règles religieuses, cependant, il décide de les enfreindre en connaissance de cause afin de réussir à développer ses activités à un niveau qu'il lui semble nécessaire. L'environnement offre des opportunités dans le monde professionnel, les saisir permet de développer ses affaires, même si cela est à l'encontre de son rapport au religieux. Les participants regroupés dans cette théorie font des choix en faveur du développement de leurs affaires, malgré leur reconnaissance de ne pas respecter telle ou telle prescription ou interdiction religieuses, voire en estimant que cela est contraire aux règles religieuses qu'ils conçoivent. Il est essentiel, pour eux, de préserver et développer leurs activités professionnelles.

À titre d'exemples : Consentir à des crédits bancaires tout en reconnaissant son aspect illicite religieusement. Reconnaître aller à l'encontre de ses valeurs religieuses pour faire avancer son activité.

*Même si je reconnais que c'est probablement contre l'Islam, je le fais quand même*



**Quelques caractéristiques des trois (03) personnes participantes à la recherche incluses dans ce type-théorique d'articulation A**

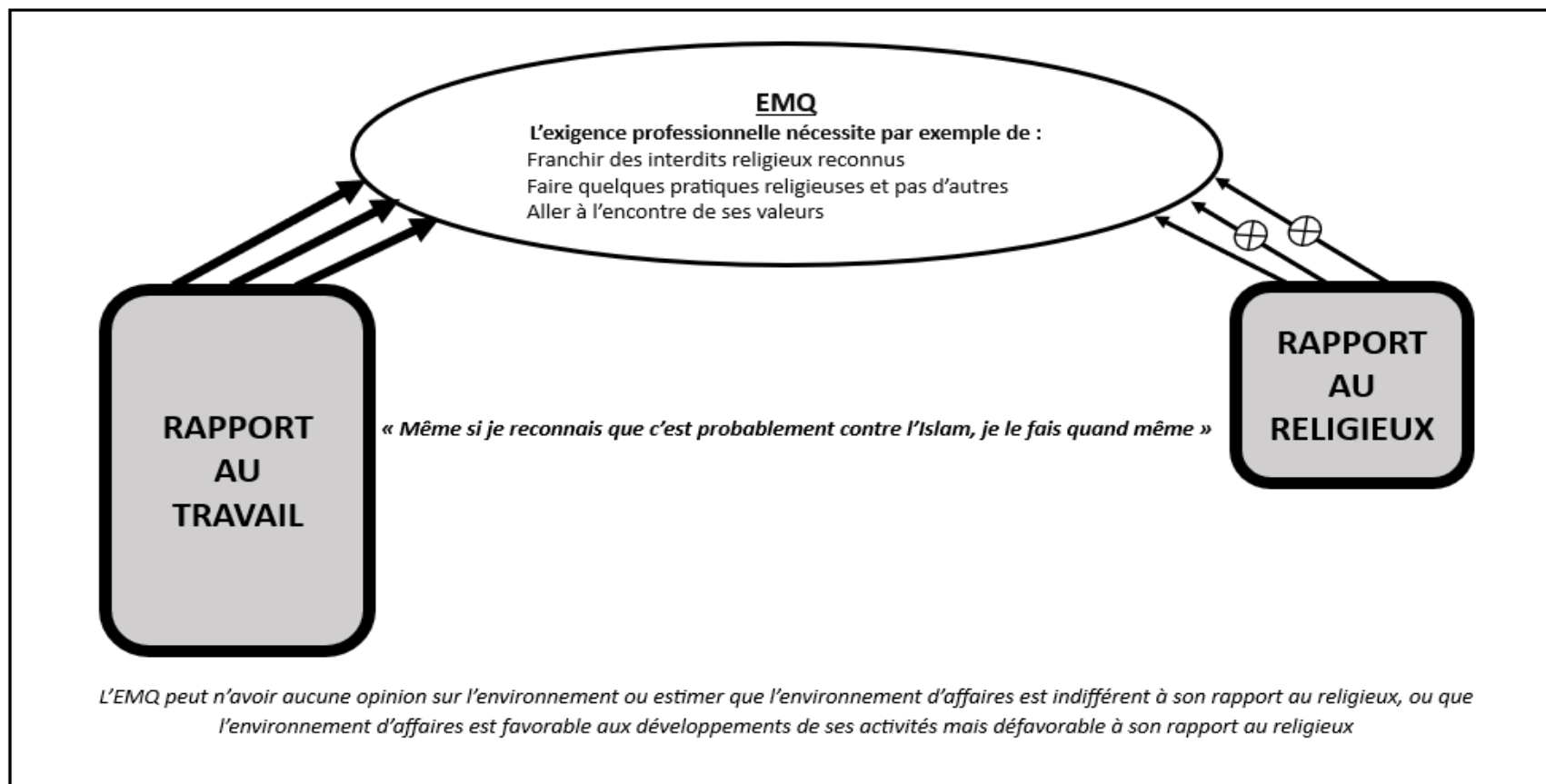
Tableau 8.1 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation A

<i>Origines ethniques ou culturelles des participants (Par ordre alphabétique)</i>	<i>Âge des participants (Du plus jeune au plus âgé)</i>	<i>Genre (Nombre homme et femme)</i>	<i>Activités des entreprises des participants (Par ordre alphabétique)</i>
Algérienne	27 ans ; 33 ans et 45 ans	2 femmes et 1 homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement des organisations en gestion des ressources humaines</li> <li>▪ Clinique dentaire</li> <li>▪ Ventes de vêtements féminins et autres services habillements</li> </ul>
Irakienne			
Tunisienne			

Le schéma suivant représente l'articulation de l'entrepreneur musulman au Québec (EMQ) et les influences de ses rapports au religieux et au travail, qui s'inscrivent dans le type-théorique d'articulation A (la primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux) :

Figure 8.1 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation A : La primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux

La taille du rapport (□ religieux et travail) a son importance  
 L'épaisseur de la flèche (→) est indicatrice de l'influence  
 Une flèche barrée (⊗) est indicatrice d'une rupture d'influence



### 8.1.2 Type-théorique d'articulation B: La dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail

Le rapport au travail et le rapport au religieux sont séparés l'un de l'autre. L'acteur musulman dissocie ses actions professionnelles de ses actions religieuses et vice-versa. Ainsi, l'environnement professionnel et religieux sont cloisonnés l'un par rapport à l'autre. Le parcours professionnel relève du monde des affaires et le parcours religieux relève de la sphère privée. Les participants regroupés dans cette théorie font des choix dans leurs activités en considérant exclusivement les paramètres du monde des affaires, et leur rapport au religieux s'exprime dans la sphère privée. Décloisonner le rapport au travail et le rapport au religieux ne fait pas de sens dans leurs parcours. Maintenir une frontière entre le rapport au travail et le rapport au religieux est un impératif.

À titre d'exemples : Rattraper les prières après la journée de travail. Consentir à des crédits bancaires pour ses activités professionnelles mais pas à titre individuel. Avoir des valeurs dans sa sphère privée différentes de celles de sa sphère professionnelle.

*Mes valeurs sont mes valeurs, puis le business c'est le business.*

**Quelques caractéristiques des deux (02) personnes participantes à la recherche incluses dans ce type-théorique d'articulation B**

Tableau 8.2 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation B

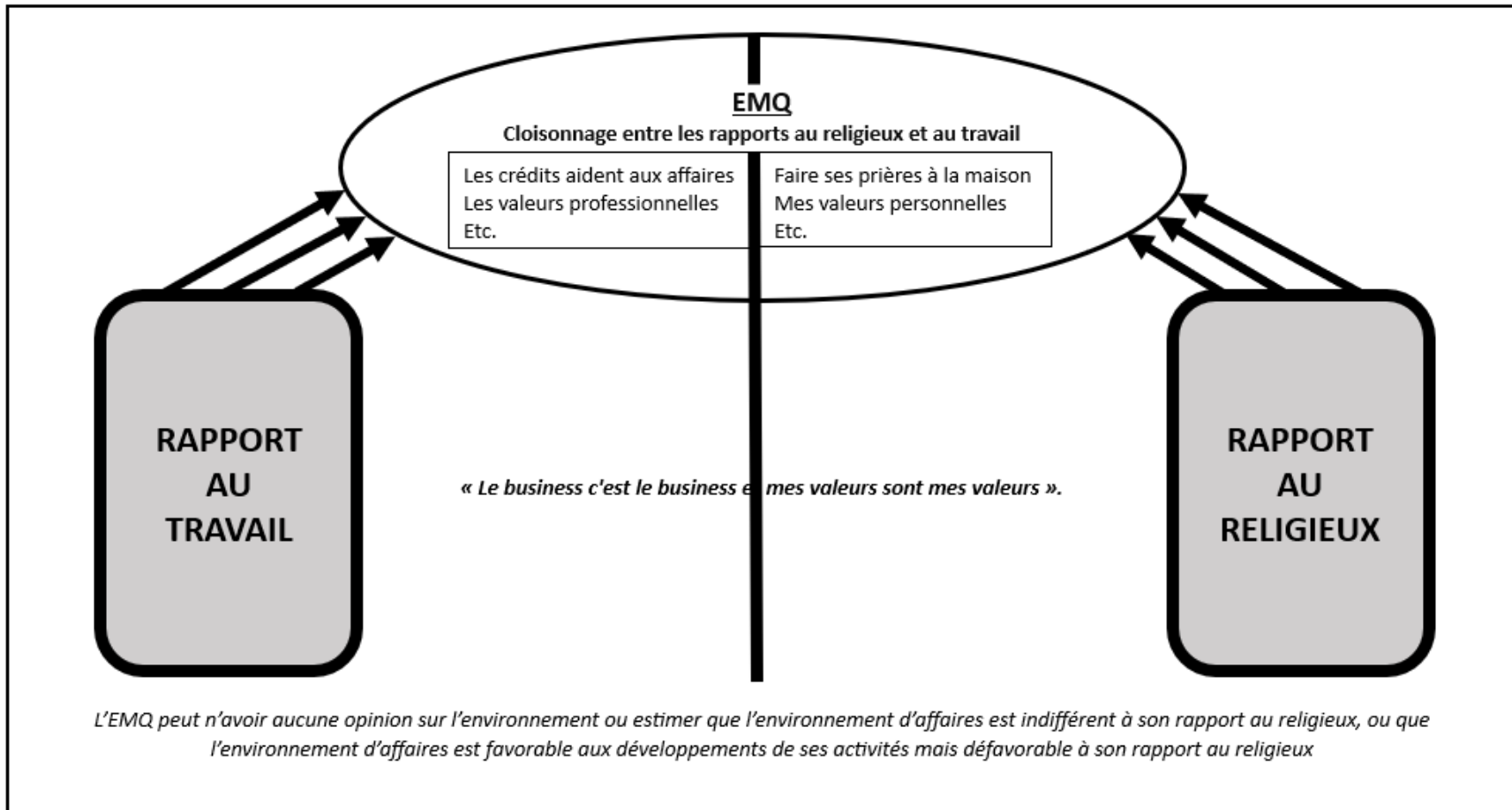
<i>Origines ethniques ou culturelles des participants (Par ordre alphabétique)</i>	<i>Âge des participants (Du plus jeune au plus âgé)</i>	<i>Genre (Nombre homme et femme)</i>	<i>Activités des entreprises des participants (Par ordre alphabétique)</i>
Algérienne	40 ans et 42 ans	1 homme et 1 femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseils et formations pour les entreprises agroalimentaires</li> <li>▪ Fabrication et installation de stores</li> </ul>
Turque			

Le schéma suivant représente l'articulation de l'entrepreneur musulman au Québec (EMQ) et les influences de ses rapports au religieux et au travail, qui s'inscrivent dans le type-théorique d'articulation B (la dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail) :

Figure 8.2 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation B : La dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail

La flèche (→) est indicatrice de l'influence

La cloison (|) indique une séparation entre les deux rapports



### 8.1.3 Type-théorique d'articulation C: La liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail

Le rapport au travail et le rapport au religieux peuvent être antagonistes au fur et à mesure des parcours. L'acteur musulman peut estimer que telle ou telle action professionnelle est problématique sur le plan religieux selon sa conception, il recherche donc une solution religieuse afin de poursuivre son action professionnelle, ainsi il s'appuie sur des interprétations religieuses qui justifient la poursuite de son action professionnelle. Ou l'inverse, c'est-à-dire estimer que telle action religieuse est problématique au niveau professionnel, il va donc se doter de moyens professionnels pour pouvoir poursuivre son action religieuse. Ou encore construire une sorte de compensation entre ses actions issues des deux rapports. L'environnement permet d'exploiter ces possibilités. Les participants regroupés dans cette théorie, afin de préserver simultanément leur rapport au travail et leur rapport au religieux, se dotent de moyens permettant cette conciliation des deux rapports.

À titre d'exemples : Rechercher des avis théologiques pour légitimer le recours à des crédits bancaires ou espérer le pardon de Dieu tout en souscrivant à des crédits bancaires. Ou encore, lancer sa propre affaire pour pouvoir dédier un espace-temps pour prier durant le temps de travail. Osciller entre le salariat et l'entrepreneuriat pour se constituer un capital. Ou encore, servir de l'alcool mais pas l'acheter. Avoir une activité de produits religieux.

*J'ai une affaire à faire vivre. Par contre, j'ai un code de vie.*

**Quelques caractéristiques des onze (11) personnes participantes à la recherche incluses dans ce type-théorique d'articulation C**

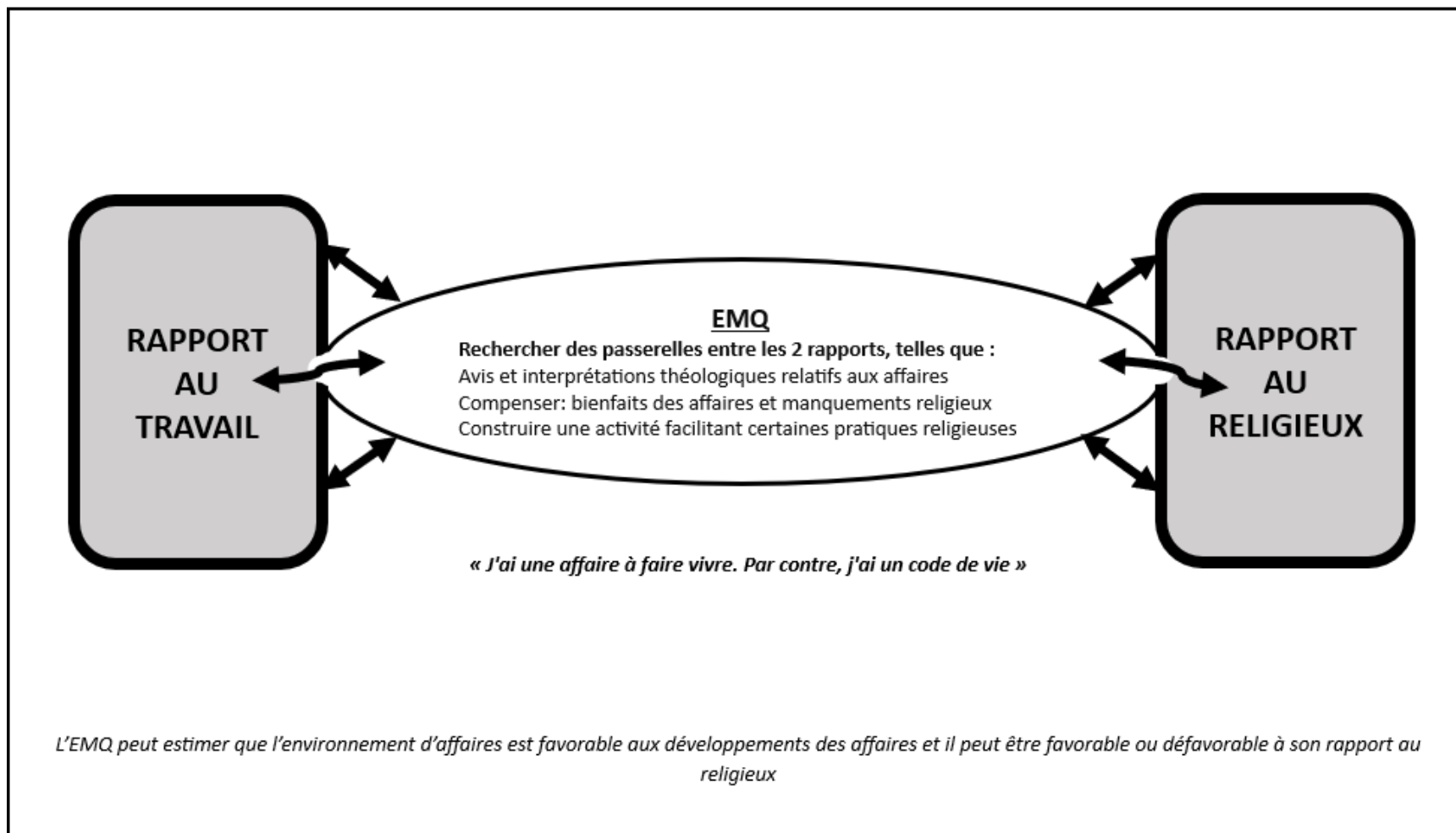
Tableau 8.3 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation C

<i><b>Origines ethniques ou culturelles des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>	<i><b>Âge des participants (Du plus jeune au plus âgé)</b></i>	<i><b>Genre (Nombre homme et femme)</b></i>	<i><b>Activités des entreprises des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>
Algérienne (2)	24 ans ; 32 ans ; 35 ans ; 40 ans ; 41 ans ; 42 ans ; 45 ans ; 47 ans ; 48 ans ; 48 ans et 68 ans	6 hommes et 5 femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agence de voyage, principalement voyages religieux.</li> <li>▪ Boutiques de vente de vêtements et de livres religieux</li> <li>▪ Formation à la gestion d'entreprises</li> <li>▪ Cabinet comptable</li> <li>▪ Cabinet d'avocats</li> <li>▪ Conseils aux entreprises</li> <li>▪ Conseils aux jeunes entrepreneurs accompagnement en développement d'affaires</li> <li>▪ Dentiste indépendant</li> <li>▪ Industrie alimentaire et commerce de détail</li> <li>▪ Production de logiciels spécialisés et solutions téléphoniques</li> <li>▪ Traiteur spécialisé sur la nourriture berbéro-maghrébine</li> </ul>
Arabo-berbère			
Berbère			
Française			
Libanaise			
Marocaine (2)			
Québécoise			
Sénégalaise			
Tunisienne			

Le schéma suivant représente l'articulation de l'entrepreneur musulman au Québec (EMQ) et les influences de ses rapports au religieux et au travail, qui s'inscrivent dans le type-théorique d'articulation C (la liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail) :

Figure 8.3 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation C : La liaison entre le rapport au religieux et le rapport au travail

La flèche (↔) est indicatrice de l'influence dans les deux sens





#### 8.1.4 Type-théorique d'articulation D: La primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail

Le rapport au religieux de l'acteur est sa première exigence. Le rapport au travail doit rester conforme, et sous réserve, du respect de l'ensemble des prescriptions et interdictions religieuses, perçues ou réelles, et cela même au détriment du développement de son activité. Ainsi, même si l'environnement dans la société québécoise offre des moyens permettant de développer ses affaires, ces moyens ne sont pas considérés si estimés illicites religieusement, ainsi, leur rapport au religieux est intégré dans les moyens disponibles. Les participants regroupés dans cette théorie peuvent refuser des clients, ne pas souscrire à des leviers de développement de leurs affaires, s'ils estiment que cela est contraire aux règles religieuses qu'ils conçoivent. Selon leur propre point de vue, leurs comportements impliqueraient une croissance plus faible de leurs activités, voire la mise en danger de celle-ci, mais cela est pour eux parfaitement acceptable. L'essentiel, pour eux, est de préserver leur rapport au religieux.

À titre d'exemples : Refuser des clients car leur activité est estimée illicite religieusement. Ne pas souscrire à un crédit bancaire et assumer des problèmes de trésorerie, notamment en réduisant le volume d'activité.

*Moi je fais l'inverse, je vis au rythme de ma religion.*

**Quelques caractéristiques des dix (10) personnes participantes à la recherche incluses dans ce type-théorique d'articulation D**

Tableau 8.4 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation D

<i><b>Origines ethniques ou culturelles des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>	<i><b>Âge des participants (Du plus jeune au plus âgé)</b></i>	<i><b>Genre (Nombre homme et femme)</b></i>	<i><b>Activités des entreprises des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>
Bengalaise	23 ans ; 26 ans ; 27 ans ; 30 ans ; 34 ans ; 34 ans ; 40 ans ; 38 ans ; 51 ans et 59 ans	9 hommes et 1 femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Auto-école</li> <li>▪ Cabinet d'avocats</li> <li>▪ Coordination des travaux de bâtiments, construction et rénovations</li> <li>▪ Réalisation de films documentaires et publicitaires</li> <li>▪ Réparation de toiture de maisons résidentielles</li> <li>▪ Restaurant, spécialité Indienne</li> <li>▪ Travaux de rénovation en résidences privées</li> <li>▪ Salle de sport pour hommes, entraînement art martial</li> <li>▪ Services informatiques aux entreprises</li> </ul>
Indienne			
Libanaise			
Marocaine (2)			
Pakistanaise			
Sénégalaise			
Tunisienne			
Vietnamienne			
Wolof			

Le schéma suivant représente l'articulation de l'entrepreneur musulman au Québec (EMQ) et les influences de ses rapports au religieux et au travail, qui s'inscrivent dans le type-théorique d'articulation D (la primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail) :

Figure 8.4 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation D : La primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail

La taille du rapport (□ religieux et travail) a son importance

L'épaisseur de la flèche (→) est indicatrice de l'influence

Une flèche barrée (→) est indicatrice d'une rupture d'influence



### 8.1.5 Type-théorique d'articulation E: La Baraka est la clé de la réussite professionnelle

Avoir un rapport au religieux exigeant indépendamment de son rapport au travail implique une réussite dans la vie professionnelle. À la différence des acteurs de la théorie D, ils ne conçoivent pas que leur rapport au religieux peut impliquer une limitation de leurs activités professionnelles. Bien au contraire, avoir une primauté du rapport au religieux implique une facilité à mieux développer ses affaires. Il s'agit, ici, de la conviction que l'obtention de tout bien est le fruit d'une faveur divine, la « Baraka » est le lien entre les causes et les effets, l'environnement n'a pas d'incidence. Ainsi, l'acteur musulman poursuit la recherche de la « Baraka » à travers la satisfaction des prescriptions et interdictions religieuses selon son rapport au religieux, et c'est par cette faveur divine que ses activités professionnelles auront un certain succès. Les participants regroupés dans cette théorie font les choix et prennent des décisions dans leur vie qui sont en adéquation avec leur rapport au religieux, leurs affaires se développent via l'obtention de la « Baraka » elle-même résultante de leurs actions conformes à leur rapport au religieux. Pour la précision, ces acteurs considèrent que le travail est une dimension de leur vie religieuse.

À titre d'exemples : Refuser des clients car leur activité est estimée illicite religieusement et attendre (confiant) des clients plus importants. Refuser un crédit et attendre (confiant) un investisseur, ou obtenir un contrat favorable à sa trésorerie.

*Dis non pour Dieu, Il va te donner.*

**Quelques caractéristiques des trois (03) personnes participantes à la recherche incluses dans ce type-théorique d'articulation E**

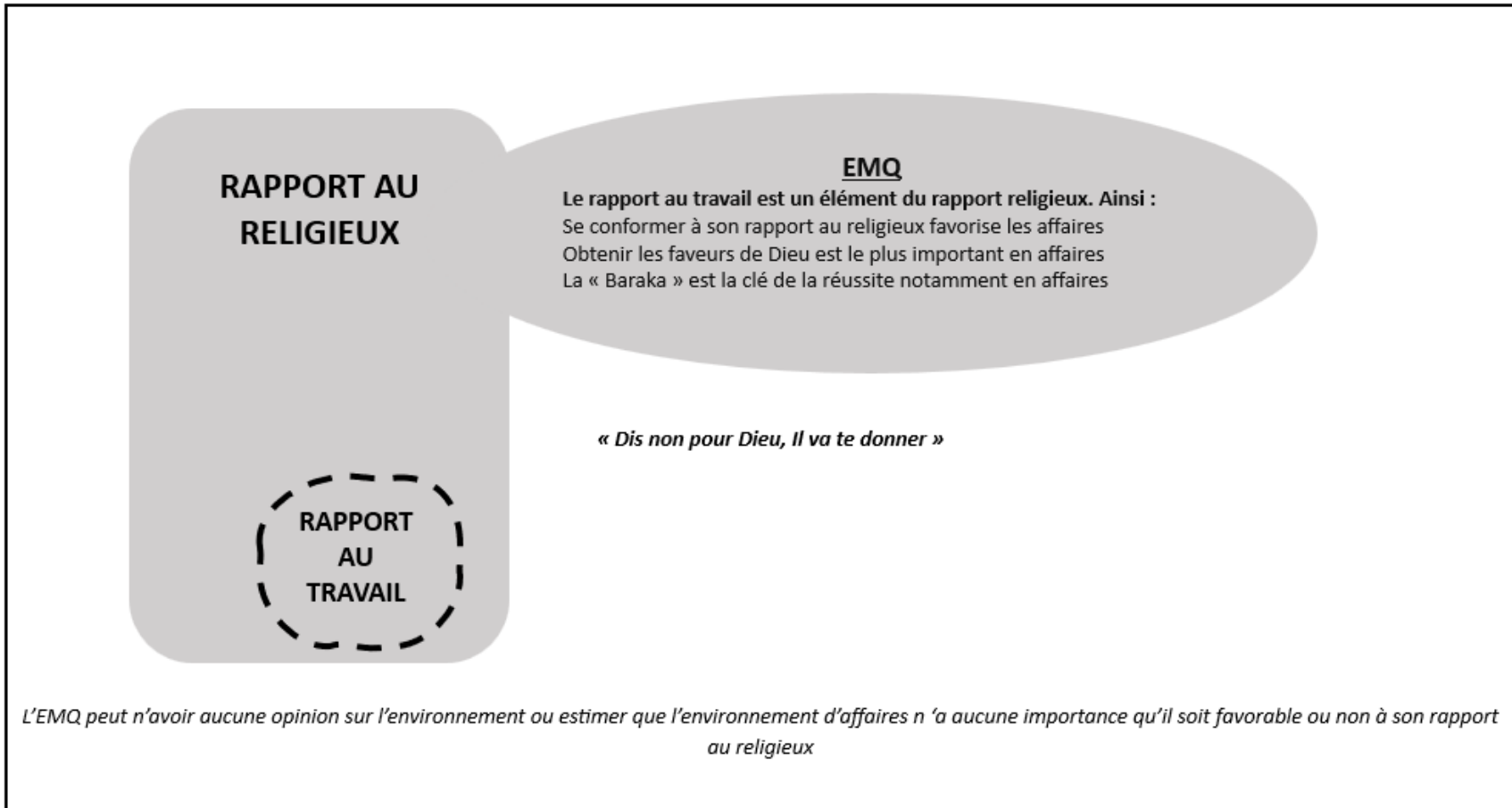
Tableau 8.5 Les personnes participantes du type-théorique d'articulation E

<i><b>Origines ethniques ou culturelles des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>	<i><b>Âge des participants (Du plus jeune au plus âgé)</b></i>	<i><b>Genre (Nombre homme et femme)</b></i>	<i><b>Activités des entreprises des participants (Par ordre alphabétique)</b></i>
Égyptienne	25 ans ; 28 ans et 36 ans	2 hommes et 1 femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fabrication de glace sur commande et formation en nutrition.</li> <li>▪ Transport de marchandises</li> <li>▪ Vente en ligne de divers produits, principalement jouets et vêtements</li> </ul>
Libanaise			
Nigérienne			

Le schéma suivant représente l'articulation de l'entrepreneur musulman au Québec (EMQ) et les influences de ses rapports au religieux et au travail, qui s'inscrivent dans le type-théorique d'articulation E (la Baraka est la clé de la réussite professionnelle) :

Figure 8.5 Schéma conceptuel du type-théorique d'articulation E : La Baraka est la clé de la réussite professionnelle

La taille et position du rapport (■ religieux et travail) a son importance



À travers ces cinq types-théoriques d'articulations, il y a un regroupement de l'ensemble des participantes et participants. Néanmoins, certaines personnes participantes pouvaient être associées à deux types-théoriques d'articulations à la fois. Les types-théoriques qui acceptent une certaine parenté entre eux sont la A et B et la D et E.

Effectivement, concernant la parenté des types-théoriques d'articulations A et B, il y a des personnes participantes qui accordent la primauté à leurs activités au travail sur le rapport au religieux, mais estiment qu'il y a une dissociation entre les deux, cela par méconnaissance ou par posture, ainsi elles sont identifiables dans les deux types-théoriques d'articulations « *la primauté du rapport au travail sur le rapport au religieux et la dissociation entre le rapport au religieux et le rapport au travail* » (types-théoriques A et B). La citation ci-dessous d'une participante qui affiche un signe religieux (voile) est illustrative :

*Je ne suis pas une personne qui me met des barrières avant d'embarquer. On est des personnalités avant d'être des musulmans.*

Et concernant la parenté des types-théoriques d'articulations D et E, certaines personnes participantes ont souligné accepter une faible croissance dans les affaires, voire la possibilité de « repartir à zéro ». Mais, elles soulignaient simultanément que le fait de se conformer à leurs convictions religieuses permet d'avoir les faveurs divines, ce qui, in-fine, permet de trouver d'autres activités, d'autres moyens, d'autres ressources, plus de temps, plus d'énergie, plus de volonté pour réussir professionnellement. Ainsi, elles sont identifiables dans les deux types-théoriques d'articulations relatifs à « *la primauté du rapport au religieux sur le rapport au travail et à la Baraka est la clé de la réussite professionnelle* » (types-théoriques D et F). La citation ci-dessous est illustrative

*Peut-être prendre plus de temps, je l'ai fait sans faire du haram (illicite), puis voir ce que Allah a écrit pour nous. Et mon objectif c'est d'être le numéro un.*

## CONCLUSION

Les objectifs de cette recherche étaient de cerner les articulations entre le rapport au religieux et le rapport au travail des individus musulmans établis au Québec, étudier les éventuelles tensions et comprendre les différentes interférences potentielles entre ces deux rapports. Pour atteindre ces objectifs, il a été nécessaire de mettre à l'extérieur du champ de la réflexion la place de « la culture organisationnelle »<sup>186</sup> des entreprises dans lesquelles les individus exercent leur travail. Ainsi, pour considérer les comportements et les actions au travail comme le fruit d'un rapport au travail individuel, sans l'influence d'une organisation extérieure, il est adéquat de s'inscrire dans une conception où se matérialisent ces comportements, ce qui est le cas pour les entrepreneurs. Effectivement, ces derniers sont les concepteurs de « la culture organisationnelle » dans laquelle ils exercent leurs activités. L'observation d'entrepreneurs musulmans au Québec permet donc de saisir les comportements des individus musulmans au travail ; comprendre comment ils articulent leur rapport au travail et leur rapport à l'Islam dans le cadre d'exercice de leurs activités professionnelles, sans que cela ne soit empreint d'une influence organisationnelle extérieure.

Pour ce faire, il a été nécessaire d'établir un échantillon d'entrepreneurs musulmans au Québec, de s'appuyer sur une littérature et un cadre théorique qui permettent de comprendre, d'une part, la rationalité musulmane, et d'autre part, le fonctionnement du monde des affaires dans la société québécoise. Ces deux impératifs sont donc à considérer simultanément, soient la justification des acteurs et leurs circonstances (Boltanski et Thévenot, 1991, p.161-186). Ainsi, il a été mis en exergue la littérature liée à différents champs des sciences sociales ; celle liée à l'entrepreneuriat et à la gestion des organisations, celle liée à l'immigration étant donné que la présence de l'Islam au Québec est principalement du fait de cette dernière, et celle liée aux savoirs relatifs à la rationalité et la croyance dans le monde arabo-musulman. De plus, les choix théoriques sont principalement centrés sur les analyses de deux fondateurs de la discipline sociologique. Le premier

---

<sup>186</sup> Une définition simple de « la culture organisationnelle » présentée par l'Office québécois de la langue française est la suivante « Ensemble de valeurs, d'attitudes et de modes de fonctionnement qui caractérisent une organisation et qui influencent les pratiques de ses membres. » <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8870886/culture-organisationnelle> consulté le 03 décembre 2023



est Max Weber pour ses apports concernant la rationalité des individus, le fonctionnement du capitalisme et la place de la religion dans le monde des affaires, ses analyses trouvent appui sur la conception du monde dans les sociétés occidentales. Le second Ibn Khaldun, pour ses apports concernant la rationalité en Islam, le travail, l'exercice d'un métier et l'organisation sociale dans les sociétés musulmanes. Ces littératures ont permis de dégager un cadre conceptuel admettant de traduire la construction de la « rationalité instrumentale » déployée par des individus musulmans dans le contexte d'une société occidentale, pour cette thèse, dans le contexte de la société québécoise.

Dans cette conclusion, il s'agit de présenter les apports de cette recherche au niveau théorique et méthodologique, les retombées scientifiques, quelques perspectives et impacts sociétaux et économiques.

### 9.1 Les apports théoriques de la recherche

Max Weber, notamment par son travail *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1964), a certainement été précurseur dans le questionnement et les analyses des liens entre le monde des affaires et le monde du religieux, il a été aussi l'un des théoriciens de la rationalité individuelle et des déterminants à l'activité humaine. Il catégorise quatre façons de se comporter et/ou d'agir qui sont au niveau individuel : « de façon rationnelle en finalité » ; « de façon rationnelle en valeur » ; « de façon affectuelle » ; et « de façon traditionnelle » (1995, p. 55). Mais, il n'en reste pas moins que ses constructions sont essentiellement produites sous le prisme des sociétés de croyances chrétiennes, et qui peuvent trouver certaines limites dans l'analyse de sociétés de croyances musulmanes (Carré, 1986 ; Djedi, 2011 ; Sukidi, 2006; Turner, 2010). Effectivement, les deux religions sont structurées de manière significativement distincte, comme le soulignait Maxime Rodinson dans son ouvrage *Islam et Capitalisme* (2014). Elles sont distinctes, tout d'abord, car la place de la raison dans la religion musulmane est relativement plus importante que dans d'autres religions, c'est-à-dire, la rationalité en Islam n'est pas nécessairement celle observée dans le christianisme, en tout cas, dans les textes religieux, tel que l'auteur de cet ouvrage le précise :

On voit bien que le Coran accorde une bien plus grande place à la raison que les livres sacrés du judaïsme et du christianisme. (2014, p.105-106). L'idéologie coranique nous

apparaît donc faisant intervenir le raisonnement, la rationalité à un plus haut degré que les idéologies reflétées par l'Ancien et par le Nouveau Testament; [...] » (*Ibid.*, p.112).

Ensuite, la position de l'autorité dans la religion est différente concernant l'Islam, celle-ci est peu significative, laissant ainsi une plus grande liberté d'interprétation des préceptes et des pratiques. Ce que souligne l'extrait ci-dessous tiré du livre suscitée de Maxime Rodinson :

Ceci [beaucoup de latitude à la pratique] d'autant plus qu'aucune autorité centralisée n'existait (comme dans le cas de l'Église catholique) pour imposer avec autorité un jugement sur la valeur de telle ou telle tradition ou sur son interprétation » (*Ibid.*, p.30).

Enfin, la religion musulmane ne comporte pas en son sein d'injonction d'éloignement de la quête de profit, d'activité commerciale, et au sens plus large, d'activités économiques à but lucratif, comme le souligne également l'auteur :

Il est des religions dont les textes sacrés découragent l'activité économique en général, [...] plus spécialement, regardant d'un mauvais œil la quête du profit. Ce n'est certainement pas le cas du Coran qui considère avec ferveur l'activité commerciale, [...] » (*Ibid.*, p.31).

Ainsi, aussi fécondes que soient les approches wébériennes, elles ne peuvent répondre à elles seules à des questionnements relatifs à des individus se déclarant d'appartenance à la religion musulmane. Il est donc nécessaire de recourir à la pensée islamique pour mieux cerner ce questionnement et ces analyses des liens entre le monde des affaires et le monde du religieux musulman. Ibn Khaldun permet d'apporter un autre regard. La justification du dialogue entre Max Weber et Ibn Khaldun a été apportée dans le deuxième chapitre de cette thèse. Ibn Khaldun est aussi précurseur dans ce questionnement, notamment à travers son cinquième chapitre de *Al-Muqaddima* intitulé *Comment gagner sa vie. Le Profit et les métiers* (1997) et ses théorisations pour définir l'orientation de l'action humaine et de sa rationalité. Il en produit le principe que l'orientation vers l'action est le fruit d'une réflexion sur l'ordre des choses à partir des effets, autrement dit que l'action humaine s'oriente de « façon rationnelle en finalité », il le souligne ainsi : « En effet, l'action humaine sur le monde extérieur ne peut avoir lieu sans qu'il ait réfléchi d'abord à l'ordre des choses, puisque les unes dépendent des autres. C'est alors seulement qu'il peut se mettre à agir » (Ibn Khaldun, 1997, p.678). Ainsi, pour Ibn Khaldun, toute action humaine a fait l'objet d'une réflexion, une réflexion qui consiste en une analyse causale à partir des effets. Il recourt à la maxime arabe pour

illustrer sa thèse « Le commencement de l'action est la fin de la pensée et le commencement de la pensée est la fin de l'action » (*Ibid.*). Pour Ibn Khaldun, toute orientation vers l'action se fait de manière « rationnelle en finalité ». Les orientations wébériennes « de façon affectuelle » correspondraient, dans la considération khaldunienne, à une orientation rationnelle dont la finalité est de satisfaire ses émotions ; et l'orientation wébérienne « de façon traditionnelle » correspondrait, dans la considération khaldunienne, à une orientation rationnelle dont la finalité est le respect des traditions. Pour Ibn Khaldun, « le degré d'humanité d'un être humain se mesure à son aptitude à embrasser un ensemble régulier de causes et d'effets » (*Ibid.*), ainsi ressort le questionnement sur la perception de la finalité. C'est dans ce cadre qu'Ibn Khaldun fait intervenir la considération des prescriptions religieuses. Or, dans l'approche wébérienne, les individus agissant par conviction portant sur ce qui leur semble conforme à leurs impératifs et exigences morales et religieuses, soient des comportements orientés « de façon rationnelle en valeur », correspond dans l'approche khaldunienne à un comportement rationnel en finalité qui s'appuie sur l'incapacité humaine à embrasser toutes les causes qui influencent les événements. Ainsi, l'être humain opte pour le respect des prescriptions, non pas par « rationalité en valeur » mais par une réflexion rationnelle qui le mène à comprendre son incapacité à cerner l'ensemble des causes (elles-mêmes induites des effets). Pour l'individu souscrivant à la croyance musulmane, il doit se référer à « la Cause des causes » et se soumettre aux prescriptions de sa religion. La finalité est donc de comprendre cette incapacité et il en découle le respect des prescriptions religieuses. Les propos de Ibn Khaldun sélectionnés ci-dessous pour illustrer son approche de manière plus explicite et fidèle sont les suivants :

[...] les causes se multiplient et s'étendent en hauteur comme en largeur. L'intelligence (humaine) est incapable de les suivre et de les dénombrer. [...]. D'autre part, on ignore la manière dont les causes exercent leur influence sur la plupart des choses. On ne les connaît que par l'expérience et les syllogismes catégoriques qui démontrent l'existence d'une relation apparente (de cause à effet). Mais on ignore leur influence réelle et ses modalités. [...] C'est pourquoi il nous a été prescrit de renoncer à toute spéculation sur les causes et de nous orienter vers la Cause des causes [...]. Telles sont les directives du Législateur [...] on doit donc se méfier de l'étendu et de l'effet de ses facultés perceptives et suivre plutôt les prescriptions du Législateur en matière de foi et d'œuvres » (Ibn Khaldun, 1997, p.736-739)

Ainsi, Ibn Khaldun souligne que l'orientation des comportements se construit de « façon rationnelle en finalité » qui consiste en le respect des prescriptions par nécessité dans la mesure où

l'être humain ne peut cerner l'ensemble des relations de causes à effets, c'est-à-dire s'orienter vers une finalité qui consiste à trouver une solution dans la mesure où il y a une incapacité à cerner une finalité première. Une maxime citée par l'auteur, transcrite en phonétique « al-'ajz 'ani-l-idrâk, idrâk »<sup>187</sup> est traduite par « l'impuissance à percevoir c'est (déjà) une perception », également expliquée en note de bas de page par « C'est déjà être capable d'une perception supérieure, que de pouvoir avouer son impuissance à tout percevoir » (*Ibid.*, p. 739). De plus, Max Weber se focalise sur la rationalité individuelle et son incidence sur l'individu, or Ibn Khaldun s'attarde sur la rationalité individuelle et son incidence sur le collectif. Ainsi, les différentes influences des effets pour le premier sont à cerner pour l'individu, et pour le second, les effets auraient de possibles retombées sur le collectif et qui sont probablement insondables pour l'individu. Dans le cadre de l'exemple relatif au crédit, au niveau individuel, « le crédit » est probablement un véritable levier de fond pour l'acquisition de bien matériel, mais au niveau collectif, cela peut produire des effets tels que les crises financières (l'exemple de la crise des « subprimes »<sup>188</sup> en est une illustration).

En définitive, dans cette thèse, ce dialogue épistémologique a permis de cerner les justifications concernant les comportements d'individus musulmans dans leurs univers sociaux du travail ; des justifications qui ne sont pas nécessairement le fruit d'une orientation basée sur leurs traditions, émotions, ou même religieuses. Cette dernière peut aussi se lire comme une orientation rationnelle en finalité, car la finalité première peut ne pas être perçue de la même façon par les différents acteurs, ainsi, l'acceptation d'une incapacité à percevoir cette finalité favorise le fait de recourir au

---

<sup>187</sup> Le mot « idrâk » dont la racine du mot est « adraka » est traduite dans le texte par percevoir, cependant, ce mot contient un sens plus profond et dont l'explication est plus profonde : en français, il renvoie à « comprendre », « percevoir », « se rendre compte », « réaliser », « savoir », « connaître » reconnaître, « prendre conscience », « voir », « apercevoir », « constater », « acquérir la connaissance de », « assimiler intellectuellement », « juger avec clarté », « saisir par les sens ou par l'esprit », « distinguer nettement ». « adraka » dans le dictionnaire *Almaany*. <https://www.almaany.com/fr/dict/ar-fr/%D8%A3%D8%AF%D8%B1%D9%83/> consulté le 12 décembre 2023

<sup>188</sup> Une crise d'une ampleur internationale principalement résultante de consentements à des crédits en faveur d'un grand nombre de ménages américains en difficultés financières. Un article de radio canada daté du 14 septembre 2018 en fait une recension succincte. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1123866/crise-financiere-2008-faillite-lehman-brothers-subprimes-bulle-immobiliere-etats-unis-dette-surendettement>

respect des prescriptions du texte religieux, qui est à cet égard un choix rationnel en finalité une fois que le choix d’embrasser la religion musulmane a été établi.

## 9.2 Apports méthodologiques et retombées scientifiques significatives de la recherche

Au Québec, il est recensé plus d’une centaine d’origines ethniques ou culturelles comportant en son sein des personnes s’auto-désignant musulmanes (Statistique Canada, 2023c). Le portrait statistique du chapitre quatre de cette thèse permettait de cerner cette diversité de la population en 2021. Sur le plan méthodologique, afin de recruter les acteurs-participants au terrain de cette thèse et sans viser la représentativité, la première considération a donc été de ne pas présupposer que la religion musulmane est l’apanage de groupes ethnoculturel, de groupes dits des minorités visibles, ni même de patronyme des individus. Il s’agissait, dans cette thèse, de trouver des indicateurs d’appartenance musulmane des individus sur la base d’éléments signifiant cette appartenance, plus précisément, la manifestation de pratiques religieuses ou la présence des individus dans des groupes (physiques ou virtuels) sous des appellations faisant référence à l’Islam (mosquée, associations musulmanes, groupes sur les médias sociaux), ou encore la manifestation publique d’appartenance à la religion musulmane dans les espaces publics (physiques ou virtuels) tels que des écrits ou des vidéos dans les plateformes médiatisées, ou par l’affichage sur les lieux d’activités professionnelles d’écritures de références musulmanes, tels que des noms d’enseignes, la mention de produits halal ou islamiques. Toutes ces indications sont des signes plausibles d’appartenance à la communauté musulmane au Québec. Cependant, considérer la manifestation de cette appartenance, uniquement, à travers les lieux d’activités professionnelles manifestation musulmans serait réducteur. Effectivement, les musulmans, au regard de la diversité des profils, n’exercent pas uniquement dans les domaines d’activités relatifs aux produits religieux.

Ainsi, dans cette recherche, une combinaison de toutes ces considérations méthodologiques pour recruter les acteurs-participants ont été adoptées. Plusieurs stratégies, certaines fructueuses et d’autres non, ont permis, in-fine, de recruter pour le terrain de cette recherche vingt-neuf personnes entrepreneures incluant : dix femmes et dix-neuf hommes ; toutes les tranches d’âge entre vingt et soixante-dix ans ; seize personnes nées à l’étranger et treize nées au Canada ou installées au Québec

avant l'âge de dix ans<sup>189</sup> ; dix-huit origines ethniques ou culturelles différentes (marocaine, algérienne, arabo-berbère, libanaise, tunisienne, sénégalaise, berbère, wolof, française, égyptienne, turque, bengalaise, indienne, pakistanaise, québécoise, nigérienne, irakienne et vietnamienne) ; qui exercent dans vingt-un codes d'activités économiques différentes (services informatiques, enseignement, industrie alimentaire, industries des vêtements, travaux de construction et bâtiments, restauration, services de comptabilité, études d'avocats, cabinets de dentistes, services aux entreprises, et autres.) ; qui sont des employeurs (de 1 à 16 salariés), ou qui s'appuient sur des sous-traitants, ou qui sont des travailleurs autonomes. Ces choix méthodologiques et ce terrain de recherche diversifié ont permis de minimiser l'impact des particularités de comportements liées aux habitus de genre, de culture, d'ethnie, de génération, et de ceux en lien avec les domaines d'activités, cela dans le but d'isoler un dénominateur commun qui est l'articulation du rapport au travail et du rapport au religieux d'individus se déclarant musulmans par libre choix et exerçant des activités professionnelles choisies et dans lesquelles leur autonomie décisionnelle est relativement grande. Cela a permis de produire des connaissances sur plusieurs dimensions relatives à leurs trajectoires religieuses et professionnelles, particulièrement en lien avec les objectifs de la recherche.

Cette recherche avait, parmi ses objectifs, d'interroger le rapport au religieux musulman des individus dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Pour ce faire, il s'agissait de comprendre la place qu'accordent les entrepreneurs musulmans au Québec à la religion dans le quotidien et la manifestation en pratique de cette place. Il en ressort que la pratique des acteurs est diverse et variée, notamment pour les raisons expliquées dans le cadre théorique soulignant la diversité des interprétations religieuses et l'absence relative d'une autorité cléricale musulmane. Cependant, certaines pratiques et justifications sont particulièrement significatives. Effectivement, sur le terrain de recherche, il a été manifeste que pratiquer la prière au quotidien, notamment en interrompant leurs activités professionnelles, ne représentait pas un impact notable sur le déroulement de leurs activités professionnelles, des activités que les acteurs choisissent librement et dans lesquelles ils sont libres de mener leurs actions, ce sont des libertés conférées par leur statut

---

<sup>189</sup> Par considération de leur socialisation primaire.

d'entrepreneur. Mais, il est aussi significatif, pour les acteurs interrogés dans cette recherche, d'adopter d'autres pratiques et considérations religieuses ; à titre d'exemple, s'éloigner des ambiances où l'alcool est dans les usages. Il est entendu que dans la grande majorité des entreprises et des domaines d'activités, la présence d'alcool n'est pas un facteur d'ambiance, néanmoins, dans les 5 à 7 professionnels, pour les pots de départs d'employés, pour certaines festivités occasionnelles et autres événements, l'ambiance alcoolisée est un des usages québécois (par exemple : ouvrir la bouteille de champagne pour fêter la signature de tel ou tel contrat, les rencontres entre collègues dans des bars après les heures de travail, les réunions d'équipes à l'occasion de certains événements festifs, des rencontres en dehors du milieu professionnel à vocation de construction d'équipe, etc.). Concernant toutes ces ambiances, il y a une volonté manifeste des acteurs de s'en éloigner, précisément par considération religieuse et une incapacité à l'articuler avec cette ambiance, y compris dans le cadre du monde professionnel. Le statut d'entrepreneur n'oblige pas à organiser ni à assister à des rencontres dans ce type d'ambiance, il permet même une liberté de choisir une ambiance en adéquation avec le rapport au religieux de la personne entrepreneure.

Pour ces acteurs, aussi, ce qui se manifeste significativement, c'est d'assumer une visibilité de sa religiosité durant l'exercice de leurs activités professionnelles. Certes, elle peut servir à un ciblage du marché de la communauté musulmane et se construire un réseau d'affaires autour de la manifestation de cette religiosité, mais cela est marginal dans le terrain de cette recherche (seulement deux activités sont des commerces de produits religieux). Ce qui ressort, notamment est que les femmes voilées peuvent assumer des difficultés à trouver des moyens de subsistance, sans pour autant émettre la possibilité de retirer leur voile, voire que le fait de se voiler pouvait offrir des possibilités d'indépendance, notamment en se lançant en affaires. Ainsi, au-delà de la visibilité au premier regard, il y a la manifestation de la religiosité volontaire qui permet aussi de souligner certaines valeurs, des valeurs que les participantes et les participants ont exprimées lors des entrevues, telles que la droiture, le respect de ses mandats, se comporter avec humanité envers autrui, etc. Ils les ont étayées d'exemples circonstanciés tels que : ne pas surestimer la part des avenants dans un chantier de construction ; être à l'écoute de ses employés en accordant la bonne foi à leurs dires ; confondre la responsabilité de son entreprise avec sa responsabilité individuelle

et l'assumer. Une certaine éthique qui semble avoir sa place dans le monde des affaires québécois, voire que celle-ci y est appréciée.

D'autres considérations religieuses, non-manifestes au premier abord, sont des plus importantes dans le monde des affaires : l'accès aux crédits bancaires et la conquête de clientèle. Concernant les crédits bancaires, il apparaît d'une manière significative que l'entrepreneur musulman ne recourt pas aux crédits bancaires, principalement à cause des intérêts adossés à ces crédits. Effectivement, recourir aux crédits avec intérêts est considéré majoritairement comme illicite religieusement, ainsi les entrepreneurs souscrivant à cette prescription religieuse ne souscrivent tout simplement pas à des crédits bancaires. Dans l'environnement québécois, l'offre de produits financiers islamiques est très réduite<sup>190</sup>, voire inexistante pour accompagner au développement des affaires. Pour réussir à développer leurs affaires, les entrepreneurs musulmans développent des activités nécessitant peu de fonds financiers, ils s'appuient sur leurs épargnes, notamment obtenues lors d'activités en salarié, ou en s'associant avec des membres de la communauté pour mutualiser les ressources. Aussi, ils acceptent ce manque de ressources financières comme une difficulté, comme une limitation de la croissance de leurs activités, comme des avancées lentes dans celles-ci, voire ils assument les risques de faillite. Néanmoins, ils sont animés par une foi qui leur permet de percevoir l'avenir avec une certaine sérénité, et dans certains cas, une conviction que rester dans le chemin du respect des prescriptions et des interdictions religieuses favorise le développement des affaires par un alignement des opportunités du fait de la volonté divine. Concernant la conquête clientèle, pour les entrepreneurs musulmans interviewés, il a été observé une discrimination des développements des relations clients par considérations religieuses. Autrement dit, ces entrepreneurs refusaient de conclure certaines relations clients pour des motifs qu'ils estimaient non conformes religieusement et cela sans égard à la potentielle rentabilité que pourrait apporter ces relations d'affaires. Il a été observé, par des récits circonstanciés, appuyés d'exemples, que de potentiels clients dont les activités sont autour de la production et commercialisation d'alcool, autour des jeux de hasard, autour de l'industrie du sexe, autour des banques et assurances, et autour de la vente de viande porcine sont exclus totalement ou partiellement du marché des entrepreneurs

---

<sup>190</sup> Une seule institution du nom de Qurtuba : <https://qurtuba.ca/fr/>



musulmans, cela dépendamment de leur rapport au religieux, mais indépendamment de la rentabilité possible. Ainsi, le manque à gagner au niveau financier est effectif pour une articulation entre le rapport au travail et le rapport au religieux, néanmoins cela permet à l'entrepreneur d'y voir un gain en satisfaction en termes de conformité à ses valeurs et à sa religiosité.

Ainsi, l'ensemble des articulations du rapport au religieux et du rapport au travail ont permis de faire émerger cinq types-théoriques regroupant la totalité de l'échantillon de la recherche. Deux d'entre eux regroupent la plus grande partie des membres de l'échantillon, ils sont ainsi significatifs pour décrire comment s'articulent le rapport au travail et le rapport au religieux des musulmans établis au Québec. Le premier type-théorique est celui qui s'illustre dans la citation de l'une des participantes à cette recherche : « J'ai une affaire à faire vivre. Par contre, j'ai un code de vie », la première phrase illustre la nécessité de satisfaire l'exigence de l'activité professionnelle, la deuxième phrase correspond à la nécessité de faire correspondre cette exigence à sa religiosité. Pour ce faire, dans ce type-théorique d'articulation, il y a d'une part, selon ce que l'entrepreneur musulman perçoit comme exigences professionnelles, la recherche des moyens pour se conformer à son rapport au religieux, cela par un examen des interprétations théologiques correspondant à son contexte professionnel, une espérance du pardon de Dieu pour les manquements à son rapport au religieux, une multiplication des comportements estimés pieux religieusement qui viendraient compenser ses manquements. D'autre part, selon l'impératif religieux estimé, il procède à une orientation de ses activités professionnelles, qui peut se traduire notamment par se lancer en affaires, en adaptant son offre de produits et services, en visant un marché perçu comme religieusement adéquat, en réduisant ses activités professionnelles, en acceptant le manque à gagner et en gérant les risques qui découlent de ses décisions. Cette mise en lien entre le rapport au travail et le rapport au religieux est généralement construite sur des sacrifices du rapport au religieux et une réduction des activités professionnelles en assumant le manque à gagner. Le second type-théorique d'articulation qui est significatif est celui qui s'illustre dans la citation de l'un des participants à cette recherche : « Moi je fais l'inverse, je vis au rythme de ma religion. », la première partie de la phrase indique que l'entrepreneur va à contre-courant de ce qui est généralement perçu, à savoir, se soumettre aux exigences professionnelles, la deuxième partie de la phrase souligne explicitement que son rapport au religieux prime sur son rapport au travail. Cette conception implique comme articulations entre ses deux rapports : refuser toute forme d'inconformité à son rapport au religieux

et vivre avec les conséquences que cela peut avoir sur l'activité professionnelle, y compris les pertes financières que cela peut générer. Cependant, la conception de l'avenir, au sein de ce type-théorique, est une conviction que le Rizk (tel que défini par Ibn Khaldun) émane de Dieu et rien ni personne ne peut le changer, il n'y a qu'à l'accepter. Cette conception n'est pas nécessairement l'expression d'un fatalisme, elle est même l'expression d'une rationalité instrumentale reconnaissant sa propre incapacité à anticiper l'ensemble des effets d'une décision, la poursuite des prescriptions religieuses est la seule rationalité à considérer et celle-ci peut mener également au succès dans les affaires, ce qui est nommé la Baraka dans un autre type-théorique d'articulation, relativement plus marginal.

### 9.3 Autres impacts et perspectives sociétaux et économiques

À partir des résultats de cette thèse, on constate que les individus musulmans adoptent la prière quotidienne dans leurs habitudes de vie, des prières dont la durée est d'environ cinq minutes chacune (pour reprendre les propos d'un participant) et dans un espace qui est relativement petit et sans exigences particulières. Cette habitude de vie ne représente pour l'entreprise qu'une inclusion dans une habitude déjà existante, c'est-à-dire celle qui consiste à accorder des temps de pauses aux employés durant une journée de travail. Quant au manque de participation des musulmans dans la vie de l'entreprise (comme cela a été soulignée dans la littérature), la considération qui peut résulter de cette observation et de cette recherche est que les musulmans sont réticents à participer à des ambiances alcoolisées, qu'elles soient en lien avec la participation à la vie de l'entreprise ou non, cela est une possible explication de cette « non-participation à la vie de l'entreprise ». Par ailleurs, les participantes et participants à cette recherche ont souligné que leur rapport au religieux les astreint à des valeurs qui se veulent universelles : la droiture, l'honnêteté, assumer ses responsabilités, etc. Ces valeurs sont manifestement génératrices de confiance dans le monde des affaires selon la perception de certaines des personnes participantes. Cependant, pour elles, le rapport au religieux peut primer sur le rapport au travail ou du moins elles s'efforcent de concilier

ces deux rapports. Cette conciliation est également prévue dans les lois du Québec<sup>191</sup>. Ainsi, la trinité argent-influence-pouvoir n'est pas corrélée dans l'esprit des participantes et participants à cette recherche. Les acteurs musulmans estiment que la quête des moyens de subsistance et d'enrichissement doit se conformer à un cadre normatif religieux, réel ou perçu, qui est dans la majorité des cas plus restrictif que le cadre légal de la province du Québec. Et pour ce faire, ils acceptent de réduire les gains financiers potentiels, réduire leurs relations sociales, et préserver leur pouvoir décisionnel sur l'ensemble de leurs trajectoires de vie, religieuses et professionnelles.

Par exemple, certaines postures questionnent, en effet, une loi qui apporte des restrictions aux femmes musulmanes en fonction de leurs pratiques visibles dans l'exercice du métier de transmission de connaissances aux jeunes enfants en milieux scolaires, sans que cette même loi ne s'applique aux éducatrices chargées de les garder, semble être une posture pour le moins discutable ; ou encore, un secteur économique adoptant la position de ne pas fournir de produits financiers islamiques permettant de lever des fonds (les institutions financières du Québec), sachant qu'un autre secteur assure la distribution de produits alimentaires halal (telles que Walmart, Maxi, Super C), semble être une posture d'opportunisme économique sans lien avec la considération du religieux. Autrement dit, il y a des produits disponibles à la consommation qui respectent les préceptes islamiques ou « basés sur l'appartenance religieuse » et « conformes aux principes de la charia », mais cela ne s'applique qu'à une consommation éphémère. Ainsi, ces postures restrictives envers la communauté musulmane dans leur rapport à la production et des postures moins restrictives dans leur rapport à la consommation, soulèvent des interrogations sur leur cohérence, ce qui est à questionner. Ainsi, au Québec, l'offre de produits islamiques encourageant la consommation alimentaire existe bien, mais celle qui encouragerait à la production de valeur ajoutée économique semble poser problème. Mais en définitive, ces éléments délimitent le cadre légal et économique pour l'ensemble des citoyens de la province, incluant les membres de la communauté musulmane, qui se retrouvent de facto marginalisés. Pour une partie significative de

---

<sup>191</sup> L'ordre des conseillers en ressources humaines depuis 2007 et encore en vigueur, apporte la précision suivante « Du côté des entreprises, ce droit requiert donc de l'employeur qu'il veille à ce que les pratiques ou les normes de fonctionnement de l'entreprise n'obligent pas l'employé à agir à l'encontre de ses croyances. » (Jézéquel et Houde, 2007)

ces derniers, en raison de leur rapport au religieux et le respect du cadre légal et économique, il en résulte une réduction volontaire de leurs perspectives professionnelles. Ce faisant, leurs perspectives ne semblent pas permettre une plus grande création de richesse de la province. Dans le cadre de ces exemples, la loi 21 prive le marché de l'emploi de potentielles enseignantes (sachant que celui-ci est en pénurie), la position des institutions financières prive l'économie de la province de possibles retombées économiques (sachant que la population musulmane avoisine le demi-million de personnes et dont les besoins sont grandissants). Ainsi, ces cadres normatifs ne semblent pas favoriser de manière significative la prégnance du rapport au travail sur le rapport au religieux pour les individus musulmans. Cela est peut-être dû, aussi, au fait que les instances gouvernementales, pour qui la laïcité représente une assise fondamentale de l'état, ne s'inscrivent pas dans une volonté de cerner les rapports au religieux des individus. Cette volonté de ne pas cerner, voire ne pas comprendre, et surtout ne pas s'immiscer dans les rapports au religieux des individus peut s'entendre dans les quatre principes relatifs à la laïcité de l'état au Québec, à savoir : la séparation de l'État et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes et la liberté de conscience et la liberté de religion (*Loi sur la laïcité de l'état au Québec*). Ainsi, libre à chacun d'accorder la place qu'il souhaite à sa religion et selon les rapports et articulations qui lui conviennent. Effectivement, au regard de la diversité religieuse, des pratiques religieuses, y compris dans une même religion, dans la population établie au Québec, c'est par l'affirmation de ces principes de laïcité de la gouvernance, qui sont placés en dehors des considérations religieuses des uns et des autres, que le vivre ensemble, le développement économique, le déploiement des compétences, le partage des valeurs et la solidarité entre les citoyens, deviennent effectifs dans la société.

ANNEXE A  
GUIDE D'ENTRETIEN

**SECTION 0 : Situation civile du répondant.**

Genre :

Origine ethnique : *Cerner si possible la région : rural, urbaine, désert etc. et si communauté religieuse :*

Année immigration s'il y a lieu :

Âge :

Cerner si possible : Marié / enfants :

**SECTION 1 : Trajectoire professionnelle/entrepreneuriale : votre parcours professionnel/entrepreneurial au Québec ?**

- Quelle était votre expérience professionnelle avant de passer à l'entrepreneuriat ? Quelle a été votre formation, où ?
- Pourriez-vous décrire votre (ou vos) expérience(s) de travail et entrepreneurial au Québec ?
- Qu'est-ce qui vous a amené à l'entrepreneuriat ? (*Motivations*)
- Parlez-moi votre réseau personnel de connaissance au Québec ? (Famille, communauté ethnique, communauté musulmane)
- Quel type de rapport avez-vous entretenu avec votre réseau ?
- Quelles ont été vos difficultés, les freins au lancement (à la création de l'entreprise) ?
- Dans quelle mesure le réseau vous a été utile en entrepreneuriat ? La communauté musulmane a-t-elle été utile dans votre parcours ?
- Avez-vous le sentiment que votre histoire (culture, valeurs, convictions) a-été bloquante ou facilitatrice sur le plan professionnel/ entrepreneurial ?

- Avez-vous le sentiment que le contexte québécois a été bloquant ou facilitateur sur le plan professionnel/ entrepreneurial ?

**SECTION 2 : Pratiques et modalités de gestion. Les rationalités en jeu ? La place du religieux dans les affaires au quotidien?**

- Avez-vous effectué une étude de marché, un plan d'affaire, un plan d'action ...etc. avant le lancement en affaire.
- Pouvez-vous me les décrire, quels ont été vos objectifs ? Explicitez vos choix (secteur d'activité, financement, plan marketing etc.
- Y avait-il une incidence de votre religion dans votre un plan d'affaire, un plan d'action ?
- Parlez-moi de vos préoccupations au début de votre activité ? Y en avaient-ils d'ordre religieux ?
- Actuellement, en quoi consiste votre fonction ? Quel est votre rôle au sein de l'organisation ? Vos taches au quotidien ?
- Parlez-moi de l'environnement dans lequel évolue votre organisation (contexte social, politique, économique, financier, culturel)
- Parlez-moi de vos pratiques :
  - Commerciales (publicités, réseautage, gestion des stocks, etc.)
  - Veilles réglementaires (normes santé sécurité, équité et inclusion etc.)
  - Financières (gestion de trésorerie, emprunts etc.)
- Combien avez-vous d'employés ? Combien y-a-il de musulmans, s'il y a ? Comment expliquez-vous cela ?
- Avez-vous des clients / des fournisseurs / des partenaires musulmans?
- Faites-vous de la planification stratégique ? si oui, avez-vous défini une vision et quelle est-elle? (Vos convictions religieuses ont-elles une incidence)
- Pourriez-vous décrire la mission de votre organisation ? Sa position dans l'environnement, son utilité pour la société québécoise, pour la communauté musulmane ? (Vos convictions religieuses ont-elles une incidence)
- Quelles perspectives donnez-vous à l'organisation.
- Quelles ont été les plus grandes difficultés à laquelle vous avez eu affaire ?

*(Avec attention aux observations sur le terrain, site, symboles religieux, employés etc.).*

<b>SECTION FINALE : L'articulation rapport au religieux et rapport au travail ?</b>
---

- Pouvez-vous me parler vos pratiques religieuses?
- Pouvez-vous me parler de la place de la religion dans votre quotidien, dans votre vécu, et dans vos perspectives ? Comment se manifeste en pratique la religion dans votre quotidien ? ((fréquences des pratiques : Prières, djoumouaa, ramadan, zakat, dons etc.)
- Comment vivez-vous votre religion au Québec ? Y trouvez-vous des difficultés? (Les débats autour de l'Islam)
- Y-t-il une signification particulière pour vous d'avoir des Employés / Clients / Fournisseurs musulmans? Ou même des OBNL communautaires ?
- Pouvez-vous me parler de vos employés musulmans? Depuis combien de temps travaillent-ils avec vous?
- *Y-t-il une signification particulière pour vous de recourir à des pratiques commerciales, des financements, ou une certaine éthique dit « islamique » . ?*
- Que pensez-vous du rapport du monde des affaires québécois à la religion? ou du rapport de la société québécoise à la religion d'une manière générale, et à la religion musulmane en particulier ?
- Pensez-vous que la communauté musulmane est importante en affaire ?
- Y-a-il selon vous une spécificité musulmane dans la gestion d'une organisation?

**Relances\* : Obtenir des exemples.**

ANNEXE B  
STATISTIQUES, RELIGIONS AU CANADA

B.1 : Tableau de la répartition à l'appartenance religieuse de la population au Canada. (Statistique Canada, 2023a).

B.2 : Tableau de la répartition en nombre entre les religions et selon la proportion en genres. (Statistique Canada, 2023a).

B.3 : Tableau de la part des personnes selon l'appartenance religieuse par province et territoire du Canada. (Statistique Canada, 2023a).

B.4 : Tableau de la part des personnes selon les groupes d'âges pour les trois premières appartenances religieuses au Canada. (Statistique Canada, 2023a).

B.5 : Tableau de la part des personnes selon l'appartenance religieuse par groupe d'âge au Canada. (Statistique Canada, 2023a).

B.6 : Tableau de la part d'appartenance religieuse pour le groupe « minorités visibles » au Canada. (Statistique Canada, 2022b).

B.7 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes pour chaque minorité au Canada. (Statistique Canada, 2022b).

B.8 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes nées à travers les six continents et au Canada.

B.9 : Tableau du nombre de personnes selon le groupe d'appartenance religieuse et le statut d'immigration. (Statistique Canada, 2022c).

B.10 : Tableau de la part de chaque statut d'immigration selon le groupe d'appartenance religieuse. (Statistique Canada, 2022c).

B.11 : Tableau de la part de chaque groupe d'appartenance religieuse au sein des immigrants selon les périodes. (Statistique Canada, 2023c).

B.12 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes issues des huit origines ethniques ou culturelles.



**B.1 : Tableau de la répartition à l'appartenance religieuse de la population au Canada.**

<b>Religion au Canada</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Proportion</b>
<b>Population au Canada</b>	36328480	100,00%
<b>Bouddhiste</b>	356975	1,00%
<b>Chrétienne</b>	19373330	53,30%
<b>Chrétienne, n.d.a.</b>	2760755	7,60%
<b>Anabaptiste</b>	144145	0,40%
<b>Anglicane</b>	1134310	3,10%
<b>Baptiste</b>	436940	1,20%
<b>Catholique</b>	10880360	29,90%
<b>Orthodoxe chrétienne</b>	623005	1,70%
<b>Témoins de Jéhovah</b>	137255	0,40%
<b>Saints des derniers jours</b>	87725	0,20%
<b>Luthérienne</b>	328045	0,90%
<b>Méthodiste et wesleyenne (Illumination)</b>	100655	0,30%
<b>Pentecôtiste et autre charismatique</b>	399030	1,10%
<b>Presbytérienne</b>	301400	0,80%
<b>Réformée</b>	79870	0,20%
<b>Église unie</b>	1214185	3,30%
<b>Autres traditions chrétiennes et connexes</b>	745650	2,10%
<b>Hindoue</b>	828195	2,30%
<b>Juive</b>	335295	0,90%
<b>Musulmane</b>	1775715	4,90%
<b>Sikhe</b>	771790	2,10%
<b>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</b>	80690	0,20%
<b>Autres traditions religieuses et spirituelles</b>	229015	0,60%
<b>Aucune religion et perspectives séculières</b>	12577475	34,60%

**B.2 : Tableau de la répartition en nombre entre les religions et selon la proportion en genres.**

<b>Genre (3)</b>	<b>Total - Genre</b>	<b>Hommes+</b>	<b>% du genre (H+)</b>	<b>Femmes+</b>	<b>% du genre (F+)</b>
<b>Total - Religion</b>	<b>36328480</b>	<b>17937165</b>	<b>49,40%</b>	<b>18391315</b>	<b>50,60%</b>
<b>Bouddhiste</b>	356975	157435	44,10%	199540	55,90%
<b>Chrétienne</b>	19373330	9131320	47,10%	10242010	52,90%
<b>Hindoue</b>	828195	430135	51,90%	398060	48,10%
<b>Juive</b>	335295	164220	49,00%	171070	51,00%
<i>Musulmane</i>	<i>1775715</i>	<i>904205</i>	<i>50,90%</i>	<i>871505</i>	<i>49,10%</i>
<b>Sikhe</b>	771790	394345	51,10%	377445	48,90%
<b>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</b>	80690	38455	47,70%	42230	52,30%
<b>Autres traditions religieuses et spirituelles</b>	229015	97645	42,60%	131370	57,40%
<b>Aucune religion et perspectives séculières</b>	12577475	6619395	52,60%	5958080	47,40%

**B.3 : Tableau de la part des personnes selon l'appartenance religieuse par province et territoire du Canada**

Provinces	Nombre de personnes sur chaque territoire (100&)	Bouddhiste	Chrétienne	Hindoue	Juive	Musulmane	Sikhe	Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)	Autres traditions religieuses et spirituelles	Aucune religion et perspectives séculières
Terre-Neuve-et-Labrador	502100	0,10%	82,40%	0,20%	0,00%	0,80%	0,20%	0,00%	0,20%	16,00%
Île-du-Prince-Édouard	150485	0,50%	67,60%	0,80%	0,10%	1,10%	0,80%	0,00%	0,50%	28,50%
Nouvelle-Écosse	955855	0,30%	58,20%	0,90%	0,20%	1,50%	0,50%	0,10%	0,60%	37,60%
Nouveau-Brunswick	759195	0,10%	67,50%	0,40%	0,10%	1,20%	0,20%	0,10%	0,50%	29,70%
Québec	8308480	0,60%	64,80%	0,60%	1,00%	5,10%	0,30%	0,00%	0,30%	27,30%
Ontario	14031755	1,20%	52,10%	4,10%	1,40%	6,70%	2,10%	0,10%	0,60%	31,60%
Manitoba	1307190	0,60%	54,20%	1,40%	0,90%	2,00%	2,70%	0,80%	0,70%	36,70%
Saskatchewan	1103200	0,40%	56,30%	1,30%	0,10%	2,30%	0,80%	1,50%	0,70%	36,60%
Alberta	4177715	1,00%	48,10%	1,90%	0,30%	4,80%	2,50%	0,50%	0,80%	40,10%
Colombie-Britannique	4915940	1,70%	34,30%	1,70%	0,50%	2,60%	5,90%	0,20%	1,00%	52,10%
Yukon	39585	0,70%	35,00%	0,70%	0,20%	0,50%	1,00%	0,80%	1,50%	59,70%
Territoires du Nord-Ouest	40380	0,60%	55,20%	0,50%	0,10%	1,80%	0,30%	0,80%	0,90%	39,80%
Nunavut	36605	0,10%	73,50%	0,20%	0,10%	0,40%	0,00%	0,50%	0,40%	24,90%
Total sur la Population au Canada	36328480	356975	19373330	828195	335295	1775715	771790	80690	229015	12577475
	100,00%	1,00%	53,30%	2,30%	0,90%	4,90%	2,10%	0,20%	0,60%	34,60%

B.4 : Tableau de la part des personnes selon l'appartenance religieuse par groupe d'âge au Canada

Âges	Total	0 ÷ 14 ans	15 ÷ 24 ans	15 ÷ 19 ans	20 ÷ 24 ans	25 ÷ 34 ans	35 ÷ 44 ans	45 ÷ 54 ans	55 ÷ 64 ans	65 ÷ 74 ans	75 ans et plus
	100,00%	16,50%	11,50%	5,50%	6,00%	13,50%	13,40%	12,80%	14,20%	11,00%	7,10%
Chrétienne	19373330	2570485	1923945	995955	927990	1828010	2237275	2587285	3371495	2837210	2017630
	100,00%	13,30%	9,90%	5,10%	4,80%	9,40%	11,50%	13,40%	17,40%	14,60%	10,40%
Musulmane	1775715	466230	272820	137995	134820	277660	284035	222630	139325	75475	37545
	100,00%	26,30%	15,40%	7,80%	7,60%	15,60%	16,00%	12,50%	7,80%	4,30%	2,10%
Aucune religion et perspectives séculières	12577475	2545640	1611155	729590	881570	2313880	1952190	1511820	1381755	857315	403720
	100,00%	20,20%	12,80%	5,80%	7,00%	18,40%	15,50%	12,00%	11,00%	6,80%	3,20%
Total population au Canada	36328480	5992555	4181060	2003200	2177860	4898625	4872425	4634850	5162365	3991130	2595465
	100,00%	16,50%	11,50%	5,50%	6,00%	13,50%	13,40%	12,80%	14,20%	11,00%	7,10%

B.5 : Tableau de la part des personnes selon l'appartenance religieuse par groupe d'âge au Canada

Âges	Nombre de personnes pour chaque tranche d'âges (100%)	Bouddhiste	Chrétienne	Hindoue	Juive	Musulmane	Sikhe	Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)	Autres traditions religieuses et spirituelles	Aucune religion et perspectives séculières
De 0 à 14 ans	5992555	0,50%	42,90%	2,40%	1,00%	7,80%	2,20%	0,40%	0,40%	42,50%
De 15 à 34 ans	9079685	0,80%	41,30%	3,40%	0,80%	6,10%	3,30%	0,30%	0,80%	43,20%
De 35 à 54 ans	9507275	1,20%	50,70%	2,50%	0,80%	5,30%	2,00%	0,20%	0,80%	36,40%
De 55 à 74 ans	9153495	1,20%	67,80%	1,30%	1,00%	2,30%	1,20%	0,10%	0,60%	24,50%
De 75 ans et plus	2595465	1,00%	77,70%	1,10%	1,40%	1,40%	1,40%	0,00%	0,40%	15,60%
Total population au Canada	36328480	356975	19373330	828195	335295	1775715	771790	80690	229015	12577475
	100,00%	1,00%	53,30%	2,30%	0,90%	4,90%	2,10%	0,20%	0,60%	34,60%

**B.6 : Tableau de la part d'appartenance religieuse pour le groupe « minorités visibles » au Canada.**

	Total de la population des minorités visibles		Pas une minorité visible		Total - Minorités visibles	
<b>Total - Religion</b>	9639205	100,00%	26689275	100,00%	36328480	100,00%
<b>Bouddhiste</b>	326835	3,40%	30135	0,10%	356975	1,00%
<b>Chrétienne</b>	3615150	37,50%	15758180	59,00%	19373330	53,30%
<b>Hindoue</b>	823810	8,50%	4385	0,00%	828195	2,30%
<b>Juive</b>	12000	0,10%	323290	1,20%	335295	0,90%
<b>Musulmane</b>	1583415	16,40%	192300	0,70%	1775715	4,90%
<b>Sikhe</b>	769320	8,00%	2465	0,00%	771790	2,10%
<b>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</b>	460	0,00%	80225	0,30%	80690	0,20%
<b>Autres traditions religieuses et spirituelles</b>	69345	0,70%	159670	0,60%	229015	0,60%
<b>Aucune religion et perspectives séculières</b>	2438855	25,30%	10138620	38,00%	12577475	34,60%

B.7 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes pour chaque minorité au Canada.

Minorité visible	Nombre de personnes pour chaque minorité (100%)	Bouddhiste	Chrétienne	Hindoue	Juive	Musulmane	Sikhe	Spiritualité traditionnelle (Autochtone)	Autres traditions religieuses et spirituelles	Aucune religion et perspectives séculières
Total des minorités visibles	9639205	3,40%	37,50%	8,50%	0,10%	16,40%	8,00%	0,00%	0,70%	25,30%
Sud-Asiatique	2571400	1,10%	9,50%	29,90%	0,00%	23,10%	29,60%	0,00%	0,60%	6,10%
Chinois	1715770	7,20%	20,20%	0,00%	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%	0,70%	71,70%
Noir	1547870	0,10%	69,00%	0,20%	0,20%	11,90%	0,00%	0,00%	0,60%	18,00%
Philippin	957355	0,00%	93,80%	0,00%	0,10%	0,30%	0,00%	0,00%	0,10%	5,70%
Arabe	694015	0,00%	19,50%	0,00%	0,10%	73,60%	0,00%	0,00%	1,00%	5,80%
Latino-Américain	580235	0,10%	73,60%	0,50%	0,30%	0,40%	0,00%	0,00%	0,70%	24,40%
Asiatique du Sud-Est	390340	33,00%	26,70%	1,10%	0,10%	2,40%	0,60%	0,00%	0,40%	35,80%
Asiatique occidentale	360495	0,10%	10,00%	0,20%	0,20%	57,20%	0,10%	0,00%	3,70%	28,50%
Coréen	218140	1,70%	58,30%	0,00%	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%	0,10%	39,80%
Japonais	98890	10,40%	19,50%	0,00%	0,20%	0,20%	0,00%	0,00%	2,10%	67,70%
Minorité visible, n.i.a.	172885	4,50%	34,60%	20,00%	1,00%	16,60%	0,80%	0,00%	0,90%	21,60%
Minorités visibles multiples	331805	7,00%	44,40%	2,60%	0,30%	12,70%	0,80%	0,00%	1,20%	31,00%
Pas une minorité visible	26689275	0,10%	59,00%	0,00%	1,20%	0,70%	0,00%	0,30%	0,60%	38,00%
Total des groupes au Canada	36328480	356975	19373330	828195	335295	1775715	771790	80690	229015	12577475
		100,00%	1,00%	53,30%	2,30%	0,90%	4,90%	2,10%	0,20%	0,60%

B.8 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes nées à travers les six continents et au Canada.

	<i>Nombre de personnes nées dans chaque continent (100%)</i>	<i>Bouddhiste</i>	<i>Chrétienne</i>	<i>Hindoue</i>	<i>Juive</i>	<i>Musulmane</i>	<i>Sikhe</i>	<i>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</i>	<i>Autres traditions religieuses et spirituelles</i>	<i>Aucune religion et perspectives séculières</i>
Nées à l'extérieur du Canada	9606595	2,70%	45,40%	6,70%	1,10%	13,00%	5,60%	0,00%	0,70%	24,80%
o Amérique du Nord	373925	0,70%	48,60%	2,00%	4,40%	4,50%	0,50%	0,30%	1,40%	37,60%
o Amérique du Sud (Composé de l'Amérique centrale, des Antilles et Bermudes, et du reste de l'Amérique du Sud)	1107455	0,20%	72,70%	3,60%	0,50%	1,60%	0,00%	0,00%	0,80%	20,50%
o Europe	2163155	0,20%	66,30%	0,30%	1,80%	1,90%	0,40%	0,00%	0,40%	28,70%
o Afrique	948460	0,10%	48,50%	1,70%	1,50%	39,10%	0,20%	0,00%	0,30%	8,50%
o Asie	4936935	5,10%	29,50%	11,30%	0,50%	16,20%	10,60%	0,00%	0,80%	25,90%
o Océanie	76595	0,50%	31,00%	19,10%	0,60%	6,00%	1,40%	0,00%	0,80%	40,50%
Nées au Canada	26721875	0,40%	56,20%	0,70%	0,90%	2,00%	0,90%	0,30%	0,60%	38,20%
Total de la population sur le sol du Canada	36328480	356975	19373330	828195	335295	1775715	771790	80690	229015	12577475
	100%	1,00%	53,30%	2,30%	0,90%	4,90%	2,10%	0,20%	0,60%	34,60%



**B.9 : Tableau du nombre de personnes selon le groupe d'appartenance religieuse et le statut d'immigration.**

				<i>Nombre d'Immigrants par décennie depuis 1980</i>				
<i>Statut d'immigration</i>	<i>Non-immigrants</i>	<i>Résidents non permanents</i>	<i>Total Immigrants</i>	<i>Avant 1980</i>	<i>1980 † 1990</i>	<i>1991 † 2000</i>	<i>2001 † 2010</i>	<i>2011 † 2021</i>
<b><i>Total - Religion</i></b>	27042125	924850	8361505	1540610	924320	1511480	1930525	2454570
<b><i>Bouddhiste</i></b>	96770	14125	246075	23350	70250	58910	50705	42860
<b><i>Chrétienne</i></b>	15161125	284935	3927265	1039225	462755	626860	772250	1026175
<b><i>Hindoue</i></b>	190235	117165	520795	31185	37460	98800	132370	220975
<b><i>Juive</i></b>	239765	4445	91090	30130	15535	14655	16085	14685
<b><i>Musulmane</i></b>	544870	110070	1120765	43980	55365	207350	350335	463735
<b><i>Sikhe</i></b>	236400	119925	415465	33535	40440	88210	111570	141710
<b><i>Spiritualité traditionnelle</i></b>	79820	35	840	305	115	135	115	170
<b><i>Autres traditions religieuses</i></b>	163265	5905	59850	9195	8510	11195	14035	16920
<b><i>Aucune religion et personnes</i></b>	10329875	268245	1979360	329705	233890	405365	483055	527345

**B.10 : Tableau de la part de chaque statut d'immigration selon le groupe d'appartenance religieuse .**

<b>Statut d'immigration</b>	<b>Non-immigrants</b>	<b>Immigrants</b>	<b>Résidents non permanents</b>
<b>Total population</b>	<b>74,40%</b>	<b>23,00%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Bouddhiste</b>	27,10%	68,90%	4,00%
<b>Chrétienne</b>	78,30%	20,30%	1,50%
<b>Hindoue</b>	23,00%	62,90%	14,10%
<b>Juive</b>	71,50%	27,20%	1,30%
<b>Musulmane</b>	30,70%	63,10%	6,20%
<b>Sikhe</b>	30,60%	53,80%	15,50%
<b>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</b>	98,90%	1,00%	0,00%
<b>Autres traditions religieuses et spirituelles</b>	71,30%	26,10%	2,60%
<b>Aucune religion et perspectives séculières</b>	82,10%	15,70%	2,10%

B.11 : Tableau de la part de chaque groupe d'appartenance religieuse au sein des immigrants selon les périodes

<i>Statut d'immigration</i>	<i>Total immigrant (100%)</i>	<i>Bouddhiste</i>	<i>Chrétienne</i>	<i>Hindoue</i>	<i>Juive</i>	<i>Musulmane</i>	<i>Sikhe</i>	<i>Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)</i>	<i>Autres traditions religieuses et spirituelles</i>	<i>Aucune religion et perspectives séculières</i>
Avant 1980	1540610	1,50%	67,50%	2,00%	2,00%	2,90%	2,20%	0,00%	0,60%	21,40%
1980 ÷ 1990	924320	7,60%	50,10%	4,10%	1,70%	6,00%	4,40%	0,00%	0,90%	25,30%
1991 ÷ 2000	1511480	3,90%	41,50%	6,50%	1,00%	13,70%	5,80%	0,00%	0,70%	26,80%
2001 ÷ 2010	1930525	2,60%	40,00%	6,90%	0,80%	18,10%	5,80%	0,00%	0,70%	25,00%
2011 ÷ 2021	2454570	1,70%	41,80%	9,00%	0,60%	18,90%	5,80%	0,00%	0,70%	21,50%
Totaux	8361505	246075	3927265	520795	91090	1120765	415465	840	59850	1979360
		2,90%	47,00%	6,20%	1,10%	13,40%	5,00%	0,00%	0,70%	23,70%
Résidents non permanents	924850	1,50%	30,80%	12,70%	0,50%	11,90%	13,00%	0,00%	0,60%	29,00%

B.12 : Tableau de la part d'appartenance religieuse des personnes issues des huit origines ethniques ou culturelles.

Religion	Total - Religion (en nombre et pourcentage)		Bouddhiste		Chrétienne		Hindoue		Juive		Musulmane		Sikhe		Spiritualité traditionnelle (Autochtone d'Amérique du Nord)		Autres traditions religieuses et spirituelles		Aucune religion et perspectives séculières	
Total - Origine ethnique ou culturelle	36328475	100%	356975	1,0%	19373330	53,3%	828195	2,3%	335295	0,9%	1775715	4,9%	771790	2,1%	80685	0,2%	229015	0,6%	12577475	34,6%
Origines nord-américaines	10310000	100%	13065	0,1%	6080430	59,0%	19655	0,2%	39560	0,4%	66095	0,6%	19595	0,2%	78315	0,8%	60680	0,6%	3932615	38,1%
Origines européennes	19062115	100%	29655	0,2%	11158150	58,5%	6950	0,0%	179695	0,9%	68480	0,4%	4650	0,0%	13310	0,1%	130930	0,7%	7470295	39,2%
Origines des Caraïbes	774510	100%	845	0,1%	522205	67,4%	17000	2,2%	2085	0,3%	11310	1,5%	330	0,0%	305	0,0%	6235	0,8%	214190	27,7%
Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud	900495	100%	1510	0,2%	599485	66,6%	24305	2,7%	5085	0,6%	14650	1,6%	320	0,0%	490	0,1%	7655	0,9%	247005	27,4%
Origines africaines	1394170	100%	980	0,1%	705445	50,6%	5615	0,4%	24470	1,8%	456545	32,7%	815	0,1%	195	0,0%	6870	0,5%	193235	13,9%
Origines asiatiques	7013835	100%	316660	4,5%	2153225	30,7%	679130	9,7%	35855	0,5%	1062335	15,1%	639255	9,1%	800	0,0%	56750	0,8%	2069825	29,5%
Origines de l'Océanie	105010	100%	265	0,3%	35240	33,6%	11430	10,9%	470	0,4%	5585	5,3%	590	0,6%	130	0,1%	965	0,9%	50330	47,9%
Autres origines ethniques et culturelles	2163380	100%	12610	0,6%	774575	35,8%	155365	7,2%	181210	8,4%	312140	14,4%	190190	8,8%	810	0,0%	15630	0,7%	520850	24,1%

ANNEXE C  
STATISTIQUES, MUSULMANS AU CANADA

C.1 : Tableau de la part de musulmans au Canada depuis 1991 à 2021. (Statistique Canada, 2023b).

C.2 : Tableau de la répartition des musulmans sur chacune des provinces du Canada. (Statistique Canada, 2023a).

C.3 : Tableau de la répartition des musulmans sur les trois générations. (Statistique Canada, 2023c).

C.4 : Tableau de la répartition des musulmans selon les tranches d'âges. (Statistique Canada, 2023a).

C.5 : Tableau de la répartition des musulmans selon les continents de naissance. (Statistique Canada, 2022c).

**C.1 : Tableau de la part de musulmans au Canada depuis 1991 à 2021.**

	<b>Total en 1991</b>	<b>Total en 2001</b>	<b>Total en 2011</b>	<b>Total en 2021</b>
<b>Nombre de personnes au Canada (100%)</b>	26 994 040	29 639 030	32 852 320	36 328 480
<b>Nombre de Musulmans au Canada</b>	253 260	579 640	1 053 945	1 775 715
<b>Proportion des Musulmans au Canada (%)</b>	0,90%	2,40%	3,20%	4,90%

En 1991, la dénomination été « islamique »

**C.2 : Tableau de la répartition des musulmans sur chacune des provinces du Canada.**

	<b>Musulmans</b>	<b>Part des Musulmans les provinces</b>
<b>Canada</b>	<b>1775715</b>	<b>100%</b>
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	3995	0,20%
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	1720	0,10%
<b>Nouvelle-Écosse</b>	14715	0,80%
<b>Nouveau-Brunswick</b>	9190	0,50%
<b>Québec</b>	421710	23,70%
<b>Ontario</b>	942990	53,10%
<b>Manitoba</b>	26430	1,50%
<b>Saskatchewan</b>	25455	1,40%
<b>Alberta</b>	202535	11,40%
<b>Colombie-Britannique</b>	125910	7,10%
<b>Yukon</b>	185	0,00%
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	730	0,00%
<b>Nunavut</b>	140	0,00%

**C.3 : Tableau de la répartition des musulmans sur les trois générations.**

	<b>Total musulman</b>	<b>Première génération</b>	<b>Deuxième génération</b>	<b>Troisième génération ou plus</b>
<b>Nombre musulman</b>	1775715	1251500	501910	22300
<b>Part de chaque génération</b>	100,00%	70,50%	28,30%	1,30%



**C.4 : Tableau de la répartition des musulmans selon les tranches d'âges.**

	<b>Total musulman</b>	0 ÷ 14 ans	15 ÷ 24 ans	15 ÷ 19 ans	20 ÷ 24 ans	25 ÷ 34 ans	35 ÷ 44 ans	45 ÷ 54 ans	55 ÷ 64 ans	65 ÷ 74 ans	75 ans et plus
<b>Nombre musulman</b>	1775715	466230	272820	137995	134820	277660	284035	222630	139320	75475	37545
<b>Part de chaque tranche</b>	100,00%	26,30%	15,40%	7,80%	7,60%	15,60%	16,00%	12,50%	7,80%	4,30%	2,10%

**C.5 : Tableau de la répartition des musulmans selon les continents de naissance.**

	<b>Musulmane</b>	<b>Part de naissance par continent</b>
<b>À l'extérieur du Canada</b>	1251500	70,50%
○ <b>Amérique du Nord</b>	16700	0,90%
○ <b>Amérique du Sud</b>	18160	1,00%
○ <b>Europe</b>	41390	2,30%
○ <b>Afrique</b>	370890	20,90%
○ <b>Asie</b>	799775	45,00%
○ <b>Océanie</b>	4575	0,30%
<b>Au Canada</b>	524210	29,50%
<b>Total ñ Lieu de naissance</b>	1775715	100,00%

ANNEXE D  
STATISTIQUES, MUSULMANS AU QUÉBEC

D.1 : Tableau de la part de musulmans au Québec depuis 1991 à 2021. (Statistique Canada, 2023b).

D.2 : Tableau de nombre et de la part des personnes musulmanes par groupe d'âge au Québec. (Statistique Canada, 2023a).

D.3 : Tableau la répartition des musulmans sur les principales Région Métropolitaine de Recensement (RMR) du Québec. (Statistique Canada, 2023a).

D.4 : Tableau la part de musulmans au Québec par génération en 2011 et 2021. (Statistique Canada, 2022c, 2023b).

D.5 : Tableau la part de musulmans au Québec par statut d'immigration et par genre en 2021. (Statistique Canada, 2023b).

D.6 : Tableau du nombre et part des musulmans au Québec selon les « minorités visibles ». (Statistique Canada, 2022b).

D.7 : Tableau de musulmans établis dans la province du Québec nées à travers les six continents et au Canada. (Statistique Canada, 2022c).

D.8 : Tableau de musulmans établis dans la province du Québec et nées à travers certaine région du monde. (Statistique Canada, 2022c).

**D.1 : Tableau de la part de musulmans au Québec depuis 1991 à 2021.**

	<b>Total en 1991</b>	<b>Total en 2001</b>	<b>Total en 2011</b>	<b>Total en 2021</b>
<b>Nombre de personnes au Québec (100%)</b>	6 810 300	7 125 580	7 732 520	8 308 480
<b>Nombre de Musulmans au Québec</b>	44 925	108 620	243 430	421 710
<b>Proportion des Musulmans au Québec (%)</b>	0,70%	1,50%	3,10%	5,10%

En 1991, la dénomination été « islamique »

**D.2 : Tableau de nombre et de la part des personnes musulmanes par groupe d'âge au Québec.**

	<b>Nombre</b>	<b>Part en %</b>
<b>Musulmans</b>	<b>421 710</b>	<b>100,00%</b>
0 ÷ 14 ans	121 510	28,80%
15 ÷ 19 ans	29 240	6,90%
20 ÷ 24 ans	29 920	7,10%
25 ÷ 34 ans	64 285	15,20%
35 ÷ 44 ans	74 910	17,80%
45 ÷ 54 ans	58 220	13,80%
55 ÷ 64 ans	27 615	6,50%
65 ÷ 74 ans	11 480	2,70%
75 ans et pl	4 530	1,10%

**D.3 : Tableau la répartition des musulmans sur les principales Région  
Métropolitaine de Recensement (RMR) du Québec.**

<b>Territoire du Québec</b>	<b>Nombre Musulmans</b>	<b>Part des musulmans</b>
<b>Province Québec</b>	<b>421710</b>	<b>100,00%</b>
<b>Montréal (RMR)</b>	<b>365675</b>	<b>86,70%</b>
<b>Québec (RMR)</b>	<b>19810</b>	<b>4,70%</b>
<b>Sherbrooke (RMR)</b>	<b>6330</b>	<b>1,50%</b>
<b>Trois-Rivières (RMR)</b>	<b>2240</b>	<b>0,50%</b>
<b>Ottawa - Gatineau, province du Québec (RMR)</b>	<b>15095</b>	<b>3,60%</b>

**D.4 : Tableau la part de musulmans au Québec par génération en 2011 et 2021.**

	En 2011		En 2021	
<b>Total des Musulmans au Québec</b>	<b>243430</b>	<b>100,00%</b>	<b>421710</b>	<b>100,00%</b>
<b>Première génération</b>	178165	73,20%	293590	69,60%
<b>Deuxième génération</b>	62685	25,80%	124235	29,50%
<b>Troisième génération ou plus</b>	2580	1,10%	3885	0,90%

**D.5 : Tableau la part de musulmans au Québec par statut d'immigration et par genre en 2021.**

	Total - Statut d'immigrant et période d'immigration	Non-immigrants	Immigrants	Résidents non-permanents
<b>Total - musulmans au Québec</b>	<b>421710</b>	<b>131915</b>	<b>252450</b>	<b>37345</b>
<b>La part des statuts d'immigrants</b>	<b>100%</b>	<b>31,30%</b>	<b>59,90%</b>	<b>8,90%</b>
<b>Hommes+</b>	218255	66905	128690	22665
	51,80%	50,70%	51,00%	60,70%
<b>Femmes+</b>	203460	65010	123760	14685
	48,20%	49,30%	49,00%	39,30%

**D.6 : Tableau du nombre et part des musulmans au Québec selon les « minorités visibles ».**

	<b>Nombre</b>	<b>Part en %</b>
<b>Musulmans au Québec en 2021</b>	<b>421710</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total musulmans des minorités visibles</b>	<b>332865</b>	<b>78,90%</b>
○ <b>Sud-Asiatique</b>	35880	8,50%
○ <b>Chinois</b>	160	0,00%
○ <b>Noir</b>	44245	10,50%
○ <b>Philippin</b>	245	0,10%
○ <b>Arabe</b>	215570	51,10%
○ <b>Latino-Américain</b>	480	0,10%
○ <b>Asiatique du Sud-Est</b>	1360	0,30%
○ <b>Asiatique occidental</b>	27850	6,60%
○ <b>Coréen</b>	40	0,00%
○ <b>Japonais</b>	10	0,00%
○ <b>Autre minorité visible</b>	1380	0,30%
○ <b>Minorités visibles multiples</b>	5630	1,30%
<b>Pas une minorité visible</b>	<b>88845</b>	<b>21,10%</b>

**D.7 : Tableau de musulmans établis dans la province du Québec nées à travers les six continents et au Canada.**

<b>Lieu de naissance</b>	<b>Nombre</b>	<b>Part en %</b>
<b>Musulmans au Québec en 2021</b>	<b>421710</b>	<b>100,00%</b>
<b>Nées à l'extérieur du Canada</b>	<b>293590</b>	<b>69,60%</b>
○ Amérique du Nord (hors Canada)	2180	0,50%
○ Amérique du Sud	930	0,20%
○ Europe	10465	2,50%
○ Afrique	194965	46,20%
○ Asie	85005	20,20%
○ Océanie	45	0,00%
<b>Au Canada</b>	<b>128125</b>	<b>30,40%</b>



**D.8 : Tableau de musulmans établis dans la province du Québec et  
nées à travers certaine région du monde.**

<b>Lieu de naissance</b>	<b>Nombre</b>	<b>Part en %</b>
<b>Musulmans au Québec en 2021</b>	<b>421710</b>	<b>100,00%</b>
<b>Nées à l'extérieur du Canada</b>	<b>293590</b>	<b>69,60%</b>
○ <b>Amériques</b>	<b>3110</b>	<b>0,70%</b>
§ Amérique du Nord (hors Canada)	2180	0,50%
§ Amérique centrale[1]	205	0,00%
§ Antilles et Bermudes[2]	370	0,10%
§ Amérique du Sud[3]	355	0,10%
○ <b>Europe</b>	<b>10465</b>	<b>2,50%</b>
§ Europe de l'Ouest[4]	6230	1,50%
§ Europe de l'Est[5]	865	0,20%
§ Europe du Nord[6]	535	0,10%
§ Europe du Sud[7]	2830	0,70%
○ <b>Afrique</b>	<b>194965</b>	<b>46,20%</b>
§ Afrique de l'Ouest[8]	25345	6,00%
§ Afrique de l'Est[9]	4465	1,10%
§ Afrique du Nord[10]	162715	38,60%
§ Afrique centrale[11]	2390	0,60%
§ Afrique du Sud	50	0,00%
○ <b>Asie</b>	<b>85005</b>	<b>20,20%</b>
§ Asie de l'Ouest et centrale et Moyen-Orient[12]	61620	14,60%
§ Asie de l'Est[13]	410	0,10%
§ Asie du Sud-Est[14]	895	0,20%
§ Asie du Sud[15]	22075	5,20%
○ <b>Océanie</b>	<b>45</b>	<b>0,00%</b>
<b>Au Canada</b>	<b>128125</b>	<b>30,40%</b>
○ Québec	123210	29,20%

Incluant notamment :

[1] El Salvador; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama.

[2] Cuba; République Dominicaine; Haïti; Jamaïque; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Trinité-et-Tobago.

[3] Argentine; Brésil; Chili; Colombie; Guyana; Pérou; Venezuela.

[4] Autriche; Belgique; France; Allemagne; Luxembourg; Pays-Bas; Suisse.

[5] Belarus; Bulgarie; Tchéquie; Hongrie; Lituanie; Moldova; Pologne; Roumanie; Fédération de Russie; Ukraine.

[6] Danemark; Irlande; Norvège; Suède; Royaume-Uni.

[7] Albanie; Bosnie-Herzégovine; Croatie; Grèce; Italie; Kosovo; Monténégro; Macédoine du Nord; Portugal; Serbie; Espagne.

[8] Bénin; Burkina Faso; Côte d'Ivoire; Gambie; Ghana; Guinée; Guinée-Bissau; Libéria; Mali; Mauritanie; Niger; Nigeria; Sénégal; Sierra Leone; Togo.

[9] Burundi; Comores; Djibouti; Érythrée; Éthiopie; Kenya; Madagascar; Malawi; Maurice; Mayotte; Réunion; Rwanda; Somalie; Tanzanie; Ouganda.

[10] Algérie; Égypte; Libye; Maroc; Soudan; Tunisie.

[11] Angola; Cameroun; République Centrafricaine; Tchad; Congo; Gabon.

[12] Afghanistan; Azerbaïdjan; Bahreïn; Chypre; Irak; Irak; Jordanie; Kazakhstan; Koweïti; Kirghizistan; Liban; Oman; Qatar; Arabie saoudite; Syrie; Tadjikistan; Turquie; Turkménistan; Émirats arabes unis; Ouzbékistan; Cisjordanie et Bande de Gaza; Yémen.

[13] Chine; Japon; Corée du Sud.

[14] Cambodge; Indonésie; Malaisie; Myanmar; Philippines; Singapour; Thaïlande

[15] Bangladesh; Inde; Pakistan; Sri Lanka.

ANNEXE E  
STATISTIQUES, MUSULMANS AU QUÉBEC EN 2011

E.1 : Tableau indiquant la connaissance du français et de l'anglais par les musulmans établis dans la province du Québec en 2011. (Statistique Canada, 2013b, 2014)

E.2 : Tableau indiquant les niveau lieux d'études pour les musulmans du Québec en 2011 de plus de 15 ans. (Statistique Canada, 2013b, 2014)

E.3 : Tableau indiquant les domaines d'études des musulmans du Québec en 2011 de plus de 15 ans. (Statistique Canada, 2013b, 2014)

E.4 : Tableau indiquant la répartition des musulmans actifs selon domaine d'activité du Québec en 2011. (Statistique Canada, 2013b, 2014)

**E.1 : Tableau indiquant la connaissance du français et de l'anglais par les musulmans établis dans la province du Québec en 2011.**

	<b>Au Québec</b>	
<b>Total des Musulmans en 2011</b>	243430	100,00%
<b>Anglais seulement</b>	27805	11,40%
<b>Français seulement</b>	96900	39,80%
<b>Anglais et français</b>	107385	44,10%
<b>Ni l'anglais ni le français</b>	11340	4,70%

**E.2 : Tableau indiquant les niveau lieux d'études pour les musulmans du Québec en 2011de plus de 15 ans.**

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Part en %</b>
<b>Total des Musulmans âgés de 15 ans et plus</b>	171230	100,00%
<b>Aucun certificat, diplôme ou grade postsecondaire</b>	56825	33,20%
<b>Avec certificat, diplôme ou grade postsecondaire</b>	114410	66,80%
<b>Lieu des études à l'intérieur du Canada</b>	48630	28,40%
- Même province ou territoire que la résidence	46470	27,10%
- Autre province ou territoire	2155	1,30%
<b>Lieu des études à l'extérieur du Canada</b>	65780	38,40%

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Part en %</b>
<b>Total des Musulmans âgés de 25 à 64 ans</b>	132995	100,00%
<b>Aucun certificat, diplôme ou grade</b>	13745	10,30%
<b>Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent</b>	19260	14,50%
<b>Certificat, diplôme ou grade postsecondaire</b>	99990	75,20%
- Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	11540	8,70%
- Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un autre établissement non universitaire	16245	12,20%
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	12795	9,60%
- Baccalauréat	30610	23,00%
- Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	28805	21,70%

**E.3 : Tableau indiquant les domaines d'études des musulmans du Québec en 2011 de plus de 15 ans.**

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Part en %</b>
<b>Total des Musulmans âgés de 15 ans et plus Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2011</b>	171235	100%
<b>Sans objet de domaine d'étude</b>	56825	33,20%
<b>Éducation</b>	5075	3,00%
<b>Arts visuels et d'interprétation, technologie des communications</b>	2210	1,30%
<b>Sciences humaines</b>	7385	4,30%
<b>Sciences sociales et de comportements, et droit</b>	14250	8,30%
<b>Commerce, gestion et administration publique</b>	25140	14,70%
<b>Sciences physiques et de la vie, et technologies</b>	8875	5,20%
<b>Mathématiques, informatique et sciences de l'information</b>	9670	5,60%
<b>Architecture, génie et services connexes</b>	25325	14,80%
<b>Agriculture, ressources naturelles et conservation</b>	1870	1,10%
<b>Santé et domaines connexes</b>	10740	6,30%
<b>Services personnels, de protection et de transport</b>	3845	2,20%
<b>Autres domaines d'études</b>	25	0,00%

E.4 : Tableau indiquant la répartition des musulmans actifs selon domaine d'activité du Québec en 2011.

	Nombre de personnes	Part en %
<b>Population active musulmane</b>	108970	100,00%
<b>Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007</b>		
- Agriculture, foresterie, pêche et chasse	315	0,30%
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	165	0,20%
- Services publics	385	0,40%
- Construction	2255	2,10%
- Fabrication	10340	9,50%
- Commerce de gros	4195	3,80%
- Commerce de détail	12470	11,40%
- Transport et entreposage	4920	4,50%
- Industrie de l'information et industrie culturelle	3490	3,20%
- Finance et assurances	4955	4,50%
- Services immobiliers et services de location et de location à bail	1425	1,30%
- Services professionnels, scientifiques et techniques	8990	8,20%
- Gestion de sociétés et d'entreprises	105	0,10%
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	6045	5,50%
- Services d'enseignement	8270	7,60%
- Soins de santé et assistance sociale	12455	11,40%
- Arts, spectacles et loisirs	810	0,70%
- Hébergement et services de restauration	8425	7,70%
- Autres services (sauf les administrations publiques)	3330	3,10%
- Administrations publiques	4825	4,40%
- Industrie - sans objet	10780	9,90%

ANNEXE F  
CERTIFICAT ET APPROBATION ÉTHIQUES

F.1 : Certificat d'accomplissement de l'énoncé de politique des trois Conseils Éthique de la recherche avec des êtres humains.

F.2 : Certificat d'approbation éthique





## *Certificat d'accomplissement*

*Ce document certifie que*

**Yasser-Mebsam Boulmezaoud**

*a complété le cours : l'Énoncé de politique des trois Conseils :  
Éthique de la recherche avec des êtres humains :  
Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)*

**16 aout, 2020**

## CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE RENOUVELLEMENT

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : TRAVAIL, RELIGION ET MANAGEMENT: ÊTRE MUSULMAN ET ENTREPRENEUR AU QUÉBEC ?

Nom de l'étudiant : Yasser-Mebsam Boulmezaoud

Programme d'études : Doctorat en sociologie

Direction(s) de recherche : Sid Ahmed Soussi

### Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2024-11-06**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sylvie Lévesque  
Professeure, Département de sexologie  
Présidente du CERPÉ FSH

ANNEXE G  
CERTIFICAT ET APPROBATION ÉTHIQUES

G.1 : Avis de recrutement pour de potentiels participants.

G.2 : Courriels adressés aux potentiels participants.

G.3 : Modèle du formulaire de consentement.

## Avis de recrutement pour de potentiels participants.

TRAVAIL, RELIGION ET MANAGEMENT: ÊTRE MUSULMAN.E ET ENTREPRENEUR.E AU QUÉBEC ?

### **RECHERCHE PARTICIPANT.E ENTREPRENEUR.E**

Pour une étude doctorale

Ce qui est demandé est une

**Entrevue de 45 à 60 minutes**

*Pour témoigner de votre parcours entrepreneurial et aider à cerner la prise en compte du cadre normatif religieux dans l'exercice d'actions de gestion et de stratégies appliquées dans le cadre d'activités professionnelles.*

Contactez : Yasser BOULMEZAOUD

Par courriel : [boulmezaoud.yasser-mebsam@courrier.uqam.ca](mailto:boulmezaoud.yasser-mebsam@courrier.uqam.ca)

Scannez le QR Code pour m'envoyer directement un courriel :



Via LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/yboulmezaoud/>



La participation à l'étude est totalement libre et sur une base **volontaire**.  
Les données seront recueillies de façon **anonyme** et strictement **confidentielle**.

**EXEMPLES DE QUESTIONS :** *Pourriez-vous décrire votre (ou vos) expérience(s) de travail et entrepreneurial au Québec ? Pouvez-vous me parler de la place de la religion dans votre quotidien, dans votre vécu, et dans vos perspectives ?*

**QUELLE EST SON IMPORTANCE ? :** *Contribuer à mieux comprendre le fonctionnement du monde des affaires de la communauté musulmane au Québec.*

## **Courriels adressés aux potentiels participants**

### **Courriel 1 :**

*Objet : Invitation à participer à une étude universitaire titrée : Travail, religion et management: être musulman et entrepreneur au Québec*

Bonjour,

Tout d'abord, je me présente : je suis un doctorant en sociologie du travail à UQAM et je mène une enquête sur les motivations aux comportements d'entrepreneurs au Québec. Mon projet porte précisément sur l'articulation du rapport au religieux et au travail chez les entrepreneurs musulmans québécois.

Mes recherches préliminaires m'ont amené à contacter votre structure et solliciter la participation volontaire de l'entrepreneur/dirigent de celle-ci, sans aucune contrainte, ni contrepartie.

À cette fin, je souhaite par ce courriel obtenir un rendez-vous avec l'entrepreneur/dirigeant de l'organisation, si possible, dans vos locaux professionnels courant les prochaines semaines.

Lors de notre rencontre, je vous présenterai plus en détails mon projet de recherche, et solliciterais quelques informations sur votre entreprise. La durée de notre rencontre serait d'environ heure.

Je reste en attente de votre retour pour m'indiquer vos disponibilités et je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information, je vous joint dans ce courriel une invitation présentant en partie mon projet.

Cordialement

Yasser BOULMEZAOUD  
Doctorant en Sociologie du Travail UQAM.  
Tél. 514-462-7869

**Courriel 2 :**

*Objet : Retour du formulaire de consentement relative à votre participation à l'étude universitaire  
titrée : Travail, religion et management: être musulman et entrepreneur au Québec de Yasser  
BOULMEZAOUD*

Bonjour,

Merci d'avoir accepté de participer à mon étude **sur l'articulation du rapport au religieux et au travail chez les entrepreneurs musulmans québécois.**

Vous trouverez ci-joint le formulaire également signé par mes soins. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour un autre entretien afin de compléter mon projet.

Aussi n'hésitez pas à **me communiquer des contacts susceptibles** de participer à mon projet, et de revenir vers moi si vous avez des questions.

Cordialement

**Yasser BOULMEZAOUD  
Doctorant en Sociologie du Travail UQAM.  
Tél. 514-462-7869**

## Modèle du formulaire de consentement.

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche :

Travail, religion et management: être musulman et entrepreneur au Québec ?

Étudiant chercheur: *Yasser-Mebsam Boulmezaoud. Doctorant en Sociologie à la faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal.*

Direction de Recherche : *Sid Ahmed Soussi, Professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. C. P. 8888, Succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3P8. Bureau A-5320*

#### Préambule

Cher participant,

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique des entrevues avec des personnes établies au Québec. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles. Si vous acceptez de faire partie de cette étude, nous vous demanderons de signer ce formulaire. Votre participation à ce projet est entièrement volontaire

Description du projet et de ses objectifs

Vous êtes invité, à prendre part à une étude sociologique dans le cadre d'une recherche universitaire. Cette recherche souhaite contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques sur l'expérience des entrepreneurs musulmans au Québec, mais également d'approfondir la connaissance scientifique du rapport à la religion et du rapport au travail des personnes s'identifiant musulmanes et établies dans une société occidentale.

Votre participation consiste à faire une entrevue individuelle semi-dirigée, au cours de laquelle il vous sera demandé de nous parler de vos expériences professionnelles et votre conception de la religion. Un entretien prend normalement entre 40 et 60 minutes et qui pourrait être suivi d'un autre de la même durée. Nous vous poserons des questions sur votre parcours professionnel, en particulier, entrepreneurial, de votre identité éventuelle d'immigrants ou d'origine immigrante, de votre conception du travail, de votre vie économique au Québec, de votre conception et pratique éventuelle de l'islam, et de vos commentaires sur la vie économique, professionnelle et entrepreneuriale des musulmans au Québec.

#### Avantages liés à la participation

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement de la science.

#### Risques liés à la participation

En principe, aucun risque et avantage ne sont liés à la participation à cette recherche.

#### Confidentialité

Avec votre permission, cette entrevue sera enregistrée vocalement. Vous et moi-même conviendrons ensemble du lieu et de l'heure de l'entrevue. Vous pouvez ne pas répondre à certaines questions. Vous pouvez également mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche, et ce, sans avoir à fournir une justification.



Tous les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels. Seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès à ces données. Toutes les informations pouvant identifier les participants seront conservées séparément de l'enregistrement audio et de la transcription de l'entrevue. Toutes les données (fichiers numériques des enregistrements et transcriptions des entrevues) seront enregistrées sur une clé USB, qui sera conservé sous clé pendant toute la durée du projet. Les renseignements personnels, ainsi que les formulaires de consentement seront détruits cinq ans après la dernière publication. Ce que vous direz durant l'entrevue demeurera confidentiel. À aucun moment nous ne vous identifierons par votre nom ou par quelque autre manière. Les informations seront utilisées uniquement pour des objectifs académiques, comme des publications.

### Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiant-chercheur Yasser- Mebsam Boulmezaoud verbalement ou à l'adresse courriel [boulmezaoud.yasser-mebsam@courrier.uqam.ca](mailto:boulmezaoud.yasser-mebsam@courrier.uqam.ca) toutes les données vous concernant seront détruites.

### Indemnité compensatoire

*Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.*

### Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet le Professeur Sid Ahmed Soussi peut-être joint par courriel [soussi.sid@uqam.ca](mailto:soussi.sid@uqam.ca) et au numéro 514 987-3000, poste 8419.

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez

contacter la coordination du CERPE. Aussi Si vous avez des interrogations éthiques sur la recherche (sur la manière dont vous avez été traité ou sur vos droits en tant que participant), vous pouvez contacter la Présidente Anne-Marie Parisot et/ou la Vice-présidente Élisabeth Abergel du CERPE de la Faculté des sciences humaines, notamment via l'adresse courriel [cerpe.fsh@uqam.ca](mailto:cerpe.fsh@uqam.ca), ou en s'adressant à la personne ressource madame Julie Sergent par courriel [sergent.julie@uqam.ca](mailto:sergent.julie@uqam.ca) ou par téléphone au 514 987-3000 poste: 3642.

## Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

## Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Par ailleurs s'il devait y avoir une utilisation secondaire des données :

Oui : Je consens à cette utilisation.

Non : Je ne consens pas à cette utilisation.

Et je suis bien informé que les éventuels projets ultérieurs qui utiliseront ces données devront aussi faire l'objet d'une approbation éthique.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire. Par ailleurs je m'engage à lui faire parvenir une copie électronique de ma thèse une fois aboutie.

---

Prénom Nom

---

Signature

---

Date

## BIBLIOGRAPHIE

- Aillet, C., Tixier, E. et Vallet, É. (dir.). (2014). *Gouverner en Islam: Xe-XVe s.* Atlande.
- Al-Ghazâli. (2014). *Livre du travail et des moyens de subsistance* (I. De Vos, trad.). Albouraq.
- Antonius, R. (2011). L'islam au Québec : les complexités d'un processus de racisation. *Cahiers de recherche sociologique*, (46), 11-28. doi: 10.7202/1002505ar
- Antonius, R. (2015). Repenser les catégories de « majorité » et de « minorité » : l'islamisme comme phénomène minoritaire dans les sociétés occidentales. *Revue européenne des migrations internationales*, 31(2), 11-30. doi: 10.4000/remi.7238
- Arkoun, M. (1993). *Penser l'islam aujourd'hui*. Laphomic.
- Arkoun, M. (2007). *ABC de l'islam*. Éditions Grancher.
- Arkoun, M. (2013). *La construction humaine de l'islam*. Hibr Éditions.
- Averroes, (2000). *L'islam et la raison: anthologie de textes juridiques, théologiques et polémiques* (M. Geoffroy, trad.). Flammarion.
- Baujard, A., Favereau, J., & Girard, C. (2020). Normes et normativité en économie: *Revue de philosophie économique*, Vol. 21(1), 3-18. <https://doi.org/10.3917/rpec.211.0003>
- Bédard, M. et Institut économique de Montréal. (2016). *Entrepreneuriat et liberté économique: une analyse des études empiriques*. Montréal (Québec) Canada : Institut économique de Montréal.
- Ben Saad, M. (2008). Ibn Khaldun et la génération des êtres vivants : réception des textes et traductions françaises. *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, Volume 15(1), 73. doi: 10.3917/bhesv.151.0073
- Benaïssa, H. (2015). Islam et capitalisme. Les entrepreneurs musulmans en France. *Entreprises et histoire*, 81(4), 111. doi: 10.3917/eh.081.0111
- Benaïssa, H. (2016). Le « prêt à intérêt » ou la pratique économique symbolique d'une économie des pratiques. *RELIGIOLOGIQUES*, (33), 57–96.
- Benaïssa, H. (2019). Genèse de la problématisation de la religion au travail. De la promotion de la diversité à la gestion du fait religieux, *Sociologies pratiques*. 39(2). 119-131.
- Benkheira, M.-H. (2006). Diététique et civilisation chez Ibn Khaldoun. *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 55(1), 82-87. <https://doi.org/10.3406/horma.2006.2378>

- Benoît, C., & Rousseau, M.-D. (1990). La gestion des ressources humaines dans les petites et moyennes entreprises au Québec. *Revue internationale P.M.E.*, 3(1), 39-55. <https://doi.org/10.7202/1007945ar>
- Bergeaud-Blackler, F. (2008). L'encadrement de l'abattage rituel industriel dans l'Union européenne : limites et perspectives. *Politique européenne*, 24(1), 103. doi: 10.3917/poeu.024.0103
- Berger, P. et Luckmann, T. (2006). La société comme réalité subjective. Dans *La construction sociale de la réalité* (p. 223-298). Armand Colin.
- Bernier, B. (1981). Construction d'un espace national et identité ethnique : Le cas du Québec 1930-1970. *Culture*, 1(1), 103-109. <https://doi.org/10.7202/1077281ar>
- Berque, J. (1969). Les capitales de l'Islam méditerranéen vues par Ibn Khaldoun et les deux Maqqarī. *Annales islamologiques*, 8(1), 71-97. <https://doi.org/10.3406/anisl.1969.919>
- Birch, L., Dufresne Y., Duval D., Trambely-Antoine C. (2022). *Bilan du gouvernement de la CAQ*. Les presses de l'université de Laval.
- Boivin, J. (2021). La Loi sur la laïcité de l'État au Québec et les droits individuels et collectifs comme pilier de l'unité nationale canadienne : Un écho au rapport Pepin-Robarts. *Bulletin d'histoire politique*, 29(2), 178-200. <https://doi.org/10.7202/1079769ar>
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification: les économies de la grandeur* (Nachdr.). Gallimard.
- Boltanski, L. (2009). Autour de la justification. Un parcours dans le domaine de la sociologie morale, dans M. Berviglieri, C. Lafaye et D. Trom (dir.) (p. 15-35). Dans *Compétences critiques et sens de la justice*. Économica.
- Bouamrane, Ch. et Gardet, L. (1991). *Panorama de la pensée islamique*. Sindbad.
- Bouchard, G. (2005). L'imaginaire de la grande noirceur et de la révolution tranquille : Fictions identitaires et jeux de mémoire au Québec. *Recherches sociographiques*, 46(3), 411-436. <https://doi.org/10.7202/012471ar>
- Bouarbat, B. et Cousineau, J.-M. (2010). Un Emploi Correspondant À Ses Attentes Personnelles? Le Cas Des Nouveaux Immigrants Au Québec. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de la migration internationale*, 11(2), 155-172. doi: 10.1007/s12134-010-0132-x
- Bouarbat, B. et Ebrahimi, P. (2017). L'intégration économique des jeunes issus de l'immigration au Québec et au Canada. *Cahiers québécois de démographie*, 45(2), 121-144. doi: 10.7202/1040392ar
- Bouarbat, B. et Gontero, S. I. (2009). Offre de travail des femmes mariées immigrantes au Canada. *L'Actualité économique*, 84(2), 129-153. doi: 10.7202/000372ar

- Bouardbat, B. et Grenier, G. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Récupéré de [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU\\_ImmigrProsperite\\_BouardbatGrenier.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU_ImmigrProsperite_BouardbatGrenier.pdf)
- Boudon, R. (2001). La rationalité du religieux selon Max Weber. *L'Année sociologique*, Vol. 51(1), 9-50.
- Boudon, R. (2003). La conversion de Coleman à la théorie du choix rationnel : Impressions et conjectures: *Revue française de sociologie*, Vol. 44(2), 389-398. <https://doi.org/10.3917/rfs.442.0389>
- Boudon, R. (2010). La rationalité ordinaire : colonne vertébrale des sciences sociales. *L'Année sociologique*, 60(1), 19. doi: 10.3917/anso.101.0019
- Boudon, R. (2011). La théorie générale de la rationalité, base de la sociologie cognitive. In Clément, F., & Kaufmann, L. (Eds.), *La sociologie cognitive*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme. doi :10.4000/books.editionsmssh.14394
- Boulet, M. (2016). *L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteurs et rôle de la Métropole*. Ville de Montréal.
- Boulet, M. et Bouardbat, B. (2015). Qualité de l'emploi et santé mentale des travailleurs au Québec : une comparaison entre les immigrants et les natifs. *Canadian Public Policy*, 41(Supplement 2), S53-S60. doi: 10.3138/cpp.2014-074
- Bousslama, G. (2019). Les *Sukuk* souverains : une réelle alternative pour le financement des infrastructures en Afrique subsaharienne ?. *Revue d'économie financière*, 136, 411-428. <https://doi.org/10.3917/ecofi.136.0411>
- Boutillier, S. et Uzunidis, D. (2015). De la société salariale à la société entrepreneuriale ou la création d'entreprises au secours de l'emploi: Une analyse critique. *La Revue des Sciences de Gestion*, 275-276(5), 23. doi: 10.3917/rsg.275.0023
- Boutillier, S. et Uzunidis, D. (2014). L'empreinte historique de la théorie de l'entrepreneur. Enseignements tirés des analyses de Jean-Baptiste Say et de Joseph Aloïs Schumpeter. *Innovations*, 45(3), 97-119. doi: 10.3917/inno.045.0097
- Breviglieri M. et Stavo-Debauge J. (1999). Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Dans *Antropolitica*, p. 7- 22. Récupéré de [https://www.researchgate.net/publication/305389541\\_Le\\_geste\\_pragmatique\\_de\\_la\\_sociologie\\_francaise\\_Autour\\_des\\_travaux\\_de\\_Luc\\_Boltanski\\_et\\_Laurent\\_Thevenot](https://www.researchgate.net/publication/305389541_Le_geste_pragmatique_de_la_sociologie_francaise_Autour_des_travaux_de_Luc_Boltanski_et_Laurent_Thevenot)
- Brière, S., Fortin, B. et Lacroix, G. (2018). Discrimination à l'embauche des candidates d'origine maghrébine dans la région de la Capitale-Nationale. *L'Actualité Économique*, 94(3), 1-28,I.

- Brodeur, P. (2008). La commission Bouchard-Taylor et la perception des rapports entre « Québécois » et « musulmans » au Québec. *Cahiers de recherche sociologique*, (46), 95-107. doi: 10.7202/1002510ar
- Bulle, E. (2005). Les modèles formels et l'explication en sciences sociales. *L'Année sociologique*, 55(1), 19. doi: 10.3917/anso.051.0019
- Burger-Helmchen, T., Hussler, C. et Cohendet, P. (2016). *Les Grands Auteurs en Management de l'innovation et de la créativité*. Caen : EMS Editions. Récupéré de <https://www.cairn.info/les-grands-auteurs-en-management-de-l-innovation--9782847698121.htm>
- Carpentier, N. & White, D. (2013). Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation. *Sociologie et sociétés*, 45 (1), 279–300. <https://doi.org/10.7202/1016404ar>
- Carré, O. (1986). A propos de Weber et l'Islam. *Archives de sciences sociales des religions*, 31(61.1), 139-152.
- Castel, F. (2010). *La dynamique de l'équation ethnoconfessionnelle dans l'évolution récente de la structure du paysage religieux québécois : les cas du façonnement des communautés bouddhistes et musulmanes (1941-2001)* (Thèse ou essai doctoral accepté). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/3174/>
- Castel, R., Edwards, P., Piore, M. J., Lallement, M. et Bagnasco, A. (2009). Le travail. Une sociologie contemporaine. *Sociologie du Travail*, 51(1), 126-144. doi: 10.1016/j.soctra.2008.12.007
- Catellin, S. (2004). L'abduction: une pratique de la découverte scientifique et littéraire. *Hermès, La Revue*, 39, 179-185. <https://doi.org/10.4267/2042/9480>
- Cavagnis, J. (2012). Corbin, Hadot, Foucault. Mise en dialogue de Qu'est-ce que la philosophie islamique ? de Christian Jambet. *Cahiers philosophiques*, 128(1), 111-125. doi: 10.3917/caph.128.0111
- Centre Justice et foi. (2017). *Québécoises, musulmanes ... et après? Guide pédagogique: éthique et culture religieuse, français, service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire : 2e cycle du secondaire*. Collections de BAnQ. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2942810>
- Chabert, A. (1961). Le Comportement économique des musulmans: Une exception : les Mozabites. *Revue d'histoire économique et sociale*, 39(3), 330-351.
- Chacal, L. (2001). *L'idéal musulman selon al-Ghazâlî: la notion d'Adab dans Ihya' 'ulûmaddîne*. Les Éd. Albouraq.

- Chaput, L. (2021). L'attentat de la Grande Mosquée de Québec : discours des politiciens rapportés dans la presse. *Journal of the Seminar of Discursive Logic, Argumentation Theory and Rhetoric* 19 (2), 205-230.
- Chauvin, P.-M., Grossetti, M. et Zalio, P.-P. (dir.). (2014). *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*. Sciences Po, Les Presses.
- Cheddadi, A. (1994). Ibn Khaldun. *Revue trimestrielle d'éducation comparée*. 24(2).7-20. [https://www.lescahiersdelislam.fr/Ibn-Khaldun-732-H-1332-808-H-1406-la-philosophie-de-l-education\\_a548.html](https://www.lescahiersdelislam.fr/Ibn-Khaldun-732-H-1332-808-H-1406-la-philosophie-de-l-education_a548.html)
- Cheddadi, A. (2006). *Ibn Khaldûn. L'homme et le théoricien de la civilisation*. Éditions Gallimard.
- Cheddadi, A. (2009). La théorie de la civilisation d'Ibn Khaldûn est-elle universalisable ?. *Esprit*, (2), 82-95. <https://doi.org/10.3917/espri.0902.0082>
- Centre de démographie de Statistique Canada (2021, 27 avril). *Recensement en bref. Portrait générationnel de la population vieillissante du Canada selon le Recensement de 2021*. (Rapport numéro 2021003). Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021003/98-200-X2021003-fra.cfm>
- Cherkaoui, M. (2003). Les transitions micro-macro : Limites de la théorie du choix rationnel dans les Foundations of social theory. *Revue française de sociologie*, Vol. 44(2), 231-254. <https://doi.org/10.3917/rfs.442.0231>
- Colliot-Thélène, C. (2011). Retour sur les rationalités chez Max Weber. *Les Champs de Mars*, 22(2), 13-30. doi: 10.3917/lcdm1.022.0013
- Colliot-Thélène, C. (2014). I. La formation, la carrière scientifique, l'oeuvre . Cairn.info (vol. uvelle édition, p. 11-32). La Découverte. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-sociologie-de-max-weber--9782707178251-p-11.htm>
- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles du Québec, Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation: rapport*. Québec : Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Corbin, H. (1986). *Histoire de la philosophie islamique* (Nouv. éd.). Gallimard.
- Cornelissen, L. (2021). *La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00010-fra.pdf>
- Cossette-Trudel, J. (réalis.). (2007). *La Révolution tranquille : 1<sup>er</sup> épisode l'effervescence 1960 - 1966, 2<sup>e</sup> épisode l'impatience 1966 - 1970, 3<sup>e</sup> épisode la violence 1970 - 1976, 4<sup>e</sup> épisode l'ambivalence 1976 - 1980* [Film documentaire]. Unidisc Video



- Côté, N. (2013). Pour une compréhension dynamique du rapport au travail : La valeur heuristique de la perspective des parcours de vie. *Sociologie et sociétés*, 45(1), 179-201. <https://doi.org/10.7202/1016400ar>
- Côté, P. et Mathieu, F. (2016). Laïcité et valeurs dans l'économie du projet de loi no 60 Charte des valeurs. *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 379-425. doi: 10.7202/1038433ar
- Côté-Boucher, K., & Hadj-Moussa, R. (2008). Malaise identitaire : Islam, laïcité et logique préventive en France et au Québec. *Cahiers de recherche sociologique*, 46, 61-77. <https://doi.org/10.7202/1002508ar>
- Cousineau, J.-M. et Boudarbat, B. (2009). La situation économique des immigrants au Québec. *Relations industrielles*, 64(2), 230-249. doi: 10.7202/037919ar
- Crozier, M. et Friedberg, E. (2007). *L'acteur et le système*. Seuil.
- Cuin, C.-H. (2001). Émotions et rationalité dans la sociologie classique : Les cas de Weber et Durkheim. *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-120, 77-100. <https://doi.org/10.4000/ress.658>
- D'Iribarne, P. (2005). Analyse stratégique et culture : un nécessaire retour aux sources. *Revue française de sociologie*, 46(1), 151-170. doi: 10.3917/rfs.461.0151
- D'Iribarne, P. (2007). Islam et management. Le rôle d'un univers de sens. *Revue française de gestion*, 171(2), 141-156. doi: 10.3166/rfg.171.141-156
- Dannequin, F. (2012). L'influence de l'eugénisme galtonien dans la pensée de Joseph Alois Schumpeter. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (46). doi: 10.4000/interventionseconomiques.1753
- Degeorge, J.-M., Fayolle, A. et Randerson, K. (2018). L'opportunité entrepreneuriale au cœur d'un processus de réflexion et d'action. *Recherches en Sciences de Gestion*, 126(3), 57-81. doi: 10.3917/resg.126.0057
- Delfolie, D. (2013). Le développement de la finance islamique en Malaisie : L'histoire d'un volontarisme d'État. *Revue de la régulation*, 13. <https://doi.org/10.4000/regulation.10067>
- Demers, F., Rocheleau, S., & Hébert, V. (2021). La loi 21 sur la laïcité du gouvernement québécois en contexte de communication mondialisée: *Les Enjeux de l'information et de la communication*, N° 22/2(22), 119-130. <https://doi.org/10.3917/enic.031.0119>
- Dioh, M.-L. et Racine, M. (2018). Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec : À l'encontre des mythes, témoignages d'immigrants. *Relations industrielles*, 72(4), 763-784. doi: 10.7202/1043175ar
- Djedi, Y. (2011). Max Weber, Islam and Modernity. *Max Weber Studies*, 11(1), 35-67.

- Donati, P. (2004). La relation comme objet spécifique de la sociologie. *Revue du MAUSS*, 24(2), 233-254. doi: 10.3917/rdm.024.0233
- Dubar, C. (1992). Formes identitaires et socialisation professionnelle. *Revue française de sociologie*. 33 (4), 505-529.
- Dubet, F. (2009). La société des sociologues. Dans *Le travail des sociétés* (p. 15-47). Seuil.
- Duhamel, M., Anjorin Houssou, A. & St-Jean, É. (2022). Les aspirations des immigrants pour l'entrepreneuriat de haute performance : une étude empirique. *Revue de l'Entrepreneuriat / Review of Entrepreneurship*, 21, 127-158. <https://doi.org/10.3917/entre1.pr.0014>
- Duran, P. (2009). Max Weber et la fabrique des hommes politiques Une sociologie de la responsabilité politique. *L.G.D.J*, 64-95.
- Durkheim, É. (1968). Livre I : Questions préliminaires. Dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (cinquième édition, p. 30-94). Paris : Les Presses universitaires de France.  
Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/formes\\_vie\\_religieuse/formes\\_elementaires\\_1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/formes_vie_religieuse/formes_elementaires_1.pdf)
- Durkheim, É. (2013). *De la division du travail social*. Presses Universitaires de France. doi: 10.3917/puf.durk.2013.01
- European Stability Initiative. (2005). *Les Calvinistes Islamiques Changements et conservatisme en Anatolie centrale*. Récupéré de <https://www.esiweb.org/publications/les-calvinistes-islamiques-changements-et-conservatisme-en-anatolie-centrale>
- Fischer, H. K., & Weber, M. (1997). La première controverse autour de L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme. *Enquête*, 5, 163-190. <https://doi.org/10.4000/enquete.1233>
- Fleury-Payeur, F. et Institut de la statistique du Québec. (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*. (s. l. : n. é.).
- Fleury, C., & Raïq, H. (2013). Présentation : Innovations sociologiques et parcours de vie. *Sociologie et sociétés*, 45(1), 5. <https://doi.org/10.7202/1016393ar>
- Fougy, F. (2014). Gary Becker et James Coleman. *Congrès AFEP 2014*. [https://afep2014.sciencesconf.org/33831/fougy\\_AFEP\\_2014.pdf](https://afep2014.sciencesconf.org/33831/fougy_AFEP_2014.pdf)
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux : Les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales*, n° 147(3), 10-19. <https://doi.org/10.3917/inso.147.0010>
- Fortin, S., LeBlanc, M. N., & Le Gall, J. (2008). Entre la oumma, l'ethnicité et la culture : Le rapport à l'islam chez les musulmans francophones de Montréal. *Diversité urbaine*, 8(2), 99-134. <https://doi.org/10.7202/000368ar>

- Fournier, M. (2010). Durkheim, Mauss et Bourdieu : une filiation ? *Revue du MAUSS*, 36(2), 473. doi: 10.3917/rdm.036.0473
- Frozzini, J., & Mvogo Balla, V. (2022). L'élaboration d'outils pour l'intervention auprès des travailleuses et travailleurs migrants temporaires au Québec. *Revue Organisations & territoires*, 31(1), 119-129. <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n1.1453>
- Galindo, G., & Oiry, E. (2021). Gérer les faits religieux au travail : Le rôle d'un club de réflexion pour partager et déployer des dispositifs de gestion: *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, N° 143(1), 37-48. <https://doi.org/10.3917/geco1.143.0037>
- Gauthier, F., & Perreault, J.-P. (2013). Les héritiers du *baby-boom*. Jeunes et religion au Québec. *Social Compass*, 60(4), 527-543. <https://doi.org/10.1177/0037768613504042>
- Gauthier, G. (2019). *L'histoire conceptuelle d'un compromis*. Récupéré de [https://www.flsh.ulaval.ca/sites/flsh.ulaval.ca/files/flsh/communication/recherche/cahier\\_22\\_etudes\\_communication.pdf](https://www.flsh.ulaval.ca/sites/flsh.ulaval.ca/files/flsh/communication/recherche/cahier_22_etudes_communication.pdf)
- Gherardi, S. (2014). Le fait religieux en entreprise, un fait social total: *Études*, Décembre(12), 75-86. <https://doi.org/10.3917/etu.4244.0075>
- Granovetter, M. (1974). *Getting a job. A study of Contacts and Careers*. Harvard University Press.
- Godin, P. (1993). Daniel Johnson ou l'ambivalence québécoise. *Cap-aux-Diamants*, (35), 50–53.
- Gonthier, F. (2004). Weber et la notion de « compréhension »: *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 116(1), 35-54. <https://doi.org/10.3917/cis.116.0035>
- Gonthier, F. (2006). Relativisme et vérité scientifiques chez Max Weber. *L'Année sociologique*, 56(1), 15-339. doi: 10.3917/anso.061.0015
- Goumeziane, S. (2011). *Ibn Khaldoun, un génie maghrébin*. Edif.
- Guermas-Sayegh, L. (2011), La religion dans les affaires : La finance Islamique. [Fondation pour l'innovation politique]. <https://www.fondapol.org/app/uploads/2020/05/48-Guermas-Sayegh-web-1.pdf>
- Guillard, A., & Roussel, J. (2010). Le capital humain en gestion des ressources humaines : Éclairages sur le succès d'un concept: *Management & Avenir*, n° 31(1), 160-181. <https://doi.org/10.3917/mav.031.0160>
- Guindon, H. (1977). La modernisation du Québec et la légitimité de l'État canadien. *Recherches sociographiques*, 18(3), 337-367. <https://doi.org/10.7202/055761ar>
- Hafsi, T. et Toulouse, J.-M. (1996). Chapitre II Les aspects variés de la stratégie. Dans *Strategie des organisations: une synthèse* (p. 41-73). Transcontinentales.

- Hallée, Y., Klitsch, A. & Vandewattyne, J. (2017). L'abduction de Peirce comme mode d'inférence et comme méthode et stratégie de recherche en sociologie : l'expérience de la négociation sociale en Belgique. *Cahiers de recherche sociologique*, (62), 203–224. <https://doi.org/10.7202/1045620ar>
- Hamza, H. et Guermazi-Bouassida, S. (2012). Financement bancaire islamique : une solution éthique à la crise financière. *La Revue des Sciences de Gestion*, 255-256(3), 161. doi: 10.3917/rsg.255.0161
- Harrisson, D. (2012). L'innovation sociale et l'entrepreneur schumpétérien : deux lectures théoriques. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (45). doi: 10.4000/interventionseconomiques.1710
- Helly, D. (2004). Le traitement de l'islam au Canada. Tendances actuelles. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(1), 47-73. doi: 10.4000/remi.274
- Helly, D., Hmimssa, A. et Brodeur, P. (2014). Les enjeux de la viande halal au Québec. Khadiyatoulah FALL, Mouhamed ABDALLAH LY, Mouloud BOUKALA et Mamadou Ndongo DIMÉ, Le halal dans tous ses états. Dans *Le halal dans tous ses états* (p. 101-141). Québec : Les Presses de l'Université Laval. Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/contemporains/helly\\_denise/enjeux\\_v viande\\_halal\\_qc/enjeux\\_v viande\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/helly_denise/enjeux_v viande_halal_qc/enjeux_v viande_texte.html)
- Hofstede, G., Hofstede, G. J. et Minkov, M. (2010). *Cultures et organisations: Nos programmations mentales*. (s. l.) : Pearson Education France.
- Honoré, L. (2014). Le management à l'épreuve de la religion: *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, n° 13, 3(4), 54-67. <https://doi.org/10.3917/rimhe.013.0054>
- Honoré, L. (2016). L'entreprise et les managers face à la radicalisation religieuse au travail: *Management & Avenir*, N° 90(8), 39-59. <https://doi.org/10.3917/mav.090.0039>
- Honoré, L. (2021). Les enjeux de la religion et de la religiosité au travail: *@GRH*, N° 41(4), 167-198. <https://doi.org/10.3917/grh.041.0167>
- Ibn Khaldun. (2013). *EL Muqaddima Les prolégomènes à l'histoire universelle* (traduit de l'arabe par W-M. Guckin De Slane, trad.). Berti.
- Ibn Kaldun. (1997). *Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima* (traduit de l'arabe par V. Monteil). Actes Sud.
- Institut de la statistique du Québec. (2020). *Les entreprises québécoises de moins de 5 employés : portrait et contribution à la dynamique des entreprises et de l'emploi* <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi>

- Jézéquel, M. & Houde, L. (2007). Accommodements religieux en milieu de travail: Jusqu'où? *CRHA*, 10 (2). <https://ordrecrha.org/Ressources/TBD/2007/05/accommodements-religieux-en-milieu-de-travail-jusqu-ou>
- Jouaber-Snoussi, K. (2012). *La finance islamique*. La Découverte.
- Julien, P.-A. (2007). *Le réseautage riche : une condition de croissance pour les PME*. 5<sup>e</sup> Congrès International de l'Académie de l'Entrepreneuriat. [file:///C:/Users/boulm/Downloads/Veme\\_congres\\_international\\_de\\_lAcademie\\_de\\_lEntr.pdf](file:///C:/Users/boulm/Downloads/Veme_congres_international_de_lAcademie_de_lEntr.pdf)
- Kamanzi, P.-C., Magnan, M.-O., Pilote, A. et Doray, P. (2018). Immigration et morphologie des parcours scolaires dans l'enseignement supérieur au Canada : le cas de la province de Québec. *Revue européenne des migrations internationales*, 34(2-3), 253-277. doi: 10.4000/remi.11280
- Karimi, H. (2020). Des musulmanes entrepreneuses en réseau en France : Faire face aux discriminations multiples. *Travail, genre et sociétés*, n° 44(2), 107-123. <https://doi.org/10.3917/tgs.044.0107>
- Kizaba, G. (2006). Revues scientifiques et 10 ans de recherche francophone en entrepreneuriat. *Innovations*, 24(2), 231-258. doi: 10.3917/inno.024.0231
- Koussay, S. A. (2007). Le temps du mourir dans la religion musulmane. *Études sur la mort*, 131(1), 163-169. doi: 10.3917/eslm.131.0163
- Lachapelle, M., St-Onge, S., & Arcand, S. (2022). L'importance des schémas mentaux en matière de diversité : Étude exploratoire auprès d'employeurs situés en région. *Relations industrielles*, 77(1), 1088555ar. <https://doi.org/10.7202/1088555ar>
- Langlois, S. (2011). Introduction. *L'Année sociologique*, 61(1), 9. doi: 10.3917/anso.111.0009
- Laniel, J.-F. (2022). Le nationalisme québécois au XXI<sup>e</sup> siècle. Trois tendances récentes1. *Études canadiennes / Canadian Studies*, 93, 155-175. <https://doi.org/10.4000/eccs.6317>
- Lapérière, G. (2013). *Histoire des communautés religieuses au Québec*. Vlb éditeur
- Larochelle, C. (2015). Le fait religieux au Québec et au Canada : regard critique sur deux historiographies récentes1. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 67(3-4), 275-294. doi: 10.7202/1030035ar
- Laurin-Frenette, N. (1978). Chap. IV. Parsons, dans *Classes et pouvoir. Les théories fonctionnalistes* (p. 103-120). Édition électronique de l'UQAC. Récupéré de [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
- Lazega, E. (2003). Rationalité, discipline sociale et structure: *Revue française de sociologie*, Vol. 44(2), 305-329. <https://doi.org/10.3917/rfs.442.0305>

- Le Bon, G. (2009). *La civilisation des Arabes*. Casbah éditions.
- Lefebvre, S. (2008). Le Canada et le Québec confrontés à la diversité ethno-religieuse. *Hermès, La Revue*, 51, 171-176. <https://doi.org/10.4267/2042/24193>
- Lejeune, C. (2016). *Manuel d'analyse qualitative: analyser sans compter ni classer*. De Boeck Supérieur.
- Lénel, P. & Mercat-Bruns, M. (2022). Penser l'intersectionnalité en contexte français : le cas des affaires Baby Loup et Micropole sur le port du voile islamique au travail. HAL Id: hal-03586920. <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-03586920>
- Livian Y (2011). Pour en finir avec Hofstede : *Renouveler les recherches en management interculturel. Conférence francophone sur le management international*, Paris : HAL.
- Loth, D. (2006). *LE MANAGEMENT INTERCULTUREL*. Harmattan. Récupéré de <http://www.harmatheque.com/ebook/2296004024>
- Ma Mung, E., Body-Gendrot, S. et Hodeir, C. (1992). L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8(1), 39-59. doi: 10.3406/remi.1992.1593
- Madoui, M. (2012). De l'économie planifiée à l'économie de marché. L'émergence d'un nouvel acteur social : l'entrepreneur religieux en Algérie. *SociologieS*. Récupéré de <http://journals.openedition.org/sociologies/4049>
- Madoui, M. (2016). 12. Islam et capitalisme : quand des entrepreneurs mobilisent l'éthique islamique à des fins de management. *Regards croisés sur l'économie*, 19(2), 178. doi: 10.3917/rce.019.0178
- Mager, R., & Meunier, E.-M. (2008). L'intrigue de la production moderne du religieux au Québec. *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 11(1), 13. <https://doi.org/10.7202/1000488ar>
- Mancilla, A. (2010). La religion dans l'espace public: Une enquête préliminaire sur les perceptions de quelques leaders juifs et musulmans en milieu montréalais. *Diversité urbaine*, 9(2), 27-50. doi: 10.7202/039386ar
- Martens, A. (2001). La finance islamique : Fondements, théorie et réalité. *L'Actualité économique*, 77(4), 475-498. <https://doi.org/10.7202/602361ar>
- Martin, V. (2012). La finance islamique : Un nouveau pas vers une finance éthique ?. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 108, 15-26. <https://doi.org/10.3917/geco.108.0015>
- Martineau, S. (2003). Mc Andrew, M. (2001). Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. *Revue des sciences de l'éducation*, 29(1), 212-214. doi: <https://doi.org/10.7202/009500ar>

- Martinez-Gros, G. (2011). Introduction à la fitna : Une approche de la définition d'Ibn Khaldûn. *Médiévales*, 60(60), 7-15. <https://doi.org/10.4000/medievaes.6203>
- Martinez-Gros, G. (2006). *IBn Khaldûn et les sept vies de l'Islam*. Sindbad Actes Sud
- Martuccelli, D. (2009). Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? *Sociologie et sociétés*, 41(1), 15-33. doi: 10.7202/037905ar
- Mc Andrew, M. (2008). *Immigration et diversité à l'école [ressource électronique]: le débat québécois dans une perspective comparative*. Presses de l'Université de Montréal. Récupéré de [http://openurl.quebec.ca:9003/uqam?url\\_ver=Z39.88-2004&url\\_ctx\\_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:ctx&ctx\\_enc=info:ofi/enc:UTF-8&ctx\\_ver=Z39.88-2004&rft\\_id=info:sid/sfxit.com:azlist&sfx.ignore\\_date\\_threshold=1&rft.isbn=9782760618244](http://openurl.quebec.ca:9003/uqam?url_ver=Z39.88-2004&url_ctx_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:ctx&ctx_enc=info:ofi/enc:UTF-8&ctx_ver=Z39.88-2004&rft_id=info:sid/sfxit.com:azlist&sfx.ignore_date_threshold=1&rft.isbn=9782760618244)
- Mc Andrew, M. (2015). *La réussite éducative des élèves issus de l'immigration: Dix ans de recherche et d'intervention au Québec*. (s. l.) : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Méda, D. (2010). Comment mesurer la valeur accordée au travail ? *Sociologie*, 1(1), 121-140. doi: 10.3917/socio.001.0121
- Méda, D. (2018). *Le travail*. Paris : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/le-travail--9782130813682.htm>
- Merton, R. (1997). *Éléments de théorie de méthode sociologique*. Armand Collin.
- Meunier, E.-M., & Legault-Leclair, J. (2020). Les inquiétudes d'une majorité et la Loi 21 : Le Québec, le catholicisme et la laïcité en 2019. *Revue Internationale des Francophonies*, 8. <https://doi.org/10.35562/rif.1167>
- Mien, E. (2018). Weber, la rationalité en valeur et en finalité. *Regards croisés sur l'économie*, 22(1), 46-49. doi: 10.3917/rce.022.0046
- Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation du Québec. (2018). *Oser entreprendre: plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022*. Récupéré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3551252>
- Ministère de l'économie et de l'innovation. (2022). *Au coeur de la croissance : Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025* (2e édition). Direction des communications, Ministère de l'économie et de l'innovation. Gouvernement du Québec.
- Mossière, G. (2010). Passer et retravailler la frontière... Des converties à l'islam en France et au Québec : Jeux et enjeux de médiation et de différenciation. *Sociologie et sociétés*, 42(1), 245-270. <https://doi.org/10.7202/043965ar>
- Noland, M. (2007). *Religions, islam et croissance économique. L'apport des analyses empiriques*. Récupéré de <http://rfg.revuesonline.com/article.jsp?articleId=9735>

- Omrane, A., Fayolle, A. et Zeribi-BenSlimane, O. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. *La Revue des Sciences de Gestion : Direction et Gestion*, 46(251), 91-100,11.
- Ouellet, F. (1997). Éducation interculturelle et formation interculturelle. Éléments de problématique. *Canadian Ethnic Studies = Etudes Ethniques au Canada*, 29(2). Récupéré de <http://search.proquest.com/docview/1293198231/citation/64B354BAC7BE49CFPQ/1>
- Oueslati, B., Andrew, M. M. et Helly, D. (2010). *Le traitement de l'islam et des musulmans dans les manuels scolaires québécois de langue française*.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147-181. doi: <https://doi.org/10.7202/1002253ar>
- Parent, S., & Fleury, P. (2020). L'interdiction de signes religieux en entreprise : Regards croisés autour de la protection du salarié en France et au Québec. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 75(1), 9-28. <https://doi.org/10.7202/1068713ar>
- Parsons, T. (1973). Orientations théoriques. Dans *Talcott Parsons, Le système des sociétés modernes* (p. 4-30). Éditions Dunod,
- Pâquet, M. & Savard, S. (2021), *Brève histoire de la révolution tranquille*. Boréal.
- Pécoud, A. (2005). Les enjeux de l'entrepreneuriat immigré. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de la migration internationale*, 6(3), 377-403. doi: 10.1007/s12134-005-1019-0
- Pelletier, R. (1992). "La Révolution tranquille". Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Gérard Daigle et Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis. Chapitre 21 "La Révolution tranquille"*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Pinto, L. (2002). *Pierre Bourdieu et la théorie du monde social*. Seuil.
- Polèse, M. (2021). *Le Miracle Québécois*. Boreal.
- Pomian, K. (2006). *Ibn Khaldûn au prisme de l'occident*. Éditions Gallimard.
- Potvin, M., Saulnier, A., Elkouri, R., Boileau, J., Heinrich, J., Scholten, P., ... Bouchard, G. (2018). *Dix ans plus tard : La Commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?* Montreal : Québec Amérique.
- Potvin, M. & Beauregard, M. (2019). L'attentat à la mosquée de Québec dans la presse écrite québécoise entre le 30 janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2017. *RELIGIOLOGIQUES*, (39), 51-89.
- Pras, B. (2007). Management et islam. Vers une convergence de valeurs. *Revue française de gestion*, 33(171), 91-95. doi: 10.3166/rfg.171.91-95



- Québec (Province) et Comité sur les affaires religieuses. (2013). *Rapport annuel 2012-2013*. Québec : Comité sur les affaires religieuses.
- Quivy, R. et Campenhoudt, L. van. (2009). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Renault, E. et Sintomer, Y. (2003). *Où en est la théorie critique ?* Paris : La Découverte.  
Récupéré de <https://www.cairn.info/ou-en-est-la-theorie-critique--9782707139344.htm>
- Robert-Huot, G., & Cloutier, J. (2020). La gestion des ressources humaines dans les PME : Une analyse systématique de la littérature. *Revue internationale P.M.E.*, 33(1), 101-146.  
<https://doi.org/10.7202/1069285ar>
- Robichaud, D. (1999). L'entrepreneuriat immigrant: revue de la documentation. *Cahiers de recherche*, (99\_05), 4-33.
- Rodinson, M. (2014). *Islam et capitalisme*. Démopolis.
- Rousseau, L. (2016). Le travail obscur de la mémoire identitaire dans les débats nés d'une nouvelle diversité religieuse au Québec. *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 289-310.  
doi: 10.7202/1038429ar
- Saba, T., Cachat-Rosset, G., Marsan, J., Klarsfeld, A., & Carillo, K. (2020). *COVID-19 et télétravail : Un remède universel ou une solution ponctuelle*. Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique.
- Sarasvathy, S. D. et Germain, O. (2011). "L'effectuation, une approche pragmatique et pragmatiste de l'entrepreneuriat". *Revue de l'Entrepreneuriat*, 10(3), 67-72. doi: 10.3917/entre.103.0067
- Schumpeter J. (2002). *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Chicoutimi. [Document numérique] Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter\\_joseph/theorie\\_evolution/theorie\\_evolution\\_tdm.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/theorie_evolution/theorie_evolution_tdm.html)
- Sebti, M. (2000). *Avicenne. L'âme humaine*. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.  
Récupéré de <https://www.cairn.info/avicenne-l-ame-humaine--9782130506546.htm>
- Sebti, M. (2011). La doctrine politique d'Avicenne ou quand le philosophe déserte la cité . Cairn.info. Dans *Actualité du compromis* (p. 224-239). Armand Colin. doi: 10.3917/arco.nachi.2011.01.0224
- Selby, J. A. (2011). Islam in France Reconfigured: Republican Islam in the 2010 Gerin Report. *Journal of Muslim Minority Affairs*, 31(3), 383-398. doi: 10.1080/13602004.2011.599544
- Selby, J. A. et Beaman, L. G. (2016). Re-posing the "Muslim Question". *Critical Research on Religion*, 4(1), 8–20. doi: 10.1177/2050303216630541

- Selby, J. A. et Gotman, A. (2014). C'est plus traditionnel ici qu'au bled ! Analyse socio-spatiale du traditionalisme religieux dans une banlieue parisienne. *Ethnologie française*, Vol. 44(3), 513-524.
- Selby, J. A. et Gotman, A. (2017). Le bled en banlieue. *Ethnologie française*, N° 168(4), 703-716.
- Seniguer, H. (2014). L'islam(isme) de marché : joindre le rentable économique au satisfecit apostolique ? *Revue d'éthique et de théologie morale*, 280(3), 101. doi: 10.3917/retn.280.0101
- Siagh, L. (2003). *L'Islam et le monde des affaires*. Editions d'Organisation.
- Soussi, S. A. (2006). Travail et identités : la portée de l'impératif technologique: Une étude de cas. *Relations industrielles*, 61(1), 146-172. doi: 10.7202/013724ar
- Soussi, S. A., Icart, J.-C., Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, Université du Québec à Montréal et Centre de recherche sur l'immigration l'ethnicité et la citoyenneté. (2011). *Diversité ethnoculturelle au travail et syndicalisme: pour une culture syndicale de l'agir ensemble*. Montréal, Qué. : Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), Département de sociologie, UQAM. Récupéré de <http://www.deslibris.ca/ID/228351>
- Smith, A (2002). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Les grands thèmes. Université du Québec à Chicoutimi. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.sif.sma.rec1>
- St-Amour, M. et Haemmerli, G. (2020). *Bulletin sociodémographique. Volume 24, numéro 2. Février 2020, 24, 17.*
- St-Jean, É. et M. Duhamel (2018), *Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2017 du Global Entrepreneurship Monitor*, Institut de recherche sur les PME (Canada).
- Stambouli, J. (2017). *Religion, spiritualité et entrepreneuriat: le cas des entrepreneurs immigrants maghrébins à Montréal* (Ph. D. en administration). HEC MONTRÉAL. Récupéré de <https://search.proquest.com/openview/0545cb9daecb94453d6cdeaafb59bf2/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>
- Statistique Canada. (2013a, 8 mai). *Religion, statut d'immigrant et période d'immigration, groupes d'âge et sexe pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Enquête nationale auprès des ménages de 2011* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1118296&GK=1&GRP=0&O=D&PID=105399&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=95&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

Statistique Canada (2013b, 11 décembre). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011* (produit numéro 99-010-X2011036) [jeu de données]. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1118296&GK=1&GRP=1&O=D&PID=107558&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=95&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

Statistique Canada (2014, 26 mars). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011* (produit numéro 99-010-X2011043) [jeu de données]. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1118465&GK=1&GRP=1&O=D&PID=108055&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=95&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

Statistique Canada. (2018, 11 avril). *Certaines caractéristiques démographiques, culturelles, de la scolarité, de la population active et du revenu, langue maternelle, statut d'immigrant et période d'immigration, âge et sexe pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Jeu de données]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=527&GL=-1&GID=1341755&GK=10&GRP=1&O=D&PID=112255&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=132&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

Statistique Canada. (2021). Résident non permanent. Dans *Le dictionnaire, recensement de la population 2021*. Récupéré le 10 octobre 2023 de [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop253#:~:text=D%C3%A9finition,\(demandeur%20d'asile\)](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop253#:~:text=D%C3%A9finition,(demandeur%20d'asile)).

Statistique Canada. (2021a, 28 octobre). Étude : La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019. *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00010-fra.htm>

Statistique Canada. (2022a). *Grands groupes d'âge, genre et année de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810003001-FRA>

Statistique Canada. (2022b). *Religion selon la minorité visible et le statut des générations : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et*

- agglomérations de recensement y compris les parties* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810034201-FRA>
- Statistique Canada. (2022c). *Religion selon le statut d'immigrant et la période d'immigration, et le lieu de naissance : Canada, provinces et territoires* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810034301-FRA>
- Statistique Canada. (2022d, 26 octobre). *Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays. Le Quotidien.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026b-fra.htm>
- Statistique Canada. (2023a). *Religion selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810035301-FRA>
- Statistique Canada. (2023b). *Religion selon le statut d'immigrant et la période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810034501-FRA>
- Statistique Canada. (2023c). *Religion selon l'origine ethnique ou culturelle : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties* [jeu de données]. Gouvernement du Canada. <https://doi.org/10.25318/9810034101-FRA>
- Statistique Canada. 2024. (tableau). Profil d'intérêt spécial, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-26-00092021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 20 mars 2024. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/index.cfm?Lang=F>
- Steigerwald, D. (1999). La pensée d'al-Fârâbî (259/872-339/950) : son rapport avec la philosophie ismaélienne. *Laval théologique et philosophique*, 55(3), 455. doi: 10.7202/401256ar
- Street, M. C. et Laplante, B. (2014). Pas plus élevée, mais après la migration ! Fécondité, immigration et calendrier de constitution de la famille. *Cahiers québécois de démographie*, 43(1), 35-68. doi: 10.7202/1025490ar
- Sukidi. (2006). Max Weber's remarks on Islam: The Protestant Ethic among Muslim puritans. *Islam and Christian-Muslim Relations*, 17(2), 195-205. doi: 10.1080/09596410600604484
- Sainsaulieu, R., & Alter, N. (2019). *L'identité au travail* (4e éd. entièrement actualisée). Sciences po, les presses.
- Tammâm, H. et Haenni, P. (2007). Le management, nouvelle utopie islamiste. Une lecture managériale des textes. *Revue française de gestion*, 33(171), 175-193. doi: 10.3166/rfg.171.175-193

- Testot, L. (2014). Brève histoire des empires: *Brève histoire des empires. Comment ils surgissent, comment ils s'effondrent*. Gabriel Martinez-Gros, Seuil, 2014, 221 p. 19 €.. *Sciences Humaines*, 261, 31-31. <https://doi.org/10.3917/sh.261.0031>
- Thévenet, M. (2011). Management et religion : La poule devant un couteau. *Revue internationale de psychosociologie*, Vol. XVII(41), 27-43. <https://doi.org/10.3917/rips.041.0027>
- Thévenot, L. (2004). Une science de la vie ensemble dans le monde. *Revue du MAUSS*, 24(2), 115-126. doi: 10.3917/rdm.024.0115
- Thévenot, L. (2011). Grand résumé de L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, Paris, Éditions La Découverte, 2006. Suivi d'une discussion par Jean-Louis Genard et Michel Grossetti. *SociologieS*. Récupéré de <http://journals.openedition.org/sociologies/3572>
- Turgeon, L. (1999). La grande absente. La société civile au coeur des changements de la Révolution tranquille. *Globe*, 2(1), 35-56. <https://doi.org/10.7202/1000090ar>
- Tremblay, M.-A. (1968). *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. McGraw-Hill.
- Tremblay, D.-G. & Soussi, S.A. (2020). *Le travail à l'épreuve des nouvelles temporalités*. Presses de l'Université du Québec.
- Triki-Yamani, A. et Mc Andrew, M. (2009). Perceptions du traitement de l'islam, du monde musulman et des minorités musulmanes par de jeunes musulmans(es) du cégep au Québec. *Diversité urbaine*, 9(1), 73-94. doi: 10.7202/037760ar
- Turner, B. S. (2010). Revisiting Weber and Islam: Revisiting Weber and Islam. *The British Journal of Sociology*, 61, 161-166. doi: 10.1111/j.1468-4446.2009.01285.x
- Underwood, N., Biggar, N., & Nicholson, G. (2022). *The Innovation Economy Council (IEC) is a coalition of tech-sector leaders dedicated to shaping Canada's industrial innovation policy. The IEC works with active members of Canada's innovation ecosystem to identify areas for in-depth analysis and offer timely insights to increase Canadian productivity and sustainable growth*.
- Valuet, J-P. (2022). Fait religieux en entreprise : 4 actions pour le management. *Institut Éthique et Politique*. <https://www.ethique-politique.fr/fait-religieux-en-entreprise-management/>
- Verba, D., & Guélamine, F. (2017). Travail social et islam : L'embaras des professionnels: *Ethnologie française*, Vol. 47(4), 659-672. <https://doi.org/10.3917/ethn.174.0659>
- Vergnioux, A. (2003). *L'explication dans les sciences*. De Boeck.
- Verstraete, T. (2001). Entrepreneuriat : modélisation du phénomène. *Revue de l'Entrepreneuriat*, 1(1), 5-23. doi: 10.3917/entre.011.0005

- Volia, J.-C., Guillet, O., & Gaillard, H. (2022). Fait religieux au travail : Vers une structuration d'un objet d'étude en GRH ? De la spécificité du contexte français: @GRH, 42(1), 139-170. <https://doi.org/10.3917/grh.042.0139>
- Weber, M. (1995). *Les catégories de la sociologie*. Pocket.
- Weber, M. (1995b). *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*. Pocket.
- Weber, M. (1994). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme: suivi de Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*. Pocket.
- Weber, M. (1965). Premier essai: L'objectivité de la connaissance dans les sciences (p. 106-168). Dans *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon, Récupéré de [http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais\\_theorie\\_science/essais\\_theorie\\_science.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_science/essais_theorie_science.html)
- Zubrzycki, G. (2016). Laïcité et patrimonialisation du religieux au Québec. *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 311-332. <https://doi.org/10.7202/1038430ar>